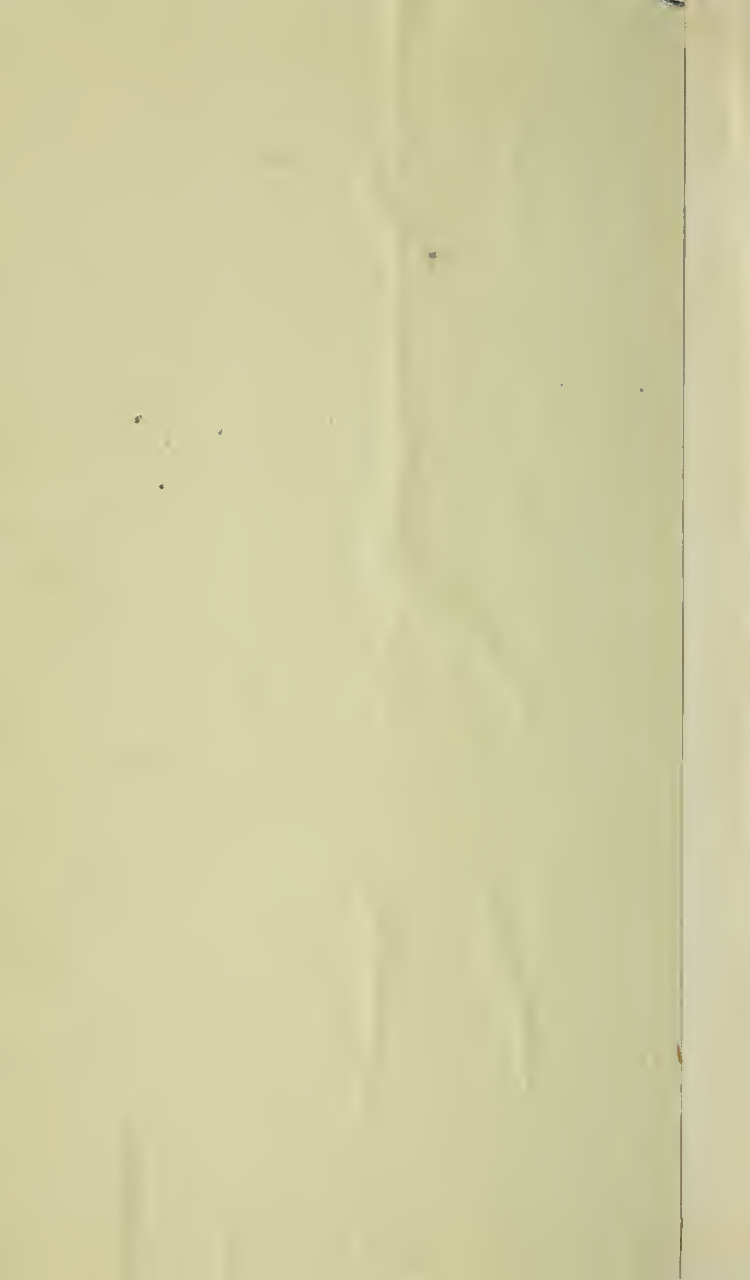




Feb 17/67

MÉMOIRES

DE

MME DE MOTTEVILLE

SUR ANNE D'AUTRICHE ET SA COUR

TOME III

Châteauroux. — Typ. et Stéréotyp. A. MAJESTÉ.

MÉMOIRES

DE

MME DE MOTTEVILLE

SUR ANNE D'AUTRICHE ET SA COUR

NOUVELLE ÉDITION

D'APRÈS LE MANUSCRIT DE CONRART

AVEC UNE ANNOTATION EXTRAITE DES ÉCRITS

DE MONGLAT, OMER TALON, DE RETZ, GOURVILLE, LERET, Mlle DE MONTPENSIER, ETC

DES ÉCLAIRCISSEMENTS ET UN INDEX

PAR M. F. RIAUX

ET UNE NOTICE SUR Mme DE MOTTEVILLE

PAR M. SAINTE-BEUVE

de l'Académie française

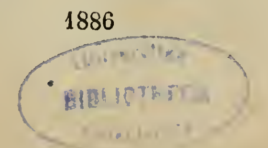
TOME TROISIÈME

PARIS

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS

13, RUE DE GRENELLE, 13

1886



MÉMOIRES

DE

MADAME DE MOTTEVILLE

CHAPITRE XXXV

(1649). — Beaufort fait des excuses à Candale. — Mazarin va à Saint-Quentin. — Condé vient à Compiègne. — Froideur de sa mère pour la Reine. — Madame de Chevreuse reçue par Anne d'Autriche. — Beaufort obtient de voir la Reine sans visiter le ministre. — (18 août) Rentrée de la cour à Paris. — Enthousiasme des Parisiens. — Le coadjuteur et le parlement sont reçus par la Régente. — Visite du coadjuteur à Mazarin. — Anne d'Autriche visite la reine d'Angleterre à Saint-Germain. — Aventure de Soyon, fille d'honneur de Madame. — Le Roi et le cardinal se rendent à Saint-Louis-des-Jésuites. — Les parlements d'Aix et de Bordeaux demandent la jonction avec celui de Paris. — Mort de l'impératrice. — Insouciante légèreté du roi d'Angleterre. — Conclusion du mariage de Mercœur avec une Mancini. — Mécontentement de Condé. — Mercuriale adressée au parlement par le chancelier, la Reine et le duc d'Orléans. — Réponse peu soumise de Mathieu Molé. — Bal de jour à l'Hôtel de Ville (5 septembre). — Condé accueille les mécontents. — La Reine maintient la destitution des capitaines des gardes. — Elle n'approuve pas tout ce que fait son ministre.

[Le 15 juillet.] Laissons les étrangers pour parler de la France. Le duc d'Orléans, voulant finir la querelle du duc de Beaufort, après avoir fait avec tous les intéressés beaucoup de consultations, lui écrivit une lettre pour le convier de l'aller trouver à Nanteuil. Il lui donna sa parole pour sûreté à lui et à toute sa troupe, et lui-

même alla le trouver le 15 du mois au rendez-vous qu'il lui avoit donné. Le duc de Brissac, le maréchal de La Motte et les autres nommés dans l'histoire du jardin, suivirent le duc de Beaufort; et Fontrailles et Matha, quoique plus criminels que les autres, à cause des valets de pied qu'ils avoient battus, furent aussi de sa troupe.

Quand le duc d'Orléans le sut, il le trouva mauvais, et envoya le maréchal d'Estrées dire à ce prince frondeur qu'il ne vouloit point voir ces deux derniers, qui étoient dignes de punition, ayant manqué au respect qu'ils devoient au Roi et à ses livrées. Le duc de Beaufort, qui s'étoit engagé de les mener sur la lettre que le duc d'Orléans lui avoit écrite, se fâcha contre le maréchal d'Estrées, son oncle, frère de sa grand'mère la duchesse de Beaufort; et il lui dit que, n'ayant point eu de défenses de la part de Monsieur contre aucun particulier, il n'étoit point coupable de les avoir reçus en sa compagnie : que le duc d'Orléans ne les voulant point voir, et lui ne les pouvant quitter, il falloit qu'on lui permît de s'en retourner à Paris. Il proposa de s'accommoder pour tous, tant pour son affaire où tous ses amis n'avoient nul intérêt que le sien, que pour ces débauchés, et offrit de se mettre entre les mains du duc d'Orléans, son protecteur particulier, et de donner en sa personne toute la satisfaction qu'on pouvoit espérer de tous les coupables ensemble : en quoi il fut louable, et tout ce qu'il fit alors paroissoit partir d'un grand cœur.

Plusieurs petites négociations se firent entre les deux partis, et la conclusion fut enfin que les deux hommes que Monsieur ne vouloit point voir demeureroient avec quelques-uns de leurs amis éloignés de sa présence; que les principaux acteurs paroîtroient seuls devant

lui, et que ceux-là s'accommoderoient pour eux et pour les absens. Le duc de Beaufort avoit remis tous ses intérêts entre les mains du duc d'Orléans, et l'affection d'un si grand protecteur l'avoit fait espérer de se pouvoir tirer aisément de cet embarras ; mais son affaire étoit si mauvaise, que Monsieur ne put pas s'empêcher de le condamner lui-même à de grandes satisfactions.

On fit lecture d'un papier où elles étoient très-amples, où se trouvoient écrits les mots de repentir et de pardon; et il fallut qu'il le demandât au duc de Candale et à toute la troupe offensée. Ils s'embrassèrent ensuite, et demeurèrent ensemble le reste de la journée, occupés à faire la cour au prince qui les avoit accommodés. Il n'étoit guère moins respecté en France que s'il eût été le Roi, outre qu'il étoit estimable par ses bonnes qualités. Les princes du sang, les plus proches de la couronne, ont de grands avantages pendant les minorités; et il ne faut pas s'étonner si, l'autorité étant ainsi dispersée, les régentes ont toujours à souffrir de fâcheuses tempêtes dans l'État.

Pendant que ces petites aventures se passoient, le ministre travailloit à diminuer la haine que le peuple avoit contre lui. Il fit semblant de faire une paix plus importante à la France que celles des braves de la cour et de la Fronde. Pour cet effet, il partit de Compiègne le 22 du mois de juillet, pour aller à Saint-Quentin s'aboucher avec Pigneranda, ministre d'Espagne, et dans le vrai avec le comte d'Harcourt, sur une entreprise qui regardoit la guerre.

Aussitôt après le retour du cardinal Mazarin [le 22 juillet], le prince de Condé revint de Bourgogne; et comme il n'étoit pas encore résolu de s'abandonner à toutes les passions d'une sœur qui ne le gouvernoit pas toujours autant qu'elle le souhaitoit, il parut avoir la

même chaleur pour les intérêts de la Reine que par le passé. Madame de Longueville, qui tâchoit par mille soins de changer son esprit, avoit déjà tellement altéré celui de madame la princesse, que depuis la paix elle n'avoit point vu la Reine, et paroissoit en tous ses discours entièrement refroidie pour elle. Cette princesse frondeuse, après avoir fait ce grand changement en la personne de madame la princesse sa mère, pour raccommoder M. le prince son frère avec les peuples, fit courir le bruit qu'il étoit devenu dévot en son voyage, et qu'un chartreux estimé d'une grande vertu l'avoit converti. Elle faisoit toutes ces choses en lui disant qu'il seroit trop heureux un jour de suivre ses conseils, et en lui prédisant qu'il se repentiroit de la protection qu'il avoit jusque-là donnée au cardinal Mazarin.

Le 2 août, il partit de Paris [1] pour aller à la cour, et séjourna quelques jours à Chantilly. Il arriva le 6 du mois à Compiègne; et, sans faire nulle façon, il alla d'abord visiter le cardinal Mazarin, et lui fit paroître beaucoup de bonne volonté, et montra qu'il étoit tout-à-fait éloigné des pensées dont on le soupçonnoit. Il vit ensuite la Reine, et lui dit en riant que tout ce qu'on avoit publié de lui étoit faux : qu'il n'étoit devenu ni frondeur ni dévot; et l'assura qu'il renonçoit de bon cœur aux sentimens de sa famille, qu'il avoua franchement d'être un peu gâtés. Il lui promit de travailler à la

[1] « M. le prince, » dit un contemporain, « pendant son séjour dans Paris, ne reçut pas grande civilité du peuple de Paris, qui le considéroit comme l'auteur de toutes les violences qui avoient été exercées aux environs de la ville de Paris ; ce qui passa même à cet excès qu'il y eut un libelle imprimé, lequel avoit pour titre les *Cruautés et Impiétés commises et exercées par M. le prince de Condé.* » (Omer Talon.)

Guy Joly, dans ses Mémoires, dit aussi que le peuple « ne regardoit le prince qu'avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs. » F. R.

ramener dans les bonnes voies, et répondit de leur fidélité. La Reine en fut satisfaite, et crut avoir sujet d'être en repos sur tous les bruits contraires qui avoient couru.

Une personne [1] fort éclairée sur toutes les choses du monde, et qui connoissoit ce prince, m'expliquant ses contrariétés, me dit alors qu'il n'avoit écouté madame de Longueville et sa famille que pour se faire honneur à leur égard, parce que cette princesse et le prince de Conti avoient accoutumé de l'appeler foible, et l'accusoient d'avoir trop de bassesse pour le favori. Il m'assura qu'il n'avoit jusques alors eu aucun dessein de se brouiller à la cour; mais qu'après avoir contenté sa famille par cette voie de complaisance, il vouloit encore que cela lui servît avec le ministre, en lui donnant une grande crainte de le perdre. Et cette personne, prophétisant l'avenir, me dit que, M. le prince aimant la paix et ne voulant point se laisser gouverner, il arriveroit néanmoins que peu à peu ses sentimens se changeroient, et que madame de Longueville avoit bien la mine de le faire aller plus loin qu'il n'en avoit envie, parce, me dit-il, qu'il n'y a rien de si aisé que de trouver les moyens d'irriter un prince du sang qui veut toujours plus qu'on ne lui veut donner.

Le duc de Beaufort, pour satisfaire au respect qu'il devoit à la Reine, lui fit demander si elle auroit agréable qu'il allât lui rendre ses devoirs. Mais le ministre, qui n'avoit pas réussi en sa politique de consentir qu'elle vît le coadjuteur, dont elle avoit été si hardiment refusée, n'approuva pas qu'elle traitât favorablement le roi des frondeurs. Ainsi le duc de Beaufort fut rejeté; et la Reine me fit l'honneur de me dire, ce jour même [2] que

[1] Le duc de Rohan-Chabot.

[2] Le 1er août. Je revins ce jour-là de Paris à Compiègne. (*Note de l'auteur.*)

j'étois revenue auprès d'elle, qu'elle ne l'avoit point voulu voir : et celui-là, qu'elle avoit autrefois considéré, lui étoit plus en horreur que les autres, par cette raison qu'on hait beaucoup davantage les ennemis qui ont été amis, que ceux qui nous ont toujours été indifférens. Le duc de Beaufort en étoit de même ; et, l'ayant rencontré dans des visites à Paris, je trouvois qu'il avoit plus d'aigreur contre la Reine que ceux de ce parti qui n'avoient jamais été dans ses intérêts.

Madame de Chevreuse ayant été malade depuis qu'elle avoit quitté Paris, n'avoit pu jouir encore de la permission qu'elle avoit obtenue de venir voir la Reine. Elle arriva le 8 d'août à Compiègne, le visage pâle de sa maladie, et le cœur soumis, à ce qu'il parut, à toutes les volontés de la Reine et de son ministre. Elle fut reçue à l'heure du conseil où étoit le duc d'Orléans, M. le prince et le reste des ministres. Le Tellier, qui avoit fait son accommodement, me dit ce même soir qu'il avoit eu de la peine à rassurer son esprit sur les soupçons qu'elle avoit. Car, malgré la parole de la Reine qu'il avoit portée, elle craignoit qu'étant revenue en France sans son consentement, elle ne la fît arrêter.

Cette princesse étoit si lasse de l'exil et des bannissemens, qu'elle les craignoit infiniment ; et, pour plus grande sûreté, elle avoit voulu que le premier président lui promît aussi, de la part de la Reine, qu'elle seroit bien traitée. La Reine, qui ne baisoit que la duchesse d'Orléans, Mademoiselle, quelquefois madame la princesse par la qualité de sa favorite, l'avoit distinguée des autres princesses, et avoit accoutumé de lui faire cet honneur. Mais alors elle en fut privée, et la Reine lui voulut montrer qu'elle avoit senti ce qu'elle avoit fait contre elle. Cette princesse supplia la Reine de lui pardonner tout le passé, et lui promit pour l'avenir

une grande fidélité. Ses promesses furent reçues avec douceur et sans reproches, mais avec un air bien différent des caresses qu'elle lui faisoit quand elle en étoit satisfaite.

Après avoir salué le Roi et parlé un moment au ministre, elle se retira, et la Reine dit avec exclamation, à une personne du conseil, qu'en toutes choses elle n'étoit plus madame de Chevreuse, et qu'elle la trouvoit aussi changée qu'elle l'étoit pour elle : voulant particulièrement parler de son visage, qui n'avoit plus guère de traces de sa beauté passée. Il y eut une grande presse dans l'antichambre de la Reine pour la voir passer ; et je remarquai, par cette curiosité publique, combien le bruit des choses extraordinaires donne d'éclat. Mademoiselle de Chevreuse, sa fille, dont la beauté étoit célébrée, quoiqu'elle ne fût pas parfaite, reçut de grandes louanges de ceux qui la virent : tant ce qui est nouveau plaît presque toujours, et ce qui ne plaît pas ne laisse pas d'être admiré. La complaisance ou la mode composent souvent cette admiration, plutôt que le sentiment de ceux qui louent.

Le 9, le prince de Conti, convié par la bienséance, par M. le prince, son frère, et par son intérêt particulier, vint à la cour à dessein d'y faire parade de sa fierté; mais alors il avoit besoin du ministre. Les Liégeois lui avoient fait offrir la coadjutorerie de Liége, pourvu qu'il leur aidât à faire la guerre à leur évêque; et il avoit écouté leur proposition avec quelque désir d'y penser. La hauteur et les prétentions ne s'accordent pas bien ensemble. Il avoit promis aux frondeurs, en partant de Paris, qu'il ne verroit point le ministre; mais, ayant des affaires, il n'y pouvoit travailler sans choquer sa promesse. Il fallut donc qu'il le vît : on l'y força doucement, et il le souffrit doucement aussi. Le

duc d'Orléans et M. le prince suivant le Roi, le convièrent d'aller dîner avec eux chez le cardinal, et il le fit de bonne grâce. Il n'auroit pu même le refuser, puisque le Roi y étoit. Sa proposition de Liége ne fut pas agréée : les difficultés se trouvèrent trop grandes pour l'exécution, et le ministre n'étoit pas obligé à le servir.

Ce même jour, au conseil, sur quelque intérêt du cardinal, la Reine, regardant le prince de Conti, lui en demanda son avis ; et comme il ne répondit rien, elle en fut irritée. Le soir, me faisant l'honneur de m'en parler, elle me dit qu'elle n'avoit jamais vu une telle hardiesse, et qu'elle en avoit senti du dépit, parce que c'étoit plutôt manquer de respect envers elle que de justice envers son ministre. Dans ce même conseil, il fut résolu que le Roi iroit bientôt à Paris. Monsieur et M. le prince, pour obliger les Parisiens, pressèrent la Reine de s'y résoudre, et assurèrent le cardinal de leur protection. Ils avoient tous deux de bonnes et de louables intentions ; mais il est à croire qu'ils se soucioient fort peu de l'événement, et que l'état des choses ne leur déplaisoit pas.

Rio turbio [1] gannancia de pescadores.

Le ministre y consentit aussi, espérant que la présence du Roi étoufferoit peut-être le reste de la sédition. Mais, comme il avoit vu assez souvent que ce remède n'avoit pas été suffisant pour guérir le mal, il fut louable de s'y résoudre malgré le péril que raisonnablement il pouvoit y craindre. Il fit plus : il ne voulut pas même témoigner de croire qu'il pût y en avoir. Les souffrances abattent toujours la furie des peuples ; et

[1] Proverbe espagnol qui signifie : Il fait bon pêcher en eau trouble.

quoique Paris n'eût pas été réduit à une grande famine, il est pourtant vrai que la populace avoit senti la nécessité. Une grande quantité de pauvres gens étoient morts; et ce qui restoit de canaille mutine n'étoit plus qu'une troupe de coquins payée par les frondeurs pour faire du bruit et pour crier.

Madame de Montbazon, voyant que son ami le duc de Beaufort seroit à la fin contraint de fuir la présence du Roi, manda au ministre que ce prince croyoit être obligé pour sa gloire de ne le point voir, et le pria qu'il pût souffrir qu'il saluât le Roi et la Reine à leur arrivée, et qu'ensuite il lui promettoit qu'il se retireroit de Paris, ou qu'il le verroit. Le cardinal, qui depuis long-temps étoit accoutumé à de telles douceurs, et qui ne vouloit pas montrer qu'il se mît en peine du salut ni du mépris du duc de Beaufort, consentit à ce qu'il désiroit, et crut faire une action de prudence de lever cet obstacle de son chemin. Le duc d'Orléans répondit aussi pour lui, et promit de l'abandonner entièrement s'il vouloit continuer à faire le méchant personnage de frondeur.

Le séjour du prince de Conti à la cour; l'union qui paroissoit, malgré les desseins de madame de Longueville, entre la Reine, les princes du sang et le ministre; madame la princesse qui enfin étoit revenue à Compiègne, et qui témoignoit être satisfaite d'un éclaircissement qu'elle avoit eu avec la Reine; l'accommodement de madame de Chevreuse, qui faisoit espérer à la cour celui du coadjuteur; le soupçon qu'on avoit que le duc de Beaufort commençoit à s'humilier, et surtout la joie publique que les bourgeois avoient du retour du Roi, mettoient les mécontens hors de l'espérance de pouvoir se soutenir contre la cour. Ils étoient tristes, et commençoient à se justifier du passé, à craindre

l'avenir, et à dire que le cardinal faisoit un tour d'habile homme de revenir et de n'avoir point de peur. Ils haussoient les épaules quand on leur parloit de lui, et disoient pour toute réponse qu'il étoit plus heureux qu'il ne méritoit de l'être.

Parmi cette consternation, il y en avoit encore entre eux d'assez fous pour espérer que cette journée dans laquelle il entreroit à Paris pourroit lui être fatale [1]. Ils disoient que si le peuple s'avisoit de crier vive le Roi, et non pas Mazarin, il étoit perdu. Il y eut des personnes de cette faction séditieuse qui donnèrent de l'argent pour essayer ce dernier remède. Mais cette pauvre invention, tant de fois pratiquée, et dont les sots mêmes commençoient à se dégoûter, ne leur réussit point, et le temps étoit venu qu'il falloit que le Mazarin commençât à se faire craindre de ses ennemis. La Reine, ne voulant point donner le moyen aux mal-

[1] Pour comprendre cette *espérance* des mécontents, il ne faut pas oublier qu'à ce moment, selon le témoignage d'un homme grave,

« Tel étoit l'état de la ville de Paris et de tout le royaume, que les peuples, lassés et accablés des impositions et surcharges qu'ils avoient souffertes, ne vouloient plus payer ni tailles, ni gabelles, ni aides, à vingt lieues de Paris. Le sel se vendoit publiquement dans les marchés, lequel les mariniers de la rivière de Loire, attroupés au nombre de douze cents, avoient été querir publiquement à Nantes, et l'avoient distribué de même.

« Les sergens des tailles n'osèrent exécuter les paysans dans les villages, et les fermiers des aides ne recevoient leurs droits que précairement : néanmoins les officiers des compagnies souveraines vouloient être payés de leurs gages, et les rentiers de leurs rentes...

« Tous les jours il s'imprimoit trois ou quatre nouveaux libelles tendant à sédition, et les magistrats ne les pouvoient empêcher, soit qu'ils n'eussent pas d'autorité ni de crédit personnel dans le peuple, soit que la chose s'autorisât d'elle-même. D'ailleurs, toutes les provinces n'étoient pas dans leur assiette naturelle... » (Mém. d'Omer Talon.)

C'est cette anarchie de la France, pendant l'été de 1649, qu'il ne faut pas perdre de vue pour s'expliquer les événements qui suivront, et les intrigues de tous les partis, et les espérances les plus contraires qui se manifesteront. F. R.

intentionnés de faire quelque nouveauté, se hâta de partir de Compiègne. Le Roi et elle arrivèrent à Paris le 18 du mois d'août.

Nous admirâmes une merveille qui à peine étoit croyable, vu les choses passées. Le Roi et la Reine furent reçus avec tous les applaudissemens et les cris de joie accoutumés [1], et pratiqués par les peuples en de telles occasions. On ne parla point du tout du Mazarin, et toutes ces acclamations publiques paroissoient présager une véritable paix. Le prince de Conti, qui avoit été malicieusement destiné par la Reine pour être mis à la portière du carrosse avec le ministre, prévint la cour de quelques jours, ne voulant pas, à ce qu'il disoit, être témoin de la gloire d'un homme dont il s'étoit déclaré l'ennemi. La Reine, qui croyoit qu'il étoit permis de tirer ses avantages des occurrences qui se peuvent présenter, eut raison de vouloir mener en triomphe son ennemi défait, et la prudence de ce prince lui déplut un peu. Quand elle arriva à Paris, elle me fit l'honneur de me dire, en riant, qu'elle étoit au désespoir de n'avoir pu réussir à cette innocente vengeance.

Ce fut donc un véritable prodige que l'entrée du Roi en ce jour, et une grande victoire pour le ministre. Jamais la foule ne fut si grande à suivre le carrosse du Roi; et il sembloit, par cette allégresse publique, que le passé fût un songe. Le Mazarin si haï étoit à la portière avec M. le prince, qui fut regardé attentivement de tous ceux qui suivoient le Roi. Ils se disoient les

[1] « Le peuple de Paris sortit au-devant du Roi en telle abondance, et les rues depuis le faubourg Saint-Denis jusqu'au Palais-Royal se trouvèrent tellement remplies, et parut tant de joie et d'acclamation publiques, que la Reine demeura non-seulement satisfaite, mais confuse de cette démonstration d'amitié publique. » (Omer Talon.) F. R.

uns aux autres, comme s'ils ne l'eussent jamais vu : Voilà le Mazarin. Quelques-uns, voyant arriver un carrosse du corps tout fermé, dirent qu'il étoit caché dedans, et voulurent y voir; mais ce fut plutôt une raillerie qu'une malice.

Quand le Roi et la Reine arrivèrent, la foule sépara du carrosse du Roi les gendarmes, les chevau-légers et toute la suite royale. Les peuples, qui les arrêtoient, par la presse qui se rencontra dans les rues, bénissoient le Roi et la Reine, et parloient à l'avantage du Mazarin. Les uns disoient qu'il étoit beau, les autres lui tendoient la main et l'assuroient qu'ils l'aimoient bien, et les autres disoient qu'ils alloient boire à sa santé. Après que la Reine fut entrée chez elle, ils se mirent tous à faire des feux de joie, et à bénir le Mazarin qui leur avoit ramené le Roi. Il leur avoit fait sous main distribuer de l'argent : c'est pourquoi ils juroient qu'il étoit un bon homme, et disoient qu'ils avoient été trompés quand ils avoient tant crié contre lui.

La Reine fut ravie [1] de cette réception. Il lui sembloit que ces applaudissemens étoient des marques de l'approbation qui étoit due à sa fermeté; et cette joie publique lui fut d'autant plus agréable qu'elle s'y attendoit moins. La raison avoit voulu son retour. La même raison l'avoit conseillée de s'abandonner au peuple sans nulle précaution, pour leur montrer plus de confiance; et même il avoit fallu le faire ainsi, pour faire voir aux ennemis de l'État que le Roi ni elle ne craignoient rien. Mais, dans le vrai, cette journée avoit été appréhendée

[1] Le cardinal de Retz, parlant comme tous les autres historiens de la brillante réception que le peuple de Paris fit à la cour qui rentrait, dit que les acclamations ne signifiaient rien, qu'au bout de quatre jours les libelles continuèrent et les chansons aussi, et que *les frondeurs parurent plus fiers que jamais*. F. R.

par le ministre, qui avoit reçu plusieurs avis, envoyés sans doute par ceux qui craignoient son retour, qu'il eût à se garder, et que le peuple à sa vue se soulèveroit contre lui.

La Reine, en arrivant, me dit qu'elle avoit été surprise de l'excessive allégresse des Parisiens, et qu'elle ne s'étoit pas attendue à une telle fête. Les frondeurs, ainsi qu'il est à croire, furent au désespoir de ce changement. Les indifférens le regardoient avec étonnement; et tous eurent lieu d'être à jamais persuadés de la légèreté des peuples, et de la facilité qu'ils ont de joindre les contraires ensemble.

Le Palais-Royal se trouva aussi rempli de personnes principales et de qualité, que les rues l'étoient de menu peuple. Le Roi et la Reine furent salués de cette illustre troupe, et en particulier par le duc de Beaufort, que le duc d'Orléans amena du milieu de cette foule dans le petit cabinet. Le ministre n'y étoit pas : il étoit allé se reposer dans son appartement.

Ce prince fit à la Reine, après avoir salué le Roi, un compliment composé d'une protestation de fidélité. Elle lui répondit seulement que les effets la persuaderoient de la vérité de ses paroles. Le duc d'Orléans, qui savoit que cet entretien ne pouvoit pas durer long-temps, dit tout haut qu'il falloit laisser reposer la Reine de la fatigue qu'elle avoit eue, et sortit aussitôt en protestant qu'il étoit lui-même bien las. M. le prince le suivit, et le duc de Beaufort en fit autant. La Reine donna le bonsoir de bon cœur à toute la compagnie; et après qu'elle se fut déshabillée, et qu'elle eut visité son oratoire pour rendre grâces à Dieu des assistances visibles qu'elle recevoit de sa main toute-puissante, elle parla tout le soir avec plaisir des applaudissemens de son entrée, et nous conta toutes les douceurs que les lavan-

dières, les ravaudeuses et les femmes des halles avoient dites à son ministre, qui sans doute furent alors plus agréables au cardinal Mazarin que ne l'auroient été celles des plus belles dames de l'Europe.

Le lendemain le coadjuteur, à la tête du clergé, vint saluer le Roi et la Reine. Il fit à Leurs Majestés une harangue qui, par sa brièveté, montroit assez qu'il étoit au désespoir d'être obligé de leur en faire. Il parut interdit. Son audace, sa hardiesse et la force de son esprit ne l'empêchèrent pas en cette occasion de sentir ce respect et cette crainte que la coutume et le devoir ont si fort imprimés dans nos ames pour les personnes royales. La terreur que les remords donnent infailliblement à tous les coupables se fit voir sur son visage. Étant auprès de la Reine, je remarquai qu'il devint pâle et que ses lèvres tremblèrent toujours, tant qu'il parla devant le Roi et elle. Le ministre étoit debout auprès de la chaise du Roi, qui parut en cette rencontre avec un visage qui marquoit sa victoire : et sans doute qu'il sentit de la joie de voir son ennemi dans cette angoisse.

Je remarquai aussi que le coadjuteur, malgré cette grande frayeur qui l'avoit saisi, eut la fierté de ne pas regarder le cardinal : il fit sa révérence au Roi et à la Reine sans jeter les yeux sur lui, et s'en alla bien fâché sans doute contre lui-même d'avoir donné des marques publiques du trouble de sa conscience. La Reine en reçut de la joie. Ce tremblement honoroit la fermeté de son courage, qui avoit résisté si constamment à tant d'obstacles ; et comme j'avois l'honneur d'être auprès d'elle quand le coadjuteur lui parla, aussitôt qu'il fut parti elle me fit un signe de l'œil ; et, m'étant baissée pour l'écouter, elle me demanda si je n'avois pas bien vu au visage du harangueur combien l'innocence est

une belle chose. Ensuite elle ajouta : « Sa honte me « fait plaisir ; et si j'avois de la vanité, je pourrois dire « même qu'elle me donne de la gloire ; mais il est sans « doute, me dit-elle, qu'elle doit être bien honorable à « M. le cardinal. »

Ensuite de cette harangue vint le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, le grand conseil, les maîtres des requêtes, le corps des marchands, la ville, et tous ceux enfin qui ont accoutumé de saluer le Roi quand il revient dans Paris. Toutes les compagnies, par leurs paroles, témoignèrent qu'elles étoient fort soumises. Le parlement en général parut être bien intentionné ; mais, comme il voyoit qu'il avoit eu la force de résister au Roi, et qu'il n'avoit pu le châtier selon qu'il avoit montré d'en avoir le dessein, cette compagnie se croyoit en état de tenir bon contre la puissance royale quand bon lui sembleroit ; et on pouvoit craindre qu'elle ne fût pas encore dans les dispositions de fidélité et de respect qu'elle devoit avoir. Il n'est que trop vrai que les suites en furent mauvaises, et que les fautes qu'elle a depuis faites contre le service du Roi procédoient de ce premier engagement où plusieurs de ce corps s'étoient mis, qui paroissoit coloré du bien public, et dont néanmoins la source étoit la passion et l'intérêt de ceux en qui l'ambition eut toujours trop de pouvoir.

Le coadjuteur n'étoit pas en sûreté à Paris sous la puissance royale [1] : il falloit qu'il rendît hommage au

[1] Retz prétend lui-même, dans ses Mémoires, que lorsqu'il alla à Compiègne saluer la Reine, un petit homme habillé de noir lui coula un billet à la main où il y avoit écrit en lettres majuscules : *Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort.* » Et un jour encore, l'abbé Fouquet, frère du surintendant, aurait proposé à la Reine de faire assassiner le coadjuteur chez Servien. Et Servien serait arrivé à temps pour empêcher ce malheur. (Voy. Mém. de Retz, année 1649.) F. R.

ministre, ou qu'il quittât ce grand poste d'où il l'avoit si fièrement frondé. La nécessité de lui faire une visite le fit résoudre d'y aller le lendemain de sa harangue ; et par le conseil de ses amis il s'acquitta de ce devoir. Ils parlèrent du passé, l'avenir parut douteux, et de grandes justifications se firent de part et d'autre. Elles devoient être un peu plus fortes du côté du coadjuteur que du ministre : car ce dernier n'avoit de crimes qu'une raillerie soufferte, et une trop grande tolérance pour supporter les menaces du coadjuteur. Mais, comme le ministre ne se soucioit pas de se venger, qu'il vouloit seulement aller à ses fins, apaiser la révolte et assoupir la haine publique, étouffant celle de ses ennemis particuliers, il lui fit mille flatteries, et lui laissa concevoir quelque espérance qu'il le serviroit dans le désir qu'il avoit de se faire cardinal. Ces deux hommes, qui ne pouvoient avoir de sincères intentions à l'égard l'un de l'autre, demeurèrent alors avec quelque apparence de réconciliation, sans que pourtant le coadjuteur cessât de parler mal du ministre. Il lui avoit dit à lui-même qu'il le falloit ainsi pour conserver son crédit dans les cabales qui lui étoient contraires, et disoit à ses amis que le cardinal étoit un homme dont il vouloit tirer tous les avantages qu'il en pouvoit espérer ; qu'il n'avoit nulle estime pour lui, et qu'il feroit toujours profession publique de mépriser son amitié, et de ne la rechercher que quand elle lui seroit commode.

Le prince de Conti ne laissa pas de traiter cette visite de lâcheté et de foiblesse ; et comme ils n'étoient plus dans la même intelligence que par le passé, il se moqua de lui d'avoir été se soumettre à une personne qu'il disoit lui-même si méprisable. Ce ministre a eu cette destinée qui est assez extraordinaire. Il n'y a point eu de tyran qui n'ait eu ses amis et ses créatures.

Mais lui, sans cruauté pour ses ennemis, ayant fait beaucoup de bien tant à ses amis qu'à ceux qu'il a eu sujet de haïr, presque tous dans ce temps-là se sont moqués de lui ; et les uns et les autres ne se raccommodoient avec lui, ainsi que je l'ai déjà remarqué, qu'à condition qu'il souffriroit leur médisance et leurs mépris. Il s'y accordoit aisément, pourvu qu'il pût espérer de se moquer d'eux à son tour; ce qui devoit arriver quand l'autorité légitime se rétabliroit, puisque son affoiblissement étoit la cause de cette hardiesse.

La Reine étant à Paris, voulant commencer sa première visite par Notre-Dame, elle y fut entendre la messe le premier samedi suivant, et y voulut mener le Roi. En passant par les rues [1], son carrosse fut continuellement suivi du peuple; et toute cette canaille, qui lui avoit manqué de respect et de fidélité, lui donna mille bénédictions. Dans le Marché-Neuf, les harengères, qui avoient tant crié contre elle, la pensèrent, par amitié, arracher de son carrosse. Elles se jetèrent toutes en foule sur elle ; chacune de ces mégères vouloit toucher sa robe, et il s'en fallut peu qu'elle ne fût déchirée de cette vilaine troupe. Elles crioient toutes qu'elles étoient bien aises de la revoir, et lui demandoient pardon de leurs fautes passées avec tant de cris, de larmes et de transports de joie, que la Reine même et ceux de sa compagnie en furent étonnés, et regardèrent ce changement comme un petit miracle. Il fallut dans l'église soulever le Roi en haut et le montrer au peuple, qui, par des cris redoublés de : *Vive le Roi !* montra combien est grande l'impression de fidélité et d'amour qui se trouve naturellement dans le cœur des

[1] « Le peuple tapissa les rues, les témoignages de la joie publique se renouvelèrent, » dit Omer Talon. F. R.

sujets envers leur Roi. Elle y est variable et défectueuse, mais elle y revient facilement.

Le duc de Beaufort, quelques jours après, vint au cercle se présenter devant la Reine comme les autres; mais elle, irritée de ce qu'il n'avoit pas vu le cardinal, aussitôt qu elle le vit paroître se leva, et s'en alla s'enfermer dans sa petite chambre.

Les fatigues des premiers jours s'étant passées, la Reine alla visiter la Reine d'Angleterre à Saint-Germain. Elle y trouva le Roi d'Angleterre son fils, qui attendoit auprès de la Reine sa mère quelque favorable occasion pour retourner en son pays faire la guerre à ses rebelles sujets. Ces deux princesses ne s'étoient point vues depuis la déplorable mort du Roi d'Angleterre, que toutes les deux devoient pleurer, l'une comme sa femme bienaimée, l'autre comme son amie. Mais la Reine évita de parler à la Reine d'Angleterre de son malheur, pour ne pas renouveler ses larmes ; et, après les premières paroles de douleur que l'occasion les força de dire l'une à l'autre, la civilité ordinaire et les discours communs firent leur entretien.

Cette même journée se termina par l'action que fit Soyon, fille d'honneur de Madame, qui, malgré la passion que le duc d'Orléans avoit pour elle, alla s'enfermer dans les Carmélites. Ce prince en fut au désespoir. Il fit des choses fort extraordinaires pour l'en faire sortir. Il se déclara ennemi de cette maison et de ces saintes filles si elles ne la mettoient dehors, et se servit, pour les y obliger, de toute la puissance qu'un oncle du Roi peut avoir en France. Elle sortit en effet, et son retour fut cause en partie de beaucoup de changemens dans la maison de ce prince, qui étoit une cour composée de beaucoup de personnes de qualité et de différentes cabales. Il sembla que l'intrigue avoit eu

quelque part à la retraite de cette fille; mais je l'ignore [1], et n'en puis parler avec connoissance. Elle étoit aimable, elle avoit les yeux beaux, de belles dents et une belle bouche, mais elle étoit fort brune; et sans avoir toutes les grandes beautés qui, selon les règles, composent la beauté, elle pouvoit dire : *Nigra sum, sed formosa.*

Le Roi, pour réveiller d'autant plus l'amour de ses peuples envers sa personne, voulut aller le jour de Saint-Louis, à cheval, visiter l'église des Jésuites dans la rue Saint-Antoine. Il y fut paré de sa bonne mine, de sa belle taille et d'un habit admirablement beau. M. le prince et le prince de Conti l'accompagnèrent en cette dévotion de parade, et beaucoup de seigneurs le suivirent pour avoir part à cette allégresse publique.

Le cardinal, dont les ennemis publioient qu'il n'oseroit plus sortir du Palais-Royal sans mourir de peur, ce jour même, inspiré par la politique, par son courage, ou par les assurances qu'il devoit prendre en la joie du peuple, sortit dans son carrosse une heure avant le Roi, quasi seul avec deux ou trois évêques et abbés, sans suite ni sans cortége; et, traversant toute la ville, s'en alla le premier aux Jésuites attendre le Roi. Il y reçut sa part des bénédictions publiques [2]; et, avant que d'entrer dans l'église, il demeura quelque temps au milieu du peuple pour être vu, et pour montrer qu'il ne craignoit pas d'en être maltraité. Le Roi, étant arrivé dans

[1] Voyez à ce sujet les Mémoires de *Mademoiselle.*

[2] Guy-Joly prétend, au contraire, que tout l'éclat des habits magnifiques du roi et du prince de Condé « n'empêcha pas la continuation des murmures, le peuple étant toujours si animé, qu'il eût fallu peu de chose pour faire repentir le cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité. » Selon cet historien, Mazarin était, dans cette cavalcade, à la portière du carrosse du Roi avec le prince de Condé, *qui lui servoit comme de brave.* Il est vrai que Guy-Joly était de la Fronde. F. R.

ce magnifique temple, eut sujet de rendre grâces à Dieu, qui avoit préservé la France des malheurs dont elle avoit paru menacée. Le ministre en eut aussi de le remercier de l'avoir protégé contre ses ennemis particuliers, le faisant arriver au terme favorable du changement de sa destinée. Il semble que le malheur le plus grand ne manque guère d'être suivi de quelques favorables événemens. Ceux-ci néanmoins ne durèrent guère, et nous verrons ce ministre sentir encore pour quelque temps, et bien amèrement, combien la conservation des places élevées coûte aux hommes qui les possèdent.

Les Bordelais continuoient leurs anciennes brouilleries; ils se plaignoient de leur gouverneur, le duc d'Épernon [1]; et, malgré la paix de Paris, ils ne laissèrent pas d'envoyer au parlement lui demander protection. Les Provençaux en firent autant : ils demandoient jonction avec cet illustre corps, et vouloient lui persuader qu'ils se devoient lier ensemble pour le secours commun de leurs compagnies. Ces députations ne déplaisoient pas au parlement de Paris, et beaucoup de ceux de cette compagnie demandèrent de faire assembler les chambres pour en délibérer. Mais le premier président éluda cette proposition, disant qu'il ne falloit point parler de cela; que c'étoit l'esprit de dissension qui continuoit encore ; qu'ils ne devoient point ouvrir leurs paquets, et que ces affaires s'accommoderoient sans qu'ils donnassent du secours à leurs confrères qui en demandoient.

On rapporta ces paroles aux chambres des enquêtes. Ils crièrent tous et dirent qu'ils vouloient s'assembler, qu'il étoit juste de leur donner de l'aide, et que leur force consistoit seulement en l'union de tous les parlemens. Ils continuèrent plusieurs jours à demander qu'on

[1] Bernard de Nogaret.

ouvrît les paquets et le bruit fut si grand qu'enfin le premier président, ne pouvant plus y résister, dit qu'il étoit juste de les voir ; mais que c'étoit lettre de vieille date, et qu'ainsi il étoit d'avis d'envoyer les gens du Roi chez le chancelier, pour savoir de lui, avant que de parler de cette affaire ni en faire des remontrances à la Reine, en quel état elle étoit. Cet avis fut suivi de tous comme très-raisonnable. Il fut exécuté, et le chancelier répondit qu'ils avoient fait sagement d'en user ainsi ; que la chose étoit accommodée, et que les députés de Bordeaux étoient contens de ce qu'on leur accordoit : ce qui étoit en quelque façon véritable. Le parlement de Provence, qui avoit eu sa part de cette contagion, étoit aussi en mêmes termes, parce que les plus grands soins du ministre étoient de lever les obstacles qui pouvoient s'opposer à son repos. On envoya donc une interdiction à Bordeaux, pour réparer par une apparente punition les fautes qui avoient été commises contre le respect qui étoit dû au Roi; mais ce fut à condition qu'elle seroit révoquée huit jours après. Cette douceur ne fut pas le remède de leur mauvaise humeur, et nous verrons bientôt cette ville mutine servir d'asyle aux ennemis du Roi.

En ce même temps, on reçut nouvelles que l'armée du Roi étoit aux portes de Bruxelles, qui faisoit un grand dégât dans le pays ennemi ; qu'elle avoit pris Condé et un convoi de blés considérable.

L'empereur, depuis la mort de l'impératrice sœur de la Reine, avoit épousé en secondes noces la fille de l'archiduc d'Inspruck, belle, jeune et digne par sa vertu de l'estime publique. La mort lui vint ravir cette princesse peu de temps après son mariage : ce qui lui fut d'autant plus sensible, que ce bien avoit encore pour lui les grâces de la nouveauté.

Le Roi d'Angleterre sut alors quequelques troupes, qui tenoient encore pour lui en Angleterre, avoient été défaites : ce qui l'affligea beaucoup. Et voyant toutes ses espérances presque détruites, il se résolut d'aller aux îles de Jersey et de Guernesey, dont milord Germain, attaché au service de la Reine sa mère, étoit gouverneur. Il voulut aller en Irlande voir si la fortune lui ouvriroit quelque voie pour rentrer dans son royaume. Ce lord lui ayant conseillé de ne se pas hâter d'y aller dans le temps de cette déroute, il lui répondit qu'il falloit donc y aller pour mourir, puisqu'il étoit honteux à un prince comme lui de vivre ailleurs.

Ce discours paroissoit procéder d'un grand cœur : les plus grands hommes de l'antiquité n'ont pas mieux parlé. Mais des jeunes gens passent aisément de cette roide vertu au relâchement; ils souffrent ensuite avec indifférence des maux qui d'abord leur ont paru les plus insupportables de la vie, et le plaisir qu'ils rencontrent en cette même vie en est cause. C'est ce qui arriva à ce prince, qui naturellement aimoit les dames; et plusieurs de ses années, soit en France, soit ailleurs, se sont passées dans une grande oisiveté. Elle a été glorieusement interrompue par ce prince quand la fortune lui a donné lieu de mieux faire, et quand il a pu travailler à son rétablissement.

Le ministre, qui vouloit devenir le maître absolu de la cour, faisoit ce qu'il pouvoit pour gagner le prince de Conti ; mais ce prince, inspiré par madame de Longueville, demeuroit dans le dessein de se conserver le chef des mécontens. Un prince du sang malintentionné est toujours à craindre : son nom est d'une grande considération parmi les esprits factieux, et il peut être en tous temps la cause de beaucoup de maux. La Reine, par cette même considération, se contraignit de lui faire

bonne mine ; ellé traitoit de même tous les autres. Mais il falloit toute l'application du cardinal Mazarin pour la réduire à cette dissimulation.

Ce ministre, malgré le chagrin que M. le prince avoit montré de la proposition qui s'étoit faite du mariage du duc de Mercœur et de mademoiselle de Mancini [1], résolut d'achever cette affaire et de se donner par ses nièces des alliances considérables : son dessein n'étoit pas de fâcher les princes du sang : au contraire, il désiroit ardemment de conserver leur amitié. Mais il vouloit subsister par lui-même et n'avoir plus besoin de protecteur. Il envoya donc Le Tellier à M. le prince, pour lui dire qu'enfin il souhaitoit d'achever ce mariage; qu'il ne pouvoit pas refuser un prince de cette qualité qui désiroit être son parent, ni manquer de reconnoître cette obligation en acceptant ses offres. Il lui manda aussi que ceux qui étoient de ses amis, et qui connoissoient le duc de Beaufort, l'avoient assuré que

[1] Condé avait deux motifs d'intérêt personnel pour s'opposer à ce mariage. D'abord il conservait toutes ses prétentions sur l'amirauté, possédée jadis par son beau-frère, Armand de Brézé, et reprise ensuite par la Reine après la mort de ce brillant chef d'escadre. Or Mazarin, en cas de conclusion du mariage de sa nièce avec le duc de Mercœur, avoit offert l'amirauté au duc de Vendôme, comme une compensation du gouvernement de Bretagne qu'on désirait ne pas lui donner.

L'autre motif d'opposition de Condé, c'était bien, comme le dit madame de Motteville, d'empêcher Mazarin de se rendre indépendant de lui par une alliance considérable, « voulant, dit Omer Talon, toujours avoir autorité tout entière sur lui, qu'il connoissoit être naturellement foible, timide et appréhensif ; que s'il eût fait cette alliance, toute la maison de Lorraine se fût jointe à celle de Vendôme ; et y joignant la personne de M. le duc d'Orléans, M. le prince se fût trouvé le plus foible. »

A ces deux motifs, Guy-Joly en ajoute un troisième. Condé « étoit indigné de ce qu'après lui avoir fait espérer que le Roi traiteroit de la principauté de Montbelliard pour la lui donner, et ayant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avoit néanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclure. » F. R.

c'étoit le plus rude coup qu'il pût recevoir, parce que c'étoit témoigner de ne se pas soucier de lui que de faire ce mariage en dépit de lui, et qu'il le supplioit d'y consentir et de croire que cela ne le détacheroit nullement de ses intérêts.

Le Tellier m'a conté que M. le prince répondit en riant et en se moquant du ministre : « Ah ! monsieur, « le voilà donc mort, ce grand prince que M. le cardinal « craint d'une si étrange manière ! En vérité, le voilà « bien vengé ! » Et après un grand éclat de rire, il reprit aussitôt le parti de la civilité, et lui dit que la Reine étoit la maîtresse, qu'elle pouvoit faire ce qui lui plaisoit, et M. le cardinal aussi ; et qu'ayant déjà donné son consentement dès Compiègne, il ne vouloit pas s'en dédire.

Ce prince alors reprit cette petite froideur qui avoit déjà paru dans sa manière d'agir avant son voyage de Bourgogne, et ses créatures allèrent publiant par le monde que M. le prince avoit sujet de se plaindre qu'on méprisoit son amitié, et qu'on pourroit bien s'en repentir. Il montra aussi dans quelques occasions qu'il avoit du ressentiment de cette alliance ; car, ayant toujours paru assez soumis à la puissance de la Reine, il commença d'avoir de l'aigreur pour toutes choses ; et l'on remarqua que, dans le conseil, il n'avoit plus de complaisance pour les avis du ministre. Il s'emporta un jour contre le maréchal de Villeroy, qui vouloit empêcher quelques propositions avantageuses qui se faisoient en faveur des Bordelais, parce qu'il jugea que cet habile courtisan ne leur étoit pas contraire sans un ordre particulier. Et comme il commençoit à se dégoûter du parti royal, il étoit bien aise d'obliger ces peuples mutins.

Ce dégoût qu'il eut pour le ministre le lia d'autant plus à madame de Longueville qu'il s'éloignoit moins

de ses sentimens; et elle fut ravie de le voir mécontent et plaintif. Sans elle, le ministre auroit pu le guérir facilement, par les soins qu'il prit de se justifier à lui sur son chagrin. Mais, comme elle travailloit à l'augmenter, elle fut cause que ce prince demeura quelque temps dans un état indécis, ne sachant ni ce qu'il haïssoit ni ce qu'il aimoit. Il sembloit au ministre qu'il revenoit quelquefois à lui; il recherchoit ensuite son frère le prince de Conti; il avoit des conférences avec les plus dangereux esprits; il pensoit à tout, il écoutoit tout et ne vouloit rien. J'ai ouï dire à une personne qui couchoit auprès de lui en qualité de premier gentilhomme de sa chambre, qu'il étoit alors dans des inquiétudes extrêmes, chagrin et mal satisfait de toutes choses, parce que dans toutes il trouvoit du défaut et du mal.

Le ministre espéroit, vu la conduite qu'il avoit eue par le passé, qu'il ne quitteroit que difficilement le parti de la Reine. Madame de Longueville et les autres, par ce petit changement qui étoit en lui, croyoient déjà le tenir engagé dans leurs desseins; et, l'ayant pour chef, n'espéroient rien moins que de chasser le ministre pour se faire les maîtres de la cour et des grâces, ou bien, diminuant encore le pouvoir du cardinal, le mettre en état qu'il n'auroit été qu'un ministre en peinture. Pour parvenir à leurs anciens et nouveaux desseins, ils travailloient de tout leur pouvoir à ranimer la malignité du parlement, afin de faire naître de nouveaux embarras à la Reine et de nouvelles peines au cardinal.

Le parlement [le 2 septembre] ayant enfin fait quelque bruit sur les requêtes que leur faisoient les Bordelais, la Reine le manda en corps [1]. Le chancelier leur

[1] Omer Talon dit que la Reine « manda le parlement pour la venir trouver par députés » le jeudi 2 septembre à onze heures du matin. F. R.

montra le tort qu'ils avoient de proposer l'assemblée des chambres, vu que cela étoit formellement contre ce qui avoit été arrêté par la déclaration dernière. Il leur dit que comme la Reine n'avoit pas intention de manquer de parole sur tout ce qu'elle leur avoit promis, qu'aussi elle demandoit de leur part la même fidélité ; que le prétexte qu'ils prenoient n'avoit plus de fondement; que l'affaire de Provence étoit accommodée, la paix qu'on leur avoit envoyée ayant été acceptée publiquement [1] ; et qu'il étoit à croire que celle de Bordeaux se feroit de même, vu qu'on leur avoit envoyé par leurs députés des conditions douces et raisonnables. Il leur dit qu'ils devoient penser aux moyens de la donner à tout le royaume ; et qu'ils devoient craindre, quand ils auroient les meilleures intentions du monde, permettant aux chambres de s'assembler, que ce ne fût donner un moyen à ceux qui n'étoient pas sages, de troubler encore le repos de l'État par les mutineries et factions ordinaires.

La Reine et le duc d'Orléans leur dirent succinctement la même chose, les exhortant à bien faire pour le bien et l'avantage du Roi et de ses sujets.

Le premier président, qui dans ces occasions paroissoit toujours dans les sentimens de sa compagnie, ré-

[1] Le chancelier invoquait sur ce point le témoignage de Mathieu Molé, qui en avait reçu la nouvelle de M. de Mesgrigny, premier président au parlement de Provence.

Quant à Bordeaux, l'affaire se suivait à Paris ; elle avait été discutée dans le conseil, et on avait expédié des lettres patentes dont on espérait la satisfaction du parlement de Guienne.

Le premier président de Paris avait écrit à ces deux parlements, qui lui demandaient de les soutenir ; et dans la lettre adressée au parlement de Bordeaux, on remarque cette phrase : « Nous ne dégénérons pas de la vertu de nos pères, lesquels, dans une semblable occasion, en l'année 1580, rendirent toute sorte d'assistance à votre parlement. » (Omer Talon.) F. R.

pondit qu'ils étoient obligés au secours de leurs confrères ; que leurs desseins ne devoient pas déplaire à Sa Majesté ; qu'ils n'avoient point d'intention de manquer à ce qu'ils devoient au Roi ; que déjà, s'ils vouloient, ils auroient eu sujet de se plaindre de ce qu'on leur avoit manqué en certains points de la déclaration, mais qu'ils ne le vouloient pas faire ; et l'assura, en général, qu'ils étoient bons serviteurs du Roi, et qu'ils le témoigneroient toujours en toutes occasions.

Cette compagnie, ayant honte de désobéir sitôt à la Reine, malgré les cabales des particuliers et leurs factions couvertes, ils résolurent de n'ouvrir les lettres de Bordeaux que dans la grand'chambre, et ils députèrent quelques-uns pour y faire réponse.

Ce jour de 5 septembre, que le Roi accomplissoit onze ans, pour marque de la joie que la ville de Paris avoit eue de le revoir, elle voulut lui donner le bal à l'Hôtel-de-Ville et une magnifique collation. Toute la cour, par l'ordre de la Reine, s'y trouva, et les dames y furent parées autant à leur avantage qu'il leur fut possible. On y dansa de jour, exprès pour éviter la crainte que le Roi pouvoit avoir avec des sujets si nouvellement repentis. La nuit auroit été plus favorable que le jour, s'il avoit été possible que cette fête eût été le prétexte de quelque sinistre dessein. Mais, comme cette pensée n'étoit fondée que sur une prévoyance que la sagesse avoit inspirée à la Reine sans aucun fondement essentiel, elle nous dit, pour cacher sa crainte, qu'elle avoit fait cette malice exprès pour incommoder les dames fardées, dont quelques-unes, qui avoient été frondeuses, ne lui plaisoient pas.

Madame de Longueville, que le dépit de voir le Roi et la Reine dans Paris malgré elle retenoit à Chantilly sous prétexte d'y boire des eaux, voulut se servir de cette

occasion pour y revenir de bonne grâce. Elle avoit régné dans l'Hôtel-de-Ville pendant le siége de cette grande ville, elle y avoit commandé; et sans doute que ce fut pour elle une chose désagréable d'y voir sa puissance effacée par une plus grande que la sienne. Elle désira, pour guérir ce dégoût, que la Reine l'envoyât convier au bal. Elle l'en fit prier par madame la princesse, et lui en fit parler par ses amis. Mais la Reine, qui n'avoit nulle envie de la traiter si bien, répondit froidement à madame la princesse qu'elle craignoit de l'incommoder. Il fallut enfin que M. le prince s'en mêlât : ce qu'il fit de concert avec madame la princesse sa mère, afin qu'il parût au public que cette princesse, malgré les divisions passées, étoit recherchée de la Reine.

La Reine, cédant à cette dernière attaque, me fit l'honneur de m'en parler avec chagrin, et me dit qu'elle s'étonnoit que cette glorieuse madame de Longueville eût fait tant d'efforts pour obtenir si peu de chose. Je conclus avec elle que cette même gloire avoit sans doute convié madame de Longueville à cette humilité, et qu'elle avoit voulu que ses caresses fissent voir qu'en tous partis elle étoit considérée.

Ce régal royal fut donné et reçu avec une pleine satisfaction, tant du côté du Roi, de la Reine et de toute la cour, que du côté des bourgeois. Le jour fut beau et frais, et les dames n'eurent point trop chaud, parce que les fenêtres demeurèrent toujours ouvertes pour les rafraîchir. Le Roi, selon sa coutume, mena danser Mademoiselle; le prince de Condé, mademoiselle de Chevreuse; madame de Longueville fut menée par le duc de Rohan; et le duc de Mercœur, se déclarant vouloir épouser mademoiselle de Mancini, fut celui qui dansa avec elle. Cette journée finit par une magnifique collation, et sur le soir il y eut un feu d'artifice qui fut beau.

La Reine ensuite ramena le Roi au Palais-Royal, qu'il étoit encore de bonne heure.

Pendant que la cour paroissoit en bon état, le parlement frondoit toujours un peu, et n'en laissoit pas passer une seule occasion. Le mariage qui déplaisoit à M. le prince s'avançoit; les articles se dressoient. On promettoit l'amirauté au duc de Vendôme, et la survivance à son fils; pour dot, deux cent mille écus et le premier gouvernement qui vaqueroit. M. le prince ne dit plus mot là-dessus; mais il ressembla au parlement : il gronda sur d'autres sujets. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne poursuivirent leur remboursement de Sedan. On leur avoit fait espérer l'Auvergne, Château-Thierry et plusieurs autres villes : ce qu'ils n'avoient point encore [1]. M. le prince les protégea hautement; et, parlant de leur affaire au chancelier, il s'emporta et jura contre lui, disant d'un ton de grande colère que M. le cardinal lui avoit promis de les satisfaire, et qu'il falloit qu'il le fît. Le duc de Longueville, qui vouloit profiter des intrigues de madame sa femme, se déclara vouloir qu'on lui donnât le Pont-de-l'Arche [2], situé sur la rivière de Seine à quatre lieues de Rouen. Le prince de Condé en fit son affaire. Il en parla au ministre, et dit au duc de Longueville que c'étoit une affaire faite, et que le cardinal ne lui avoit demandé que huit jours pour y faire résoudre la Reine.

[1] Le parlement, consulté officiellement sur cette affaire par le chancelier, qui aurait désiré un avis contraire à la promesse faite au duc de Bouillon, demanda du temps et des formalités pour se résoudre et donner des conclusions. Évidemment il ne voulait pas se brouiller avec les frondeurs dans l'intérêt de la cour. Celle-ci fit faire l'opposition par le tiers état de la province d'Auvergne, opposition qui ne déplut nullement à la Reine, comme le remarque Omer Talon. F. R.

[2] Il demandait en outre huit cent mille livres ; puis, comme cette proposition paraissait dure, il en rabattit quatre cent mille livres ; ce à quoi le ministre acquiesça.

D'autre côté, on pressa le cardinal de raccommoder l'affaire des capitaines des Gardes, qui, depuis leur désordre et leur exil, étoit demeurée sans remède. Il répondit à leurs amis qu'il en parloit souvent à la Reine, mais qu'il n'avoit pu gagner sur son esprit de leur pardonner. La Reine, souvent d'accord avec son ministre pour se faire plus terrible qu'elle ne l'étoit, mais à qui, par son propre mouvement, l'action des capitaines des Gardes avoit déplu, protesta publiquement qu'ils ne serviroient jamais tant qu'elle auroit du pouvoir en France. Le cardinal Mazarin, qui ne craignoit pas en cette rencontre de diminuer l'éclat de sa faveur, envoya Le Tellier à la Reine pour lui en parler de sa part, afin qu'il pût servir de témoin que c'étoit elle, et non pas lui, qui ne vouloit pas leur retour.

La Reine ne manqua pas de répondre à Le Tellier qu'elle étoit résolue de ne se point relâcher; qu'en d'autres occasions elle prendroit le conseil de M. le cardinal, comme plus capable qu'elle sur toutes les affaires de grande importance ; mais qu'en cela elle croyoit en pouvoir juger elle seule, puisqu'il s'agissoit de la maison du Roi, dont elle savoit mieux que personne l'ordre et la coutume ; qu'ils étoient des officiers qui doivent obéir ponctuellement aux ordres du Roi ; qu'ils avoient témoigné trop peu de respect pour elle pour leur pouvoir pardonner si facilement. Le Tellier, soit qu'il eût aperçu que la Reine avoit part à ce refus, soit qu'il fût lui-même trompé par le cardinal, ou qu'il aidât à jouer la comédie, protestoit à tous les amis de ces malheureux que le ministre n'étoit point cause de ce délai, et qu'il n'avoit pu jusques alors obtenir leur grâce de la Reine.

Un jour Le Tellier, sur l'affaire des capitaines des Gardes, me parut véritablement persuadé que l'obs-

tacle de leur rétablissement venoit de la Reine; et, parlant de la soumission d'esprit qu'il sembloit que la Reine avoit pour les conseils du cardinal Mazarin, qui étoit condamnée de beaucoup de gens, il me dit qu'elle n'étoit pas toujours si grande qu'on se l'imaginoit; qu'elle avoit beaucoup de lumières; et qu'elle connoissoit clairement que la conduite de son ministre étoit mauvaise en de certaines choses; qu'elle voyoit bien qu'il faisoit trop languir après les grâces; que cela étoit cause qu'il lui restoit peu d'amis de ceux mêmes qui les recevoient, et lui rendoit ennemis tous ceux qui s'engageoient à y prétendre par ses demi-promesses et ses longueurs; que cette méthode lui faisoit perdre beaucoup de créatures; qu'il ne savoit se déterminer sur rien; qu'il ne se précautionnoit pas assez contre la haine de ses ennemis, et de même n'aimoit pas assez ses amis. Il m'assura de plus que souvent elle lui avoit commandé d'avertir le cardinal de toutes ses fautes afin qu'il s'en corrigeât, et que par son changement il pût apaiser le murmure de ceux qui, avec quelque raison, se plaignoient de lui.

Mais quoiqu'elle n'approuvât pas toute la conduite de son ministre, elle ne faisoit jamais de plaintes contre lui que celles qui pouvoient lui acquérir l'amitié publique, celles qui étoient fondées sur sa trop grande douceur, et sur ce qu'il pardonnoit trop aisément. Elle se croyoit obligée à le soutenir. Elle craignoit de s'affoiblir elle-même en l'affoiblissant.

Il me semble encore à propos de rapporter sur ce même sujet une conversation que le commandeur de Jars et moi eûmes avec elle vers ces mêmes temps, qui s'accorde avec ce que Le Tellier m'avoit dit. Cette princesse nous parlant un soir des affaires publiques, elle vint sur les particulières, et en détail sur les personnes,

et nous dit : « Voyez-vous, on se trompe fort quand « on croit que la considération que nous avons pour « ceux en qui nous nous confions ait le pouvoir de nous « cacher leurs défauts. Je les connois fort clairement « en eux : mais, comme personne n'en est exempt, je « les excuse. J'en suis fâchée, et ne les aime pas moins « quand je trouve en eux les principales choses, dont « la fidélité et la sûreté sont les premières. Je me sa-« tisfais de celles-là et souffre le reste. J'ai même ce « sentiment en leur faveur, que je n'aime pas à publier « leurs défauts, ni à me plaindre des fautes qu'ils font « avec une bonne intention et par leur humeur natu-« relle, dont ils ne sont pas les maîtres. »

Je ne suis pas persuadée que cette princesse, si équitable dans ses sentimens, ait connu alors tout ce qui étoit blâmable dans l'ame du cardinal Mazarin. Je croyois qu'elle avoit souvent à son égard des momens d'un grand discernement, et qu'elle n'approuvoit pas toujours sa conduite ni toutes ses actions. Elle avoit de même la bonté de les excuser, comprenant bien que nul homme n'est parfait. Mais ses réflexions et ses lumières étoient un peu obscurcies, parce qu'il travailloit avec soin à conserver son estime, et que l'iniquité visible qui le persécutoit lui faisoit voir ce ministre comme la victime des malheurs qui suivent d'ordinaire les minorités des rois. Elle croyoit dans ce temps-là qu'il portoit injustement sur lui la haine que les envieux de sa faveur avoient conçue contre sa place plutôt que contre ses défauts ; et la pitié, de même que la raison et la justice, avoient beaucoup de part à sa constance.

On peut dire de plus et avec vérité, pour faire connoître les sentimens de la Reine sur cet article, qu'elle n'étoit pas tout-à-fait aveugle dans la confiance qu'elle avoit en lui ; et les remarques que j'en ai faites ailleurs

le peuvent prouver. Ceux qui voyoient le ministre m'ont dit que la fermeté de la Reine, dont il recevoit toute sa puissance et toute sa gloire, lui déplaisoit quelquefois autant qu'elle lui étoit nécessaire et avantageuse ; qu'il s'en plaignoit à eux, leur disant qu'elle l'embarrassoit dans les choses qu'elle regardoit comme étant utiles au service de Dieu, à l'autorité royale et au bien public ou particulier ; qu'il craignoit l'opposition qu'elle lui faisoit en ces rencontres, et que la Reine s'amusoit à ce que les dévots lui disoient ; qu'elle étoit opiniâtre, et qu'il avoit de l'inquiétude toutes les fois qu'il falloit choquer son opinion sur les affaires qui touchoient son cœur par rapport à sa conscience et aux intérêts du Roi. Ses plaintes avoient commencé avec sa faveur, et elles s'étoient augmentées à mesure que la Reine devenoit moins paresseuse et plus sensible au bien de l'État, et à ce que sa vertu l'obligeoit de faire,

CHAPITRE XXXVI

(1649, septembre). — Condé exige Pont-de-l'Arche pour le duc de Longueville. — Refus de la Reine. — Le prince se déclare ennemi de Mazarin. — Joie des frondeurs. — Manœuvres de madame de Longueville en cette querelle. — Le duc d'Orléans appuie Condé. — Prudence ambitieuse de La Rivière. — Embarras du cardinal. — Condé obtient Pont-de-l'Arche. — Le mariage projeté de Mercœur avec une Mancini l'empêche d'être satisfait. — Anne d'Autriche veut ce mariage. — Condé réunit à souper les chefs de la Fronde. — Scandale qui en résulte. — Irritation de la Régente. — Audace de Condé. — Les mécontents le circonviennent. — Rapprochement de Mazarin et de madame de Longueville. — Maladie de la Reine. — Le tabouret accordé à la princesse de Marsillac et à madame de Pons. — Protestation de la noblesse. — Condé s'en offense. — La Rivière désire céder. — Jarzé fidèle à Condé. — Protestation des princes contre les prétentions du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne. — Condé et les siens reviennent à la Reine et au cardinal. — Le duc d'Orléans abandonne les tabourets.

Le prince de Condé commençoit alors à donner la gêne au cardinal Mazarin pour avoir le Pont-de-l'Arche; et déjà le ministre avoit mis cette affaire au rang des choses que la Reine ne vouloit pas. Il est aisé de juger, par les sentimens de cette princesse, qu'elle n'étoit pas capable de goûter cette proposition. Mais il lui eût été avantageux, à elle et à son ministre, que M. le prince eût pu croire cette difficulté aussi véritable qu'elle l'étoit en effet, et qu'il eût pu s'imaginer être refusé plutôt par elle que par lui. Car, comme toute la cour, et le prince de Condé en particulier, étoit trop persuadée de son crédit, les excuses de cette nature ne lui servoient de rien. Pendant le siége de Paris, le duc de Longueville demanda cette place. Le

ministre, qui promettoit aisément pourvu qu'il pût avoir quelque temps à délibérer sur l'exécution, avoit répondu à M. le prince, qui lui en parla sur quelques propositions d'accommodement qui se firent alors, que cette grâce se pourroit facilement accorder. Depuis cette espèce de consentement, M. le prince, mal content de lui et raccommodé avec sa famille, l'avoit pressé et en avoit tiré des paroles plus positives. Il en vouloit la conclusion, et le cardinal ne le satisfaisoit point, parce, disoit-il, que la Reine y résistoit.

[Le 10 septembre.] Voilà donc M. le prince animé par lui-même et par toute sa famille. Il parla en maître, et montra au cardinal Mazarin de l'audace et du dépit. Le ministre, sur les plaintes de ce prince, lui répondit, pour sa défense, que cette place étoit d'une telle conséquence qu'elle rendoit le duc de Longueville le maître absolu de la Normandie; et que lui, qui avoit l'honneur d'être premier ministre, et en qui le Roi et la Reine avoient remis le soin de soutenir les intérêts de l'État, étoit obligé de le défendre. Comme, sur les instances de M. le prince, le ministre eut souvent répondu de pareilles raisons, M. le prince ne pouvant plus souffrir qu'il osât lui parler de la force qu'il devoit avoir à défendre l'État, lui qui l'avoit vu si foible, et qui croyoit l'avoir soutenu par sa protection, en fit des railleries; et se moquant de sa vaillance en cette occasion, ou dans quelque autre semblable, il lui dit un jour en le quittant : *Adieu, Mars;* et le traitant de ridicule, il alla se vanter dans sa famille de cette parole, comme si elle eût été digne de l'immortaliser.

Le ministre sentit cet outrage : toute la cour se troubla sur cette querelle, et chacun forma des desseins sur le mécontentement du prince de Condé. Les frondeurs se réveillèrent, qui n'étoient pas fort endormis.

Le parlement fit du bruit; et toute la cour, par cette brouillerie, se trouva partialisée. L'inquiétude fut grande parmi les faux amis du ministre. Les bienfaits qu'ils tenoient de lui les obligeoient par honneur à demeurer dans ses intérêts; ils étoient au désespoir de ne les pouvoir quitter, et commençoient à méditer par quelles voies ils s'en déferoient. Ils s'imaginèrent qu'ayant déjà la haine de tout le royaume, il ne pourroit subsister s'il perdoit l'amitié de M. le prince, et que c'étoit mauvais signe pour lui de ce que le sang royal l'abandonnoit.

La Reine, suivant son inclination naturelle qui alloit à la fermeté, aussi vigilante, aussi forte et aussi confiante sur elle-même qu'à son ordinaire, dit tout haut qu'elle ne donnera point le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville; que cela étoit tout-à-fait contre les maximes de l'État; et qu'elle ne se soucie pas de tout ce qui peut en arriver, pourvu qu'elle fasse son devoir.

Cette résolution étoit louable, et le ministre faisoit son devoir de refuser cette place au prince de Condé, en se servant des raisons de la Reine pour éviter de lui faire ce présent. Mais il ne voyoit pas qu'il étoit dans une trop grande foiblesse pour oser soutenir la colère d'un prince du sang dans une régence, qui naturellement diminue la puissance royale et augmente celle des princes. Nous le verrons donc en ceci, comme en beaucoup d'autres occasions, contraint de céder à leur autorité, et conseiller à la Reine, malgré elle et malgré lui, de se laisser vaincre. Nous verrons aussi bientôt après qu'il est dangereux aux princes du sang d'offenser les rois, qui sont quelquefois obligés de faire de grands coups pour maintenir leur autorité; et à leurs ministres de promettre légèrement des grâces de grande

importance à des personnes d'une qualité à se faire tenir ce qu'on leur promet.

Pendant deux ou trois jours, la Reine, M. le prince et le ministre se regardoient avec assez d'embarras. Un jour néanmoins, lui et le ministre parlèrent au conseil assez long-temps ensemble; mais ce ne furent que des discours indifférens. Quand la Reine étoit contrainte par bienséance de lui répondre, elle le faisoit civilement et sans entrer en matière; mais elle évitoit le plus qu'il lui étoit possible de se laisser entamer sur cette affaire.

Enfin, le 14 septembre, Le Tellier alla trouver M. le prince de la part du cardinal. Il lui dit qu'il avoit encore parlé à la Reine de sa prétention, et que Sa Majesté, connoissant de quelle importance étoit cette place, ne pouvoit consentir qu'elle demeurât au pouvoir du duc de Longueville, parce qu'elle craignoit qu'un jour le Roi son fils ne lui en fît reproche; qu'ainsi il étoit contraint de lui dire qu'il n'avoit pu gagner cela sur son esprit; qu'il le supplioit de vouloir considérer ses raisons et de ne pas trouver mauvais s'il ne pouvoit le servir en cette occasion.

M. le prince répondit à cet ambassadeur qu'il le prioit d'aller trouver M. le cardinal, pour lui dire qu'il ne veut plus être son ami, qu'il se tient offensé de ce qu'il manque de parole [1], et qu'il n'est pas résolu de le souffrir; qu'il ne le verra jamais que dans le conseil; et qu'au lieu de la protection qu'il lui avoit donnée jusques alors, il se déclaroit son ennemi capital.

[1] Non-seulement Mazarin avait fait à Condé la promesse du Pont-de-l'Arche et de quatre cent mille livres; mais il lui avait donné un écrit pour garantie de cette promesse. Condé avait envoyé l'écrit aux agents de M. de Longueville, déclarant que pour lui il se contentait de la parole du cardinal. Or les ministres soutenaient d'abord qu'on n'avait promis que les quatre cent mille livres, et de plus, que l'écrit du Cardinal n'obligeait pas la Reine. De là la violente colère de Condé. F. R.

Sur cette réponse, le cardinal manda à M. le prince que cela étoit bien étrange qu'il se laissât gouverner par madame sa sœur et par le prince de Conti son frère, après ce que lui-même lui avoit dit de l'un et de l'autre; et que, pour lui, il seroit toujours son serviteur. Cette harangue déplut à M. le prince : il ne voulut pas qu'on pût croire de lui qu'il se laissât gouverner. Mais elle fut agréable à madame de Longueville : ce fut une marque certaine et publique du pouvoir qu'elle commençoit d'avoir sur M. le prince.

Voilà toute la cour, à ce bruit[1], qui court chez M. le prince. Les frondeurs[2] furent ravis de le voir leur chef, et d'espérer qu'ils pourroient un jour combattre sous ses enseignes. Ils ne doutoient pas qu'ils ne pussent avec lui renverser a France à leur gré[3], et cette illusion leur étoit agréable. Quelques-uns même de ceux qui avoient les premières charges de la maison du Roi, officiers de la couronne. le furent voir; et le petit nombre de fidèles en apparence qui n'y alla pas ne l'en aimoit pas moins. Les personnes attachées au duc d'Orléans suivirent l'exemple des autres, et disoient, pour leur excuse, que M. le prince étoit parent de leur maître. Ceux qui étoient attachés au Roi et à la Reine alléguoient, pour leur justification, que le Roi et elle étoient neutres; que cette querelle étoit particulière entre le

1 En se plaignant du manque de parole de Mazarin, Condé dit tout haut qu'il *ne vouloit plus être son serviteur*. « Cette parole, dit Omer Talon, ne fut pas plutôt lâchée. que toute la cour s'alla offrir à lui comme à un prince mécontent, lequel se déclaroit contre le premier ministre, qui n'étoit pas aimé » Omer Talon.) F. R.

2 Particulièrement le duc de Beaufort et le coadjuteur. F. R.

3 Omer Talon (Mém., année 1649) rapporte les projets de la cabale qui s'était ralliée autour du prince de Condé. Il s'agissait de *perdre* Mazarin, de mettre Châteauneuf aux sceaux à la place de Seguier ; de faire entrer Mathieu Molé au conseil ; de le remplacer à la tête du parlement par le président de Bellièvre, etc. F. R.

prince de Condé et le ministre; qu'ils étoient bons serviteurs de Leurs Majestés; que si M. le prince faisoit un parti, ils l'abandonneroient aussitôt; mais que, les choses demeurant dans les termes où elles étoient, ils ne pouvoient pas manquer d'offrir leurs services à un premier prince du sang.

Leur procédé néanmoins étoit blâmable. Cette querelle étoit celle du Roi et de la Reine; le droit et la raison étoient du côté de la Régente et de son ministre. Il y eut donc peu de sages qui demeurèrent attachés à leur devoir; et ceux que l'honneur et la probité tenoient dans cet état violent parloient peu, balançoient entre les deux, et demeuroient ambigus, sans se déclarer ni pour ni contre.

Du nombre de ceux qui se dirent du parti et des amis du ministre, deux eurent à se justifier à lui d'avoir visité M. le prince. Leur excuse fut qu'ils l'avoient vu, sans lui parler ni faire offre de leur service. Ces deux furent le duc de Candale et Jarzé. Le dernier étant chez M. le prince, pour réparer les visites qu'il lui faisoit, en parlant du ministre dit qu'il étoit bien fier, et qu'il témoignoit par son indifférence qu'il ne craignoit rien. Le cardinal, en effet, faisoit la meilleure mine du monde; et quand quelqu'un lui faisoit des complimens sur cette affaire, il répondoit froidement qu'il n'avoit point d'ennemis; qu'il souhaitoit servir M. le prince; qu'il étoit fâché de son mécontentement; que la Reine étoit celle qui ne vouloit pas lui accorder ce qu'il demandoit, et qu'on lui faisoit plaisir de ne lui point faire d'offre sur ce sujet. Il disoit de plus qu'il ne vouloit point se déclarer contre M. le prince, à qui il avoit de l'obligation; et qu'ayant pour protecteurs le Roi et la Reine, il ne craignoit rien.

Beaucoup de sages ambigus travailloient à la paix,

et particulièrement le duc de Rohan, qui étoit obligé au prince de Condé et au ministre tout ensemble, et qui, voulant se conserver avec tous les deux[1], souhaitoit de les voir accommodés. Mais il falloit pour y parvenir une plus grande voix, c'est-à-dire que l'intérêt, le maître de la cour, s'en mêlât. Le duc d'Orléans, pour plaire à la Reine, qui ne pouvoit plus dissimuler, et qui avoit de la peine à ne pas éclater contre M. le prince, y contribua beaucoup. En voici les motifs.

L'abbé de La Rivière, pour obliger le cardinal à soutenir sa nomination à Rome, et pour le bien commun de l'État, pressa son maître d'y travailler. Monsieur, par son propre sentiment, voyant le ministre en mauvais état, auroit été assez content alors de l'abandonner, et en ce cas auroit désiré d'en mettre un à sa place qui auroit été de ses créatures. Il craignoit, soutenant davantage le cardinal, qu'il ne lui arrivât d'avoir part à la haine publique, et à celle de tous les honnêtes gens du royaume, qui, sans un véritable fondement de justice et de raison, faisoient profession de le mépriser. Mais son favori n'aimoit pas les frondeurs. Si bien qu'il craignoit l'empire que facilement ils pourroient acquérir sur l'esprit de son maître, s'il entroit dans leurs sentimens. Il dit donc, à ce qu'il me conta lui-même, qu'il étoit dangereux de laisser former à M. le prince de si hautes entreprises; que dans la conjoncture du temps il auroit toute la France pour lui, et qu'il valoit mieux le laisser vivre à la cour et conserver sa supériorité sur lui, que le laisser faire un si grand parti, dont les maux pourroient aller à de fâcheuses extrémités. Il lui fit enfin connoître que, selon l'état présent des choses, il falloit qu'il maintînt le ministre.

[1] Il désirait obtenir le rang de prince et avait ainsi besoin de la bonne volonté du cardinal et de l'appui de Condé. F. R.

La Reine fit aussitôt de grands reproches à ce prince de ce qu'il ne s'étoit pas assez déclaré pour elle; et, pressé de tant de côtés, il fallut qu'il montrât publiquement qu'il vouloit se mêler de cette grande affaire.

M. le prince, qui par son inclination n'avoit pas de penchant à la guerre civile, sachant l'intention du duc d'Orléans, alla le voir, et demeura long-temps enfermé avec lui. Ce prince le pria de ne point souffrir qu'un parti se formât par cette presse de mutins et d'esprits factieux qui l'environnoient déjà, et le conjura de préférer le repos public aux sentimens particuliers. M. le prince lui promit de fuir pour quelques jours cette inutile ostentation. Il lui remit ses intérêts entre les mains, et donnèrent tous deux la commission à l'abbé de La Rivière de travailler à cette paix.

Madame de Longueville et le prince de Conti ne le vouloient pas. Ils avoient de vastes desseins qui leur faisoient peut-être souhaiter de devenir comme avoient été autrefois sous Charles VIII madame de Beaujeu et son mari, qui avoient chassé le duc d'Orléans, et qui gouvernèrent l'État à leur fantaisie une assez longue suite d'années. Quand ils virent que l'entremetteur étoit nommé, ils lui firent offrir sous main, à ce qu'il m'a dit depuis, qu'ils consentiroient à l'établir premier ministre à la place du cardinal, s'il vouloit s'accommoder avec eux, et porter son maître à consentir à la ruine de celui qu'ils désiroient chasser.

L'abbé de La Rivière ne voulut pas écouter cette proposition : il faisoit profession d'aimer l'État. Mais il crut peut-être aussi que, n'étant point encore cardinal, il ne pourroit pas se soutenir dans cette grande place. Il eut peur, voyant de l'incompatibilité à pouvoir accommoder les intérêts de son maître avec l'ambition de madame de Longueville, que le prince de Conti, pour

le perdre ensuite de leur traité, ne lui ôtât tout de nouveau la nomination de la France ; et, au milieu de tant de périls, il fut assez sage pour les vouloir tous éviter.

Cette proposition qui le faisoit premier ministre, qui de soi étoit chimérique, devoit paroître telle à celui à qui elle fut faite ; et il est à présumer que l'impossibilité fut connue de madame de Longueville, du prince de Conti et du prince de Marsillac. Ils la firent sans doute à l'abbé de La Rivière, sur ce fondement qu'il faut tout hasarder avec ceux qui ont un grand intérêt, à cause qu'il est aisé de les éblouir en leur faisant voir les moyens d'arriver à ce qu'ils désirent. Il n'importe qu'ils soient bons : leurs passions, pour l'ordinaire, les empêchent de les examiner, et le moindre espoir leur ôte la raison. Je ne sais si la sienne ne fut point altérée par une si belle tentation ; mais alors on ne vit en lui que de droites intentions, il est juste de louer sa retenue.

Les desseins de madame de Longueville étant échoués, ou n'ayant été, comme je l'ai cru, que foiblement proposés, et de même légèrement reçus, on en demeura dans les termes de l'accommodement. Il fallut de tous côtés y penser tout de bon. Madame la princesse, nonobstant cette querelle, ne laissoit pas de venir chez la Reine, et demeuroit quelquefois longtemps avec elle, parlant de choses indifférentes. Mais quand il y a des sujets de dégoût entre les personnes qui se voient, ces sortes de visites sont ennuyeuses de part et d'autre, et il est nécessaire pour le bien de la société de les écouter, autant que la bienséance le peut permettre. La Reine, en ce temps là, étoit assez souvent seule. Les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, anciennes ennemies de madame de Longueville, vinrent s'offrir à elle. En même temps aussi le duc de Beaufort, attaché de tout temps à M. le duc d'Orléans, et malgré l'oppo-

sition qu'il avoit toujours eue à la famille de Condé, alla s'offrir à M. le prince, parce que dans la cour l'intérêt l'emporte toujours sur la haine et sur l'amitié, et que le plus grand qu'il eût alors étoit de se faire craindre du cardinal Mazarin.

M. le prince vint chez la Reine, le 15 septembre, suivi d'une grande troupe de courtisans. Il fut assez long-temps avec elle, et le ministre étoit en tiers. Leurs discours furent de choses communes, mais le prince de Condé adressa la parole au cardinal par deux ou trois fois, qui fut une marque de quelque radoucissement. Madame de Longueville, alarmée de cette visite et qui avoit peur que M. le prince ne se relâchât de sa prétention du Pont-de-l'Arche, disoit à ses confidens qu'il avoit de la peine à se séparer de la cour; qu'il n'auroit pas été si terrible s'il eût senti plus de vigueur et de force dans le cabinet, et murmuroit contre lui de ce qu'il ne soutenoit pas ce qu'il entreprenoit avec assez de hauteur. Le duc de Rohan me dit alors qu'en trois jours de brouillerie ce prince s'étoit repenti plus de trois cents fois, tant il lui étoit difficile d'aller contre son inclination.

Le lendemain 16 septembre, il vint au conseil, où il entretint le duc d'Orléans de sa prétention, et affecta de parler tout haut, afin que la Reine le pût entendre. Il dit à Monsieur qu'il le supplioit de se souvenir que le Pont-de-l'Arche lui avoit été promis par le ministre, de son consentement; et que cela étant, il étoit obligé de soutenir ses intérêts.

Quand il fut parti, de grandes conversations se firent entre la Reine, le duc d'Orléans, le ministre, l'abbé de La Rivière et Le Tellier. Ce fut en ce conseil que l'on prit des mesures pour apaiser ce différend, qui furent enfin au désavantage du Roi et de la Reine. Et cette

princesse, malgré ses sentimens magnanimes, eut la honte de se dédire de toutes les protestations qu'elle avoit faites de ne donner jamais cette place au duc de Longueville. Elle n'en doit point être blâmée : elle soutint l'intérêt du Roi tant qu'il lui fut possible, mais elle fut abandonnée de tous ceux de qui elle pouvoit avoir du secours. Le cardinal Mazarin n'osa parler contre M. le prince; et le duc d'Orléans, par le conseil de l'abbé de La Rivière, fut d'avis de le contenter [1]. Avec ce secours, le prétendant devint si fort, qu'il étoit impossible de lui rien refuser.

Après ce conseil, le prince de Marsillac parla longtemps à l'abbé de La Rivière, et la pressa instamment d'entrer dans leurs desseins et d'accepter les offres qu'on lui avoient faites : ce qu'il refusa tout de nouveau par les raisons que j'ai déjà dites. Mais, selon mes lumières, cette seconde attaque fut plus forte que la première. La Reine s'en aperçut; et comme le prince de Marsillac lui étoit suspect par l'étroite liaison qu'il avoit avec madame de Longueville, elle demanda à l'abbé de La Rivière de quoi ils avoient parlé ensemble. Il dissimula, et lui répondit froidement qu'ils avoient parlé en termes généraux de l'affaire présente.

Il m'a dit depuis, en me contant cette aventure, qu'il ne fut jamais si embarrassé, parce que cette pensée l'occupoit de sorte, quand la Reine lui fit cette question, qu'il ne put s'empêcher de rougir et de sentir quelque trouble dans son âme, par l'imagination de la grandeur de la chose dont il étoit question. Si elle eût pu savoir

[1] Selon Guy-Joly, l'accord du duc d'Orléans et de Condé parut si fort en cette affaire, que dans un souper *ils se pelotèrent à coups d'oranges, comme par débauche, etc.* Il ajoute que le bruit courut que les deux princes envoyèrent une lettre au cardinal avec cette suscription : *A l'illustrissimo signor facquino.* F. R.

la cause de leur entretien, elle lui auroit su bon gré de ce qu'il venoit de refuser, parce que si, par un prodige qui ne se peut presque comprendre, cette liaison du duc d'Orléans, de M. le prince, du prince de Conti et de madame de Longueville eût pu se faire, il auroit sans doute causé beaucoup de maux à l'état. Mais la Reine auroit pu lui dire qu'il ne refusoit rien, et qu'il étoit impossible d'affoiblir sa puissance au point d'être forcée de prendre un ministre par le choix et la volonté de madame de Longueville; ni même que cette princesse, le lui pouvant donner, eût voulu destiner le favori du duc d'Orléans à cette place.

La Reine pouvoit lui dire encore qu'il auroit mieux fait s'il n'avoit point favorisé auprès du duc d'Orléans la prétention du Pont-de-l'Arche. Car, si par l'intérêt de son chapeau, il n'avoit pas cru devoir obliger le prince de Conti et madame de Longueville, la Reine et le duc d'Orléans étant de même sentiment, M. le prince, qui n'avoit pas d'inclination à la guerre, ne l'auroit pas faite pour agrandir d'une place le gouvernement du duc de Longueville. La conduite de l'abbé de La Rivière pouvoit donc alors être d'une dangereuse conséquence au service du Roi et de la Reine.

Il étoit néanmoins bien intentionné pour conserver la paix de la famille royale. Il en inspiroit le désir dans l'ame de son maître. Mais il vouloit peut-être laisser voir à la Reine qu'elle pouvoit perdre l'amitié de ce prince, afin que cette crainte forçât le ministre à le considérer davantage. Les oreilles du duc d'Orléans étoient toujours favorables aux frondeurs. Il étoit leur confident sur les bravades qu'ils faisoient en pestant contre le ministre; et le jour qu'il les avoit écoutés, il reprenoit des forces pour le lendemain.

Cette condescendance augmentoit leur hardiesse et

leur rébellion ; elle augmentoit aussi la timidité de l'abbé de La Rivière. Il se connoissoit petit par lui-même, et il craignoit toutes les puissances, tant légitimes que celles qui ne l'étoient pas. Outre le respect qu'il devoit à M. le prince, il le redoutoit beaucoup et lui vouloit montrer qu'il désiroit de le servir. Il vouloit, par les raisons déjà dites, plaire au prince de Conti et à madame de Longueville. Il ne vouloit pas non plus paroître contraire aux frondeurs, de peur d'en être haï et opprimé, par la liberté qu'ils avoient de parler au duc d'Orléans contre lui, de même que contre le ministre. Si bien que, sans manquer de fidélité à ce prince, ni de bonnes intentions pour le service du Roi, on peut dire avec vérité qu'il ne faisoit pas assez pleinement son devoir, et que cette ambiguïté causoit de grands embarras au ministre, qui se voyoit en butte à tous les différens partis des peuples quand on vouloit qu'il le fût, ballotté par l'intrigue des cabales, menacé par le premier prince du sang, et sa place offerte à d'autres, comme si en effet il eût été le rebut de la fortune. Cependant elle le tenoit toujours par la main, et le destinoit, par les maux qu'elle lui faisoit sentir, à de plus grands biens que ceux qu'elle lui avoit faits jusques alors ; et la fermeté de la Reine lui pouvoit faire espérer de nouvelles élévations, lorsqu'il sembloit le plus abaissé. Mais, comme le monde se laisse toujours emporter aux apparences des choses présentes, il y avoit alors de la gloire à le mépriser ; et les grands et les petits en faisoient profession publique.

Le chevalier de Guise [1], qui jusque-là avoit été de ses amis, lui demanda une abbaye. Il la lui refusa, pour l'avoir déjà promise à un autre. Ce prince lorrain, étant

[1] Roger de Lorraine.

piqué de ce refus et ne craignant plus sa faveur, lui dit qu'il se tenoit désobligé de ce procédé. Le cardinal lui répondit froidement qu'il falloit se résoudre à le tenir pour offensé ; mais lui, sans l'écouter, se plaignant hautement, lui répliqua qu'il lui avoit promis cette abbaye, qu'il ne tenoit point sa parole, et que pour lui, il ne vouloit plus être de ses amis. De ce pas-là, il alla faire offre de son service et de son amitié à M. le prince, qui le reçut avec joie.

L'abbé de La Rivière [le 17 septembre], après avoir pris ses mesures de part et d'autre, va trouver M. le prince, et lui accorde le Pont-de-l'Arche de la part de la Reine, avec mille douceurs de celle du ministre, qui lui manda qu'il avoit toujours eu intention de le servir; mais que jusque-là il ne l'avoit pu persuader à la Reine. L'abbé, de son côté, n'ayant que trop bien fait pour faire réussir cette négociation à son contentement, lui fit sentir qu'il avoit travaillé avec soin à sa satisfaction ; et ses peines avoient pour fondement l'espoir de la rétribution.

Le duc de Saint-Simon [1], fidèle au Roi, et qui avoit l'honneur, par la duchesse sa femme, d'être parent de M. le prince, l'ayant vu dans cet engagement, s'en étonna. Il avoit été le trouver, pour lui dire qu'il étoit au désespoir de le voir si attaché à cette prétention du Pont-de-l'Arche. Il lui avoit représenté les périls où il s'exposoit en irritant la Reine et en poussant les choses à cette extrémité. Le prince lui répondit qu'il avoit raison, qu'il lui étoit obligé de ses conseils, qu'il les estimoit ; mais qu'il s'étoit engagé à madame de Longueville, et qu'il lui étoit impossible de se tirer de cet embarras ; qu'il lui feroit plaisir d'aller trouver le duc de

[1] Père de l'auteur des Mémoires.

Longueville, et qu'il seroit ravi qu'il pût le persuader de suivre ses avis.

Le duc de Saint-Simon, comme je l'ai su par lui-même, y fut; et après lui avoir représenté qu'il feroit une action louable et juste de s'opposer aux désirs de madame de Longueville, ce prince, après l'avoir écouté, lui fit un grand éclat de rire; et voulant tourner en ridicule sa fidélité et ses sages avis, il lui dit : « Je sais qu'on dit « à la cour que je me veux faire duc de Normandie; je « n'en ai pas le dessein, et vos sentimens sont beaux et « généreux. Mais avouez le vrai : ce seroit un beau coup « à faire, et à vous de vous faire duc de Guienne. » Ces paroles du duc de Longueville sont méprisables, et la raillerie ne les excuse point. Mais le désir que le prince de Condé avoit témoigné de vouloir se délivrer de cet engagement marque que ses intentions étoient innocentes. Il ne put donc éviter ce malheur, qui ternissoit la gloire des belles et grandes actions de sa vie, qui toutes avoient été jusque-là avantageuses à l'État et utiles au service du Roi. Malgré ses lumières et sa raison, il persista à vouloir participer à l'aveuglement où sa famille étoit tombée. Il voulut cette place, et il fallut le satisfaire.

Le cardinal s'étoit donc résolu à contenter le prince de Condé, quand il avoit vu les embarras qui lui tomberoient sur les bras s'il y résistoit davantage. Il ne souhaitoit pas alors un plus grand bien que celui d'éviter les périls présens pour arriver à la majorité du Roi, et par elle il attendoit le remède de tous ses maux. Aussi Le Tellier, qui le connoissoit parfaitement, disoit de lui qu'il songeoit seulement à passer la journée en laquelle il vivoit.

Quand M. le prince eut accepté le don qu'on lui faisoit, il alla aussitôt trouver le duc d'Orléans pour

l'en remercier. Il le suivit ensuite chez la Reine, à qui il rendit les grâces qu'il lui devoit de ce présent. Elle commanda aussitôt qu'on allât chercher le ministre, afin qu'il vînt prendre part à cet accommodement et à la conversation qui fut publique, assez civile de la part de M. le prince, et entièrement soumise de celle du cardinal. Le maréchal de Villeroy, un peu après, tira M. le prince à part, et lui demanda s'il étoit content, s'il n'étoit rien resté dans son cœur qui pût troubler la cour à l'avenir; et que si le mariage du duc de Mercœur lui déplaisoit encore, on le prioit de le dire, parce qu'il étoit inutile de lui accorder les autres grâces qu'il avoit demandées, si elles ne pouvoient pas produire l'entière union que le ministre désiroit d'avoir avec lui. M. le prince lui répondit, à ce que me conta ce maréchal le jour même, qu'il étoit content, et que pour le mariage, soit qu'il lui déplût ou non, ayant donné son consentement pour cela, il ne s'en vouloit plus plaindre; et que pour lui, il seroit toujours porté à rendre à la Reine tous les respects qu'il croyoit lui devoir.

Quoique ces paroles parussent cacher un certain mécontentement secret, elles n'auroient point eu sans doute de mauvais effets, si ce prince n'avoit point eu de sœur. Mais il étoit si puissamment pressé du côté de cette princesse, que ce bienfait de la Reine, qu'il connut lui avoir été accordé par elle contre son gré, ne servit qu'à lui faire prendre goût à la tyrannie. Le mariage du duc de Mercœur et de mademoiselle de Mancini, qui sans cela ne l'eût point fâché, fut le prétexte dont madame de Longueville se servit encore pour l'animer contre le ministre. Toute cette cabale disoit que le cardinal ne pouvoit plus douter qu'il n'offensât M. le prince en le faisant, puisque, la chose ayant été en état de se rompre, M. le prince lui avoit dit qu'il lui faisoit un fort

grand plaisir de lui apprendre cette nouvelle, et qu'il en verroit toujours la rupture avec joie.

La Reine me fit l'honneur de me dire aussi ce même jour, comme je lui parlois des discours que les serviteurs de M. le prince faisoient sur ce sujet, qu'il ne lui avoit jamais témoigné d'aversion contre cette affaire, et qu'enfin elle n'étoit pas obligée de suivre aveuglément toutes ses fantaisies; qu'elle vouloit l'achever, et qu'elle connoissoit, par l'aversion que tout le monde avoit à ce mariage, combien cette alliance étoit avantageuse au cardinal. La Reine voyoit clairement que son ministre étoit étrangement haï, puisqu'elle jugeoit elle-même que ce qu'on croyoit lui être un bien étoit estimé un grand mal par tous ceux qui composoient la cour. Elle connoissoit elle-même que cette haine étoit injuste, et que le prince de Condé, qui ne pouvoit raisonnablement demander à son ministre de ne pas donner sa nièce au duc de Mercœur, lui devoit être du moins obligé de sa respectueuse soumission. Elle étoit grande en effet, puisqu'il lui avoit fait dire qu'il désiroit préférer son amitié aux avantages de sa famille et à ses propres intérêts.

Le soir de cet accommodement, M. le prince voulut donner à souper au duc d'Orléans et au cardinal de Mazarin, qui fut mené par Monsieur, qui voulut perfectionner son œuvre par cette familiarité. Après les saluts ordinaires, les deux ennemis réconciliés entrèrent seuls dans un cabinet, où ils furent assez long-temps ensemble. Ils parurent en sortant de ce lieu assez satisfaits; et néanmoins on remarqua que le reste du soir fut grave et froid, et on jugea par ce silence que les affaires n'étoient pas en bon état quand ils se quittèrent. Le duc d'Orléans s'en retourna chez lui au Luxembourg, et laissa le cardinal Mazarin seul chez M. le prince, re-

prendre son chemin vers le Palais-Royal. Ce qui donna une grande terreur à quelques Italiens de sa suite, qui eurent peur d'un coup à la mode de leur pays. Un d'eux me le dit en confidence.

L'intervalle de cette réconciliation fut si petit, que le lendemain M. le prince, à qui on avoit proposé d'aller souper chez le cardinal, n'y fut point. Au contraire, on sut qu'il avoit pris médecine sans nul besoin; et chacun disoit ce secret à l'oreille de son ami. Le jour d'après, le prince de Condé mena souper chez Prud'homme, baigneur renommé, une troupe de frondeurs, tous ennemis déclarés du ministre. Les conviés étoient le duc de Beaufort, le duc de Retz, le duc de Rohan, le maréchal de La Motte, le marquis de Noirmoutiers, Laigues et le coadjuteur. Le vicomte de Turenne y fut aussi, qui pour lors étoit assez brouillé avec le ministre, mais qui néanmoins gardoit encore quelques mesures à son égard.

Toutes ces personnes ne désiroient rien tant que d'engager M. le prince dans leur querelle et dans leurs intérêts. Si bien qu'il fut dit en ce repas beaucoup de paroles trop fortes et trop hardies pour être souffertes par un prince qui, dans le vrai, n'avoit nul sujet de se plaindre, et à qui la Reine venoit de faire un sacrifice qui, par la douleur qu'elle en avoit eue, ne devoit pas être compté pour rien. Le bruit en eût été encore plus grand sans la sagesse du duc de Rohan, qui rabattit par son sérieux, tant qu'il lui fut possible, les effets de la gaieté frondeuse. La discrétion de ce duc attira celle de M. le prince, qui, trouvant à propos de modérer cet excès, et de ne pas porter les choses à l'extrémité, dit tout haut, parlant du cardinal, qu'ils étoient raccommodés ensemble, et qu'il iroit chez lui comme chez les autres.

Ce soir fut d'un grand scandale à la cour. On tira de là des conséquences infaillibles de l'état où étoient l'esprit et le cœur de M. le prince. La Reine en fut piquée. Elle me fit l'honneur de m'en parler, rougissant de dépit de voir qu'elle venoit de lui accorder le Pont-de-l'Arche, et que ce bienfait, si contraire aux intérêts du Roi, ne finissoit point sa mauvaise humeur. Quand on demanda raison à M. le prince de ce procédé, il répondit que, puisque le cardinal prenoit liaison avec ses ennemis, il en vouloit faire de même avec les frondeurs, afin de lui rendre la pareille.

Le cardinal, peu de jours après, eut la goutte. M. le prince le fut voir, mené par le duc d'Orléans; mais il n'y tarda guère, puis revint chez la Reine. Elle lui nomma le cardinal, et le mêla dans la conversation pour voir ce qu'il diroit. Il n'y entra nullement, et affecta de changer de discours aux endroits où la bienséance l'obligeoit de répondre. Il n'y retourna pas sitôt, et ne laissoit pas de venir au conseil chez la Reine, montrant avec audace ne se soucier de rien. Il agissoit d'ailleurs avec le duc d'Orléans d'une manière extrêmement soumise. Il le recherchoit beaucoup; et, sans se plaindre davantage du mariage du duc de Mercœur, il lui disoit qu'à sa seule considération il signeroit au contrat avec joie, puisqu'il témoignoit s'intéresser en cette affaire; mais qu'il le supplioit très-humblement de lui laisser ses sentimens libres à l'égard du duc de Mercœur, de sa famille et du cardinal.

Le duc de Vendôme, père du duc de Mercœur, qui ne vouloit pas, sans faveur et sans puissance, s'allier au ministre, voyant ses desseins traversés et que tant d'obstacles embarrassoient le cardinal, lui dit qu'il s'étonnoit de voir qu'il ne lui parloit plus de ce mariage; qu'il devoit considérer que c'étoit son avantage autant

que le sien; qu'il croyoit que son fils étoit un assez bon parti pour sa nièce, pour l'obliger à tenir bon contre les attaques de M. le prince; que néanmoins s'il ne vouloit plus le faire, il l'avertissoit qu'il étoit obligé de lui faire justice sur ses prétentions; et que s'il abandonnoit ses intérêts, il trouveroit où prendre parti ailleurs, de même que plusieurs autres l'avoient déjà fait. Le cardinal Mazarin, piqué de ce discours et ne sachant plus quel parti il devoit prendre, lui reprocha qu'il ne considéroit que l'amirauté et le gouvernement de Bretagne, son ancienne prétention, et fort peu son alliance ; que par conséquent il aviseroit à ce qui lui seroit le meilleur.

[Le 23 septembre.] Le cardinal, guéri de la goutte, vint au conseil. M. le prince et lui se virent et se parlèrent, mais seulement en présence de la Reine. Au sortir de ce conseil, le duc d'Orléans dit tout haut au duc de Vendôme que les choses se tournoient à un accommodement plus véritable que par le passé; et M. le prince en dit autant à ses amis. Ce secret ayant passé aussitôt dans la bouche de plusieurs, les frondeurs, toujours ennemis de tout ce qui s'appeloit la paix, et amis du désordre, dirent à M. le prince qu'il étoit obligé de pousser le cardinal, et que, puisqu'il étoit déjà déclaré son ennemi, il ne falloit pas marchander et l'être seulement à demi ; que ce n'étoit pas à lui à négocier, qu'il n'avoit qu'à vouloir, et que tout le monde obéiroit à ses ordres et à ses volontés, qui devoient être la règle de l'État.

Les partisans de Chavigny l'animoient aussi à sa perte, croyant par ce chemin faire une voie sûre à leur ami pour arriver à la faveur. Ceux qui portoient Châteauneuf, ne pouvant souffrir celui-là, conseilloient au duc d'Orléans, au cas que le cardinal fût chassé par les

factions qui se formoient contre lui, de ne pas consentir que M. le prince devînt le maître absolu de la cour en y mettant un ministre attaché à lui, et lui faisoient voir l'intérêt qu'il avoit à y placer Châteauneuf.

L'abbé de La Rivière étoit ennemi de Chavigny, et n'aimoit pas assez son rival pour le laisser jouir d'une place qu'il auroit peut-être souhaitée pour lui-même, s'il eût pu y parvenir sans crainte ni sans danger. Mais, ne trouvant pas la chose facile, il s'opposoit à l'un et à l'autre, et travailloit à faire quelque accommodement entre M. le prince et le ministre. Il vouloit sauver le cardinal, ou du moins le faire durer, attendant que la fortune, en le faisant cardinal lui-même, l'élevât aux grandes choses qui lui pouvoient arriver dans le poste où il étoit déjà. Ainsi il désiroit que le ministre demeurât embarrassé, qu'il eût beaucoup d'affaires sur les bras, mais en état de subsister encore quelque temps; ou, s'il avoit à demeurer, il souhaitoit que ce fût sans puissance ni crédit.

Pour réussir dans ses dessins, il lui fallut avoir de fréquentes et longues conversations avec M. le prince et avec toute cette cabale. Ses intrigues le rendirent enfin suspect au ministre et au duc de Vendôme, qui commençoit à se plaindre de lui; et chacun murmuroit en son particulier de ce que le duc d'Orléans ne les soutenoit pas assez vigoureusement.

Quelques jours se passèrent en négociations. Le cardinal, dont l'esprit étoit plein de lumières, et qui savoit se tourner de plusieurs côtés, fit parler à madame de Longueville par quelques-unes de ses confidentes. Il l'assura qu'il vouloit être de ses amis, et que, pour acquérir ses bonnes grâces, il vouloit faire tout ce qui seroit possible pour la satisfaire. La proposition fut reçue agréablement. Elle ne travailloit que pour

avoir du crédit, et croyoit en pouvoir espérer par cette voie. Le duc d'Orléans et le prince de Condé souhaitoient chacun pour soi une grande puissance. Madame de Longueville et le prince de Conti vouloient aussi en leur particulier avoir part à la faveur. Tous, par l'état où étoit le ministre, prétendoient mieux faire leurs affaires avec lui qu'avec un autre. Ainsi il ne leur étoit pas difficile de le laisser comme il étoit, pourvu qu'ils pussent contenter leurs désirs; et des difficultés qu'ils trouvoient à le chasser, ils passoient aisément au dessein de le souffrir en cette place, à condition de tirer de lui ce qu'ils en vouloient avoir. Le cardinal, plus fin que tous les autres, pour gagner du temps travailloit lui-même à les persuader par ces mêmes raisons qui paroissoient lui être si contraires, et leur faisoit dire, par des gens qui paroissoient être de leurs amis, qu'il leur étoit à tous plus commode de le laisser jouir des avantages que sa faveur lui donnoit, puisqu'un autre que lui en useroit avec plus de hauteur.

Pendant que le cardinal Mazarin pensoit à sa conservation, la Reine se trouva mal, sans doute du chagrin qu'elle reçut voyant que ces brouilleries ne pouvoient finir, malgré tout ce qu'elle faisoit pour les apaiser. Elle eut de grands vomissemens de bile et même un peu de fièvre, et elle fut quelques jours sans voir que ceux qu'elle ne pouvoit chasser. Elle reçut alors le duc de Longueville, qui avoit été mandé pour venir faire son remercîment de ce qu'on lui avoit promis le Pont-de-l'Arche. Comme il savoit que ce présent lui avoit été fait malgré la Reine, ses complimens furent succincts; et la Reine, de son côté, le traita froidement. Il lui promit néanmoins de faire ce qu'il pourroit pour porter M. le prince à la douceur. Mais il est à croire qu'il ne prit pas beaucoup de peine à le persuader; car,

si ce prince du sang eût été pacifique, il n'auroit pas eu ce qu'il venoit d'obtenir par sa hauteur.

Les desseins déréglés de madame de Longueville étoient la véritable source de tant de maux. Elle n'étoit pas tout-à-fait contente de ce qu'elle avoit fait. Pour la satisfaire amplement, outre cette place qui venoit de lui être donnée, il falloit agrandir le prince de Marsillac; et ce fut en cette conjoncture qu'elle eut le tabouret [1] pour sa femme, et permission d'entrer dans le Louvre en carrosse. Ces avantages le mettoient au-dessus des ducs et à l'égal des princes, quoiqu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Il n'étoit pas de maison souveraine: il n'étoit que gentilhomme, et son père, le duc de La Rochefoucauld, n'étoit pas mort. Mais il étoit assez grand seigneur et avoit assez de considération dans le monde pour pouvoir soutenir une folle chimère.

Madame de Longueville avoit mis au rang d'une de ses meilleures amies madame de Pons, fille de Du Vigean et veuve de M. de Pons, qui prétendoit être de l'illustre maison d'Albret. Cette dame étoit assez aimable, civile et honnête en son procédé. Ce qu'elle avoit d'esprit étoit tourné du côté de la flatterie. Elle n'étoit nullement belle; mais elle avoit la taille fort jolie et la gorge belle. Elle plaisoit enfin par ses louanges réitérées, qui lui donnoient des amis ou de faux approbateurs; et l'amitié que madame de Longueville avoit pour elle lui donnoit alors du crédit. L'abbé de La Rivière, depuis quelque temps, s'étoit attaché à elle par les liens

[1] Cette question des tabourets, qui mit en émoi la cour et la noblesse tout entière, n'allait à rien moins qu'à élever au titre de prince ceux à qui la Reine accordait le tabouret. Cet honneur n'appartenait alors qu'aux princes du sang, aux bâtards de France, et aux maisons de Savoie et de Lorraine. Monglat raconte en détail cette querelle des tabourets. F. R.

de l'inclination et de la politique. Car, regardant madame de Longueville comme une personne qui faisoit une grande figure à la cour, il crut que madame de Pons lui pourroit être nécessaire pour sa prétention au chapeau de cardinal. Il trouva donc fort à propos de se faire une amie auprès de cette princesse, qui pût y soutenir ses intérêts, et lui servir de liaison pour traiter par elle les affaires qui pourroient arriver.

Madame de Pons étoit fine et ambitieuse, autant qu'elle étoit adulatrice. Elle n'étoit, non plus que le prince de Marcillac, ni duchesse ni princesse. Mais feu son mari étoit aimé de ceux qui se disent de la véritable maison d'Albret, et il lui avoit laissé assez de qualité, ou du moins assez de chimère, pour aspirer à cette prérogative. Elle demanda au ministre que la Reine lui donnât le tabouret ; et l'amitié de madame de Longueville qui la protégeoit, jointe à celle de l'abbé de La Rivière qui fut le négociateur de cette affaire, furent les raisons assez fortes pour lui faire obtenir ce qu'elle souhaitoit. Voilà ce qui causa cette fausse apparence de paix, et ce qui fut une trêve à cette véritable querelle. Voilà ce qui a fait dire au duc d'Orléans, peu de jours auparavant, que toutes choses alloient s'accommoder ; et pour conclusion, voilà une des sources de tous les désordres qui sont depuis arrivés à la cour.

Aussitôt que ces grands articles qui regardoient le prince de Marsillac et madame de Pons furent accordés, M. le prince devint doux et traitable. Il parut vouloir rendre à la Reine le respect qu'il lui devoit ; il se soumit sans réserve à toutes ses volontés ; et l'abbé de La Rivière, parlant à la Reine devant moi de cette affaire, lui dit qu'il avoit exigé de M. le prince qu'il s'accommoderoit avec M. le cardinal sans nulle stipulation ; qu'il seroit à l'avenir de ses amis, et que c'étoit

tout de bon qu'il le promettoit. M. le prince dit ces mêmes choses à la Reine : il l'assura de sa fidélité, il embrassa le ministre et lui promit son amitié, protestant qu'il vouloit être dans ses intérêts. Il parut alors une entière satisfaction dans tous les esprits. Il y eut seulement cette réserve que M. le prince, promettant de son côté toute sûreté, ne voulut point répondre positivement du prince de Conti. Mais cela ne donna nulle inquiétude au ministre, parce qu'il croyoit avoir contenté madame de Longueville, et s'imaginoit que le dégoût que M. le prince avoit eu de la conduite du jeune prince de Conti, quand il le quitta pour aller soutenir le siége de Paris, étoit cause de sa retenue.

La Reine fut à demi contente de penser qu'après tant de troubles elle pouvoit espérer quelque repos. Le ministre étoit satisfait de voir un si grand nombre d'ennemis de moins. L'abbé de La Rivière regardoit cet accommodement comme un ouvrage de ses mains. Les désirs de madame de Longueville et du prince de Marsillac étoient remplis; et, se voyant les maîtres de la cour, ils n'avoient presque plus rien à souhaiter que la durée de leur bonheur. Mais les frondeurs ou les mal contens furent au désespoir de voir cette grande division se terminer par une bagatelle, et leurs desseins s'évanouir comme une fumée.

Les étoiles qui dominoient alors étoient trop contraires à la paix pour laisser la cour en repos. Ce calme ne dura guère : il fut aussitôt troublé par le ressentiment que toutes les personnes de qualité eurent contre ces deux tabourets. Ceux qui portent le nom d'Albret, s'ils le portent à juste titre comme ils le prétendent, peuvent compter des rois parmi leurs aïeux. Mais, outre que le doute d'une naissance légitime est un nuage qui obscurcit toutes les grandeurs de cette nature, beaucoup d'au-

tres maisons en France prétendent avoir de grandes prérogatives. Celle de La Rochefoucauld est illustre et ancienne; mais les fils des ducs n'avoient jamais eu ces avantages, et toute la noblesse se trouva offensée dans cette préférence. Chaque particulier alla chercher dans ses titres des marques de principauté, et d'anciennes alliances qui eussent le pouvoir de les élever. Dans cette multitude de grands seigneurs qui remplissoient la cour, il n'y en eut pas un qui ne voulût être prince aussi bien que ces deux-là, et qui même n'alléguât des causes essentielles de ses prétentions.

Les ducs et les maréchaux de France[1], qui vouloient détruire la principauté du prince de Marsillac et de madame de Pons, disoient qu'ils étoient les grands du royaume, et qu'ils ne s'opposoient point aux tabourets sans duchés qui venoient d'être donnés; mais qu'ils vouloient être traités également, et que leurs enfans, avant qu'ils héritassent de la duché, eussent le même rang que celui qu'on venoit de donner au prince de Marsillac.

La Reine, qui haïssoit le prince de Marsillac et qui ne se soucioit guère de madame de Pons, écoutoit paisiblement les plaintes des gentilshommes. Mais, comme elle avoit espéré par cette voie de rétablir la paix dans sa cour, cette raison l'obligeoit de soutenir ce qu'elle avoit fait. Un soir, quelqu'un [2] de la compagnie lui parloit de la rumeur qui se faisoit contre les tabourets. Elle répondit qu'on crioit toujours contre toutes choses; que les brevets des nouveaux ducs qu'elle avoit faits, il y avoit quelques années, avoient fait ce même bruit; et que celui-là seroit de même, et s'apaiseroit aussi aisément que le premier. Elle se trompa : car les grâces

[1] Les maréchaux d'Estrées, de Schomberg, de L'Hôpital et de Villeroy. F. R.

[2] Le commandeur de Jars.

des rois, qui élèvent aux premières dignités du royaume certains particuliers, peuvent bien donner de l'envie à leurs égaux, mais c'est injustement ; car il est raisonnable que nos maîtres puissent choisir ceux qui leur plaisent le plus pour les en gratifier ; au lieu que ce qui donnoit le rang de prince étoit estimé d'une nature toute différente, et offensoit toutes les grandes maisons qui pouvoient se former de pareilles prétentions. La Reine connut en cette occasion que les rois ne peuvent pas toujours faire tout ce qu'il leur plaît, et qu'il faut qu'ils observent certaines règles : autrement ils tombent dans de grands embarras.

Ce murmure commun fit naître enfin une assemblée de la noblesse, qui fut assez forte pour détruire les nouveaux tabourets, et pour anéantir toute cette importante négociation qui venoit d'être faite. Le marquis de Cœuvres, fils du maréchal d'Estrées, le marquis de Leuville et quelques autres, proposèrent de se plaindre à la Reine, et résolurent de s'assembler. Ils se donnèrent rendez-vous chez le marquis de Monglat, grand-maître de la garde-robe, où se trouvèrent dix ou douze personnes de qualité. Là fut proposé d'élire un chef qui pût proposer leurs raisons. Le maréchal de L'Hôpital fut celui qu'ils choisirent pour cet emploi [1]. Il agréa volontiers leur prière, car il étoit mécontent de ce que quelques autres maréchaux de France avoient eu des brevets de ducs, et que lui, qui avoit autrefois bien servi l'État, et qui étoit des plus anciens, n'en avoit point eu.

Beaucoup de personnes de qualité se joignirent à cette assemblée : Saint-Luc, Saint-Mesgrin, Brancas et

[1] Ce fut chez le maréchal de L'Hôpital qu'eut lieu l'asemblée de la noblesse lorsque l'affluence des gentilshommes qui voulaient en faire partie devint trop considérable et qu'elle ne put tenir dans le salon du marquis de Monglat. F. R.

beaucoup d'autres, sans délibérer plus long-temps, y allèrent. Le même jour, ils furent trouver la Reine, qui étoit dans son cercle sans rien savoir de leur dessein. Elle fut d'abord étonnée de voir la noblesse en corps et un chef à leur tête. Tout ce qui remplissoit ses cabinets, et ceux mêmes qui étoient de ses plus familiers, s'y trouvèrent comme les autres : le commandeur de Jars, de Souvré et les premiers officiers de la maison du Roi, furent presque tous de la partie. Ils étoient assurés qu'elle ne se soucioit pas beaucoup de maintenir des grâces qu'elle avoit accordées par politique plutôt que par inclination, et crurent même avec fondement lui faire quelque espèce de plaisir.

Comme elle vit dans cette troupe beaucoup de ceux qu'elle affectionnoit le plus, elle la reçut avec douceur, et leur répondit seulement qu'elle aviseroit à ce qu'elle avoit à faire. Leurs supplications eurent le succès qu'ils avoient espéré, c'est-à-dire que leurs plaintes, venant d'une cause où elle ni son ministre n'avoient nulle part, ne lui déplurent nullement. Et ceux qui les faisoient purent espérer que ces tabourets, qui n'avoient été donnés que par force, pourroient être agréablement révoqués par elle, sans que M. le prince eût droit de s'en plaindre.

Cette nouvelle, répandue dans Paris, donna de la joie à tous ceux qui aimoient l'ordre et le désordre. Les sages trouvèrent qu'il étoit juste de s'opposer à l'ambition déréglée des particuliers, et les autres se réjouissoient en général de la révolte de la noblesse. M. le prince fut blâmé d'avoir donné sa protection à des prétentions chimériques qui offensoient toutes les personnes de grande qualité. Madame de Longueville étoit attaquée de la médisance ; et l'abbé de La Rivière fut déchiré par beaucoup d'invectives, menacé et traité

comme un favori que l'envie faisoit haïr. Il étoit de basse naissance, et, parmi quelques bonnes qualités, il en avoit aussi de mauvaises.

Le lendemain, cette noble troupe s'assembla tout de nouveau pour penser aux moyens de se soutenir. Ils ne vouloient pas que la honte leur demeurât de succomber en leur projet, et désiroient que leur partie fût si bien faite, qu'elle ne pût manquer d'avoir son effet. Ils ne trouvèrent pas à propos, sans cet avantage, d'offenser M. le prince et d'acquérir sa haine inutilement. Ils députèrent donc huit d'entre eux pour aller saluer le duc d'Orléans, et le supplier très-humblement de considérer la justice de leurs plaintes. Les députés furent Saint-Luc, Saint-Mesgrin, Manicamp, le marquis de Cœuvres, Villarceau, Fosseuse, Leuville et le commandeur de Souvré. Monsieur leur répondit que la Reine et M. le prince avoient voulu ce qui avoit été fait, et que pour lui il n'y avoit nulle part.

De là, ils allèrent saluer M. le prince, qui les reçut assez froidement. Il leur dit que la Reine et Monsieur étoient ceux qui favorisoient cette affaire; que, pour lui, il n'avoit que sa voix comme les autres ; mais qu'étant engagé par beaucoup de raisons à la soutenir, il s'étonnoit que ses amis lui voulussent faire ce déplaisir de s'opposer à ses desseins par des tumultes et assemblées publiques qui lui attiroient la haine de toute la noblesse ; qu'il le souffriroit patiemment de ceux qui ne lui avoient point promis d'amitié ; mais que, pour ceux qu'il avoit crus de ses amis, il ne leur pardonneroit jamais. Il avoit déjà prié le marquis de Montausier de s'en retirer, et Bouteville [1] aussi, qui avoit l'hon-

[1] François-Henri de Montmorency, depuis duc de Pisney-Luxembourg, nommé maréchal de France en 1675, mort en 1695. Il se rendit célèbre sous le nom de maréchal de Luxembourg. F. R.

neur d'être son parent ; et ils l'avoient fait. Le commandeur de Souvré, après ce discours, n'eut pas la force de résister à ses menaces accompagnées de douceur. Ils s'étoient tous obligés par serment, tant pour les présens que pour ceux qui, à l'avenir, voudroient se joindre à eux, de ne quitter jamais ce parti, qui étoit fait pour soutenir les intérêts communs de toute la noblesse.

Le duc de Beaufort, qui aimoit tout ce qui pouvoit brouiller la cour, voulant plaire à cette assemblée, envoya de sa part un gentilhomme leur offrir son service, ou comme leur chef s'ils l'en jugeoient digne, ou comme leur compagnon, pour entrer dans tous leurs intérêts. Ils le remercièrent civilement, et députèrent quelques-uns de leurs corps pour lui en rendre grâces, sans vouloir accepter ses offres, parce qu'ils ne vouloient point de princes, et moins encore le chef des frondeurs, pour ne pas faire croire à la Reine qu'ils eussent des pensées différentes de leurs innocentes actions.

Dans les premiers sentimens d'emportement et de colère que ceux qui composoient cette assemblée avoient eus contre les tabourets, quelques-uns de la compagnie proposèrent d'envoyer des députés à l'abbé de La Rivière, pour lui dire le tort qu'il leur avoit fait à tous, en faisant agréer cette affaire à son maître contre les intérêts de tant de personnes de qualité. Et leur dessein étoit de mêler à cet honneur quelques paroles offensantes: mais ses amis détournèrent cet orage. Il leur dit, pour le publier parmi les autres, qu'il ne s'étoit porté à cela que par l'engagemen qu'il avoit eu avec Miossens, beau-frère de madame de Pons, à qui Monsieur, à ce qu'il disoit, avoit fait espérer un tabouret pour sa belle-sœur. La grandeur de cette dame étoit considérable à Miossens, à cause qu'elle avoit un fils

qui étoit l'aîné de sa maison. Il leur dit encore que M. le prince de Conti et madame de Longueville ayant fait demander à la Reine un brevet pour le prince de Marsillac, il avoit cru devoir servir son ami en cette occasion; mais que si M. le prince, en considération de leurs plaintes, se relâchoit pour Marsillac, que volontiers il supplieroit son maître d'en faire autant à l'égard de madame de Pons, et qu'il ne vouloit point pour des particuliers mécontenter le public.

M. le prince, sachant sa réponse, lui en fit des reproches, lui disant qu'il lui mettoit toute cette assemblée sur les bras, et l'assura, demi en riant, qu'il lui seroit toujours fort glorieux de partager quelque chose avec lui, quand même ce seroit la haine de la noblesse. Cependant ce prince, qui n'étoit pas aisé à étonner, le fut un peu quand il vit qu'après les déclarations qu'il avoit faites contre ceux de ses amis qui s'étoient joints à cette assemblée, peu de ceux-là quittèrent le parti. Il se plaignit hautement de Jarzé, qui, sachant le malheur qu'il avoit eu de lui déplaire, le fut trouver. Il s'enferma avec lui, à ce qu'il me dit lui-même, et lui représenta que chacun s'étonnoit comment, pour un ami de sa sœur et de son frère qui n'étoit nullement des siens, il vouloit attirer contre lui la haine de tant de braves gens et de personnes de qualité. Il me dit que M. le prince lui avoit répondu de bon ton : « Tu as « raison, mon pauvre Jarzé ; mais je suis résolu de ne « me désunir jamais de ma famille. Je connois ma « force quand je les ai de mon côté ; et tu n'as qu'à « choisir de ma colère ou de mon amitié. »

Jarzé, qui ne vouloit pas perdre les bonnes grâces de ce prince, lui répondit que puisqu'il falloit prendre parti, il quitteroit la noblesse, et renonceroit plutôt à la qualité de gentilhomme qu'à celle de son serviteur.

Et, comme il n'étoit pas aimé, parce qu'il étoit d'un naturel brusque, qu'il étoit vain, railleur et léger, ceux qu'il abandonna ne l'épargnèrent pas, et tous prirent cette occasion de l'insulter à leur manière ordinaire, qui alloit au delà de la justice que les honnêtes gens se doivent les uns aux autres.

Je ne veux blâmer ni approuver les railleries qui se firent contre Jarzé; mais on le pouvoit défendre en cette occasion, où il préféroit l'amitié d'un grand prince à un intérêt public, qui auroit été une grande chose à un Romain, et de petite considération pour un Français. Mais il faut avouer aussi que Jarzé, quasi en toutes les occasions de sa vie, a pu être blâmé sans injustice, parce que, manquant de jugement, sa conduite a été défectueuse en toutes choses. Dans l'attachement qu'il a eu pour M. le prince, il n'a que trop fait voir cette vérité, puisqu'il fut cause, en quelque manière, de beaucoup de maux qui sans lui ne seroient peut-être pas arrivés à ce grand prince.

Les princes s'assemblèrent aussi à l'hôtel de Chevreuse, parce qu'ils étoient choqués de ce que le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne, son frère, vouloient prendre cette qualité. Les véritables princes voulurent s'unir à la noblesse pour s'opposer à l'élévation de cette famille, et à ceux qui, par des intrigues, vouloient se mettre de leur rang. Le duc de Vendôme fut député pour aller informer la Reine de leurs desseins, et la supplier très-humblement de ne point trouver mauvais qu'ils travaillassent à conserver les avantages que leur naissance leur donnoit.

Cette assemblée ne déplut nullement au ministre. Il voyoit avec joie que M. le prince de Conti et madame de Longueville, protecteurs du prince de Marsillac.

M. le prince, protecteur de MM. de Bouillon, et l'abbé de La Rivière, de madame de Pons, alloient être haïs des princes et de la noblesse, et souhaitoit qu'on pût mettre de l'opposition à des chimères qui ne pouvoient apporter que du trouble dans la cour. La Reine, qui d'abord avoit voulu par prudence maintenir les tabourets, suivant son inclination et les sentimens de son ministre, parut aussitôt ne point désagréer ce qui se faisoit; et les soirs, à son coucher, elle souffroit que ceux qui étoient les plus animés contre les faux princes lui parlassent librement contre eux.

Les politiques disoient que la Reine devoit prendre cette occasion pour attirer à elle toute la noblesse, en la favorisant ouvertement contre M. le prince. Mais le cardinal, qui ne vouloit pas l'offenser, gardoit le silence, et, croyant que sa retenue ne pouvoit produire que de bons effets pour lui, il se tenoit en repos, et faisoit bonne mine à tous. Il fallut en effet que M. le prince revînt à la Reine, et par la même raison le prince de Conti et madame de Longueville furent aussi contraints de rechercher à lui plaire et de demander du secours à son ministre, afin de se pouvoir garantir de cette haine publique par la protection royale.

Après plusieurs négociations de leur part, le prince de Conti, qui n'avoit point encore paru entièrement réuni à la Reine, résolut enfin de s'accomoder avec le cardinal, ou du moins d'en faire le semblant. Le duc d'Orléans le présenta à la Reine, lui répondit de son affection au service du Roi, l'assura qu'à l'avenir il seroit tout-à-fait des amis du cardinal. L'abbé de La Rivière, ayant ménagé toute cette liaison par celle qu'il avoit voulu prendre avec madame de Longueville, fut cause que son maître voulut être le médiateur de cette paix; et la réconciliation parut, selon les paroles qui

se dirent de part et d'autre, devoir être très-sincère et durable.

Mais ces sortes de personnes n'ont pas accoutumé d'estimer la fidélité ni d'en faire une vertu ; et, pour l'ordinaire, la dissimulation est une de leurs plus belles qualités. Madame de Longueville fut de la partie en ce raccommodement, qui n'étoit à son égard qu'une confirmation du premier. Le cardinal lui fit faire de grandes protestations de services ; et cette princesse, de son côté, lui promit son amitié, et lui fit dire qu'elle vouloit être de ses amies ; qu'elle ne se mêleroit plus d'aucune chose qui pût être contraire à ses intérêts, et qu'elle ne vouloit plus déplaire à la Reine par aucune de ses actions. Elle fut en effet quelque temps qu'elle disoit elle-même publiquement qu'ayant fait ce qu'elle avoit pu pour chasser le ministre, les difficultés l'en avoient dégoûtée ; qu'elle étoit lasse de l'intrigue, et qu'elle ne vouloit plus penser qu'à se divertir. Cette union de la famille royale devoit présager quelque repos; mais le seul effet qu'elle produisit fut de faire différer le mariage du duc de Mercœur.

Le duc d'Orléans, pour éviter la haine de la noblesse, se résolut d'abandonner les tabourets. Son favori y consentit, parce qu'il aimoit mieux se conserver des amis dans le royaume que de servir Miossens tout seul et madame de Pons. Il aimoit la dame comme une personne qui lui plaisoit ou qu'il croyoit utile à ses intérêts, et Miossens comme un honnête homme et comme son ami ; mais il se considéroit trop lui-même pour hasarder sa fortune afin de leur plaire. Le duc d'Orléans témoigna donc à l'assemblée des nobles qu'il ne vouloit pas les désobliger, ni en corps, ni pas un en particulier ; et fit en cela ce que la Reine eût pu faire elle seule afin de les gagner tous. Elle fut arrêtée en cette occasion

par les fines circonspections du cardinal, qui étoit persuadé que la souffrance étoit alors nécessaire à sa conservation, qu'il considéroit autant que celle de l'État.

CHAPITRE XXXVII

(1649). — Esprit de révolte des Bordelais. — Continuation de l'affaire des tabourets. — Les idées de réforme se font jour dans l'assemblée des nobles. — Le clergé se mêle au débat qui s'y agite. — Retrait des tabourets accordés. — La noblesse discute celui de mademoiselle de Montbazon. — Assoupissement de cette querelle. — Remontrances du parlement en faveur des Bordelais. — Prise du château Trompette par les habitants de Bordeaux. — Déplorable situation des finances. — Difficultés de la rentrée de d'Émery à la surintendance. — Fin de l'exil de Chavigny. — Amour de Jarzé pour Anne d'Autriche. — Renvoi de madame de Beauvais. — Jarzé rudement apostrophé par la Reine. — Condé le protége. — Réveil des frondeurs. — Cabale au parlement contre d'Émery. — Les princes empêchent la Reine de châtier Bordeaux. — Condé hostile au cardinal. — Assassinat simulé de Guy-Joly. — La Boulaye essaye de soulever le peuple. — Tentative d'assassinat sur Condé. — Le parlement informe contre les frondeurs. — Embarras de Condé. — Première communion du Roi. — Madame de Pons épouse le duc de Richelieu. — Conduite hautaine de Condé à l'occasion de ce mariage.

Le parlement, malgré les vacations, ne laissoit pas de donner toujours quelques petites marques de sa mauvaise volonté. Il continuoit de protéger les Bordelais, dont la révolte prenoit de nouvelles forces plutôt que de diminuer. Beaucoup de gens raisonnables disoient que le duc d'Épernon, naturellement violent, s'étoit attiré la haine de ces mutins avec quelque fondement, et qu'ils n'étoient pas tout-à-fait coupables de lui résister, en demandant un autre gouverneur. Selon les lois de l'équité et de la justice nos rois ne doivent pas

donner des tyrans à leurs peuples pour les gouverner : ils sont leurs pères aussi bien que leurs maîtres, et doivent les garantir de l'oppression et de la malice de ceux qui les commandent sous leur autorité. Mais il est vrai que cette ville a toujours été séditieuse et mutine, et que ses habitans, éloignés de la cour, et qui ont long-temps obéi aux lois anglaises, sont facilement excités à la révolte.

La Reine et son conseil, depuis quelque temps, avoient jugé à propos d'y envoyer le maréchal Du Plessis pour apporter quelque remède à leur désobéissance. Mais, comme il reconnut l'état des esprits, il écrivit à la cour qu'il avoit trouvé les affaires en si mauvais état, qu'il ne les croyoit remédiables que par une puissante armée, qui pût donner au duc d'Épernon le moyen de se venger pleinement [1]. Il manda de plus à la Reine qu'il n'avoit pas trouvé à propos d'y entrer, parce que les bourgeois n'avoient pas voulu faire cessation d'armes

[1] Le duc d'Épernon, gouverneur de Guienne, s'imaginait être prince, sous prétexte que sa mère était de la maison de Grailli-Foix, sortie des derniers comtes de Foix. « Sur cette chimère, » dit Monglat, « il vivoit en prince à Bordeaux, et traitoit la noblesse et le parlement avec une telle gloire, et si fort de haut en bas, qu'il irrita les esprits de tous les ordres du pays, lesquels, ne pouvant souffrir cette façon d'agir, perdirent tout respect pour lui, et le chassèrent de Bordeaux par un soulèvement général, afin d'éviter sa vengeance. » (Mém., quinzième campagne.)

Une grande partie de la noblesse se jeta dans le parti de la ville et du parlement; Chambaret, un ancien maréchal de camp, sortit avec six mille hommes pour assiéger Libourne, mais fut battu et tué par le duc d'Epernon. Condé voulait qu'on donnât raison au parlement de Bordeaux, mais qu'on châtiât celui d'Aix, parce que le comte d'Alais, gouverneur de Provence, était son cousin. Villeroy demandait qu'on traitât les deux provinces de la même façon, et qu'on y rétablît l'autorité du Roi. Mazarin appuyait le duc d'Epernon, parce qu'il voulait marier sa nièce Martinozzi au duc de Candale, son fils. Tel était l'état des choses à Bordeaux lorsqu'on y envoya le maréchal du Plessis. On voit comment tout devait aboutir au résultat que madame de Motteville annonce un peu plus loin. F. R.

pour le recevoir. Les Bordelais, en effet, avoient menacé de L'Isle, lieutenant des gardes du corps, qui, peu auparavant, avoit été porter au parlement quelques ordres de la part du Roi, de le lapider. Ce qui faisoit voir clairement le désordre et la révolte de cette province, et le peu d'inclination qu'elle avoit à la paix.

L'assemblée de la noblesse continuoit, et devenoit formidable à ceux mêmes à qui elle ne déplaisoit pas. Ceux qui en étoient les principaux proposèrent d'envoyer par les maisons faire signer tous les gentilshommes qui pour lors se trouveroient à Paris. Mais ce dessein ne se put exécuter, pour beaucoup de difficultés qu'ils y trouvèrent. Le prince de Marsillac s'en étonna. Il crut qu'il ne pouvoit plus soutenir sa prétention sans embarrasser ses protecteurs, et se résolut de montrer en apparence qu'il la vouloit abandonner jusqu'à une autre conjoncture. Il communiqua sa pensée à Miossens, qui parloit pour madame de Pons ; et tous deux, sans paroître sentir les déclarations que le duc d'Orléans avoit faites contre eux, allèrent le trouver, et lui dirent qu'ils étoient résolus de ne le plus importuner de leurs intérêts. Ils le remercièrent très-humblement de la bonne volonté qu'il leur avoit témoignée, et le supplièrent de n'y plus penser.

Le prince de Marsillac, par le conseil du prince de Conti et de madame de Longueville, alla trouver M. le prince, à qui il en dit autant, avec des sentimens accompagnés d'une reconnaissance plus particulière. M. le prince n'approuva point ce dessein, et ne put consentir à ce désistement : ce qui ne déplut pas à madame de Longueville, car elle avoit eu intention que ce compliment attirât cette résistance. La famille tint conseil là-dessus, et cette princesse y fit conclure, même par la princesse sa mère, que M. le prince devoit soutenir cette

affaire. Il le fit donc, et M. le prince crut qu'ayant paru la désirer, c'étoit assez pour l'obliger à ne se plus relâcher, puisque l'intérêt de sa gloire étoit mêlé dans ceux du prince de Marsillac.

Selon ce sentiment, il lui ordonna d'aller tout de nouveau chez le duc d'Orléans lui dire qu'il avoit su qu'on avoit imputé à foiblesse la résolution qu'il avoit faite de quitter cette entreprise, et que, se trouvant engagé d'honneur à la soutenir, il le supplioit très-humblement de lui redonner sa parole et sa protection. Le même jour, il fit savoir à Miossens ce qu'il avoit fait par ordre de M. le prince, et le pria de continuer ses sollicitations vers le duc d'Orléans, et particulièrement avec son favori, protecteur de sa chimère comme M. le prince l'étoit de la sienne. Ils firent enfin tous leurs efforts pour empêcher que leurs tabourets ne fussent détruits. Mais cette opiniâtreté fut bientôt vaincue par la continuation de l'assemblée, et par les forces qu'elle prenoit à toutes les heures du jour.

Le 4 du mois d'octobre, le maréchal de L'Hôpital, qui, comme j'ai dit, en étoit le chef, présenta à la Reine un Mémoire de la part de ce corps [1], où toutes leurs raisons étoient exactement écrites. Par les demandes qu'ils faisoient, il étoit aisé de juger que cette affaire alloit devenir une chose de grande conséquence. Plusieurs esprits brouillons s'y étoient mêlés trop avant avec des desseins dangereux à l'État et au ministre en son particulier. Les grands seigneurs et les bonnes têtes commençoient à parler de réformation sur tous les abus qui s'étoient glissés dans le royaume. Certaines gens qui sont des Brute et des Cassie, amis de la liberté, et par

[1] Les Mémoires d'Omer Talon (décembre 1649) contiennent la *déclaration faite et rédigée par écrit par les gentilshommes assemblés*; — et *la requête adressée au Roi* par l'assemblée de la noblesse. F. B.

conséquent opposés au pouvoir des favoris et plus encore à la monarchie, demandoient la convocation des États et que les désordres qui se commettoient contre les lois de l'État fussent remédiés par cette voie.

Ces propositions, qui servent toujours de prétexte à l'infidélité, épouvantèrent le duc d'Orléans, M. le prince et le ministre ; car ils ne vouloient ni les uns ni les autres passer par la réformation. On résolut au conseil de leur laisser espérer la révocation des brevets dont l'assemblée se plaignoit; et le duc d'Orléans, en sortant de chez la Reine, dit tout haut ce jour-là qu'on remettroit l'affaire à la majorité.

Malgré cette résolution, le duc de Vendôme fut député de la part des princes vers l'assemblée des nobles. Il y parla avec éloquence et vigueur, et représenta l'intérêt commun, tant des princes que des gentilshommes, de s'opposer aux désordres qui s'étoient glissés depuis quelques années dans la cour. Il se plaignit de la prétention du duc de Bouillon, et du consentement qu'il sembloit avoir obtenu en sa faveur ; et les pria tous de s'unir avec eux pour leur défense commune, promettant aussi, de la part des princes, d'en faire autant pour eux et pour tous les intérêts de cette nature. Ils le reçurent, et lui donnèrent la première place. Puis, après avoir délibéré sur sa requête, ils résolurent d'accepter l'union aux conditions qu'elle leur étoit demandée, c'est-à-dire de s'opposer à la qualité de prince que le duc de Bouillon demandoit comme souverain de Sedan, et à celle de madame de Pons et du prince de Marsillac.

Les gentilshommes députèrent quelques-uns d'entre eux pour aller remercier les princes [1] de l'honneur

[1] Les princes de la maison de Vendôme, et ceux de la maison de Lorraine et de la maison de Savoie. F. R.

qu'ils avoient reçu ; et les princes lui donnèrent la main droite, et les furent conduire jusqu'à leurs carrosses. Ils firent tous ensemble un concordat qu'ils signèrent, par où ils se promettoient réciproquement assistance et protection, et promirent de ne se point désassembler que la Reine ne leur eût accordé leurs demandes. Ils entendoient par là la réformation de tous les abus de cette nature faits depuis la régence. Elle regardoit non-seulement le duc de Bouillon, le prince de Marsillac et madame de Pons, mais aussi madame la comtesse de Flex, qui déjà étoit en possession de cet honneur par les raisons que j'ai déjà dites. Les plaintes de la noblesse la mirent au rang des griefs dont l'assemblée se plaignoit, et la grâce qu'on avoit accordée à la fille, en considération de madame de Senecé, sa mère, dont le sang de Foix avoit été le juste prétexte, fut révoquée par l'importante raison du bien public.

Ils firent aussi des plaintes de ce que la Reine avoit donné le tabouret à mademoiselle de Montbazon : la grandeur de la maison de Rohan ne les en empêcha pas. C'étoit la vouloir priver d'une chose dont elle étoit en possession depuis long-temps, et cet article pensa troubler toute la cour. Ils parlèrent aussi contre madame de La Trémouille, qui avoit le tabouret non-seulement pour elle, qui le devoit avoir comme duchesse, mais pour ses filles, qui ne le pouvoient posséder, à ce qu'elle disoit, qu'en qualité de princesses, puisque les filles de duc ne l'ont pas.

Le duc de La Trémouille portoit le nom de Laval, qui est illustre, mais qui ne le faisoit point prince. Cette prétention de principauté étoit fondée sur ce qu'un de leurs ancêtres de leur branche de Laval avoit épousé l'héritière du royaume de Naples et d'Arragon. Ils disoient avoir droit à cette couronne, qui pourtant avoit

été donnée par Frédéric d'Arragon, père de cette fille, par acte authentique, au roi de France ; et, nonobstant cette donation, ils soutenoient être devenus princes, étant sortis d'une souveraine, particulièrement depuis que, dans l'assemblée de Munster, leur droit y avoit été représenté au nonce et à l'ambassadeur de Venise. Le comte de Servien, ayant cet ordre du Roi de favoriser cette famille autant qu'il le pourroit faire sans choquer les droits de la couronne, ordonna à mon frère, qui étoit auprès de lui, et que le désir de voyager avoit conduit en ce lieu, d'expliquer aux médiateurs les raisons qu'elle avoit de se déclarer sur cette haute prétention. Il le fit, et protesta aussi contre tout ce qui se pourroit faire qui leur auroit pu être contraire. En même temps M. Servien protesta aussi que ce qui en ce sujet se faisoit pour gratifier le duc de La Trémouille ne pourroit être d'aucun préjudice au véritable droit du Roi.

Toutes ces choses ayant été proposées par cette assemblée, la cour étoit prête d'en recevoir de grands troubles si elle eût continué davantage. Montrésor et le comte de Béthune étoient des gens entêtés de leurs opinions, et capables d'avoir des desseins fâcheux. Ils voulurent faire recevoir dans cette assemblée le chevalier de Guise en qualité de gentilhomme, à dessein d'introduire un prince parmi eux qui auroit peut-être pu servir à faire naître de nouvelles brouilleries. Ainsi tout étoit à craindre de cette émotion ; et cela fut cause que le ministre, quand il en vit les conséquences, souhaita ardemment de la faire finir.

L'assemblée refusa le chevalier de Guise, et résolut en même temps d'envoyer des députés vers le clergé pour le convier de prendre part à leur cause commune, vu qu'il se trouvoit dans leur corps beaucoup de personnes de condition, qui avoient autant de sujet qu'eux

de ne pas souffrir que ces prérogatives fussent accordées si légèrement à leurs semblables. Le chevalier de La Vieuville et Laigues, qui avoient été choisis pour cette députation, sachant que cinq ou six évêques dînoient ce jour-là chez l'archevêque d'Embrun, les furent trouver pour s'acquitter envers eux de leur commission. La plupart de ces prélats ne pensoient qu'à faire bonne chère ; mais le coadjuteur, qui étoit du nombre et qui avoit fait inspirer ce dessein à l'assemblée, témoigna souhaiter que les autres entrassent dans les intérêts de la noblesse. Le désir d'une fausse gloire, qu'il s'imaginoit recevoir par le bruit de ses intrigues, lui faisoit embrasser avec joie toutes les occasions où il pourroit faire parler de lui. Ainsi tous résolurent de s'assembler aux Augustins pour aviser à ce qu'ils avoient à répondre aux députés. Ils prirent jour pour cet effet, afin d'engager leurs confrères à ce même dessein.

La Reine, sachant leur résolution, envoya querir les évêques, et leur dit qu'elle vouloit contenter la noblesse sur toutes leurs demandes, et qu'elle avoit voulu leur faire part de ses desseins afin qu'ils ne pensassent point à s'assembler, puisque l'affaire n'étoit plus en état que la noblesse pût en avoir aucun besoin. Les évêques firent savoir à l'assemblée les promesses que la Reine leur avoit faites de la satisfaire, et le respect qu'ils étoient résolus de lui rendre, obéissant au commandement qu'elle leur avoit fait. La noblesse n'en fut pas contente, et toute cette assemblée murmura contre eux avec autant de hauteur que s'ils eussent tous été chacun en particulier les maîtres de l'État. Si le clergé se fût joint avec eux, le parlement y auroit peut-être pris part; et quasi sans y songer les États se seroient trouvés formés. Cette audace s'augmentoit en eux à mesure que leur corps grossissoit ; et plus elle continuoit, et plus elle se rendoit puissante.

Les ducs résolurent de s'assembler comme les autres, et députèrent le maréchal de Schomberg, duc d'Alluin, vers la noblesse, pour leur demander l'union réciproque, tendante à la conservation de leurs dignités et à la suppression des grâces qui se faisoient sans fondement à leurs semblables. Puis il en vint rendre compte à la Reine, dont l'inquiétude commençoit à devenir trop forte pour laisser plus long-temps cette affaire sans remède. On tint un conseil pour aviser aux moyens de la finir entièrement. La résolution y fut prise d'envoyer à l'assemblée quatre maréchaux de France [1] lui signifier authentiquement les volontés de la Reine. Ce qui se fit le lendemain avec toute la gravité requise en telle occasion.

Comme les nobles proposoient de députer tout de nouveau vers le clergé pour le forcer de s'intéresser en leur cause, on leur vint dire que les maréchaux de France venoient les visiter de la part de la Reine; et quoiqu'ils sussent déjà qu'ils apportoient tout ce qu'ils avoient demandé, ils ne laissèrent pas d'achever tumultuairement leur délibération ; et les malintentionnés furent quasi fâchés de ce qu'on les traitoit si bien.

Les maréchaux d'Estrées, de Schomberg, de L'Hôpital et de Villeroy, étant entrés dans l'assemblée, y prirent la place qu'ils devoient occuper, comme chefs et présidens de la noblesse. Ils signèrent d'abord le concordat fait entre les premiers gentilshommes qui avoient commencé l'assemblée. Puis le plus ancien, et tous quatre ensemble, parlèrent à la compagnie de la part de la Reine. Ils dirent que Sa Majesté ayant eu égard à leurs

[1] Les maréchaux d'Estrées, de Schomberg, de L'Hôpital et de Villeroy. F. R.

très-humbles supplications, pour leur témoigner la bonne volonté et l'estime qu'elle faisoit d'un corps si célèbre, elle avoit bien voulu les envoyer assurer par eux qu'elle révoquoit les tabourets du prince de Marsillac et de madame de Pons, et l'entrée du Louvre au prince de Marsillac; qu'elle leur promettoit qu'il n'en seroit jamais parlé, et qu'elle leur permettoit de s'assembler tout de nouveau, si elle ne leur tenoit pas la parole qu'elle leur donnoit; qu'à l'égard de la comtesse de Flex, elle leur déclaroit que c'étoit seulement à sa personne, et en considération des services qu'elle avoit reçus de madame de Senecé, sa mère, qu'elle lui avoit accordé cette grâce, et point du tout à sa qualité ni au sang de Foix; que néanmoins, pour ne les point inquiéter, elle lui ôteroit aussi le tabouret; que pour ce qui regardoit le duc de Bouillon, Sa Majesté leur promettoit encore de ne rien innover en sa faveur, et qu'elle ne lui donneroit point les prérogatives qu'il demandoit, quoique son intention auroit été de les lui accorder, sans leur considération.

Les maréchaux de France leur offrirent de leur répondre des promesses de la Reine, en leur signant eux-mêmes qu'elles s'exécuteroient [1]. On peut voir par la réponse de la Reine qu'elle étoit déterminée à donner au duc de Bouillon les honneurs qu'il demandoit, étant persuadée qu'elle ne les lui pouvoit refuser après que le Pape les lui avoit accordés, et que cette résolution

[1] « La Reine, » dit Monglat, « offroit un brevet, mais on vouloit une déclaration vérifiée en parlement. » La Reine n'y voulut pas consentir, parce qu'il n'appartenait pas à ce corps de décider du rang des *grands de l'État*, ni des honneurs du Louvre, qui dépendaient purement de la volonté royale. « Les princes, ajoute Monglat, ne se peuvent pas faire par une lettre patente ni un grand sceau, mais par la seule naissance. » C'était ce principe que soutenait l'assemblée de la noblesse. F. R.

fut retardée avec dessein de l'effectuer quand elle en auroit le pouvoir.

Ensuite de cette favorable harangue, il fut conclu qu'on enverroit vers les princes pour savoir s'ils étoient contents, et résolurent de ne point accepter les grâces que la Reine leur faisoit avant leur réponse. Le duc de Beaufort en même temps se présenta à l'assemblée, qui venoit de la part des princes pour prier la noblesse d'avoir égard à leurs intérêts. Il y eut de l'embarras sur le rang qu'on lui donneroit, les maréchaux de France étant à la place qu'ils devoient nécessairement occuper. Il fut résolu qu'il parleroit debout, et qu'il seroit écouté en la même manière. Ils députèrent aussi vers les ducs pour les remercier et savoir leurs volontés. Les ducs donnèrent place à leurs députés après le premier duc.

M. le prince, en mauvaise humeur de n'avoir pas réussi en cette affaire, proposa dans le conseil du Roi d'ôter à tous les princes étrangers le privilége qu'ils ont de se couvrir devant le Roi quand il vient des ambassadeurs. Le duc d'Orléans s'y opposa, à cause de l'intérêt qu'il prenoit à la maison de Lorraine, grande en effet, et une des plus anciennes souverainetés de l'Europe.

Les brouillons de l'assemblée voulurent, en présence du maréchal d'Estrées, attaquer les brevets que la Reine avoit donnés dans les premières années de sa régence à lui et à d'autres, et voulurent lui persuader qu'ils étoient compris dans les promesses que la Reine venoit de faire par sa bouche. Cette malicieuse proposition causa une grande rumeur; et le maréchal d'Estrées, transporté de colère, quitta l'assemblée, disant qu'il étoit injuste aux Français de crier contre les dignités que les rois, selon leur coutume et les lois de l'État, peuvent faire aux gentilshommes; et que tous avoient intérêt à les soutenir, puisque tous devoient espérer

par leurs services et la faveur d'en avoir leur part. Après ce bruit, toutes les difficultés se terminèrent à trouver de la sûreté dans les paroles de la Reine. Et après beaucoup de députations faites de part et d'autre, trop longues à remarquer en détail, tous conclurent à demander un brevet à la Reine, signé d'elle et des quatre secrétaires d'État, où notoirement le duc de Bouillon fût exclu de ses demandes afin de satisfaire les princes, et que les autres grâces révoquées en faveur de la noblesse demeurassent anéanties.

Il y eut des gens mal intentionnés qui demandèrent, outre le brevet, une déclaration du parlement ; mais les sages, voyant que cette chicanerie procédoit d'une mauvaise cause, réfutèrent cet avis, le trouvant honteux au Roi et à eux. La Reine, voyant que cette assemblée dégénéroit en quelque chose de fâcheux, résolut d'y envoyer les officiers de la couronne, et toutes les personnes de qualité attachées au Roi, à elle et au duc d'Orléans, et à M. le prince, dont quelques-uns s'étoient retirés, voyant qu'on parloit de réformer les abus de l'État. Beaucoup d'autres aussi, à cause de M. le prince, qui jusques alors avoit protégé l'affaire des tabourets comme sienne, l'avoient déjà quittée; mais enfin il fallut qu'ils y retournassent, pour y servir de barricades contre les mutins.

Ce gros amas de tant de personnes de qualité, qui avoient de la puissance par leurs dignités et par leur naissance, l'emporta sur la troupe séditieuse, et fut cause que la résolution fut prise dans l'assemblée d'en demeurer au brevet conçu dans les termes qu'ils le demandoient. On conclut enfin qu'ils remercieroient très-humblement la Reine des bontés qu'elle avoit eues pour eux, et qu'ils se sépareroient tous sans parler davantage de jonction. Ils envoyèrent aussi remercier le clergé,

qu'ils avoient forcé de s'assembler depuis leur refus. Mais leur assemblée, pour ne point déplaire à la Reine, s'étoit faite chez le ministre. Le maréchal de L'Hôpital, pour avoir été leur chef, eut une promesse secrète d'un brevet de duc. Mais n'ayant su faire, dans le poste où il étoit gouverneur de Paris, assez de bien, et pour avoir eu quelque pente au mal, cette promesse fut sans effet.

La seule chose qui restoit indécise fut l'affaire de mademoiselle de Montbazon. Comme ce tabouret avoit été attaqué pendant les rumeurs de l'assemblée, M. le prince et madame de Longueville, qui la haïssoient, firent remettre cette question en dispute [1]. Elle étoit assez difficile à juger; car les filles de la première branche de la maison de Rohan avoient cet avantage du temps de Henri IV, comme ayant l'honneur d'être de ses proches parentes. La princesse de Guémenée, lorsqu'elle épousa le prince de Guémenée, fils aîné du duc de Montbazon, qui étoit aussi bien qu'elle de la maison de Rohan, sans être ni princesse ni duchesse, eut le tabouret en se mariant. Elle obtint cette prérogative dans un temps que la reine Marie de Médicis, qui n'étoit pas humble, ne la donnoit pas légèrement. Mais on disoit à cela qu'elle l'avoit eu par faveur, et que le connétable de Luynes le lui avoit fait donner à cause qu'il avoit épousé mademoiselle de Montbazon, depuis madame de Chevreuse, fille de la première femme du duc de Montbazon.

Madame de Guémenée néanmoins prétendoit avoir eu le tabouret à juste titre, et vouloit être princesse comme celles qui en tenoient le rang par une ancienne et légi-

[1] Omer Talon donne quelques détails sur ce point, et confirme tout ce que dit madame de Motteville. F. R.

time possession. Elle disoit que, les filles des simples ducs n'ayant jamais eu le droit, elle et toutes celles de son nom, mêlées au sang de Bourbon, n'en avoient pu jouir qu'en cette qualité de véritables princesses. Quoiqu'elle n'aimât pas madame de Montbazon, belle-mère de son mari, elle s'intéressoit autant qu'elle le devoit au tabouret de sa petite belle-sœur ; et comme elle étoit mieux à la cour que cette dame, elle en parla souvent au ministre, et avec chaleur.

Madame de Montbazon avoit des amies : les dames de cette qualité, avec une grande beauté, n'en manquent pas. Monsieur, oncle du Roi, s'intéressoit en sa cause, et le parti des frondeurs étoit à elle. Elle faisoit grand bruit, et se plaignoit hautement de ce qu'on mettoit en doute une chose établie depuis long-temps, ayant déjà eu d'autres de ses filles qui s'étoient assises devant la Reine. Et quoiqu'en effet on pût trouver des raisons pour la combattre, sa possession et la grandeur du nom de Rohan lui faisoient dire avec sujet qu'elle vouloit aller au cercle, et que si on ne donnoit un tabouret à celle qu'elle avoit alors auprès d'elle, elle lui donneroit la moitié du sien. La Reine fut contrainte de lui envoyer commander de n'y pas venir pendant que M. le prince lui seroit contraire ; et, pour apaiser ce vacarme qui pouvoit causer de nouveaux troubles, la Reine lui fit dire en secret qu'elle lui promettoit de conserver le tabouret à sa fille, pourvu qu'elle eût assez de sagesse pour laisser assoupir le bruit par le temps, et qu'avec ce remède si salutaire à tous maux elle la garantiroit de celui dont elle se plaignoit. Ainsi finit l'assemblée et toutes les choses qui la suivirent, pour faire place à d'autres événemens beaucoup plus grands et plus considérables.

A cette affaire succédèrent les brouilleries du parle-

ment, qui s'assembla en faveur des Bordelais [1]. Il fut arrêté que l'on feroit des remontrances à la Reine sur leurs intérêts, et cela vouloit dire en défense de leur révolte. Le président de Novion fut chargé de les faire; et comme il avoit l'inclination un peu frondeuse avec beaucoup d'esprit, il s'en acquitta avec force et vigueur. Il en fut estimé par ceux qui dans ce temps-là tenoient à gloire d'être toujours contre la cour. Cette harangue fut accompagnée de la nouvelle qui arriva en même temps que ceux de Bordeaux avoient pris le château Trompette et le démolissoient, afin de n'avoir plus rien qui les pût empêcher d'être les maîtres de leur ville et de leur province.

Ces désordres, soit dans la cour, soit dans le parlement et dans les provinces, ne remplissoient pas les coffres du Roi [2]. Les princes du sang aidoient à les vider, et le peu de soumission du parlement empêchoit les peuples de payer. Le maréchal de La Meilleraye ne se mêloit plus des finances ; et le ministre, n'osant encore se déclarer tout-à-fait sur le dessein qu'il avoit d'y remettre d'Émery, les avoit laissé administrer par deux directeurs, d'Aligre et Morangis, gens de probité, mais qui auroient été plus propres sous le règne d'un roi habile qui n'auroit eu besoin que de fidélité, que sous un règne troublé par mille révoltes, et sous un ministre avare, accablé des besoins du Roi et des siens propres. Cette charge s'anéantissoit entièrement sous la conduite des directeurs qui l'exerçoient, et celui qui

[1] D'après Omer Talon, c'étaient surtout *messieurs des enquêtes* qui insistaient pour que le parlement prît chaudement la défense des Bordelais. F. R.

[2] Sur l'état des finances de la France à ce moment, le bruit que firent les syndics des rentiers à l'Hôtel de ville de Paris, et la rentrée de d'Emery à la surintendance, voyez les Mémoires d'Omer Talon, année 1649. F. R.

gouvernoit crut qu'il étoit nécessaire de leur donner un chef sous qui la puissance du Roi reprît plus de force. Par toutes ces raisons, il se résolut enfin de faire revenir d'Émery. Car il avoit connu par expérience qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse jamais satisfaire le public sur ses fantaisies [1].

Quand les sujets se révoltent, ils y sont poussés par des causes qu'ils ignorent; et, pour l'ordinaire, ce qu'ils demandent n'est pas ce qu'il faut pour les apaiser. Les partisans qui avoient été chassés avec d'Émery promettoient de grandes sommes pourvu qu'on le fît revenir, et disoient qu'il étoit le seul capable de trouver des remèdes à la pauvreté qui accabloit la cour. Ils avoient fait de grands prêts au Roi sur l'autorité de ce surintendant disgracié. Ils étoient intéressés à son rétablissement; et, pour retirer leur argent, ils étoient prêts de faire de nouvelles avances.

Les particuliers, tant de la cour que du parlement, qui étoient engagés dans les prêts, désiroient aussi son retour. Ils s'imaginoient que sa présence pourroit rétablir la confiance publique; et comme il avoit reçu leur argent, ilsespéroient qu'il feroit des efforts pour les payer qu'un autre ne feroit pas.

D'autres personnes prétendant à la surintendance se servoient, pour s'opposer à d'Émery, de ces mots vénérables du *repos public* et du *bien de l'État*, et disoient qu'il remettroit les impôts, et que son retour feroit du désordre et de la sédition. J'ai dit ailleurs que le président de Maisons [2], après avoir été exclu par Mon-

[1] Provisoirement on donna les finances à d'Avaux, qui n'était point employé depuis son retour d'Allemagne, quoiqu'il eût fait sa paix avec le cardinal; puis on lui adjoignit d'Emery. F. R.

[2] Le président de Maisons et le marquis de la Vieuville étaient les deux concurrents de d'Émery. Voy. Omer Talon, qui explique très-clairement l'affaire de la surintendance. (Mém., année 1649.) F. R.

sieur, avoit reçu des assurances de ce prince qu'il ne lui seroit plus contraire, et qu'il étoit changé en sa faveur. Le ministre, voulant donc proposer enfin le rappel de d'Émery, fut bien étonné quand il trouva le duc d'Orléans pour obstacle à son dessein, et qu'au lieu de d'Émery il nomma le président de Maisons à cette charge, comme le plus capable pour la bien faire, qu'il seroit au gré de tout le monde, et même du parlement. Il dit aussi que cette compagnie se sentiroit obligée à la Reine de ce qu'elle auroit choisi un de leur corps pour lui donner l'administration de ses finances; et, s'adressant au cardinal Mazarin, lui conseilla de le faire, afin de leur montrer de la confiance, et leur donner par là des marques assurées qu'il ne craignoit pas d'être accusé par eux de vouloir fouiller dans les coffres du Roi.

Cette proposition fâcha tout-à-fait le ministre, et obligea d'Émery de chercher de la protection du côté de M. le prince, par le prince de Marsillac. Il y réussit et par cette même voie il eut aussi celle du prince de Conti et de madame de Longueville, qui portèrent ses intérêts en tout ce qui leur fut possible. Beaucoup de placards s'affichèrent alors dans les rues et dans les places publiques de Paris, qui prédisoient la ruine de la France par le retour de d'Émery. Le ministre y fut menacé avec insolence, et traité de même manière qu'il l'avoit été pendant la guerre. La crainte de quelque rumeur l'obligea de suspendre encore pour quelque temps l'accomplissement de ses volontés. Il crut avec assez de fondement que ces libelles venoient de Longueil, frère du président de Maisons et conseiller au parlement, qui aimoit la nouveauté et l'intrigue. Il avoit de la lumière et beaucoup de hardiesse ; il entreprenoit toujours tout ce que son caprice lui faisoit juger

pouvoir être utile à ses desseins, sans que personne eût le pouvoir de lui faire changer de conduite.

La Vieuville, qui avoit été surintendant du temps du feu roi Louis XIII, qui avoit été banni et relégué en Hollande par le cardinal de Richelieu où il avoit passé beaucoup d'années, étant revenu en France par la permission de la Reine, avoit toujours, depuis son retour, désiré de rentrer dans sa première place. La jouissance de ce bien l'avoit si peu dégoûté, qu'il n'oublioit rien pour parvenir au bonheur de le posséder tout de nouveau. Il faisoit de grandes offres au ministre, et lui promettoit une somme immense s'il vouloit lui donner le pouvoir de faire sortir les deniers qu'il prétendoit pouvoir lever sur le peuple sans l'incommoder. Si bien que le ministre, dans l'incertitude de pouvoir faire revenir d'Émery, fit semblant de tourner ses pensées de son côté, et le fit proposer à Monsieur, disant que puisqu'il n'approuvoit pas d'Émery, et que la Reine ne vouloit point le président de Maisons, elle souhaiteroit qu'il voulût donner sa voix au marquis de La Vieuville.

Le duc d'Orléans, qui vouloit obliger ce président sans déplaire à la Reine, ne put s'empêcher de consentir à cette proposition, puisqu'elle étoit juste et dans l'ordre ; et comme il se fut relâché sur cet article, les amis de d'Émery travaillèrent auprès de lui et auprès du ministre avec tant de force et de succès, qu'enfin ils obtinrent secrètement du ministre seul que d'Émery pût revenir à Paris. Il y demeura caché quelques jours, occupé à travailler à ses affaires, dont la plus grande étoit de changer entièrement en sa faveur les sentimens de Monsieur. Ce prince, ayant tenu bon encore quelque temps, se rendit enfin après tant de combats à ce que le cardinal Mazarin désiroit. L'abbé de La Rivière, qui avoit été des amis de d'Émery, qui n'avoit

nul sujet de se plaindre de lui, et qui ne lui avoit été contraire que pour faire plaisir au président de Maisons, et pour mettre un homme dans les finances qui lui fût entièrement obligé, ne put y résister davantage, et il fallut qu'il laissât aller cette affaire selon le torrent qui l'emportoit. Ainsi d'Émery fut tout de nouveau nommé à la surintendance, au contentement du public et de ses amis particuliers.

Il promit à son retour de payer les rentiers sur la ville, et destina pour cet effet certain fonds qui se distribuoit toutes les semaines. Comme il y avoit beaucoup de personnes dans Paris qui avoient intérêt à cette sorte de bien, chacun se tut sur son retour. Il se fit des amis dans le parlement; et celui qui, un an auparavant, avoit été chassé avec des marques de la haine publique, fut reçu de tous avec joie et bénédiction, tant il est vrai que les peuples ne se gouvernent que par caprice ou par quelque petit intérêt. Si cet homme fût revenu avec autant de santé que de paix, il auroit eu lieu, selon ses propres maximes, de s'estimer heureux. Il aimoit la vie voluptueuse, et par conséquent la faveur et les richesses.

Chavigny, depuis qu'il étoit sorti de prison, avoit été toujours exilé; mais, ayant un procès contre le président Le Coigneux, qui lui demandoit certains remboursements sur sa charge de chancelier de Monsieur, qu'il avoit autrefois possédée, il se servit de ce prétexte pour demander permission à la Reine de revenir à Paris. Le cardinal Mazarin, naturellement doux, et pressé par le souvenir du passé, y consentit, à condition qu'il ne verroit point la Reine. Quand il fut arrivé, toute la cour alla le visiter. M. le prince y fut aussi, qui lui promit tout de nouveau son amitié; et ce ministre, mal content et disgracié, lui renouvela les vœux de son atta-

chement, qui étoit déjà bien grand, et que le mauvais traitement qu'il prétendoit avoir reçu du ministre avoit rendu plus fort et plus étroit. Il fit demander au duc d'Orléans s'il auroit agréable qu'il allât au Luxembourg lui faire la révérence. Ce prince l'agréa, et il en fut assez bien reçu. Son favori et Chavigny, qui étoient ennemis, se visitèrent avec cette civilité apparente qui se pratique dans le monde au milieu de la haine et de l'envie.

L'ambition, qui est sans doute la passion dominante de la cour, nous va faire voir une des plus bizarres aventures qui soient arrivées dans celle de la Reine. Jarzé, malgré l'attachement qu'il avoit pour M. le prince, qu'il cachoit avec soin, s'étoit conservé dans les bonnes grâces du ministre, par le moyen desquelles il avoit obtenu de pouvoir venir chez la Reine dans les heures du soir. Faute de sagesse et de raison, il s'étoit mis en tête, à la faveur des fausses exagérations qui se pratiquent avec les grands, de lui faire paroître de grands attendrissemens par les louanges continuelles qu'il lui donnoit; de lui montrer que, par son zèle et ses sentimens, il alloit pour elle fort au delà de la fidélité que les sujets doivent à leurs souverains.

Comme cette vaine imagination étoit ridicule en soi, la Reine ne la vit point. Elle lui répondit toujours en notre présence comme à des railleries extravagantes dont elle ne faisoit pas grand cas. En mon particulier, je fus la dernière à m'apercevoir de ses façons et à les remarquer. Je ne les croyois pas dignes d'être comptées pour quelque chose. Un soir qu'enfin j'avois ouvert les yeux, comme nous allions nous retirer, le commandeur de Jars, mademoiselle de Beaumont et moi, je voulus leur faire part de ma pensée. Après mille précautions que je pris pour les obliger à ne se point moquer de moi, je leur dis ce que j'avois aperçu de

Jarzé, et leur en demandai la raison, ayant quasi honte d'avoir pu imaginer une chose si éloignée du bon sens. Elle l'étoit en effet, tant à cause de la solide vertu de la Reine que pour les qualités du personnage.

Eux qui, plus malicieux et plus fins que moi, avoient depuis un assez long temps été éclairés sur les tracasseries de Jarzé, commencèrent à faire de grands éclats de rire. Ils me demandèrent si je venois du Japon ou de la cour de Grand-Mogol, et se moquèrent, non pas de ce que j'avois eu des yeux, mais de ce que je n'en avois pas encore eu. Après cette raillerie, nous nous mîmes à parler de cette affaire plus sérieusement. Le commandeur de Jars nous conta que déjà elle faisoit du bruit par le monde ; que M. le prince et Jarzé étoient en confidence ensemble sur cette importante folie[1], et disoient qu'une femme espagnole, quoique dévote et sage, se pouvoit toujours attaquer avec quelque espérance.

Alors nous pénétrâmes dans les motifs de cette chimérique entreprise, et nous trouvâmes qu'elle étoit fondée sur ce que madame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine, étoit amie de Jarzé, qui, n'étant ni belle ni jeune[2], et, voulant avoir des amis, avoit flatté Jarzé de cette pensée qu'elle le rendroit agréable

[1] Le duc de Rohan, un jour que Condé avait entretenu fort longtemps Jarzé dans sa chambre, dit à ce prince « qu'il étoit surpris des grandes conversations qu'il avoit avec cette tête sans cervelle. Sur quoi il lui répondit que cet homme lui étoit utile, parce qu'il s'étoit donné à lui, et qu'il l'informoit de tout ce qui se faisoit et se disoit chez la Reine et le cardinal, et même qu'il alloit attirer le duc de Candale dans ses intérêts. Ce discours fut rapporté au cardinal le jour même par le duc de Rohan, dont il fut fort étonné, principalement à cause que Jarzé savoit bien le mariage qu'il prétendoit faire d'une de ses nièces avec le duc de Candale à l'insu du prince; et cependant il le lui vouloit débaucher. » (Monglat, Mém., quinzième campagne) F. R.

[2] « Et comme elle n'étoit pas ennemie de nature, dit Monglat, et qu'elle avoit toujours mené une vie de plaisir, elle s'offrit d'être la confidente de son amour. » F. R.

à la Reine, et lui feroit de bons offices. Cette promesse, dans l'intention de cette femme, ne regardoit que la fortune de Jarzé. Mais, comme il avoit beaucoup de vanité et d'imprudence, et qu'il ne bornoit pas ses désirs dans les justes limites de la raison, il la prit de travers. Et au lieu de prétendre plaire à la Reine comme tous les courtisans veulent plaire à leur maître, il fit dessein de lui montrer que son cœur étoit allumé d'une flamme involontaire qui naissoit en lui par l'inclination, que le respect étouffoit, et qu'il n'osoit montrer que par les yeux. Il crut peut-être qu'avec les soins de son amie il pourroit parvenir à plaire, comme un fou qui auroit perdu la raison par une belle cause.

Sur cette pensée extravagante, ils avoient fait, M. le prince et lui, à ce qu'on a cru, des projets qui avoient quelques fondemens sérieux, et qui avoient pour but la ruine du ministre. Jarzé, sans considérer la vertu de la Reine, son âge, sa vie, ses mœurs et le respect qu'il lui devoit, s'enivra de la beauté de ce dessein, et crut que sa chute, au cas qu'elle arrivât par cette haute entreprise, lui seroit plus honorable que la grandeur et l'élévation ne le pourroient être aux autres.

Ces choses furent bien vite aux oreilles du cardinal; et déjà ses espions, pour faire leur cour, lui avoient fait de cette affaire une intrigue de grande importance. Il aimoit la Reine en ministre; et, se croyant nécessaire à son service, il se tenoit assuré de sa bonne volonté. Il ne craignoit pas non plus que sa grandeur lui pût donner de l'ombrage, parce qu'il la connoissoit exempte de l'esprit de domination et un peu paresseuse; mais, sans avoir peur d'une légèreté indigne d'une ame royale, il ne laissa pas de se troubler à cette nouvelle. Il ne la sentit pas comme un ami jaloux qui auroit appréhendé de perdre ce qu'il aimoit, puisque l'attachement qu'il

avoit pour la Reine n'étoit pas de cette nature [1], mais bien comme un avare à qui on veut ôter son trésor.

La Reine étoit si incapable de soutenir l'extravagance de Jarzé, qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer qu'il pût avoir cette pensée. Je sais même qu'elle eut une peine incroyable à répondre sérieusement à ce que le cardinal

[1] Malgré sa gravité, l'histoire ne dédaigne rien de ce qui touche la vie privée des personnages qui ont exercé de l'influence sur la destinée des États. Voilà pourquoi elle s'est occupée à plusieurs reprises de la nature des relations de Mazarin avec Anne d'Autriche. Les Mémoires contemporains, ceux du comte de Brienne, de Laporte, du cardinal de Retz, de la duchesse d'Orléans, Élisabeth-Charlotte, parlent de cet attachement en termes ou suspects ou ambigus. Madame de Motteville elle-même, d'un côté le déclare innocent, et de l'autre par les détails qu'elle donne, montre combien l'empire de Mazarin sur la Reine était absolu, même en dehors des exigences de la politique.

On ne peut tirer de ces divers témoignages que des inductions plus ou moins légitimes, et non une affirmation précise et incontestable.

Mais on trouve dans des lettres de Mazarin publiées par M. Ravenel (Paris, 1836) des passages qui ont d'autant plus d'importance, que le caractère de cette correspondance est plus confidentiel et plus intime. Mazarin y parle sans cesse à la Reine de son *cœur*, lui dit qu'il *se meurt pour elle*, etc. ; en un mot, s'exprime tout autrement qu'un sujet, même ministre, vis-à-vis de sa souveraine.

Un savant professeur de l'École normale, M. Chéruel, a publié récemment (*Journal de l'instruction publique* du 11 octobre 1854) deux lettres inédites de Mazarin, où la passion se trahit également par des expressions qui n'ont rien d'équivoque. Elles attestent surtout, de la part du cardinal, une jalousie que la politique seule n'expliquerait point ; et, rapprochées de la manière dont le tout-puissant ministre fit chasser de la cour le trop audacieux Jarzé et sa confidente, madame de Beauvais, elles semblent éclairer suffisamment la question de la nature de l'attachement de Mazarin pour Anne d'Autriche. Voici quelques fragments de ces deux lettres adressées à la Reine. Il s'agit d'*une personne* pour laquelle elle a une *affection* qui tourmente le cardinal.

« Je vous supplie d'avoir la bonté de me pardonner si j'ai pris la hardiesse de vous en parler, vous promettant de ne le faire de ma vie et de *souffrir avec patience l'enfer que cette personne me fait éprouver*. Je vous dois davantage que çela, et quand je devrois mourir mille fois, je ne manquerai pas aux obligations infinies que je vous ai, et, quand je serois assez méchant et ingrat pour le vouloir, l'*amitié que j'ai pour vous*, *qui ne finira pas même dans le tombeau,* m'en empêcheroit.

« Je souhaiterois vous pouvoir encore dire davantage, et *s'il m'étoit*

Mazarin lui en voulut dire. Elle avoit jugé des sentimens de cet homme selon son tempérament naturel, qui la portoit à parler toujours fabuleusement, et elle prenoit de cette manière toutes ses louanges. Le ministre le savoit bien, et ne pouvoit pas douter, par mille raisons, que cela ne fût tourné de cette sorte. Mais, comme

permis de vous envoyer mon cœur, assurément vous y verriez des choses qui ne vous déplairoient pas, et plus dans cet instant que je vous écris qu'il n'a jamais été, quoique je voie, par la lettre que vous m'avez écrite, que vous avez oublié ce qu'il vous plut me dire avec tant de bonté à Paris, lorsque nous parlâmes si à fond sur le sujet de la même personne, *laquelle a toujours été la seule cause de mes plaintes* et du déplaisir que vous en avez témoigné en diverses rencontres.

... « Je vous conjure de nouveau à genoux de me pardonner, *si je vous donne du chagrin en vous ouvrant mon cœur qui ne vous cachera jamais rien...* » (Ecrite de Saint-Jean-de-Luz, le 1er novembre 1659.)

Dans la seconde lettre, du 20 novembre de la même année, on lit : « Je reconnois bien qu'à moins que les anges vous eussent inspiré de m'écrire une lettre si obligeante que celle que je viens de recevoir, du 7 courant, il vous étoit impossible de la former avec des termes si tendres et si avantageux pour moi, qui ne désire aucune chose avec plus de passion que d'être toujours assuré de l'honneur de votre amitié... Vous me combleriez d'obligations, si vous aviez la bonté un jour de vouloir apporter quelque remède à ce que vous savez qui me fait de la peine et qui me la fera toute la vie. Je vous conjure de ce qu'il vous a plu de me faire espérer sur ce sujet, et qu'assurément la passion et la fidélité que j'ai pour vous et pour la moindre de vos satisfactions méritent bien que vous songiez un petit à guérir la maladie qui, sans votre assistance, sera incurable. Vous en avez eu, depuis peu de jours, une belle occasion, ayant vu plusieurs lettres de la cour qui portoient que la personne dont il est question vous avoit bien fâchée par des emportemens qui étoient fort contre le respect que tout le monde vous doit, et pour une affaire dont il n'y a qui que ce soit qui ne la condamne. Je vous replique que tout le monde témoigne d'être scandalisé du procédé de ladite personne, et, *chacun sachant qu'elle ne m'aime pas*, et voyant que vous avez la bonté de souffrir la hauteur avec laquelle elle se conduit avec sa propre maîtresse, *tous tirent une conséquence qu'elle a tout pouvoir avec vous...* »

Les lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin sont écrites du même ton, *mélange de plaintes, de regrets et de tendresse voilée d'expressions énigmatiques*, dit M. Chéruel. Par exemple, le 30 juin 1660, elle lui écrivait : « Votre lettre m'a donné une grande joie ; je ne sais *si je serai assez heureuse pour que vous le croyiez*. Si j'avois cru qu'une

les gens qui savent plaisanter sur toutes matières sont à craindre quand ils sont capables d'y mêler des desseins malicieux, le cardinal ne put se résoudre à le laisser à la cour sous aucune figure, particulièrement le voyant attaché aux intérêts de M. le prince, son ennemi, après que, par de considérables bienfaits, il pouvoit prétendre de lui une fidélité tout entière.

Cette folie de Jarzé fit donc résoudre le ministre à le perdre. Il y réussit aisément; et il étoit raisonnable qu'il le pût faire. Il conçut aussi une grande haine contre madame de Beauvais, et fit dessein de la faire chasser. Il en parla à la Reine, et sut si bien tourner cette affaire du côté de la bonne volonté que M. le prince avoit pour Jarzé, et des dangereuses conséquences de cette intrigue, que la Reine, qui considéroit le cardinal Mazarin, et qui estimoit ses conseils sur de plus importantes affaires que celle de Jarzé, le lui abandonna aussitôt, et lui promit de le traiter de telle sorte, qu'il sentiroit toute sa vie quel malheur c'étoit que de manquer de sagesse et de raison.

La Reine fit quelques efforts pour sauver sa première femme de chambre, et soutint long-temps au cardinal Mazarin qu'il étoit impossible qu'elle eût eu aucune part à cette extravagance. Le ministre savoit que cette femme étoit libre, capable de tout dire et de tout penser, et qu'elle avoit montré à la Reine, par manière de jeu,

ue mes lettres vous eût autant plu, j'en aurois écrit de bon cœur, et il est vrai que de voir *les transports* avec (lesquels) on les reçut et je les voyois lire *me faisoit fort souvenir d'un autre temps*, *dont je me souviens presque à tout moment* quoi que vous en puissiez croire... *Si je pouvois aussi bien faire voir mon cœur que ce que je vous dis sur ce papier, je suis assurée que vous seriez content*, *ou vous seriez le plus ingrat homme du monde......* »

Nous disons, avec M. Chéruel, que de pareilles lettres dispensent de tout commentaire. F. R.

des lettres que Jarzé lui écrivit[1]. Il voulut lui faire voir par là qu'il avoit sujet de lui demander l'éloignement d'une personne qui, dans son intention, paroissoit avoir eu dessein de le perdre. Il trouva mauvais qu'elle eût voulu soutenir un homme qui étoit assez artificieux et assez hardi pour cacher, sous l'enjouement et la gaieté, les mauvais offices qu'apparemment il avoit désiré de lui rendre.

La Reine, qui considéroit madame de Beauvais, non pas par ses vertus, ni par la beauté de son ame, ni par celle de son visage, mais à cause de l'adresse de ses doigts et de son extrême propreté, assura le cardinal, comme il étoit vrai, que, dans les lettres qu'elle lui avoit montrées, il n'y avoit rien dont Jarzé ni elle pussent être blâmés. Elle lui dit qu'elles avoient fait si peu d'impression dans son esprit, qu'elle ne se souvenoit pas même de ce qu'il y avoit, et que Catau (c'est ainsi qu'elle l'appeloit) lui avoit toujours parlé de Jarzé comme d'un honnête bouffon qui avoit l'esprit agréable, et de qui on pouvoit souffrir les contes pour divertir le public; et qu'enfin toutes ses femmes lui parloient de tant de bagatelles, qu'elle ne prenoit pas la peine de les remarquer ni de les écouter.

L'esprit du cardinal ne fut point guéri par toutes ces choses. Au contraire, elles augmentèrent son inquiétude. Il fallut que la Reine se résolût d'abandonner ma-

[1] Dans cette lettre, écrite d'Armanvilliers, en Brie, chez Beringhen, Jarzé mandait à madame de Beauvais « que quoiqu'il fût dans un fort beau lieu et en bonne compagnie, où on faisoit grande chère, il s'ennuyoit au dernier point, ne pouvant avoir de joie quand il étoit séparé de ce qu'il aimoit. » Et il resta à peine quatre ou cinq jours en cet endroit[1] « Madame de Beauvais montra la lettre à Sa Majesté, et lui dit tout ce qu'il falloit pour servir son ami, selon son inclination naturelle; mais la Reine reçut cela fort froidement, et le rendit au cardinal, avec lequel elle l'avoit concerté. » (Monglat, Mém., quinzième campagne.) F. R.

dame de Beauvais, et qu'elle lui promît que cette femme auroit son congé. Sa disgrâce étant résolue, la Reine sortit le lendemain de bonne heure pour aller à quelque couvent. Avant que de partir, elle commanda à un des siens, son argentier, d'aller de sa part lui ordonner de sortir du Palais-Royal, elle, son mari et ses enfans, avec commandement de rendre les clefs de ses coffres. Madame de Beauvais fut étonnée de cette disgrâce. Elle venoit de quitter la Reine, qu'elle avoit eu l'honneur d'habiller, et qui lui avoit fait aussi bonne mine qu'à l'ordinaire. Elle résista quelque temps, et dit qu'elle vouloit voir sa maîtresse. Elle fut contrainte d'obéir [1], parce que le commandement avoit été trop précis; et ses amis lui conseillèrent de ne pas résister.

J'étois haïe de cette dame, et je ne puis dire, avec vérité, qu'elle avoit été injuste pour moi. Il est encore vrai que je ne sentis nulle joie de son éloignement. Le soir de ce jour, me trouvant chez la Reine au milieu de beaucoup de personnes qui parloient d'elle avec mépris, comme c'est l'ordinaire de parler ainsi des malheureux, je me sentis l'ame aussi tranquille sur son sujet que si je ne l'eusse jamais connue. La Reine s'en aperçut; et me voyant avec cette modération, elle m'appela, et me dit qu'il sembloit que j'avois envie de pleurer l'absence de Catau. Je lui répondis froidement que je n'avois pas besoin de mouchoir pour essuyer mes larmes. Mais aussi que je la pouvois assurer que je n'avois point de joie, et qu'on ne m'entendroit point parler de ses défauts, comme je l'avois pu faire en un autre temps. La Reine, prenant alors un visage sérieux, me fit l'honneur de me dire qu'elle m'en estimoit davantage. Je

[1] Madame de Beauvais reçut l'ordre de se retirer dans sa maison de Gentilly, où elle resta un an, après quoi elle fut rappelée et reprit son service auprès de la Reine. F. B.

n'avois pas toujours été si sage; mais sans doute que son malheur me tenoit lieu de vengeance, et par conséquent ma douceur étoit plutôt une marque de ma satisfaction que de ma bonté.

Quelques jours après, la Reine en se couchant dit à madame de Beaumont et à Comminges, qui se trouvèrent seuls auprès d'elle, qu'elle avoit un amant, et qu'elle avoit appris par des amis fidèles ce qui se disoit par le monde sur la folie de Jarzé. Elle ajouta, d'un ton moqueur où la colère se pouvoit remarquer, qu'il étoit bien impertinent, et qu'elle étoit bien fâchée qu'il eût porté sa folie jusqu'à la forcer d'en prendre connoissance. Ce discours vouloit beaucoup dire, et sans doute qu'elle étoit convenue avec le cardinal de parler de lui en ces termes devant des personnes qui pussent l'en avertir. Comminges, qui aperçut le dessein de la Reine, le voyant venir le lendemain au Palais-Royal, eut la volonté de lui parler pour l'empêcher d'entrer où elle étoit; mais, n'ayant su l'aborder dans cet instant, à cause de quelqu'un qui l'aborda, il le laissa passer dans le cabinet où la Reine s'habilloit.

Comme Jarzé savoit à peu près, par la disgrâce de son amie madame de Beauvais, l'état où il étoit à la cour, il crut faire voir un tour d'habile politique de paroître ne penser à rien et ne rien craindre; mais l'heure étoit venue qu'il devoit être puni de son imprudence. La Reine, ayant dans l'esprit de le maltraiter, aussitôt qu'elle l'aperçut ne manqua pas de l'attaquer, et de lui dire avec un ton méprisant ces mêmes paroles : « Vraiment, monsieur de Jarzé, vous êtes bien ri-« dicule. On m'a dit que vous faites l'amoureux. Voyez « un peu le joli galant! Vous me faites pitié : il faudroit « vous envoyer aux Petites-Maisons. Mais il est vrai « qu'il ne faut pas s'étonner de votre folie, car vous

« tenez de race. » Voulant citer en cela le maréchal de Lavardin [1], qui autrefois avoit été passionnément amoureux de la feue reine Marie de Médicis, et dont le Roi son mari, Henri-le-Grand, se moquoit lui-même avec elle.

Le pauvre Jarzé fut accablé de ce coup de foudre. Il n'osa rien dire à sa justification. Il sortit du cabinet en bégayant, mais plein de trouble, pâle et défait. Malgré sa douleur, peut-être se flattoit-il déjà de cette douce pensée que l'aventure étoit belle, que ce crime étoit honorable, et qu'il n'étoit pas honteux d'en être accusé. Toute la cour fut aussitôt remplie de cet événement, et les ruelles des dames retentissoient du bruit de ces royales paroles. On fut long-temps que le nom de Jarzé s'entendoit nommer partout dans Paris; et les provinces en eurent bien vite leur part. Beaucoup de gens blâmèrent la Reine d'avoir voulu montrer ce ressentiment, et disoient qu'elle avoit fait trop d'honneur à Jarzé d'avoir daigné se rabaisser jusqu'à cette colère, et que la dignité de la couronne en avoit été blessée. Aussi peut-on dire, pour réparer cette petite faute, qu'elle ne l'auroit pas faite, si elle n'y avoit été forcée par les craintes du ministre, qui, voyant Jarzé fidèle à M. le prince et ingrat envers lui, ne pouvoit pas manquer de croire que, sous cette affectation de bouffonnerie, il y avoit quelque malignité frondeuse contre sa fortune.

La suite de cette histoire fut dangereuse à l'État par ses événemens. Ce qui n'étoit qu'une bagatelle, se mêlant à de plus grandes choses, vint à produire de terribles effets. M. le prince, pour consoler Jarzé de son af-

[1] Grand-père maternel de Jarzé, qui avait été chassé de la cour pour avoir voulu faire le galant de la reine Marie de Médicis. F. R.

fliction, le mena deux jours après à Saint-Maur avec lui, et, faisant peu de cas de l'éclat que la Reine avoit fait contre lui, déclara publiquement qu'il étoit son ami, et qu'il l'aimoit. Il dit, à tous ceux qui le voulurent entendre, que pendant sa brouillerie avec le ministre, quoique Jarzé eût fait semblant d'être attaché à la cour, il étoit vrai néanmoins qu'il étoit demeuré dans ses intérêts, et qu'il n'avoit gardé des mesures avec le cardinal que parce qu'il avoit voulu qu'il conservât sa charge de capitaine des gardes et celle de M. le duc d'Anjou, le véritable Monsieur, dont il étoit assuré.

M. le prince fit plus : et, comme si la Reine n'eût pas été la maîtresse de ses paroles et de ses sentimens, il se plaignoit hautement de ce qu'elle avoit gourmandé Jarzé sans l'en avertir, et de ce que le cardinal l'avoit souffert sans son consentement; disant que, puisque la Reine avoit parlé au duc d'Orléans et à lui du dessein qu'elle avoit eu de chasser sa première femme de chambre, ne lui ayant point fait de secret de la folie de Jarzé, elle devoit de même lui faire part de la résolution qu'elle avoit prise de le maltraiter, puisqu'elle savoit qu'il étoit de ses amis.

La Reine répondit à cela qu'elle avoit pris toutes ses précautions pour faire qu'il se retirât de lui-même, sans être obligée d'en venir aux extrémités. Elle disoit qu'elle avoit parlé de lui avec mépris devant Comminges et mademoiselle de Beaumont le soir précédent, espérant qu'ils ne manqueroient pas de l'en avertir; et que, l'ayant revu devant ses yeux, la mauvaise humeur où elle étoit contre lui l'avoit emporté sur la civilité. La Reine se justifioit en cette occasion avec beaucoup de peine. Elle ne trouvoit pas bon que M. le prince voulût exiger d'elle une si grande dépendance; et, le même jour que M. le prince mena Jarzé à Saint-Maur, elle me

fit l'honneur de me dire, avec beaucoup de chagrin, qu'elle commençoit à se lasser de la superbe manière d'agir de M. le prince, et que la protection qu'il donnoit à Jarzé lui déplaisoit infiniment.

Ce prince, qui par sa hauteur travailloit à son abaissement, prit cette affaire avec tant de chaleur, qu'il fit supplier la Reine de revoir Jarzé et de lui pardonner. Un de ses serviteurs [1] me dit à moi-même, parlant de cette aventure, que si la Reine ne lui pardonnoit, et qu'elle tînt bon là-dessus, il y auroit bien du bruit au quartier, et que M. le prince crioit bien haut. Voilà les mêmes mots. La phrase en étoit commune, mais le sens des paroles étoit extraordinaire, car il n'y a point de demoiselle à qui, sur une affaire de cette nature, on ne dût laisser la liberté d'agir à sa fantaisie. Ce fut alors que le ministre connut visiblement que la douceur que M. le prince de Condé, madame de Longueville et le prince de Conti avoient eue pour lui n'avoit été qu'une feinte, à dessein seulement de tirer de la Reine le brevet du prince de Marsillac; et leur artificieuse manière d'agir lui fit juger qu'il ne falloit point qu'il espérât de sincère réconciliation de leur côté.

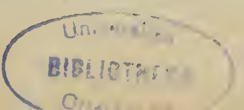
Ce trouble réveilla le parlement et la Fronde. Comme ils ne pouvoient souffrir le raccommodement de M. le prince avec la cour, quoique très-imparfait, ils commencèrent à reprendre des forces. Tous vouloient la division du cabinet, et voyoient avec joie que le cardinal Mazarin ne pouvoit être content de M. le prince. Les frondeurs espéroient que, les choses venant dans les dernières extrémités, il arriveroit qu'ils reprendroient liaison, soit avec le ministre, soit avec le prince de Condé.

[1] Arnauld, neveu du gouverneur de Philisbourg.

La famille de Longueil et celle de La Vieuville, qui vouloient encore pousser d'Émery, faisoient ce qu'ils pouvoient pour parvenir à la surintendance par quelque nouveauté. Le 4 de décembre, il y eut un grand bruit au parlement à cause des rentes. Les syndics demandèrent à être reçus, afin de travailler à la sûreté des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Ceux qui faisoient naître ces embarras excitoient le peuple à vouloir des syndics, afin que, par leur intérêt, ils eussent sujet d'émouvoir quelque sédition contre le ministre, et particulièrement contre d'Émery. Ils vouloient malicieusement mettre les choses en état que, s'il venoit à manquer au paiement qu'il avoit promis, on pût l'attaquer là-dessus. Ce jour, quelques députés étant assemblés chez le premier président pour travailler à cette affaire, ces syndics, élus tumultuairement par le peuple, leur vinrent faire un grand vacarme. Entre autres, un nommé Joly [1] parla insolemment au premier président, et tous dirent à son fils Champlâtreux, en le menaçant, qu'il n'auroit jamais la charge de son père. Le président Le Coigneux, dont la fille avoit épousé le fils de d'Émery, fut maltraité par eux. Ils lui reprochèrent qu'il avoit reçu plus d'argent que les autres en la distribution du paiement des rentes.

A ces désordres se joignirent ceux de Bordeaux. Ces peuples étoient protégés par M. le prince, qui n'aimoit pas le duc d'Épernon, et qui n'étoit peut-être pas fâché d'avoir en France un lieu de sûreté contre la cour. Le duc d'Orléans, de son côté, ayant toujours eu cette

[1] Guy-Joly, auteur de Mémoires qui sont comme une suite des Mémoires de Retz. Guy-Joly était conseiller au Châtelet, et prit une vive part à toutes les intrigues du coadjuteur pendant et après la Fronde. Il s'était fait nommer, avec le président Charton, un des douze syndics des rentiers. F. R.



inclination d'accommoder les affaires plutôt que de lesaigrir, voulut aussi que cette affaire s'accommodât. Il fit en sorte, conjointement avec M. le prince, que, malgré leur rébellion, le ministre fût obligé d'envoyer un ordre secret au maréchal Du Plessis de faire la paix avec ces mutins, pourvu qu'ils la voulussent souhaiter. On lui envoya de quoi soutenir la guerre languissamment, mais non pas assez de quoi la finir par la force. Si bien que ces peuples, se sentant soutenus par des princes si puissans, et mal attaqués par le Roi, allèrent de pis en pis, et nous ne verrons de long-temps la fin de cette petite guerre.

Dans la dernière brouillerie de M. le prince et du ministre M,. le prince s'étoit trouvé de même sentiment que ceux de la Fronde, touchant la ruine apparemment tant désirée du cardinal Mazarin; et madame de Longueville avoit travaillé à l'union de M. le prince et du duc de Beaufort avec ses amis. Mais cette princesse n'avoit pu les acquérir entièrement pour les faire entrer dans tous les intérêts de M. le prince. Ils demeurèrent fermes dans la résolution de s'unir avec lui seulement pour la perte du cardinal. Leur résistance avoit obligé M. le prince, outre les avantages du prince de Marsillac, de se raccommoder avec la cour plutôt que de s'engager dans une cabale, dont les projets apparemment n'auroient servi qu'à l'établissement du duc de Beaufort, du coadjuteur et de Châteauneuf. Mais le prince de Condé, qui méprisoit le cardinal, quoiqu'il fût quelquefois dans le dessein de le préférer aux autres, traitoit avec lui plutôt comme son ennemi que comme son ami. Il s'opposoit aux avantages de sa famille, et faisoit gloire de le maltraiter. Si bien que cette paix ne servit qu'à le précipiter dans le malheur que le ministre fut forcé de lui procurer, et faire que les

frondeurs, qui ne se pouvoient souffrir dans l'état douteux et incertain où ils étoient, firent tous leurs efforts pour en sortir.

Ensuite de ce qui étoit arrivé le 4 décembre chez le premier président, le 12 du même mois il parut que, par une brigue apparemment faite par le coadjuteur et les principaux frondeurs, ce Joly, qui avoit parlé insolemment à Champlâtreux, reçut un favorable coup de pistolet [1], comme il étoit dans son carrosse allant chez

[1] Les frondeurs cherchaient un prétexte pour exciter le peuple et assembler le parlement. Il faut lire, dans Guy-Joly lui-même, l'histoire de ce *favorable coup de pistolet.* « Le coadjuteur, dit-il, proposa plusieurs projets fondés sur le crédit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugés assez solides. Le marquis de Noirmoutiers renouvela une proposition qui avoit été faite quelque temps auparavant, savoir de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort ou sur le sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masqués : ce qu'on supposoit devoir faire un soulèvement général. Mais on trouva des difficultés dans le projet, attendu qu'il faudroit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit : ce qui ne se pourroit faire avec ledit sieur Broussel, ou avec le duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le coadjuteur se proposa aussi : mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon.
« Enfin Joly, qui avoit déjà conféré sur ce sujet avec le comte de Montrésor et le sieur d'Argenteuil, résolut de se proposer lui-même...
Les moyens d'exécution furent donc concertés et arrêtés chez le marquis de Noirmoutiers, qui demeurait rue Béthisy, dans la maison qu'occupait l'amiral de Coligny quand il fut tué à la Saint-Barthélemy.
Un nommé d'Estainville, gentilhomme appartenant à ce marquis, devait tirer le coup de pistolet.
« Dans une chambre fort écartée, dit Guy-Joly, on ajusta le pourpoint et le manteau de Joly sur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une manche du pourpoint étant pleine de foin, sur laquelle d'Estainville tira un coup de pistolet avec tant de justesse, qu'il la perça précisément où elle devoit être percée. »
Ils arrêtèrent que le coup véritable serait tiré le lendemain sur les sept heures et demie du matin dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte de la maison où demeurait Argenteuil, qui était près de celle du président Charton, chez lequel Joly allait presque tous les jours. Après le coup, d'Estainville se sauva, et Joly, simulant une plaie au bras, qu'il s'était faite lui-même, la nuit, avec des pierres à fusil, fut conduit chez un chirurgien de la rue des Bernardins, vis-à-vis

le président Charton; et il arriva, ou par choix ou par aventure, que ce fut dans sa rue, et proche de la porte de ce président, que ce coup de pistolet fut tiré. Il cria, et fit ce qu'il put pour émouvoir le peuple à sédition. Le président Charton [1] vint à son secours, qui fit beaucoup de bruit; mais le peuple n'y prit point de part, et parut aussi peu offensé de ce coup que Joly en parut peu blessé. Le peuple laissa faire à lui et à son ami toute leur rumeur sans y entrer en aucune façon, parce qu'il commençoit à goûter le repos; et, hormis ceux qui furent payés pour crier, nul ne se trouva en volonté de mal faire.

Joly et deux autres syndics, avec le président Charton, ne laissèrent pas d'achever leur entreprise. Ils allèrent droit au palais demander justice de cet assassinat. D'abord il se fit un grand vacarme; et les frondeurs, qui, selon toutes les démonstrations qu'ils en firent, vouloient que cela produisît quelque événement qui changeât la face du théâtre, se mirent tumultuairement à faire de grands cris pour animer la compagnie et le peuple. Broussel proposa de faire fermer les portes de Paris, afin de renfermer dans la ville celui qui avoit

Saint-Nicolas-du-Chardonneret. Et ce bon chirurgien lui mit un appareil dans les formes, et déclara que le malade avait une forte fièvre.

Retz écrit dans le même sens. Il fallait, selon le turbulent cardinal, pour obtenir l'appui du parlement, *un grain qui fût de plus haut goût que les formes du palais*. On voit ainsi que madame de Motteville est loin d'exagérer dans le récit qu'elle fait de cette pitoyable comédie. Toutes les pièces relatives à cet assassinat de Joly se trouvent d'ailleurs dans le sept-cent-trente-troisième volume de la collection de Dupuy, à la bibliothèque de la rue de Richelieu. F. R.

[1] « Ce bon président, dit Guy-Joly, alla jusqu'à demander des gardes à la compagnie; mais, personne n'étant persuadé comme lui, on éluda sa demande, et il eut le déplaisir d'entendre dire au sieur Viole-Douzenceau, conseiller clerc de la grand'chambre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au président Charton, mais qu'il falloit un charpentier qui les fît. » F. R.

fait le coup. Mais les plus sages, après avoir opiné là-dessus, demeurèrent les maîtres et firent arrêter qu'on informeroit selon l'ordre ordinaire.

En ce même temps, le marquis de La Boulaye, grand frondeur, et ami des chefs de la cabale frondeuse, afin d'émouvoir le bourgeois, se mit à courir par la ville, le pistolet à la main, criant au peuple : *Aux armes! trahison du Mazarin!* En cet état il va au Palais, il crie en ce lieu encore plus haut, et amasse quelques coquins pour crier avec lui ; mais nul honnête homme ne s'émut à sa voix, ni ne se laissa duper par cette fourberie manifeste : si bien que ce gentilhomme, indigne de ce nom, quoique vaillant et qualifié, fut contraint de s'aller cacher [1] chez le coadjuteur, son bon ami, avec la honte qui suit d'ordinaire un mauvais succès fondé sur un honteux dessein.

On vint avertir la Reine de ce désordre, et le Palais-Royal fut aussitôt rempli des plus considérables de la cour, dont le duc d'Orléans et le prince de Condé furent des premiers. Il étoit samedi, et, selon sa coutume, elle voulut aller à Notre-Dame ; mais on douta si elle devoit faire son voyage. La fermeté inébranlable de son âme la fit conclure elle-même qu'elle y devoit aller ; elle souffrit seulement que M. le prince l'accompagnât : ce qu'il fit et de bonne grâce. Pour le duc d'Orléans, il avoit fait dessein d'aller à Limours ; et voyant les choses apaisées, il acheva son voyage.

Au dîner de la Reine, le duc de Bouillon La Marck, beau-père de La Boulaye, vint trouver la Reine pour

[1] Le cardinal de Retz suppose, au contraire, que cette tentative de La Boulaye eut lieu de concert avec Mazarin. Il est certain que La Boulaye se cacha chez le duc de Vendôme (ami du ministre), et que, dans plusieurs lettres à Le Tellier, Mazarin lui recommande La Boulaye avec chaleur, l'appelant un homme *décidé à bien servir*. F. R.

lui dire que son gendre, ayant appris qu'on vouloit lui rendre de mauvais offices auprès de Sa Majesté, l'avoit prié de la venir assurer qu'on l'accusoit à tort d'avoir voulu émouvoir le peuple à sédition ; qu'il n'avoit point eu cette pensée, et n'en étoit pas capable. Il lui dit qu'il étoit bien vrai qu'ayant trouvé des gens qui l'avoient voulu assassiner, il avoit appelé à son secours seulement pour sa défense, et point du tout avec intention de manquer au respect qu'il lui devoit. La Reine lui répondit froidement ces mêmes mots, que je pris soin de retenir : « J'ai bien ouï dire qu'on a tiré « un coup de pistolet sur un conseiller du Châtelet, « mais non pas qu'on ait attaqué votre gendre. Au con- « traire, on m'a assuré qu'il avoit couru les rues avec « un pistolet à la main pour émouvoir le peuple, et « crié dans le Palais : *Aux armes !* Je souhaite que ce « que vous me dites en sa défense se trouve vrai. Ce- « pendant je ferai informer pour savoir ce qui en est. » La Boulaye ayant mal réussi dans son dessein, le coadjuteur et lui avoient trouvé qu'il falloit faire cette mauvaise excuse, afin de montrer du moins qu'il n'avoit pas la hardiesse de l'avouer.

Après cette pauvre comédie, dont ils appréhendèrent les suites, ils cherchèrent d'autres remèdes qui leur réussirent mieux. Le temps étoit favorable aux criminels : celui-là demeura impuni, de même que la cause de son crime a été cachée par son silence et celui de ses complices. Peut-être que les frondeurs avoient espéré par là remettre le désordre dans Paris, et se trouver au pouvoir d'attaquer la vie du ministre ou de quelque autre. Pour moi, je n'ai point su qu'il y eût d'autres motifs de ces deux prétendus assassinats, quoique je l'aie souvent demandé à ceux qui apparemment ne le pouvoient ignorer. Toute cette intrigue a toujours

été couverte d'un voile fort épais, et personne n'a paru en rien savoir de particulier. Quelques-uns de cette cabale, si la honte d'y avoir eu part ne les en empêche, laisseront ce secret à la postérité [1].

Les cris de La Boulaye n'ayant pas eu plus d'effet que ceux de Joly, les frondeurs jugèrent peut-être à propos d'effacer le souvenir de l'aventure du matin par quelque événement plus considérable. Ce même jour des personnes [2] attachées à M. le prince me dirent, comme par prophétie, que les frondeurs en vouloient à M. le prince. En effet, le soir après le conseil, ce prince étant allé chez Prud'homme, baigneur, un de ses écuyers l'y vint trouver, pour l'avertir de la part du président Pérault, son intendant, qu'un marchand venoit de lui dire qu'on avoit dessein de l'assassiner; et l'écuyer lui conta, pour appuyer son avis, qu'en passant par la place Dauphine, étant dans un de ses carrosses, des coquins qui étoient amassés en cet endroit lui avoient tiré cinq ou six coups de carabine, sans que, par bonheur, il eût été blessé.

Ce rapport ayant été fait à M. le prince, le chevalier de Gramont, attaché à M. le prince, envoya son carrosse avec ses livrées passer sur le Pont-Neuf, pour voir ce qui en arriveroit. Le succès fut tel qu'on s'étoit imaginé. On tira dans ce carrosse; et comme il n'y avoit personne dedans, les assassins, ou qui faisoient semblant de l'être, n'attrapèrent rien. Le carrosse de Duras, qui venoit après, où il n'y avoit que des laquais, fut traité de la même sorte, et un de ces laquais fut tué. Des gens de M. le prince me dirent alors qu'ils étoient quarante ou cinquante hommes à cheval, et ce

[1] Madame de Motteville ne s'est pas trompée, comme le prouvent les Mémoires de Guy-Joly et du cardinal de Retz. F. R.

[2] Arnault et le duc de Rohan.

même nombre avoit paru le matin auprès de la maison de La Boulaye, où logeoit le duc de Beaufort.

Le lendemain, toute la cour fut troublée de cette aventure. La Reine manda les gens du Roi, et leur ordonna de faire informer de cette affaire, témoignant beaucoup de chaleur pour les intérêts de M. le prince. Le procureur du Roi du Châtelet fit informer de celle de Joly, et deux conseillers de la cour furent députés pour cet effet. Ils rapportèrent que Joly n'étoit point blessé, mais que, selon les trous qui étoient à son habit, il le devoit être. La Reine manda aussi le prévôt des marchands, messieurs de ville, et tous les colonels des quartiers, qu'elle loua de ce qu'ils n'avoient point écouté les voix malicieuses de ceux qui avoient eu dessein de les embarquer tout de nouveau à quelque sédition, et les exhorta à continuer à bien faire. Pour les récompenser, elle leur promit que le Roi à l'avenir auroit une entière confiance en leur fidélité.

Les choses étoient alors si brouillées, qu'il étoit difficile de discerner qui étoit ami ou ennemi. Le Palais-Royal étoit rempli d'une furieuse presse, et tous désiroient de voir comment se pourroient démêler ces embarras. La Reine, au milieu de ce trouble, me parut satisfaite plus qu'à son ordinaire. Elle disoit à ses familiers qu'elle s'en consoloit, vu qu'elle n'étoit point mêlée à toutes ces querelles. Un jour, me disant la même chose, elle y ajouta que peut-être elle en profiteroit, et qu'elle étoit en état qu'il falloit nécessairement que les uns ou les autres eussent besoin d'elle.

Le lendemain, le duc d'Orléans, M. le prince et le prince de Conti allèrent au parlement; et, sur la requête des gens du Roi, il fut ordonné qu'il seroit informé sur le prétendu assassinat de Joly, et contre ceux qui avoient voulu soulever le peuple. M. le prince ne

voulut pas alors parler de lui, parce qu'il vouloit avoir des preuves suffisantes pour pouvoir attaquer ses ennemis par les formes.

Ils retournèrent le jour d'après. On décréta prise de corps contre La Boulaye [1]. M. le prince se déclara de son assassinat et en fit ses plaintes. Les choses étant dans cette extrémité, le coadjuteur alla voir M. le prince, dans le dessein, à ce que j'ai ouï dire, de former de nouvelles liaisons avec lui, et de voir si de tant de maux il n'en pourroit point tirer quelque avantage à son égard et contraire au repos public. Mais ce prince irrité le rebuta, et ne le voulut point voir. Il alla même chez Pérault pour lui parler, où il fut traité froidement; et ne se tenant pas pour refusé, il demanda à voir La Moussaye ou Toulongeon [2]. M. le prince leur ordonna de lui mander qu'ils n'y étoient pas. Ces personnes me l'ont dit eux-mêmes.

Le cardinal Mazarin étoit traité de la même sorte. Les frondeurs le recherchoient. Le duc de Vendôme lui offrit alors l'amitié du duc de Beaufort, son fils, à telle condition qu'il lui plairoit de la recevoir. Mais, la comédie n'étant pas encore au dernier acte, le ministre lui répondit que le duc de Beaufort étant soupçonné d'avoir part à la conjuration qui avoit paru avoir été faite contre M. le prince, il ne pouvoit pas recevoir ses offres, que premièrement il ne fût purgé de cette accusation. Quelques jours après, soit que ce prince eût honte d'avoir été refusé, ou qu'il fût vrai que le duc de Vendôme, son père, l'eût offert sans son consentement, il désavoua publiquement d'avoir eu cette pensée, ni d'en avoir jamais prié le duc de Vendôme, son père.

[1] Omer Talon donne sur l'affaire de La Boulaye et sur celle de Joly des détails précis et intéressants. F. R.

[2] Confidents du prince de Condé.

Le coadjuteur, le duc de Brissac et toute la cabale frondeuse, sans paroître abattus de l'état où ils étoient, se résolurent d'aller tenir leur place au parlement, le jour que les princes avoient fait dessein d'y aller porter les informations faites contre La Boulaye et contre eux. Ils y allèrent; et comme on voulut parler de cette affaire, Coulon s'opposa ouvertement au duc d'Orléans, et dit qu'il n'étoit pas temps de parler de cela, et que les députés de Bordeaux étoient à la porte, qui demandoient d'entrer. Le duc d'Orléans dit que l'affaire de Bordeaux étoit accommodée, et il eut la hardiesse de lui soutenir que non.

Les frondeurs furent si bien servis qu'on éluda sur le principal; et sur ce que M. le prince demanda que le président Charton ne demeurât pas dans la chambre pour être juge d'une affaire où il étoit nommé, on fit durer cette dispute si long-temps qu'enfin l'heure sonna. Toute la conclusion fut d'ordonner qu'il sortiroit, et toutes choses remises au 22, qui étoit le mercredi suivant. Pendant cet intervalle, on résolut au conseil du Roi d'envoyer une déclaration favorable au parlement de Bordeaux, afin d'ôter tout prétexte à ceux du parlement qui favorisoient les frondeurs, de parler d'aucune autre affaire que des intérêts du prince de Condé.

Monsieur et M. le prince allèrent au parlement le 22. Ils y eurent tant d'occupation qu'ils y demeurèrent jusqu'à cinq heures du soir. On y lut les informations faites contre toute la Fronde. Le duc de Beaufort et le coadjuteur voulurent sortir, mais le premier président les retint. Les gens du Roi, après la lecture des informations, signifièrent ajournement personnel au coadjuteur, au duc de Beaufort et au conseiller Broussel, parce qu'il étoit nommé dans le procès comme celui chez qui toutes les assemblées s'étoient faites. Ils se

présentèrent ensuite pour répondre, et demandèrent que M. le prince eût aussi à sortir. On délibéra sur ces matières. Il fut ordonné que Broussel sortiroit. Plusieurs de ses amis ou intéressés en sa justification dirent, en faisant grand bruit, qu'on attaquoit un homme de bien qui étoit de leur corps.

Le lendemain, le coadjuteur et le duc de Beaufort allèrent au parlement demander d'être jugés et d'être reçus à récuser le premier président, disant qu'il étoit ami partial de M. le prince. Un de la compagnie, fortifiant cette requête, dit publiquement qu'elle devoit être lasse d'avoir pour chef un traître et un partisan de la cour ; et cet homme vénérable fut contraint d'aller au barreau, comme un particulier, pour se défendre. Il fut conclu qu'on opineroit là-dessus, et l'heure sonna.

Deux jours après, Monsieur et M. le prince furent encore au parlement. Pour éviter les embarras qu'on faisoit naître tous les jours dans cette affaire, ils déclarèrent qu'ils ne vouloient plus demeurer en ce lieu passé onze heures. Le duc de Beaufort et le coadjuteur se présentèrent, qui dirent qu'ils avoient une telle impatience d'être justifiés, que si on vouloit les juger à l'heure même, ils ne récuseroient personne, pas même le premier président, et souffriroient que M. le prince y demeurât. On délibéra sur la récusation faite en la personne du premier président, et cette délibération fut si longue qu'elle ne put être achevée quand les princes sortirent. On cria *vive le Roi et le duc de Beaufort !* Monsieur le trouva mauvais, et fit taire cette canaille, qu'on voyoit visiblement être payée pour cela.

M. le prince étoit embarrassé de cette affaire. La cour paroissoit entrer dans ses intérêts, et la Reine montroit tant de chaleur contre ses ennemis, que les courtisans croyoient lui plaire en faisant des vœux pour lui. Le

duc d'Orléans paroissoit dans ce commencement assez disposé à le vouloir défendre. Ce prince se croyoit assuré de sa protection; mais ce n'étoit que des apparences, et les spectateurs étoient trompés. Il sentoit son mal sans le connoître; car, malgré la confiance qu'il avoit dans les belles apparences de la Reine et du duc d'Orléans, il étoit inquiet et paroissoit chagrin de cette affaire. Celui qui savoit vaincre ses ennemis dans les batailles ne pouvoit souffrir d'être maltraité dans le parlement. Il n'avoit pas lieu en apparence de se plaindre du duc d'Orléans; mais il voyoit néanmoins qu'en de certaines occasions il penchoit à favoriser le duc de Beaufort qu'il avoit toujours aimé, et étoit fâché de ce qu'il gardoit des mesures avec tous, ne voulant attirer la haine d'aucun parti.

La fête de Noël n'apaisa point ces désordres. Le Roi fit en ce saint jour sa première communion à Saint-Eustache, sa paroisse, avec beaucoup de marques d'une grande inclination à la piété ; et le lendemain il arriva une nouvelle qui surprit la Reine, qui fâcha le ministre, et qui acheva de gâter entièrement les affaires de M. le prince, qui par toutes les voies couroit à son malheur. Ce fut celle du mariage du duc de Richelieu avec madame de Pons.

Madame de Pons, comme je l'ai déjà dit, étoit fille de madame du Vigean [1], et sa mère avoit été jusques alors chèrement aimée de la duchesse d'Aiguillon. Cette union, du temps du cardinal de Richelieu, avoit apporté beaucoup de bien à leur famille, par l'éclat que lui donnoit l'amitié d'une personne qui, étant nièce d'un si puissant ministre, ne pouvoit manquer de leur

[1] Son père était François Poussart, marquis de Fors, baron Du Vigean. Elle avait été dame d'honneur de la Reine. F. R.

être utile. Madame de Pons étoit veuve d'un homme de naissance et de peu de biens [1]. La duchesse d'Aiguillon, par la tendresse qu'elle avoit pour madame Du Vigean, sa mère, lui avoit souvent dit qu'elle ne se mît pas en peine de ce qu'elle n'étoit pas riche, et qu'elle lui promettoit de partager ses trésors avec elle. Madame de Pons, moins occupée de la reconnoissance qu'elle devoit à la duchesse d'Aiguillon que de ses intérêts, et qui vouloit des richesses plus assurées, prit soin de plaire au duc de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon. Elle y réussit facilement : car il étoit jeune, et elle étoit assez aimable et bien faite pour pouvoir être aimée avec passion. Madame d'Aiguillon l'avoit priée d'en faire un honnête homme ; et comme il auroit quasi pu être son fils, il reçut ses enseignements avec soumission.

Madame de Pons, sans beauté, avoit de bonnes qualités et du mérite : elle étoit bonne, douce, aimant à obliger ; sa réputation étoit sans tache. Elle étoit des plus habiles en matière d'une galanterie plus affectée que véritable, pour savoir adroitement triompher d'un cœur tout neuf, qui, manquant de hardiesse, n'osoit entreprendre des conquêtes plus difficiles. Cette dame, naturellement libérale de douceurs, animée de ses propres désirs, n'oublia rien sans doute pour se faire aimer de celui de qui elle le vouloit être. Et pour lui, comme il manqua de discernement pour connoître ce qu'il lui convenoit de croire et de faire, le plaisir de s'imaginer d'être véritablement aimé eut de grands charmes pour lui.

La duchesse d'Aiguillon avoit été choisie par le feu

[1] François-Alexandre d'Albret, sire de Pons, frère de Miossens. F. R.

cardinal de Richelieu, son oncle, pour être tutrice de ses petits-neveux ; et ce grand homme n'avoit pas cru pouvoir trouver un moyen plus assuré pour conserver son nom, que de laisser ceux qui le portoient du côté des femmes sous la conduite de leur tante. Il jugea que sa vertu, son esprit et son courage les pourroient protéger contre les effets de l'envie et de la haine, qui sont d'ordinaire les suites fâcheuses des grandes fortunes des favoris. Cette illustre tante, malheureuse dans tous ses projets, voyant un jour son neveu rendre de petits services à madame de Pons, lui dit qu'elle souhaitoit qu'il fût assez honnête homme pour être amoureux d'elle ; et madame de Pons, qui avoit son dessein formé, lui répondit en riant qu'elle l'avertissoit que s'il lui parloit d'amour et qu'il voulût devenir son mari, elle n'auroit point assez de force pour le refuser.

Ce discours fut pris par la duchesse d'Aiguillon comme une raillerie dont elle ne fit que se divertir. Mais madame de Pons, qui pensoit sérieusement à cette affaire, crut par cet avertissement être quitte de tout ce qu'elle devoit à la duchesse d'Aiguillon. Et se croyant obligée de se préférer à elle et à toute autre, elle employa, pour faire réussir son mariage, un homme qui étoit auprès de ce duc, qu'elle gagna et qu'elle engagea dans ses intérêts. Elle se servit, pour son grand ressort, de l'amitié que madame de Longueville avoit pour elle; et, par cette princesse, elle obligea M. le prince à protéger son mariage comme une chose qui lui pouvoit être avantageuse [1]. Madame de Pons vouloit un mari, et

[1] Le jeune duc de Richelieu, pour le compte duquel la duchesse d'Aiguillon tenait le gouvernement du Havre, était tenu *fort court* par sa tante. Pour le brouiller avec cette tante, Condé et le duc de Longueville favorisèrent sa passion pour madame de Pons, qu'ils lui firent épouser à Trie, *sans bruit et en cachette ;* Condé alla exprès à

madame de Longueville vouloit que son amie eût le gouvernement du Havre-de-Grâce, place qui pouvoit rendre le duc de Longueville maître absolu de la Normandie. Son dessein et celui de M. le prince fut qu'en protégeant madame de Pons, elle seroit obligée de se lier entièrement à eux et à leur fortune.

Des Marets, celui qui conseilloit le duc de Richelieu en faveur de madame de Pons, lui faisoit de belles chimères sur cette union. Mais la duchesse d'Aiguillon traversoit leurs pensées secrètes, par le dessein qu'elle avoit de faire épouser mademoiselle de Chevreuse au duc de Richelieu, son neveu, qui, malgré son amitié pour madame de Pons, paroissoit un peu amoureux de cette princesse. Elle étoit véritablement belle, d'une naissance illustre, et devoit avoir de grands biens. Mais cet ami fidèle sut si bien mettre en œuvre ses illusions, aidé par la puissance d'une flatterie honnête, mais soigneusement pratiquée, qu'il persuada le duc de Richelieu qu'il feroit mieux d'épouser cette laide Hélène[1], destinée à faire du bruit, que cette belle personne que sa tante lui destinoit. Il l'assura qu'étant du parti de M. le prince, il n'avoit nul sujet d'appréhender que la duchesse d'Aiguillon désapprouvât son choix, ni le pût jamais inquiéter.

Toutes ces choses ensemble firent ce mariage, qui fut fatal à M. le prince, peu heureux à ceux qui s'épousèrent, douloureux à madame d'Aiguillon, et nullement utile à madame de Longueville, qui, dans la suite des temps, elle qui l'avoit fait, ne trouva pas dans le Havre le secours qu'elle avoit espéré; et il s'en fallut

Trie pour servir de témoin à ce mariage. Une fois le jeune duc marié, sa reconnaissance ouvrait les portes du Havre au duc de Longueville et par suite au prince de Condé. F. R.

[1] C'est ainsi que les courtisans appelaient madame de Pons,

peu enfin qu'il ne causât autant de maux aux Français que celui de Pâris et de la belle princesse de Grèce en fit aux Troyens. Il se célébra à la campagne, en présence de M. le prince, qui voulut y être, et qui fit ce que les pères et mères ont accoutumé de faire en ces occasions. La Reine fut donc surprise quand elle apprit que ces noces s'étoient célébrées de cette manière[1]. Elle connut aussitôt avec quel dessein M. le prince en faisoit son affaire; et cet événement servit beaucoup à le ruiner entièrement dans son esprit par le conseil du cardinal. Sa perte fut alors résolue comme d'un prince en qui on voyoit de continuelles marques d'un esprit gâté. Mais la Reine ne laissa pas de lui faire bonne mine, et le ministre aussi.

La duchesse d'Aiguillon, apprenant cette nouvelle, fut au désespoir. Ceux qui ont des enfans ou des neveux qui leur tiennent lieu d'enfans, qui ont de l'ambition et de grands biens, le peuvent aisément juger. Cette dame, qui avoit du mérite et du courage, soutenant son malheur par la force de son ame, dépêcha aussitôt un courrier au Havre, où elle commandoit par ordre du feu cardinal de Richelieu jusqu'à la majorité de son neveu, pour empêcher qu'il n'y fût reçu d'abord. M. le prince, le lendemain des noces, l'avoit fait partir pour y aller, et lui avoit dit qu'en toutes façons il falloit qu'il s'en rendît le maître. La Reine, de son côté, envoya de Bar pour se saisir de cette place, et pour empêcher, s'il le pouvoit, que M. le prince par cette voie ne donnât au duc de Longueville, son beau-frère, la possession entière de la Normandie.

Quand M. le prince fut de retour de cette expédition, il vint chez la Reine avec le même visage qu'à

[1] Ce mariage eut lieu le 26 décembre 1649. F. R.

l'ordinaire; et quoiqu'il sût qu'elle avoit désapprouvé cette action, et qu'il sût aussi que Bar étoit parti pour aller s'opposer à ses desseins, il ne laissa pas de l'entretenir des aventures de la noce, et en fit devant elle des contes avec beaucoup de gaicté et de hauteur. La Reine lui dit que madame d'Aiguillon prétendoit faire rompre le mariage, à cause que son neveu n'étoit pas en âge. Il lui répondit fièrement qu'une chose de cette nature, faite devant des témoins comme lui, ne se rompoit jamais. Enfin ce prince, qui avoit trouvé mauvais que la Reine eût gourmandé Jarzé sans lui en parler, ne put trouver juste qu'elle sentît comme une rébellion qu'il eût marié un duc et pair de France sans la permission du Roi et avec des desseins visiblement mauvais. Il est du devoir des personnes de cette qualité de ne le point faire sans l'agrément du Roi, vu le rang qu'ils tiennent dans son royaume. Mais alors il fallut feindre, et la Reine le fit si bien que M. le prince y fut trompé à son tour.

Deux jours après, les nouvelles arrivèrent que le duc de Richelieu avoit été reçu au Havre, que Bar l'avoit vu, et lui avoit persuadé qu'il falloit, pour son propre intérêt, qu'il gardât cette place au Roi, et qu'il se détachât de M. le prince. Ce jeune duc envoya à la Reine un gentilhomme, et lui écrivit pour lui faire des excuses de son action. La Reine lui répondit qu'il étoit vrai qu'elle l'avoit blâmée, et dit à ce gentilhomme que son maître portoit un nom qui devoit toute sa grandeur au feu Roi son seigneur, et que par conséquent il avoit eu grand tort de manquer au respect qu'il lui devoit. Mais que si à l'avenir il réparoit sa faute par une grande fidélité, il n'étoit pas impossible d'en obtenir le pardon.

CHAPITRE XXXVIII

(1650.) — Procès de Condé avec le coadjuteur et le duc de Beaufort. — Mazarin conspire avec les frondeurs la perte de Condé. — Anne d'Autriche effrayée de la puissance de ce prince. — La Rivière suspect à la Reine, au ministre et à son maître. — La duchesse d'Aiguillon s'unit aux ennemis de Condé. — Isolement de ce prince. — Circonstances dramatiques de son arrestation et de celle des princes de Conti et de Longueville. — Entretien de La Rivière et du ministre à cette occasion. — Refroidissement du duc d'Orléans pour son favori. — Douleur de madame de Longueville et de la mère de Condé. — Exil de madame la princesse. — Fuite de madame de Longueville. — Portrait de madame Duplessis-Guénégaud. — Grave parole de Chavigny sur l'arrestation de Condé.

[1650] Pendant que des acteurs particuliers préparoient une scène dont les grands événements devoient étonner et surprendre toute l'Europe, le parlement s'occupoit à juger du différend qui étoit entre M. le prince, le coadjuteur et le duc de Beaufort. Après la délibération faite, le 3 janvier, sur la récusation du premier président, il y eut plus de voix pour lui; et le nombre étant plus grand de son côté, il fut arrêté qu'il resteroit le juge de cette affaire. Les créatures du prince de Condé avoient sollicité tout le parlement avec une chaleur extraordinaire, n'épargnant ni les promesses ni les menaces pour lui acquérir quelques voix. Ce qui ne leur étoit pas impossible; car, malgré le pouvoir des frondeurs, le premier président étant de ses amis, il pouvoit avoir beaucoup de voix dans cette compagnie.

Le lendemain, il fut question de délibérer sur la requête présentée par le duc de Beaufort et le coadju-

teur, qui demandoient à être reçus à récuser M. le prince leur partie, comme ne pouvant être juge en sa propre cause. Mais comme cette cabale tramoit de plus grands desseins, tout d'un coup ils demandèrent à retirer leur requête, et consentirent au jugement, disant qu'ils se connoissoient innocens, et que, par conséquent, ils ne craignoient rien. Ils demandèrent seulement d'être jugés et justifiés à l'heure même.

Cette action parut belle, hardie et pleine de confiance en leur justice, et leurs amis la célébrèrent infiniment. Les courtisans ne la louèrent pas devant la Reine : ils auroient cru lui déplaire. Car, quoiqu'on jugeât qu'elle n'avoit pas sujet d'aimer M. le prince, on croyoit néanmoins qu'elle haïssoit beaucoup plus les frondeurs que lui. Elle affectoit de porter ses intérêts avec chaleur, et paroissoit recevoir avec joie ce qui lui étoit avantageux. On disoit qu'il y avoit un homme pris en Normandie, appelé Martineau, nommé dans les informations, que l'on amenoit prisonnier; et que l'intention des frondeurs étoit de hâter leur jugement, afin d'éviter le témoignage de cet homme.

Les amis de M. le prince le disoient aussi avec d'autant plus de zèle qu'ils avoient plus d'intérêt à soutenir le droit de sa cause. Mais aucun d'eux n'alloit au but de la vérité, et toutes ces choses n'étoient plus que des illusions dont on amusoit le prince de Condé, les courtisans et le peuple.

Les frondeurs, sachant assez combien le cardinal avoit sujet de haïr le prince de Condé, et se voyant eux-mêmes embarrassés dans une affaire qui leur mettoit sur les bras un ennemi tel que lui, voulurent chercher des voies plus sûres que celles du parlement pour se défendre contre lui. Ils crurent avec sujet que toute la mauvaise volonté que le cardinal leur portoit le céde-

roit dans son cœur à ses intérêts, et qu'en l'état où il étoit, le plus grand bonheur qui lui pouvoit arriver étoit la perte du prince de Condé sans le trouble de l'État. Ces raisons firent que cette cabale, ou plutôt ceux qui en étoient l'ame et l'esprit, pour se sauver eux-mêmes et pour perdre M. le prince, proposèrent au cardinal de l'arrêter, et lui dirent qu'eux se mettant de son parti, ils feroient en sorte, par leurs liaisons et les amis qu'ils avoient dans le parlement, que le prince prisonnier ne trouveroit point de secours, et que personne ne parleroit en sa faveur.

Cette proposition fut agréée comme le salut des deux partis, et peu de personnes la surent. Il n'y eut que madame de Chevreuse et Laigues qui traitèrent cette grande affaire avec le ministre. La Reine ensuite en fit part au duc d'Orléans, et elle lui fit approuver ce dessein. Ce fut à condition qu'il n'en diroit rien à l'abbé de La Rivière, à cause de l'attachement qu'il paroissoit avoir pour M. le prince, et de la liaison qu'il avoit prise pour madame de Pons, qui pour lors étoit devenue duchesse de Richelieu. Pendant que ce projet se préméditoit, le parlement continuoit dans les procédures; et le 12 du mois il fut ordonné que l'affaire du coadjuteur, du duc de Beaufort et de Broussel seroit séparée de celle de La Boulaye, de Joly et de ses complices [1].

Le duc d'Orléans fut le premier qui, de son propre mouvement, proposa ou de les juger présentement, ou de séparer leur affaire : ce qui fut une marque visible de l'affection que ce prince avoit pour les chefs de la Fronde, et du désir intérieur qu'il avoit que M. le

[1] Voir, pour plus de détails, les Mémoires d'Omer Talon, et aussi ceux du cardinal de Retz à cette date. F. R.

prince n'emportât pas la victoire sur eux. La jalousie avoit été toujours grande entre ces princes, et pour lors elle étoit beaucoup augmentée dans l'ame du duc d'Orléans par l'extrême autorité que M. le prince prenoit dans l'État. Et comme les frondeurs avoient du crédit auprès de lui, ils n'oublioient pas d'empoisonner son cœur en lui parlant contre lui sur toutes les occasions qu'ils en pouvoient trouver.

La duchesse de Chevreuse et celle de Montbazon, les principales personnes de ce parti qui avoient du pouvoir sur son esprit, ne manquèrent pas de sujets pour lui donner de l'aversion contre ses entreprises continuelles. Elles y réussirent si bien, que M. le prince commença de s'apercevoir alors que le duc d'Orléans l'abandonnoit, et n'alloit plus au Palais qu'à regret. Il ne se trompoit pas ; car déjà le duc d'Orléans, ayant pris goût aux conseils des frondeurs, avoit impatience de profiter à son avantage de la disgrâce du prince de Condé. Il lui sembla que la cour lui donnoit une belle occasion d'être le maître de la France, c'est-à-dire de jouir lui seul de toute la faveur et de toutes les grâces de la Régente.

D'autre côté, la Reine et son ministre, lassés de la domination de M. le prince, le regardoient comme l'usurpateur de l'autorité royale, et comme un prince qui étoit à craindre par sa hauteur et par son ambition. L'affaire de Jarzé, le Pont-de-l'Arche, le mariage du duc de Richelieu, et son aversion pour le mariage de la nièce du cardinal, avoient tellement comblé la mesure, que la Reine ni son ministre ne pouvoient plus souffrir cette grandeur si formidable, qui, selon les apparences, pouvoit devenir dangereuse à l'État. Elle étoit de mauvais augure au moins pour le ministre en son particulier; et, par cette raison, le cardinal Mazarin entra volon-

tiers dans toutes les propositions de ses ennemis. Il crut que ce qu'il devoit au Roi et ce qu'il se devoit à lui-même l'obligeoient de mettre des bornes à la puissance de ce prince, qui n'en vouloit plus avoir sur aucun sujet.

Les frondeurs, pour réussir dans leurs desseins, rendirent l'abbé de La Rivière suspect à la Reine, au ministre et à son maître, selon que lui-même en avoit donné d'amples matières ; et n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit le détruire, n'alléguèrent point en sa faveur les marques qu'il avoit données d'aimer son devoir, et de ne s'en être jamais écarté sur aucun sujet qui pût être entièrement contraire au bien de l'État. Ce favori, trop assuré de la chose du monde qui, par sa nature, doit être la plus incertaine, agissoit comme s'il lui eût presque été impossible de perdre les bonnes graces de son maître, et hasardoit de lui déplaire en prenant des liaisons qui lui pouvoient être suspectes. Ses intérêts l'aveuglèrent, et cette conduite fut cause que le duc d'Orléans lui cacha toujours les hardis desseins de ceux qui le haïssoient, et qui surent donner à toutes ses actions une mauvaise explication.

Ce demi-ministre s'aperçut alors qu'il y avoit un grand refroidissement dans l'ame du duc d'Orléans pour M. le prince, et ne voyant point la grandeur de ce mal, ses causes ni ses effets, bien loin de suivre les sentiments de son maître, il voulut s'y opposer. Il le fit tant pour obliger M. le prince que pour détruire le pouvoir de la cabale frondeuse dont il étoit haï. Il disoit alors à ses amis, pour se justifier de ce qu'il paroissoit avoir des sentimens contraires et différens de ceux de Monsieur, qu'il étoit incapable de se séparer de son devoir, mais qu'il ne vouloit pas laisser arriver de la division entre ces deux princes, parce que la cour

n'étoit pas en état de faire un grand coup qui pût abattre la puissance de M. le prince ; qu'il craignoit que celle du duc d'Orléans ne se trouvât anéantie sous l'éclat de l'autre, et qu'elle ne fût mal soutenue de l'autorité royale, qui paroissoit sans force et sans vigueur.

Mais la vérité est qu'il espéroit toutes les semaines sa promotion au cardinalat. Ses desseins n'alloient qu'à temporiser pour gagner le temps où son ambition devoit être satisfaite ; et comme les hommes se font toujours à eux-mêmes des excuses pour leurs fautes présentes, qu'ils réparent par des désirs vertueux pour l'avenir, il s'imaginoit sans cesse qu'après son élévation, qui le mettroit dans un état de stabilité, il travailleroit fortement à la grandeur du duc d'Orléans, au bonheur de l'État et à l'abaissement de M. le prince. Il suivoit sa passion, et agissoit selon que tous les hommes ont presque accoutumé de le faire, qui, en croyant se sauver, travaillent souvent à leur perte. Les choses qui se passoient, et qu'on lui cachoit soigneusement, alloient anéantir en lui toute son ambition par la fin de son crédit et de sa faveur ; et il auroit été heureux si, par un sage détrompement de toutes ces choses, il eût appris à connoître ce qu'elles sont en effet.

Pour bien admirer le changement que nous allons voir, il faut se souvenir du siége de Paris et de la guerre fomentée par le coadjuteur et le duc de Beaufort ; qu'alors M. le prince avoit été l'appui du ministre, celui seul qui à son égard ne balança jamais, et qui dans cette occasion avoit marché le plus droit à maintenir sa fortune penchante, et au soutien de l'autorité royale. Il faut se souvenir qu'après avoir gagné quatre batailles contre les étrangers, il avoit acquis la haine publique, et de toute sa famille en particulier, pour cette querelle royale dont il s'étoit fait le défenseur. Il ne faut pas ou-

blier que madame de Chevreuse, étant en Flandre, avoit été d'intelligence avec les frondeurs; que Laigues avoit été traiter avec l'Espagnol par le moyen de cette princesse; que le duc de Beaufort avoit été mis à la Bastille en partie à la suscitation de feu M. le prince, et que madame de Montbazon avoit été exilée pour avoir été l'ennemie de madame la princesse, qui, mère d'un fils aussi puissant que l'étoit alors le duc d'Enghien, avoit fièrement bravé ses ennemis, et n'avoit rien oublié pour satisfaire sa vengeance.

La duchesse d'Aiguillon, qui eut part à ce conseil, étoit aussi dans un poste qui mérite d'être remarqué. Dans le commencement de la régence, elle avoit à peine sauvé le Havre; et ce fut un grand bonheur pour elle d'avoir échappé les effets de la haine que vraisemblablement la Reine devoit avoir contre elle. Le feu prince de Condé et M. le prince son fils l'avoient fort tourmentée, en lui suscitant des procès sur la succession du jeune duc de Brezé, frère de madame la princesse sa fille. Mais enfin les choses venant à changer, comme ennemie de M. le prince elle eut part à sa prison; et comme habile, elle trouva le moyen d'entrer dans cette intrigue par la voie du duc d'Orléans. Voici comme elle y réussit.

Le duc d'Orléans, comme je l'ai déjà dit, avoit tendrement aimé Soyon, fille d'honneur de Madame. Cette fille, touchée de dévotion ou de quelque chagrin, s'étoit jetée dans le grand couvent des Carmélites, à dessein de se faire religieuse. Monsieur, ne pouvant souffrir son absence, se servit de l'autorité royale, de celle du parlement et de la sienne propre, et des conseils de toutes les amies de Soyon, pour l'en faire sortir. Celle dont il reçut le plus de secours fut madame d'Aiguillon, toute-puissante sur le père Léon, confesseur de Soyon, carme, qui avoit pour le moins autant d'ambition que

de piété. Elle s'y appliqua avec tant de force qu'enfin elle trouva le moyen de rassurer la conscience de cette fille et de la faire revenir à la cour, avec espérance de devenir bientôt dame d'atours de Madame, afin de pouvoir rester dans le monde sans se marier. Il faut demeurer d'accord qu'elle y a vécu avec tant de piété et de vertu et qu'elle a montré si nettement le vouloir mépriser, que l'on doit plutôt estimer son retour qu'y trouver à redire.

Madame d'Aiguillon, pour tirer quelque avantage de sa négociation, persuada au duc d'Orléans que l'abbé de La Rivière, jaloux de la faveur de mademoiselle de Soyon, l'avoit, par ses intrigues, pressée de se faire religieuse [1]. Elle n'en avoit, à ce que j'ai ouï dire, nulle marque véritable. Mais comme elle vouloit la perte du prince de Condé, qu'elle croyoit l'abbé affectionné à ses intérêts et ami de la nouvelle duchesse de Richelieu qu'elle avoit sujet de haïr, elle crut qu'il étoit nécessaire de lui faire perdre les bonnes grâces de son maître. Il est à présumer qu'elle a pu savoir des choses sur ce sujet que j'ai ignorées, et qu'elle pouvoit sans scrupule l'accuser de cette passion, qui vraisemblablement devoit être dans son ame. Comme cette dame, par sa science ou par ses soupçons, fut facilement portée à croire que ce favori avoit été susceptible d'une grande jalousie, le duc d'Orléans en fut de même aisément persuadé; et, sans beaucoup examiner si ce qu'on lui disoit étoit vrai, il le crut à cause des autres doutes qu'il

[1] Monglat raconte que le duc d'Orléans découvrit à La Rivière la douleur que lui causait la retraite de cette fille, et que, loin de le consoler, ce favori, « ravi que cette dame se fût retirée, ne pouvant souffrir que la faveur de son maître fût partagée, tourna son affliction en raillerie... Ce discours fit soupçonner au duc qu'il étoit l'auteur de sa retraite; et dès l'heure il conçut de l'indignation contre lui. » (Mém., seizième campagne.) F. R.

commençoit d'avoir contre lui. Il s'imagina du moins que l'abbé de La Rivière avoit souhaité que mademoiselle de Soyon fût demeurée aux Carmélites; et cette pensée, étant reçue par une ame déjà mal disposée, fut capable de le détruire auprès de lui.

Ce fut par là que les frondeurs, qui haïssoient l'abbé de La Rivière, se lièrent à madame d'Aiguillon; et ce fut la voie qu'elle prit pour entrer dans le secret de cette grande négociation. Elle lui fut confiée par les frondeurs et le ministre, qui tous étoient résolus de perdre La Rivière. Elle avoit les clefs de la citadelle du Havre, qui, par la fidélité de Bar, lui étoient demeurées, malgré son neveu le duc de Richelieu, et malgré les diligences de M. le prince. Si bien que le ministre la trouvant propre à bien des choses, tant par la sûreté qu'on devoit prendre dans sa haine que par l'opinion qu'il avoit de sa capacité, il ne fit point difficulté de lui parler de ce grand projet. Ce fut donc le coadjuteur, madame de Chevreuse [1], madame d'Aiguillon, le marquis de Noirmoutiers et Laigues, qui traitèrent cette affaire avec la Reine, le duc d'Orléans et le ministre. Le duc de Beaufort n'en sut rien, parce que la cabale frondeuse crut qu'il le diroit à madame de Montbazon; et cette dame n'étoit pas assez estimée de toute la troupe pour la rendre maîtresse de leur sort.

Ce dessein de faire arrêter M. le prince plut au ministre, non-seulement pour se voir délivré d'un prince du sang qui le méprisoit, mais encore parce qu'il crut qu'il alloit être le maître de la France. Il voyoit une des cabales détruite par la perte de leur chef. L'autre, qui sembloit se donner à lui, ne lui faisoit plus de peur; et,

[1] Voy. dans les Mém. de Retz comment madame de Chevreuse entra en pourparlers avec Mazarin et lui promit le concours du coadjuteur contre le prince de Condé. F. R.

par la disgrâce de l'abbé de La Rivière, il espéroit qu'à l'avenir il auroit le même crédit auprès du duc d'Orléans que jusqu'alors il avoit eu auprès de la Reine, et qu'ainsi sa domination seroit entière et assurée.

Les frondeurs avoient d'autres pensées [1]. Ils entroient en apparence dans les intérêts du ministre. Mais n'ayant plus ce redoutable prince pour ennemi, ils s'imaginoient que le cardinal, foible et haï, n'oseroit leur rien refuser, et qu'il leur seroit tout-à-fait soumis ; que le duc d'Orléans n'ayant plus La Rivière, il se laisseroit gouverner par le coadjuteur, leur ami, pour lequel il montroit avoir de l'inclination et de l'estime ; que ce prince, étant conduit par eux, se rendroit le maître de la cour ; et que par lui leur puissance s'établiroit sur tous d'une manière stable et permanente. Madame de Chevreuse se vit en état alors de faire revivre les anciens désirs qu'elle avoit conçus, au commencement de la régence, de gouverner la Reine. Et son espérance fut d'autant mieux fondée qu'elle et sa cabale prétendoient à l'avenir la posséder par force, et par conséquent avec plus de sûreté.

La cour, intérieurement en cet état, prend la résolution d'exécuter promptement son dessein, et d'arrêter M. le prince, le prince de Conti et le duc de Longueville, afin que les deux derniers ne pussent par une guerre civile secourir le premier [2]. J'ai ouï dire depuis à la Reine, parlant de la prison de ce prince, qu'étant un jour au conseil avec le duc d'Orléans et son ministre, elle et eux s'étoient écriés que ce seroit un beau

[1] Consulter sur ce point les Mémoires du cardinal de Retz. On y voit à nu les pensées ambitieuses des frondeurs et les motifs du traité qu'ils firent avec le cardinal contre le prince de Condé. F. R.

[2] Le cardinal de Retz, dans ses Mémoires (année 1650), raconte très en détail toutes les intrigues qui précédèrent et accompagnèrent l'arrestation des princes. F. R.

coup à faire que d'arrêter M. le prince; qu'après y avoir bien pensé, la chose leur parut nécessaire et faisable; qu'ensuite, par les événemens et le temps, elle leur avoit paru facile, et qu'ils l'avoient enfin exécutée sans nulle peine.

Quand la Reine, pour la seconde fois, parla de cette affaire au duc d'Orléans, elle le conjura tout de nouveau de ne point confier ce secret à La Rivière. Cette prière étoit particulièrement fondée sur ce que, dans le dernier accommodement du prince de Condé avec le cardinal, dont l'abbé fut le négociateur, M. le prince désira qu'il lui donnât sa parole que le duc d'Orléans ne consentiroit jamais à sa prison, au cas qu'on vînt à y penser, sans qu'il l'en avertît, et souhaita que le duc d'Orléans, en sa présence, l'assurât de la même chose. Il crut que la Reine n'auroit jamais ce dessein sans que le duc d'Orléans y eût part, et qu'étant en sûreté du côté de ce prince et de son favori, il n'avoit rien à craindre.

L'abbé de La Rivière, qui ne voulut pas lui donner sa parole sur une chose de cette conséquence sans la participation de la cour, prit celle de la Reine et de son ministre avant que de s'engager au prince de Condé, et ensuite lui donna cette sûreté en présence même de son maître. La Reine et le cardinal la donnèrent de bon cœur pour avoir la paix : car alors ils ne pensoient pas encore à se servir contre lui des remèdes extrêmes. Mais le temps les ayant persuadés que l'usage en étoit utile à l'État, l'abbé de La Rivière, qui n'étoit coupable en cela que par trop d'empressement à servir M. le prince fut la victime offerte pour tous les acteurs en faveur de ce grand dessein.

La défiance que la Reine eut de lui fut cause de sa perte : ce fut un rideau qu'on tira devant les yeux du duc d'Orléans, qui lui fit voir des crimes en la personne

de celui qu'il avoit aimé, qu'il crut être obligé de punir. Il est à croire néanmoins que ce favori se seroit accommodé de cette aventure, qui l'auroit délivré de la crainte éternelle du prince de Conti, qui, selon son caprice, pouvoit toujours lui ôter la nomination de son chapeau. Mais son innocence lui fut inutile à cause de ses fautes apparentes.

Celui dont la liberté étoit menacée paroissoit embarrassé. Le public étoit attentif à voir comment il décideroit sa querelle, et de quelle manière elle passeroit au parlement. Ce prince sentoit que ses intérêts n'étoient pas soutenus. Il fulminoit contre les frondeurs, et publioit hautement que, s'il n'en tiroit raison par la justice, il se la feroit lui-même, et le plus fortement qu'il lui seroit possible. Il se plaignoit du duc d'Orléans qui l'abandonnoit, disant à ses amis qu'il faisoit le malade quand il le prioit d'aller au parlement. Et l'abbé de La Rivière, inutilement occupé du désir de la paix, travailloit à la maintenir entre ces deux princes, comme à la plus importante affaire de l'État.

Le 16 janvier, Martineau, ce prisonnier qu'on avoit arrêté en basse Normandie, arriva à Paris. Le prince de Condé redoubla ses sollicitations, et on députa deux conseillers pour examiner ce prisonnier [1]. La Fronde devenue plus puissante, on ordonna que sans délai, le prisonnier examiné, on jugeroit l'affaire du duc de Beaufort et du coadjuteur séparément de celle de La Boulaye, ainsi qu'il a été déjà dit, et sans aucun retardement. Comme le prince de Condé aperçut le crédit de ses ennemis, il en témoigna de grands ressentimens; et un de ses domestiques, personne de qualité, me conta que son chagrin alors l'empêcha de dormir

[1] Voir, à ce sujet, les Mémoires d'Omer Talon. F. R.

plusieurs nuits, qu'il se promenoit souvent dans sa chambre, et qu'il passoit beaucoup d'heures à écrire et à consulter ses affaires. Mais pendant qu'il menace ses ennemis, qu'il prie ses amis, et qu'il se plaint d'un petit mal, de plus grands malheurs étoient prêts de tomber sur sa tête, pour lui montrer que tous les hommes, de quelque condition qu'ils soient, ne peuvent jamais être entièrement heureux.

Quoique sa mauvaise fortune ait toujours été environnée de gloire, et que sa prison même ait été suivie d'un bonheur éclatant, on peut dire néanmoins qu'il perdit avec la liberté une grandeur et une puissance qui, jusqu'à ce jour, avoient été accompagnées de toute la félicité qui se pouvoit souhaiter dans la vie d'un grand prince. Dieu se plaît d'ordinaire, dans le temps de la prospérité, de nous faire voir la fragilité des biens passagers. Enfin les mesures furent prises pour exécuter ce qui devoit changer tant de choses. Le duc de Longueville étoit malade à Chaillot : il avoit montré assez d'aversion pour venir chez le Roi, à cause de certains avis qu'il avoit reçus. Mais ayant promis de se trouver au conseil pour une affaire du marquis de Beuvron dont on devoit parler, la Reine délibéra de prendre cette occasion pour exécuter son dessein. Elle fit semblant de se trouver mal, et cette feinte indisposition lui donna le prétexte de faire fermer ses portes, de peur du bruit. Le conseil amenoit une grande foule de monde au Palais-Royal, et cette action demandoit la sûreté, et par conséquent la solitude. Cette raison obligea la Reine d'ordonner au capitaine de ses gardes de ne laisser entrer personne que ceux qui devoient tenir le conseil ; le duc d'Orléans n'y vint point, pour ne pas être le témoin oculaire du malheur de ce prince, qui vivoit en sûreté sur sa parole.

La Reine se mit sur son lit, disant qu'elle avoit mal à la tête ; et je lui ai ouï dire depuis qu'elle eut besoin de s'y mettre pour cacher le trouble de son âme, qui fut grand quand elle sentit que l'heure du conseil approchoit. Madame la princesse, qui avoit le privilége de la voir quand même elle ne voyoit personne, vint la visiter à cette même heure. Ce qui augmenta beaucoup l'émotion de la Reine ; car elle avoit de la bonne volonté pour elle, et savoit qu'elle n'avoit nulle part dans la conduite de M. le prince. Dans cette occasion, elle se souvint, avec beaucoup de regret et de compassion, à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire, que madame la princesse avoit toujours reçu ses caresses avec une reconnoissance qui approchoit de l'idolâtrie, et qu'elle ne méritoit pas qu'elle la privât de joie le reste de sa vie.

Cette mère infortunée, bien ignorante de son malheur, s'assit au chevet du lit de la Reine et lui fit mille questions sur sa maladie, qui toutes procédoient d'une véritable inquiétude; car la Reine étoit toujours si saine, qu'il étoit difficile de ne se pas étonner quand elle se plaignoit. Mais toutes ses paroles furent de nouvelles matières de douleur à celle qui avoit plus de santé que de repos, et autant de volonté de lui faire du bien que de nécessité de lui faire du mal.

Le matin de ce jour[1], le prince de Condé alla voir le cardinal, qu'il trouva occupé à parler à Priolo, domestique du duc de Longueville, à qui le cardinal dit mille douceurs[2] pour son maître, le priant de se trouver

[1] 18 janvier. Voy. aussi le récit de cette arrestation dans les Mém. de Monglat, seizième campagne. Les Mémoires de Retz en disent très-peu de chose. F. R.

[2] Condé se défiait tellement de Mazarin, et d'un autre côté avait dans la parole écrite du cardinal une si singulière confiance, qu'il

après midi au conseil. M. le prince, entrant dans la chambre du ministre, lui dit de continuer son discours. Puis, s'approchant du feu, il trouva de Lyonne, secrétaire du cardinal, qui écrivoit sur une petite table certains ordres nécessaires pour l'exécution de l'affaire du jour. De Lyonne les cacha soigneusement sous le tapis, faisant ensuite la meilleure mine qu'il lui fût possible.

Cette visite finie, le prince de Condé alla dîner chez madame sa mère. Elle avoit eu quelque avis ou quelque pressentiment de sa disgrâce. Si bien qu'après le dîner, ayant tiré à part messieurs ses enfants, elle dit au prince de Condé de prendre garde à lui, et qu'assurément la cour ne lui étoit point favorable. M. le prince lui répondit que la Reine l'avoit encore assuré depuis peu de son amitié, que le cardinal vivoit fort bien avec lui. Mais que sans doute le mal venoit de La Rivière qui le trahissoit, et qui faisoit pencher son maître du côté des frondeurs; puis il dit au prince de Conti son frère qu'il vouloit ce jour même, en sa présence, le gourmander comme il le méritoit. Le prince de Marsillac, par un esprit de pénétration et d'habileté, avoit souvent jugé que les affaires alloient mal pour leur parti, et, dans cette pensée, il leur recommandoit toujours de ne se trouver jamais tous trois au conseil. Mais l'ordre de Dieu étoit qu'ils ne profiteroient point de ses avis. Le prince de Condé fut le premier qui alla chez la Reine, et les deux autres le suivirent bientôt après. Il y trouva madame sa mère, et demeura quel-

lui demanda un billet attestant que *jamais il ne se départiroit de ses intérêts et y seroit attaché envers tous et contre tous.* Mazarin lui remit cet écrit le 16 janvier, deux jours avant de le faire arrêter ! Ce billet se trouve aux manuscrits de la bibliothèque de la rue de Richelieu, collection Dupuy, tome DCCLXXV. F. R.

que temps dans la rueile du lit de la Reine en simple conversation.

Comme il avoit beaucoup d'affaires et beaucoup de chagrins dans l'esprit, après quelques discours communs il quitta la Reine et laissa madame la princesse auprès d'elle. Ce fut la dernière fois qu'il la vit, et le dernier moment qui les sépara pour jamais. Le prince de Condé passa dans le petit cabinet, d'où l'on entre par un autre en forme de passage dans une galerie, où d'ordinaire se tenoit le conseil. De ce petit passage, on alloit aussi dans l'appartement du cardinal. M. le prince y voulut aller; mais il le rencontra dans ce même lieu, qui venoit chez la Reine. Ils s'arrêtèrent en cet endroit, et ce prince parla long-temps des affaires qui le touchoient alors le plus sensiblement. Il lui témoigna de sentir infiniment la protection que le parlement donnoit à ses ennemis, et le refroidissement qu'il reconnoissoit pour lui dans l'esprit du duc d'Orléans. Il vint ensuite à se plaindre de l'abbé de La Rivière, qu'il soupçonnoit de favoriser auprès de son maître le parti de la Fronde. Il dit au cardinal qu'il auroit infiniment souhaité de lui parler en sa présence; et, sachant qu'il étoit chez le maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, qui étoit malade, ils l'envoyèrent chercher.

L'abbé de La Rivière, apprenant que de telles personnes le demandoient, se hâta de venir. Mais il trouva, pour entrer chez la Reine, de si grandes difficultés à la porte de la salle de ses gardes, qu'il eut peur que cette sévérité ne le regardât. Car, sans rien savoir de particulier, il voyoit les choses brouillées, et ne se sentoit pas si bien avec son maître qu'à l'ordinaire. Comminges, alors lieutenant des Gardes de la Reine, qui avoit reçu l'ordre conjointement avec Guitaut son oncle pour cet

enprisonnement, voyant que ses gardes ne vouloient point laisser passer, selon l'ordre donné, les gentilshommes qui suivoient La Rivière, eut peur que leur exacte obéissance ne lui donnât quelque soupçon. Il lui en fit des excuses, et commanda de le laisser entrer, lui et ses gens. Cette douceur le rassura ; et comme il fut arrivé, M. le prince et le ministre fermèrent la porte sur eux.

Alors le prince de Condé commença fortement à se plaindre de lui, lui disant qu'il le trahissoit auprès de son maître ; qu'il voyoit trop qu'il étoit abandonné, et qu'il l'en accusoit entièrement. Il lui dit qu'il se devoit souvenir de toutes les promesses que le duc d'Orléans et lui en son particulier lui avoient faites, que cependant ses ennemis avoient plus de protection que lui ; mais qu'il se feroit justice à lui-même et sauroit se venger de ceux qui lui manquoient en cette occasion. En parlant de toutes ces choses il se mit à crier si haut, que la Reine, qui étoit attentive à tout ce qui se passoit, eut quelque légère crainte de ce bruit, s'imaginant que peut-être M. le prince se plaignoit d'un plus grand mal.

Pendant que ces trois personnes s'entretenoient avec chaleur, le comte de Servien arriva, qui avoit le secret de la grande affaire de la cour, car il étoit considéré du cardinal. Mais, comme il voulut entrer, ils le repoussèrent, en le renvoyant comme un importun, et continuèrent leurs discours jusqu'à ce que le duc de Longueville arrivât. Alors M. le prince pria le cardinal et l'abbé de La Rivière de cesser de parler de cette affaire devant lui. Ce prince n'avoit pas approuvé que le prince de Condé eût entrepris cette accusation contre le coadjuteur, qui étoit en quelque façon de ses amis. Il lui avoit dit qu'il ne le vouloit point abandonner qu'il n'eût vu

clairement son crime; et ce partage ambigu avoit déplu à M. le prince.

Leur conversation ayant été interrompue pour quelques momens, ils s'occupèrent à parler des choses communes, et peu après le prince de Conti arriva. Le ministre, voyant alors ces trois personnes en état de subir la loi du souverain, manda à la Reine en leur présence que tout étoit prêt, et qu'elle pouvoit venir au conseil : ce qui vouloit dire qu'elle pouvoit donner le dernier commandement. La Reine aussitôt donna congé à madame la princesse, disant qu'elle alloit au eonseil; et ce fut aussi la dernière fois qu'elle la vit. Madame la princesse, malgré ses soupçons, sortit sans aucune pensée du mal qui dans ce moment lui devoit arriver, et la Reine manda aux princes qui l'attendoient qu'ils pouvoient toujours passer dans la galerie, et qu'elle alloit les trouver.

Le prince de Condé passa le premier, le prince de Conti son frère après, ensuite le duc de Longueville et le reste des ministres. M. le prince, en attendant la Reine, s'amusa à parler au comte d'Avaux d'affaires de finances, et disputa contre lui sur quelque article qui regardoit les intérêts d'un de ses amis. Le cardinal, qui étoit resté dans ce petit passage, voyant les princes entrés dans la galerie, au lieu de les suivre, prit l'abbé de La Rivière par la main, et lui dit tout bas : « Repassons dans ma chambre, j'ai quelque chose de conséquence à vous dire. » Ils s'en allèrent ensemble : le premier, entièrement occupé de son dessein ; et le second, comme lui-même me l'a conté, fort en peine de ne savoir que penser de cette retraite si extraordinaire, qui paroissoit lui annoncer quelque grand événement.

La Reine, d'autre côté, ayant quitté son lit où elle s'étoit tenue tout habillée, donna l'ordre nécessaire à

Guitaut, capitaine de ses gardes. Elle prit le Roi, à qui jusqu'alors elle n'avoit rien dit de cette résolution, et s'enferma avec lui dans son oratoire. Comme elle n'étoit pas conduite à cette action par aucun sentiment de vengeance, elle fit mettre ce jeune monarque à genoux, lui apprit ce qui se devoit exécuter en cet instant, et lui ordonna de prier Dieu avec elle, afin de lui recommander le succès de cette entreprise, dont elle attendoit la fin avec beaucoup d'émotion et de battement de cœur.

Au lieu de la Reine qu'on attendoit au conseil, Guitaut entra dans la galerie. M. le prince, qui s'amusoit à causer, comme je l'ai déjà dit (car toutes ces choses se firent en un même temps), voyant Guitaut qu'il aimoit venir à lui, crut qu'il avoit quelque grâce à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette pensée, et lui demanda ce qu'il désiroit. Guitaut lui répondit tout bas : « Monsieur, ce que je vous veux, c'est que j'ai « ordre de vous arrêter, vous, M. le prince de Conti « votre frère, et M. de Longueville. » M. le prince lui répondit brusquement : « Moi, monsieur Guitaut, vous « m'arrêtez ! » Puis, ayant un peu rêvé : « Au nom de « Dieu, dit-il, retournez à la Reine, et dites-lui que je « la supplie que je lui puisse parler. » Guitaut lui dit que cela sans doute ne serviroit de rien, mais que pour le satisfaire il s'y en alloit.

Comme le prince s'étoit écarté des autres pour parler à Guitaut, et que Guitaut lui avoit parlé bas, personne de la compagnie n'avoit entendu prononcer cet arrêt contre la liberté de ces trois personnes. Si bien que, Guitaut le quittant pour aller parler à la Reine selon son désir, M. le prince revint à eux avec le visage un peu ému, et leur dit à tous : « Messieurs, la Reine me « fait arrêter ; » et se tournant vers le prince de Conti

et le duc de Longueville, il leur dit : « Et vous aussi, « mon frère ; et vous aussi, monsieur de Longueville. » Continuant son discours, il s'adressa à toute la compagnie, et leur dit à tous : « J'avoue que cela m'étonne, « moi qui ai toujours si bien servi le Roi, et qui croyois « être si assuré de l'amitié de M. le cardinal. » Puis, se tournant vers le chancelier, il le pria tout de nouveau d'aller trouver la Reine pour la prier de sa part qu'il pût lui parler, et pria aussi le comte de Servien d'aller chez le cardinal lui dire la même chose.

Le chancelier partit pour aller trouver la Reine, mais il ne revint point ; et Servien, qui s'en alla chez le cardinal, en fit autant. Cependant Guitaut revint, qui lui dit de la part de la Reine qu'elle ne le pouvoit voir, et qu'il avoit ordre d'exécuter ses volontés. Alors le prince de Condé lui répondit d'un ton de voix tout-à-fait paisible : « Hé bien, je le veux, obéissons ; mais où nous « allez-vous mener? Je vous prie que ce soit dans un « lieu chaud. » Guitaut lui répondit qu'il avoit ordre de les mener au bois de Vincennes. M. le prince lui dit : « Hé bien, allons. » En ce même temps il voulut s'avancer vers le bout de la galerie, où est une porte qui alloit à l'appartement du cardinal, croyant sans doute pouvoir sortir par là. Mais comme il voulut l'ouvrir, Guitaut lui dit : « Monsieur, vous ne pouvez sortir par « cette porte, car Comminges y est avec douze gardes. » Alors il se tourna vers la compagnie, sans nulle marque de chagrin, ayant le visage serein et tranquille ; et en les saluant tous, leur dit adieu, les priant de se souvenir de lui, de vouloir témoigner dans les occasions, comme gens de bien qu'ils étoient, combien il avoit été bon serviteur du Roi, ayant toujours vécu comme tel, et qu'il étoit leur serviteur à tous. Puis, s'adressant au comte de Brienne, secrétaire d'État, il l'embrassa,

et lui dit : « Pour vous, vous êtes mon parent. »

Dans ce même temps, Guitaut fit entrer Comminges son neveu et les douze gardes par la porte du bout de la galerie où ils étoient attendant l'ordre. Il les fit passer pour lui ouvrir la petite porte qui donne au jardin, afin d'y pouvoir descendre par un petit escalier dérobé par où il falloit les mener. M. le prince, voyant qu'il falloit suivre cette escorte, avant que d'entrer dans l'escalier s'adressa à Comminges, et lui dit : « Comminges, vous êtes homme d'honneur et gentilhomme : « n'ai-je rien à craindre ? » Puis il lui remit devant les yeux en un moment toutes les choses qu'il avoit faites pour lui, et l'amitié qu'il avoit pour le petit Guitaut son cousin [1], et tout ce qu'il put enfin pour lui faire penser qu'il en devoit avoir quelque reconnoissance.

Ce fut Comminges qui me conta peu de jours après toutes ces particularités, s'étonnant de la présence d'esprit de ce prince, et avec quelle promptitude il l'avoit fait souvenir de la manière dont il l'avoit traité en toutes occasions. Comminges, ayant donc vu par les choses qu'il lui dit qu'il craignoit quelque dessein contre sa vie, lui répondit qu'il étoit homme de bien et gentilhomme, et que sur sa parole il devoit s'assurer qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, et qu'il n'avoit nul commandement que celui de le mener au bois de Vincennes. Sur cette assurance il le suivit, sans plus témoigner aucune inquiétude, et sans dire même aucune parole contre ses ennemis.

Le prince de Conti ne parla point du tout. Il demeura toujours assis sur le petit lit de repos qui étoit dans la galerie, sans montrer ni peur ni chagrin, et se laissa conduire sans nulle résistance là où on voulut le mener.

[1] Ce petit Guitaut était au service de M. le prince.

Le duc de Longueville, qui avoit mal à une jambe et qui ne trouvoit pas agréable de s'en servir en cette occasion, alloit lentement et mal volontiers. Guitaut fut obligé de commander à deux gardes de lui aider à marcher. Et, comme dans l'âge avancé, les esprits ayant moins de chaleur, les maux que l'on souffre abattent sans doute davantage, Guitaut me dit ce même jour qu'il avoit trouvé ce dernier accablé de tristesse; et qu'on voyoit dans son visage qu'il avoit regardé cette disgrâce comme un malheur qui le mèneroit au tombeau.

M. le prince, marchant le premier, arriva plus tôt que les autres à la porte du jardin qui donne dans la rue par où il devoit sortir. Il fallut attendre les deux princes qui le suivoient pour faire ouvrir la porte, afin d'entrer dans un carrosse qui les attendoit, et qui les devoit mener au bois de Vincennes. Dans cet intervalle de repos, M. le prince demanda à Guitaut s'il comprenoit la raison de cette aventure, et lui dit qu'il s'étonnoit infiniment qu'il eût voulu prendre cette commission, vu qu'il savoit bien qu'il l'aimoit. Guitaut lui répondit qu'il le supplioit de considérer ce que les hommes attachés à leurs maîtres et au service du Roi étoient obligés de faire quand il s'agissoit de leur obéir. Il lui témoigna le regret qu'il avoit d'avoir été contraint par son devoir de faire ce qu'il faisoit.

Ce prince parut satisfait de ces sentimens. Les deux autres prisonniers arrivèrent comme ils parloient ensemble; et Guitaut alors ouvrant la porte, le carrosse se trouva tout prêt pour les recevoir, avec Comminges et quelques gardes. On les fit sortir par la porte de Richelieu, pour ne point traverser Paris avec cette proie : ce qui les obligea de prendre un grand tour et par de fort mauvais chemins.

Miossens, avec la compagnie des gendarmes du Roi [1], étoit posté au marché aux chevaux, près de cette porte de Richelieu. Il avoit eu ordre du ministre de s'y trouver pour défendre, contre le duc de Beaufort, certains prisonniers qu'on vouloit prendre. Et le cardinal, pour lui ôter la connoissance de la vérité, lui fit quasi comprendre qu'il auroit à se battre contre ce prince frondeur. Miossens accepta cette entreprise comme brave et de grand cœur, mais avec quelque chagrin, ne voyant pas clairement ni ce qu'il avoit à faire, ni ce qu'on vouloit de lui. La Salle, son lieutenant, lui donna quelque lumière de ce dessein; et, dans la colère qu'il eut de voir que le ministre n'avoit point eu de confiance en lui, il m'a dit qu'il chercha soigneusement Flamarin, un de ses amis, afin d'en avertir par lui le prince de Condé. Il crut n'être point obligé de garder un secret qu'on ne lui avoit point confié. Mais, n'ayant point trouvé son ami, il fut contraint de se taire jusqu'au moment que le prince de Condé fut arrêté. Et alors, étant allé au Palais-Royal pour être instruit pleinement, on lui apprit quelle étoit l'affaire dont on lui avoit parlé avec obscurité. M. le prince lui avoit signé cet ordre, croyant travailler pour lui-même, et que ces prisonniers qu'on vouloit prendre étoient les complices de ses ennemis. Mais sa croyance se trouva différente en ses fins, et ses yeux propres lui apprirent quels étoient ces prisonniers que Miossens devoit conduire.

Comme la route par où on vouloit conduire les princes étoit détournée et difficile, le carrosse versa dans un mauvais pas. Aussitôt qu'il fut à terre, M. le prince, dont la belle taille, l'agilité et l'adresse étoient

[1] Monglat raconte que Condé dit aux gendarmes : « Ce n'est pas ici la bataille de Lens ; » mais que personne ne lui répondit. F. R.

incomparables, se trouva hors du carrosse et au milieu de la campagne. Plus vite qu'un oiseau qui seroit échappé de sa cage, et déjà prenant un faux-fuyant, il s'éloignoit de ses gardes. Miossens, qui le vit, mit pied à terre et se mit à courir après lui. Il l'arrêta sur le bord d'un fossé où il se vouloit jeter. Le prince de Condé lui dit (à ce que le même Miossens m'a conté) : « Ne craignez point, Miossens, je ne prétends pas me « sauver ; mais véritablement, si vous vouliez, voyez ce « que vous pouvez faire. » Sur quoi il lui répondit qu'il le supplioit très-humblement de ne lui point demander une chose qu'il ne pouvoit faire comme homme d'honneur, et l'assura qu'il étoit fâché d'être obligé à cette fidélité ; mais qu'il falloit obéir au Roi et à la Reine.

On peut remarquer par cette réponse quelle est la différence du procédé d'un honnête homme quand on se confie en lui ou qu'on le traite de suspect, puisque ce Miossens avoit eu le dessein de sauver ce prince lorsqu'il n'avoit point encore eu les ordres du Roi avec évidence. Je ne sais s'il disoit vrai quand il dit toutes ces choses ; car il eût été presque en tout estimable par les belles qualités qui étoient en lui, s'il eût eu autant de vertus chrétiennes que de morales, et si, en respectant la vérité dans l'Évangile, il eût haï le mensonge et la vanité dans ses discours.

M. le prince étant donc arrêté par Miossens, il fallut attendre que le carrosse fût relevé. Alors Comminges et les gardes se mirent en état de prendre soin de sa personne et de celle des deux autres princes. Quand ils furent remontés, Comminges commanda au cocher d'aller le plus vite qu'il lui seroit possible. M. le prince l'entendant parler, lui dit, en s'éclatant de rire : « Ne « craignez rien, Comminges, personne ne doit venir à « mon secours ; car je vous assure que je n'ai pris nulle

« précaution contre ce voyage. » Puis après il lui demanda ce qu'il pensoit du sujet de sa prison, y ajoutant que, pour lui, il ne le devinoit pas. Comminges, qui avoit de l'esprit et qui avoit beaucoup lu, lui repartit qu'il n'en savoit rien; mais qu'il devoit croire que son plus grand crime étoit pareil à celui de Germanicus, qui devint suspect à l'empereur Tibère pour valoir trop, pour être trop aimé et pour être trop grand. Cette réponse le fit rêver quelques momens; puis il s'écria : « A l'heure qu'il est, Monsieur est bien content « de m'avoir joué ce tour, et son traître de favori (vou« lant parler de l'abbé de La Rivière) a sans doute « tramé toute cette affaire. »

En entrant au bois de Vincennes, il parut un peu touché, et dit à Miossens, qui au bas du donjon prit congé de lui, qu'il le prioit d'assurer la Reine qu'il étoit son très-humble servi teur. Quand ils furent arrivés dans la chambre qu'ils devoient occuper, ils n'y trouvèrent point de lits pour les coucher. Ils furent contraints tous trois, pour se divertir, de jouer aux cartes. Ils passèrent toute la nuit dans cette occupation; et Comminges m'a dit que ce fut avec gaieté et beaucoup de repos d'es.Le prince de Condé, raillant le prince de Conti et le duc de Longueville, leur dit mille choses agréables. Ce qui témoignoit assez la fermeté de son courage, et que, s'il avoit paru ému, et s'il avoit tant de fois inutilement demandé à voir la Reine et le ministre, la vivacité de son esprit et la force de ses passions y avoient plus de part que sa foiblesse. M. le prince ajouta à l'occupation, outre le jeu, une grande dispute qu'il eut avec Comminges touchant l'astrologie. Et j'ai ouï dire à ce même Comminges, qui demeura huit jours auprès de lui, qu'il n'avoit jamais passé de si bonnes heures que celles qu'il eut dans sa conversation; et que

s'il eût pu n'être pas touché de compassion de son malheur, et qu'il eût été capable de cette sévérité qu'il faut avoir pour garder des personnes de cette conséquence, il auroit souhaité demeurer avec lui tout le temps de sa prison. Quand, au bout de peu de jours, il fut contraint de le quitter, il me dit qu'il avoit pleuré en se séparant de lui, et que M. le prince, en l'embrassant, avoit eu aussi les larmes aux yeux. Il est certain néanmoins que le prince ni le gentilhomme n'étoient pas tous deux accusés d'être susceptibles d'une grande tendresse.

J'ai laissé la Reine dans son oratoire, qui ne voulut point écouter les prières du prince de Condé. Comme elle sut qu'ils étoient tous descendus et montés en carrosse, elle demeura encore quelque temps dans cette tranquillité, afin de laisser achever de conduire les prisonniers. J'ai aussi laissé le cardinal Mazarin passant dans sa chambre, et avec lui l'abbé de La Rivière. Il lui dit, quand il y fut, qu'il l'avoit emmené avec lui au lieu d'entrer au conseil, parce que la Reine faisoit arrêter M. le prince, le prince Conti et le duc de Longueville.

L'abbé de La Rivière fut d'abord si étonné de cette nouvelle, que, ne la pouvant croire, il la traita de fabuleuse, et y répondit assez long-temps comme à une raillerie, jurant qu'il étoit impossible que cela fût, jusque-là que l'un et l'autre en vinrent au point d'en rire de toutes leurs forces. Le premier rioit de ce que la chose étoit véritable, et l'autre de ce qu'il la croyoit fausse. Enfin l'abbé de La Rivière, voyant entrer le comte de Servien, qui vint dire en sa présence au cardinal que M. le prince demandoit à lui parler, et Miossens venir recevoir le dernier ordre de la bouche du ministre, alors l'abbé de La Rivière ne douta plus de la vérité de l'histoire; et, s'adressant au cardinal, bien

changé de sa première gaieté, il lui dit qu'il étoit étonné qu'il lui eût caché cette affaire [1], qu'il se voyoit perdu, et qu'il n'avoit pas mérité de la Reine ni de lui ce mauvais traitement. Le cardinal se justifia autant qu'il lui fut possible, lui disant que la raison qui l'avoit obligé à lui céler ce dessein étoit à cause de l'engagement qu'il avoit avec M. le prince, lui ayant donné parole, de la part de son maître le duc d'Orléans, qu'il ne souffriroit point qu'on le mît en prison.

L'abbé de La Rivière n'étant point satisfait de cette raison, et voulant effacer dans l'esprit du ministre l'opinion qu'il auroit sauvé le prince de Condé de ce péril, s'employa de tout son pouvoir pour lui prouver qu'il auroit trouvé le biais pour manquer à la parole qu'il avoit donnée à M. le prince, tant à cause que la volonté absolue de son maître devoit être la règle de la sienne, que pour les nouveaux manquemens du prince envers la Reine, qui lui en auroient donné assez de prétextes. Il l'assura de plus que lui ôter le prince de Conti étoit lui faire le plus grand bien du monde. Il lui dit qu'il ne pouvoit douter de cette vérité, et qu'ainsi il voyoit clairement qu'il l'avoit voulu perdre. Le cardinal, ne sachant que lui répondre, le prit par la main et le mena chez la Reine, qu'ils trouvèrent encore enfermée dans son oratoire.

Cette princesse étoit préparée à ce qu'elle devoit lui dire. Elle le fit entrer dans le lieu où elle étoit ; et, fermant la porte sur eux, elle lui fit des excuses de ce qu'elle venoit de faire contre lui, et l'assura qu'elle lui conserveroit le chapeau de cardinal et le raccommoderoit avec son maître. Ce n'étoit pas le dessein de la

[1] Le cardinal de Retz dit que le secret fut gardé entre dix-sept personnes. F. R.

Reine, et moins encore celui du ministre, qui ne vouloit point souffrir, dans le poste où alloit être le duc d'Orléans, un favori auprès de sa personne, qui, voulant être cardinal, auroit été son égal en dignité, et peut-être plus puissant que lui. L'autorité royale étant affoiblie, il auroit eu lieu de craindre que, venant à perdre cet esprit pacifique qu'il avoit eu jusqu'alors, il ne lui donnât des affaires. Mais comme les plus habiles se trompent souvent en leurs raisonnemens, peu après le cardinal connut qu'il avoit mal pris ses mesures ; car il rencontra véritablement dans les frondeurs ce qu'il avoit appréhendé dans la personne de celui-là.

Après cette douce conversation, l'abbé s'en alla trouver son maître au Luxembourg, plein de trouble, d'espérance et de crainte. Il trouva que le duc d'Orléans étoit ravi du bon succès de cette aventure [1], et fort embarrassé avec lui. Il s'approcha de ce prince, lui reprocha la défiance qu'il avoit eue de lui, et tâcha de lui prouver qu'il avoit eu tort de le soupçonner d'infidélité. Mais, sur toutes ces paroles, ce prince fut sans cœur et sans oreilles. Les finesses du ministre, l'affaire de mademoiselle de Soyon, l'intrigue de la duchesse d'Aiguillon, et toute la Fronde qu'il avoit méprisée pour M. le prince et pour madame de Longueville, avoient donné de si rudes assauts à la bonne volonté que le duc d'Orléans avoit eue pour lui, qu'enfin sa perte étoit résolue.

Il n'en falloit pas moins pour ruiner la fortune de ce favori. Elle avoit paru fortement établie ; et peu d'hommes en ce temps-là, soumis à la faveur des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, ont eu plus de bonheur et de puissance. Le duc d'Orléans étant donc changé pour

[1] Guy-Joly prétend que, lorsqu'on annonça cette nouvelle au duc d'Orléans, ce prince dit : « Voilà un beau coup de filet ! On vient de prendre un lion, un singe et un renard ! » (Guy-Joly, Mém., année 1650). F. R.

lui, il l'abandonna à ses ennemis, et leur promit qu'il l'éloigneroit d'auprès de lui. La colère que M. le prince avoit eue contre lui un moment avant sa prison ne lui servit de rien. Le duc d'Orléans demeura toujours persuadé que son chapeau lui avoit renversé la raison, et que cet intérêt l'avoit fait manquer à son service et à ce qu'il lui devoit : ce que, selon les apparences, il avoit eu quelque sujet de croire.

Quand la Reine sut que les princes étoient en chemin, et presque en sûreté, elle envoya aussitôt après M. de La Vrillière, secrétaire d'État, mander à madame de Longueville, de la part du Roi et de la sienne, de la venir trouver au Palais-Royal, où le dessein étoit de l'arrêter. On ne la trouva pas chez elle, et ses gens lui allèrent apprendre son malheur chez la princesse palatine, où elle étoit. Cette nouvelle la fit évanouir, à ce que m'a dit depuis la même princesse palatine; et jamais personne n'a paru plus touchée qu'elle le fut alors.

Elle alla aussitôt après à l'hôtel de Condé pour y voir madame la princesse sa mère, à qui elle cria en entrant dans sa chambre : « Ah ! madame, mes frères..... » Madame la princesse ignoroit encore la destinée de ses enfans. Le comte de Brienne étoit venu la trouver, par le commandement de la Reine, pour lui apprendre leur malheur. Mais il n'avoit encore osé lui donner ce coup mortel. Cette princesse alors, entendant ainsi crier madame sa fille, surprise d'étonnement, lui répondit : « Hélas ! qu'y a-t-il ? Mes fils, mes enfants sont-ils morts, « et qu'en a-t-on fait ? » Le comte de Brienne, s'étant approché d'elle, lui dit que non, mais que la Reine les avoit fait arrêter, et qu'il étoit venu de sa part pour l'en avertir. Il lui ordonna en même temps de la part du Roi d'aller en l'une de ses terres, et d'emmener avec elle sa belle-fille et le duc d'Enghien, son petit-fils.

La Vrillière, qui étoit allé chercher madame de Longueville pour lui porter le commandement d'aller trouver la Reine au Palais-Royal, ne l'ayant point rencontrée chez elle, la vint chercher à l'hôtel de Condé. Elle répondit à cette ambassade qu'elle alloit demander avis à madame sa mère de ce qu'elle feroit. Et ces deux princesses, dans cet entretien, souffrirent ensemble tout ce que la douleur a coutume de faire sentir en de semblables occasions. Madame de Longueville, prenant conseil de madame sa mère, jugea que la Reine ne la vouloit voir que pour l'arrêter. Elle fit semblant de vouloir obéir ; et voyant qu'il n'étoit pas temps de s'amuser à pleurer, au lieu d'aller trouver la Reine, elle pria la princesse palatine, sa meilleure amie, de la mener hors de l'hôtel de Condé, pour aviser avec elle ce qu'elle avoit à faire. La princesse palatine la prit aussitôt dans son carrosse et la mena dans une petite maison du faubourg Saint-Germain, d'où elle envoya chercher mademoiselle de Longueville, sa belle-fille, afin de la mener avec elle.

Ses amis la vinrent trouver en ce lieu. Le prince de Marsillac, et son beau-frère le marquis de Sillery, lui offrirent de la suivre et de la servir dans cette occasion. Ce qu'elle accepta volontiers, comme le seul secours qui lui restoit. Elle se mit dans le carrosse de son amie, qui l'assura de la servir fidèlement pendant sa disgrâce : ce qu'elle effectua depuis avec beaucoup d'habileté et de courage. Madame de Longueville partit à l'heure même, marchant toute la nuit à dessein de gagner promptement la Normandie. Elle y arriva le lendemain, aussi lasse qu'elle étoit affligée; et, pour comble de désolation, elle n'y fut pas favorablement reçue [1]. Ses enfans demeurèrent auprès de madame

[1] Le parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville ; et

la princesse sa mère, qui, n'ayant pas eu de part à ses intrigues, en eut une tout entière aux malheurs que lui causa son ambition et à ceux qu'elle avoit procurés à toute sa famille.

Une demi-heure après que le prince de Condé fut arrêté, Chavigny, qui étoit dans ses intérêts, ignorant encore cette nouvelle, alla visiter madame Du Plessis-Guénégaud, qui venoit de la savoir par un laquais que son mari lui avoit envoyé; car, étant secrétaire d'État, il avoit été au conseil un des témoins de cet emprisonnement. Cette dame étoit fille du feu maréchal de Praslin. Sa naissance lui donnoit pour parens beaucoup de personnes de grande qualité, et son mérite lui donnoit aussi beaucoup d'amis. La Reine, qui ne la connoissoit pas particulièrement, ne la traitoit pas avec les distinctions que ses bonnes qualités pouvoient mériter. Et son cœur, rempli de ce noble orgueil qui paroît légitime à la raison humaine, lui faisoit désirer de se faire à elle-même, et chez elle, une espèce de domination qui la pût consoler de ces privations; car elle ne les pouvoit souffrir sans peine quand elle étoit à la cour.

Par toutes ces raisons, elle recevoit beaucoup de visites, et il y avoit peu de secrets dans le cabinet qui lui fussent cachés. Elle étoit naturellement susceptible de beaucoup de haine et de beaucoup d'amitié. Sa tendresse pour ses amis l'obligeoit de prendre part à leurs intérêts; et elle se trouvoit, sans y penser et sans consulter la raison, presque toujours opposée à tout ce qui leur étoit contraire. Ceux qui haïssoient le ministre rencontroient en elle de la fidélité, de la lumière, et

le jeune duc de Richelieu, dont le mariage avec madame de Pons s'était accompli sous les auspices et par les soins de madame de Longueville et du prince de Condé, refusa à la fugitive de la recevoir dans le Havre. (Voir le chapitre suivant.) F. R.

beaucoup d'animosité contre lui, quoique peut-être ce fût injustement, et plus par fantaisie que par aucun sujet apparent qu'elle eût de se plaindre de lui. Comme ils la croyoient capable de secret, et aussi propre à les conseiller dans leurs affaires qu'à les consoler dans leurs chagrins, ils alloient enfin décharger dans son âme les inquiétudes que le commerce du monde fait sentir à ceux qui l'aiment le plus. Par ses propres sentimens, elle prenoit part à l'emportement des autres, et ce mélange la rendoit trop sensible à tout ce qui, à cet égard, pouvoit lui plaire ou lui déplaire. Outre ces qualités bonnes et mauvaises, elle avoit une vertu sans tache. Elle étoit assez aimable de sa personne; et, parmi un sérieux capable des plus grandes choses, elle avoit une gaieté extrême qui, par le plaisir de la société, faisoit rencontrer dans sa conversation beaucoup de biens ensemble.

Cette dame, telle que je la représente, étoit chèrement aimée de Chavigny. Il n'avoit rien de caché pour elle, et l'étroite liaison qu'il avoit prise avec M. le prince contre le ministre lui étoit connue. Quand elle le vit, ne doutant pas de la peine que lui causeroit sa prison, elle lui en parla en le plaignant. Chavigny, qui ne le savoit point encore, apprenant cette nouvelle, fut saisi d'une vive douleur. Elle le surprit et l'étonna; et, après avoir rêvé quelques momens, il leva les yeux au ciel, et, frappant des mains l'une contre l'autre, il dit : « Voilà un grand malheur pour M. le prince et pour « ses amis. Mais, il faut avouer le vrai, le cardinal a « bien fait : sans cela il étoit perdu. » Ces paroles cachoient sans doute beaucoup de mystères; et, vu l'état des choses, on peut dire que le ministre, en cette occasion, n'avoit pas été malhabile, et qu'il méritoit un favorable succès de sa hardiesse.

CHAPITRE XXXIX

(1650.) — Affluence des courtisans au Palais-Royal après l'arrestation des princes. — Sentiments égoïstes de Villequier. — Fanfaronnades des frondeurs. — Le duc de Bouillon, Turenne et Marsillac prennent la fuite. — Modération de la Reine. — Son entretien avec Laigues. — Promenade à cheval de Beaufort dans Paris. — Le parlement est satisfait de l'arrestation des princes. — Visite du commandeur de Jars à la princesse de Condé. — Disgrâce de La Rivière. — Turenne lève une armée pour délivrer les princes. — Madame de Longueville essaye de soulever la Normandie. — Le Roi et la Reine vont à Rouen. — Fuite de Madame de Longueville. — Soumission de la Champagne. — Châteauneuf chancelier à la place de Ségnier. — Politique de Mazarin à l'égard des partis. — La duchesse de Bouillon enfermée à la Bastille. — Intrigues de la princesse palatine en faveur des prisonniers. — La Rochefoucauld excite les Bordelais contre la cour. — Le Roi au siége de Bellegarde. — La mère de Condé demande au parlement justice pour ses fils. — Le duc d'Orléans hésite à la protéger. — Généreuse intervention du premier président en faveur de cette princesse.

La Reine, ayant appris que les princes étaient arrivés, et qu'ils étoient environnés des grosses murailles du donjon du bois de Vincennes, fit ouvrir les portes du Palais-Royal, afin d'y laisser entrer tout le monde. Cette nouvelle ayant été divulguée, la foule fut grande chez la Reine. Les frondeurs avoient si bien frondé, qu'ils avoient mis leurs ennemis hors de combat; et ils se hâtèrent de venir jouir de leur victoire dans un lieu où, peu auparavant, ils étoient haïs et traités d'ennemis. Les curieux ne manquèrent pas d'y venir aussi, pour savoir les causes et les particularités de ce grand événement. Ceux mêmes qui plaignoient les princes y accoururent de même, les uns pour faire bonne mine et pour ne se point rendre suspects, les autres pour apprendre

quelles en seroient les suites, et pour former déjà des projets pour l'avenir.

J'étois au coin de mon feu quand j'appris cette nouvelle ; et le marquis de Villequier, capitaine des gardes du corps, qui depuis a été duc et maréchal de France, étoit avec moi. Il fut surpris du malheur du prince de Condé. Il étoit assez de ses amis, et se disoit son serviteur. Mais comme les moindres intérêts des hommes les touchent beaucoup plus sensiblement que les grandes infortunes qui arrivent à ceux qu'ils aiment, au lieu de sentir la disgrâce de ce grand prince par l'amitié qu'il avoit pour lui, il s'écria et me dit : « Cette exécution « m'appartenoit : je devois l'arrêter. Je suis perdu, car « on n'a pas eu de confiance en moi. » Je lui répondis qu'il devoit s'affliger de cette défiance à laquelle, n'ayant pas donné lieu, il devoit se consoler de n'avoir pas mis un ami en prison. Il en demeura d'accord avec moi par la honte qu'il eut de son emportement, et s'en alla chez la Reine plein de douleur et de furie. Il en fit de grandes plaintes au ministre, et peut-être qu'il les redoubla soigneusement, afin d'effacer par sa sensibilité une tache qu'il craignoit d'avoir sur le front, d'être partisan du prince de Condé, qui n'auroit pas été fort agréable en la personne d'un capitaine des gardes du corps ; mais elle n'y étoit pas en effet, car il étoit incapable de manquer à son devoir.

Aussitôt que Villequier m'eut quittée, je m'en allai chez la Reine en qualité de curieuse, ne prenant part à cette aventure qu'autant qu'elle étoit utile à son service. En entrant dans sa chambre, je fus surprise de voir tant de visages nouveaux. Tous les frondeurs, les ennemis de notre ministre, la remplissoient entièrement. Ils tenoient chacun leurs épées à la main, mais dans leur fourreau, jurant qu'ils étoient bons serviteurs du Roi,

et qu'ils alloient être les défenseurs de la Reine et la force de l'État. Je trouvai leur orgueil ridicule, et leurs fanfaronnades un peu trop fortes; et comme il y avoit d'honnêtes gens dans cette cabale qui étoient de mes amis, je leur dis ma pensée, et je les fis demeurer d'accord que j'avois raison de me moquer d'eux. Ensuite de cela, je me mis à parler avec quelques gens sages et modérés. Ils trouvèrent que la prison de M. le prince étoit sans doute une action vigoureuse et hardie qui vraisemblablement devoit faire du bien à la France, et devoit même calmer les passions trop violentes de cet illustre prisonnier. Mais comme les corps infirmes, et dont les mauvaises humeurs se sont trop ébranlées, ne peuvent souffrir les médecines sans une trop grande émotion, ils jugèrent ce même jour que, la cour étant agitée de toutes les factions qui depuis longtemps altéroient son repos, il étoit à craindre qu'elle ne pût profiter de ce remède.

Par cette action, le cardinal Mazarin montra clairement qu'il n'étoit pas si faible qu'il ne fît des actions de grande force quand il lui plaisoit; et un [1] de ceux qui avoient traité cette affaire avec lui me dit alors que quand il lui avoit proposé d'arrêter M. le prince, il n'avoit pas hésité un moment à s'y résoudre. Il est certain néanmoins qu'il avoit montré tant de crainte de lui déplaire, et avoit vécu avec lui avec tant de soumission, qu'il l'avoit lui-même par cette voie convié d'en abuser. M. le prince, de son naturel, n'étoit pas si redoutable dans le cabinet qu'à la guerre; et pour peu

[1] Laigues fut le premier qui proposa au ministre d'arrêter M. le prince; et ce fut lui qui m'en parla. (*Note de l'auteur.*)

Ce Laigues était ami intime de la duchesse de Chevreuse; il était de tous les secrets, de toutes les négociations, de toutes les intrigues auxquelles prenait part cette remuante personne. F. R.

qu'il eût rencontré de fermeté dans l'ame du ministre, ceux qui le connoissoient à fond disoient qu'il auroit été doux et traitable, et que ses derniers emportemens ne procédoient que du mépris où il s'imaginoit que le cardinal étoit tombé, et des flatteries de ses courtisans, qui, en lui parlant du ministre, l'appeloient toujours son esclave.

Il y eut ce même jour des personnes, qui avoient été dans les intérêts de M. le prince, qui me dirent, parlant des causes de sa prison, que, de l'aveu du ministre, il avait promis pendant la guerre le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville, afin de l'attirer par cet espoir au parti du Roi; et qu'à la paix cette promesse avoit été confirmée entre eux. Ils y ajoutoient qu'il y avoit eu avant la guerre une négociation secrète entre le cardinal Mazarin et le duc de Longueville, par où le ministre avoit fait espérer à ce prince le Havre-de-Grâce, moyennant qu'il fît en sorte avec le prince de Condé, son beau-frère, que mademoiselle d'Alais, fille du duc d'Angoulême, sa cousine germaine, épousât son neveu Mancini; que le cardinal, pour lui pouvoir donner des qualités qui le pussent rendre digne mari d'une princesse qui portoit le nom de Valois, comme petite-fille d'un bâtard de Charles IX et nièce de madame la princesse, avoit proposé de lui donner la souveraineté de Charleville et l'amirauté; mais que le prince de Condé, ne voulant point manquer de parole au duc de Joyeuse, frère du duc de Guise, à qui il avoit promis mademoiselle d'Alais, rompit ce traité, et ne voulut point en entendre parler, d'autant plus volontiers qu'il souhaitoit cette souveraineté pour lui-même.

M. le prince, dans la suite des temps, se servit de ces mêmes choses pour dire qu'il n'étoit pas criminel d'avoir voulu que le Havre fût entre les mains du duc de

Richelieu, son ami, puisque le ministre l'avoit fait espérer au duc de Longueville, son beau-frère, par la seule considération de la grandeur de sa maison. Et quand M. le prince se fâcha du mariage du duc de Mercœur, le cardinal disoit de même qu'il avoit premièrement recherché de s'allier avec lui par le mariage de son neveu avec sa parente, et qu'il l'avoit refusé.

Les serviteurs et les amis des princes, les voyant arrêtés, se sauvèrent dans les places où ils commandoient[1] avec le plus de diligence qu'il leur fut possible. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne furent les premiers à prendre la fuite. On les manqua seulement de quelques momens, eux et le prince de Marsillac. Selon la résolution de la Reine, ils devoient avoir la même destinée; mais ils furent avertis de bonne heure. Le vicomte de Turenne se retira à Stenay, qui appartenoit au prince de Condé; et le président Pérault, intendant de sa maison et de ses affaires, fut mené ensuite au bois de Vincennes.

Le soir de ce jour si célèbre, la Reine, se montrant à toute la cour, parla du prince de Condé avec une grande modération. Elle dit à tous qu'elle étoit fâchée d'avoir été forcée, pour le repos de l'État, de le faire arrêter, vu son mérite, sa naissance et ses services; mais que les intérêts du Roi l'avoient emporté par-dessus ces considérations. Elle reçut froidement madame de Montbazon, qui vint lui faire ses complimens avec l'emportement qu'on a d'ordinaire pour ce qui plaît. La Reine lui dit qu'elle n'étoit pas capable de sentir de la joie d'une chose de cette nature; qu'elle l'avoit crue

[1] C'étaient, du côté de la Meuse, Stenay, Clermont, Jametz et Damvilliers; en Bourgogne, le château de Dijon, Saint-Jean-de-Losne et Seurre; en Berri, Mouron; et en Normandie, le vieux palais de Rouen, Dieppe, Caen et Pont-de-l'Arche. (Mémoires de Monglat.) F. R.

nécessaire, mais qu'elle ne la trouvoit nullement délectable ; et qu'elle se seroit estimée heureuse si M. le prince eût bien voulu ne l'y pas obliger.

Cette réponse me parut procéder d'une ame vraiment royale : l'équité m'obligea d'en avoir de la joie. Je m'approchai de cette princesse ; et après l'avoir louée tout bas de cette humanité, je pris la liberté de lui baiser la main, comme pour l'en remercier. En mon particulier, je n'avois nul attachement à cet illustre prisonnier. J'avoue néanmoins que la destinée d'un si grand homme me fit pitié, et j'eus dépit de voir ses ennemis triompher de son malheur. A l'égard de la Reine, ils étoient mille fois plus coupables que lui, et n'avoient eu de leur côté que du bonheur et de favorables conjonctures qui les avoient sauvés.

Enfin cette journée finit par un entretien d'une heure que Laignes eut avec la Reine. Elle étoit dans son lit quand il lui parla, et ce fut lui qui, à minuit, lui ferma son rideau. Ce grand amateur de choses nouvelles étoit hardi à les proposer, ferme à les soutenir, et fort habile à les persuader. Mais tout ce que la Reine fut obligée de faire en faveur de ces nouveaux et mauvais serviteurs ne l'empêcha pas de parler de M. le prince avec l'estime qu'elle lui devoit ; et sa sagesse fut cause que cette cabale fut obligée de mettre les premiers jours des bornes à leur joie. Leur modération ne dura guère. Quelque temps après, sans que la Reine y contribuât en son particulier, la prison des princes devint le sujet de la joie et de la gaieté des courtisans ; et chacun, croyant se rendre agréable par cette voie, tâchoit d'en témoigner de la satisfaction.

La nuit suivante, le duc de Beaufort, par l'avis du duc d'Orléans, fut à cheval dans les rues pour se montrer au peuple, et pour rassurer quelques petites

gens qui disoient qu'on les trompoit, et que sans doute c'étoit leur bon prince qu'on avoit mis en prison[1]. Les feux de joie furent grands dans Paris pour la prison du prince de Condé ; car le peuple le haïssoit, à cause de l'opposition qu'il avoit toujours eue contre leur protecteur, le duc de Beaufort[2]. Ce favori du peuple, se voyant alors en état de pouvoir profiter des faveurs de la cour, se voulut raccommoder avec le ministre. Il lui envoya faire un compliment, et voulut même, pour lui montrer plus de soumission, envoyer prendre ordre de lui pour la marche dangereuse qu'il fit cette nuit dans les rues.

Le lendemain, avant que la Reine fût éveillée, son grand cabinet et son appartement tout entier étoient si pleins de monde, qu'à peine y pouvoit-on passer. Aussitôt qu'elle le fut, le duc d'Orléans la vint voir. Ils furent quelque temps à parler ensemble, elle étant encore dans son lit ; et il fut aisé aux spectateurs de deviner le sujet de leur conversation.

J'avois ouï dire, le soir auparavant, que l'abbé de La Rivière étoit mal dans ses affaires, et qu'il n'avoit point su le secret de cette aventure. Je m'approchai de lui, pour savoir ce qui en étoit. Il me répondit qu'il

[1] Retz dit que Boutteville passa sur le Pont-Neuf à toute bride, et essaya de soulever le peuple en criant que c'était le duc de Beaufort qui avait été conduit à Vincennes. Cette promenade aux flambeaux du *roi des halles* dura depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures du matin. F. R.

[2] Omer Talon dit la même chose et presque dans les mêmes termes. Après avoir très-succinctement raconté l'arrestation des princes, il ajoute : « Paris ne reçut aucune émotion, mais, au contraire, tout le peuple fut dans une satisfaction publique toute la nuit et le lendemain ; et quoique le sort des malheureux produise de la compassion, néanmoins la bourgeoisie de Paris n'aimoit point M. le prince, parce qu'il les avoit trop tourmentés pendant la guerre, et qu'ils le considéroient comme l'auteur de tous leurs maux et le persécuteur de M. le duc de Beaufort. » F. R.

étoit vrai qu'il n'avoit eu nulle connoissance de cet emprisonnement. « Comment, lui dis-je, vous êtes donc « perdu ? — N'en doutez pas, me dit-il ; mon maître ne « me parle plus, et le pied me glisse, et je ne laisse pas « d'être tranquille. » Il me quitta pour suivre le duc d'Orléans chez le cardinal Mazarin, qui conservoit avec lui toutes les apparences d'une grande amitié. Aussitôt que la Reine fut levée, elle reçut les complimens de toutes les personnes de qualité, qui l'assurèrent de leur fidélité ; et quelques parens des prisonniers furent du nombre.

La Reine envoya ordre en Catalogne, à don Joseph Marguerit et à de Marca, intendant de justice en ce pays, pour arrêter Marsin, qui commandoit l'armée. Il étoit créature du prince de Condé, et avoit eu cet emploi par lui : ce qui fut ponctuellement exécuté. Le parlement et les autres cours souveraines furent mandés. La Reine leur fit part des raisons qui l'avoient obligée de s'assurer de la personne de M. le prince, du prince de Conti et du duc de Longueville ; et leur en ayant dit les causes, toutes ces compagnies en parurent satisfaites.

Madame la princesse envoya supplier la Reine de lui permettre de demeurer encore un jour chez elle, et un dans les grandes Carmélites ; ce qu'elle lui accorda volontiers. Pendant ces deux jours, tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité à Paris la furent visiter, pour lui témoigner la part qu'ils prenoient à sa douleur. Cette princesse étoit en son particulier dans une grande considération. Elle lui venoit en partie par elle-même. Ses enfans ne lui faisoient guère de part de leurs desseins ni de leur autorité ; mais celle qu'ils avoient augmentoit la sienne.

Le commandeur de Jars fut la voir avec les autres.

Il étoit de la cabale de Châteauneuf, contraire à la maison de Condé; mais madame la princesse, le croyant homme d'honneur, l'embrassa, et pleura amèrement avec lui. Elle lui dit ensuite: « Commandeur, vous « avez toujours été de mes amis; vous voyez l'état où « je suis: vous puis-je faire une prière? — Oui, ma- « dame, lui dit-il; et pourvu que cela soit en mon pou- « voir, il n'y a rien qu'un homme de bien puisse faire « que je ne le fasse avec joie pour votre service. — Mon « pauvre fils, le prince de Conti, lui dit cette princesse « affligée, est infirme, délicat et incommodé: il souf- « frira beaucoup de n'avoir point son valet de chambre « qui est propre à le servir. Je vous prie, faites en « sorte avec la Reine qu'elle commande qu'on le lui « envoie; et avec cela je serai en quelque façon soula- « gée. » Le commandeur de Jars, ayant un vrai cœur de gentilhomme, partit d'auprès d'elle à dessein de lui rendre ce petit service, et dans le même moment il alla faire cette supplication à la Reine. Il lui conta les mêmes choses que lui avoit dites madame la princesse; ce qui fut reçu de la Reine avec bonté. Si bien que le même jour le valet de chambre fut envoyé au bois de Vincennes pour le soulagement du prince de Conti, que madame sa mère aimoit alors avec de grandes tendresses.

Le duc de Beaufort et le coadjuteur n'avoient point encore vu le Roi et la Reine, à cause qu'ils étoient accusés d'un crime [1], et qu'il falloit suivre l'ordre de leur justification. Ils allèrent ce jour, 21 du mois, au Palais,

[1] D'avoir trempé dans la tentative d'assassinat dont le prince de Condé avait été l'objet sur le Pont-Neuf. La plainte du prince avait été déposée le 14 décembre précédent.

Voyez sur toute cette affaire, qui occupa longtemps le parlement, les Mém. d'Omer Talon. F. R.

pour y être lavés de toutes leurs taches. Il est aisé de juger qu'ils en revinrent revêtus de leur robe d'inncccence, et qu'ils y allèrent sans nulle inquiétude d'être condamnés, quoi que pût dire alors le nouveau prisonnier Martineau.

Le lendemain, les frondeurs, remplis de gloire apparente ou véritable, et satisfaits de leur destinée, allèrent au Palais-Royal saluer Leurs Majestés ; et le duc d'Orléans les présenta. Ils furent reçus selon le temps, c'est-à-dire comme des personnes à qui toutes choses arrivoient plutôt selon leurs souhaits que selon leurs services. L'abbé de La Rivière ne leur ressembloit pas : sa faveur étoit mourante, et son courage la soutenoit encore pour quelques jours seulement. Il ne se trouva point à cette présentation ; mais il arriva chez la Reine peu de temps après. Je lui demandai en quel état étoient ses affaires. Il me dit en riant qu'il étoit faible, et qu'il vivoit de régime. Il disoit vrai ; mais, malgré son régime, sa maladie ne laissoit pas d'empirer. Le ministre commençoit de montrer le peu de volonté qu'il avoit de lui tenir sa parole, et par conséquent sa faveur étoit menacée d'une prompte fin. La Reine, en ma présence, ne laissa pas de lui demander aussi comment il étoit avec Monsieur. Et lui, comme si c'eût été un jeu, lui répondit en raillant que son maître ne le regardoit plus, et que n'ayant plus de nourriture il falloit périr d'inanition.

Cet abbé, voyant qu'il étoit perdu, jugea qu'il falloit finir de bonne grâce. Il voulut encore parler au duc d'Orléans, pour tâcher de se justifier à lui. Mais ce prince évita son entretien, et ne voulut jamais l'écouter. Quand il connut clairement que son malheur n'avoit point de remède et que son maître n'avoit plus d'oreilles pour lui, il lui fit demander, par son ami le

marquis de Termes, la permission d'aller passer quinze jours à sa maison du Petit-Bourg. Cette grâce lui fut accordée avec facilité, et même avec apparence de quelque prolongation [1]. Il donna ce même soir à souper à beaucoup de ses amis, et montra tant de gaieté, que plusieurs crurent qu'il étoit raccommodé. Le lendemain, il partit à six heures du matin, sans montrer ni trouble ni chagrin.

Il perdit en même temps la faveur, le chapeau et l'espérance qu'il avoit eue qu'au défaut du chapeau il pourroit être archevêque de Reims. Mais, en résignant à un autre l'espérance d'être cardinal, il sembla aussi perdre son ambition et en vouloir laisser les inquiétudes à son successeur. Il fut trahi, dans la maison du duc d'Orléans, de ceux qu'il avoit obligés et qui lui devoient leur fortune [2], et suivi seulement de quelques-uns qui ne lui devoient rien : ce qui arrive quasi toujours à ceux qui se sont vus en état d'obliger. Il rendit à ces derniers ce qu'il avoit reçu des autres : ils en furent mal payés. Les grands biens qui lui restèrent auroient pu néanmoins lui donner beaucoup de facilité pour en user mieux ; mais il étoit homme, et ressembloit fort aux hommes ordinaires.

Quelque temps après, le duc d'Orléans lui envoya commander d'aller en une de ses abbayes, puis ensuite à Aurillac dans le fond de l'Auvergne, avec commandement de rendre les sceaux de l'ordre, qu'il avoit achetés, du garde des sceaux de Châteauneuf, trois cent mille livres. Il ne fit pas toujours bonne mine à son

[1] Monglat donne sur les motifs de la disgrâce de La Rivière des détails qui complètent ce que dit ici madame de Motteville.

[2] Omer Talon dit que le favori emporta dans sa retraite *la haine de tous les officiers de M. le duc d'Orléans et de tous les honnêtes gens qui étoient offensés de son insolence, vu son extraction.* F. R.

malheur : il souffrit avec peu de patience et beaucoup de chagrin tous ces maux. Mais, ayant de l'esprit, il parut d'abord avoir du courage et de la fermeté à soutenir sa disgrâce, dont il reçut les plus grands coups d'une manière estimable. Il joua fort bien le premier acte de la comédie; le reste ne mérite aucune louange. Nulle vertu ne subsiste, si elle n'est fondée sur la piété.

Boutteville [le 23 janvier], avec quelques autres, sous prétexte de l'affaire qui étoit arrivée autrefois au jardin de Renard [1], firent appeler le duc de Beaufort pour se battre, qui n'en voulut rien faire. Non pas manque de cœur, car certainement il étoit brave, il avoit quelque chose de grand dans l'âme; mais il ne voulut pas s'embarrasser dans ces querelles particulières qui lui avoient donné des affaires. Il crut qu'il valoit mieux vivre pour jouir des fruits des pénibles intrigues où il s'étoit trouvé. Les princes ont souvent affecté d'éviter les combats avec les particuliers, et celui-là suivit volontiers cette maxime.

Sur la fin du mois, on eut nouvelle que le vicomte de Turenne avoit déjà pris la qualité de lieutenant gé-

[1] Ce jardin est souvent cité dans les Mémoires de madame de Motteville comme le théâtre de diverses aventures. Voici ce qui en est dit dans une note des Mémoires de Guy-Joly (année 1649) :

« Ce Renard avoit été laquais de l'évêque de Beauvais, et ensuite son valet de chambre. Comme il entroit au Louvre par le moyen de son maître, il étoit accoutumé de présenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits présens étant bien reçus, Renard obtint de Sa Majesté quelques récompenses, et entre autres la jouissance d'une partie du jardin des Tuileries. Il y bâtit une maison, et l'embellit si bien, que ce lieu devint un réduit pour les personnes de la plus haute qualité. On s'y divertissoit, on y jouoit, et souvent même on y tenoit des conférences sur les affaires du temps. Renard se fit peindre en jeune garçon qui présentoit des fleurs à la Fortune, pour tirer quelque présent de la déesse. La Fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet, et faisoit, en souriant, tomber une pluie d'or dans le sein du jeune garçon. » F. R.

néral de l'armée du Roi pour la liberté des princes. La Reine ayant depuis congédié les troupes que les princes commandoient, beaucoup de celles-là furent trouver le vicomte de Turenne à Stenay, et se rallièrent, à ce qui fut dit à la Reine, environ jusqu'au nombre de trois mille hommes. On résolut aussitôt d'envoyer le duc de Vendôme avec une armée en Champagne, pour s'opposer à cet ennemi, avec les provisions du gouvernement de Bourgogne, qui étoit au prince de Condé.

La Reine, de son côté, se résolut d'aller en Normandie pour s'assurer de cette province, de toutes les places qui y sont, qu'elle ne jugea pas devoir laisser sous la domination de madame de Longueville. Le parlement de Rouen et beaucoup de personnes de qualité eussent eu assez de disposition pour faire du bruit en faveur de cette princesse frondeuse. Mais le marquis de Beuvron, ancien ami du duc de Longueville, quoique peut-être malgré lui, se résolut de faire son devoir; et, lui ayant montré clairement qu'il ne la pouvoit servir, lui fit connoître qu'elle n'en devoit pas attendre grand secours. Madame de Longueville, se voyant mal reçue, résolut de s'en aller à Dieppe [1], à dessein de chercher en ce lieu quelque soulagement.

Beaucoup de gentilshommes du pays la furent visiter; ils lui menèrent quelques soldats, et d'autres lui offrirent et lui prêtèrent de l'argent. Le prince de Marsillac l'avoit déjà quittée pour aller en Touraine, à son gouvernement, travailler à former un parti en ce

[1] Elle s'empara du château; mais la ville « de tout temps fidèle aux rois, » dit Monglat, « manda à la Reine que si elle étoit soutenue, elle feroit paroître son ancienne fidélité. En effet, le Plessis-Bellière y étant allé de la part de Leurs Majestés, fut reçu dedans, où le peuple se barricada contre le château. » (Mém., seizième campagne.) Voyez un peu plus loin, même chapitre. F. R.

pays, où il étoit puissant par ses amis et par son crédit. Il ne resta auprès d'elle de personnes importantes et de qualité que Saint-Ibal, Traci et Bavière, avec un certain Saint-André, fort habile pour les fortifications. Il y eut aussi quelques provinciaux de conséquence qui ne l'abandonnèrent pas. Elle eut dessein de se tenir dans cette place tant qu'il lui seroit possible, et, si le Roi l'en chassoit, de se mettre dans un vaisseau, et d'aller chercher dans les pays étrangers, à l'exemple de madame de Chevreuse, le refuge que les malheureux y trouvent toujours.

Montigny, gouverneur de Dieppe, et homme de bien, en recevant madame de Longueville, ne laissa pas d'envoyer assurer la Reine de sa fidélité. Le marquis de Beuvron en avoit fait autant. En cela il étoit louable. Tous deux avoient de grandes obligations au duc de Longueville; et, dans une pareille conduite, ils eurent peut-être des sentimens différens. Madame de Longueville avoit tenté d'aller au Havre. Mais le duc de Richelieu ne put la recevoir, à cause qu'il n'en étoit pas tout-à-fait le maître. Les principaux officiers étoient tous à madame d'Aiguillon, qui devoit haïr un neveu rebelle et ingrat. Si bien que madame de Longueville, qui avoit fait avoir ce gouvernement à son amie dans le dessein d'en profiter pour elle-même, eut le déplaisir de voir que ce mariage en partie étoit cause de ses maux, et qu'elle n'en put pas même recevoir le moindre soulagement dans sa disgrâce.

La Reine, suivant sa résolution, partit de Paris le 1er février, et arriva à Rouen le 3 du mois. Avant que de partir, elle envoya arrêter la duchesse de Bouillon, qui fut si habile, qu'à la vue même de celui qui l'arrêta elle fit sauver ses enfans mâles, et les envoya en lieu de sûreté. Cette dame a été illustre par l'amour

qu'elle a eu pour son mari, par celui que son mari a eu pour elle, par sa beauté, et par la part que la fortune lui a donnée aux événemens de la cour. Elle accoucha le même jour qu'elle fut arrêtée, mais sans nulle incommodité à l'égard de sa personne. Elle reçut, par l'ordre de la Reine, tous les secours qui en cet état lui étoient nécessaires. Dans toutes les occasions d'une sévérité forcée, telles que les rois sont obligés d'en avoir, la Reine ne manquoit quasi jamais de donner aux malheureux tous les adoucissemens que la raison d'État lui pouvoit permettre.

Le cardinal demeura quelques jours à Paris pour donner ordre à toutes ses affaires.

Madame de Soyon, devenue dame d'atour de Madame par l'éloignement de l'abbé de La Rivière, se lia entièrement au ministre. Ceux de cette cabale qui régnoit alors auprès du duc d'Orléans, dont étoient Razé et Belloy, enseigne de ses gardes, firent venir Goulas, secrétaire descommandemens du duc d'Orléans, que l'abbé de La Rivière tenoit injustement éloigné de son maître. Il étoit son ennemi, et par cette raison il croyoit devoir lui nuire. Mais cette conduite n'étoit ni louable ni légitime, quoiqu'elle soit souvent usitée et profitable. Tous ensemble promirent au ministre une entière fidélité, et en tirèrent alors de petites commodités et de grandes promesses pour l'avenir.

L'intention du cardinal étoit de se servir de ces petits favoris qu'il pouvoit payer de peu de choses, et empêcher par eux que le duc d'Orléans ne se livrât aux frondeurs. Toutes ces précautions ne lui servirent de rien : il connut bien vite qu'ils alloient à l'usurpation de la faveur, et déjà il commençoit de méditer les moyens de les humilier et de les perdre à leur tour. Ils vouloient être de tous les conseils; ils ne le quit-

toient plus, et prétendoient ordonner de la conduite de l'État.

Le cardinal Mazarin n'étoit pas libéral de son pouvoir ni de ses honorables emplois. Il les aimoit trop pour en faire part à d'autres. Il faisoit lui-même toutes les dépêches des affaires étrangères ; lui seul exerçoit presque toutes les grandes charges de la cour. Il est à croire que des compagnons si nouvellement de ses amis lui étoient suspects. Mais il falloit faire bonne mine : il n'étoit pas temps de montrer encore ce qu'il avoit dans le cœur. Il fut donc forcé de laisser madame de Chevreuse auprès du duc d'Orléans, avec peu de sûreté sur la conduite de ce prince, et d'abandonner à toute la Fronde le parlement, la cabale des princes et Paris tout entier. Pour gage de leur fidélité frondeuse, il fit suivre au voyage le marquis de Noirmoutiers, grand frondeur, afin d'avoir par lui commerce avec les autres, et s'en alla ensuite rejoindre la Reine, pour travailler à chasser de Dieppe la duchesse de Longueville.

Le comte d'Harcourt, qui avoit eu les provisions du gouvernement de Normandie, commandoit l'armée du Roi, qui étoit foible. Sa personne royale ne fut pas suivie à son ordinaire : il n'avoit que quarante gardes, trente chevau-légers et trente gendarmes. Il avoit peu d'argent et peu de troupes ; mais l'autorité de la puissance légitime égale souvent la force des plus gros bataillons.

Le Roi et la Reine furent reçus à Rouen avec de grandes marques de joie [1], telle que le méritoit un jeune Roi dont la beauté et l'innocence devoient plaire à ces peuples. Ils ne l'avoient jamais vu, non plus que la Reine,

[1] Monglat dit également qu'il fut reçu *avec toute la joie et les acclamations imaginables*. F. R.

qui, ayant voyagé par toute la France, n'avoit point encore été dans cette grande et importante ville. Le 7 du mois, Chamboi, qui commandoit dans le Pont-de-l'Arche, et qui avoit ordre de madame de Longueville de rendre la place à la première sommation du Roi, la remit aussitôt, moyennant deux mille pistoles qu'il demanda pour les frais de la garnison.

La Reine, en arrivant à Rouen, ôta le marquis de Beuvron du vieux Palais. Car, encore qu'il eût presque chassé de Rouen madame de Longueville, on ne voulut pas néanmoins se fier à un homme dont la conduite étoit incertaine, et qui n'agissoit par aucun motif que par celui de la crainte, et par l'inclination qu'il avoit d'être toujours pour celui dont les affaires alloient le mieux. Elle y mit en sa place un capitaine du régiment des Gardes, nommé Fourille, pour y commander seulement par commission.

La Reine manda au duc de Richelieu de la venir trouver. L'abbé de Richelieu, vint à la cour assurer Leurs Majestés des bonnes intentions de son frère, et de madame de Richelieu, sa belle-sœur. Cette dame vouloit faire confirmer son mariage par le Roi et la Reine. Elle y travailla par ses négociations avec le ministre, qui à la fin se laissa persuader par elle. Il lui fit dire que, si elle et son mari demeuroient fidèlement attachés à leur devoir, la Reine lui donneroit le tabouret, et qu'elle seroit traitée comme duchesse de Richelieu : ce qui s'exécuta quelques jours après.

La Croisette, qui commandoit dans Caen, avec cinquante mille livres de rente que le duc de Longueville son maître lui avoit données, envoya aussitôt assurer Leurs Majestés de sa fidélité, et reçut dans la ville et le château un exempt pour y commander en sa place,

Mademoiselle de Longueville quitta madame sa belle-

mère, et, avec la permission de la Reine, elle s'en alla à Coulommiers pour y passer les premiers mois de la prison du duc de Longueville, son père. Elle avoit beaucoup d'esprit et de mérite. Sa vertu et la tranquillité de sa vie la mirent à couvert des orages de la cour. Et, quoique cette princesse ait porté le nom de frondeuse, la Reine, qui savoit le peu de liaison qui étoit entre elle et madame sa belle-mère, trouva qu'il étoit juste de la laisser en repos jouir de ses plus grands plaisirs, qui étoient renfermés dans les livres et dans l'aise d'une innocente paresse. Par toutes ces raisons, sa retraite fut estimée de tous, et lui fut à elle fort commode. Le désir de savoir et la solitude conviennent à la tristesse quand l'on est assez sage pour sentir tout ce que l'on doit sentir.

La Reine envoya commander à madame de Longueville de quitter Dieppe et d'aller aussi à Coulommiers. Mais cette princesse avoit le cœur trop ulcéré contre ses ennemis pour obéir à des ordres qu'elle disoit venir de leur part sous le nom de la Reine. Elle se sentoit capable des plus grandes entreprises, et elle jugea qu'il valoit mieux se réserver à quelque chose de plus utile à son parti qu'au repos de cette maison, où elle crut ne pouvoir rencontrer une sûreté entière.

En recevant l'ordre de la Reine, elle fit semblant d'être malade, et promit d'y obéir aussitôt qu'elle seroit en santé. Le Plessis-Bellière fut commandé pour aller à Dieppe avec quelques troupes ; et, comme elle vit qu'elles s'approchoient, elle fit son possible pour gagner le gouverneur de cette place, lui voulant persuader de tenir bon contre les forces royales. M. de Montigny, qui, à ce que l'on a cru, vouloit être fidèle au Roi, lui représenta la difficulté de l'entreprise, et lui fit voir qu'il ne pouvoit pas lui seul, sans argent et sans

troupes, faire ce qu'elle souhaitoit. La conclusion fut de lui conseiller de fuir par mer, et de s'en aller en Flandre attendre quelque meilleure saison.

Madame de Longueville, qui savoit que le plus grand service qu'elle eût pu rendre aux princes étoit de leur conserver la Normandie, ne se rendit point à ce dernier coup. Elle voulut essayer si elle pourroit engager dans son parti les bourgeois, les officiers et le menu peuple de la ville. Elle leur parla vigoureusement, elle usa de prières douces et humbles, et n'oublia rien à leur dire de tout ce qui pouvoit les animer à prendre sa défense. Elle se servit de la haine publique du Mazarin, et leur représenta qu'il leur seroit glorieux s'ils vouloient mander au Roi qu'ils lui ouvriroient les portes, pourvu qu'il ne voulût point l'amener avec lui.

Eux, qui aimoient leur repos et qui n'avoient nulle inquiétude du gouvernement du Mazarin, à qui ils aimoient autant obéir qu'à un autre, répondirent fort naturellement qu'ils étoient serviteurs du Roi, et qu'il n'étoit pas juste de lui ôter la liberté de se servir de qui bon lui sembleroit. Ils déclarèrent à cette princesse que leur résolution étoit d'envoyer vers Leurs Majestés les assurer de leur fidélité, et mandèrent au Roi qu'il seroit toujours le maître de leur ville quand il lui plairoit d'y venir. Madame de Longueville, se trouvant sans ressource, vit toutes ses espérances évanouies. Mais son grand cœur ne l'ayant pas abandonnée, elle pensa tout de bon à se sauver. Elle fit alors une confession générale qui parut avoir toutes les marques d'une véritable contrition, et, quoiqu'elle conservât le dessein de faire la guerre, elle n'en eut point assez de scrupule, parce qu'elle crut alors, en flattant sa passion, que la défense étoit permise.

Quand cette princesse se vit pressée par Le Plessis-

Bellière, qui la menaçoit d'assiéger le château où elle étoit, elle sortit par une petite porte de derrière qui n'étoit pas gardée. Elle fut suivie de ses femmes, de celles qui eurent le courage de ne la pas quitter, et de quelques gentilshommes. Elle alla deux lieues à pied pour gagner un petit port, où elle ne trouva que deux barques de pêcheurs. Elle voulut s'embarquer en ce lieu contre l'avis des mariniers, et son dessein étoit de gagner un grand vaisseau qu'elle faisoit tenir à la rade exprès pour se sauver quand elle seroit forcée de le faire. Le vent se trouva alors si grand, et la marée si forte, que le marinier qui l'avoit prise entre ses bras pour la porter dans la chaloupe, ne pouvant résister à l'un et à l'autre, la laissa tomber dans la mer. Elle pensa se noyer. Mais enfin elle fut reprise et tirée de ce péril, plus touchée de ses malheurs qu'elle n'étoit abattue de cet accident.

Ayant repris ses forces et ranimé son courage, elle voulut tenter de nouveau de se remettre dans le péril. Le vent, qui s'augmentoit à tous momens, l'en empêcha, et la fit résoudre de prendre des chevaux et de se mettre en croupe : ce que firent aussi les femmes et les filles de sa suite. Elle marcha dans cet état le reste de la nuit, et arriva chez un gentilhomme du pays de Caux, qui la reçut et la cacha avec beaucoup d'affection et de bonté. De là elle envoya un des siens, pour faire venir le navire qui l'attendoit, côtoyer le lieu où elle étoit. Mais on découvrit que le patron avoit été gagné par les deniers du ministre, et qu'elle eût été arrêtée si elle s'en fût servie quand elle l'avoit voulu faire.

Ensuite de cette aventure, elle demeura environ quinze jours, se cachant de lieu en autre, selon les avis qu'elle avoit; et enfin elle envoya au Havre, où

elle gagna le capitaine d'un vaisseau anglais. Elle y fut reçue sous le nom d'un gentilhomme qui s'étoit battu en duel. Et cet homme, ayant été bien payé, ne s'en informa pas davantage, et la vint trouver à quelque petit port particulier. Ce vaisseau la passa en Hollande, où elle fut visitée du prince d'Orange, de la princesse royale sa femme, et de la princesse sa belle-mère; puis elle s'en alla à Stenay. Quand elle y fut, elle écrivit au Roi une lettre en forme de manifeste, qui fut estimée [1]. Elle étoit pleine d'artificieuses plaintes; et sans doute qu'elle l'avoit composée elle-même, ayant toujours écrit aussi bien que personne du monde.

Pendant que le Roi est heureux en Normandie, il ne l'est pas moins en Champagne. Le chevalier de La Rochefoucauld [2] étoit dans Damvilliers, et y commandoit pour le prince de Conti. Les officiers qui étoient sous lui le lièrent, et le mirent en cet état au pouvoir du Roi avec cette place, que le prince de Conti avoit obtenue par le traité de la paix de Paris. Clermont de même fut repris sur ceux du parti des princes [3]. Le maréchal de La Ferté y contribua beaucoup par les intelligences qu'il avoit dans la place.

La Reine croyant, au rapport de Du Plessis-Bellière, qui étoit entré dans Dieppe, que madame de Longueville étoit embarquée, puisqu'il ne l'avoit pu trouver,

[1] Cette lettre, en date du 28 février 1650, avait pour objet d'expliquer et de justifier sa sortie du royaume. On en trouve une copie dans le tome DCCLIV de la collection Dupuy, aux manuscrits de la Bibliothèque impériale. F. R.

[2] Frère du prince de Marsillac.

[3] Monglat donne les détails de la reddition de ces places. Presque partout les soldats, craignant qu'on ne les livrât aux Espagnols, forcèrent les commandants de se rendre aux troupes du Roi. Cela se passa ainsi particulièrement à Damvilliers et à Clermont. Jametz, n'étant pas de bonne défense, fut abandonné par le parti de Condé, et occupé immédiatement par La Ferté. F. R.

se résolut de venir à Paris. Elle partit de Rouen le 22 de février, après avoir vu madame de Richelieu et lui avoir donné le tabouret. Elle passa par Gaillon pour voir cette belle demeure de nos archevêques, où elle reçut un courrier du comte d'Harcourt, qui alors l'assura de l'embarquement de madame de Longueville.

La Reine, à son retour, reçut toute la cabale frondeuse avec des témoignages de bonne volonté qui leur furent agréables. Mais comme ils en voulurent des marques effectives, ils lui demandèrent le retour de Châteauneuf, avec les sceaux pour lui. Ils alloient tous bien droit à se soutenir les uns les autres, particulièrement cet homme qu'ils regardoient comme leur chef, et à qui ils vouloient donner la place du ministre.

Le cardinal, qui connoissoit où tendoient leurs désirs, écouta leurs propositions avec peine. Il y résista quelque temps. Mais, n'ayant nul sujet de douter de la fermeté de la Reine, il crut qu'il étoit de sa prudence de contenter cette cabale, et de donner quelque autorité à Châteauneuf, afin de leur faire voir à tous qu'il étoit en état de ne rien craindre. Ce ministre voulut leur montrer que leurs souhaits demeureroient sans effet, et ne serviroient qu'à les détromper de la créance qu'ils avoient que, leur ami approchant de la Reine, elle le considéreroit à son préjudice. Ces intrigues qu'il avoit faites contre le service du Roi avoient déplu à cette princesse, comme mère et comme régente; et, comme équitable, elle ne pouvoit plus l'estimer

Le cardinal, étant donc pressé par ces faux amis et par sa raison, se résolut de les obliger de bonne grâce. Il espéra que le garde des sceaux de Châteauneuf, comme habile courtisan, venant à connoître qu'il ne pouvoit avoir la première place, se contenteroit de la seconde, et que peut-être il se serviroit de lui pour modérer l'ar-

deur impétueuse de la Fronde. Le coadjuteur avoit lui seul une si grande cabale, une ame si hardie, un cœur si rempli de passions et un génie si puissant pour se faire aimer de ceux qui le connoissoient, qu'il était assez difficile au ministre de l'empêcher d'entrer dans le cœur du duc d'Orléans, et par conséquent impossible de leur refuser à tous ce qu'ils vouloient déterminément. Ayant déjà mis ce prince de leur côté, ils avoient sujet de croire que leurs volontés devoient être des lois immuables. Mais les habiles dissimulations de celui dont ils croyoient devenir les maîtres surmontèrent à la fin la force des plus forts.

Le retour de ce second ministre étant résolu des deux côtés, le premier jour de mars, sur les sept heures du soir, La Vrillière alla de la part du Roi et de la Reine demander les sceaux au chancelier Seguier. Il les rendit, et lui dit qu'il croyoit avoir bien servi le Roi, et s'être dignement acquitté de cette charge depuis dix-sept ans qu'il en étoit possesseur; qu'il savoit bien que la raison d'État, plutôt que son démérite, obligeoit la Reine à cela. C'est pourquoi il la supplioit de croire qu'il les rendoit sans regret, espérant qu'elle lui feroit toujours la grâce de le traiter comme très-fidèle serviteur du Roi et d'elle. Le chancelier, qui savoit l'état des choses, et qui sentoit que son ambition étoit bornée dans la cassette des sceaux, ne douta nullement de la peine que le ministre recevoit de ce changement. C'est pourquoi il les rendit sans témoigner beaucoup de regret, et fit ce que les hommes s'efforcent de faire en de pareilles occasions, qui est de recevoir avec fermeté les rudes coups du malheur et de l'infortune.

Je vis rapporter les sceaux dans l'oratoire de la Reine, comme elle prioit Dieu. Ils y demeurèrent jusqu'au lendemain, qu'on les porta à Montrouge au garde.

des sceaux de Châteauneuf. On les lui avoit ôtés autrefois pour les donner au chancelier Seguier, qui les perdoit alors de la même manière que l'autre les avoit perdus à son tour. Ces événemens sont des jeux de la fortune conduite par la volonté du souverain roi des rois, qui dispose de la destinée de ses créatures comme il lui plaît : et la cour est remplie de ces divers changemens.

Ce nouveau et ancien garde de sceaux reçut cette nouvelle grâce à soixante et dix ans passés, plein de santé, de courage et d'ambition [1]. Il formoit encore de grands desseins pour l'avenir, sans penser que cet avenir avoit un espace trop court pour y placer tant de projets et de grandes chimères.

Le lendemain, mercredi des Cendres, il vint saluer le Roi et remercier la Reine. Il est à croire qu'il avoit commencé ses complimens par le ministre ; et l'on m'assura qu'il l'avoit fait fortement, et qu'il lui avoit dit qu'il vouloit être son véritable ami. Le Palais-Royal fut en ce jour rempli de beaucoup de monde. Cet homme, qui étoit tant visité à Montrouge lorsqu'il étoit sans pouvoir, devint aisément l'idole de tous les courtisans. On crut qu'il alloit chasser le ministre, ou tout

[1] Il était né le 22 février 1580. Les sceaux lui avaient été confiés en 1630, et ôtés en 1633. Il les perdit de nouveau en 1651, et mourut en 1653. Voici le portrait remarquable qu'en trace le cardinal de Retz :

« Cest homme estoit vieilli dans les emplois, et il y avoit acquis une réputation à laquelle sa longue disgrâce donna beaucoup d'éclat... Il avoit été amant de madame de Chevreuse, et ne l'avoit pas été sans succès. Il avoit soixante et douze ans ; mais sa santé forte et vigoureuse, sa dépense splendide, son désintéressement parfait en tout ce qui ne passoit pas le médiocre, son humeur brusque et féroce, qui paroissoit franche, suppléoient à son âge, et faisoient que l'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. »

Voir plus haut, tome Ier, p. 51 et suivantes. F. R.

au moins avoir part au ministère. Quand il arriva, il fut suivi d'un chacun; tous le vouloient voir. Il sembla que le cardinal Mazarin étoit déjà déchu de sa grandeur, qu'il n'étoit plus le ministre de la Reine, qu'elle étoit changée, et que toute l'autorité étoit remise entre les mains de ce nouveau venu.

Le lendemain il entra au conseil, et reprit son ancienne place avec la même presse. On croyoit peut-être devoir rendre ses hommages à un homme qui avoit su par son habileté triompher du ministre, en le forçant de le mettre dans une place d'où vraisemblablement il paroissoit devoir bientôt monter à la première. La Reine trouva mauvais qu'on donnât à ce retour tant de marques de joie publique, et me fit l'honneur de me dire alors qu'elle ne savoit pas pourquoi on faisoit tant de bruit de cet homme, et qu'on se trompoit d'espérer qu'il fût jamais plus que ce qu'il étoit. Comme en effet elle considéroit son ministre, et qu'elle trouvoit qu'il étoit de son devoir et de sa gloire de le soutenir, cet applaudissement fut cause qu'elle se fortifia contre les amateurs de la nouveauté. Elle forma le dessein d'empêcher que le garde des sceaux de Châteauneuf, son ancien serviteur, qui avoit été disgracié par cette seule raison, ne parvînt au dessein qu'il avoit de lui dérober sa confiance lorsqu'elle ne vouloit pas la lui donner.

Le cardinal, qui avoit de grands désirs de se soutenir dans la place qu'il avoit, fit bonne mine à son rival, et ne montra point le craindre. Il lui offrit sa maison, il voulut qu'il y logeât quelque temps, et le traita si amiablement qu'il l'obligea à se louer de lui, et à publier hautement qu'il lui étoit redevable, et qu'il étoit son serviteur et son ami. La Reine, pour gratifier la Fronde de toutes manières, confirma au fils de Broussel le gouvernement de la Bastille, qu'il avoit

usurpé pendant la guerre. Elle fit venir en plein cercle cet homme qui lui avoit donné de si mauvaises heures, et le traita bien. Toutes ces choses se firent par le conseil du cardinal et selon sa politique ordinaire, qui étoit de gagner le temps et de dissimuler.

Ensuite de l'établissement du garde des sceaux de Châteauneuf, la Reine se résolut d'aller en Bourgogne pour affermir entièrement l'autorité du Roi par la prise de Bellegarde, qui tenoit pour le prince de Condé. Elle partit le 5 de mars [1], suivie seulement de ses dames, de la princesse de Carignan, et de la princesse Louise sa fille.

Le cardinal demeura un jour après la Reine, pour se recommander aux charitables soins de madame de Chevreuse, de Laigues, du coadjuteur, et des principaux chefs de cette troupe. Les choses étoient si troublées, l'orage paroissoit si près d'éclater, et les prophéties étoient si funestes, que ce jour beaucoup de gens, de part et d'autre, crurent que le cardinal seroit assassiné, et plusieurs avis lui en furent donnés. Il partit enfin, et laissa dans Paris le duc d'Orléans, le garde des sceaux, et toute la secte frondeuse. Le Tellier et Servien, employés par la Reine dans le secret des affaires, demeurèrent aussi pour servir le Roi, et pour être les champions fidèles du ministre contre ses mauvais amis,

Les politiques remarquèrent qu'en partant de Paris, ce ministre, plein de finesse, avoit témoigné beaucoup de bonne volonté aux serviteurs des princes, et que, voulant peut-être donner de la crainte à la cabale d'Orléans, il avoit affecté de bien traiter ceux du parti con-

[1] Partie de Paris le 5 mars, elle arriva à Dijon le 16 du même mois. F. R.

traire, pour leur montrer que, s'ils en usoient mal avec lui, il pourroit se défendre de leur oppression par M. le prince. Dans ce même temps, parlant du prince de Condé, il dit publiquement de lui une chose fort remarquable : Qu'il auroit été le plus grand homme du monde, et le plus heureux, s'il avoit pu croire que la Reine étoit capable de faire ce qu'elle avoit fait.

La Reine en partant donna à Comminges [1] le gouvernement de Saumur, vacant par la mort du duc de Brezé, père de madame la princesse [2], femme du prince de Condé. Il alla peu de temps après pour en prendre possession; mais on lui en refusa l'entrée. Le prince de Marsillac, devenu depuis peu de jours duc de La Rochefoucauld [3], et qui avoit des intelligences dans cette ville, fut cause de ce refus. Sous prétexte des funérailles du duc son père, il assembla deux mille gentilshommes pour aller secourir cette ville quasi rebelle. Mais Com-

[1] Selon Monglat, Saumur fut donné à Guitaut, avec la survivance pour son neveu Comminges. « Dumont, qui avoit été mis dans cette place par le défunt maréchal (de Brezé), voulant rendre service à la jeune princesse de Condé, fille de son maître, lui en refusa l'entrée. Les habitants de la ville se déclarèrent pour le Roi : et Comminges, ayant reçu du renfort des villes voisines, bloqua le château de tous côtés. Le duc de La Rochefoucauld fit ce qu'il put pour y jeter du secours ; mais il ne l'osa tenter, à cause de l'arrivée du régiment de Picardie avec quelque cavalerie : si bien que Dumont, se voyant hors d'espérance d'être secouru, rendit le château à Comminges, et se retira à Milly. »

Ces détails fournis par Monglat (Mém., seizième campagne) montrent que dans l'Anjou, comme dans la Bourgogne, la Champagne, la Normandie, les villes étaient toutes contre les princes. F. R.

[2] Le prince de Condé avait épousé, en 1641, étant encore duc d'Enghien, Claire-Clémence de Maillé, duchesse de Fronsac, fille du marquis de Brezé. Elle mourut le 18 avril 1694. Voir plus loin, chap. XL, le portrait de cette princesse. F. R.

[3] Son père venait de mourir. Retz dit aussi que ce fut *sous prétexte des funérailles de monsieur son père* qu'il fit assembler la noblesse pour s'emparer de Loudun, et ensuite de Saumur. Mais il ne put prendre Loudun, et la noblesse se dispersa. F. R.

minges, plus heureux que lui, ayant offert de l'argent de la part du Roi à celui qui y commandoit, fit son traité, et en prit possession avant que ce seigneur y pût arriver.

Aussitôt après le départ de la Reine, la duchesse de Bouillon, arrêtée dans sa maison à Paris par l'ordre du Roi, trouva le moyen de tromper ses gardes et de se sauver finement de sa chambre. Mademoiselle de Bouillon, sa fille, qu'elle avoit avec elle, la vint voir; et faisant semblant de l'avoir trouvée endormie, elle parut vouloir retourner à sa chambre, et pria la sentinelle qui étoit dans l'antichambre de la duchesse de Bouillon, sa mère, de lui éclairer. La sentinelle prit la lumière, et marchant devant la petite demoiselle de Bouillon, donna lieu à madame de Bouillon, suivant sa fille et marchant après elle toute courbée, de gagner l'escalier, de descendre dans la cave, où la petite mademoiselle de Bouillon et ses femmes l'ayant été trouver, elles se sauvèrent par le soupirail de la cave, à l'aide de quelques-uns des siens qui les tirèrent avec des cordes.

Elle se cacha ensuite dans quelque maison particulière, et comme elle étoit prête de se sauver de Paris, mademoiselle de Bouillon eut la petite vérole. Cette généreuse mère ne la voulant point quitter, elle fut enfin trouvée chez Bartet, agent du roi de Pologne, et menée à la Bastille avec mademoiselle de Bouillon, sœur et très-bonne sœur du duc de Bouillon, son mari. Ces deux personnes avoient de l'ambition, et même on disoit qu'elles en avoient trop, et que cette passion dans l'ame de mademoiselle de Bouillon et de sa belle-sœur étoit cause des malheurs de son mari et des siens : si bien que c'étoit avec raison que la Reine les craignoit. Elles y demeurèrent jusqu'à la paix de Bordeaux, et en

sortirent ensuite avec l'estime universelle de tout le monde qui connoissoit leur mérite.

Les partisans du prince de Condé ne dormoient pas : ils travailloient à émouvoir le parlement en leur faveur; et, suivant les exemples passés, ils tâchoient d'émouvoir le public par son intérêt. On s'assembla le 29 au parlement pour établir une chambre de justice à la maison de ville, et pour faire payer les rentiers. Quelques particuliers, pour obtenir de la cour ce qu'ils souhaitoient, fomentoient ces remuemens. Longueil, pour faire son frère surintendant, s'occupoit toujours à brouiller toutes choses, et les serviteurs des princes se servoient de lui pour parvenir à leurs fins. Mais les frondeurs, faisant mine d'être pour la Reine, fuyoient en effet le changement à l'égard des princes, et par leur propre intérêt ils apaisoient ce petit bruit avec facilité.

Le fils du président Le Coigneux, en l'une des chambres des enquêtes, eut la hardiesse de proposer le premier de faire le procès aux princes, afin qu'ils fussent traités selon la déclaration donnée à Saint-Germain [1] à la paix de Paris, où le Roi promettoit, au bout d'un certain temps fort bref, qu'il ne retiendroit point de prisonniers sans leur faire leur procès, ou les absoudre s'ils étoient innocens. Il demanda qu'ils fussent traités selon cette promesse. Mais, le parti des princes étant encore foible, Le Coigneux fut sifflé de toute la compagnie, et sa proposition fut sans effet.

La princesse palatine travailloit de son côté en faveur des prisonniers. Elle avoit déjà trouvé moyen de faire

[1] C'est la fameuse déclaration du 24 octobre 1648, qui donnoit aux prisonniers la garantie d'un jugement dans les six mois de leur arrestation, et qui rendait aux gens de justice l'inviolabilité octroyée par l'ordonnance de Louis XI, du 11 octobre 1467. F. R.

tenir de ses lettres, et chez elle s'assembloient souvent ceux qui travailloient à leur liberté. Cette princesse, semblable à beaucoup d'autres dames, ne haïssoit pas les conquêtes de ses yeux, qui étoient en effet fort beaux. Mais outre cet avantage trop dangereux à notre sexe, elle avoit ce qui valoit mieux, je veux dire de l'esprit, de l'adresse, de la capacité pour conduire une intrigue, et une grande facilité à trouver un expédient pour parvenir à ce qu'elle entreprenoit.

Aussitôt qu'elle se fut résolue à servir les princes, elle s'appliqua avec soin aux moyens de réussir dans son dessein. Comme il lui parut nécessaire d'attirer les frondeurs à leur parti, elle se servit de madame de Rhodes, qui étoit son amie, pour proposer à madame de Chevreuse le mariage du prince de Conti avec sa fille mademoiselle de Chevreuse, et chercha, pour gagner les autres chefs, quelque autre intérêt considérable, capable de les toucher chacun en particulier ; et cela n'étoit pas difficile à trouver, car tous en avoient de grands et de petits.

Le duc de Nemours, qui étoit ami du prince de Condé et mal satisfait du ministre, étoit un de ceux qui agissoient le plus puissamment par ses amis à la liberté des prisonniers [1]. Le président Viole étoit un violent solliciteur, et Longueil y faisoit des merveilles, en ce qu'il ne se lassoit jamais de l'intrigue. Tous approuvèrent les pensées de la princesse palatine, particulièrement celle qu'elle avoit eue sur le mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Chevreuse. Madame de Longueville, qui en fut avertie par elle, lui manda aussi de Stenay qu'elle l'estimoit bonne, et qu'on y

[1] *Il* avait même préparé un plan d'évasion pendant que les princes étaient prisonniers au château de Marcoussis. F. R.

travaillât. Enfin cette princesse, n'oubliant rien pour parvenir à la conclusion de son œuvre, ne perdoit pas un moment sans y avancer quelques pas. Mais ces grandes choses ne se font pas aisément : le temps seul les conduit doucement à leur fin, qui, le plus souvent, n'est pas celle que les hommes y veulent chercher. Dieu, qui les change et les perfectionne, leur donne celle qu'il lui plaît qu'elles aient.

Pendant que toutes ces intrigues se préméditoient à Paris, la Reine étoit en Bourgogne, où elle avoit été reçue avec beaucoup de marques d'affection. L'armée du Roi ne put si tôt qu'elle le souhaitoit entreprendre le siége de Bellegarde [1], à cause des grosses eaux : il fallut attendre quelque temps. Le 4 d'avril, on commença la circonvallation de cette place ; et le ministre, qui la fut visiter en personne, en approcha de si près qu'il y pensa être tué, un de ses gentilshommes [2] ayant été blessé proche de lui.

Le 12 du même mois (avril), la Reine, avertie qu'on travailloit à soulever le parlement en faveur des princes, envoya commander à madame la princesse la mère d'aller à Montrond, attendu qu'elle avoit des intelligences avec les ennemis de l'État. En même temps on commanda à un lieutenant des gardes du corps d'arrêter madame la princesse sa belle-fille, et de la garder à Chantilly. Cette princesse en ayant eu avis, et conseillée par ceux qui croyoient sa personne nécessaire à leurs desseins, mit une de ses filles dans son lit, et se sauva

[1] Cette ville s'appelait aussi Seurre. C'est sous ce dernier nom seulement qu'elle est désignée dans les Mémoires de Monglat, qui contiennent une relation détaillée et fort intéressante de ce siége. Elle fut investie par le duc de Vendôme le 21 mars. F. R.

[2] Le comte de Saint-Mathieu, qui eut le bras emporté par un boulet de canon. F. R.

malgré les gardes, elle et le duc d'Enghien son fils, et s'en alla à Montrond avant que les gens du Roi y fussent arrivés. On crut que la Reine avoit commandé à madame la princesse la mère d'aller en ce lieu, afin que l'escorte du Roi qui la conduiroit se pût saisir de cette maison, qui est forte et capable de quelque résistance. Mais elle, au lieu d'y aller, se sauva de nuit de Chantilly, et demeura cachée quelque temps sans que la Reine pût savoir où elle étoit. Pendant qu'elle se cachoit, madame la princesse sa belle-fille fut menée à Montrond par ceux de son parti, qui se saisirent de cette place, à dessein de s'en servir pour leur sûreté.

Déjà le duc de La Rochefoucauld et les principaux amis des princes, qui voyoient bien que Montrond n'étoit pas capable de tenir contre des forces considérables, travailloient à gagner les Bordelais, fomentant leurs mécontentemens contre la cour et leur haine contre le duc d'Épernon. On leur faisoit voir aussi les obligations qu'ils avoient d'entrer dans les intérêts de M. le prince, puisqu'une des principales causes de sa prison étoit (à ce qu'ils disoient) le secours et la protection qu'il leur avoit toujours donnée dans le conseil du Roi; mais ils eurent d'abord de la peine à leur faire naître le désir de se mettre dans son parti, et il fallut que les créatures des princes y employassent avec soin toute leur habileté et leur affection.

En Bourgogne, le siége de Bellegarde continuoit, et beaucoup de vœux se faisoient, tant par les frondeurs que par les créatures des princes, afin qu'il ne se pût pas finir si tôt: tous espérant que le mauvais état des affaires leur seroit avantageux, quoique ce fût par des fins bien différentes. Le Roi, quoique jeune, alla dans le camp se montrer à son armée. Les soldats furent ravis de le voir, et souffrirent sans murmurer qu'on

les payât de cette monnoie seule. Le désordre de ses affaires en mettoit un fort grand dans ses finances, et les troupes, par cette raison, étoient mal payées.

Celui qui commandoit dans la place [1] fit tirer à la vue du Roi; mais, ayant reconnu sa faute, il en envoya faire des excuses. La présence de ce jeune monarque, animant ceux qui combattoient pour lui, leur redonna des forces et les révoltés qui commandoient dans Bellegarde en furent affoiblis. Au bout de quelques jours ils demandèrent à capituler [2], et promirent de se rendre aussitôt qu'ils auroient envoyé à Stenay. Pendant la trêve qui leur fut accordée, ceux du camp et de la ville se visitèrent : et comme ils étoient tous Français, parens et amis les uns des autres, ils se firent de grandes caresses, avec un sensible regret d'avoir à se tuer comme s'ils eussent été ennemis. Voilà le malheur de la guerre civile.

Le 27 d'avril, jour de la mercuriale [3], auquel les chambres s'assemblent, madame la princesse la mère, qui, depuis qu'elle étoit disparue de Chantilly, avoit été cachée dans Paris, parut au parlement à cinq heures du matin, accompagnée du marquis de Saint-Simon et de la duchese de Châtillon, pour y demander justice sur la détention des princes ses enfans, et de son gendre le duc de Longueville. Elle présenta sa requête à tous les conseillers de la grand'chambre

[1] Saint-Micau.

[2] Monglat dit que « les soldats qui étoient dans Seurre, entendant les cris de joie que faisoit l'infanterie de l'armée en voyant le Roi, se mirent aussi à crier *Vive le Roi !* en jetant leurs chapeaux en l'air ; en sorte que leurs officiers n'en étoient plus les maîtres, et se trouvèrent en péril d'être arrêtés et livrés par eux à Sa Majesté. » (Mémoires, seizième campagne.) F. R.

[3] Le mercredi d'après Quasimodo (*Quasimodo*, le dimanche qui suit Pâques), dit Omer Talon, dont le récit confirme tout ce que dit ici madame de Motteville. F. R.

Beaucoup la refusèrent; mais un nommé Des Landes-Payen la reçut avec dessein de la rapporter à sa compagnie.

Elle demandoit, par cette requête, sûreté pour sa personne. Elle représentoit la nouvelle persécution qu'on lui avoit faite pour la faire sortir de Chantilly, où elle vivoit sans penser à autre chose qu'à prier Dieu; et demandoit au parlement qu'il lui plût de prendre connoissance de la détention des princes; et que, selon la déclaration faite à Saint-Germain en faveur des prisonniers d'État, on fît leur procès s'ils avoient failli contre le service du Roi; ou sinon qu'ils pussent jouir des priviléges que le Roi avoit accordés à tous ses sujets.

Après que Des Landes-Payen l'eut rapportée, le premier président fut député de la compagnie vers le duc d'Orléans pour lui demander, dela part du parlement, sûreté pour cette princesse. Le duc d'Orléans dit qu'il falloit qu'elle obéît au Roi, pour déterminer ce qu'il avoit à lui dire de plus précis. Pendant cette députation, madame la princesse alloit de chambre en chambre, demandant justice et grâce tout ensemble. Elle jetoit des larmes qui marquoient la foiblesse de notre sexe, et disoit des paroles qui faisoient voir la force de sa douleur [1] et la grandeur de sa disgrâce. La réponse que le duc d'Orléans avoit faite au premier président n'étant pas définitive, on ordonna que, s'agissant de la sûreté de madame la princesse, en attendant que le duc d'Orléans répondroit, le parlement la prendroit en sa protection, et qu'elle seroit priée de demeurer dans l'enceinte du Palais, dans telle maison qu'il lui plairoit de choisir.

[1] Omer Talon dit qu'elle était *en état de suppliante*. F. R.

Cette première journée ayant si bien réussi à madame la princesse, ses amis en eurent de la joie, et ses ennemis de l'inquiétude. On crut que les frondeurs voulurent se servir de cette occasion pour faire chasser le ministre ; et qu'ayant ce dessein, ils firent sous main conseiller à madame la princesse de se déclarer ouvertement partie du cardinal Mazarin. Mais, leur finesse ayant été aperçue de ceux du parti des princes, ils eurent peur que, si on entamoit tout de nouveau le cardinal, et qu'il vînt à être chassé, les frondeurs ne missent le garde des sceaux à sa place. Leur crainte les obligea de lui conseiller de se plaindre seulement de lui dans sa requête, mais de n'en pas faire davantage. Ils eurent peur qu'elle n'empirât ses affaires, et qu'elle ne travaillât pour ses ennemis plutôt que pour elle. En l'état où étoit la cour, ils n'étoient pas hors d'espérance de voir le ministre se brouiller avec les frondeurs. Et déjà on voyoit visiblement que l'ancienne haine qui avoit été entre eux produisoit du moins de grands dégoûts de chaque côté. Ce qui rendoit leur nouvelle union plus susceptible de guerre que de paix.

Le lendemain, le parlement députa tout de nouveau le premier président vers le duc d'Orléans, pour lui parler des intérêts de madame la princesse. Mais ce prince le gourmanda, et le traita de partisan des princes [1]. Les frondeurs, qui ne vouloient pas que le parlement leur échappât et se mît du côté des prisonniers, servirent fidèlement le Roi en cette occasion, et employèrent toutes leurs forces et tout leur crédit pour

[1] Omer Talon dit que le premier président était bien disposé et *témoignoit assez d'affection pour les intérêts de madame la princesse*. Du reste, il raconte que le premier président, au lieu de répondre aux reproches du duc d'Orléans, *insista à ses fins*, et pria le prince d'avoir pitié de cette princesse. F. R.

faire que la requête de madame la princesse fût sans effet. Le duc d'Orléans, qui avoit aussi un grand intérêt à empêcher que M. le prince ne sortît de prison, maintint l'autorité du Roi, et dit qu'il falloit que madame la princesse lui obéît, et qu'elle s'en allât de Paris, puisqu'elle y étoit contre les ordres du Roi.

Ils réussirent tous dans leur dessein. Car le parlement n'eut pas la hardiesse de se déclarer contre une cabale dont le duc d'Orléans étoit le chef, et qui, étant soutenue de l'autorité royale, offusquoit celle du premier président : d'autant plus que Longueil, qui étoit passionné pour le service des princes, et qui auroit pu soutenir cette affaire, n'osa montrer publiquement ses sentimens, de peur d'offenser le ministre, et ne vouloit pas non plus affoiblir la bonne disposition où le duc d'Orléans paroissoit être, pour faire plaisir à son frère, dans les prétentions qu'il avoit à la cour.

Le 29, le duc d'Orléans alla au parlement, où la réponse définitive touchant la requête de madame la princesse se devoit faire. Il étoit question de savoir si on lui accorderoit la sûreté qu'elle demandoit pour sa personne. Cet engagement, qu'elle souhaitoit que le parlement voulût prendre avec elle, étoit d'une dangereuse conséquence. Il ne faut pas s'étonner si elle y trouva de l'opposition. Le duc d'Orléans étant arrivé, après avoir pris séance, fit une récapitulation de tout ce qui s'étoit passé depuis la détention des princes. Il représenta la douceur que la Reine avoit eue pour madame la princesse, la laissant à Chantilly sans gardes, et dit que ce qui avoit obligé la Reine à lui ordonner de quitter ce lieu étoit les intelligences que cette princesse avoit avec ceux de Bellegarde, et que, pour empêcher cette communication, il avoit fallu l'envoyer plus loin. Il dit encore que, madame la princesse n'ayant point obéi, il

croyoit qu'il y alloit du service du Roi de souffrir sa résistance, et qu'en son particulier il la serviroit, s'il pouvoit, auprès de la Reine, mais qu'il falloit qu'elle montrât d'acquiescer aux ordres du Roi. Quand il étoit entré au Palais, madame la princesse l'avoit prié de lui être favorable, et de se souvenir que ses enfans avoient l'honneur de porter son nom. Il lui avoit répondu qu'il falloit faire ce que le Roi lui avoit commandé, et qu'après son obéissance il la serviroit en tout ce qui lui seroit possible.

Le premier président, nonobstant la harangue du duc d'Orléans, insista toujours pour demander que quelque grâce fût accordée à madame la princesse, et qu'elle pût demeurer en état de travailler auprès de la Reine à la liberté des princes ses enfans, assurant qu'elle n'avoit point de mauvaises intentions contre le service du Roi. Enfin le duc d'Orléans, conseillé par les créatures du cardinal qui étoient demeurées auprès de lui, accorda à madame la princesse trois jours de sûreté après le retour de la cour, pour pouvoir implorer la miséricorde de la Reine, qui devoit revenir bientôt, moyennant qu'elle quittât Paris, et qu'elle s'en allât à quelque maison voisine attendre ses ordres.

Le premier président fut content de cette grâce. Il prit la parole du duc d'Orléans, et ne voulut point qu'on délibérât davantage sur cette affaire, de peur que les frondeurs ne fissent perdre cet avantage à madame la princesse. Il étoit serviteur du prince de Condé. Mais en même temps il étoit persuadé que la réunion de la famille royale étoit avantageuse à l'État, et qu'il étoit glorieux à lui et à sa compagnie d'être les arbitres entre le Roi et les princes. Il voulut aussi, en travaillant à cette paix par les suffrages de sa compagnie, empêcher qu'elle ne perdît les avantages de la dernière dé-

claration du Roi, en délibérant sur la requête de madame la princesse ; car alors, selon l'avis des frondeurs, elle auroit été sans doute rebutée.

En d'autres temps, ces mêmes frondeurs avoient crié pour augmenter le pouvoir du parlement en faveur du public, afin de diminuer, à ce qu'ils disoient, la puissance tyrannique des favoris. Mais ils changèrent de conduite, parce qu'ils avoient changé d'intérêt, et que leur passion les obligeoit à parler d'une autre manière. Ainsi la chose se passa moins avantageusement pour madame la princesse que ses amis ne l'auroient souhaité. Et, comme on ne délibéra point sur sa requête, cette affaire demeura quelque temps ensevelie. Elle quitta Paris, et s'en alla à Chilly pour y attendre le retour de la Reine, et passer les trois jours qui lui furent accordés par le duc d'Orléans [1].

[1] « Il n'y eut point d'arrêt, dit Monglat ; mais Monsieur lui parla lui-même dans la grande salle du Palais fort civilement, et lui déclara qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour elle que d'obéir. Le premier président la vit aussi de la part de la compagnie, et lui dit la même chose : et ainsi, ne voyant point de ressource à ses maux, elle sortit le même jour de Paris, et alla coucher au Bourg la-Reine, d'où elle se retira, avec l'agrément de la cour, à Châtillon-sur-Loing, chez la duchesse de Châtillon, qui portoit comme elle le nom de Montmorency, et qu'elle avoit toujours fort aimée. Elle y demeura tout l'été, accablée de chagrin et de mélancolie, qui lui causèrent une fièvre dont elle mourut à la fin de l'année. » F. R.

CHAPITRE XL

(1650.) — Madame la princesse, mère de Condé, quitte Paris. — L'amirauté est donnée au duc de Vendôme. — Madame de Longueville, le duc de Bouillon, Turenne et La Rochefoucauld déclarés criminels de lèse-majesté. — Bordeaux se soulève en leur faveur. — Ils traitent avec l'Espagne. — Portrait de Gourville. — Mort de d'Emery. — Desmaisons le remplace. — Départ de la Reine pour Compiègne. — Affaires militaires. — Les frondeurs circonviennent le duc d'Orléans. — La cour revient à Paris. — Départ du Roi pour Bordeaux. — Offres de Condé au cardinal pour obtenir la liberté. — Les parlements de Bordeaux et de Paris interviennent pour les princes. — Succès de l'armée espagnole. — Propositions du parlement de Paris et du duc d'Orléans pour rétablir la paix à l'intérieur. — Dispositions favorables du peuple pour les princes. — Le Roi menace Bordeaux d'un siége. — Députation des Bordelais. — Entrée au couvent de la sœur de madame de Motteville. — Portrait du duc d'Epernon. — Le duc de Bouillon empêche les députés de Bordeaux de retourner vers le Roi.

La Reine, revenant de Bourgogne [1], parut mal satisfaite de madame la princesse et de ceux qui l'avoient visitée pendant son séjour : ce que peu de personnes avoient manqué de faire, même les domestiques du Roi. Elle fit quelques plaintes contre le marquis de Saint-Simon, frère aîné du duc, qui avoit l'honneur d'être son allié. Mais comme, dans l'état où étoit madame la princesse, la générosité vouloit qu'on assistât une personne de cette qualité qui étoit affligée, et qui en effet étoit à plaindre, le mécontentement de la Reine n'éclata contre personne. Elle comprit sans doute, par sa propre bonté, que ceux qui avoient l'honneur d'ap-

[1] Elle était partie de Dijon avec le Roi le 25 avril ; elle arriva à Paris le 3 mai par la route de Troyes. F. R.

partenir à cette princesse firent bien de la servir, en lui rendant des respects innocens aux dépens de leur fortune. Si bien qu'il fut difficile de s'apercevoir, quand elle vit ces mêmes personnes dont elle avoit fait des plaintes, si elle leur en avc t voulu du mal.

La Reine, aussitôt après son retour, envoya le maréchal de L'Hôpital à madame la princesse lui ordonner de partir ; mais elle s'excusa sur quelques incommodités qui pouvoient l'en empêcher. Le 6, l'affaire étant entrée en négociation et traitée par le président de Nesmond, elle consentit de partir et de s'en aller, au lieu de Montrond, à Valery, maison qui appartient au prince de Condé : remettant à une autre fois la poursuite de sa requête, à cause du crédit des frondeurs. Le prince de Condé, qui avoit appuyé la déclaration du 2 octobre 1648, donnée à Saint-Germain, si favorable aux prisonniers d'État, ne put jouir des priviléges qu'elle lui donnoit, parce que ceux mêmes qui l'avoient arrachée du Roi par leur brigue et leur rébellion n'étoient pas dignes de faire une bonne œuvre qui, selon l'équité et les lois du royaume, pût être légitimement ordonnée en faveur de ce bien public dont ils avoient paru si zélés.

Pour récompenser les frondeurs de l'opposition qu'ils avoient faite à madame la princesse, la Reine à son retour leur fit assez bonne mine, et le cardinal leur cacha tout ce qui avoit déplu de leur conduite. Le duc de Vendôme reçut alors de la Reine l'amirauté, et on en donna la survivance au duc de Beaufort, apparemment raccommodé avec le ministre. Ce présent déplut au duc de Mercœur, son frère aîné, qui avoit eu cette même prétention, et qui croyoit, ayant dessein d'épouser la nièce du cardinal Mazarin, avoir un grand mérite envers lui. Il écrivit, de Catalogne où il étoit, au duc de

Beaufort, qu'il se vouloit battre contre lui : et ces deux frères en furent long-temps mal ensemble; mais le temps, qui change toutes choses, mit fin à cette colère.

La cour étant à Paris, on déclara madame de Longueville, le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne et le duc de La Rochefoucauld criminels de lèse-majesté. On envoya cette déclaration à tous les parlemens de France.

Madame de Longueville et le maréchal de Turenne, étant à Stenay, avoient fait leur traité avec les Espagnols, et prétendoient qu'il leur étoit avantageux, à cause qu'ils avoient sauvé Stenay, dont ils demeuroient les maîtres, ayant de plus attaché à la paix générale la liberté des princes; comme aussi eux, de leur côté, avoient promis aux Espagnols qu'ils ne s'accorderoient point avec le Roi, que premièrement on ne leur eût rendu toutes les places que le Roi tenoit sur eux. Le duc de La Rochefoucauld, ayant assemblé grand nombre de noblesse, se déclara ouvertement contre le Roi. Il voulut, pour son premier exploit, ainsi que je l'ai déjà dit, se saisir de Saumur. Mais, ayant manqué son entreprise et sachant que le maréchal de La Meilleraye, gouverneur de Bretagne, marchoit déjà contre lui avec quelques troupes, il résolut d'envoyer quatre cents gentilshommes à Montrond, et de s'en aller trouver le duc de Bouillon, qui avoit de grandes intelligences dans Bordeaux.

Ces deux révoltés résolurent ensemble de fomenter autant qu'il leur seroit possible la rébellion de ces peuples, afin de s'en servir pour soutenir la guerre contre le Roi. Ils y trouvèrent Langlade, secrétaire du duc de Bouillon, afin de travailler par lui à ce grand ouvrage. Langlade, ayant l'esprit vif et plein de lumières, parloit à la mode de ceux qui sont propres pour tromper

les dupes. Avec ces qualités et la nécessité qui le pressoit de rendre ce service à son maître, qui sans ce refuge se voyoit perdu et leur parti détruit, il travailla si bien et avec tant de dextérité, qu'il aida à persuader ceux de Bordeaux d'entrer dans les intérêts des princes. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine, parce qu'il y avoit dans cette ville, à ce qu'il m'a dit lui-même, des gens assez sages pour connoître le danger de cet engagement.

En même temps les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, sachant le commencement de cette négociation, envoyèrent Chavagnac enlever de Montrond madame la princesse, femme du prince de Condé, et le petit duc d'Enghien son fils, parce qu'ils jugèrent que, le Roi venant les attaquer où ils étoient, ils n'auroient pas pu s'y défendre long-temps. Ils furent au-devant d'elle avec trois cents gentilshommes que leur amena le marquis de Sillery, beau-frère du duc de La Rochefoucauld. Ils les menèrent dans la vicomté de Turenne, où ils demeurèrent quelques jours pour aviser à ce qu'ils avoient à faire. Ils y firent quelques exploits de guerre de peu de conséquence, mais toujours de grande réputation ; outre que les rebelles, pour en acquérir et soutenir un parti, doivent faire du bruit. Tout ce qui se faisoit alors contre le Roi étoit toujours fort célébré. Ils furent pareillement traités à leur tour par les troupes du Roi, que commandoient le chevalier de La Valette et le duc d'Épernon.

Les conducteurs de madame la princesse et du duc d'Enghien se résolurent enfin d'aller à Bordeaux tenter cette aventure. A leur vue, la ville leur ferma les portes. Le parlement et les bourgeois refusèrent de les recevoir, elle et le duc d'Enghien son fils. Il y avoit dans Bordeaux beaucoup de créatures de M. le prince,

qui disoient ne demander pour madame la princesse que la sûreté, afin qu'elle pût être à couvert des violences du cardinal. Ils continuoient de dire que les Bordelais ne pouvoient refuser ce secours à la femme et au fils d'un prince qui n'étoit en prison que parce qu'il avoit soutenu leurs intérêts dans le conseil du Roi. Avec cette humble modération, ils avoient échauffé les esprits et ils avoient gagné plusieurs personnes. Mais beaucoup d'autres s'opposoient à leurs sollicitations, et préféroient avec raison leur repos et leur devoir à la guerre et au crime de lèse-majesté.

Toutes ces contrariétés firent une si grande rumeur dans la ville, qu'enfin il fut résolu dans le parlement que madame la princesse et le duc d'Enghien seroient reçus dans Bordeaux avec leurs domestiques seulement [1], et dénièrent d'abord aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld la même grâce. Madame la princesse alla au parlement, et leur demanda à genoux la sûreté qu'elle désiroit pour elle et le duc d'Enghien; et cette compagnie, après une longue délibération, la lui accorda. Les chefs de leur parti, que le parlement n'avoit pas voulu recevoir, ne s'étonnèrent pas. Ils se logèrent à un faubourg de la ville, et y reçurent plusieurs visites de ceux qui leur étoient affectionnés et qui négocioient pour eux.

Lenet [2], serviteur du prince de Condé, étoit entré avec madame la princesse. Il travailla fortement pour elle, sut persuader les plus entêtés du bien public qu'il étoit

[1] Le 15 juin, madame la princesse est reçue à Bordeaux.

[2] Pierre Lenet devait tout à la maison de Condé. Il était fils et petit-fils de présidents au parlement de Dijon. Madame de Sévigné dit qu'il avait de l'esprit comme douze. Le grand Condé lui fit obtenir le brevet de conseiller d'État. Après l'arrestation des princes, Lenet fut un des hommes importants de leur parti, l'un des meneurs les plus influents. Il a laissé des *Mémoires* sur les événements auxquels il prit part. F. R.

juste d'assister M. le prince. Comme il étoit éloquent et hardi, il trouva le moyen d'augmenter le nombre des infidèles sujets du Roi, en affoiblissant la raison des plus sages. Ces favorables dispositions firent résoudre les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld à se hasarder à la honte d'un refus. Ils demandèrent qu'on leur permît au moins de pouvoir visiter une fois madame la princesse, sous prétexte qu'ils avoient à l'entretenir de ses affaires. Et, après en avoir obtenu la permission, ils y furent un soir fort tard ; et, comme ils y virent que le peuple souffroit leur présence patiemment, ils y demeurèrent. Chacun d'eux présenta une requête au parlement; ils implorèrent sa protection pour six semaines, promettant, pendant ce temps-là, de se justifier auprès du Roi.

Ils avoient amené quelques troupes, qui demeurèrent aux environs de Bordeaux assez incommodées. Ils n'osèrent d'abord parler de guerre. C'étoit une proposition trop délicate, et il falloit laisser engager les Bordelais dans leur parti, par les grandes choses qui nécessairement devoient arriver. Ils jugèrent seulement qu'il falloit s'y préparer, et ils s'y appliquèrent comme d'habiles gens le devoient faire, et qui étoient résolus de se bien défendre. Il leur falloit de l'argent, car les particuliers ne peuvent pas d'eux-mêmes faire subsister un parti contre leur Roi.

Le duc de Bouillon envoya en Espagne un gentilhomme à lui, nommé de Bas, qui avoit de l'esprit, afin d'obliger le Roi Catholique de payer leurs troupes, et se servir de leur rébellion pour diminuer les forces du Roi à leur avantage commun. Le roi d'Espagne reçut de Bas avec joie : il goûta cette proposition. Le ministre d'Espagne le traita bien, et de Marolles aussi, gentilhomme attaché à M. le prince, qui fit ce voyage dans le

même dessein. On leur promit tout ce qu'ils demandoient, de l'argent, des vaisseaux et des troupes. L'espoir de ce secours confirma les Bordelais dans le dessein de protéger les princes, et les fit résoudre de se venger du duc d'Épernon en faisant la guerre contre le Roi. Ils se déclarèrent ensuite, et reçurent le duc d'Enghien pour généralissime, et les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld pour généraux; et pour lieutenans généraux, les marquis de Sauvebœuf [1] et de Lusignan.

Ce grand parti commençant à prendre des forces, les généraux jugèrent à propos de renvoyer en Espagne une seconde ambassade plus considérable que la première, afin de hâter le secours qu'ils en espéroient. Le marquis de Sillery y fut, qui traita avec eux avec tant de succès, qu'il fit envoyer à Bordeaux don Joseph Ozorio, de la part du roi d'Espagne, visiter madame la princesse et le jeune duc d'Enghien. Il apporta toutes les consolations nécessaires pour guérir leurs inquiétudes. Le roi d'Espagne trouva qu'il lui étoit avantageux d'embarrasser le Roi dans la Guienne et ailleurs, favorisant à Stenay madame de Longueville, et à Bordeaux madame la princesse et le duc d'Enghien.

Le duc de La Rochefoucauld, fortement occupé des intérêts de madame de Longueville, envoya Gourville [2] l'avertir de ces favorables succès; et, bien instruite par lui de leurs desseins, elle n'oublia rien pour faire voir

[1] Sauvebeuf fut ensuite envoyé en Espagne avec le marquis de Sillery ; et tous les deux y étaient encore lorsque les Bordelais envoyèrent des députés au-devant du Roi avant le siége de leur ville. F. R

[2] Jean Hérault, qui prit le nom de Gourville d'une terre qu'il acheta en 1655, était né à La Rochefoucauld le 11 juillet 1625. Il mourut le 16 juin 1703, après avoir été plénipotentiaire de Louis XIV. A l'âge de dix-huit ans, il avait passé au service de l'abbé de La Rochefoucauld comme valet de chambre. Il appartenait, comme on disait alors, à cette maison. F. R.

à la Reine et à toute l'Europe que si son cœur, suivant le tempérament de son ame un peu trop passionnée, avoit donné quelques marques de foiblesse, ce même cœur avoit toute la force et toute l'élévation qu'un illustre sang étoit capable de lui inspirer. Si la source de ses actions n'étoit pas tout-à-fait nette, on ne peut pas nier qu'il n'y eût toujours de la grandeur; et s'il y a eu quelque chose de criminel, on peut dire que ce n'étoient que des crimes de lèse-majesté qui étoient honorables en ces temps-là. Le duc de La Rochefoucauld, qu'elle voyoit l'épée à la main pour la cause de son mari et de ses frères, lui donnoit lieu d'attribuer les considérations qu'elle avoit pour lui à l'utilité qu'ils en tiroient, et de faire valoir ses services pour réparation de tous les maux qu'ils souffroient pour avoir suivi ses conseils.

Pendant que son ambition se repaissoit des applaudissemens des peuples qui entroient dans son parti, et se contentoit des louanges que les étrangers donnoient à sa beauté, à son esprit, à son courage et à toutes les autres belles qualités qui lui avoient attiré jusques alors l'admiration de toute la France, Gourville fut pris dans son voyage par les troupes du Roi. Mais comme sous une apparence simple et grossière il cachoit beaucoup d'esprit, d'habileté et de finesse, il sut si bien se déguiser, que madame de Longueville, avec la rançon ordinaire, l'envoya dégager avant que la cour sût qu'il fût prisonnier. Il étoit né pour les grandes choses : avide d'emplois, touché du plaisir de plaire et de bien faire. Il avoit beaucoup de cœur et de génie pour l'intrigue : il savoit marcher facilement par les chemins raboteux et tortus, comme par les plus droits. Il persuadoit presque toujours ce qu'il vouloit qu'on crût, et trouvoit à peu près les moyens de parvenir à tout ce qu'il entrepre-

noit. Il étoit alors confident et domestique du duc de La Rochefoucauld, qui paroissoit sensiblement attaché à madame de Longueville, quoique ceux qui prétendoient en juger plus finement et le mieux savoir fussent persuadés qu'il ne considéroit que la grandeur de celle qu'il paroissoit aimer, et qu'il avoit plus d'ambition que de tendresse.

Pendant que plusieurs choses se passent dans les provinces et ailleurs, le surintendant d'Émery meurt à Paris [1] sans avoir reçu aucun avantage de son retour, que celui qu'il auroit pu acquérir par la connoissance de la fragilité des félicités de ce monde. Mais comme il n'avoit pas désiré le ciel, il quitta la terre avec regret, et, selon les apparences, avec peu de préparation pour l'établissement de son bonheur éternel. Avant qu'il mourût, le marquis de Seneterre lui persuada de conseiller au ministre d'établir en sa place le président de Maisons, le faisant son successeur dans la surintendance. Le cardinal l'allant voir, il lui en parla, et lui dit qu'il voyoit qu'il n'y avoit point d'homme en France plus capable que celui-là pour bien servir le Roi; et ces paroles firent beaucoup d'impression sur l'esprit du ministre. Ce qui parut procéder d'une reconnoissance désintéressée de la vérité ne procédoit que du désir que Seneterre eut d'avoir un surintendant qui lui eût de l'obligation, et pour obliger une personne qui l'avoit prié de servir ce président.

Le lendemain de la mort de cet homme, le président de Maisons[2] fut nommé surintendant des finances. Il parvint enfin à cette charge par les bons offices

[1] C'était, dit Monglat, « un homme issu de bas lieu, qui étoit parvenu par son esprit à une grande fortune. » F. R.

[2] De Maisons de Longueil. Retz dit que *sa probité étoit moins que problématique.* F. R.

de ses amis, et par la crainte que le ministre conservoit dans son ame des intrigues de Longueil, frère du président et conseiller au parlement. La marquise de Sablé étoit mon amie : elle m'avoit engagée dans les intérêts de ce nouveau surintendant. Je puis dire que j'eus quelque part au choix qui se fit de sa personne. Mais jen'en eus aucune aux avantages qu'il en reçut, n'ayant fait que me prêter vingt mille francs en rente, que je lui ai depuis remboursés. Il y demeura peu; et il est vrai que, ce temps-là ayant été fâcheux à passer, tout ce qu'il put profiter dans sa charge, il le garda pour lui : ce qui fit dire qu'il s'en étoit bien acquitté. Il en acheta secrètement aussi quelques amis dont il crut alors avoir besoin. Les différentes cabales de la cour, qui alors étoit remplie de beaucoup de factions, lui firent peur, et lui firent oublier ceux qui l'avoient servi et dont il étoit assuré.

Aussitôt que ce président fut le maître des finances, le comte d'Avaux [1], qui jusque-là avoit paru occuper cette place, la quitta, parce qu'il ne voulut pas être son second. Les Suisses se révoltèrent bientôt après, faute de paiement. Et comme les coffres du Roi étoient vides, il fallut, de peur qu'ils ne s'en retournassent dans leurs cantons, que la Reine mît le reste de ses pierreries en gage pour les satisfaire.

Le duc de Saint-Simon [2], gouverneur de Blaye, fut alors convié par madame de Longueville de se lier à leur parti. Comme cette place où il commandoit étoit de grande conséquence, et qu'elle est proche de Bor-

[1] Monglat dit que « d'Avaux, lassé d'être sans fonctions, se démit de la moitié de la surintendance qu'il avoit, pour la laisser tout entière à ce président. » F. R.

[2] Ancien favori de Louis XIII, mort en 1693, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il est le père du Saint-Simon, l'auteur des Mémoires. F. R.

deaux, le parti qu'il pouvoit prendre devoit être d'une grande considération, ou pour le service du Roi ou pour fortifier ses ennemis. Il balança quelque temps entre l'attachement qu'il avoit pour le prince de Condé joint à la haine qu'il avoit contre le cardinal Mazarin, et ce qu'il devoit au Roi, dont le père l'avoit fait duc avec de grands établissemens qu'il lui avoit donnés. Son esprit eut de la peine à se déterminer à faire du mal au prince de Condé; mais, le devoir l'emportant sur tout le reste, il demeura ferme dans le service du Roi, et fit ce qu'un homme d'honneur se doit à soi-même. Il m'a dit depuis qu'il refusa huit cent mille francs que le roi d'Espagne lui fit offrir, et qu'il les refusa avec satisfaction, voyant qu'il faisoit ce qu'il étoit obligé de faire. Dans ce même temps, les ennemis parurent sur la frontière avec une puissante armée que commandoit l'archiduc, auquel le vicomte de Turenne s'étoit joint.

La Reine, voulant aller défendre les provinces et les frontières des insultes de ceux qui les vouloient attaquer, partit pour Compiègne le 2 juin, avec intention de s'opposer à cette grande armée qui venoit braver la sienne, alors fort petite. Elle pouvoit craindre de voir presque de ses yeux les victoires de ses ennemis; mais si elle manquoit de soldats, elle ne manquoit pas de courage. Pendant que nos troupes s'assemblent, l'armée de l'archiduc assiégea le Catelet [1]. Le cardinal alla lui-même à l'armée, et la mit bientôt en état de se pouvoir faire craindre.

A Paris, où les désirs étoient sans règle, où les ennemis du ministre avoient de mauvaises intentions, et où tous les esprits étoient gâtés, on se réjouissait du

[1] Le 10 juin. Le 14, on attacha le mineur au bastion, et, le 15, la ville se rendit. F. R.

mauvais état des affaires. On crioit gaiement contre le cardinal, et cette joie s'augmenta par la nouvelle qui arriva alors des choses que j'ai déjà dites qui s'étoient passées à Bordeaux en faveur de madame la princesse. Ceux mêmes, comme bons Français, qui voyoient avec regret prospérer le parti opposé à celui du Roi, n'en étoient pas toujours fâchés, parce que chacun, par le désordre général, espéroit trouver les momens heureux par où il pourroit rencontrer son bonheur particulier, de même que beaucoup d'autres l'avoient déjà trouvé. Ils eurent sujet d'être contens.

Le Catelet, n'étant pas bien fortifié, fut pris par les ennemis [1]. Vandi, qui commandoit dans cette place, s'y défendit vaillamment, et il y tua deux hommes de sa main qui lui vinrent proposer de se rendre. Cette action, par les maximes terribles de la guerre, reçut de grandes louanges des hommes : je ne sais si elle fut approuvée des anges. Mais enfin, malgré sa résistance, il fut pris par ceux de sa garnison. Ils le lièrent, et, ensuite de cette révolte, ils firent leur composition et se donnèrent aux ennemis.

L'archiduc, qui vouloit profiter de nos désordres, aussitôt après assiégea Guise. Le comte de Fuensaldagne, avec vingt mille hommes, par les ordres de ce prince, vint se camper aux environs de cette place. Le vicomte de Turenne étoit avec lui, et toutes ses troupes. Bridieu étoit gouverneur de Guise, qui résolut de se défendre de la manière qu'il étoit attaqué. Il y

[1] Le maréchal de Turenne, « ayant rassemblé, dit Monglat, ce qu'il put des débris des régimens des princes, qui avoient été cassés, mit un petit corps d'armée ensemble pour joindre l'archiduc, selon le traité de la duchesse de Longueville. » Il accompagnait l'archiduc à la prise du Catelet. La crainte d'un assaut *mutina* les paysans qui s'y étaient réfugiés avec leurs femmes et leurs enfants, et ils forcèrent le gouverneur de se rendre. (Monglat, Mém., seizième campagne.) F. R.

avoit dans la place le régiment de Guise, celui de Persan, trois cents Suisses et quelques Polonais; mais il y avoit peu de munitions de guerre. Le cardinal, sachant qu'elle n'étoit pas en bon état, fit savoir à ceux qui étoient dedans qu'il vouloit les secourir, et par cette espérance leur augmenta le désir d'y acquérir de la gloire par une généreuse résistance. Le maréchal Du Plessis, gouverneur de Monsieur, frère du Roi, commandoit notre armée. Mais le désordre de nos affaires étoit cause qu'elle manquoit d'argent, et par conséquent elle n'étoit pas en état de rien faire.

Le ministre fit plusieurs voyages sur la frontière; et, sachant que Bordeaux, par les choses qui s'y passoient, demandoit la présence du Roi, il s'appliqua au secours de Guise. Il porta de l'argent, des habits et des souliers pour les soldats, et n'oublia rien pour se défendre de ses ennemis particuliers, en s'opposant à ceux de l'État. Il savoit que, si les affaires du Roi alloient mal, les siennes empireroient entièrement, et que, soit le parti des princes ou celui des frondeurs, tous deux profiteroient à son dommage des coups que la France recevroit de l'Espagne. Il réussit dans son dessein.

Les ennemis, après avoir donné l'assaut et s'être rendus les maîtres de la ville, furent contraints de lever le siége [1]. Ils ne pouvoient y recevoir des vivres, parce que la garnison de La Capelle les empêchoit de passer, et que Bridieu et ses gens se défendirent vaillamment dans le château. Les ennemis crurent que l'armée du Roi, qui faisoit bonne mine, les incommoderoit, et furent assez sages pour la vouloir éviter. Elle étoit envi-

[1] Le 1er juillet, dans la nuit. Les Espagnols avaient fait jouer une mine pour faire brèche au château. « Mais comme il est fort haut et escarpé, la poudre rendit le lieu plus inaccessible qu'il n'étoit, et hors d'état d'être attaqué. » (Monglat.) F. R.

ron de quatorze mille hommes. Le général étoit un homme de grande réputation. Il avoit pour lieutenans généraux le marquis d'Hocquincourt, La Ferté-Seneterre et Villequier. Il y eut quelques petits différends entre eux et le maréchal Du Plessis qui les commandoit, mais le ministre y mit la paix ; et dans peu nous verrons ce général faire des actions dignes de la gloire qu'il avoit acquise en beaucoup d'autres occasions.

Les frondeurs, cependant, qui voyoient que les affaires de M. le prince alloient bien, et qui craignoient que le ministre, pour se sauver de leur mauvaise volonté et des maux que la faction des prisonniers lui pouvoit faire, se réscudroit peut être à leur redonner la liberté, eurent peur qu'un fâcheux retour du malheur ne les remît dans le même état dont ils étoient sortis. Cette peur les convia de travailler puissamment à changer les sentimens du duc d'Orléans à l'égard du cardinal, en lui disant continuellement qu'ayant eu part à la prison du prince de Condé, il ne falloit pas qu'il devînt heureux malgré lui; qu'il n'étoit pas juste de laisser le ministre le maître de sa liberté ; et lui conseillèrent [1] de demander à la Reine qu'elle mît les princes dans la Bastille, au lieu qu'ils étoient dans le bois de Vincennes, parce que dans ce lieu, dont le fils de Broussel étoit gouverneur, ils ne seroient plus sous l'autorité du Roi, et qu'ainsi le ministre ne seroit plus en pouvoir d'en disposer à son avantage et sans sa participation.

Ces propositions eurent le pouvoir de le persuader, et de lui faire naître dans l'ame le désir de suivre leurs avis, qui lui parurent tout-à-fait selon ses intérêts. Il gronda, il fut inquiet et de mauvaise humeur ; mais la

[1] Voir, dans Monglat, le récit curieux de toutes les intrigues des frondeurs pour circonvenir et dominer le faible Gaston. F. R.

Reine faisoit ce qu'elle pouvoit pour calmer ces orages. Ce prince fut à Compiègne la voir; et comme elle avoit eu de tout temps de l'ascendant sur son esprit, elle employa toute la force de ses raisons et ses agréables manières à lui prouver qu'il ne devoit point se laisser aller aux pernicieux conseils de ceux qui vouloient les brouiller. Elle l'assura tout de nouveau qu'on ne mettroit jamais les princes en liberté sans son consentement; et, lui parlant du dessein qu'elle avoit d'aller en Guienne pour exterminer le parti des princes, elle lui dit que, demeurant le maître dans Paris et dans toute cette partie de la France au deçà de la Loire, il n'auroit pas de sujet de craindre qu'on pût penser à rien innover sur une chose si importante sans qu'elle lui en fît part. Elle sut enfin si bien ménager son esprit, qu'elle amortit pour quelque temps les fâcheuses agitations de son ame, et le fit résoudre à ne plus parler de ce changement.

La Reine ne laissa pas de juger qu'il y avoit lieu de craindre que l'esprit du prince, qui commençoit à se dévoyer du bon chemin, ne se gâtât davantage. Cette inquiétude l'obligea de mander au cardinal, qui étoit sur la frontière, de se rendre promptement auprès d'elle, lui faisant savoir le dessein qu'elle avoit de revenir à Paris remédier à ces brouilleries. Elle commanda même à celui qu'elle lui envoya de l'éveiller à quelque heure qu'il arrivât, et de le faire partir aussitôt pour la venir trouver. Le ministre, ayant suivi les ordres de la Reine, revint aussitôt; et toute la cour arriva à Paris le 29 juin. Sa présence dissipa pour quelques jours les factions des frondeurs. Et le duc d'Orléans, dont l'esprit étoit facile à se tourner vers la douceur, embrassa cordialement le cardinal Mazarin, et parut fort content de lui. Mais ce calme ressembloit à celui de la mer

qui change selon les vents, et d'un instant à un autre.

Les frondeurs virent avec regret que les ennemis venoient de lever le siége de Guise. Ils avoient vu la Normandie et la Champagne s'humilier à la vue du Roi. Et, quoiqu'ils eussent de la haine pour la prospérité des princes, ils ne vouloient point que Bordeaux fût châtié. Ils désiroient, à leur ordinaire, préférablement à toutes choses, l'affoiblissement de la royauté, que les affaires du Roi allassent mal, et que le ministre fût toujours embarrassé. Ils n'approuvoient pas le dessein que la Reine avoit fait d'aller en Guienne, et soutenoient toujours dans le parlement ceux que le parlement de Bordeaux leur envoyoit pour se plaindre du duc d'Épernon.

Le ministre, voyant la maligne variété de leurs pensées, offrit au duc d'Orléans d'aller en Guienne vaincre les rebelles avec les forces nécessaires à ce dessein. Le duc d'Orléans ne voulut point entendre à cette proposition. Car, outre qu'il aimoit à demeurer à Paris, les frondeurs ses amis, qui s'y plaisoient encore davantage, travailloient incessamment à lui donner leurs propres sentimens. Il refusa d'aller en Guienne, et résolut néanmoins, comme il parut depuis, de ne pas laisser accabler les Bordelais.

La Reine, conseillée par elle-même et par son ministre, jugea qu'il falloit mener le Roi à Bordeaux, et qu'il étoit nécessaire, selon l'état des choses, d'affoiblir un parti afin de pouvoir perdre l'autre. Cette résolution prise, la cour, peu de jours après son retour, partit pour ce grand voyage. Ce ne fut pas sans inquiétude que la Reine exécuta ce dessein, vu la mauvaise volonté des frondeurs [1], avec une armée ennemie sur la

[1] Ce mauvais vouloir ne prenait guère la peine de se dissimuler. Vu la faiblesse du gouvernement, Mazarin n'osait rompre avec les frondeurs, et cependant il comprenait la nécessité de réduire Bor-

frontière, puissante, et commandée par des gens qui désiroient lui faire beaucoup de mal.

Le ministre avoit de la confiance en la valeur et la conduite du maréchal Du Plessis. Mais il savoit qu'il ne lui laissoit guère d'argent, qu'il avoit beaucoup d'ennemis sur les bras, et qu'il avoit sujet de craindre de tous côtés de fâcheuses aventures. Il fallut aller néanmoins à ce qui pressoit le plus, et laisser le reste à la conduite de Dieu.

Dans le temps que la cour fut à Paris, le prince de Condé, sachant les dégoûts du ministre à l'égard des frondeurs, lui manda par de Bar, celui qui le gardoit, que, s'il vouloit le mettre en liberté, il deviendroit son ami plus fortement que jamais; qu'il trouveroit toujours plus de sûreté en lui que dans ceux dont il avoit voulu se servir; qu'il étoit capable d'oublier sa prison, et qu'il le sauroit maintenir avec plus de vigueur et de fermeté qu'il n'en trouveroit en ceux qu'il avoit choisis pour ses amis. Mais le cardinal, se ressouvenant de la hauteur de M. le prince, n'osa se confier en ces belles paroles, et jugea plus à propos de tenir cet ennemi en prison que d'en augmenter le nombre par lui, qui en valoit plus de mille. Comme il l'avoit abattu, lui qui étoit le plus puissant de tous, il espéroit qu'enfin il pourroit vaincre les autres par sa patience et par son habileté.

Avant que de partir, il reçut encore le déplaisir de se voir contraint malgré lui de mettre un prévôt des

deaux. Il mena donc le Roi de Fontainebleau à Orléans, d'Orléans à Tours, puis à Poitiers, disant chaque fois aux chefs de la Fronde que le Roi n'irait pas plus loin, jusqu'à ce qu'enfin il leva le masque et déclara que le Roi s'était tellement avancé, qu'il fallait aller jusqu'au bout. Ce qui choqua les frondeurs, *lesquels*, dit Monglat, *connurent par-là qu'il ne vouloit point dépendre d'eux.* (Monglat, Mém., seizième campagne) F. R.

marchands de la main des frondeurs, un nommé Le Fèvre. Ce qui, dans l'état des choses, n'étoit pas une affaire de petite conséquence. Il étoit aisé de voir que par cette conduite ils vouloient demeurer les maîtres dans Paris, non-seulement par la puissance du duc d'Orléans, mais encore par la leur propre. Il sembloit aussi que le duc de Beaufort, après avoir attrapé la survivance de l'amirauté, vouloit tout de nouveau et malicieusement se remettre aux bonnes grâces du peuple, en publiant, comme il affectoit de le faire, qu'il étoit mal satisfait du ministre.

Toutes ces perfidies frondeuses n'empêchèrent point la Reine de partir pour aller en Guienne. Elle courut où la nécessité l'appeloit ; et n'ayant tardé à Paris que quatre ou cinq jours, elle en partit le 4 de juillet pour aller par Fontainebleau, où elle se reposa quelques jours. On laissa donc à Paris le duc d'Orléans, le garde des sceaux de Châteauneuf et toute la Fronde. Et de toutes les personnes fidèles à la cour, le seul Le Tellier, secrétaire d'État, y demeura pour s'appliquer tout entier au service du Roi et aux intérêts particuliers du ministre. Ce dont il s'acquitta fidèlement, et avec cette habile et singulière prudence qui lui étoit naturelle.

Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, connoissant que le dessein que la Reine avoit fait d'aller en Guienne leur donneroit beaucoup de peine, engagèrent de plus en plus le parlement de Bordeaux dans leur révolte, et par conséquent dans les intérêts des princes. Pour embrouiller davantage les affaires, ils firent résoudre cette compagnie d'envoyer une célèbre députation au parlement de Paris. Elle arriva aussitôt après que la Reine en fut partie.

Ces députés se présentèrent au parlement le 6 de juillet. Ils furent reçus, les chambres assemblées, et

traités favorablement. Celui qui portoit la parole [1] fit un long discours. Il demanda la protection de cette compagnie sur les infractions que le duc d'Épernon avoit faites à la paix, qu'ils avoient obtenue du Roi par leur recommandation; il exagéra infiniment les violences de ce duc; il justifia sa compagnie sur ce qu'elle avoit fait en faveur de madame la princesse, et protesta de leur fidélité au Roi; il conjura le parlement de ne les pas abandonner, et lui fit connoître de quelle conséquence étoit pour leur compagnie, pour eux et pour tous les Français, l'observation des priviléges de la déclaration du Roi du 24 octobre, donnée à Saint-Germain en faveur des prisonniers d'État. Et pour cet effet il supplia très-humblement le parlement de se vouloir joindre avec eux, pour ensemble demander au Roi et à la Reine la liberté des princes, que tous les gens de bien devoient souhaiter. Le duc d'Orléans, qui étoit présent, et qui ne vouloit pas laisser aller cette affaire si avant, dit tout haut qu'il ne falloit point écouter ni répondre à ces députés, puisqu'ils venoient d'un par-

[1] Le cardinal de Retz dit qu'aussitôt « que le Roi fut parti, Voisin, conseiller et député de ce parlement, demanda audience à celui de Paris. » Il raconte ensuite ce qui se passa au parlement ce jour-là, et son récit est d'accord avec celui de madame de Motteville, mais plus détaillé. Ce Voisin était un savant hébraïsant qui embrassa plus tard l'état ecclésiastique et devint aumônier du prince de Conti.

L'autre député des Bordelais s'appelait Guionnet ou Guyonnet. Voici ce qu'en dit Monglat :

« Le parlement de Bordeaux avoit un député à la cour, nommé Guionnet, homme fort séditieux, lequel s'unissoit avec tous les factieux contre le service du Roi. Il ne put s'empêcher de témoigner sa mauvaise volonté un jour que Sa Majesté passoit dans la rue; car, sachant la prise du Catelet, il dit que les Espagnols de longtemps ne lui feroient tant perdre par leurs armes que les Gascons feroient dans un moment, entendant parler de la Guyenne. » (Monglat, Mém., seizième campagne.) On comprend qu'un pareil personnage ne devait guère être intimidé par la présence du duc d'Orléans.

Voy. aussi les Mémoires d'Omer Talon sur ce point. F. R.

lement rebelle qui publiquement avoit traité avec l'Espagne.

Le député répondit hardiment à ce prince qu'il n'étoit pas vrai que le parlement de Bordeaux eût traité avec les ennemis; qu'il étoit fidèle au Roi, exempt de ce reproche, et nullement capable de manquer à la fidélité qu'il lui devoit; que, quand même cela seroit, ils n'auroient suivi que l'exemple des plus qualifiés de France, qui dans leurs besoins en avoient fait autant : voulant peut-être parler du même duc d'Orléans et de quelques particuliers de ce même parlement, à qui sa harangue s'adressoit. L'avocat général, parlant de la prison du prince de Condé, conclut que cette affaire étoit le secret de l'État, et qu'il n'appartenoit point aux sujets de disposer ni ordonner de ces choses.

On délibéra là-dessus. Plusieurs du parlement paroissoient affectionnés aux princes, et leur chaleur étoit visiblement augmentée en leur faveur. Quelqu'un exagéra fort éloquemment qu'il étoit honteux à la compagnie d'avoir besoin des remontrances du parlement de Bordeaux, pour penser à la liberté d'un prince que Paris, plus que nulle autre ville, devoit honorer. Il dit qu'ils avoient tous ressenti les effets de sa valeur, ayant assuré leur repos et leurs vies par ses veilles, et par les belles actions qu'il avoit faites. Un autre dit qu'il en falloit venir à la source de tous ces maux, et qu'il falloit chasser le cardinal, et s'en tenir à l'arrêt prononcé contre lui dans leur compagnie. Sur cet avis, plusieurs crièrent que cela étoit bien dit. Ce bruit fut apaisé par l'heure qui sonna et qui fit finir l'assemblée, et le résultat fut mis au lendemain.

Le 7 juillet, on acheva la délibération commencée [1],

[1] Voir dans Omer Talon tous les détails de ces délibérations. F. R.

Soixante et dix allèrent à faire des remontrances à la Reine pour la liberté des princes, et quelques autres à faire sortir seulement le prince de Conti, à cause de la foiblesse de sa santé. Le premier président, malgré l'affection qu'il avoit pour ce parti, fut d'avis qu'il étoit bon de demander la liberté de tous ; mais qu'il falloit attendre que les choses fussent en état que, par leur sortie, la paix demeurât fermement établie en France. Et dit qu'il n'y avoit pas d'apparence de demander cette grâce à la Reine, lorsqu'une guerre civile allumée pour eux étoit prête de mettre la France à feu et à sang.

Cet avis fut suivi de plusieurs. Mais enfin celui de Broussel prévalut sur les autres, qui fut de députer vers la Reine, pour lui faire de très-humbles remontrances sur les plaintes et la requête du parlement de Bordeaux, sans expliquer comment, et particulariser le point principal des princes ; laissant par cette voie une certaine liberté aux députés de traiter doucement avec la cour, et de s'accommoder aux volontés du ministre. Ce qu'il fit exprès pour favoriser les frondeurs, qui, sur le chapitre de la prison des princes, étoient de même sentiment que le cardinal. Les partisans de Broussel ajoutèrent à son avis de faire choisir ceux de la compagnie qui devoient être les plus agréables à la Reine. On nomma le président de Bailleul pour chef de la députation, homme de bien, et fort obligé à cette princesse par les bienfaits qu'il en avoit reçus ; et par conséquent il ne pouvoit lui dire que des choses proportionnées à son devoir.

Le duc d'Orléans, pour empêcher que le parlement ne s'engageât trop fortement à favoriser la sortie des princes, sous prétexte de contenter le parlement de Bordeaux, promit en pleine assemblée de faire rappeler le duc d'Épernon, et assura la compagnie qu'il ne re-

tourneroit plus dans son gouvernement. Il donna cette parole sans l'aveu de la cour, et le ministre en fut fâché, parce qu'il favorisoit le duc d'Épernon. Non qu'il approuvât sa hautaine et superbe manière d'agir, qui a toujours été blâmée de ceux qui le connoissoient, mais parce qu'il destinoit une de ses nièces, mademoiselle de Martinozzi, au duc de Candale. Les défauts du père étoient excusés par les belles qualités du fils, qui, outre son mérite, avoit encore de grands établissemens qui plaisoient à celui qui en vouloit faire un neveu.

Le cardinal, sachant ce que le duc d'Orléans avoit promis aux Bordelais contre le duc d'Épernon, sut aussi que ce prince avoit dit tout haut, parlant de lui, qu'il le chasseroit s'il ne faisoit venir ce duc. Le ministre, oubliant sagement cette dure menace, afin d'ôter au duc d'Orléans le prétexte de se plaindre de lui, et à la Guienne celui de se révolter contre le Roi, manda au duc d'Épernon de venir à la cour. Et comme il y résistoit, il lui envoya Roquelaure lui dire que c'étoit tout de bon qu'il désiroit qu'il se rendît auprès du Roi. Mais il lui fit savoir ses volontés avec tous les adoucissemens nécessaires à guérir ce cœur si hautain, et ils n'en furent pas plus mal ensemble.

Pendant que toutes ces choses se passoient, le Roi continuoit son voyage, et approchoit de Bordeaux le plus qu'il lui étoit possible. Les sages de cette ville voulurent conseiller les autres d'obéir au Roi. Il y en eut qui parlèrent fortement dans les assemblées publiques contre la rébellion, et selon ce qu'ils devoient au Roi. Beaucoup de ceux de ce parlement, qui vouloient éviter les maux de la guerre, firent leur possible pour persuader leur compagnie de se détacher des intérêts du prince de Condé, et de chasser de leur ville, tout au moins, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld.

Madame la princesse, conseillée par ces deux généraux, les seules colonnes qui soutenoient son parti, s'en alla au parlement; et, favorisée du peuple, qui choisit toujours ce qui lui est le plus contraire, sut si fortement renouveler par la pitié les sentimens d'affection qu'ils avoient pour M. le prince, que ce même jour il fut résolu que l'union des princes et du parlement subsisteroit, et qu'on se prépareroit à soutenir la guerre, déclarant néanmoins, comme font des révoltés ordinairement, qu'ils étoient bons serviteurs du Roi. Ils ne députèrent point vers Leurs Majestés; mais ils envoyèrent un nommé Voisin à Paris [1], avec des lettres pour Guyonnet, leur député ordinaire, pour avertir le parlement de leur arrêté, et pour le prier de leur donner sa protection. Ils assurèrent madame la princesse, le jeune duc d'Enghien son fils, et leurs serviteurs et amis, qu'ils pouvoient vivre en repos sous l'autorité royale et celle de leur compagnie.

La Reine envoya de Poitiers un exprès à Bordeaux avec des lettres du Roi pour le parlement, et d'autres du secrétaire d'État à l'ordinaire, pour les avertir de la venue du Roi et de la Reine, afin qu'ils députassent vers Leurs Majestés selon la coutume et leur devoir.

On résolut dans ce parlement de ne point députer, mais de faire de très-humbles remontrances par écrit. Et pour faire connoître qu'ils ne vouloient point abandonner les intérêts de madame la princesse, ils dirent qu'ils ouvriroient leurs portes au Roi comme bons et fidèles sujets de Sa Majesté; mais qu'ils ne vouloient point de Mazarin, qui étoit leur ennemi capital; qu'il avoit toujours protégé les injustices du duc d'Épernon contre eux, et que, cela étant, ils ne pouvoient pas avoir de confiance en lui. Après avoir fait de telles déclara-

[1] Voy. plus haut, p. 204, note 1. F. R.

tions, afin qu'ils pussent dire qu'ils n'étoient pas rebelles au Roi, ils trouvèrent à propos de renvoyer de leur ville cet Espagnol nommé don Ozorio [1], pour le cacher du moins aux yeux de leur véritable maître.

Le ministre ne s'étonna pas de cette hardiesse. Mais, connoissant combien il étoit difficile d'entreprendre le châtiment d'une province soutenue par le roi d'Espagne et par tant d'habiles gens, il voulut, selon sa coutume, mettre l'affaire en négociation. Il fit écrire par un nommé La Vie à un conseiller de ce parlement nommé Mirat, et lui fit donner un rendez-vous pour conférer ensemble des propositions qui se pouvoient faire au parlement. Le cardinal leur fit espérer que, moyennant leur obéissance, il redonneroit la liberté aux princes. On écouta, on répondit. Mais comme le parlement, et les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, à qui on en fit part, ne trouvèrent pas de sûreté dans ces douces paroles, elles n'eurent d'autre effet que celui d'un amusement inutile.

La cour étant arrivée à Libourne, le parlement alors, ne pouvant éviter de rendre à Leurs Majestés les marques de son respect, leur envoya une députation de plusieurs conseillers et d'un président. Ce président dit de belles paroles au Roi et à la Reine, qui ne signifioient rien. Et de même la réponse fut douce, et capable de les convier à quelque repentir.

Le comte Du Dognon, lieutenant du Roi dans le gouvernement de La Rochelle, de l'île de Ré, d'Oléron et de Brouage, depuis la mort du duc de Brezé son maître, étoit demeuré dans ce poste de sa propre autorité. Le Roi lui envoya commander de le venir trouver. Il s'excusa sur ses incommodités, et n'alla point à la

[1] C'était l'envoyé d'Espagne qui était venu traiter avec le duc de Bouillon et La Rochefoucauld. F. R.

cour. Le ministre vit alors clairement qu'il y avoit beaucoup à craindre de ce côté-là. Mais comme il connut que c'étoit un mal sans remède, il fit semblant de le tenir pour excuse. Il jugea que le désir de la duché ou d'un bâton de maréchal de France étoit la cause de sa désobéissance, et qu'avec l'un de ces avantages il seroit content. Il fit négocier avec lui, et ce rebelle fit espérer au ministre qu'il ne seroit pas si cruel à lui-même que de refuser les grâces qu'on lui offroit.

Les Espagnols, voulant réparer leurs pertes passées par l'état présent de nos affaires, assiégèrent et prirent en Italie Porto-Longone et Piombino, qui nous avoient coûté beaucoup d'argent et de peines. Ils gagnèrent alors en tous lieux. Ils assiégèrent La Capelle, qu'ils prirent fort aisément, parce que le maréchal Du Plessis, depuis le départ de la cour, n'avoit reçu aucun secours. Et son armée, n'ayant point été payée, ne pouvoit lui servir que pour secourir les places les plus importantes. Après avoir vu malgré lui la perte de La Capelle, qui avoit été accompagnée de la présence de l'archiduc, il se retira vers Reims, afin de conserver la Champagne. Le vicomte de Turenne, assisté des forces du roi d'Espagne, alla assiéger Rethel, et en deux jours il se rendit le maître de cette place.

Guyonnet, député de Bordeaux, après avoir reçu les ordres de sa compagnie, qui lui avoient été envoyés, comme je l'ai déjà dit, par Voisin, demanda audience au parlement. Le duc d'Orléans la retarda quelques jours. Mais enfin, les chambres s'étant assemblées, elle lui fut accordée le 6 d'août. Le duc d'Orléans, pour arrêter le bruit qui se faisoit en sa faveur, proposa lui-même au parlement la révocation certaine du duc d'Épernon qu'il avoit déjà promise, l'établissement d'un autre gouverneur à sa place, sûreté pour madame

la princesse et pour le duc d'Enghien, amnistie générale pour ceux de Bordeaux, et abolition pour tous ceux du parti des princes qui la demanderoient et rentreroient dans leur devoir ; et voulut que le registre du parlement en fût chargé.

Il y eut grande contestation entre les serviteurs du duc d'Orléans et ceux des princes, savoir si on accepteroit les propositions du duc d'Orléans, qui paroissoient justes aux gens de bien, qui plaisoient aux frondeurs, et qui d'ailleurs étoient dures à ceux du parti des princes. Elles présageoient la paix de Bordeaux, et la durée tranquille de leur prison. C'étoit ce qui, de toutes les manières, leur devoit être le plus contraire. Il fut enfin résolu qu'on en délibéreroit, et les gens du Roi prirent leurs conclusions, qui alloient à les recevoir. Ils y ajoutèrent seulement de supplier le Roi d'employer les remèdes extraordinaires pour apaiser les troubles de l'État, qui sembloient devoir augmenter tous les jours; et la délibération fut remise au 8.

Ce jour-là, plusieurs avis furent ouverts. Broussel, le coadjuteur et beaucoup d'autres du parti des frondeurs furent d'avis d'accepter les propositions du duc d'Orléans. Des Landes-Payen ouvrit l'avis pour la liberté des princes, et y mêla quelques paroles contre le cardinal. Le président Viole s'étendit fort au long, et conclut ouvertement qu'il falloit éloigner le ministre. Et, s'expliquant plus particulièrement, il dit qu'il ne le croyoit pas malintentionné, puisque les grands biens qu'il avoit reçus de la France l'obligeoient assez à la servir de toutes ses forces ; mais qu'il le falloit éloigner, ou comme ignorant, ou comme malheureux.

Coclé, homme de bien et sans faction, en ouvrit un autre, qui alloit à faire des remontrances au Roi pour mettre les princes en liberté lorsque le bon état de la

France le permettroit, et que ceux qui avoient pris les armes pour eux les auroient quittées. Il ajouta que M. le duc d'Orléans seroit supplié d'en être le médiateur. D'autres conseillers en proposèrent de fort ridicules. Mais il n'est pas juste, pour l'honneur de cette grande compagnie, de les faire savoir. Comme les serviteurs des princes étoient instruits par l'exemple des frondeurs, ils firent crier ce jour-là autour du Palais : « Point de Mazarin ! » Ils avoient intention, en lui faisant peur, de l'obliger à s'accommoder avec eux, et de leur ouvrir les portes de leur prison.

Lorsque le duc d'Orléans voulut sortir du Palais, il fut incommodé de la presse des crieurs [1], et l'on cria fortement aussi contre le duc de Beaufort, l'appelant Mazarin. Ce qui fit apercevoir à la Fronde que, de la même manière qu'elle avoit frondé le ministre, les princes la fronderoient à leur tour, et qu'il falloit qu'ils se préparassent à se bien défendre.

Ces favorables dispositions pour les princes rendoient les esprits de leurs ennemis plus susceptibles de se lier à eux. Elles furent cause que les soins de la princesse palatine commençoient à produire de grands effets. Elle traitoit avec tous, et particulièrement avec madame de Chevreuse. Elle étoit celle qui laissoit le plus voir qu'elle étoit assez disposée à écouter les propositions qu'on lui faisoit, et que l'alliance du sang de Bourbon ne lui déplaisoit pas. Mais tous ces desseins n'étoient pas encore dans leur perfection. Le coadjuteur y résistoit plus opiniâtrément que les autres, et le duc d'Orléans en étoit encore entièrement éloigné.

Le 9, le président de Thoré, fils du feu surintendant d'Émery, à qui étoit demeurée la voix, recommença la

[1] Ils étaient payés par les amis du prince. Et naturellement le duc de Beaufort n'avait aucune influence sur ces *crieurs*. F. R.

délibération. Comme il n'étoit pas tout-à-fait sage, son avis fut à demi contre le cardinal, et à demi pour les princes. Il y en eut beaucoup qui furent d'avis d'ajouter quelque chose aux propositions de M. le duc d'Orléans. En voici les principaux articles : Que les duc de Bouillon et de La Rochefoucauld, et ceux mêmes qui avoient été forcés de recourir à des remèdes étrangers, fussent nommément compris dans l'amnistie ; que le vicomte de Turenne pût revenir ; que l'on fît surseoir le rasement de Verteuil, maison du duc de La Rochefoucauld ; que, dans la révocation du duc d'Épernon, on expliqueroit aussi l'exclusion du duc de Candale, son fils, et du chevalier de La Valette, son frère bâtard ; que l'on fît surseoir tous les actes d'hostilité ; que cependant le parlement continueroit d'être assemblé jusques à l'entière exécution de la paix de Bordeaux ; que le duc d'Orléans promettoit sûreté qu'on ne rétabliroit point le château Trompette, et qu'on expliqueroit le mot de soumission que devoient rendre ceux de Bordeaux au Roi, afin qu'ils ne fussent point obligés de voir malgré eux le cardinal.

D'autres furent d'avis de faire instance pour la liberté des princes, et, à cause des maux qui en pouvoient arriver, de députer trois de messieurs du parlement pour aller traiter avec eux dans le bois de Vincennes, et prendre sûreté desdits princes pour ce qui regarderoit la paix du royaume. Plusieurs autres furent ouvertement d'avis de faire des remontrances à la Reine contre le cardinal Mazarin, disant qu'il étoit la cause de tous ces maux, et que la réconciliation de la maison royale ne se pouvoit faire qu'après qu'il ne seroit plus à la cour. Ils firent ensuite contre lui toutes sortes d'imprécations, avec des paroles qui marquoient leur mépris et leur haine.

Le duc d'Orléans les interrompit par plusieurs fois, disant qu'il ne s'agissoit pour lors que de la paix de Bordeaux, et que ceux de ce parlement ne parloient positivement dans leurs lettres ni des princes ni du cardinal; qu'ils demandoient seulement pour principal article d'être délivrés du duc d'Épernon, et que, si on faisoit tant de propositions nouvelles, qu'il retireroit sa parole et ne se mêleroit plus de cette affaire.

Tous ces avis différens revinrent à deux principaux, qui furent long-temps balancés : celui d'accepter les propositions du duc d'Orléans, et celui de la liberté des princes quand les rebelles auroient mis bas les armes. De celui-ci il y en eut soixante-dix; car la plus grande partie de ceux qui avoient été contre le cardinal, dont il y en avoit eu environ quarante, revinrent à cet avis, hormis treize; et du premier, il y en eut cent douze. Qui fit que l'on accepta purement et simplement les propositions du duc d'Orléans, sans les expliquer ni les entendre autrement. Et on ajouta même de signifier au parlement de Bordeaux que le parlement de Paris les trouvoit justes et tout-à-fait équitables, et qu'ils s'en devoient contenter. Comme on avoit envoyé au Roi des députés, pour lui rendre raison de ce qui avoit été fait au parlement en faveur des Bordelais aussitôt après le départ de Sa Majesté, il fut arrêté aussi qu'on enverroit lesdites propositions à leurs députés, afin de les faire agréer au Roi.

Le duc d'Orléans dit aussi qu'il écriroit au Roi pour faire surseoir tous actes d'hostilité. On voulut faire aussitôt entrer les députés du parlement de Bordeaux pour leur signifier l'arrêt. Mais comme ils avoient pressenti que ceux qui leur étoient affectionnés n'avoient pas pu faire aller les choses dans l'extrémité du désordre, Guyonnet seul s'y trouva, qui n'étoit pas celui qui

avoit été envoyé porter la lettre. Et il fut dit que le duc d'Orléans leur enverroit ses ordres. Ce prince, en s'en allant, trouva encore des crieurs contre le Mazarin. Mais cela se passa plus modérément que le jour précédent. Il attira même le respect de cette populace par la grande quantité de personnes de qualité qui ce jour-là voulurent l'accompagner.

Tandis que toutes ces choses se passent à Paris, le Roi, qui étoit à Libourne avec une assez belle armée, témoigna vouloir assiéger la ville de Bordeaux. La présence du souverain déplaît toujours aux sujets rebelles. Des canons, de bons soldats et de bons capitaines sont des objets fâcheux à des criminels qui sentent leur faute, et qui connoissent qu'ils méritent de grands châtimens. Les Bordelais en furent étonnés; et, sans l'espoir qu'ils avoient au secours du parlement de Paris, qu'ils voyoient être aussi malintentionné qu'eux, ils auroient eu de plus grandes frayeurs. Enfin, pressés par leur devoir et par leur crainte, ils envoyèrent d'autres députés au Roi et à la Reine. Ils furent plus humbles que les premiers, et firent à Leurs Majestés une harangue plus soumise et qui paroissoit implorer leur miséricorde. La Reine même, à son retour, me fit l'honneur de me le dire. Ce ne fut pas sans remarquer la peur qu'on lui avoit voulu faire de ces peuples pour l'empêcher d'y aller. Et cette princesse y ajouta qu'elle avoit toujours reconnu que la présence du Roi avoit de grands charmes pour changer les cœurs qui lui sont soumis par l'ordre de Dieu et leur naissance.

Ce fut en ce même mois, la veille de la fête de Notre-Dame d'août, que ma sœur me quitta pour entrer dans le couvent des filles de Sainte-Marie de Saint-Antoine, où elle a pris l'habit en 1650. Sa vertu étoit estimée de tous. Elle étoit aimable, bien faite, intérieurement toute

sainte; et l'excès de sa sagesse, joint à la beauté de son esprit, lui avoit fait donner le nom de Socratine. Malgré les charmes de la cour, elle préféroit souvent les maisons des pauvres au cabinet de la Reine; et l'amitié qu'elle avoit pour mon frère et pour moi, quoique grande, le céda à l'amour qu'elle eut pour Dieu. Je veux mettre ici la lettre qu'elle m'écrivit en me quittant, et qu'elle laissa sur sa table. Elle ne convient point à mon sujet, mais j'espère du moins qu'elle édifiera ceux qui préfèrent le ciel à la terre, et qu'on me pardonnera si je m'honore d'être la sœur d'une si digne religieuse.

LETTRE DE LA MÈRE MADELEINE-EUGÉNIE BERTAUT.

« C'est à genoux, ma très-chère sœur, que je vous demande pardon de vous avoir quittée, et que je vous conjure de vouloir imiter notre bon père Abraham, qui, à la voix de Dieu qui lui demandoit son fils bien-aimé, prit lui-même le couteau pour le lui sacrifier, et avec lui tout son amour et toutes ses tendresses. Comme alors Dieu voulut bien se contenter de l'obéissance du père et du fils, peut-être aussi se contentera-t-il de la nôtre, et nous fera la grâce un jour de nous réunir ensemble, en lui et pour lui, plus étroitement encore que nous ne l'avons été. Mais cependant mettons-nous en état l'une et l'autre d'accomplir sa sainte volonté sans aucune réserve, car autrement notre sacrifice ne lui seroit pas agréable. Après cela, attendons de sa bonté et de sa miséricorde ce qu'il ordonnera pour notre bien et sa plus grande gloire.

« J'aurois plus tôt exécuté mon dessein, si j'avois pu plus tôt m'arracher d'auprès de vous; et je ne crois pas que je l'eusse jamais pu faire, si Dieu ne m'eût donné

pour cela une force extraordinaire, et ne m'y eût nécessitée en me mettant en état de ne pouvoir demeurer auprès de vous sans souffrir des maux étranges, principalement depuis que l'affaire de mademoiselle de Bui arriva, qui vous fit deviner la mienne. Car en cette occasion vous me témoignâtes tant de bonté et de tendresse, et ce fut pour la mienne une si rude épreuve, que vous me pensâtes faire mourir. Je vous conjure, si vous voulez que je vive, de vous consoler de notre séparation présente, et d'acquiescer aux volontés de notre père et souverain maître. Je vous promets que je vous tiendrai la parole que je vous ai donnée, et que de plus je ne m'engagerai à rien sans votre permission. Ne me venez point voir sitôt, car je vous avoue que je n'ai point encore de force à votre épreuve; et si je ne vous avois fui, je n'aurois pas vaincu en ce combat où il falloit que Dieu restât le maître. »

La Reine répondit par écrit à la députation des Bordelais. On leur fit savoir que le Roi étoit assez bon pour leur pardonner et leur donner l'amnistie dont ils avoient besoin pour effacer le crime de leur rébellion ; mais qu'il vouloit savoir, avant que de traiter avec eux d'aucune chose, s'ils vouloient recevoir le Roi comme leur maître, avec la dignité et la sûreté requises à sa personne, ou maintenir contre lui les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, déclarés criminels de lèse-majesté par tous les parlemens. Ils dirent qu'ils n'avoient point le pouvoir de répondre à ces articles, mais qu'ils en feroient leur rapport à leur compagnie, et en rendroient réponse avant le 5 du même mois.

Le ministre, pour continuer de montrer aux Bordelais et à ceux qui les soutenoient leur devoir, envoya quelques troupes commandées par le maréchal de La

Meilleraye assiéger un petit fort nommé Voies, qui fut pris aussitôt ; et, pour épouvanter ceux de Bordeaux, il fit pendre celui qui y commandoit : leur montrant par cette rigueur qu'ils devoient tout craindre, et qu'il est dangereux de manquer de fidélité à son roi.

Le duc de Bouillon, maître de Bordeaux et de la populace, ayant su cette exécution, les anima tous à la vengeance. Et, sans tarder un moment, il envoya quérir un capitaine du régiment de Navailles qui avoit été pris prisonnier dans quelque autre occasion. On trouva ce gentilhomme qui jouoit avec des dames, exempt de toute crainte. Il le fit prendre, et dans la même heure le fit mourir, le faisant pendre par représailles, et ensuite attacher son corps sur la muraille de la ville.

Cette action fut louée de ceux qui ont pour maxime qu'il ne faut point être tyran à demi, et que les grands hommes ne sauroient soutenir de hautes entreprises s'ils ne sont capables des grands crimes comme des grandes vertus, les unes étant quelquefois nécessaires pour soutenir les autres. Mais ceux qui en jugèrent sur la loi de l'Évangile, selon que le nom de chrétien les y obligeoit, en eurent horreur. Et la Reine m'a fait l'honneur de me dire depuis qu'elle en fut touchée d'une douleur sensible. Je sais de Langlade, qui étoit alors auprès de ce duc, que lui-même en souffrit de la peine. Il connut le mal qu'il faisoit, mais il se laissa conduire à la raison politique qui le força de suivre les cruelles coutumes de la guerre. Ses amis ont dit de lui qu'il étoit bon de son naturel, et que ce qui l'avoit rendu capable de cette barbare action ne l'empêchoit pas d'avoir dans son tempérament de la douceur et de la cordialité. Il fut fort malheureux d'avoir cru qu'un crime pouvoit trouver une excuse. Il n'y en a point contre la loi de Dieu et l'équité naturelle.

Par l'ordre de la Reine, on continua la guerre avec chaleur. Le maréchal de La Meilleraye attaqua l'île Saint-Georges, où ceux de la ville avoient des troupes dont ils faisoient leur capital. Après quelques volées de canon, ils se rendirent à composition. Les soldats, au nombre de trois cents, prirent parti dans les troupes du Roi. Soixante-et-dix officiers qui s'y trouvèrent jurèrent de ne plus servir contre le Roi, et furent traités humainement, pour faire honte à l'inhumanité du duc de Bouillon.

Le duc de Candale fut envoyé à Loches, où étoit alors le duc d'Épernon, son père, qui n'étoit point venu à la cour malgré les ordres qu'il en avoit reçus. Le dessein du ministre étoit de le faire consentir que l'on donnât le gouvernement de Guienne à Monsieur, frère unique du Roi, afin d'ôter aux rebelles tout prétexte de se plaindre.

Ces peuples avoient une juste aversion pour leur ennemi le duc d'Épernon, qu'ils appeloient leur tyran. Car, selon ce qui se disoit, il en avoit les actions. Dans toute sa vie il a paru qu'il étoit dur et trop hautain. Il étoit soupçonné d'avoir empoisonné sa première femme la duchesse de La Valette, sœur bâtarde du feu Roi, sur des jalousies peut-être mal fondées. J'ai ouï dire à la reine d'Angleterre qui l'avoit vue à sa cour, et à la Reine aussi, qu'il avoit fort aimé madame de La Valette avant que de l'épouser ; mais que cette passion, au lieu de produire en lui les effets de l'amitié, l'avoit porté à lui donner alors un soufflet sur quelque petit dépit qu'elle lui avoit fait ; que le feu Roi, le connoissant de cette humeur, voulut rompre le mariage, et que cette jeune princesse, qui aimoit déjà le duc d'Épernon, lui pardonna, et ne laissa pas de le prendre pour son mari.

Elle eut sujet de s'en repentir; car, comme je viens de dire, selon l'opinion des médisans, qui est d'ordinaire la plus vraie, il lui en coûta la vie. Il avoit épousé ensuite une nièce du cardinal de Richelieu [1], qui, dans les commencemens de leur mariage, avoit vécu avec lui avec beaucoup de vertu. Elle l'avoit suivi en Angleterre dans ses disgrâces, contre la volonté de son oncle. Malgré cette conduite, il l'avoit si maltraitée, qu'elle auroit été un objet de compassion à toute la cour, si, dans la suite de sa vie, elle n'avoit fait voir quelque diminution à ses premiers sentimens. Enfin ce duc, qui n'étoit point prince, quoiqu'il eût envie de l'être, n'avoit rien de bon que la magnificence. Il vivoit en grand seigneur. Mais, cette seule bonne qualité pouvant avoir pour fondement sa vanité et son orgueil, on ne devoit pas l'en estimer davantage.

Les députés de Bordeaux ne revinrent point trouver le Roi, comme ils l'avoient promis. Le duc de Bouillon les empêcha de tenir leur parole. Son dessein étoit de faire pousser leur révolte le plus loin qu'il lui seroit possible, tant pour tâcher d'obtenir la liberté des princes que pour en tirer de plus grands avantages en son particulier. Ce qui depuis peu s'étoit passé au parlement de Paris, et les propositions du duc d'Orléans, les embarrassoient. On ne faisoit point de mention du prince de Condé, et pour lui et le duc de La Rochefoucauld, ils n'avoient tout au plus que le pardon et la sûreté. Mais ils se défendirent si habilement, que leur conduite, par leur résistance, fut estimée dans les deux partis; et les princes eurent sujet de se louer de leurs services et de leur fidélité. Comme je ne suivis point la Reine en ce voyage, et que je n'aime à écrire que ce

[1] Marie Cambout, cousine du cardinal, et non sa nièce.

que je sais parfaitement, peut-être que j'ignore beaucoup de particularités qui sont pour l'ordinaire inséparables des grands événemens. Je puis dire néanmoins avec vérité que les choses dont mes yeux ne sont point les témoins, je n'en parle que sur le récit des acteurs, et sur ce que la Reine même m'a fait l'honneur de m'en dire.

CHAPITRE XLI

(1650). — Naissance d'un fils au duc d'Orléans. — Mort de cet enfant. — Progrès des ennemis. — Translation des princes à Marcoussis. — Influence des frondeurs sur le duc d'Orléans. — Feintes propositions de paix de la part des Espagnols qui trompent tout le monde. — Placards contre Mazarin. — Siége de Bordeaux. — Amnistie accordée aux Bordelais et aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld (1er octobre). — La princesse de Condé reçue par la Reine. — Entrée du Roi à Bordeaux. — La Reine part pour Paris et tombe malade en route. — Le duc d'Orléans la visite à Fontainebleau. — Vains efforts du coadjuteur pour obtenir le chapeau. — Anne d'Autriche rentre à Paris (15 novembre.) — Mort de Guillaume II, prince d'Orange. — Les princes transférés au Havre. — Piété affectée de la duchesse d'Aiguillon. — Mademoiselle de Scudéry visite à Vincennes la chambre de Condé. — Quatrain qu'elle y laisse. — Rétablissement de la Reine. — Mazarin se rend à l'armée. — La princesse de Condé présente une requête au parlement pour son mari. — Mort de la mère de ce prince. — Ses dernières paroles sur madame de Longueville. — Son portrait. — Orages dans le sein du parlement. — Succès à l'armée. — Conduite habile du cardinal vis-à-vis les soldats. — Turenne battu par le maréchal Du Plessis. — Intrigues de la princesse palatine contre le ministre. — Celui-ci quitte l'armée. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Le parlement demande la liberté des princes. — Brillante réception faite au cardinal par la Reine et les Parisiens (31 décembre).

Environ dans ces mêmes jours que la Reine étoit occupée à vaincre les Bordelais, la duchesse d'Orléans

accoucha à Paris d'un fils dont la naissance donna une grande joie au duc d'Orléans. Le peuple fit voir celle qu'il en reçut par les feux de joie qui se firent dans les rues, et par des marques d'une allégresse publique et très-sensible ; mais cet enfant ne vécut guère, et sa naissance fut suivie d'une prompte mort.

L'armée espagnole étoit alors sur notre frontière, puissante, et pleine de belles espérances qu'elle devoit concevoir de sa force et de notre foiblesse. Elle s'avança vers Reims ; mais cette ville fut conservée par la présence du maréchal Du Plessis, qui prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher ses progrès. L'archiduc occupa Neufchâtel, Pontaverre et Bazoches, où il voulut demeurer quelques jours. Le marquis d'Hocquincourt, qui eut la hardiesse d'attaquer quelques troupes des ennemis, fut battu et poussé jusque dans Soissons, et peu s'en fallut qu'il ne fût pris prisonnier. Quelques autres troupes de l'armée du vicomte de Turenne, commandées par Bouteville, vinrent hardiment jusqu'à dix lieues de Paris pour nous faire la guerre, et beaucoup plus pour nous faire peur.

Bouteville réussit dans son dessein. Les paysans et toute la noblesse de Picardie, qui vint se sauver dans Paris, y causa une étrange rumeur. Ce lieu étoit plein de tant de factions, que les grands et les petits avoient plus de joie que de douleur de voir l'archiduc proche de nous. Et chacun étoit plus attentif à faire servir ce désordre à ses desseins, qu'à s'opposer à l'ennemi. Le duc d'Orléans, qui vit que le vicomte de Turenne avec ses troupes pouvoit venir jusqu'au bois de Vincennes enlever M. le prince [1], reprit de nouvelles inquiétudes.

[1] Ce n'était pas une vaine crainte. Le maréchal Du Plessis avait séparé son armée en plusieurs corps pour couvrir ou occuper Laon,

Et les frondeurs se servirent de cette occasion pour lui conseiller de le faire amener à la Bastille, de sa seule autorité. Il en parla à Le Tellier, secrétaire d'État, qui s'y opposa vigoureusement ; et après beaucoup de consultations et de mauvaises heures sur l'inquiétude que cette affaire donna aux uns et aux autres, il fut conclu qu'on les ôteroit du bois de Vincennes, et qu'on les mèneroit à Marcoussis, sous bonne garde, au delà de la rivière de Seine et de la Marne, attendant que la Reine en ordonnât à sa volonté.

Madame, dans ces occurrences, conseilla Monsieur de mettre le prince de Condé en liberté, et de marier son fils, le jeune duc d'Enghien, à une de ses filles. Il n'approuva point alors cette proposition, quoiqu'elle fût raisonnable à son égard. Il n'étoit pas d'humeur à se résoudre si facilement, et il falloit qu'il attendît quelque temps, et que les conseils de ses conducteurs le forçassent d'y penser. Les frondeurs ne lui parloient encore que de se rendre le maître des prisonniers, afin d'en disposer à sa fantaisie. Et cependant ils donnoient de douces espérances à ceux de leur parti, et assuroient leurs amis que si une fois le duc d'Orléans les avoit en son pouvoir, il les feroit sortir aussitôt. Mais eux n'osoient se confier en leurs promesses, et auroient mieux

Soissons, Châlons, Château-Thierry, Épernay, et tous les passages de la Marne. A cette nouvelle, Turenne résolut de marcher par les plaines de Valois, entre la Marne, l'Aisne et l'Oise ; et, traversant l'Ile-de-France, il serait arrivé droit au château de Vincennes, où il eût délivré les prisonniers. La pointe que Bouteville fit sur Paris n'avait donc pas seulement pour but d'effrayer les Parisiens. Il était venu pour éclairer la marche des troupes de Turenne.

Mais le tranférement des prisonniers à Marcoussis changea naturellement les dispositions du maréchal; et à son tour l'archiduc n'eut rien de mieux à faire que de décamper de Fismes et de se retirer près de Rethel, dont Turenne venait de s'emparer. (Voy., à ce sujet, Monglat. Mém., seizième campagne.) F. R.

aimé traiter avec le ministre. Le coadjuteur surtout leur étoit odieux, parce qu'il avoit fait connoître dans tous les temps qu'il n'aimoit pas M. le prince, et qu'il étoit incapable de demeurer dans un état de modération et de sagesse.

Parmi ce trouble universel, il arriva un trompette de l'archiduc qui paroissoit envoyé par lui au duc d'Orléans, et qui disoit s'adresser à tous les bons Français. Ce prince allemand lui témoignoit désirer la paix, et offroit d'y travailler avec lui, en lui faisant espérer ce bonheur à des conditions raisonnables. Cette nouvelle donna de l'émotion et de la joie aux Parisiens. Ils crurent que c'étoit tout de bon que les étrangers étoient devenus leurs amis, et n'en aperçurent point la tromperie. Le duc d'Orléans, aussi trompé que les autres, et enivré de la gloire qu'il crut recevoir en donnant la paix à la France, répondit à l'archiduc en des termes de grande civilité, et lui dépêcha un gentilhomme pour l'assurer qu'il étoit prêt d'en conférer avec lui. Il envoya aussitôt à la cour, pour instruire la Reine et le ministre des offres de l'archiduc [1], et demanda le pouvoir de la traiter avec ce prince.

Le ministre connut de quelle importance étoit cette

[1] Selon Monglat, ce fut pendant que l'archiduc était à Fismes qu'arriva à Paris ce trompette porteur de propositions de paix. L'archiduc demandait une entrevue avec le duc d'Orléans, *pour traiter eux-mêmes en personne*. Gabriel de Tolède, envoyé par lui, eut audience du duc d'Orléans en présence du nonce du pape, de l'ambassadeur de Venise, des officiers de la couronne, des présidents au mortier et des ministres d'État, qui étaient à Paris. La lettre fut lue publiquement ; et on vit que l'archiduc demandait une entrevue pour le 18 septembre, entre Reims et Rethel. Ce don Gabriel de Tolède emporta le lendemain une lettre du duc d'Orléans, qui priait l'archiduc d'agréer à sa place le nonce du pape et l'ambassadeur de Venise, avec d'Avaux. Ils partirent et s'avancèrent jusqu'à Nanteuil. Puis les passe-ports promis ne vinrent pas. Ils envoyèrent un trompette à don Gabriel, qui répondit que l'archiduc voulait un tête-à-tête. On

affaire, et d'où venoit cette intrigue. Il crut que madame de Longueville et le vicomte de Turenne avoient fait faire ce pas à l'archiduc [1], pour le charger de plus en plus de la haine publique, et pour émouvoir Paris contre lui. Il ne fut pas content sans doute du duc d'Orléans de ce qu'il avoit écouté ces propositions. Mais pour ne lui pas donner sujet de se plaindre, et aux Parisiens de crier, il lui envoya les pouvoirs nécessaires pour cela. Le comte d'Avaux s'en mêla. Il fut avec le nonce à Soissons pour s'aboucher avec les députés d'Espagne : mais ils ne s'y trouvèrent point.

Il vint ensuite à Paris un certain Gabriel de Toledo, qui fut long-temps logé à Issy. Il faisoit espérer, de la part de l'archiduc, de grandes choses. Le peuple, par ces foibles apparences, aimoit déjà ce prince d'Autriche, et dans les rues on lui donnoit de continuelles bénédictions. Le vicomte de Turenne fit écrire au peuple de Paris, ou bien les créatures du prince écrivirent pour lui tout ce qu'ils désiroient. Ces placards furent affichés dans les carrefours de la ville, où le Mazarin étoit injurié [2], et l'archiduc loué comme celui qui, pouvant tout

comprit alors que les Espagnols avaient fait une mystification. (Voy. Monglat.)

Les Mémoires de Retz contiennent la lettre de l'archiduc et la réponse du duc d'Orléans. F. R.

[1] Peut-être avaient-ils encore un autre but. Le cardinal de Retz dit, en effet, à cette occasion, que le trompette de l'archiduc « fit une chamade à la Croix-du-Tirouer, et tint même des discours fort séditieux au peuple. L'on trouva dès le lendemain cinq ou six placards affichés en différens endroits de la ville, au nom de M. de Turenne, par lesquels il assuroit que l'archiduc ne venoit qu'avec un esprit de paix. » Le trompette n'aurait été ainsi qu'une ruse de guerre pour répandre dans Paris des proclamations de Turenne, appelant *les bons bourgeois* à la révolte. F. R.

[2] Guy-Joly attribue aussi ces placards aux amis des princes. « Ils s'avisèrent, entre autres choses, d'exposer un matin le portrait du cardinal à mi-corps, en habit rouge, attaché à un poteau, la corde

détruire, vouloit néanmoins rétablir le repos et la paix dans l'État. Enfin toutes ces illusions s'évanouirent, et ce qui en resta fut la honte que devoient avoir ceux qui les avoient reçues comme des vérités.

La Reine cependant étoit occupée aux soins que lui donnoit le siége de Bordeaux[1]. Les propositions de paix que le duc d'Orléans avoit arrêtées dans le parlement n'avoient pas été tout-à-fait agréables au ministre. Mais il jugea qu'il s'en pouvoit servir pour obliger les Bordelais à ne pas demander au Roi plus que ce qu'elles leur accorderoient. Il voyoit bien que le parlement avoit en cette occasion trop entrepris sur l'autorité du Roi, et que le duc d'Orléans, malgré ses bonnes intentions, lui avoit laissé prendre trop d'avantage. Il reçut néanmoins tout ce qui venoit de sa part avec respect, et fit paroître vouloir suivre ses sentimens. Maïs il se résolut, en faisant attaquer Bordeaux, de se mettre en état de ne prendre conseil que de lui-même.

Le maréchal de La Meilleraye pressa la ville ; il donna le commandement de l'attaque du faubourg Saint-Severin aux marquis de Roquelaure et de Saint-Mesgrin. Ces deux braves gens s'engagèrent si avant, que le maréchal de La Meilleraye ayant jugé à propos de changer

qui passoit à l'endroit du cou, comme s'il eût été pendu ; avec un écriteau portant différens crimes pour lesquels il étoit déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix-du-Tiroir et au bout du pont Neuf, vis-à-vis la rue Dauphine ; et cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple et d'y causer de l'émotion, jusque-là qu'un exempt, qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé. » (Guy-Joly, Mém., année 1650.) F. R.

[1] Le récit détaillé du siége de Bordeaux et des intrigues, des ruses qu'employèrent les amis du prince de Condé pour exciter les Bordelais à la révolte et les décider à soutenir un siége contre l'armée du Roi, se trouve dans les *Mémoires de P. Lenet*. Profondément dévoué à Condé, Lenet ne juge pas tout bien sagement sans doute ; mais il est parfaitement placé pour être bien renseigné. F. R.

ses ordres, ils ne purent pas lui obéir. Le combat fut rude des deux côtés. Ceux qui y commandoient y firent des merveilles. De Choupes, Riberpré et Genlis y furent blessés. Du côté des assiégés, des deux généraux (les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld) se trouvèrent partout à la défense de leurs gens. Les royalistes attaquèrent toujours vaillamment, et les rebelles se défendirent de même. Le comte de Palluau fut repoussé en une demi-lune qu'il voulut emporter, et par trois fois le duc de La Rochefoucauld la lui fit quitter, assisté des gardes du prince de Condé et des siens. Et, s'il n'avoit point combattu contre le Roi, il auroit mérité beaucoup de louanges de sa valeur.

Pendant que le ministre faisoit la guerre, il pensoit selon sa coutume à la paix. Il consentit que le duc de Candale fît venir Gourville à Bourg. Plusieurs grandes matières furent traitées en cette conférence. Gourville, homme hardi sur les propositions [1], et qui, selon ce qu'il lui convenoit de dire et ce que la nécessité le forçoit de faire, se servoit également du oui comme du non, ouvrit au ministre, à ce qu'il m'a dit depuis, et sans dessein de le tromper, toutes les voies possibles pour l'accommodement. Il offrit le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Martinozzi, sa nièce. Il lui offrit aussi que s'il vouloit mettre le prince en liberté, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld se mettroient volontairement en prison, pour leur répondre en leurs propres personnes de la fidélité et sincérité de M. le prince Il chercha les moyens de pouvoir le satisfaire

[1] Madame de Motteville le juge très-bien. Une preuve de la *hardiesse de ses propositions*, c'est que ce fut lui qui eut l'idée plus tard de placer sur le trône d'Espagne un petit-fils de Louis XIV. Ce qui ne contribua pas médiocrement à sa brillante et heureuse fortune. F. B.

en toutes choses, et n'oublia rien à lui dire de ce qui auroit dû lui plaire.

Le cardinal refusa tous ces accommodemens, parce qu'il n'osoit se confier au prince de Condé, dont il avoit été si maltraité; parce qu'il ne crut pas devoir manquer au duc d'Orléans, à qui il avoit promis de ne rien changer sur cet article sans sa participation. Il en fallut donc venir aux propositions de ce prince telles qu'elles étoient. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, qui avoient amusé le peuple de Bordeaux par l'espérance d'un grand secours d'Espagne et d'une armée navale, ne pouvoient plus le tromper. Ils furent forcés de consentir à l'accommodement, et à suivre les sentimens de ceux qui étoient effrayés des armées du Roi.

Le duc d'Orléans envoya tout de nouveau Du Coudray-Montpensier au cardinal, avec deux conseillers du parlement de Paris, pour le convier de donner la paix à cette ville rebelle; et n'oublia rien pour la faire conclure, selon les assurances qu'il en avoit déjà données.

Toutes les négociations de part et d'autre ayant eu leur effet, la paix fut accordée aux Bordelais, selon la déclaration donnée au parlement de Paris[1]. L'amnistie générale fut donnée à tous. Il fut permis à madame la princesse de se retirer dans l'une de ses maisons avec le duc d'Enghien son fils, en Anjou, ou bien à Montrond, le nombre de la garnison ayant été limité par le Roi. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld eurent sûreté d'aller en leurs maisons, et jouissance de leurs

[1] Le traité fut conclu le 29 septembre. Monglat dit que ce fut le 3 octobre que la princesse de Condé, le duc de Bouillon et La Rochefoucauld sortirent de Bordeaux, et le 5 que la Reine et le Roi firent leur entrée dans cette ville *sur une galère que les Bordelais leur avoient envoyée, au bruit des canons des vaisseaux, avec la plus grande acclamation qu'il fût possible.* F. R.

biens, avec toutes les douceurs qui accompagnent d'ordinaire une paix, et la déclaration du Roi en fut donnée le premier octobre.

Le 4 du même mois, madame la princesse partit de Bordeaux avec le duc d'Enghien son fils, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, et grand nombre de gens à son service. Elle avoit dessein d'aller à Coutras. Le maréchal de La Meilleraye, l'ayant rencontrée dans sa petite galère, fit approcher son bateau pour la saluer et lui faire la révérence. Elle lui dit qu'elle s'en alloit passer à Bourg, avec intention de tenter les moyens de voir la Reine pour se jeter à ses pieds ; qu'elle croyoit ne se pouvoir mieux adresser qu'à lui pour en obtenir la permission, et qu'elle le prioit de retourner à Bourg. Il accepta cette commission, et alla le dire à la Reine en présence de tout le monde.

D'abord elle en parut surprise, et lui répondit qu'elle ne pouvoit pas la recevoir, et qu'elle n'avoit point de maison pour la loger. Le maréchal de La Meilleraye, plein de bonne volonté, lui dit que madame la princesse étoit résolue de passer la nuit dans sa galère, plutôt que de ne la point voir ; mais que si elle l'avoit agréable, sa femme la logeroit chez elle pour cette nuit.

La Reine, ne pouvant plus s'excuser, y consentit, et un moment après on vit paroître sur la rivière cette princesse avec toute sa suite. La Reine envoya à sa descente, pour l'assurer qu'elle seroit la bien venue ; et madame de La Meilleraye y alla aussi pour l'accompagner chez elle.

Dans ce même temps, le ministre étoit allé à un rendez-vous qu'il avoit donné au duc de Bouillon. La Reine lui dépêcha un courrier pour le faire revenir, et à son retour il trouva le duc de Bouillon chez lui. Ils furent long-temps ensemble, et ensuite il fut chez la Reine,

où un moment après se rendit madame la princesse. Elle fut reçue de la Reine en particulier le ministre seul fut témoin des larmes qu'elle répandoit. Elle se jeta à genoux devant la Reine, tenant le duc d'Enghien son fils de la main, et lui fit son compliment avec quelques sanglots; et un de mes amis qui m'écrivit ce détail me manda que la douleur l'avoit embellie.

Cette princesse n'avoit pas été jusqu'alors fort considérée dans sa famille. Sa naissance, quoique très-noble, étoit fort au-dessous de celle de M. le prince, et la solidité de son esprit ne réparoit pas ce défaut. Madame de Longueville, dont le mérite éclatoit en tous lieux, ne l'estimoit pas; et le mépris que madame la princesse sa belle-mère avoit pour sa race et pour elle, joint à toutes ces choses, n'avoit pas peu contribué à son anéantissement. Elle avoit néanmoins des qualités assez louables. Elle parloit spirituellement quand il lui plaisoit de parler; et, dans cette guerre, elle avoit paru fort zélée à s'acquitter de ses devoirs. Elle n'étoit pas laide : elle avoit les yeux beaux, le teint beau et la taille jolie. Sans se faire toujours admirer de ceux qui la conduisoient, et de ceux qui étoient auprès d'elle, elle a du moins cet avantage d'avoir eu l'honneur de partager les malheurs de M. le prince. Ce qui répare en quelque manière le malheur qu'elle a eu de n'avoir pu personnellement mériter, par de plus éminentes vertus, une réputation plus éclatante et mieux établie.

Après qu'elle eut salué la Reine, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld allèrent souper chez le ministre, où il est à croire qu'ils ne parlèrent pas de bagatelles[1]. Ils s'en allèrent ensuite chez eux, lassés sans doute

[1] Monglat est plus explicite. Il prétend savoir que dans ces conférences avec Mazarin, les deux ducs « firent ce qu'ils purent pour lui

de leur mauvaise fortune. Car c'est toujours une chose fâcheuse que de faire la guerre contre son roi et son maître. Quoique cette paix ne fût pas conclue tout à l'avantage du Roi, ni faite avec cette hauteur nécessaire au rétablissement de l'autorité royale, il sembloit néanmoins qu'elle étoit commode au ministre et fort utile au service du Roi. Par cette même raison, les ennemis de l'Etat, les frondeurs peut-être, et surtout ceux qui étoient du parti des princes, en étoient au désespoir.

Le Roi et la Reine entrèrent dans Bordeaux, et n'y furent pas reçus avec la joie publique qui accompagne pour l'ordinaire les visites de cette nature La ville donna au Roi et à la Reine une collation fort mauvaise, et un feu d'artifice de peu de beauté. Mademoiselle, qui avoit suivi la Reine en ce voyage quasi malgré elle, eut un bal; et tout ce qui s'y passa de plus mémorable, c'est que la Reine s'y enrhuma de chaud. Ce fut elle-même qui à son retour me conta toutes ces particularités, et qui me fit l'honneur de me dire que les mauvaises dispositions des esprits, plutôt que le climat, avoient été cause de son mal. Les chagrins qu'elle avoit reçus en ce lieu avoient été extrêmes. La corruption de la révolte avoit imprimé dans les cœurs des grands et des petits de cette province un dégoût de leur véritable devoir, qui força cette princesse d'en avoir beaucoup pour eux.

Le cardinal Mazarin y fut mal reçu : on ne lui fit point les complimens dus en de telles occasions à sa

persuader de mettre les princes en liberté et de se joindre d'intérêts avec eux. Le duc de La Rochefoucauld entra fort en avant en matière avec lui sur ce sujet, et le cardinal ne s'éloigna pas de cette proposition, selon sa manière d'agir ordinaire, de mettre tout en négociation, et de faire espérer ce qui était le plus éloigné de sa pensée. » (Mém., seizième campagne.) F. R.

qualité de premier ministre [1]; et la Reine le sentit comme un outrage fait à sa personne. Elle ne tarda que dix jours dans Bordeaux, et cette ville ne méritoit pas d'en être honorée plus long-temps. Sa présence étoit nécessaire à Paris. Elle partit malade de ce rhume, qui, au lieu de diminuer, étoit beaucoup augmenté. En arrivant à Poitiers, elle tomba malade tout de bon d'une petite fièvre continue; et, au bout de deux jours, son courage, qui ne l'abandonnoit jamais dans les grandes occasions, la fit partir diligemment pour avancer son chemin vers Paris. En arrivant à Amboise, elle fut contrainte d'y rester douze jours, parce que sa fièvre et sa maladie augmentèrent beaucoup, et la forcèrent de se faire saigner plusieurs fois.

Madame de Brienne, qui eut l'honneur de la suivre seule en l'absence de ses dames, me conta à son retour que pendant ce voyage la Reine endura de grandes incommodités. Sa maladie ne l'empêchoit pas de se mettre en carrosse depuis le matin jusqu'au soir, de la même manière que si elle eût été en parfaite santé. Elle étoit triste, tant parce qu'elle souffroit de sa fièvre que parce qu'elle n'étoit pas satisfaite de l'état de ses affaires.

Avec tous ces maux, elle ne se plaignoit point. Elle voyoit avec patience dans son carrosse les jeux du Roi et de Monsieur, que la jeunesse et l'enfance convioient à se divertir, sans paroître être incommodée, quoique en effet elle le fût beaucoup. Un jour que sa première chambre manqua d'arriver, cette grande princesse, avec un accès de fièvre fort violent et la lassitude du voyage, fut contrainte d'attendre quatre heures que

[1] Le motif de la haine des Bordelais contre Mazarin venait surtout de la protection qu'il accordait au duc d'Épernon, dont il voulait que le fils, le duc de Candale, épousât une de ses nièces. F. R.

son lit fût arrivé dans une méchante hôtellerie, où, pour tout meuble, on ne trouva qu'une grande chaise de bois. La Reine s'y mit, et y demeura sans se plaindre ni murmurer contre ses officiers, disant à madame de Brienne qui lui tenoit la tête : « Nous sommes tou-« jours trop à notre aise, nous autres : il est juste que « nous souffrions quelquefois. »

Étant arrivée à Fontainebleau, elle convia le duc d'Orléans de la venir voir. Mais les frondeurs voulurent l'en détourner par de mauvaises raisons. Ils souhaitoient de le mettre en mauvaise humeur contre le ministre sur ce que l'on avoit mandé [1] à ce prince les longues conférences que les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld avoient eues avec lui.

Ce prétexte donna un sujet apparent aux frondeurs de le décrier auprès de ce prince, et de lui faire voir encore davantage combien il lui étoit important de ne pas laisser les princes sous la puissance du ministre. La fidélité, qui l'avoit obligé de fermer les oreilles aux propositions qu'on lui avoit faites à Bordeaux, ne lui servit de rien; et ses ennemis, soit qu'il fît bien ou qu'il fît mal, de toutes les manières travailloient incessamment à le détruire. Le Tellier me dit alors que dans le temps que les prisonniers avoient été transportés à Marcoussis, le duc d'Orléans, voyant combien ses intérêts l'obligeoient à se conserver la part qu'il devoit

[1] Mademoiselle, qui avait suivi la Reine dans ce voyage, entendant parler de *ces longues conférences* des ducs avec Mazarin, « en avertit M. le duc d'Orléans son père, qui en prit ombrage, dans la pensée qu'il eut que le cardinal traitoit de la liberté des princes à son insu et sans la participation des frondeurs ; et cette défiance fut en partie cause des divisions qui l'émurent quelque temps après. » (Monglat.)

Il ne faut pas oublier non plus que le coadjuteur remplaça La Rivière dans la faveur du duc d'Orléans, et que le coadjuteur était profondément ulcéré de voir le chapeau de cardinal s'éloigner de lui. F. R.

avoir à leur liberté ou à leur prison, lui avoit dit : « Je « sais bien ce que je pourrois faire là-dessus, mais je « sais bien aussi qu'après ce premier pas il m'en fau« droit faire d'autres ; et cela, je ne le veux pas. » Voulant dire qu'il eût fallu s'embarquer, après cette action, à faire la guerre à la Reine pour se faire régent.

Le duc d'Orléans alla à Fontainebleau, après avoir montré publiquement se plaindre du cardinal, et avoir témoigné peu de désir de voir la Reine. Le Roi, accompagné du ministre, fut au devant de lui. D'abord ce prince ne parut point mal satisfait. Il embrassa le cardinal, et après quelques petites plaintes, qui furent adoucies par les justifications du ministre et le bon traitement de la Reine, tout parut raccommodé. Il fut parlé entre eux de l'affaire qui pressoit le plus, et du lieu où les princes seroient transportés. La Reine me fit l'honneur de me dire, aussitôt après son retour à Paris, qu'elle avoit parlé au duc d'Orléans du dessein qu'elle avoit eu de les faire conduire au Havre, et qu'il n'avoit point paru s'y opposer; mais qu'il avoit seulement répondu (voilà les mêmes mots) : *Mezo si*, *mezo no*, moitié oui, moitié non. Sur cela, les ordres furent donnés en diligence au comte d'Harcourt avec un bon nombre de troupes pour les y mener ; et la Reine fut en cette rencontre obéie ponctuellement [1].

Madame de Chevreuse, étant à Fontainebleau, pro-

[1] Les amis du prince avaient préparé leur évasion. Ils avaient gagné quatre des sept gardes qui étaient dans l'appartement des princes, et qui devaient se rendre maîtres des trois autres ou les poignarder en cas de résistance. Ils avaient fait de même pour les officiers et soldats qui veillaient en dehors, sur la terrasse du château de Marcoussis. Au pied de cette terrasse devait se trouver un homme avec un bateau dans lequel les princes auraient passé le fossé et eussent joint, à vingt pas de là, le duc de Nemours avec une bonne escorte. Il était donc temps de les transporter au Havre. (Voy., à ce sujet, les Mém. de Guy-Joly, année 1650.) F. R.

testa au cardinal des bonnes intentions du coadjuteur, et l'assura qu'il vouloit être tout-à-fait de ses amis, pouvu qu'il le fît cardinal. Elle lui donna beaucoup d'avis contre ceux qui traitoient les affaires des princes, et parut avoir alors beaucoup de désir de s'unir aux intérêts de la Reine. Le garde des sceaux de Châteauneuf, qui pendant tout ce voyage avoit fait la figure d'un bon serviteur du Roi, parut aussi vouloir se lier entièrement au ministre. Et même on a cru qu'il lui fit conseiller d'arrêter le duc de Beaufort et le coadjuteur, disant, malgré l'extrême liaison qu'il avoit eue avec eux, que ces deux hommes seroient toujours pernicieux au repos de l'État; mais le cardinal n'osa se confier en lui. Il avoit eu d'étranges relations des frondeurs par les créatures des princes, qui l'en vouloient détacher. Son cœur étoit ulcéré contre eux, et son mécontentement fut cause que madame de Chevreuse ne put porter au coadjuteur que de lointaines espérances du chapeau qu'il désiroit. Le dépit qu'il en eut augmenta sa haine contre le cardinal Mazarin, et fit que le cardinal en eut encore davantage pour lui. Toutes ces choses eurent aussi cet effet que le garde des sceaux de Châteauneuf, que le ministre regardoit toujours comme son ennemi, s'éloigna d'autant plus de l'amitié du ministre, que les bons momens qu'il avoit eus pour lui ne lui avoient servi de rien.

Le coadjuteur en ce même temps, pour ne rien oublier, et peut-être par un équitable repentir du passé, fit encore offrir au cardinal que s'il avoit peur de lui il s'en iroit à Rome, et qu'étant satisfait il ne se mêleroit plus de rien. Mais toutes ces belles et louables apparences ne purent convier le ministre à lui faire du bien, et son malheur voulut aussi qu'il n'osât lui faire du mal, en écoutant les propositions du garde

des sceaux de Châteauneuf, qui en cette rencontre parurent sincères.

S'il y eut alors en eux quelques favorables momens pour lui, il fut malheureux de ne les pas connoître, et fort excusable. En ayant été jusque-là toujours fort maltraité, il ne les put regarder comme des gens qui pouvoient devenir ses amis. Si le cardinal eût pu espérer alors quelque véritable amitié du prince de Condé et quelque docilité dans sa conduite, il auroit préféré de se raccommoder avec lui à toutes les autres choses, tant il étoit las des frondeurs. Peu avant son retour, il avoit été pendu en effigie dans tous les carrefours de la ville de Paris, avec des vers infâmes; et il avoit fallu que le lieutenant criminel eût enlevé ces potences publiquement. Le cardinal avoit attribué cette hardiesse à ses bons amis les frondeurs. Mais, dans le vrai, on crut avec quelque fondement que ceux du parti des princes y avaient eu plus de part que les autres.

La Reine retint le duc d'Orléans auprès d'elle à Fontainebleau tant qu'il lui fut possible, et le laissa partir assez content, un jour seulement avant qu'elle revînt à Paris, qui fut le 15 de novembre. Elle nous parut fort changée de sa maladie. Elle étoit foible et triste. A son arrivée, toute la cour la reçut au Palais-Royal, et toute la Fronde s'y trouva tant en gros qu'en détail.

Le duc de Beaufort, qui, à ce qu'on m'assura, eut quelque peur d'être arrêté, vint lui rendre ses devoirs. Elle le reçut froidement. Il en usa de même avec le ministre, afin de se rétablir en honneur avec le peuple de Paris, qui avoit crié contre lui *au Mazarin!* Le coadjuteur vint aussi faire la révérence à Leurs Majestés, et la Reine lui fit de grands reproches de sa conduite.

Environ dans ce même temps arriva la nouvelle de

la mort du prince d'Orange[1], qui avoit l'honneur d'être gendre de la reine d'Angleterre. Sa perte redoubla les chagrins de cette reine affligée. Elle le pleura en ma présence, et me témoigna en être fort touchée. Il étoit jeune et grand capitaine, ayant donné à toute l'Europe des marques de sa valeur, de sa capacité et de sa bonne conduite. De là je fus chez la Reine, que je trouvai, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, plus malade et plus abattue qu'à l'ordinaire. La mort de ce prince, qu'elle regretta aussi, lui avoit rempli l'esprit du souvenir de ses propres chagrins. Et des malheurs de la reine d'Angleterre passant à ceux qui la regardoient, je conclus avec elle que notre siècle nous avoit plus fourni de sujets de méditer sur la misère humaine que d'occasions dangereuses de nous perdre par la joie et le divertissement.

La Reine, deux jours après son retour, prit médecine pour tâcher de finir sa maladie. Ce remède l'ayant beaucoup émue, la nuit suivante elle se trouva plus mal. La fièvre lui reprit violemment, qui lui dura continue avec redoublemens. Jusques à l'onzième de sa maladie, son mal fut dangereux. Il fut cause que beaucoup de personnes eurent de la crainte et de la joie, selon les diverses passions et les divers intérêts de chacun.

Les princes arrivèrent au Havre le 25 du mois de novembre, jour de Sainte-Catherine[2]. Ils étoient partis le 15, et marchoient à petites journées, à cause des

[1] Guillaume II.

[2] Il faut voir dans Monglat le récit succinct mais clair des incroyables intrigues auxquelles donna lieu le transfèrement des princes de Vincennes à Marcoussis d'abord, et de Marcoussis au Havre. Chacun des partis qui divisaient la cour et le gouvernement aurait voulu avoir en son pouvoir les illustres prisonniers. Monglat expose très-bien les raisons qui faisaient agir chacun de ces partis, et leur dictaient les avis qu'ils émirent sur cette question. (Voy. Monglat, Mém., seizième campagne.) F. R.

troupes qui les conduisoient. Ils espérèrent toujours qu'on les sauveroit [1], et M. le prince tenta de se sauver lui-même dans une hôtellerie. Mais de Bar les veilloit de si près, que la chose lui fut impossible. Il se plaignoit de ses soins et de sa sévérité, et avoit une grande haine pour lui. Ce fut pour ce prince une sensible douleur de se voir entre les mains et sous la domination de la duchesse d'Aiguillon son ennemie, et une grande mortification au duc de Longueville de traverser en cet état les terres de son gouvernement.

La duchesse d'Aiguillon, de son ctôé, n'en fut pas fâchée. Et, quand ils y furent, elle dit alors à la marquise de Sablé son amie, en roulant les yeux au ciel, et paroissant touchée de leur infortune, que, depuis que ces pauvres princes étoient au Havre, elle avoit oublié toute la haine qu'elle devoit avoir pour eux; qu'il lui sembloit depuis cela qu'ils étoient devenus ses enfans; et qu'en vérité, aussitôt que la paix générale seroit faite, elle avoit résolu dans son ame de les bien servir. La marquise, attachée aux intérêts des princes, lui répondit qu'elle les remettoit à bien loin, et que des sentimens aussi charitables et aussi chrétiens que les siens devoient avoir une plus prompte exécution. Cette

[1] Pendant qu'on le transférait, le prince de Condé fit, dans le carrosse, le couplet suivant contre le comte d'Harcourt, qui s'était chargé de conduire les prisonniers de Marcoussis au Havre :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire ;
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant,
Est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Ce sobriquet de *recors de Mazarin* courut tout Paris. (Voy. Mém. de Guy-Joly, année 1560.) F. R.

dame, dont l'esprit pénétrant savoit sonder les plis et replis du cœur humain, se moqua avec moi de cette bonté affectée, bien contraire, à ce qu'elle croyoit, aux véritables sentimens de madame d'Aiguillon. Peut-être qu'elle se trompoit : cette dame paroissoit avoir de la piété.

La réputation de M. le prince imprimoit dans tous les hommes une si particulière vénération pour sa personne, que la chambre où il avoit été à Vincennes fut visitée avec curiosité et avec respect de plusieurs personnes. Mademoiselle de Scudéry, dont les beaux ouvrages ont été célèbres en notre siècle, y alla comme les autres. Et voyant des œillets dans des pots que M. le prince avoit pris plaisir de cultiver et d'arroser, pour les tenir sur une terrasse où il alloit quelquefois se divertir, elle fit ces vers qu'elle laissa écrits sur les murailles de la chambre ou de cette terrasse où avoient été ces fleurs :

> En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
> Arrosa de sa main qui gagnoit des batailles,
> Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
> Et ne t'étonne plus de voir Mars jardinier.

La Reine, après le quatorzième jour de sa maladie, se porta un peu mieux; et cet amendement donna le moyen au cardinal de penser à rétablir les affaires du Roi, qui étoient en mauvais état sur la frontière. Sans perdre de temps, il partit de Paris le premier décembre pour aller à l'armée. Son dessein étoit de retirer Rethel des mains des ennemis qui venoient de le prendre, et qui paroissoient vouloir le fortifier pour y prendre leur quartier d'hiver. Toutes les troupes qui étoient à Bordeaux ayant rejoint notre armée en Champagne, elle se trouva de près de vingt mille hommes.

Le ministre, malgré la saison qui étoit avancée, voulut entreprendre quelque chose qui pût réparer le déshonneur de la campagne et celui du maréchal Du Plessis, qui avoit été dans l'impuissance de montrer aux ennemis ce qu'il savoit faire. Les pertes que l'on faisoit alors en Catalogne, dont les Espagnols prenoient les meilleures places, faisoient aussi un mauvais effet contre le cardinal, et donnoient matière de crier à ces sortes de gens qui en font profession, et qui croient que toute la vertu romaine est passée en eux, pourvu qu'ils aient mal parlé de celui qui gouverne.

Beaucoup de raisonnemens se firent sur le départ du ministre. Il y en eut qui crurent qu'il n'étoit pas fâché de s'éloigner de la Reine pendant sa maladie, parce que, s'il l'eût perdue, il eût été heureux de se trouver hors de Paris, où sa vie en tel cas n'auroit pas été en grande sûreté. Mais cette princesse n'étoit plus en péril quand il la quitta, et le dessein de ce voyage étoit fait avant même qu'il arrivât de Guienne.

On l'avertit, en partant, que les frondeurs travailloient puissamment à corrompre tout-à-fait les bonnes intentions du duc d'Orléans, et que ce prince avoit fait de grandes plaintes contre lui de ce qu'il avoit osé envoyer les princes au Havre, sans un plein consentement de sa part. Il voyoit que, depuis son retour de Fontainebleau, il paroissoit refroidi avec la Reine, et qu'ils étoient embarrassés quand ils étoient ensemble, et particulièrement quand lui-même y étoit. On l'avertit aussi que le parlement feroit du bruit en faveur des princes, et que l'intrigue de leurs serviteurs augmentoit à leur avantage. Toutes ces choses ne l'étonnèrent point. Il crut qu'il falloit travailler à ce qui paroissoit le plus important et de plus grande réputation pour lui, et laisser au temps à démêler le reste.

La Reine me fit l'honneur de me dire, quelques jours après qu'il fut parti, qu'en la quittant il lui avoit dit qu'il la laissoit sans crainte, quoique beaucoup de gens l'eussent averti qu'il devoit appréhender qu'en son absence on ne lui rendît de mauvais offices auprès d'elle ; et qu'elle lui avoit répondu qu'elle étoit bien aise que cette occasion se présentât, pour lui témoigner la sûreté qu'il devoit avoir en sa bonne volonté.

Selon ce qu'on avoit prédit au cardinal, aussitôt qu'il fut parti le parlement s'assembla. Et madame la princesse, femme du prince de Condé (car madame la princesse sa mère étoit alors fort malade), présenta une requête par laquelle elle se plaignoit du cardinal Mazarin, qui avoit envoyé M. le prince son mari dans un lieu dont ses plus grands ennemis étoient les maîtres, et dont ils pourroient, quand il leur plairoit, l'envoyer dans les pays étrangers ; que cela étant, elle supplioit la cour d'avoir égard à sa requête, et d'ordonner que les princes, selon les lois de l'État, et notamment selon la déclaration dernière du mois d'octobre, fussent amenés au Louvre et gardés par un gentilhomme, officier de la maison du Roi.

Cette requête fut présentée par Des Landes-Payen, conseiller au parlement, fort zélé pour les princes. Elle fut reçue de la compagnie avec applaudissement, et donnée aux gens du Roi pour y donner leurs conclusions, qui furent que la requête seroit présentée à la Reine, et qu'elle seroit suppliée d'y avoir égard.

Ce même jour arriva la nouvelle de la mort de madame la princesse la mère [1], qui fut regrettée d'une infinité de personnes. Et l'on ne manqua pas de dire que le chagrin et la douleur lui avoient ôté la vie. Cette

[1] Elle était morte le 2 décembre à Châtillon. F. R.

princesse étoit dans un âge qui pouvoit encore lui faire espérer une longue suite d'années. Elle paroissoit saine; elle avoit encore de la beauté, et l'on peut croire en effet que l'amertume de cette disgrâce contribua beaucoup à sa fin. Elle étoit, comme je crois l'avoir déjà dit lorsque j'ai parlé d'elle, un peu trop fière, haïssant trop ses ennemis, et ne pouvant leur pardonner. Dieu voulut sans doute l'humilier avant sa mort, pour la prévenir de ses grâces et la faire mourir plus chrétiennement. Sans ce secours, selon son tempérament, elle auroit senti avec de grandes impatiences la peine de se voir exilée, ses enfans en prison, et ses ennemis triompher d'elle. Mais Dieu changea ses sentimens en de très-vertueuses dispositions. Elle parut accepter volontiers toutes ces peines, afin de participer par cette croix à celle de Notre-Seigneur.

Elle fit une confession générale à l'archevêque de Sens, qui étoit de ses amis, et qui par des motifs moins solides s'étoit accoutumé, pendant son bonheur, de la visiter souvent. C'étoit un homme qui, dans ce temps-là, étoit plein d'esprit du monde. Il avoit beaucoup de lumières et de hauteur dans l'ame. Sa réputation étoit nette du côté des femmes. Il soutenoit dignement la grandeur et la puissance de l'Église; et, dans les assemblées du clergé, il a su plusieurs fois porter ses intérêts avec gloire. Mais il n'étoit pas égal dans sa conduite : il aimoit trop la cour et l'intrigue, et peut-être que sa vanité plutôt que sa vertu le faisoit souvent agir vertueusement. En cette occasion, son caractère lui attira le respect de cette princesse; et les sentimens de sa piété, à ce qu'il m'a dit depuis, lui en donnèrent à lui-même.

Madame la princesse ordonna à l'abbé de Roquette d'aller trouver la Reine de sa part, pour l'assurer

qu'elle mouroit sa très-humble servante, quoiqu'elle mourût des déplaisirs qu'elle avoit eus de la persécution faite à elle et à ses enfans. Elle lui manda qu'elle la conjuroit par le sang de Jésus-Christ de faire quelque réflexion sur sa mort, et de se souvenir que personne n'étoit exempt des coups de la fortune. Enfin cette princesse finit sa vie dans les maux, et les souffrit avec patience. Il est à croire que Dieu l'en a récompensée et lui a fait miséricorde.

La Reine étoit alors malade. La destinée de madame la princesse lui fit pitié. Elle reçut son compliment avec ce respect qu'une chrétienne devoit avoir pour une personne qui, en mourant, lui parloit au nom de leur maître à toutes deux. Mais elle étoit si occupée de ses propres misères et si abattue de sa maladie, qu'elle ne pensoit qu'à se plaindre elle-même. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle à la ruelle de son lit, quand cet abbé lui vint faire ce triste compliment. Elle y répondit peu de choses. Mais, selon le chagrin que je vis dans ses yeux, je suis persuadée qu'elle pensa beaucoup, et que ses réflexions furent grandes.

Madame et Mademoiselle ne furent pas fort affligées de cette mort ; mais elle fit cesser leur haine. Madame étoit conseillée par le duc de Lorraine son frère, que madame de Longueville avoit gagné par les intelligences qu'elle avoit eues avec les Espagnols ; et Madame ne voyant plus madame la princesse, dont la hauteur lui faisoit de la peine, elle se trouva toute disposée d'entrer plus fortement dans les intérêts du prince de Condé. Elle redoubla ses conseils envers le duc d'Orléans son mari, et Mademoiselle fut de ce même sentiment. Mais alors leur crédit à toutes deux étoit médiocre à l'égard du prince.

Je ne veux pas finir de parler de la mort de madame

la princesse, sans remarquer une chose que madame de Brienne me dit alors de cette princesse, qui est digne de mémoire. Quand cette dame fut de retour du voyage de Bordeaux, où, comme je l'ai dit, elle avoit suivi la Reine et servi fidèlement, elle s'en alla voir madame la princesse, de qui elle avoit l'honneur d'être parente, et qui l'avoit toujours particulièrement aimée. Elle la trouva déjà fort malade ; et quand elle fut dans les agonies de la mort, elle se tourna de son côté, et lui dit, en lui tendant la main : « Ma chère amie, « mandez à cette pauvre misérable qui est à Stenay « (voulant parler de madame de Longueville sa fille) « l'état où vous me voyez, et qu'elle apprenne à « mourir. »

Ces belles paroles ont eu leur effet. Madame de Longueville, peu après, détrompée par ses propres infortunes de la fausseté des grandeurs de la terre, a fait voir à toute l'Europe, par la sévérité d'une rude pénitence, qu'elle a voulu préférer une vie austère et une bonne mort à une vie délicieuse et mondaine. C'est une grande occupation que d'apprendre à mourir. C'est notre plus importante affaire; *car les choses visibles sont pour un temps, mais les invisibles sont éternelles* [1].

Madame la princesse avoit été fortement occupée de l'amour d'elle-même et des créatures. Je lui ai ouï dire un jour qu'elle railloit avec la Reine sur ses aventures passées, parlant du cardinal Pamphile, devenu pape, qu'elle avoit regret de ce que le cardinal Bentivoglio, son ancien ami, qui vivoit encore lors de cette élection, n'avoit point été élu en sa place, afin, lui dit-elle, de se pouvoir vanter d'avoir eu des amans de

[1] Saint Paul.

toutes conditions, des papes, des rois, des cardinaux, des princes, des ducs, des maréchaux de France, et même des gentilshommes.

Quand elle devint veuve, comme elle n'avoit pas eu beaucoup d'amitié pour M. le prince son mari, on admira son bonheur, ses richesses et sa puissance. Mais depuis ce moment elle fut accablée de mille maux, et ce fut le temps de ses plus grands déplaisirs. Ses enfans, qui étoient le sensible de son cœur, lui causèrent de grands chagrins, et ensuite leur disgrâce la fit mourir. Les choses de ce monde sont presque toutes de cette nature. Nous y vivons dans une éternelle tromperie : nous désirons pour l'ordinaire ce que nous n'avons point. Et quand ces biens nous arrivent, c'est quasi toujours pour notre malheur, ou bien dans un temps qu'il les faut quitter malgré nous.

Madame la princesse n'étant plus, il falloit que madame la princesse sa belle-fille fût celle sous le nom de qui on travaillât à la liberté des princes. Le jour pris pour délibérer sur la requête qu'elle avoit déjà présentée, les chambres s'assemblèrent. Le premier président, pour ne pas paroître porter les intérêts des princes avec trop de chaleur, fit difficulté sur cette requête, à cause que madame la princesse n'étoit pas autorisée. Mais tout à propos on heurta à la porte de la grand'chambre, et il se trouva que c'étoit un gentilhomme de la part des princes, qui apportoit une lettre signée des trois prisonniers, qui paroissoit écrite dans leur marche, et qui apparemment étoit contrefaite. Le premier président dit qu'il étoit difficile qu'ils (parlant des princes) pussent écrire, et, comme se moquant de tous. dit : « Pas « impossible pourtant, mais difficile ; » et, pour tourmenter le coadjuteur et le duc Beaufort, il ajouta en leur présence : « Ce n'est pas que nous n'ayons vu

« pendant la guerre des lettres de la part de l'archiduc « venir tout à propos comme celle-là, écrites sans « doute dans la rue Saint-Denis. »

Sur ces petits démêlés, il se fit un grand bruit dans la grand'chambre que le premier président blâma infiniment, disant qu'il n'y avoit plus d'ordre dans le parlement, que tous vouloient parler tout à la fois. Et pour faire remarquer en passant leur autorité, leur dit qu'ils avoient tort de parler avec tant de désordre, vu que, par la grâce de Dieu, ils étoient en pouvoir de dire leurs avis sur les plus grandes affaires de l'État. Enfin on délibéra si on donneroit séance au gentilhomme. Mais on reçut encore une autre requête de la part de mademoiselle de Longueville, qui demandoit pour le duc de Longueville son père la même grâce que madame la princesse pour M. le prince son mari, et le prince de Conti son beau-frère. Le temps ayant été consommé à toutes ces procédures, et à faire des questions au gentilhomme, il fut arrêté par les gens du Roi que, vu l'incertitude de savoir s'il étoit de la part des princes ou non, il n'entreroit point; vu aussi qu'il dit qu'il n'étoit pas envoyé par eux, mais qu'un garde, gagné par les princes, lui avoit apporté cette lettre pour la présenter à la cour. La délibération sur la requête et sur la lettre fut donc remise au lendemain 9 de décembre.

La Reine, quoique malade, tint conseil ce même jour [le 8 décembre] dans la ruelle de son lit, où assistèrent le garde des sceaux, le maréchal de Villeroy, Servien et Le Tellier. Il y fut résolu qu'elle enverroit quérir les gens du Roi. Ce qu'elle fit. Et quand ils furent arrivés, elle leur demanda ce que c'étoit qu'une lettre qui leur avoit été présentée, et s'informa de tout ce qui s'étoit passé dans leur compagnie.

Le lendemain 9 décembre, comme les chambres s'assembloient, elle envoya une lettre de cachet, par laquelle elle mandoit les gens du Roi. Elle leur dit de demander au parlement, de sa part, quelque temps pour penser à ses affaires; qu'elle ne trouvoit point mauvais qu'ils délibérassent sur cette requête de madame la princesse; mais que, comme le Roi son fils y avoit un assez grand intérêt, qu'elle demandoit huit jours pour voir de quelle manière elle devoit agir en cette rencontre, sa maladie l'empêchant entièrement de s'appliquer à de telles affaires. Cette députation de gens du Roi vers la Reine occupa le jour tout entier.

Le samedi 10 décembre, les gens du Roi firent leur rapport aux chambres assemblées sur ce que la Reine leur demandoit [1]. On délibéra, et le parlement, par une libéralité admirable, donna à la Reine quatre jours, au lieu de huit qu'elle avoit désirés [2]; et la traitant en cela plus durement que la moindre personne de son royaume.

La Reine commença dès lors à se mieux porter, et Vautier, médecin du Roi, soutint contre les autres qu'elle avoit jeté un abcès qu'elle avoit dans le mésentère. Ce qui étonna toute la cour, vu le péril où elle avoit été. Malgré cet amendement, la fièvre ne la quitta pas encore tout à-fait.

Le 14, on voulut délibérer au parlement sur les affaires présentes. Le temps se passa en disputes entre les

[1] Voir ce rapport dans les Mémoires d'Omer Talon, ainsi que tous les détails se rapportant à ce qui se passa dans le parlement au sujet de la requête de la princesse de Condé. F. R.

[2] Omer Talon dit naïvement : « On ne voulut pas faire cette injure à la Reine de lui dénier le délai qu'elle demandoit; mais il fut accourci à peu de jours, et l'affaire remise au mercredi en suivant 14 du même mois, dont la Reine se plaignit fort, comme d'un terme bien court à une Reine qui avoit eu vingt accès de fièvre, et qui avoit été huit fois saignée. F. R.

frondeurs et les partisans des princes, et à crier contre le cardinal Mazarin. Ils vomirent contre lui mille injures. Quasi tous le traitèrent de perturbateur du repos public, et conclurent enfin qu'il falloit supplier le duc d'Orléans de se trouver à leurs délibérations. Ainsi la chose fut remise à une autre fois.

Quoique le cardinal eût trop négligé d'acquérir des créatures dans cette compagnie, et que la Reine ne prît nul soin d'en avoir par elle-même, elle en avoit néanmoins quelque petit nombre qui servoient le Roi, afin seulement d'éluder les grands coups et de gagner du temps. La différence des intérêts et des cabales étoit grande. Elle causoit beaucoup de confusion, et ces disputes faisoient que leurs délibérations n'alloient pas souvent à la conclusion des affaires qu'ils entreprenoient. Chaque parti n'avoit pas assez de pouvoir pour faire réussir ce qu'il vouloit. Mais ils n'en avoient que trop tous, en général et en particulier, pour brouiller et pour mettre le désordre dans l'État et dans la cour. Les princes en profitèrent. Car les frondeurs étant tout-à-fait dégoûtés du cardinal, et trouvant qu'ils étoient trop faibles pour surmonter ce parti, qui chaque jour augmentoit de forces, ils résolurent de se réunir ensemble, pour voir s'ils n'y trouveroient pas mieux leur compte.

Le 15 décembre, messieurs du parlement députèrent vers le duc d'Orléans pour le prier d'assister à leurs délibérations, et cependant résolurent de demeurer incessamment assemblés. Le duc d'Orléans, qui, sur le chapitre du prince de Condé, étoit presque encore du même sentiment que la Reine, pour empêcher que la requête de madame la princesse ne fût trop favorablement reçue, leur déclara hautement qu'il ne pouvoit pas se résoudre d'y aller, s'il n'y étoit reçu d'une autre

manière qu'il ne l'avoit été les jours précédens [1]; que chaque particulier y étoit le maître et que le désordre étoit tel que lui-même n'y étoit pas écouté; que tout ce qu'ils faisoient alors ne feroit point sortir les princes; qu'il ne conseilloit pas à la Reine de le faire; qu'elle les avoit fait conduire au Havre par de bonnes raisons, et que c'étoit lui-même qui lui avoit conseillé de le faire.

Il le disoit ainsi pour faire finir la rumeur du parlement qui se faisoit en faveur des princes. Et, néanmoins, il avoit souvent dit sur ce chapitre qu'il se plaignoit de la Reine de ce qu'elle les avoit envoyés en ce lieu sans lui en avoir parlé positivement.

Ce même jour arriva la nouvelle d'une défaite des ennemis par milord Digby, Anglais qui commandoit alors dans nos troupes; et j'en vis apporter à la Reine une enseigne: ce qu'elle estima beaucoup davantage que le plus beau diamant du monde. Elle en reçut aussitôt après une autre infiniment plus considérable Un courrier arriva de la part du ministre, qui lui apprit la prise de Rethel, qui avoit été emportée par l'armée du Roi en deux ou trois jours, sans y faire de circonvallation.

Le cardinal pouvoit partager avec le maréchal Du Plessis une grande portion de la gloire qui en étoit due

[1] Ce n'était pas seulement à l'intérieur du parlement qu'était le désordre. Les amis des princes avaient distribué de l'argent à des gens sans aveu qui, se mêlant dans la salle du palais aux plaideurs et aux promeneurs, engageaient tout le monde à crier, et crioient eux-mêmes: *Vive le Roi! vivent les princes! point de Mazarin!* « Ce qui causait, dit Guy-Joly, un tel bruit et une si grande confusion, que Son Altesse Royale délibéra plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, ses gardes ne pouvant lui ménager le passage. »

On comprend tout ce qu'un pareil vacarme devait avoir de désagréable pour le duc d'Orléans, et la répugnance de ce prince à se rendre aux séances du parlement. Omer Talon, racontant la même circonstance, dit que le duc d'Orléans, *naturellement timide*, *fut infiniment épouvanté*. F. R.

à ce général, par les soins qu'il avoit pris de mettre l'armée en état de faire de telles conquêtes. Voilà cet homme, condamné par un arrêt du parlement et pendu en effigie, qui, malgré la haine publique, subsiste dans la grandeur. Il ajoute à sa qualité de ministre celle de conquérant à la tête de vingt mille hommes, et prend des places, sans paroître se soucier de toutes les injures de ses ennemis. Se voyant haï des grands du royaume et des peuples, il tâchoit de se conserver l'amitié des soldats. Sa maxime étoit d'aller à l'armée le plus souvent qu'il pouvoit, et d'y porter toujours de l'argent; et il prenoit soin de régaler les soldats sur toutes leurs petites nécessités. Cette année, il leur avoit porté des justaucorps pour les garantir du froid, qui étoit déjà grand. Il tenoit trois ou quatre tables où il recevoit les officiers, afin de les acquérir à lui par cette bonne chère : se montrant d'ailleurs plus doux et plus traitable que quand il étoit dans le cabinet de la Reine, où, pour l'ordinaire, il étoit inaccessible à tous.

La Reine reçut cette nouvelle avec beaucoup de joie. Elle l'accompagna de la modération qui doit paroître dans les occasions de cette nature, et souhaita que, dans ce même instant que Rethel pris, on pût aller au maréchal de Turenne, le battre et le défaire. Ce qui fut une espèce de prophétie; car à l'heure même qu'elle faisoit ce souhait, l'armée du Roi étoit aux mains avec celle des ennemis, où commandoit le maréchal de Turenne.

Ce général rebelle, et don Estevan de Gamarre, incontinent après la prise de Rethel, avec près de huit mille chevaux et plus de quatre mille hommes de pied, n'étant pas encore avertis de la victoire des nôtres, continuèrent leur marche vers cette ville qu'ils avoient intention de secourir, et ils l'avoient promis

aux assiégés. Lorsque les nouvelles de leur approche furent sues dans l'armée du Roi, le conseil de guerre s'assembla, et le ministre y fit résoudre de donner bataille.

Le général et les autres officiers de guerre ayant approuvé cette résolution, la plus grande partie de l'armée, qui se trouvoit au meilleur état de combattre, fut commandee pour cet effet. Sept mille fantassins et cinq mille chevaux marchèrent avec toute la diligence possible pour aller au-devant de l'armée espagnole. Les nôtres, n'ayant pour toute artillerie que deux pièces de campagne, n'eurent pas plutôt fait quatre lieues qu'ils eurent avis, par leurs coureurs, que le maréchal de Turenne paroissoit au delà d'une ravine qui pouvoit être à trois quarts de lieue d'eux, et que, sur l'avis qu'il avoit eu de notre marche, il avoit fait faire halte aux Espagnols, pour délibérer s'ils feroient leur retraite ou s'ils viendroient affronter notre armée.

Il passa à poursuivre leur marche. Si bien qu'après avoir fait deux ou trois mille pas le long d'une ravine qui empêchoit que ces deux armées ne se vissent, elles descendirent presque en même temps dans une plaine où le combat se donna, tel qu'on le peut imaginer entre deux armées toutes deux commandées par de bons chefs, munis de vaillans officiers et de bons soldats, accoutumés à se bien battre. Le maréchal Du Plessis, qui fut vu des premiers et en tous lieux l'épée à la main, commandant ses troupes et combattant les ennemis, emporta la victoire sur le maréchal de Turenne, qui, pour n'être pas si heureux que lui, n'en eut pas moins de réputation [1].

[1] Monglat raconte les péripéties de ce rude combat d'une manière fort intéressante. « Le maréchal de Turenne se sauva ; mais don Es-

La Reine fut ravie de voir que ses souhaits avoient été accomplis. Il lui sembla que Dieu, par cette défaite, vouloit confondre la malice de ses persécuteurs, honorant, par un si favorable succès, celui qu'ils avoient tort de mépriser, et qu'ils haïssoient tant sans savoir pourquoi.

A cette nouvelle, je m'approchai de la Reine qui étoit au lit, pour lui témoigner la part que je prenois à son contentement. Je la trouvai toute pénétrée de reconnoissance envers le Ciel. Et, après avoir adoré la Providence divine, en me donnant sa main dans la mienne, elle me fit l'honneur de me dire : « Prions « Dieu, et ne nous amusons point à autre chose qu'à « le remercier de toutes ses bontés : c'est lui qui m'as- « siste. »

Le plaisir que le maréchal Du Plessis reçut de sa victoire fut balancé par la perte de son fils le comte Du Plessis, l'aîné de sa maison et honnête homme. Il en avoit déjà perdu un autre en pareille occasion, en gagnant une autre bataille devant Crémone. Et, cette seconde perte lui ayant renouvelé la douleur de la première, il en fut doublement affligé. Ce même maréchal m'a néanmoins avoué depuis, en me parlant de la mort de ses deux fils, que la joie de gagner une bataille est si sensible, qu'elle enlève l'ame d'un homme au-dessus de tout ce qui la peut toucher dans le monde : me

tevan de Gamare, général des Espagnols, et Fauge des Lorrains furent pris ; Bouteville, Sérizi, Aucour, le chevalier de Jarzé et le marquis de Quintin, Français du parti des princes, demeurèrent aussi prisonniers. Toute leur infanterie fut prise et tuée, leur cavalerie dissipée, et leur canon et bagage tomba entre les mains du victorieux.

« Cette bataille, gagnée par les Français le 15 de décembre, entre la vallée de Bourg et les villages de Smide et Sommesuipe, a néanmoins été nommée de Rethel, à cause qu'elle fut donnée pour son sujet, quoique le champ de bataille en fût éloigné de quatre à cinq lieues. » (Mém., seizième campagne.) F. R.

faisant entendre que ce qui regarde notre honneur et notre gloire nous paroît plus propre et nous est plus cher que nos enfans, que nous ne saurions aimer que comme d'autres nous-mêmes ; au lieu que nous nous aimons bien moins nous-mêmes que notre honneur, pour lequel nous nous sacrifions tous les jours.

Pendant que le ministre s'occupoit à gagner des batailles[1] contre les ennemis de l'État, les siens particuliers, malgré ses heureux succès, combattoient contre lui avec toutes leurs forces, et, sans qu'il le sût, lui préparoient de grands maux. La princesse palatine acheva dans ce temps-là de gagner entièrement madame de Chevreuse, en lui promettant, de la part des princes, le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse.

Ce n'étoit pas un avantage fort extraordinaire à une princesse de la maison de Lorraine, qui étoit belle et riche, que d'épouser un prince du sang assez mal composé de sa personne. Mais les grands desseins qui furent imaginés sur cette liaison firent que l'affaire, étant tournée par le beau côté qu'on pouvoit lui donner, devint à madame de Chevreuse une chose d'une grande conséquence. Elle entra dans cette pensée par l'état de la cour, par le peu de sûreté qu'il y avoit en l'humeur du duc d'Orléans, par la grandeur du prince de Condé, et par la considération où se mettoit le parlement, qui commençoit de lui être affectionné. Elle crut enfin qu'elle pouvoit beaucoup espérer de cette alliances

[1] « Le cardinal Mazarin étoit à Rethel quand la bataille fut donnée ; et, en ayant appris la nouvelle, il dépêcha pour en avertir Leurs Majestés, et lors il crut être au-dessus de la fortune, et qu'un si grand avantage, dont il s'attribuoit la principale gloire, fermeroit la bouche à ses ennemis et leur feroit tomber les armes des mains ; mais il arriva tout autrement. » (Monglat, Mém., seizième campagne.) F. R.

et que M. le prince, à la tête de ses amis et de ceux qu'elle lui donneroit, pourroit tout ce qu'il lui prendroit envie de prétendre.

Le coadjuteur, plus difficile que les autres, ne se laissoit point gagner par ceux que la princesse palatine envoyoit traiter avec lui. Mais, le jugeant entièrement nécessaire à ses desseins, elle alla le trouver elle-même, et sut si bien le persuader, à ce qu'elle m'a dit depuis, tant par ses intérêts que par ceux de mademoiselle de Chevreuse qu'il aimoit tendrement, qu'elle l'engagea dans ce parti. Elle lui promit que le prince de Condé le serviroit dans sa prétention du chapeau, et lui dit de plus qu'à son défaut elle le feroit nommer par la reine de Pologne sa sœur, qui avoit un chapeau à donner; et madame de Chevreuse, déjà liée à ce projet, aida beaucoup à l'engager dans cette ligue [1]. Le coadjuteur, s'étant enfin promis aux intérêts des princes, travailla aussitôt à la liaison du duc d'Orléans et des prisonniers. On avoit souvent de leurs nouvelles par certaines gens qu'ils avoient achetés; et toutes ces propositions reçurent leur perfection par leur consentement et leur confirmation.

Le cardinal fut averti sur la frontière de ce qui se passoit au parlement en faveur des princes; mais il ne sut point ce qui se traitoit secrètement entre les princes, les frondeurs et la princesse palatine. Ces émotions publiques, quoique d'elles-mêmes assez fortes, ne furent

[1] Toutes ces intrigues sont rapportées avec la même précision par l'exact Monglat : « Dès que la duchesse de Chevreuse eut donné son consentement au coadjuteur d'écouter les partisans des princes et de se retirer de l'amitié du cardinal, il se fit quantité d'assemblées secrètes sur ce sujet. La princesse palatine, femme d'esprit et fort intrigante, qui étoit en petite considération près du cardinal, s'en mêla des plus avant pour se faire valoir; et les principales conférences se tinrent chez elle. » (Monglat., Mém., seizième campagne.) F. R.

pas capables de l'étonner. Il y eut de ses amis qui lui conseillèrent, voyant tant de rumeur dans Paris contre lui, de ne point revenir; mais, ignorant les liaisons qui venoient de se faire, il ne s'arrêta pas à leur conseil, et résolut son retour à Paris. Il s'amusa quelques jours seulement dans Amiens, pour savoir le succès de cette délibération et des assemblées du parlement.

Le même jour 17, que la nouvelle du gain de la bataille étoit arrivée, on délibéra au parlement sur la requête de madame la princesse, présentée par Des Landes-Payen. Beaucoup opinèrent de faire des remontrances à la Reine, disant qu'elle seroit très-humblement suppliée de mettre les princes en liberté, et d'éloigner le cardinal Mazarin des affaires, comme incapable et perturbateur du repos public. Mais, l'heure venant à sonner avant que tous les conseillers eussent opiné, ni que le premier président eût recueilli les voix de la compagnie, l'assemblée fut rompue et remise à une autre fois.

Dans cette journée, un nommé Menardeau, des amis du cardinal et serviteur du Roi, dit que les princes du sang étoient comme les enfans de la maison royale; que le père pouvoit corriger ses enfans sans qu'on pût y trouver à redire ; que le parlement anticipoit sur les droits de l'autorité royale; qu'il n'y avoit point de juridiction sur les actions des rois ; qu'il n'avoit que le droit d'exception, c'est-à-dire qu'entre plusieurs choses que les rois demandoient au parlement, il avoit droit d'en excepter quelques-unes qui seroient à la foule du

[1] « M. le cardinal Mazarin fut traité de faquin, de méchant ministre, d'ingrat envers M. le prince qui l'avoit maintenu. » Omer Talon, qui rapporte ces propos, a raison de dire que, dans ces délibérations du parlement, « chacun parla librement, sans respect des personnes constituées en dignité. » F. R.

peuple. Mais ce bonhomme fut sifflé et moqué de toute la compagnie, comme s'il eût dit des extravagances.

Le parlement, au sortir de cette délibération, fut invité par le Roi de se trouver à Notre-Dame, au *Te Deum* qui se chanta ce jour-là, pour rendre grâces à Dieu du gain de la bataille. Le cardinal envoya orner l'église des dépouilles des ennemis. Et cette gloire augmenta plutôt la rage de ceux qui vouloient le désordre qu'elle ne la diminua. Il y a des maladies où les meilleurs remèdes se tournent en poison à ceux qui les prennent, à cause que les humeurs sont mal disposées.

La Reine, qui voyoit le duc d'Orléans autoriser tout ce qui se faisoit contre elle, lui en faisoit beaucoup de plaintes; mais lui, sans déclarer entièrement ses sentimens, qui étoient encore incertains dans son ame, lui répondit toujours qu'il avoit employé les frondeurs à servir le Roi pendant son voyage de Bordeaux, et qu'il ne pouvoit pas les abandonner, leur ayant même promis de les raccommoder avec elle. Ce qui, à ce qu'il lui disoit, ne lui devoit pas être tout-à-fait impossible.

Le 29 du mois, cette célèbre délibération en faveur des princes s'acheva entièrement. Je ne répéterai point les avis de chaque parti [1] : tant de redites m'importunent moi-même. La conclusion fut que remontrances seroient faites à la Reine sur la prison des princes, et qu'elle seroit très-humblement suppliée de les mettre en liberté, n'étant point accusés d'aucun crime. Et les gens du Roi furent chargés de demander audience à la

[1] Il paraît que quelques-uns de ces avis étaient assez graves, s'il faut en croire Omer Talon, dont le témoignage est ici considérable. « Plusieurs établirent des propositions contraires à l'autorité souveraine de la monarchie, *laquelle ils soutinrent être au-dessous de la loi.* » F. R.

Reine pour être écoutés. Ils le firent, et elle les remit à quelques jours après qu'elle se porteroit mieux.

On ne nomma point le ministre dans cet arrêté, les amis des princes l'ayant ainsi désiré, à cause que le cardinal, voyant le bonheur se tourner de leur côté, par cette fine et trompeuse politique qu'il observoit dans toutes les occasions où il se trouvoit embarrassé, leur avoit envoyé donner de grandes espérances de les contenter, et leur avoit témoigné vouloir revenir à Paris avec le dessein de s'accommoder avec eux.

Le 31 de décembre, nous le vîmes arriver, fort bien reçu de la Reine et du peuple, qui s'assembla dans les rues pour le voir passer. Le duc d'Orléans n'étoit point chez la Reine ; mais le lendemain il alla à l'hôtel de Chevreuse, d'où il envoya quérir le garde des sceaux de Châteauneuf et Le Tellier, et leur dit qu'il n'alloit point au Palais-Royal, parce que de tous côtés on l'avoit averti qu'on le vouloit arrêter. Ces deux hommes revenant dire à la Reine les soupçons de ce prince, elle les renvoya lui donner parole de sûreté et lui dire que la chose étoit très-fausse. Le duc d'Orléans, ayant repris courage, vint alors chez la Reine, et le cardinal alla au-devant de lui jusque dans l'antichambre. Ce prince, en l'embrassant, lui dit quelques paroles assez civiles et obligeantes; mais il n'alla point chez lui.

CHAPITRE XLII

(1651). — Visite du duc d'Orléans au cardinal. — Ce prince désire marier une de ses filles au Roi. — Il refuse d'abandonner le coadjuteur et Beaufort. — Souper chez Mazarin. — Les frondeurs décident le duc d'Orléans à demander la liberté des princes. — Intrigues de Laigues. — Nominations de maréchaux. — Mort de d'Avaux et de Mesmes. — La Rochefoucauld essaye d'obtenir du cardinal la liberté des prisonniers. — Alliance de la princesse palatine avec le duc d'Orléans, madame de Chevreuse, le coadjuteur et Châteauneuf contre le ministre. — Le parlement demande la liberté des princes. — Disgrâce de Chandenier. — Dissimulation de Mazarin. — Le duc d'Orléans exige son éloignement. — Il refuse de voir la Reine. — Embarras d'Anne d'Autriche. — Elle se plaint au parlement du coadjuteur. — Les magistrats demandent le renvoi du ministre. — Fermeté de la Reine. — Orageuse séance au parlement. — Départ de Mazarin pour le Havre. — Inquiétudes de la Reine. — Conversation qu'elle a avec madame de Motteville.

[1651] Le 3 janvier de la nouvelle année, le duc d'Orléans alla au Palais-Royal et y demeura fort peu, sans entrer avec le ministre en nulle matière de conséquence.

Le 4 janvier, le duc d'Orléans alla voir le cardinal. Ce prince, ce jour-là, étoit un peu mieux disposé, par les diligences que le ministre faisoit faire sous main pour le regagner. Ils demeurèrent assez long-temps ensemble en conversation secrète, et on s'imagina que toutes ces divisions alloient se raccommoder. Dans le vrai, ce ne furent que reproches de part et d'autre, et de grandes justifications du côté du ministre, que le duc d'Orléans reçut assez gravement.

Il étoit si grand par lui-même, et alors si considérable, qu'on peut presque dire qu'il étoit aussi absolu

en France que s'il en eût été le roi. Dieu lui avoit donné de l'esprit et de la raison : et toutes ces choses ensemble pouvoient l'établir dans une félicité stable et permanente, autant qu'un homme la peut avoir. Mais, agissant toujours par les sentimens d'autrui sans se conseiller soi-même, il assujettissoit ses intérêts, ses pensées et ses jugemens aux passions de ceux dont il vouloit croire les conseils. Il avoit été le solliciteur du chapeau de l'abbé de La Rivière, et jusqu'à l'extrémité il avoit à peu près suivi toutes les volontés de ce favori. Il faisoit alors la même chose pour le coadjuteur, qui, voulant être cardinal, gâtoit l'esprit de ce prince ; et, par la persécution que le ministre en souffroit, il prétendoit le forcer à le satisfaire.

Le duc d'Orléans, se laissant conduire si facilement, se privoit de tous les avantages qu'il auroit pu légitimement prétendre pour lui-même ; et on ne sauroit assez s'étonner de son aveuglement. Il n'avoit que des filles. L'aînée, qu'il avoit eue de mademoiselle de Montpensier, sa première femme, avoit beaucoup d'années plus que le Roi, et la Reine craignoit un peu son humeur trop sensible à ce qui pouvoit lui déplaire : mais il en avoit d'autres de son second mariage, et la plus grande de ces princesses étoit belle et fort peu éloignée de l'âge du Roi. Cette alliance pouvoit convenir à tous : du moins elle étoit sortable, et le duc d'Orléans devoit employer tous ses soins à la faire réussir. La Reine naturellement n'y auroit pas eu d'inclination : elle souhaitoit l'Infante d'Espagne, sa nièce. Mais comme elle auroit dû espérer que ce prince, devenant beau-père du Roi, n'auroit pu avoir d'autres intérêts que les siens, et auroit dû en ce cas se séparer de toutes les factions qui troubloient l'État, elle y auroit consenti volontiers : car la raison avoit beaucoup de pouvoir sur elle.

Le ministre auroit aussi sans doute fait quelque difficulté à s'engager sitôt à une chose de cette conséquence, dont le temps le devoit rendre le maître; et par elle il pouvoit espérer de se voir en état d'en tirer de grands avantages pour le royaume et pour lui ; mais les conjonctures passées et présentes étoient si favorables au duc d'Orléans, que, s'il avoit voulu en profiter, il auroit réduit le ministre à le servir sur ce grand article, s'il lui eût donné une entière sûreté de son affection : ce qu'il ne pouvoit faire alors qu'en se séparant de ceux qui lui étoient contraires. Il auroit sans peine, par une conduite fondée sur la justice, obtenu tout ce que de légitimes souhaits peuvent donner à un fils de France. Mais il ne pensoit point à sa propre grandeur, et ceux qui l'approchoient n'avoient garde de l'en faire souvenir. Ils vouloient que leur faveur servît à leur faire donner par lui les dignités qu'ils souhaitoient. Ils les reçurent de la fortune, par le malheur qu'il eut de les croire toujours ; et pour lui, il ne rencontra dans toute la conduite de sa vie que le repentir inutile de l'avoir mal employée, sans pourtant qu'on lui puisse reprocher d'avoir eu jusque-là de mauvaises intentions contre les intérêts du Roi.

Une dame[1], qui a été dans la confidence du cardinal, m'a depuis dit que, peu de jours après que le duc d'Orléans se fut déclaré contre le ministre et en faveur des princes, elle avoit eu ordre de lui d'aller offrir à Mademoiselle le Roi pour mari, pourvu qu'elle empêchât le duc d'Orléans son père de se joindre au prince de Condé ; que cette princesse lui répondit, en se moquant d'elle, qu'ils vouloient tenir la parole donnée à M. le

[1] Mademoiselle de Neuillant, fille d'honneur de la Reine, qui depuis a été duchesse de Navailles.

prince. Elle, qui fut étonnée de ses paroles si légèrement prononcées, lui dit : « Mademoiselle, faites-vous « reine, et, après que vous le serez, vous ferez sortir « les princes. »

Ce conseil étoit bon ; mais il ne fut pas suivi, non-seulement par les difficultés qu'elle auroit pu y rencontrer du côté du duc d'Orléans, qui, selon que je viens de le dire, ne pensoit nullement à se faire du bien à lui-même, mais parce que Mademoiselle, avec beaucoup d'esprit, de lumières, de capacité, et pleine de désirs pour la couronne fermée, n'a jamais su dire un oui qui pût lui être avantageux. Ses propres sentimens et souhaits ont toujours été surmontés en elle par des fantaisies passagères ; et ce qu'elle a le plus voulu, elle ne l'a jamais accepté quand elle a pu l'avoir.

Le 5 janvier, le duc d'Orléans, qui n'avoit point encore de résolution formée, retourna chez le cardinal, où il demeura quatre heures enfermé avec lui. Il lui dit qu'il vouloit oublier pour toujours ce qui avoit pu lui déplaire, et que son dessein étoit de vive comme par le passé. Le ministre, animé de quelque espérance de le pouvoir tout de nouveau engager dans ses intérêts, le pressa fortement de lui abandonner le coadjuteur et le duc de Beaufort ; mais il ne put gagner sur lui d'y consentir : ils avoient pris de trop fortes racines dans cette ame pour en pouvoir être chassés si promptement. Il auroit fallu, pour réussir à lui faire faire ce grand coup, qu'il eût été touché de quelque désir particulier : et il n'en avoit point. Le ministre alors fut contraint de se tenir pour content de ces bonnes apparences.

Ce moment fut celui qui décida de la destinée de ce prince et du ministre ; car, depuis ce jour, il arriva beaucoup de choses qui les séparèrent entièrement. Il faut donc conclure, en cet endoit, que c'est un grand

malheur à un homme de cette naissance de ne se pas conduire, du moins quelquefois, par ses propres lumières, quand il est capable d'en avoir, et qu'il ne lui manque que l'application nécessaire à tout homme de bon sens pour penser à ce qu'il fait, pourquoi il le fait, et à ce qui convient à sa gloire. Mais pour agir en tout avec droiture, envers soi-même et envers les autres, il faut se posséder, et savoir tirer le bien du mal.

Ce fut le marquis de Seneterre qui me conta le détail de cette conversation, qui, pour n'avoir pas été poussée avant, ne put produire de solides effets. Il me fit remarquer ce que le duc d'Orléans, avec ces avantages, auroit pu faire. Car, en prenant de véritables liaisons avec le ministre, la souveraine puissance lui auroit donné des moyens de contenter l'ambition de ceux qu'il ne vouloit pas abondonner, en les privant seulement, selon la raison, d'une confiance dont il voyoit qu'ils faisoient un mauvais usage. Le soir, chez la Reine, en me serrant la main, il me dit : « Nous « allons voir, madame, d'étranges révolutions. »

Le cardinal, néanmoins, convia le duc d'Orléans à souper chez lui avec le Roi, pour y passer la veille des Rois. Ce prince y demeura, et ce repas se passa avec assez de liberté et de licence. Le duc d'Orléans lui-même, dans la chaleur du vin, donna lieu, sur quelque parole qu'il dit, à pouvoir faire une raillerie contre les frondeurs. Le chevalier de Guise, radouci par le cardinal, la voulut continuer ; et, s'animant tout de bon, commença à chanter des chansons qu'on avoit faites contre le duc de Beaufort, et dit tout haut qu'il falloit jeter le coadjuteur par les fenêtres. Et il l'auroit fait volontiers, le croyant ennemi de M. le prince, de qui il étoit aimé. Ce prince ajouta qu'en buvant à la santé

de la Reine, qui étoit malade de chagrin, il falloit ce remède pour la guérir tout-à-fait.

Le Roi étoit encore trop jeune pour soutenir le bruit de ces chansons libertines. Par l'avis du cardinal, il se leva de table et y laissa le duc d'Orléans et les autres, qui s'emportèrent à de grandes gaietés. Le ministre n'y voulut pas non plus demeurer, ni entrer dans les railleries qui se faisoient contre ses ennemis. Mais ce qui se passoit ne lui déplaisoit pas, et par sagesse il se retira avec le Roi dans un cabinet à part.

La Reine nous conta le lendemain, et avec plaisir, le discours du chevalier de Guise, qui fut renommé et traité d'illustre. L'état des choses étoit tel que cette action, produite par le hasard et par l'enthousiasme de la gaieté, devint considérable, et on en loua ce prince comme de la plus héroïque action du monde.

Ce qui donna de la joie à la Reine fut ce qui ensuite augmenta ses chagrins. Les frondeurs, voyant cette déclaration publique qui se faisoit contre eux, crurent qu'il falloit se presser de perdre le ministre ; et le duc d'Orléans n'ayant point abandonné les frondeurs, ces belles et douteuses démonstrations en faveur du cardinal finirent aisément. Il y avoit un écrit entre la Reine et Monsieur, où ils se promettoient réciproquement de ne point donner la liberté au prince de Condé, sans le consentement commun de l'un et de l'autre. Cette promesse ne rassuroit pas le duc d'Orléans. Il voyoit qu'il désobligeoit assez le ministre pour le convier de se raccommoder avec les prisonniers ; il savoit même qu'il commençoit à les favoriser ; et ses conseillers, pour l'animer à haïr davantage le cardinal, l'assurèrent qu'il avoit le dessein de leur ouvrir les portes du Havre.

Le duc d'Orléans s'étant éloigné du ministre par

fantaisie et par les dégoûts qui s'étoient glissés dans son ame contre lui, pressé par les frondeurs qui s'étoient liés secrètement au prince de Condé, et par la crainte de perdre le mérite de l'obliger, se laissa enfin conduire à ce que les ennemis du cardinal voulurent, et s'engagea peu à peu à travailler lui-même à la liberté de ce prince, qu'il respecta davantage quand il vit que le parlement commençoit d'entrer fortement dans ses intérêts.

Laigues, qui pour sauver le coadjuteur avoit le premier proposé de mettre le prince de Condé en prison, fut celui qui frappa les plus grands coups pour l'en faire sortir, disant tout ce qu'il put au duc d'Orléans contre le cardinal pour l'en détacher entièrement. Il parut que le principal motif qu'il eut en détruisant son propre ouvrage fut le refus que fit le cardinal à madame de Chevreuse du chapeau du coadjuteur, quand, à son retour de Bordeaux, elle lui avoit demandé de l'en gratifier. Les petites choses, pour l'ordinaire, en produisent de grandes. Elles nous font voir que tout ce qui arrive de plus remarquable dans le monde est souvent digne de mépris.

Le ministre, aussitôt après son retour, présenta à la Reine quelques-uns de ceux qui avoient contribué par leur valeur au gain de la bataille de Rethel. J'étois auprès de la Reine quand elle les reçut. Elle leur témoigna que leurs bons services lui avoient plu ; et, se tournant vers moi, me fit l'honneur de me dire : « Ah ! « mon Dieu, que j'aime ces braves gens qui ont si bien « servi le Roi ! » Les principaux en furent peu à peu récompensés. Villequier, le marquis d'Hocquincourt, La Ferté-Seneterre et La Ferté-Imbault eurent chacun le bâton de maréchal de France. Villequier prit le nom de sa maison d'Aumont, Hocquincourt garda le sien,

et La Ferté-Seneterre aussi ; mais La Ferté-Imbault prit celui d'Étampes. Le marquis de Grancé, gouverneur de Gravelines, qui ne fut point maréchal de France, à cause, je pense, que le duc d'Orléans s'y opposa, s'en alla à son gouvernement, mécontent et plaintif ; mais il se raccommoda facilement avec le ministre, et ensuite il reçut la même grâce [1]. Manicamp, qui avoit bien fait de sa personne en cette occasion, eut le gouvernement de La Fère, qu'on lui ôta quelques années après à cause de ses extrêmes violences.

Sur la fin de l'année précédente, étoient morts le comte d'Avaux et le président de Mesmes, son frère, deux hommes d'un mérite et d'une capacité extraordinaires, que l'on ne pouvoit assez regretter. L'un étoit habile dans les négociations, et fut employé dans les plus belles ambassades. L'autre étoit un magistrat qui administroit la justice avec une grande intégrité.

Le duc de La Rochefoucauld, voyant les bonnes intentions du parlement, et n'ayant jamais eu d'estime ni d'amitié pour les frondeurs, voulut persuader au ministre de mettre les princes en liberté, et de s'acquérir lui seul le mérite de leur avoir fait ce bien. Il étoit alors venu se cacher chez la princesse palatine, où, sans que le duc de Beaufort, madame de Chevreuse ni le coadjuteur le sussent, on lui communiquoit toutes les propositions qui se faisoient sur cette négociation. Quand il vit toutes leurs affaires se disposer à une heureuse fin, il souhaita que ce fût le cardinal Mazarin qui pût y

[1] Voici, selon Monglat, à quelle occasion. La liste des nouveaux maréchaux était close. « Grancey, voyant qu'il en étoit exclu, partit de Paris pour aller à son gouvernement, et dit tout haut, en sortant de chez la Reine, que les Espagnols seroient bien aises de ravoir Gravelines. Le cardinal, alarmé de ces menaces, lui envoya en diligence le bâton. » (Mém., dix-septième campagne). F. R.

mettre la conclusion. La voie des frondeurs ne lui plaisoit point, et celle de la cour lui auroit été fort agréable.

Les grands seigneurs trouvent toujours leur avantage à s'attacher au Roi et à leurs ministres ; c'est de cette seule ressource d'où leur peuvent venir les grâces et les bienfaits. Il s'imaginoit avec raison que, remettant la paix et l'union entre M. le prince et M. le cardinal, il en pourroit recevoir une haute récompense ; et il voyoit avec plaisir qu'en cette occasion ses intérêts et son devoir se rencontreroient ensemble. Il fit donc savoir au ministre qu'il désiroit de le voir, et lui demanda sûreté pour sa personne par un écrit de sa main : ce qu'il obtint facilement ; et le ministre lui garda une fidélité tout entière. Bartet, créature du cardinal, qui ne l'étoit qu'autant qu'il lui convenoit paroître tel, et qui étoit mêlé dans plusieurs intrigues, tant par la princesse palatine que par d'autres, mena souvent le duc de La Rochefoucauld chez le caldinal pour traiter avec lui. Il entroit dans son appartement du Palais-Royal par un petit escalier dérobé ; et le ministre seul, avec une bougie à la main, leur venoit ouvrir la porte.

J'ai ouï dire au duc de La Rochefoucauld que le cardinal venant seul leur ouvrir la porte, il auroit pu facilement le tuer, et qu'il avoit souvent admiré sa confiance et le hasard où il se mettoit, se livrant au meilleur ami qu'eussent alors M. le prince et madame de Longueville. Le ministre, de même, l'auroit pu faire arrêter; mais la fidélité ayant été égale des deux côtés, le duc de La Rochefoucauld n'oublia rien pour convier le ministre à se tourner du côté du prince de Condé. Il lui dit souvent, sans lui découvrir le fond du mystère, qu'il verroit bientôt éclater de grandes persécutions contre lui. Il fit ce qu'il put pour lui faire voir qu'il avoit quelque chose à craindre. Mais le ministre, qui ne savoit rien de la

liaison des princes avec les frondeurs, qui avoit peur de l'audace du prince de Condé, de l'intrigue de madame de Longueville et de l'ambition du même duc de La Rochefoucauld, n'y voulut point entendre, et ne voulut jamais lui en donner aucune parole positive. Toutes ces conférences n'ayant eu aucun effet, le duc de La Rochefoucauld se résolut de laisser conclure les traités, de consentir que la princesse palatine achevât son ouvrage avec le duc de Nemours, qui servit le prince de Condé de tout son possible.

La princesse palatine, de son côté, en fit autant qu'en avoit fait le duc de La Rochefoucauld. Elle conseilla à M. le prince de s'accommoder avec la cour plutôt qu'avec les frondeurs. Après avoir apprêté toutes ses batteries, elle fit dire aussi au cardinal, par Bartet, qu'il étoit perdu s'il ne se résolvoit pas de mettre les princes en liberté : l'assurant que, s'il ne le faisoit promptement, il verroit dans peu de jours toute la cour et toutes les cabales liées contre lui, et que toute assistance lui manqueroit.

Ces menaces et ces prophéties si certifiées l'étonnèrent un peu, et lui firent douter de ce qu'il feroit ; mais il ne put se résoudre d'ouvrir les portes à son ennemi. Il temporisa, pour éviter d'être pris pour dupe. Il voulut travailler à découvrir la source de ces maux, et voir par quel moyen il pourroit dénouer toutes ces intrigues. Pour commencer à prendre ses précautions, il envoya prier la princesse palatine de différer quelque temps à lui faire tout le mal dont elle le menaçoit, afin de lui laisser penser à ce qu'il avoit à faire. Elle lui en donna, à ce qu'elle m'a dit, autant qu'elle le put, sans rien négliger de ses autres négociations. Mais enfin, voyant que le ministre se moquoit d'elle, et qu'elle ne pouvoit plus retarder l'accomplissement des choses qu'elle

avoit commencées avec un si heureux succès, elle signa quatre traités particuliers avec ceux qu'elle avoit engagés dans les intérêts des princes.

Le premier étoit avec le duc d'Orléans, où le mariage du jeune duc d'Enghien et d'une des filles de ce prince fut arrêté. Lui, qui ne vouloit point avoir de grands intérêts, s'avisa d'en avoir un, qu'il lui étoit raisonnable de désirer, mais qui ne devoit point l'obliger à rien d'extraordinaire. Il fut conseillé d'y penser par ceux qui avoient du pouvoir auprès de lui, qui crurent que cette liaison rendroit l'amitié de ces deux princes plus forte et plus sûre. Comme cette alliance fut facilement promise, elle fut rompue de même, et M. le prince ne l'estima guère. Le second avec madame de Chevreuse pour le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, qui n'eut pas un meilleur succès. Un autre avec le coadjuteur pour le chapeau, qu'il n'eut point par cette voie. Et le quatrième avec le garde des sceaux de Châteauneuf, pour le faire premier ministre. Ce dernier fut signé en secret, à cause de la place qu'il occupoit : il ne voulut jamais être nommé en rien. Ensuite de tant de choses, tout éclata contre le ministre, et il ne vit que trop que les menaces qu'on lui avoit faites avoient la vérité pour fondement.

Le 7, le parlement envoya ses députés au duc d'Orléans, pour le supplier d'être le médiateur, envers la Reine, de la liberté de M. le prince. Il leur répondit qu'il le feroit volontiers, et qu'il s'agissoit de savoir sur cela sa volonté. Il parut alors, par cette conduite, que ce prince vouloit commencer à se déclarer en faveur des princes. La Reine en fut étonnée; mais elle crut que ce n'étoit pas tout de bon, parce que ce prince ne voulut pas encore s'en expliquer nettement ; et le ministre de même y fut trompé.

Le 18, la Reine reçut les députés du clergé, qui lui firent une très-humble supplication sur le même sujet, et particulièrement en faveur du prince de Conti, qu'ils prétendoient être de leur corps. Le 20, cette princesse, encore malade, reçut dans son lit cette célèbre députation du parlement, qui avoit déjà fait du bruit par le consentement que le duc d'Orléans avoit paru y donner, et qui en effet fut suivie de grands et fâcheux événemens. Il y eut ce jour-là beaucoup de presse dans la chambre de la Reine et autour de son lit. Chacun vouloit entendre la harangue qui alloit être faite.

Ceux de cette compagnie qui étoient affectionnés aux princes disoient hautement qu'ils vouloient commencer par la prière et les remontrances; mais que s'ils n'obtenoient pas par cette voie ce qu'ils demandoient à la Reine, ils se serviroient de celle que la force leur pouvoit permettre. Le premier président Molé [1], sans parler des heureux succès de la régence ni de la dernière bataille gagnée, cita les mauvais avec une liberté démesurée, et les exagéra comme plus grands qu'ils n'étoient en effet, au détriment de la majesté royale et de la conduite du ministre. Il demanda à la Reine la liberté des princes plutôt en maître qu'en suppliant, montrant en cela qu'il étoit fort instruit de leurs intérêts et des négociations qui avoient été faites en leur faveur.

La Reine en eut dépit ; et le ministre, malgré sa dissimulation ordinaire, en parut altéré [2]. Le duc d'Or-

[1] Le président Molé ne voulut remettre à personne le texte des paroles qu'il adressa à la Reine. Mais Omer Talon en donne le résumé. Ce discours est bien tel que le dit madame de Motteville. Il est sévère, et même amer. Le ton en est presque acerbe. Il va jusqu'à dire que le respect des populations a captivé les esprits et l'a empêché d'examiner la cause des désordres du royaume, etc. (Voy. Omer Talon, Mém., année 1651.) F. R.

[2] D'après Omer Talon, « M. le cardinal Mazarin se trouva outré

léans, après avoir écouté ce discours, le désapprouva[1]; et Mademoiselle, qui ne savoit pas encore tout ce qui se passoit, après la harangue finie, me dit qu'elle avoit rougi deux fois de colère, et que la Reine eût bien fait de faire jeter le premier président par les fenêtres. Il est néanmoins certain que le premier président jusques alors avoit été serviteur du Roi. Il souhaitoit servir les princes par le ministre; mais, pour lui vouloir faire peur, il alla trop loin, et passa en cette occasion les justes bornes de son devoir. Il ne manqua pas aussi d'y travailler par les voies de la douceur, pressant le cardinal, de même que les autres, d'y consentir; et comme il ne gagna rien, et qu'il vouloit y réussir, il fut contraint, à cause de sa résistance, de le presser par cette voie. Elle ne convenoit pas à un sujet qui paroissoit vouloir être fidèle, et il fut blâmable d'en avoir usé de cette manière. La corruption de quelques esprits de sa compagnie ne sauroit le justifier. Il faut en tout temps connoître son devoir et le suivre.

Ce même jour-là, Chandenier, qui avoit été remis dans sa charge de capitaine des gardes, de même que ses confrères, qui enfin étoient rentrés en grâce, reçut le commandement de quitter le bâton et de se retirer chez lui, digracié pour la troisième fois. Il étoit ennemi

de ces mots de *politique infortunée*. La Reine s'offensa de tout; le Roi lui dit que, s'il eût cru ne lui point déplaire, qu'il eût fait taire le premier président, et qu'il l'eût chassé » Ce magistrat ajoute aussitôt : « Au contraire, ce discours a reçu sa satisfaction publique dans le parlement et dans l'esprit des peuples, qui sont réjouis quand il se passe quelque chose d'aigre et de caustique, et principalement dans ces occasions, dans lesquelles le gouvernement et le ministère du cardinal Mazarin étoit infâme et déshonoré. » (Omer Talon, Mém , année 1651.) F. R.

[1] Moins pour ce qu'il y avait de peu respectueux à l'égard de la Reine dans ce discours, que parce que Molé « voulut faire passer M. le prince comme l'auteur de toute la bonne fortune du royaume depuis la régence. « (Omer Talon.) F. R.

déclaré du ministre. Il faisoit ostentation de sa haine; et comme il en avoit été maltraité, il avoit toujours conservé ce ressentiment contre lui, malgré son retour, qui paroissoit l'avoir raccommodé avec lui. Il avoit pris de grandes liaisons avec le coadjuteur : si bien que le cardinal crut être obligé de s'en défaire ; et la Reine, par cette même raison, en fut mal contente. Elle l'avoit toujours estimé et bien traité. Il avoit du mérite et de bonnes qualités. Mais il se laissa trop facilement persuader que c'étoit être généreux que de s'opposer, en apparence ou en effet, à la faveur du cardinal. Il voulut parler à la Reine avant que de se croire entièrement malheureux. Il le fit, et cette princesse lui donna une assez longue audience ; et comme j'étois auprès d'elle, j'entendis qu'elle lui dit : « C'est assez, Chandenier, « c'est assez. » Après ces paroles, il se sépara de la cour pour toujours, et voulut chercher dans le repos d'une agréable retraite un bonheur véritable et solide. Il l'a trouvé, et vit heureux.

La chambre des comptes vint aussi supplier la Reine de redonner la liberté au président Pérault, intendant de la maison du prince de Condé, et qui avoit été arrêté, comme je l'ai dit, le même jour que ce prince. Cette harangue fut faite par le président Nicolaï, et d'une manière respectueuse. La Reine l'en loua, et leur fit répondre par le garde des sceaux qu'elle considéreroit favorablement leur prière.

Le cardinal, afin d'éviter cet orage, dont il se trouvoit accablé sans savoir de quel côté il venoit, fit paroître de vouloir se lier tout de nouveau avec le prince de Condé. Pour en donner quelques marques évidentes qui pussent persuader et les uns et les autres, il dit au maréchal de Gramont que, pour lui, il souhaitoit leur liberté, qu'il y travailleroit volontiers auprès de la Reine;

mais que le duc d'Orléans s'y opposeroit, et qu'il seroit sans doute un obstacle invincible à ce dessein. Il fut moqué des acteurs : les traités secrets avoient changé le cœur du duc d'Orléans, et le ministre les ignoroit.

Ce prince se piqua de ce discours. Il répondit au maréchal de Gramont, quand il lui en parla, que le cardinal avoit tort de lui vouloir mettre cette affaire sur le dos; que, pour lui, il étoit prêt de consentir qu'ils fussent mis en liberté; et lui donna charge, comme ami particulier de M. le prince, de dire de sa part à la Reine et au cardinal Mazarin qu'il en feroit une déclaration publique quand il plairoit à Sa Majesté.

La Reine fut alors véritablement surprise de ce discours. Elle avoit dit assez hautement que tout ce que le parlement faisoit n'auroit point d'autre effet que de aire fermer davantage les portes de la prison des princes; mais alors elle connut que cette résolution du duc d'Orléans étoit fâcheuse. Le ministre en fut d'abord fort embarrassé; mais comme il ne pensoit qu'à les tromper tous, il crut qu'ils en usoient de même à son égard, et que le duc d'Orléans ne parloit de cette sorte que pour le tourmenter et pour faire plaisir au coadjuteur, qui étoit bien aise de lui donner des affaires. Cela fut cause qu'il ne décida pas encore s'il feroit sortir les prisonniers, et qu'il se contenta seulement d'en faire le semblant.

Le cardinal voulant en cette rencontre rendre la pareille au duc d'Orléans, croyant finement lui déplaire, ne manqua pas de dire au maréchal de Gramont qu'il étoit ravi d'avoir le consentement du duc d'Orléans pour la liberté des princes. Il lui dit que la Reine y consentoit aussi et de très-bon cœur, et qu'il alloit y travailler. Aussitôt après il manda le duc de La Rochefoucauld et le marquis de Sillery, pour traiter avec eux, à Stenay,

avec madame de Longueville et le maréchal de Turenne. Toutes ces choses s'exécutèrent avec un grand dégoût de part et d'autre, et avec le succès que devoit avoir une négociation forcée, et dont la sincérité étoit bannie.

Le parlement demanda une réponse positive à la Reine sur les remontrances qu'on lui avoit faites; et cette princesse les fit venir dans sa chambre [1], où le garde des sceaux leur promit ce qu'ils demandoient. Mais il leur dit par son ordre que premièrement il falloit envoyer à Stenay, afin que madame de Longueville se pût retirer des mains des Espagnols. Il les assura, de la part de la Reine, qu'elle alloit faire dresser une abolition en faveur des prisonniers, et qu'on la leur enverroit. Le lendemain, il y eut encore une grande presse au Palais-Royal pour entendre cette réponse, qui se fit dans la ruelle du lit de cette princesse, où elle étoit retenue par les restes de sa maladie. Le garde des sceaux parla si bas et si mal que personne n'y put presque rien comprendre; et dans cette occasion, non plus que dans beaucoup d'autres, il n'acquit pas la gloire d'être grand orateur. Il est à croire aussi que le remords de sa conscience l'empêchoit de parler sur ce sujet.

Le premier février, le parlement s'assembla pour la même affaire. Cette compagnie doutoit, avec quelque sujet, des bonnes intentions de la Reine. Ce n'étoit pas une chose agréable à une si grande reine de se voir forcée, par les sujets du Roi son fils, à faire ce qu'elle ne désiroit pas. Et comme ils cherchèrent les moyens de lui faire exécuter ce qu'elle leur avoit promis, la fortune leur en donna de tels, qu'ils eurent lieu d'en être contens.

[1] Le lundi [illegible] janvier, sur les quatre heures. « La chambre de la Reine étoit, dit Omer Talon, infiniment remplie du monde, tant chacun étoit curieux de savoir l'événement de cette affaire. » F. R.

Le coadjuteur, jugeant qu'il étoit temps de se déclarer ouvertement, prit cette occasion pour faire voir ses sentimens. Il dit dans la grand'chambre que la liberté des princes étoit un bien nécessaire à l'État et au public ; qu'il y falloit tous travailler unanimement[1] ; que c'étoit son avis, et qu'il avoit ordre de M. le duc d'Orléans d'assurer la compagnie que Son Altesse Royale désiroit la même chose; qu'il étoit prêt de travailler à ce dessein avec tout le pouvoir que sa naissance lui donnoit dans le royaume. Le duc de Beaufort confirma ce que venoit de dire le coadjuteur, et témoigna aussi désirer la liberté des princes.

Presque tous furent surpris de ce discours. Ils croyoient, selon ce qui avoit paru pendant le voyage de Bordeaux, que le duc d'Orléans étoit sur ce chapitre de même avis que la Reine; et ce changement causa une joie universelle à toute la grand'chambre. Il y en avoit peu qui ne fussent favorables aux prisonniers ; et ceux qui ne l'osoient être, à cause du duc de Beaufort et du coadjuteur, se trouvèrent alors en pleine liberté de suivre leurs sentimens. Le coadjuteur ensuite fut rendre compte au duc d'Orléans de ce qu'il avoit fait, qu'il accompagna d'une infinité de louanges que la voix publique avoit données à sa générosité. Ce prince en sentit de la joie. Il n'examina point les motifs qui lui avoient fait prendre cette résolution, qui sont les seuls qui font les actions bonnes ou mauvaises; et, avant que de fouiller dans son cœur, il se crut généreux, il se crut bon, et s'imagina qu'il avoit fait une action tout-à-fait héroïque.

Si le duc d'Orléans, par un sentiment de vertu et par des voies toutes légitimes, s'étant entièrement réuni à

[1] Omer Talon rapporte textuellement les mêmes paroles. F. R.

la Reine, avoit procuré la sortie des princes et la paix de la cour, selon qu'il lui auroit été facile d'en trouver les moyens, sa conduite en ce cas auroit été louable et pleine de gloire; et la Reine, qui seroit volontiers entrée dans ce dessein, lui en auroit été obligée. Mais, dans le vrai, ce prince n'en méritoit nulle estime, puisqu'il étoit visible que l'intrigue des frondeurs et sa facilité à suivre leurs conseils en étoit la seule cause. Ces événemens si extraordinaires étonnèrent infiniment le ministre. Il voyoit que la liberté des princes étoit devenue l'affaire de tous, et il ne pouvoit deviner les ressorts de ces grands mouvemens, ni ce qui avoit eu le pouvoir de changer si promptement les cœurs, les esprits, les intérêts de tant de différentes cabales.

Ce même jour, le duc d'Orléans vint au Palais-Royal. Le ministre voulut lui parler contre le coadjuteur, et se justifier à lui sur les choses dont il le blâmoit. Dans cette conversation, il arriva que le ministre, parlant du parlement, en fit quelque comparaison à celui d'Angleterre, et des frondeurs à Fairfax et à Cromwel, mais d'une manière qui pouvoit avoir un sens fort raisonnable, et dont il ne devoit point être blâmé. Le duc d'Orléans, ne sachant que lui dire pour se défaire de lui, prit pour prétexte de se lâcher de ce discours [1], et s'en

[1] Selon Monglat, le cardinal dit « que les frondeurs étoient de vrais Cromwels, qui vouloient faire en France ce que l'autre avoit fait en Angleterre. » Le duc d'Orléans lui repartit « que les frondeurs étoient gens d'honneur, et serviteurs du Roi et de sa couronne ; mais véritablement qu'ils étoient des ennemis particuliers (à lui le cardinal), et qu'il vouloit faire de sa querelle celle de l'État, quoiqu'il n'y eût rien de commun avec le service du Roi. Le cardinal voulant répondre, Monsieur le fit taire, et ils se séparèrent fort aigrement. » (Mém., dix septième campagne).

Omer Talon dit la même chose, et ajoute que « ceux qui s'étoient nouvellement autorisés dans l'esprit de M. le duc d'Orléans lui persuadèrent qu'il avoit offensé un Italien, lequel ne le lui pardonneroit

alla brusquement de chez la Reine. Le Tellier lui demanda si tout ce que le coadjuteur avoit dit de sa part en faveur des princes étoit véritable et approuvé de lui. Le duc d'Orléans lui répondit fièrement qu'il avoit parlé selon ses sentimens et selon ses ordres, et qu'il approuveroit toujours tout ce qu'il voudrait dire et faire. Alors le cardinal Mazarin, voyant bien qu'il falloit que les princes sortissent de prison, envoya le maréchal de Gramont et de Lyonne traiter avec eux. Goulas, secrétaire des commandemens de M. le duc d'Orléans, accompagna les deux autres par l'ordre de son maître.

Le lendemain, le duc d'Orléans, poussé par le coadjuteur [1], envoya quérir le maréchal de Villeroy et Le Tellier. Il leur ordonna de dire de sa part à la Reine qu'il étoit mal satisfait du cardinal, qu'il lui avoit parlé insolemment, qu'il lui en demandoit raison ; et la pria de lui déclarer qu'il désiroit qu'elle l'éloignât de ses conseils, et qu'il n'y prendrait jamais sa place qu'elle ne l'eût chassé. Il dit au maréchal de Villeroy qu'il vouloit qu'il lui répondît de la personne du Roi, et qu'il le lui ordonnoit en qualité de lieutenant général du royaume.

Le jour suivant, 3 février, ce prince, qui jusques alors eut tant de considération pour la Reine, se portant quasi aux dernières extrémités, manda aux quarteniers de la ville de tenir leurs armes prêtes pour le service du Roi, leur défendant absolument de recevoir d'autres ordres que les siens. Il dit aussi au garde des sceaux et à Le Tellier de ne rien expédier sans lui être communiqué. En même temps il envoya le coadjuteur au parle-

jamais ; qu'il devoit craindre le même traitement qu'avoient reçu MM. les princes de Condé et Conti, etc. » (Mém., année 1651.) F. R.

[1] Omer Talon met à nu les intrigues du coadjuteur auprès du duc d'Orléans. (Voy. ses Mémoires sur toute cette période.) F. R.

ment, pour l'instruire des désirs qu'il avoit de faire sortir les princes, et pour leur apprendre à tous qu'il se déclaroit contre le ministre.

Il prit un prétexte fort indigne de lui pour se dire son ennemi. Le coadjuteur leur annonça, de la part de ce prince, qu'il avait querellé le cardinal, parce qu'il avoit eu la hardiesse, en présence de la Reine, de comparer leur compagnie au parlement d'Angleterre, et qu'il avoit appelé les frondeurs des Fairfax et des Cromwels. Celui qui faisoit la narration, pour la rendre plus odieuse, l'amplifia de toutes les paroles qu'il jugea devoir fâcher les auditeurs, et leur rendit compte aussi de ce que le duc d'Orléans avoit mandé à la Reine par le maréchal de Villeroy et par Le Tellier.

Ce discours excita une furieuse rumeur dans le parlement contre le cardinal. On y fit des propositions contre sa liberté et sa vie. Il y en eut trois de terribles : la première, de le faire arrêter; la seconde, dont fut auteur le président Viole, de le faire venir au parlement pour y répondre de son administration, et faire réparation de ce qu'il avoit dit contre l'honneur de la nation. Coulon fut d'avis de faire faire des remontrances à la Reine pour l'éloigner; et on cria : *Vive le Roi! et point de Mazarin!*

Ce même jour, pendant que les voyages se faisoient du Palais-Royal au Luxembourg, le ministre vint chez la Reine. Il dit tout haut, en présence de tout le monde, qu'il avait prévu cet orage. Il fit un grand raisonnement sur les causes du mauvais état de la cour, les attribua presque toutes à l'ambition déréglée du coadjuteur, et dit que, pour lui, il étoit prêt de partir, si son absence pouvoit redonner le calme à la France. Il offrit à la Reine de s'en aller, et l'assura que le zèle qu'il avoit pour son service et pour l'État le feroit toujours

très-volontiers sacrifier sa vie pour sa conservation. Mais il protesta en même temps que si le Roi et la Reine ne le vouloient pas laisser aller, il demeureroit fort constamment auprès de Leurs Majestés pour les servir, et n'épargneroit pour cela ni sa vie ni son honneur.

Beaucoup d'officiers de guerre s'offrirent à lui pour faire tout ce qu'il lui plairoit, et quelques-uns lui conseillèrent alors de faire venir des troupes et de tenir bon dans Paris. Mais il n'osa hasarder la famille royale : et la Reine, plus intéressée que lui à la conservation du Roi et de Monsieur, ne voulut entrer dans aucune de ces propositions. Elle fut touchée de douleur quand elle sut ce que le duc d'Orléans avoit dit au maréchal de Villeroy, et connut la conséquence du commandement qu'il avoit fait aux quarteniers et au prévôt des marchands. Elle crut alors qu'elle devoit tout craindre de ce prince, qui, malgré sa bonté naturelle, étoit capable des plus grandes violences quand il écoutoit de méchans conseils.

Dans cette extrémité, elle se résolut d'essayer si ce pouvoir qu'elle avoit toujours eu sur lui ne lui laisseroit point quelque reste d'équité pour elle. Elle lui envoya dire qu'elle vouloit l'aller voir, et qu'elle souhaitoit que le cardinal le vît, afin qu'il pût se justifier à lui des calomnies de ses ennemis. Le duc d'Orléans répondit durement à cette civilité [1], et lui manda qu'il ne lui

[1] Monglat raconte très en détail cette circonstance, et le soin extrême que prit la Reine d'insister pour obtenir du duc d'Orléans au moins une entrevue. « La Reine sut qu'il s'étoit promené dans son jardin : alors elle crut qu'il ne se pourroit dédire de la venir trouver; et pour l'y obliger tout-à-fait, elle y envoya, le 2 février, le garde des sceaux, le maréchal de Villeroy et Le Tellier, qui lui représentèrent qu'il avoit beaucoup d'affaires qu'on ne pouvoit résoudre sans lui... Alors Monsieur, qui avait dissimulé jusques à cette heure, se déclara.

conseilloit pas d'y venir, et qu'il n'y avoit point de sûreté pour elle. La Reine lui envoya dire qu'elle ne craignoit point le peuple, qu'elle savoit assez qu'il avoit du respect pour elle, et qu'elle vouloit y aller toute seule, puisque la vue du cardinal Mazarin pouvoit lui déplaire. Il répliqua à cette seconde ambassade qu'elle n'y vînt pas, et qu'assurément elle ne seroit pas en sûreté. Elle jugea par cette réponse qu'il ne la vouloit pas voir, et se reposa sur la confiance qu'elle avoit en Dieu et sur les forces de son propre courage.

Le Tellier m'a dit depuis que, dans ce temps si brouillé où la Reine vit l'État menacé de tant d'orages. elle l'appela un jour et lui dit qu'elle voyoit bien que tout étoit à craindre; que cette vue lui faisoit préférer le bien de la France, le repos de l'État, et surtout les intérêts du Roi, à toutes choses; que ses intentions avoient toujours été droites; qu'elle considéroit le cardinal, qu'elle le croyoit fidèle, et que jusque-là elle avoit été persuadée qu'elle étoit obligée de le soutenir; qu'elle le croyoit encore, et que c'étoit son sentiment; mais que, craignant de se tromper, elle avoit voulu lui demander conseil sur ce qu'elle avoit à faire, et qu'elle le conjuroit, comme fidèle serviteur du Roi, de lui dire au vrai ce qu'il croyoit qu'elle devoit faire pour satisfaire à son devoir, connoissant qu'elle avoit à se craindre elle-même sur une affaire de cette importance. Ce sage ministre m'a dit qu'il fut surpris d'une telle déclaration, et fort embarrassé; et que, ne sachant en effet ce qui

et dit qu'il n'y pouvoit aller, et qu'il ne se trouveroit plus au conseil tant que le cardinal y seroit, » etc.

Monglat ajoute : « Le coadjuteur n'avoit garde de le laisser aller chez la Reine, connoissant son faible, de crainte qu'elle ne le fît retourner de son côté; et lui, qui étoit d un naturel timide, ne pouvoit se résoudre d'y aller, tant il appréhendoit son abord. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R.

se devoit ou ce qui se pourroit faire de mieux, il conseilla la Reine de suivre ses premiers sentimens, comme les croyant les meilleurs.

On peut juger par là que cette princesse, en soutenant son ministre avec tant de constance, ne l'avoit pas fait sans examiner avec elle-même, et avec ceux qu'elle avoit crus gens de bien et fidèles, les motifs qui la devoient faire agir, et sans consulter ses devoirs, qui paroissent, par cette conversation, avoir éte les conducteurs secrets de sa fermeté et de ses actions.

Je ne sais si Le Tellier, qui pouvoit être occupé aussi du dessein de conserver sa faveur, ne fit pas cette réponse par la peur de déplaire au cardinal. Dans la confidence qu'il m'a faite de ce grand endroit, j'ai, ce me semble, aperçu qu'il avoit été touché, et que, n'osant espérer qu'un changement se pût faire si facilement, il crut être obligé de ne rien hasarder. Il douta, et eut peur que la Reine, si son conseil venoit à manquer de bonheur, ne le dît au cardinal. Il m'avoua sincèrement que, toutes ces craintes lui étant venues dans l'esprit, il pensa l'en avertir; mais qu'enfin, ayant exactement suivi son devoir et ce qu'il croyoit être le meilleur parti, il avoit gardé le secret à la Reine, et que jamais le cardinal n'en avoit rien su.

Le duc d'Orléans, voulant achever son œuvre, alla au parlement le 4 de février, de grand matin, avec intention de faire donner un arrêt contre le cardinal Mazarin. Il voulut s'opposer au premier président, qui, désirant travailler à la paix de la maison royale, avoit déjà dit dans l'assemblée dernière que, puisque la Reine consentoit à la liberté des princes, il étoit juste que les prisonniers la reçussent par elle. Mais ce n'étoit pas ce que les frondeurs désiroient.

Le duc d'Orléans y fut accompagné des ducs de Beau-

fort, de Joyeuse, de Retz, du coadjuteur et de beaucoup de grands du royaume [1] qui ont séance au parlement. Il parle long-temps et fort bien. En ces occasions, ce prince faisoit assez connoître qu'il avoit du savoir, de l'esprit, et que sa jeunesse avoit été utilement occupée. Il informa la compagnie des sujets qu'il croyoit avoir de se plaindre du cardinal. Il exagéra les calomnies qu'il avoit dites contre leur illustre corps, et confirma lui-même en faveur des princes tout ce que le coadjuteur lui avoit dit de sa part. Il déclara qu'il n'avoit jamais consenti à la détention des princes que malgré lui, et pour complaire à la Reine, qui, par les mauvais conseils de son ministre, avoit désiré de les faire arrêter. Il leur dit que sa conduite étoit blâmable en toutes choses, et que, voyant l'État perdu et la finance mal gouvernée, il avoit fait cette résolution de ne plus suivre les sentimens de la Reine [2]; qu'il avoit toujours eu pour elle beaucoup de déférence et de respect; qu'il continueroit d'avoir ces mêmes sentimens, mais qu'il lui avoit mandé qu'il ne pouvoit plus aller au conseil que premièrement elle n'eût chassé d'auprès d'elle le cardinal; et qu'ayant pris cette résolution, il venoit leur demander avis sur ce qu'il avoit à faire.

Cette déclaration du duc d'Orléans plut à toute la compagnie : elle étoit depuis long-temps malintentionnée, et avoit pris le cardinal pour le sujet de sa mauvaise humeur. Les deux cabales étoient unies; elles

[1] Entre autres, du duc de Brissac et du maréchal de La Mothe. F. R.

[2] En racontant cette visite du duc d'Orléans au parlement, dans toutes ses circonstances, Monglat ajoute : « Là-dessus il conta tout ce qui s'étoit passé entre la Reine et lui depuis quelque temps; et protestant qu'il ne sortiroit jamais du respect qu'il lui devoit, il conjura le parlement de s'unir avec lui pour remédier aux désordres qui menaçoient l'État, et pour chasser le cardinal Mazarin, qui en étoit l'auteur, etc. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R

composoient un grand nombre de gens tous disposés à fronder.

Le premier président, qui ne s'écartoit pas souvent de son devoir, répondit au duc d'Orléans avec des marques d'estime et de respect pour tout ce qui venoit de lui. Mais, voulant modérer cette impétuosité, il dit que M. le maréchal de Gramont étoit parti pour aller faire sortir les princes ; qu'en son particulier il souhaitoit que sa négociation eût une heureuse fin; mais que, la Reine l'ayant envoyé dans ce dessein, il n'étoit pas juste de lui en ôter la gloire, puisque enfin le Roi devoit être maître absolu de tous. Et quant à ce qui le regardoit en particulier sur le sujet des plaintes qu'il faisoit du ministre, qu'il osoit bien lui dire que c'étoit à lui à y chercher par sa prudence des remèdes qui fussent plus doux que ceux qu'on proposoit, puisqu'il étoit raisonnable que nos rois fissent le choix de leurs ministres, et qu'il n'étoit pas de sa bonté de vouloir mettre le feu aux quatre coins de la France pour des ressentimens passagers qui se pourroient aisément effacer.

Pendant que ces raisonnemens se font dans le parlement, la Reine étoit occupée au Palais-Royal de ces mêmes choses, c'est-à-dire qu'elle vouloit faire rompre cette assemblée et se plaindre à son tour. Elle envoya au parlement de Rhodes, grand-maître des cérémonies, et leur manda de venir au Palais-Royal trouver le Roi [1]. Le premier président, sachant l'intention de la Reine, voulut faire finir l'assemblée. Mais le duc

[1] Le discours violent du duc d'Orléans avait été reçu, dit Monglat, « avec grand applaudissement des enquêtes, qui, par un bruit sourd et un bourdonnement confus, témoignèrent approuver cette bonne résolution. En même temps, Rhodes, grand-maître des cérémonies, apporta une lettre de cachet portant ordre au parlement de venir trouver la Reine par députés. Aussitôt le bruit augmenta, tous les jeunes gens criant que c'étoit des ruses du cardinal pour retarder leur délibéra-

d'Orléans fit opiner là-dessus [1], et fit arrêter qu'ils demeureroient assemblés jusqu'au retour du premier président et de ceux de sa compagnie qui devoient aller savoir les volontés de la Reine.

Notre régente reçut ceux qu'elle avoit mandés dans sa petite galerie, en présence de tous, coiffée de nuit, en habit de malade. Le ministre étoit debout près de sa chaise, et le garde des sceaux étoit près de lui. Le dernier parla long-temps, mais à son ordinaire, c'est-à-dire fort mal. Il justifia, par l'ordre de la Reine, la conversation du cardinal Mazarin avec le duc d'Orléans. Du Plessis Guénégaud, secrétaire d'État, lut publiquement une relation particulière de cet entretien, faite par le cardinal même, où il nia nettement d'avoir rien dit contre le parlement, laissant entendre qu'il n'avoit eu intention de blâmer personne que le coadjuteur.

La Reine parla près d'un quart d'heure, et toujours de bon sens et gravement. Elle se plaignit de l'esprit factieux du coadjuteur qui lui avoit fait perdre l'amitié du duc d'Orléans, qui de tout temps lui avoit été chère. Elle leur dit qu'elle avoit plus de désir que lui de faire sortir les princes, leur promit de travailler incessamment à leur liberté, et leur montra combien elle ressentoit le mépris du duc d'Orléans, qui n'avoit pas voulu recevoir sa visite. Le premier président, qui désiroit servir les princes sans l'inique mélange de la Fronde, invita et pressa la Reine de donner des paroles plus certaines de leur sortie : mais elle, sans s'expli-

tion, et qu'il ne falloit pas laisser de continuer. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R.

[1] Omer Talon dit même que, contrairement à tous les usages, le duc d'Orléans voulut parler avant qu'on entendît l'envoyé du Roi ; que le premier président ayant insisté pour l'en empêcher *avec assez de vigueur*, le duc d'Orléans, *élevant la voix, se fit entendre*. F. R.

quer davantage, lui répondit toujours qu'elle lui avoit fait assez connoître ses intentions, et qu'elle n'en pouvoit pas dire davantage.

Le premier président, retournant au parlement qui l'attendoit tout assemblé, rendit compte à sa compagnie de ce que la Reine lui avoit dit. Et le comte de Brienne, secrétaire d'État, qui l'avoit accompagné par son ordre, leur dit à tous, en présence du duc d'Orléans, que la Reine avoit un grand regret de voir que des esprits brouillons et factieux lui eussent fait perdre l'amitié de Monsieur; et, quoiqu'elle eût été déjà refusée dans l'offre qu'elle avoit faite à ce prince de l'aller visiter malgré sa foiblesse et les restes de sa maladie, elle vouloit lui faire dire, en présence de toute la compagnie, qu'elle étoit encore prête de l'aller voir, pour lui montrer qu'elle ne désiroit rien tant au monde que de le satisfaire sur les plaintes qu'il foisoit d'elle. Le premier président rendit compte aussi de la narration qu'on avoit fait lire devant lui touchant la conversation que le cardinal avoit eue avec le duc d'Orléans : ce qui fut reçu avec mépris et traité de ridicule. Et sur ce que le premier président pressa le duc d'Orléans de revoir la Reine, ce prince, pour s'en défaire, lui répondit qu'il vouloit que la compagnie opinât là-dessus, ne trouvant pas juste de suivre ses sentimens sur une affaire de cette conséquence.

Le premier président, sans s'étonner, dit que la Reine l'avoit assuré qu'elle alloit expédier un ordre au Havre pour faire sortir les princes. Sur quoi le duc d'Orléans dit tout haut que cela étoit faux. Après toutes ces disputes, et beaucoup de contestations sur les avis, qui alloient tous contre le cardinal, l'arrêté fut enfin que la Reine seroit très-humblement suppliée de donner une déclaration d'innocence en faveur des princes

pour les faire sortir, et qu'elle seroit aussi très-humblement suppliée d'éloigner le cardinal Mazarin de ses conseils, attendu que M. le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, ne pouvoit et ne vouloit nullemen y entrer tant qu'il y seroit.

La Reine, ce matin même, me fit l'honneur de me dire, parlant de toutes ces choses, qu'elle étoit résolue de tenir bon, et de ne pas faire sortir les princes sans leur amitié ; qu'elle vouloit se moquer de tous leurs arrêts, et qu'ayant les clefs du Havre, on ne pouvoit pas la forcer de leur ouvrir les portes. Champlâtreux, fils du premier président, alla dire encore ce même jour au cardinal que, s'il vouloit envoyer vitement l'ordre de faire sortir les prisonniers, son père et ses amis espéroient qu'ils pourroient le sauver ; mais, sans cela qu'on n'y avoit point d'espérance pour lui. Arnauld, grand confident du prince de Condé et de mes amis, vint me dire, pour le faire savoir à la Reine, que si dans ce même jour on envoyoit un ordre, peut-être que M. le prince s'en tiendroit obligé. Ce *peut-être* ayant déplu à la Reine, à qui je le dis, elle s'en trouva si désobligée, qu'elle me commanda de dire à ce gentilhomme que je n'avois pu lui parler de cette affaire.

Le lendemain, le duc d'Orléans manda le duc d'Épernon et le maréchal de Schomberg, l'un colonel de l'infanterie française, et l'autre des Suisses, et leur dit qu'étant lieutenant général de la couronne, il prétendoit qu'ils devoient recevoir de lui les ordres qui regardoient leurs charges. Ils lui répondirent qu'ils savoient le respect qu'ils lui devoient ; mais que, le Roi étant présent, ils croyoient ne devoir dépendre que de seulement. Les autres ducs et maréchaux de Franc répondirent tous la même chose, et parurent ne point vouloir se désunir de leur véritable devoir. Le duc de

Mercœur fut si passionné pour les intérêts du ministre, qu'il fit appeler ce même jour son frère le duc de Beaufort pour se battre contre lui; mais il n'en fit rien, et ne suivit point son premier mouvement.

La Reine manda messieurs de ville, à qui on commanda de ne recevoir nul ordre que du Roi, de la Reine et des secrétaires d'État. Ils répondirent comme gens fidèles et bien intentionnés ; mais, dans le vrai, ils firent peu de temps après aussi mal que s'ils eussent eu une volonté déterminée au crime. Le duc d'Orléans les manda en même temps pour lui venir parler. Ils vinrent aussitôt chez la Reine savoir d'elle s'ils iroient le trouver. La Reine d'abord en fut satisfaite, et, pour ne point montrer d'aigreur contre ce prince, leur permit d'y aller; mais on leur défendit tout de nouveau de ne pas recevoir d'autres ordres que du Roi. Ils promirent d'obéir ; mais malgré leurs promesses et les défenses de la Reine, elle fut mal obéie. Le peuple fut ensuite séduit par mille artifices[1]; c'est ce qui les fit manquer à leur obligation.

Le garde des sceaux de Châteauneuf et le maréchal

[1] En voici la preuve et le résultat : « Durant toutes ces intrigues, on ne parloit dans Paris que de la liberté des princes. Le peuple, sot et inconstant à son ordinaire, qui un an devant faisoit des feux de joie pour leur prison, fait présentement des vœux pour leur élargissement, sans savoir pourquoi ; et chacun, y voulant avoir part, vouloit s'en mêler de quelque façon que ce fût, jusqu'aux gentilshommes, qui s'assemblèrent chez le marquis de Vieuville, » etc.

Monglat, qui donne ces détails, raconte ensuite que sur ce bruit toute la noblesse accourut « de toutes les provinces, » et que « la foule se trouva si grande, qu'on fut contraint de prendre, pour l'assemblée, la grande salle des Cordeliers. » Là se signa une *union de la noblesse* pour obtenir la liberté des princes, l'éloignement du cardinal Mazarin et la convocation des états généraux du royaume. « Cette cohue fit grand bruit durant quelques jours ; et ceux qui n'avoient jamais vu ni les princes ni le cardinal étoient ceux qui faisoient le plus de fracas, ne parlant que par des mots recherchés, nommant

de Villeroy, négociateurs secrets pour faire chasser le cardinal, étoient accompagnés de Le Tellier, qui n'avoit pas les mêmes intentions; mais celui-ci, agissant avec droiture, laissoit néanmoins entendre qu'il ne l'admiroit pas toujours. Beaucoup de voyages se faisoient au Luxembourg, de la part de la Reine, par les trois médiateurs, pour trouver les moyens de pacifier les affaires. L'article du ministre plaisoit aux deux premiers. Ils trouvoient, selon leurs souhaits, que ce prince étoit résolu de tenir bon sur cela ; et leurs peines n'apportoient nuls remèdes à ce mal, qui choquoit directement l'autorité royale.

Ces ambassadeurs intéressés, parens et amis, et remplis d'un même désir, eussent été bien fâchés d'en trouver à cet égard ; mais l'un et l'autre étoient gens qui aimoient l'État à leur mode, et qui n'auroient pas voulu, pour voir leurs passions particulières satisfaites, travailler à la diminution de la puissance souveraine. Ils vouloient éloigner le cardinal pour demeurer à sa place, et par le même moyen ils auroient employé de bon cœur tous leurs soins pour le service du Roi. Le garde des sceaux, par ce sentiment, ménagea, avec le duc d'Orléans et les amis des princes, un traité particulier avantageux à la cour, où le coadjuteur n'avoit point de part. Et même, en ce cas, sa perte étoit résolue entre eux sans la participation du duc d'Orléans.

les premiers *illustres captifs*, et chargeant le dernier de toutes les injures imaginables sans avoir jamais reçu de bien ni de mal d'eux.
« Enfin une frénésie possédoit tellement tous les esprits, qu'ils croyoient que le salut de l'Etat ne dépendoit que de la liberté des uns et de l'exil de l'autre, ne prévoyant pas que, faisant sortir le prince hors de la prison de la manière qu'on y travailloit, c'étoit mettre un lion furieux hors de sa cage, qui alloit dévorer tout le monde, et lequel, pour venger son emprisonnement, mettroit le feu dans tous les coins du royaume, comme il arriva depuis. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R.

Les amis des princes, ravis de pouvoir espérer la perte du chef des frondeurs, qu'ils n'aimoient pas, s'obligèrent de faire signer aux prisonniers ce traité, qui en effet étoit utile à l'État. Et quoiqu'il allât en beaucoup de choses à diminuer la puissance de M. le prince, ils ne laissèrent pas de l'approuver, par le plaisir qu'ils eurent de penser que le duc d'Orléans de même, en perdant le coadjuteur, n'auroit pas son compte.

Si la Reine eût pu juger alors de ces affaires et de leurs conseils sans préoccupation, elle auroit peut-être accepté ce parti, quoique, selon les apparences, elle auroit paru insensible à son ministre, car rien ne lui étoit si cher que l'avantage du Roi et le repos de la France. Mais toutes leurs négociations en particulier furent inutiles et ne servirent de rien, parce que tout ce qui venoit du maréchal de Villeroy étoit suspect à la princesse, qui le soupçonnoit d'être d'intelligence avec le duc d'Orléans, qu'elle voyoit visiblement se déclarer contre elle. Et ses soupçons n'étoient que trop bien fondés.

Sur le soir de ce jour [5 février], les gens du Roi vinrent exécuter leur arrêté, et supplier la Reine de contenter les souhaits du public. Le premier président n'y fut point. Il envoya les gens du Roi exprès, afin que cette députation ne fût pas si remarquable, et pour procurer à la Reine le moyen de les remettre à une autre fois. On les reçut donc au conseil, et on leur promit réponse pour le lendemain. Dans l'état où étoit le cardinal, un jour seulement lui étoit important, parce qu'il retardoit l'arrêt qu'il voyoit bien que le parlement méditoit de prononcer contre lui.

Le lendemain 6, le parlement s'assembla. Tous se plaignirent du premier président, qui avoit fait faire les remontrances par les gens du Roi. Ils arrêtèrent qu'il

les iroit faire lui-même; mais il demanda du temps, feignant de n'être pas préparé, et dit que les gens du Roi viendroient demander audience à la Reine. La rumeur fut grande au Palais; tous se mirent à crier : *Que le cardinal périsse, qu'il soit chassé, et point de Mazarin !*

Toutes ces tempêtes étonnèrent le ministre et le firent penser à la retraite. Plusieurs de ses amis lui offrirent tout de nouveau des places et des troupes, et les maréchaux de France qu'il venoit de faire avoient envie de le servir. Ceux mêmes qui désiroient le plus son éloignement dirent, dans le conseil du Roi, qu'il y avoit des moyens pour le soutenir. On proposa de faire venir des troupes dans Paris, de cantonner le quartier du Palais-Royal, et de tenir bon contre le duc d'Orléans. Toutes ces choses ne furent point approuvées de la Reine ni de son ministre, par la raison que j'ai dite, et à cause des maux que cette résistance auroit pu causer.

Madame de Chevreuse, qui, depuis la prison du prince, avoit paru assez attachée à la Reine, et qui faisoit mine d'être amie du cardinal et de lui donner de salutaires avis, lui conseilla de s'éloigner pour quelque temps, afin de laisser passer l'orage. Elle promit à la Reine qu'elle travailleroit à le raccommoder avec le duc d'Orléans, et qu'ensuite il seroit facile d'engager ce prince à consentir à son retour. Peut-être qu'elle l'auroit fait pour obliger la Reine, et même pour y chercher le plaisir de l'intrigue et de la nouveauté. Mais, avant que de la servir, et par préférence à toutes choses, elle vouloit voir les princes sortir de prison, et que le mariage de sa fille se fît. C'est ce qui l'obligeoit de presser si charitablement le cardinal de s'en aller. Madame la duchesse d'Aiguillon lui donna le même con-

seil, et couvroit le peu d'amitié qu'elle avoit pour lui du bien de l'État, disant au cardinal qu'il mériteroit de cette action beaucoup de gloire, se sacrifiant pour la paix publique et pour le repos de la Reine.

L'ame du ministre, étant agitée de tant de troubles, pleine de tant de sujets de crainte, et touchée de différentes passions qui le travailloient, n'osant user de remèdes extrêmes, choisit enfin, à ce qui parut, de s'en aller au Havre délivrer lui-même les princes. Il prit un ordre secret de la Reine adressé à De Bar, par lequel elle lui ordonnoit d'obéir ponctuellement au cardinal. Ce ministre crut peut-être se pouvoir rendre le maître de leur prison pour les y retenir, ou qu'en ouvrant lui-même la porte il feroit son accommodement avec eux, et que, devant compter la Reine pour beaucoup, ils voudroient se remettre de son côté ; mais il fut trompé en tout, et il connut que les grâces qui se font par force n'obligent point ceux qui les reçoivent.

Le cardinal communiqua son dessein à la Reine. Elle y consentit, parce qu'il étoit difficile que, le regardant comme un ministre fidèle, le seul qui fût dans ses intérêts et qui lui paroissoit désirer le plus sincèrement le bien de l'État, elle pût éviter de suivre ses sentimens. Mais de la manière qu'elle me fit l'honneur de m'en parler, elle me fit voir, sans s'expliquer entièrement, qu'elle ne l'avoit pas approuvé. Elle crut de plus que ce voyage pourroit avoir de fâcheuses suites. Les voulant éviter, elle et son ministre jugèrent qu'il seroit avantageux au service du Roi de le tirer de Paris, et à elle de le suivre, et, par leur retraite commune, échapper aux trahisons des factieux. La Reine fut persuadée qu'étant hors de cette confusion, elle pourroit, avec ses armes et les clefs du Havre dont elle croyoit être encore la maîtresse, remédier à des maux qui pa-

roissoient la devoir accabler ; mais, selon ce que j'en peux juger, ses vues ne furent pas des résolutions, parce qu'elle ne pouvoit plus agir sur un fondement certain; et si dans ce temps-là elles ont été faites, du moins elles n'ont point été sues. A la vérité, la Reine en a été fortement soupçonnée. Dans cette extrémité, les plus extrêmes résolutions se devoient prendre.

Le cardinal étant donc résolu de partir, il vint chez la Reine le soir de ce jour, 6 février. Elle lui parla longtemps devant tout le monde, dans la créance que vraisemblablement ce seroit la dernière fois qu'elle le verroit. Nous qui étions présentes à cette conférence, et moi comme les autres, ne pûmes apercevoir aucune altération dans son visage. Sa gravité ne l'abandonna point. Son cœur, qui étoit touché sans doute de colère, de haine, de pitié, de douleur et de dépit, ne laissa rien voir au dehors de tous ces sentimens; et jamais je ne l'ai vue plus tranquille qu'elle le parut alors.

Le cardinal étant ensuite demeuré au conseil, qui entretenoit la Reine de ses malheurs, l'abbé de Palluau, son maître de chambre, lui vint dire que dans les rues le peuple paroissoit fort ému, et qu'on crioit partout *Aux armes!* Comme son dessein étoit de s'en aller, il prit dès le moment congé de la Reine, sans témoigner de le prendre, de peur de marquer aux spectateurs ce qu'il ne vouloit pas qu'ils sussent. Quand il fut dans son appartement, il se vêtit d'une casaque rouge, prit un chapeau avec des plumes, et sortit à pied du Palais-Royal, suivi de deux de ses gentilshommes. Il alla par la porte de Richelieu, où il trouva de ses gens qui l'attendoient avec des chevaux [1]; de là il alla passer la

[1] Omer Talon dit qu'il sortit du Palais-Royal à onze heures du soir et trouva à la porte de Richelieu deux cents chevaux qui l'attendoient. F. R.

nuit à Saint-Germain. Son premier dessein fut de sortir par la porte de la Conférence. Mais il eut avis qu'on avoit voulu tuer de ses domestiques devant le logis de Mademoiselle, qui logeoit aux Tuileries, et cette rumeur l'obligea de fuir par le plus court chemin. Déjà le bruit étoit répandu partout qu'il devoit partir, sans pourtant que l'on sût au vrai s'il le feroit, ni quel étoit son dessein.

Le cardinal connut alors que la princesse palatine lui avoit dit vrai, et qu'il avoit eu tort de ne la pas croire. Il lui écrivit de Saint-Germain qu'il l'avertissoit qu'il alloit faire sortir les princes, et que, selon cette promesse qu'il lui faisoit, il lui demandoit qu'elle lui tînt la parole qu'elle lui avoit donnée, de l'obliger en ce qu'elle pourroit, et de s'attacher à la Reine lorsque le prince de Condé seroit en liberté. Elle lui avoit toujours fait dire qu'elle s'étoit engagée de servir les princes; mais que, n'aimant point les frondeurs, lorsqu'elle seroit satisfaite par l'heureuse fin de sa négociation, son seul désir étoit d'entrer dans les intérêts de la Reine et de se lier entièrement à elle. Le ministre n'oublia rien pour l'engager dans son parti. Il lui fit offrir de dignes récompenses des soins qu'il souhaitoit qu'elle voulût prendre de ses affaires, et particulièrement la charge de surintendante de la maison de la reine future.

La princesse palatine, par qui j'ai été instruite du détail de sa conduite, accepta ces avantages. Elle vouloit s'établir par la Reine, de qui seule elle pouvoit recevoir des grâces proportionnées à sa naissance et à sa grandeur. En se procurant du bonheur, elle sauva la Reine et lui donna le moyen de soutenir le cardinal. Cette princesse adroite et habile, qui avoit alors la confidence entière des desseins des princes et

des frondeurs, se gouverna si judicieusement qu'elle les rompit presque tous. Elle ralentit d'abord l'ardeur impétueuse des frondeurs, et fit naître ensuite des dégoûts pour eux dans l'esprit du prince de Condé, qui firent changer les intérêts et les sentimens de tous les acteurs.

La Reine, après que le cardinal fut parti, demeura le reste du soir à s'entretenir de choses indifférentes. Elle parut la même qu'elle avoit accoutumé d'être. Ceux qui l'observèrent, et nous-mêmes en fûmes étonnés ; car il étoit impossible d'attribuer sa constance à son insensibilité. Aussi doit-on dire à sa louange, pour satisfaire simplement à la vérité, que dans toutes les grandes occasions nous l'avons toujours vue recevoir d'un visage égal les peines qui sont accoutumées de troubler tous les autres.

Le lendemain, comme j'approchai d'elle, je lui demandai, en lui baisant la main, comment elle se portoit. Elle me dit : « Vous le pouvez juger vous-même. » Et, se confiant assez en moi pour me montrer sincèrement quelque chose des sentimens de son ame, elle me fit entrer dans son oratoire et me commanda d'en fermer la porte. Alors, m'étant jetée à ses pieds, elle me fit l'honneur de me dire : « Que dites-vous de l'état où « je suis ? » Je lui répondis : « Je dis, madame, qu'il est « effroyable, et que vous avez besoin d'une grande « grâce de Dieu et d'une extrême sagesse pour vous en « tirer. On vous arrache un ministre par force. C'est « une marque de la foiblesse de votre autorité, et que « peut-être si vous l'endurez, cette violence pourra la « détruire tout-à-fait. Mais, madame, lui dis-je, par- « donnez-moi si je vous dis aussi, dans la seule vue de « vos intérêts, que M. le cardinal ayant, de l'avis des « plus sages, manqué de conduite en beaucoup de

« choses, ceux qui vous sont fidèles sont bien fâchés
« de voir que vous souffriez de ses fautes ou de son
« malheur. Et je ne sais si un homme choisi par vous-
« même et détaché de toutes ces cabales qui vous sont
« odieuses, ne vous seroit pas plus utile dans des temps
« comme ceux-ci, où vous avez bien besoin de conseil.
« Pensez-y bien, madame, lui dis-je; car pour moi,
« comme je ne suis pas capable de décider de ces cho-
« ses, tout ce que je puis dire à Votre Majesté, c'est que
« je suis prête de la servir fidèlement en tout ce qu'elle
« me commandera. J'aurai pour ses volontés une obéis-
« sance tout entière. Je suis toute à elle; et quoique
« M. le cardinal m'ait toujours maltraitée, et qu'il ne
« m'ait jamais fait de bien considérable, Votre Majesté
« se peut assurer que, devant tout à elle, je ferai, à sa
« seule considération, tout ce qui me sera possible
« pour la servir. »

Pendant que je lui parlai, elle m'écouta toujours avec une grande application. Elle me répondit : « Vous avez
« raison sur tout ce que vous me dites; mais il est
« assez difficile de trouver cet homme désintéressé qui
« ne soit de nulle cabale, et discerner ce qui me con-
« vient. Ne le pouvant pas juger moi-même, je crois
« que je suis obligée de défendre un ministre que l'on
« m'ôte par force. J'espère toujours que Dieu aura pi-
« tié du Roi, et qu'il ne voudra pas abandonner son
« innocence, ni le faire souffrir de mes malheurs et de
« ceux du cardinal. Je sais, comme vous dites, qu'il a
« des défauts et qu'il a fait beaucoup de fautes. Je sais
« aussi qu'il a certainement de très-bonnes intentions
« pour le service du Roi et le mien; qu'il a glorieuse-
« ment conduit ses affaires lorsqu'on l'a laissé faire;
« que les cinq premières années de ma régence ont
« été heureuses, et qu'ayant été trahi de ceux qu'il a

« obligés [1], il est difficile que cette iniquité ne lui soit « nuisible; et cela, me semble, m'oblige d'en avoir « plus de pitié. »

Après ces paroles, étant tombée dans une profonde rêverie, elle y demeura quelque temps; puis elle me dit : « Je ne veux plus parler sur ce chapitre ; car je « craindrois, me souvenant de l'état où je suis, d'être « trop foible. Et pour vous, me dit cette grande prin- « cesse, j'avoue que le cardinal n'en a pas assez bien « usé avec vous. Mais je vous sais un fort bon gré d'en « agir comme vous faites. C'est une marque de la bonté « de votre cœur, dont j'ai toujours eu bonne opinion ; « et je me charge de lui mander que vous méritez plus « que ce que vous avez. » Elle le fit en effet; car le cardinal le dit alors à quelqu'un de mes amis. Comme je ne m'aidai pas, et que je me contentai de bien faire sans m'en faire valoir auprès de lui, il se contenta aussi de me faire de grands complimens et de grandes promesses, qui m'ont été fort inutiles.

Tout ce jour, la Reine fit bonne mine, et demeura tranquillement au cercle avec les princesses qui vinrent la visiter. Le soir, étant dans son petit cabinet avec sa cour ordinaire, après avoir long-temps écouté Nogent, qui entretenoit la compagnie de ces mêmes fariboles qu'il avoit accoutumé de dire, la Reine me faisant signe de m'approcher d'elle, me dit tout bas : « J'avoue que « ce que dit aujourd'hui cet homme me paroît plus « ridicule qu'à l'ordinaire. » Et, après avoir un peu rêvé, elle continua, et me fit l'honneur de me dire : « Je voudrois qu'il fût toujours nuit; car, quoique je « ne puisse dormir, le silence et la solitude me plaisent, « parce que dans le jour je ne vois que des gens qui me « trahissent. »

[1] La Reine entend parler du maréchal de Villeroy (*Note de l'auteur*.)

CHAPITRE XLIII

(1651). — Inquiétudes causées par le départ du cardinal. — Conduite violente du duc d'Orléans à l'égard de la Reine. — Le parlement bannit Mazarin (9 février 1651). — Anne d'Autriche songe à quitter Paris. — Elle envoie Lavrillière et Comminges délivrer les princes. — Agitation dans Paris. — La Reine laisse le peuple voir le Roi endormi. — Elle flatte la garde bourgeoise. — Elle est comme prisonnière dans son palais. — Duretés du duc d'Orléans à son égard. — Mazarin ouvre lui-même la prison des princes. — Réception glacée que fait la Reine au duc d'Orléans. — Il lui présente les princes. — Joie du peuple. — Le cardinal forcé de quitter la France. — Lettre qu'il adresse à la Reine. — Le parlement exclut du ministère les cardinaux. — Arrêt contre Mazarin. — Lettre de ce ministre à Beringhen. — Retour de madame de Longueville à Paris. — Rupture du projet de mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. — La princesse palatine se rapproche de la Reine. — Brouille du prince de Condé avec madame de Chevreuse et le coadjuteur. — Intrigues secrètes de celui-ci. — Condé se brouille également avec le premier président, avec le duc de Bouillon et avec Turenne. — Conduite indécise de Condé. — Il obtient le gouvernement de la Guienne.

Quand on sut dans Paris que le ministre étoit parti, qu'il étoit à Saint-Germain, et qu'il pouvoit aller au Havre où étoient les princes, l'inquiétude fut grande dans tous les partis. On crut qu'il alloit resserrer les portes de leur prison, ou qu'il ne les ouvriroit que quand il auroit une certitude entière de l'amitié du prince de Condé, et dans le temps qu'il pourroit lui en être obligé. Par cette raison, tous les intéressés au retour des princes résolurent de presser davantage la Reine.

Ce même jour, cette princesse avoit envoyé le maréchal de Villeroy et le garde des sceaux, avec Le Tellier, prier le duc d'Orléans de venir au conseil; mais ce

prince, par l'avis du coadjuteur, n'y voulut point aller, et s'excusa, disant qu'il n'y pouvoit avoir de sûreté pour lui que premièrement il ne vît les princes sortis du Havre. La Reine y envoya tout de nouveau, et lui écrivit de sa main pour l'en convier, s'étonnant de ne le point voir après ce qu'elle venoit de faire à sa considération ; mais il demeura ferme dans sa première résolution, et dit qu'il n'y reviendroit point qu'il n'eût une sûreté entière, tant sur la liberté des princes que sur l'éloignement du cardinal, qui ne paroissoit pas être banni pour jamais.

Le parlement avoit député à la Reine pour la remercier de l'éloignement du cardinal, et pour la supplier de donner promptement ses ordres pour la sortie des princes. Elle leur répondit qu'elle étoit toute disposée à cela ; mais que, premièrement, elle vouloit conférer avec M. le duc d'Orléans sur cette affaire chez elle, chez lui, ou en lieu neutre : ne trouvant pas juste qu'il refusât de venir prendre sa place au conseil, après ce qu'elle venoit de faire pour lui.

Le jour suivant, le parlement étant assemblé, le premier président rendit compte à sa compagnie, en présence du duc d'Orléans, de ce que la Reine lui avoit dit. Ce prince lui répondit qu'il n'étoit point nécessaire qu'il allât au Palais-Royal pour lui dire son opinion sur la sortie des princes, puisqu'il n'avoit rien à dire que les mêmes choses qu'il avoit déjà dites; qu'il étoit prêt de consentir à leur liberté, et que son dessein étoit d'éloigner entièrement le cardinal des conseils du Roi ; qu'en ces deux points consistoient le repos de l'État et sa propre satisfaction ; que la Reine se moquoit d'eux quand elle leur promettoit l'un et l'autre, et qu'elle avoit seulement changé la demeure du ministre, du Palais-Royal au château de Saint-Germain ; qu'il gou-

vernoit de ce lieu comme dans le temps qu'il étoit auprès d'elle; qu'il falloit chasser ses créatures, ses nièces et son neveu, qui étoient demeurés à la cour; que leur présence faisoit assez voir que l'intention de la Reine étoit qu'il revînt, et qu'elle ne vouloit point faire sortir les princes de prison.

Il y eut grand bruit au palais [1]. Plusieurs avis furent contre le cardinal : quelques-uns voulurent que l'on décrétât contre lui, ses fauteurs et adhérens, et ceux qui l'avoient suivi. Le duc d'Orléans s'y opposa, disant que cela n'étoit pas juste; que ses amis étoient louables de l'avoir suivi, et en avoient usé en gens d'honneur. Quelques autres vouloient qu'on allât saccager sa maison, et qu'on le déclarât perturbateur du repos public. Des Landes-Payen fut d'avis de défendre pour jamais aux cardinaux l'administration des affaires d'État, vu qu'ils avoient juré et promis fidélité au Pape et qu'ainsi ils ne pouvoient pas servir à deux maîtres. Il y en eut qui allèrent jusqu'à cette insolente tyrannie de défendre tous favoris en France; ce qui tenoit un peu du ridicule.

Le duc d'Orléans répondit sagement, disant qu'ils étoient tous sujets du Roi, et que, quoiqu'il le fût en un degré plus éminent que les autres, il étoit pourtant un de ceux qui lui devoient obéir en cette qualité, et

[1] Voici, d'après un contemporain, le tableau du parlement à cet instant, c'est-à-dire au moment où le premier président venait de faire son rapport sur son entrevue avec la Reine : « Un clabaudement général fut ouï de toutes les enquêtes, où tout le monde parloit à la fois; et quand on en vint aux opinions, on n'y garda aucune mesure, n'y ayant que ceux qui parloient outrageusement du cardinal qui fussent écoutés. Car dès que les autres ouvroient la bouche, on les siffloit avec moquerie, et on crioit *au Mazarin* par dérision ; tellement que ce lieu paroissoit plutôt une foire ou une halle qu'un sénat composé de tant de sages magistrats. » (Monglat, Mém., dix-septième campagne.) — Voy. aussi Omer Talon. F. R.

qu'il n'étoit pas juste qu'ils donnassent des lois à leur souverain. Il ajouta ces belles paroles : « Véritable-« ment il seroit à souhaiter que les rois n'eussent ja-« mais de favoris; mais nous ne devons pas les en em-« pêcher par force. » La modération de ce prince les rendit plus humbles. Il fut arrêté que les gens du Roi iroient trouver la Reine pour lui faire de nouvelles instances sur la sortie des princes et l'éloignement du cardinal.

Les princes, ducs et pairs, et maréchaux de France, s'assemblèrent par l'ordre de la Reine, pour aviser aux moyens de remédier à ces désordres. La Reine, leur disant l'état où elle étoit, et comme elle avoit éloigné le cardinal pour complaire au duc d'Orléans, exagéra, avec des paroles pleines de douceur et d'honnêteté, le peu de satisfaction qu'elle recevoit de son procédé. Elle leur demanda conseil sur ce qu'elle avoit à faire, et leur témoigna vouloir prendre confiance en leur fidélité. Ils résolurent de députer quelques-uns d'entre eux vers le duc d'Orléans pour le convier de revenir au conseil, et pour lui répondre en corps, de la part de la Reine, de la sûreté qu'il y trouveroit pour sa personne. Cette précaution étoit nécessaire pour rassurer ce prince, qui avoit lieu de craindre qu'en travaillant à la liberté d'autrui il ne perdît la sienne.

Le duc d'Elbœuf, portant la parole, fut maltraité par le duc d'Orléans. Il lui dit que cela étoit joli de voir qu'il étoit contre le cardinal, quand il en avoit été le protecteur ; et qu'à présent qu'il s'étoit déclaré son ennemi, il fût pour lui; et le fit taire avec assez de hauteur [1]. Madame lui dit qu'elle étoit au désespoir qu'il

[1] Il « lui dit qu'il avoit tourné casaque, et l'appela *Mazarin fieffé.* » (Monglat). F. R.

fût du sang de Lorraine, et lui parla avec un grand ressentiment de sa conduite. En suite de cette réprimande, le duc d'Orléans, s'adressant aux ducs de Vendôme et d'Épernon, leur dit qu'il ne pouvoit aller au Palais-Royal sans y conduire les princes.

Sur le soir de ce même jour, les gens du Roi étant venus trouver la Reine pour lui représenter ce que le parlement avoit arrêté, elle leur promit positivement la sortie des princes, et leur dit que. puisque le duc d'Orléans ne vouloit pas la voir, elle enverroit le garde des sceaux conférer avec lui de ce dessein.

Cet homme, qui se voyoit alors dans la place du premier ministre qu'il avoit tant souhaitée, pour empêcher, à ce qu'il disoit, les furieuses résolutions du parlement, conseilla à la Reine de leur promettre l'éloignement du cardinal sans espérance de retour. Il lui dit qu'elle devoit faire paroître que cette résolution venoit de son propre mouvement. Elle le fit pour le tromper lui-même ; et lui aussi, de son côté, trompoit la Reine à son tour. Il vouloit qu'elle s'engageât publiquement à ne plus rappeler son ministre, sachant bien que, sur les paroles de cette princesse, le parlement ne manqueroit pas de se déchaîner contre lui. Alors le cardinal envoya supplier la Reine de faire sortir ses nièces et son neveu de Paris. L'abbé Ondedei [1] les mena à la maréchale d'Hocquincourt; et cette dame les mena à Péronne, après qu'elles eurent été cachées quelques jours dans la chambre de mademoiselle de Neuillant, devenue madame de Navailles, mais dont le mariage n'étoit point déclaré [le 8 février].

Le jour d'après, les gens du Roi ayant fait leur rapport au parlement, le duc d'Orléans accepta la confé-

[1] Joseph, depuis évêque de Fréjus.

rence avec le garde des sceaux, et les assura qu'en deux heures. avec lui, toutes les choses nécessaires seroient expédiées, et que même la déclaration touchant l'innocence des prisonniers seroit dressée. Toute la compagnie se reposa sur la parole du duc d'Orléans. Et, la Reine paroissant vouloir abandonner le cardinal, ils furent tous d'une voix à donner un arrêt contre lui, qui portoit :

« Qu'en conséquence de ladite déclaration et volonté du Roi et de la Régente, dans le quinzième jour de la publication du présent arrêt, ledit cardinal Mazarin, ses parens et domestiques étrangers, videroient le royaume de France, terres et places de l'obéissance du Roi, et faute de ce faire, ledit temps passé, seroit contre eux procédé extraordinairement, permis aux communes et tous autres de leur courre sus, sans qu'ils puissent revenir pour quelques prétextes, causes, emplois et occasions que ce soit ; et défenses faites, ledit temps passé, à tous gouverneurs de provinces, maîtres et échevins de ville, de les recevoir.

« Fait au parlement, ce 9 février 1651. »

Pendant toutes ces disputes, les amis des princes n'étoient pas contens : ils appréhendoient toujours les artifices et la mauvaise volonté du coadjuteur. Arnauld, ce même jour, me vint voir le soir fort tard pour me prier de parler à la Reine et de lui dire que plus elle retardoit, et plus elle engageoit M. le prince avec ses ennemis. Je lui en parlai. Mais comme elle avoit pris sa résolution avec le cardinal, rien ne la pouvoit faire changer.

La princesse palatine rassuroit ceux qui étoient du parti des princes, qui s'inquiétoient de l'état incertain où ils étoient. Elle avoit la promesse de celui qui appa-

remment étoit le maître de leur prison. Elle étoit en couche quand toute cette négociation se fit. Et, malgré ses délicatesses, elle ne laissoit pas de conférer avec tous ceux qui avoient besoin de parler à elle. Les frondeurs, dans ce commencement, voulurent pousser la Reine à l'extrémité; mais cette princesse, leur amie en apparence, sur la parole du cardinal, arrêta leur mauvais dessein, et disoit aux créatures du prince de Condé, pour qui elle s'intéressoit véritablement, qu'il falloit se servir des frondeurs sans entrer dans leur passion, et qu'ils seroient de fort méchans maîtres s'ils le devenoient tout-à-fait; que l'intérêt de M. le prince étoit fort contraire à cela; et qu'il falloit tenir les choses en état qu'à son retour il fût en pouvoir de choisir le parti qui plairoit, et même de dominer les autres.

La Reine, se voyant trahie de tout le monde, se résolut de prendre confiance en Seneterre. Comme elle savoit qu'il étoit de mes amis, elle me fit l'honneur de m'en parler et de me demander si elle en pouvoit espérer des conseils désintéressés. Je lui dis (ce qui étoit véritable) qu'avec l'esprit et la capacité qu'elle lui connoissoit, sa finesse lui étoit alors nécessaire pour la conduire dans le pas douteux où elle étoit. Il avoit toujours paru ami du garde des sceaux de Châteauneu et du maréchal de Villeroy : la Reine, par conséquent, doutoit de sa finesse. Mais je savois qu'il n'avoit point de part dans leurs intrigues particulières, et qu'il se moquoit assez souvent de leur conduite. Je le dis à la Reine, et sur cette assurance elle me commanda de lui parler.

Il reçut avec respect la part qu'elle vouloit lui donner dans sa confiance; mais j'ose dire que ce ne fut pas sans de grandes réflexions, ni sans craindre de participer aux maux dont elle étoit menacée, et je vis

clairement qu'il n'eût pas été bien aise d'attirer sur lui les soupçons du duc d'Orléans. Il me donna d'abord des Mémoires pour donner à la Reine, où il lui donnoit des avis sur sa conduite. Il la vit aussi quelquefois et eut de longues conférences avec elle; mais il y observa toujours des modérations extraordinaires, et telles que j'en fus étonnée. La faveur des rois n'est désirée par les ambitieux que quand ils en peuvent espérer de grands biens. Leur couronne, et les avantages qu'ils ont reçus de Dieu par l'élévation de leur naissance, ne les rend considérables aux hommes qu'autant qu'ils ont de pouvoir de les élever ou de les détruire.

Quand ces importunes harangues du parlement venoient tourmenter la Reine, j'allois visiter le premier président pour le consulter sur les intérêts de cette princesse et sur sa conduite. Car le marquis de Senneterre, selon cette discrétion politique dont je viens de parler, ne vouloit point aller souvent chez lui, de peur d'être remarqué. Ce grand magistrat n'aimoit pas les frondeurs. Il donnoit toujours quelques avis à la Reine propres à la défendre de la persécution; et, en faveur de ces petits secours, elle lui pardonnoit ses fautes. Mais, à l'égard des autres, elle avoit une peine extrême de se voir trahie de ceux dont elle étoit forcée de se servir. Par cette même raison, elle recevoit un grand soulagement de ceux en qui elle croyoit pouvoir trouver quelque sûreté.

Parmi tant de confusion, il arriva que le duc d'Orléans crut que la Reine vouloit sortir de Paris et mener le Roi avec elle. La vérité, qui se fait sentir, lui avoit fait inspirer cette crainte; et, selon ce que j'en ai déjà dit, peut-être qu'elle n'étoit pas soupçonnée sans raison. Il étoit assez vraisemblable qu'en l'état où elle étoit, elle devoit souhaiter de se voir hors de la tyrannie

de tant de gens qu'elle regardoit comme ses ennemis. Ces mêmes ennemis néanmoins, c'est-à-dire le garde des sceaux de Châteauneuf, le maréchal de Villeroy et quelques-uns de la cabale des princes, prétendirent en cette occasion avoir empêché le duc d'Orléans de prendre contre elle des résolutions extrêmes. Ils ne se vantoient pas à faux : j'en eus alors quelque connoissance; et on m'assura qu'au Luxembourg d'étranges propositions avoient été faites contre elle.

La nuit du 9 au 10 février, la Reine avoit formé le dessein de fuir cette ville où autrefois elle avoit joui de tant de douceurs, où elle avoit été si aimée, et où pour lors elle goûtoit tant d'amertumes [1]. Le duc d'Orléans dit tout haut qu'un des premiers officiers du Roi l'avoit averti d'y prende garde [2]; et, publiant sa crainte, il l'imprima bien vite dans l'ame de tous les autres. Les Parisiens sont assez aisés à s'émouvoir sur la peur qu'ils ont toujours de perdre la présence du Roi. Cette nouvelle donna aussitôt l'alarme à toute la ville, et cette alarme eut de très-fâcheux effets contre le repos de la Reine. Le duc d'Orléans se voulut servir de la frayeur du peuple pour faire prendre les armes aux bourgeois; car il avoit un grand intérêt d'empêcher que le Roi ne sortît de Paris.

Le bruit et le désordre fut grand; et la Reine, voyant

[1] « Durant ce temps-là, il se faisoit des assemblées secrètes au Palais-Royal entre Palluau, Navailles, Castelnau, Maurissière et autres créatures du cardinal, qui avoient la nuit des conférences avec la Reine pour l'obliger à sortir de Paris avec le Roi, et se mettre à la tête de l'armée, avec laquelle elle refuseroit hautement la liberté des princes, maintiendroit le cardinal, et forceroit Monsieur, le parlement et les frondeurs de lui obéir. » (Monglat.) Ce témoignage d'un historien habituellement précis et bien informé montre que les soupçons du duc d'Orléans n'étaient pas sans fondement. F. R.

[2] On soupçonna le maréchal de Villeroy, et d'autres aussi. (*Note de l'auteur.*)

cette émotion publique, qu'elle ne vouloit pas laisser augmenter sous aucun prétexte, fit promptement expédier les ordres pour la sortie des princes. Elle envoya La Vrillière, secrétaire d'État, les porter au Havre, et Comminges avec lui pour féliciter les princes de sa part.

Ce traité, ayant été fait dans ces momens où il ne paroissoit plus en la Reine aucune liberté de ne le pas faire, ne put produire non-seulement aucune gratitude, mais il falloit alors l'expédier pur et simple, et perdre les avantages que le garde des sceaux, comme habile homme, auroit procurés au Roi par celui qui avoit été projeté par lui, du consentement du duc d'Orléans. Le duc de La Rochefoucauld accompagna cette ambassade. Arnauld y alla, chargé des complimenls du duc d'Orléans et de Madame. Le président Viole y fut de la part du parlement ; et Champlâtreux, fils du premier président, comme serviteur du prince de Condé, fit volontiers ce voyage.

Le duc d'Orléans, voyant Comminges parti, fit mine de venir chez la Reine; mais il s'arrêta tout court, sur l'avis certain qu'il eut que le cardinal Mazarin étoit allé au Havre. Il s'imagina qu'il pourroit retenir les princes en leur prison, malgré les efforts qu'il faisoit pour les en faire sortir; ou bien qu'il les pourroit faire enlever. Cette appréhension avoit quelque vraisemblance ; et même on n'a pas trop bien su quel avoit été le dessein du cardinal. C'est pourquoi le duc d'Orléans crut que son salut consistoit en cela seulement de travailler à retenir la Reine dans Paris; et, bien loin de la venir voir, il redoubla ses inquiétudes et ses persécutions. Il manda à l'hôtel-de-ville qu'il avoit des avis de tous côtés que la Reine vouloit s'en aller. Il commanda aux bourgeois de prendre les armes, de garder les portes et

les avenues du Palais-Royal ; et ils lui obéirent, contre la défense qu'ils en avoient reçue de la Reine [1].

Les rues furent aussitôt pleines de bourgeois en armes, et pleines d'artisans et de pauvres, qui tous crioient *Aux armes!* La Reine eut avis que le duc d'Orléans vouloit faire pis que de l'empêcher de sortir, et que, selon toutes les apparences, il vouloit lui enlever le Roi. Cette princesse n'étoit pas insensible à ses maux, et il est fort impossible de l'être en de telles occasions; mais elle les soutint avec courage, et tâcha d'y remédier d'une manière tout-à-fait estimable. Elle envoya chercher celui qui, en l'absence du maréchal de Gramont, commandoit le régiment des Gardes ; et lui ordonna de redoubler les gardes, et de se tenir prêt selon le besoin qu'elle pourroit avoir de lui. Elle avertit le petit nombre de serviteurs qui étoient pour le Roi, le duc d'Épernon et plusieurs autres. Il est à croire que tous se seroient venus ranger auprès d'elle si elle en avoit eu besoin ; mais nous ne les vîmes pas.

Ceux qui étoient au Palais-Royal vinrent la trouver ; car, à l'heure que la Reine eut cet avis, elle étoit au lit, et il étoit déjà près de minuit. Mademoiselle de Beaumont et moi, qui avions été tout le jour auprès d'elle, eûmes part à ses maux et à toutes ses inquiétudes. Je crois que chacun trembloit. Mais pour moi, je sais bien que j'eus une très-grande peur, et que les choses les plus funestes me passèrent dans l'esprit, comme n'é-

[1] « Le matin du 10 février, Monsieur fit prendre les armes à tout le peuple, et fit garder les portes de la ville pour empêcher le Roi de sortir. Il fut obéi fort exactement, et on visitoit les carrosses qui sortoient et les chariots de bagage dont on faisoit ouvrir les coffres pour voir si le Roi n'étoit point caché dedans; le peuple étoit si animé, que quelques courtisans, voulant rire de toutes ces badineries, coururent fortune de la vie. Le carrosse du duc d'Épernon fut pillé et rompu en mille morceaux, etc. » (Monglat, Mém., dix-septième campagne.) F. R.

tant pas impossible qu'elles arrivassent; et tout étoit à craindre des conseils violens du coadjuteur.

La Reine seule faisoit bonne mine: elle disoit que ce ne seroit rien, que c'étoit une folle émotion du peuple qui s'apaiseroit, et qui n'avoit nul fondement. Elle protesta à ceux qui étoient présens qu'elle n'avoit nulle envie de s'en aller, et leur dit à tous qu'elle promettoit volontiers au peuple d'en donner telle certitude qu'on voudroit. En souriant quelquefois, elle disoit que, n'ayant eu nulle pensée de s'en aller, tout ce bruit ne lui faisoit point de peine, et qu'elle consentoit que les portes de la ville fussent gardées avec toute la rigueur qu'on y voudroit observer.

Ce que la Reine disoit à ceux qui étoient auprès d'elle ne faisoit nul effet sur le peuple, qui ne l'entendoit pas. Le bruit augmentoit à tous momens dans les rues, et l'horreur des ténèbres le rendoit plus effroyable. Mademoiselle de Beaumont et moi, pour reconnoître un peu ce que c'étoit, envoyâmes nos laquais parmi les mutins pour écouter ce qu'ils disoient. Ils nous rapportèrent qu'ils avoient vu deux escadrons de cavalerie, dont l'un étoit arrêté à la croix du Trahoir, et l'autre plus proche du Luxembourg. Ils nous dirent aussi qu'ils avoient entendu force cris de bourgeois et de peuple, qui crioient qu'on vouloit enlever le Roi, et qu'il le falloit empêcher.

Cette cavalerie nous fit peur [1], et nous vîmes bien qu'elle ne plaisoit pas aux plus vaillans non plus qu'à nous. Selon toutes les apparences, elle paroissoit y être avec un mauvais dessein, et plutôt en volonté d'attaquer que de se défendre. Nous avons su depuis que,

[1] « Toute la nuit on ne voyoit que cavalerie marcher, qui se croisoit l'une l'autre, passant devant les corps-de-garde du Palais-Royal sans que personne osât murmurer. » (Monglat.) F. R.

dans les premiers jours, le coadjuteur proposa souvent au duc d'Orléans d'enlever le Roi et de mettre la Reine dans un couvent, sa maxime étant celle de Machiavel : qu'il ne faut pas être tyran à demi. Mais la douceur naturelle du duc d'Orléans corrigea sans doute ce qu'il y avoit de trop hardi et de barbare dans l'ame du coadjuteur ; et le commandeur de Jars m'a dit depuis que son ami le garde des sceaux de Châteauneuf fit son devoir sur telles propositions. Comme homme de bien, il lui fut impossible de participer à de tels sentimens.

Le duc d'Orléans envoya De Souches à la Reine la supplier de faire cesser ce bruit. Il lui manda qu'il étoit au désespoir de ce désordre, et plus encore de l'inquiétude qu'il jugeoit bien qu'elle en devoit avoir; que de tous côtés on lui donnoit des avis qu'elle avoit eu le dessein de sortir cette nuit, et qu'il ne pouvoit pas moins faire que de dire aux bourgeois de s'y opposer.

La Reine répondit à De Souches que c'étoit son maître qui avoit fait prendre les armes aux bourgeois, et que par conséquent il étoit le seul qui pût faire taire le peuple; que ses frayeurs étoient mal fondées; que le seul remède qu'il y pouvoit apporter étoit de protester tout haut et à tout le monde qu'elle n'avoit point eu la pensée dont on la vouloit soupçonner; que, pour marque qu'elle disoit la vérité, le Roi étoit couché, et Monsieur de même, et qu'ils dormoient tous deux paisiblement ; qu'elle étoit au lit ; qu'il la voyoit peu en état de sortir; et que, pour plus grande sûreté, et afin qu'il le pût témoigner au duc d'Orléans, elle vouloit qu'il allât lui-même voir le Roi dans son lit, étant certaine que ce bruit ne l'éveilleroit pas.

De Souches alla chez le Roi ; et, selon le commandement qu'il en avoit reçu de la Reine, il leva le rideau de ce jeune monarque, le regarda long-temps dormant

d'un profond sommeil [1], puis sortit du Palais-Royal, entièrement persuadé que la Reine n'avoit nul désir de quitter Paris, et que toute cette persécution lui étoit suscitée par ceux qui conseilloient alors son maître. Comme il étoit bien intentionné, et qu'aisément on a compassion de l'innocence opprimée, en retournant au Luxembourg il fit ce qu'il put pour apaiser les Parisiens. Il parloit beaucoup, et par conséquent il harangua le peuple qu'il trouva dans les rues. Il dit à tous qu'ils se devoient tenir en repos; qu'il venoit de voir le Roi qui dormoit, et qu'il les conseilloit de suivre l'exemple de leur maître commun, qui pour lors ne pensoit à rien. Ils disoient qu'ils vouloient eux-mêmes le voir.

Il y en eut donc qui entrèrent jusque dans le Palais-Royal, criant qu'on leur montrât le Roi, et qu'ils le vouloient voir. La Reine, le sachant, commanda aussitôt qu'on ouvrît toutes les portes, et qu'on les menât dans la chambre du Roi. Ces mutins furent ravis de cette franchise. Ils se mirent tous auprès du lit du Roi, dont on avoit ouvert les rideaux; et, reprenant alors un esprit d'amour, lui donnèrent mille bénédictions. Ils le regardèrent long-temps dormir, et ne pouvoient assez l'admirer. Cette vue leur donna du respect pour lui. Ils désirèrent davantage de ne pas perdre sa présence;

[1] Monglat mentionne, avec beaucoup de détails, cette insolente visite de De Souches, ou Des Ouches, capitaine des Suisses de Monsieur, au Palais-Royal. « Des Ouches, dit Monglat, protestant qu'il ne s'en retourneroit point qu'il ne l'eût vu (le Roi), la Reine, haussant les épaules, et témoignant par son geste et ses paroles la douleur qu'elle avoit de se voir ainsi violentée, se tourna vers le maréchal de Villeroy, et lui dit que, puisqu'on ne s'en pouvoit dispenser, il allât lui faire voir le Roi. Ce maréchal le mena dans la chambre de Sa Majesté, et ayant levé le rideau de son lit, approcha une bougie de son visage pour lui faire reconnoître. Des Ouches le regarda fixément, et dit qu'il étoit content. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R.

mais ce fut par des sentimens de fidélité qu'ils le témoignèrent. Leur emportement cessa; et, au lieu qu'ils étoient entrés comme des gens remplis de furies, ils en sortirent comme des sujets remplis de douceur, qui demandoient à Dieu de tout leur cœur qu'il lui plût leur conserver leur jeune Roi, dont la présence avoit eu le pouvoir de les charmer.

La reine, voyant que ce remède réussissoit, envoya chercher deux officiers de la garde bourgeoise qui avait été mise par eux auprès du Palais-Royal. Elle leur parla elle-même amiablement, et leur rendit compte de ses intentions, se tenant plus assurée de les avoir auprès d'elle que les deux plus grands princes du monde qui auroient pu y être sans puissance. Elle leur fit voir le Roi comme aux autres, et les envoya par deux fois parler au peuple. Ces deux hommes alloient criant dans les rues qu'ils venoient de parler à la Reine, qu'elle étoit dans son lit, que le Roi dormoit, et qu'il n'y avoit rien à craindre.

Ces paroles, dites par des personnes qui pouvoient les persuader, et qui étoient de leurs confrères, firent le meilleur effet du monde; et ils achevèrent de pacifier cette grande rumeur. Un de ceux-là s'appeloit Du Laurier. La Reine l'avoit entretenu et l'avoit souvent appeler *M. Du Laurier*. Il lui répondit qu'il avoit eu l'honneur de suivre long-temps la cour, et qu'il avoit été laquais de son maître d'hôtel, qu'il nomma, mais dont j'ai oublié le nom. Cette reconnoissance réciproque nous fit rire, et nous admirâmes avec quelle cordialité la Reine et M. Du Laurier parloient ensemble.

La nuit étoit assez avancée, et, par la miséricorde de Dieu et la bonne conduite de la Reine, nos frayeurs commencèrent à se dissiper. Nous songeâmes alors à nous aller reposer des fatigues que les malheurs de cette

princesse nous causoient. Il étoit fête, et il étoit déjà plus de trois heures du matin. Elle nous proposa de nous faire entendre la messe avant que de nous aller coucher. Nous le trouvâmes à propos; et afin de passer encore deux heures, le commandeur de Souvré et mademoiselle de Beaumont, et quelques autres, se mirent à jouer en présence de la Reine. Pour moi, je m'endormis, couchée sur son tapis de pied, et la tête appuyée contre son lit : car je n'en pouvois plus.

A l'heure de la messe, la Reine se releva, prit une robe de chambre; et, pour récompenser ceux qui l'avoient si bien secourue, elle les mena elle-même voir son oratoire et les diamans qui enfermoient ses reliques. Ces gens en furent ravis, et dirent à la Reine qu'ils alloient encore bien assurer leurs camarades que leur bon Roi et leur bonne Reine ne les vouloient point quitter. Ils nous dirent ensuite, à mademoiselle de Beaumont et à moi, et de bon sens, qu'ils s'estimoient heureux de se pouvoir vanter d'avoir été nécessaires trois heures de temps à la plus grande Reine de la terre. Ils disoient vrai, et leur présomption étoit juste.

On peut juger par toutes ces choses de l'état misérable où étoit une princesse si grande par sa naissance et par le rang qu'elle tenoit dans le royaume. Cette inquiétude lui dura de la même manière plusieurs nuits, et la chose enfin se termina en une espèce de prison où le Roi et elle furent arrêtés plus d'un mois sans pouvoir sortir du Palais-Royal Il y avoit dans toutes les rues de Paris des corps-de-garde; et les portes étoient si bien gardées, qu'il ne sortoit personne à pied ni en carrosse qui ne fût examiné, et point de femme qui ne fût démasquée, pour voir si elle n'étoit point la Reine.

Les vives alarmes des premiers jours firent beaucoup de peine à la Reine. Sa prison, qui étoit plus véritable

qu'elle ne le paroissoit, ne lui étoit pas agréable ; et souvent elle disoit en riant qu'au moins sa prison étoit belle et commode, puisqu'elle étoit chez elle, et dans une ville qu'elle avoit assez aimée autrefois pour croire qu'elle ne pourroit jamais y être mal. Quand elle étoit seule, elle sentoit infiniment cette violence [1] ; et un soir que j'avois l'honneur d'être en particulier avec elle, et que je lui demandois si en effet elle avoit eu le dessein de sortir de Paris le jour qu'elle en avoit été soupçonnée, elle leva les yeux au ciel, et, haussant les épaules elle me fit l'honneur de me dire fort librement : « Ah ! « madame de Motteville, où suis-je ? et où ne serois-je « pas mieux ? A votre avis, quel moyen de ne se pas sou- « haiter ailleurs ? » Puis, s'humiliant devant Dieu, elle dit : « Vous le voulez, Seigneur, et il vous faut obéir. »

Cette persécution alla si avant, que le duc d'Orléans envoya dire à la Reine qu'il avoit continuellement des avis qu'elle préméditoit de s'en aller ; qu'il la supplioit de lui ôter cette inquiétude et de lui donner des assurances du contraire ; qu'autrement il seroit contraint d'en prendre lui-même, voulant lui faire entendre qu'il lui ôteroit le Roi : et véritablement ce fut un miracle de

[1] La surveillance exercée sur les démarches de la Reine par ordre du duc d'Orléans allait à l'extrême : « Monsieur, dit Monglat, fut un jour averti que la Reine vouloit se sauver par la rivière. Mais aussitôt il mit des gardes le long de l'eau, et fit mettre des gens armés dans des bateaux qui faisoient le guet toute la nuit. La Reine étoit outrée de dépit de se voir assiégée dans sa ville capitale, et ce qui la piquait le plus étoit que toute la maison du Roi et la sienne n'étoient pas dans ses sentimens, et désapprouvoient le dessein de sortir de Paris comme préjudiciable à son service. Tellement que, dans la défiance où elle étoit de tous les domestiques, elle se cachoit d'eux aussi bien que du garde des sceaux et du maréchal de Villeroy. » (Monglat, *Mémoires*, dix-septième campagne.)

Omer Talon dit que depuis ce jour jusqu'au 7 mars 1651 le Roi ni la Reine ne sont point sortis du Palais-Royal, où ils furent, dit-il, assez plaisamment, en une libre surveillance, *in liberâ custodiâ*. F. R.

ce qu'il ne le fit pas. La Reine lui répondit qu'elle ne pouvoit lui donner de plus grandes assurances que sa parole, mais que, s'il en vouloit d'autres, elle consentoit, pour son repos, qu'il envoyât de ses propres gardes coucher dans la chambre du Roi.

Pendant que la Reine étoit exposée aux insultes qu'on lui faisoit, les nouvelles arrivèrent qu'enfin le cardinal étoit allé au Havre, et qu'il avoit ouvert la porte à ses illustres prisonniers. En arrivant dans cette place, il montra l'ordre de la Reine à De Bar, dont voici les mots écrits de la propre main de la Reine :

« Monsieur De Bar, je vous fais celle-ci pour vous dire que vous exécutiez ponctuellement tout ce que mon cousin le cardinal Mazarin vous fera savoir de mon intention touchant la liberté de mes cousins les princes de Condé, de Conti et duc de Longueville, qui sont en votre garde, sans vous arrêter à quelque autre que vous pourriez ci-après recevoir du Roi monsieur mon fils, ou de moi, contraire à celui-ci ; priant Dieu, monsieur De Bar, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Écrit à Paris, le 6 février 1651. »

Par les choses que me fit l'honneur de me dire la Reine, et par mille autres conjectures, je crois pouvoir dire au hasard que l'intention du cardinal étoit de demeurer le maître au Havre, et qu'il espéra que De Bar lui obéiroit ; qu'en ce cas le projet de la Reine eût été de sortir de Paris, et qu'elle se seroit moquée par cette voie de toutes les intrigues qui s'y faisoient contre elle. Mais le cardinal se trouva surpris quand il vit que De Bar, qui gardoit cette place à la duchesse d'Aiguillon, ne voulut laisser entrer que lui seul et Palluau avec lui[1].

[1] Ce De Bar était un homme *farouche* qui croyait plaire à la cour en exécutant sa consigne avec rigueur. Ce qui stimulait d'autant plus les

Ce fâcheux événement, selon toutes les apparences, changea sa conduite à l'égard des princes, et rendit son voyage inutile et ridicule.

La Reine étant donc arrêtée [1] à Paris, et le cardinal sans autorité au Havre, il lui fallut simplement ouvrir les portes de la prison des princes. Et il vit sans doute avec peine que son voyage n'auroit point d'autre succès que celui de servir, par sa présence, à l'augmentation du triomphe de ses ennemis. Son action, qui ne fut pas libre, ne mérita aucune reconnoissance, et chacun demeura étonné de voir que ce ministre, si considérable par le poste qu'il avoit occupé jusques alors, eût voulu aller si loin, exprès seulement pour donner la liberté malgré lui à des princes qui étoient en prison par ses conseils.

Ayant donc parlé à De Bar, il voulut être le premier qui annonceroit aux princes cette bonne nouvelle. Et ne pouvant en cette occasion faire une action de ministre, il en voulut du moins faire une de courrier. Il entra dans la chambre du prince de Condé, et lui dit d'une manière douce et humble qu'il lui apportoit lui-même l'ordre de la Reine pour sa liberté et celle du prince de Conti, et celle du duc de Longueville, qu'elle leur redonnoit sans aucune condition : que néanmoins

amis des princes à inventer des moyens de déjouer sa soupçonneuse surveillance pour se mettre en rapport avec les prisonniers. « Le sieur De Bar, dit Guy-Joly, étoit souvent lui-même l'instrument dont il (Montreuil, secrétaire du prince de Conti) se servoit pour faire tenir les lettres aux princes. Pour cela, on avoit fait faire des écus creux qui se fermoient à vis, qu'on mêloit avec ceux qu'on envoyoit de temps en temps aux prisonniers pour jouer, et que l'on confioit au sieur De Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. » (Mémoires de Guy-Joly, année 1650.) F. R.

[1] Alors ma sœur prit l'habit de religieuse au couvent de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. La Reine n'y put aller à cause de sa prison. (*Note de l'auteur.*)

la Reine les prioit d'aimer l'État, le Roi, elle et lui.

Le prince de Condé, l'embrassant, lui dit gravement qu'il étoit obligé à Sa Majesté de la justice qu'elle lui faisoit, qu'il seroit toujours très-bon serviteur du Roi et d'elle; et ajouta, s'adressant au cardinal : « Et de vous « aussi, monsieur. » Le cardinal lui répliqua que les portes étoient ouvertes, et qu'il pouvoit sortir; mais M. le prince, bien assuré qu'il ne les pouvoit plus fermer, ne se hâta point de les passer, et demanda qu'on leur donnât à dîner avant que de partir : ce qui se fit; et tous dînèrent ensemble, c'est-à-dire les trois princes et le cardinal, le maréchal de Gramont, qui étoit allé le premier au Havre, et ceux qui l'avoient suivi depuis. Ce repas se fit dans la même liberté que s'ils eussent été tous satisfaits les uns des autres. La comédie du monde le vouloit ainsi. Celle-là étoit belle : les acteurs en étoient grands et illustres, et les événemens plus véritables qu'il ne convenoit pour le repos de la Reine.

En suite de ce repas, M. le prince et M. le cardinal eurent ensemble une petite conversation. Le ministre fit sans doute tout ce qu'il put pour entrer en matière, et eût bien voulu par cet entretien renouer quelque liaison avec M. le prince ; mais la suite fit voir qu'elle fut sèche[1], puisqu'elle ne put produire rien de bon pour le ministre. Après qu'elle fut finie, les princes sortirent gaiement de leur prison et allèrent de même se mettre dans le carrosse du maréchal de Gramont, qui les attendoit dans la grande place de la citadelle. Le cardinal les suivit, qui les vit lui-même triompher de la victoire qu'ils remportoient sur lui. Il fit un grand salut à M. le prince, qui ne fut pas presque remarqué de lui ; et ce

[1] Le cardinal demanda aux princes leur amitié. « Ceux-ci, jugeant bien la situation, *lui promirent tout ce qu'il voulut*, » dit Monglat. F. R.

prince, se jetant brusquement dans le carrosse, commanda au cocher de toucher promptement. Il le dit en s'éclatant de rire et d'un ton moqueur: ce qui fit croire à ceux qui étoient présens à cette action qu'il s'en alloit avec une grande disposition de se venger du cardinal. Il vint de là coucher à Gromeni, à quatre lieues de là, chez un gentilhomme de mes parens qui faisoit bonne chère à tous ceux qui le venoient voir, mais qui ne s'attendoit pas d'avoir une si grande compagnie. Le prince y dit en riant que De Lyonne, qui ne l'avoit pas suivi, étoit demeuré au Havre pour consoler le cardinal [1].

Le duc d'Orléans, sachant les princes en liberté, et n'ayant plus d'excuse, vint enfin visiter la Reine. Cette entrevue fut accompagnée de froideur et de dégoût. Et la Reine fit voir à l'émotion de son visage, qu'elle avoit eu de la peine à la souffrir. Ce prince fut au-devant de ceux qu'il croyoit avoir délivrés de prison. Il alla jusqu'à Saint-Denis [2]; et le prince de Condé, en le saluant, lui protesta publiquement une reconnoissance infinie et un attachement éternel à ses intérêts. Il embrassa le

[1] J'ai su de la duchesse de Navailles, long-temps depuis que j'ai écrit ces Mémoires, que son mari, qu'elle épousa en secret lorsque le cardinal partit pour aller au Havre, s'étant obligé de le suivre par l'attachement qu'il avoit à ce ministre, et fort affligé de la quitter, il lui dit en confidence qu'il alloit le servir dans le dessein qu'il avoit de se rendre maître de la prison des princes, et qu'il espéroit, par la crainte qu'on auroit de ce qu'il pourroit faire, remédier au mauvais état où étoit la Reine. Ce qui s'accordoit assez bien aux lumières et aux frayeurs que le duc d'Orléans et les serviteurs du prince de Condé eurent de ce voyage. (*Note de l'auteur.*)

[2] Les princes rencontrèrent ceux de leurs amis et partisans qui venaient au-devant d'eux le 13 février, et arrivèrent le 17 *comme en triomphe*, dit Monglat. « Depuis Pontoise, on ne voyoit que carrosses qui alloient au-devant d'eux ; et à Saint-Denis la foule fut si grande, qu'on ne s'y pouvoit tourner; et même Guitaut, qui les avoit arrêtés, y alla de la part de la Reine leur faire compliment sur leur retour. » On remarquera ce dernier trait.

Omer Talon donne les mêmes détails, et ajoute seulement que les

coadjuteur avec des marques d'une forte amitié, et témoigna au duc de Beaufort qu'il lui étoit obligé.

La presse fut grande dans les rues de Paris pour les voir arriver, et le peuple témoigna beaucoup de joie de leur retour. Comme leur captivité leur en avoit donné, leur liberté leur en donna aussi; mais rien n'est égal à la quantité du monde qui se trouva chez la Reine ce même jour au soir, que tous ensemble ils vinrent chez elle la saluer. Elle étoit au lit quand le duc d'Orléans les lui présenta. Les complimens furent courts de la part du prince de Condé et des deux autres; et la Reine, qui leur avoit déjà fait faire un compliment, leur parla peu.

Après qu'ils eurent été dans sa ruelle un petit quart d'heure, ils s'en allèrent chez le duc d'Orléans, qui leur donna un grand soupé. Les princes, avant que de se coucher, allèrent visiter le duc de Nemours, qui étoit malade, et la princesse palatine. Ces deux personnes méritoient plus que des complimens et des visites, vu les grandes choses qu'elles avoient faites pour eux, particulièrement la princesse palatine, dont la conduite et l'habileté avoit été admirable dans tous ses effets.

Les princes allèrent le lendemain matin au parlement faire leurs remercîmens à cette compagnie, qui furent reçus avec applaudissement. Le premier président loua infiniment le prince de Condé, et fit remarquer les maux que sa prison avoit causés à l'État. La compagnie fut requise de travailler à leur justification, et les gens du Roi se chargèrent de la solliciter...

Après que le cardinal eut reconnu la mauvaise dis-

princes passèrent à Rouen le 14, et que le lendemain 15, le parlement de Rouen, voyant les princes sortis, rendit aussi, lui, un arrêt conforme à celui de Paris pour obliger le cardinal de se retirer de leur province. (Mém., année 1651.) F. R.

position des princes, qu'il eut su précisément l'état où étoit la Reine, et que ses affaires empiroient, il résolut de s'acheminer vers la frontière de Picardie, suivi d'environ cent chevaux. Ses amis et ceux qui étoient à lui composoient ce cortége. Il ne reçut aucun déplaisir que de ceux d'Abbeville, qui lui refusèrent le passage; mais il fut reçu dans Dourlens par de Bar, qui en étoit gouverneur, et qui étoit avec lui. Il s'arrêta quelque temps dans cette place, croyant y pouvoir attendre des nouvelles de ce qui se passoit à Paris. Elles furent mauvaises; et le murmure y fut si grand contre la Reine, qu'elle fut contrainte de lui envoyer Beringhen et Ruvigny, pour le prier de s'éloigner plus loin; ce qu'il fit, après avoir refusé les offres que lui réitérèrent les gouverneurs des places de cette frontière, qui lui furent plus fidèles que ses amis de la cour.

Il écrivit à la Reine une lettre qui fut lue en plein conseil, qui fut trouvée assez belle pour être louée publiquement. En voici la copie prise sur l'original.

« Madame,

« Aussitôt que j'ai vu dans la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, et reconnu par ce que M. de Ruvigny a ajouté de sa part, que le service du Roi et le vôtre demandoient que ma retraite de la cour fût suivie de ma sortie hors du royaume, j'ai souscrit très-respectueusement à l'arrêt de Votre Majesté, dont les commandemens et les lois seront toujours l'unique règle de ma vie. J'ai déjà dépêché un gentilhomme pour m'aller chercher quelque asile; et quoique je sois sans équipage et dénué de toutes les choses nécessaires pour un long voyage, je partirai demain sans faute pour m'en aller droit à Sedan, et de là passer au lieu que l'on aura pu obtenir pour ma demeure.

Je dois trop déférer aux ordres de Votre Majesté, pour avoir hésité le moins du monde à prendre cette résolution.

« Ce n'est pas, madame, que beaucoup d'autres qui seroient en ma place, avec la justice et le nombre d'amis que je puis avoir, n'eussent pu trouver des moyens pour se mettre à couvert des persécutions que je souffre, auxquelles je ne veux point penser, aimant mieux contenter la passion de mes ennemis que de rien faire qui puisse préjudicier à l'État ou déplaire à Votre Majesté.

« Encore qu'en cette occasion ils aient eu le pouvoir d'empêcher Son Altesse Royale de suivre les mouvemens de sa bonté naturelle, ils n'ont pas laissé de lui témoigner, contre leur intention, qu'ils avoient fort bonne opinion de ma fidélité, de mon zèle pour le bien de l'État, et de mon entière résignation aux ordres de Votre Majesté. Car, à moins que d'être entièrement persuadés que je suis inébranlable dans ses sentimens-là, ils n'auroient pas été assez peu prudens pour me pousser avec tant de violence, sans faire aucune réflexion sur la connoissance que je dois avoir des plus secrètes et importantes affaires du royaume, dont j'ai eu si long-temps le maniement, ni sur les amis que mes services et la bienveillance de Votre Majesté m'ont acquis, et qui sont assez considérables par leur nombre, par leur qualité, et par la passion qu'ils m'ont témoignée en cette rencontre.

« Mais j'ai trop de ressentiment, madame, des grâces que j'ai reçues de Votre Majesté pour être capable de lui déplaire; et quand il faudroit sacrifier ma vie, je le ferois avec plaisir pour la moindre de ses satisfactions. J'en aurai beaucoup dans mon malheur, si Votre Majesté a la bonté de conserver quelque souvenir des services que j'ai rendus à l'État depuis que le feu Roi,

de glorieuse mémoire, me fit l'honneur de me confier la principale direction de ses affaires, et de prier plusieurs fois Votre Majesté, avant sa mort, de me maintenir dans la même place.

« Je me suis acquitté de cet emploi avec la fidélité, le zèle et le désintéressement que Votre Majesté sait, et, s'il m'est bienséant de le dire, avec quelque succès, puisque toutes les personnes sensées, et les Espagnols mêmes, avouent qu'ils se sont moins étonnés des grandes conquêtes que les armées ont faites dans les cinq premières années de votre régence, que de voir que pendant les trois dernières on eût pu soutenir les assauts et sauver du naufrage le vaisseau battu de tous côtés, et si furieusement agité de la tempête que les divisions domestiques avoient excitée.

« J'eusse bien souhaité, madame, de cacher aux étrangers le mauvais traitement que je reçois, pour empêcher que le blâme n'en rejaillisse sur une nation que j'ai toujours honorée et chérie avec tant de tendresse; mais quand ils me verront errant parmi eux, avec les personnes qui me sont plus proches, pour chercher un abri, ils auront quelque sujet de s'étonner qu'un cardinal, qui a l'honneur d'être parrain du Roi, soit traité de cette sorte, et que vingt-deux ans de service fidèle ne lui aient pu acquérir une retraite sûre en quelque endroit du royaume, dont les limites ont été assez notablement étendues par ses soins.

« Je prie Dieu, madame, que comme ce qui m'est arrivé n'altérera jamais la passion inviolable que je conserverai jusques à la mort pour les prospérités de Vos Majestés et pour la grandeur de l'État, ils puissent aussi bientôt en faire cesser les désordres, et montrer que ceux qui m'ont attaqué n'en vouloient qu'à ma personne. »

Du Dourlens, le cardinal s'en alla en Allemagne, et sa plus longue station fut à Brulh [1]. On lui fit de grands honneurs sur toutes les terres du roi d'Espagne. Il est à croire que les étrangers avoient de l'amitié pour lui, puisque la persécution qu'on lui faisoit leur étoit si avantageuse.

La Reine ayant paru abandonner au parlement le cardinal Mazarin, il fut résolu qu'on dresseroit une déclaration contre lui, telle que la compagnie la désiroit. Dans cette déclaration il s'y trouva que tous les cardinaux, tant les français que les étrangers, seroient exclus du gouvernement; et on crut alors que le duc de Beaufort, mécontent du coadjuteur, de ce qu'en deux ou trois occasions il lui avoit caché les principaux mystères de leurs négociations, pour se venger de lui fit glisser cet article. Il étoit fondé sur ce que les uns et les autres faisoient serment de fidélité au Pape. Mais ce qui, en ce fait, avoit été proposé en de certaines occasions, n'avoit point encore été décidé; et pour lors le parlement, en défendant le retour du cardinal Mazarin, excluoit du ministère tous ceux qui auroient pu ressembler au coadjuteur, dont la grande passion étoit de devenir cardinal et premier ministre.

La Reine, croyant embarrasser cet ambitieux, fut ravie de ce que le parlement avoit fait en cette occasion, et s'offrit de bon cœur de leur envoyer la déclaration en cette même forme. Le premier président lui manda qu'elle tînt bon là-dessus, qu'il soutiendroit cet article et la serviroit en tout ce qu'il lui seroit possible. Le coadjuteur, qui n'y trouva pas son compte, fit tant d'intrigues et travailla si bien, que le clergé s'y opposa.

[1] Ville de l'électorat de Cologne.

Ce corps, où il y a pour le moins en certains particuliers autant d'ambition que de piété, et plus de désirs pour les honneurs de la terre que pour la gloire du ciel, s'assemble pour se plaindre du tort qu'on lui faisoit de les exclure du ministère. Ils députèrent l'archevêque d'Embrun à la Reine, pour la supplier de ne point donner cette déclaration au parlement, puisqu'elle lui ôtoit la liberté de se servir de ceux de leur profession dont le mérite et la capacité avoient donné quelquefois à nos rois de très-habiles ministres. Le duc d'Orléans s'y opposa aussi, et cette contestation dura long-temps; mais à la fin, comme je le dirai ailleurs, elle n'eut point d'effet à l'égard des cardinaux français, quoique le premier président fît de grands efforts pour la maintenir et pour embarrasser le coadjuteur, ainsi qu'il l'avoit promis à la Reine.

La Reine donna la déclaration que les princes lui demandèrent, en des termes fort honorables. Elle reconnoissoit leur innocence, déclaroit redonner leur liberté aux vœux de la France, les remettant en la possession de tous leurs biens et de toutes leurs dignités. Elle annuloit aussi toutes les déclarations qui avoient été données contre madame de Longueville, le vicomte de Turenne et tous ceux de leur parti, et les remettoit en leur premier état.

Beringhen, qui étoit allé trouver le cardinal de la part de la Reine en même temps que Ruvigny, revint le premier de mars. Il nous dit qu'il l'avoit laissé dans une grande nécessité, qu'il étoit embarrassé de ses nièces et de son neveu, qu'il n'avoit ni équipage ni argent, et qu'il lui avoit fait pitié. Comme alors le cardinal craignoit toutes choses, et qu'il ne méprisoit plus personne, Beringhen me dit qu'il lui avoit parlé de moi, comme désirant que je fusse de ses amies; mais je

ne fus pas assez habile, ni assez appliquée à mes intérêts, pour profiter de ces bons momens.

Le parlement, voyant que le cardinal ne s'éloignoit pas assez promptement de la frontière à cause de la difficulté qu'il y trouva, et des passe-ports qu'il attendoit, donna encore un arrêt contre lui. Et pour montrer de quelle manière il a été traité des princes et du parlement, j'ai voulu le mettre ici tout entier. Il porte les marques de ce que les hommes sont capables de faire, quand ils sont emportés par leur passion.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

« Ce jour, la Cour, toutes les chambres assemblées, ayant délibéré sur l'exécution des arrêts d'icelle des 7, et 20 février, et 2 de ce mois et an, concernant le cardinal Mazarin, et ouï sur ce les gens du Roi, a été arrêté et ordonné que lesdits arrêts seront exécutés, et suivant iceux, à la requête et diligence du procureur général, incessamment informé contre ledit cardinal Mazarin, ses parens et domestiques, des contraventions par eux faites à l'exécution desdits arrêts ; et ensemble de la déprédation faite par ledit cardinal ou par ses ordres sur les vaisseaux étrangers, dissipation des finances, transports des deniers hors du royaume, empêchement à la paix, et mauvaises impressions par lui données au Roi, circonstances et dépendances, et contre ceux qui l'ont suivi, assisté et retiré, et qui ont eu commerce et correspondance par lettres et autrement avec ledit cardinal, depuis et au préjudice de la publication dudit arrêt du 9 février.

« A cette fin, a commis et commet, outre les deux conseillers commis par l'arrêt du 9 de ce mois, messieurs François Bithault et Pierre Pithou, conseillers

de ladite cour, pour procéder au fait de ladite information, lesquels se transporteront en la ville de Dourlens, et partout ailleurs où besoin sera.

« Ordonne en outre qu'où le cardinal sera trouvé en France, où ès places et châteaux de l'obéissance et protection du Roi, de se saisir de sa personne, et de l'amener prisonnier en la Conciergerie du Palais, pour être contre lui procédé extraordinairement.

« Enjoint à tous gouverneurs et officiers du Roi tenir la main à l'exécution du présent arrêt : ordonne aussi qu'à la requête dudit procureur général, tous les biens dudit cardinal et revenus de bénéfices seront saisis.

« A cette fin, aura commission pour compulser tous registres de banquiers et personnes publiques, et lui sera délivré toutes lettres monitoires en forme de droit.

« Enjoint aussi à toutes personnes qui ont connoissance desdits biens, ou qui en ont, de le déclarer, à peine de punition.

« Et sera le présent arrêt affiché, lu et publié à son de trompe et cri public, par tous les carrefours de cette ville et faubourgs, et envoyé aux bailliages, sénéchaussées et siéges du ressort, pour y être lu, publié et exécuté à la requête du procureur général et diligence de ses substituts ; et en sera donné avis aux autres parlemens, qui seront conviés de donner arrêt. Fait en parlement, le 11 mars 1651. *Signé :* GUIET. »

Quelques jours après cet arrêt, le cardinal écrivit une grande lettre à Beringhen, qu'on appeloit M. le premier, pour l'informer des difficultés de sa marche. Par elle, on peut juger en quelle perplexité il étoit, et combien ses ennemis lui donnèrent de peine avant qu'il put trouver un lieu de sûreté dans lequel il pût passer

le temps de son exil. Comme elle est remarquable, j'en ai gardé la copie que voici :

« Monsieur,

« Je prévois que mal aisément je puis éviter que mes malheurs ne soient suivis d'un plus grand. Je suis errant d'un côté et d'autre, sans avoir une retraite tant soit peu assurée. J'avois pris la route d'Allemagne, comme je vous avois écrit ; mais j'ai rencontré le maréchal de La Ferté, auquel ayant communiqué ma résolution, et après avoir bien examiné la chose avec lui, nous avons trouvé que de dix villes impériales qui sont en Alsace sous la protection du Roi, il n'y a que Schelestadt de catholique, sans appartenir ou avoir dépendance de la maison d'Autriche, laquelle a été si maltraitée des Français, qui y ont tenu garnison long-temps, qu'elle est très-partiale des ennemis de la France. Outre que, les habitans étant extrêmement pauvres, je courrois grand risque d'être sacrifié pour de l'argent, et que je dépendrois d'un bourguemestre que j'ai eu avis certain être un homme malintentionné pour la France, et capable d'être aisément corrompu : de sorte que nous n'avons nullement jugé à propos que je cherchasse mon asyle en ce lieu-là.

« A Mayence, je n'y puis aller sans savoir si je serois bien reçu : ce qui m'obligeroit à demeurer quinze jours en France ; et je vous jure devant Dieu que ma plus grande inquiétude est d'en sortir. Et, pour les Suisses, j'ai été bien aveuglé quand j'y ai pensé, car leur alliance avec la France finit à présent. Il y a quantité d'officiers réformés mal contens, qui me croiront l'auteur de leurs malheurs, puisqu'on se prend d'ordinaire de tout à celui qui a eu la principale direction des affaires. Les Suisses ont été maltraités pendant mon ad-

ministration. Et comme on ne leur a pas tenu ce qui leur avoit été promis, et qu'on leur doit des sommes immenses, et qu'ils n'entendent aucune raison où il y va de leurs intérêts, il y a lieu de craindre qu'ils ne s'en prissent à moi, et qu'ils ne voulussent, en m'arrêtant, m'obliger à leur paiement; et ainsi vous jugerez bien si c'est un lieu où je dois être.

« Je vous dirai de plus que je suis guetté de tous côtés ; et je vois bien que mes ennemis de Paris y travaillent à bon escient, et qu'ils n'auront point de repos qu'ils ne m'aient achevé tout-à-fait. Et mes amis, contre leur intention, y contribueront, en me pressant sans relâche de sortir du royaume, sans me conseiller ce que je puis faire, ni considérer où je pourrois avoir une apparence de sûreté. J'ai appris aussi bien par le maréchal de La Ferté que, sur le Rhin, la garnison de Franckendal, qui est extrêmement forte, court partout ; et on fait dans tous ces endroits-là, même en Alsace, des levées pour les ennemis, qui ne m'épargneroient pas. Wirtemberg est venu dans le Luxembourg avec huit cents chevaux; et, ayant nouvelle de mon passage, il lui seroit aisé de me dresser une embuscade.

« J'avois écrit pour savoir si je pourrois demander passe-port aux Espagnols, mais jamais on ne m'a fait réponse là-dessus; et je vous prie de nouveau de me faire savoir les volontés de Leurs Majestés sur ce sujet.

« Enfin voyant qu'il n'y avoit nulle sûreté de ce côté-là, et ne pouvant pas faire la diligence que je ferois si je n'avois pas mes nièces avec moi (ce qui est un plus grand embarras que vous ne sauriez vous imaginer), et considérant d'ailleurs qu'allant dans le plus prochain lieu d'Allemagne, on ne saurait avoir nouvelle à Paris que je suis sorti des terres de l'obéissance du Roi que dans douze jours, j'ai résolu de m'en aller

droit à Bouillon, où je serai, Dieu aidant, après-demain, avec dessein de passer à Dinan ou à Cologne lorsque j'aurai permission de prendre un passe-port des Espagnols. Et ainsi on saura dans cinq jours à Paris que je suis hors du royaume, et dès à présent on peut assurer que dès samedi ou dimanche matin cela sera, si ce n'est que le maréchal de Turenne me fasse abréger le chemin, étant obligé de passer à trois lieues de Stenay, où nous avons avis qu'il a des troupes avec lui.

« Ce qui m'a principalement obligé à prendre ce parti, ç'a été que lorsque j'étois le plus en suspens et dans l'irrésolution de ce que j'avois à faire, il est arrivé que le gouverneur de Bouillon étoit venu à Rethel pour m'apporter des lettres de son maître et pour m'assurer de sa part que je pouvois aller à Bouillon, à Dinan, ou en tel autre lieu de ses États que je voudrois, avec assurance que j'y serois reçu comme lui-même; et, m'ayant trouvé parti de Rethel, il m'a envoyé la lettre de l'électeur qui est très-civile, accompagnée d'une des siennes, où il me fait le compliment dont il étoit chargé. Vous trouverez ici la lettre du gouverneur. Je ne vous envoie pas celle de l'électeur, parce que j'en pourrai avoir besoin.

« Si, lorsque j'étois à Rethel, je n'avois cru que je ne pourrois pas avoir réponse de sept ou huit jours de l'électeur, et que je fusse allé droit à Senan comme c'étoit ma pensée, dès lundi passé j'eusse été hors du royaume. C'est un malheur que je ne pouvois pas prévenir, et qui me coûte beaucoup d'incommodité et de chagrin. La plus forte raison que j'aie pour m'en aller à Bouillon, c'est que je sors par la plus tôt du royaume; mais c'est un lieu où il n'y a pas apparence que je puisse demeurer qninze jours en sûreté. Le village est tout ouvert, le château très-petit, et je n'y serois pas le

plus fort. En outre, le père du gouverneur est celui, à ce qu'on dit, qui a le plus agi contre les Français à Liége ; et le gouverneur même est beau-frère de madame de Marsin. De plus, il y auroit toujours aux portes des partis d'Espagne, de Lorraine et de M. de Turenne.

« Si M. l'électeur vouloit me donner le château de Dinan, qui est à dix-huit lieues de Bouillon, à condition que j'y pourrois mettre deux cents hommes en garnison, je crois que j'y pourrois être fort bien et en quelque sûreté, jusqu'à tant que je puisse prendre quelque autre demeure. C'est une étrange condition que la mienne, d'avoir consommé ma vie en servant utilement la France avec la dernière fidélité et passion, et que cela ne m'ait servi qu'à me faire perdre liberté que sans cela j'eusse eue de pouvoir aller et demeurer partout avec une entière sûreté. Peut-être cela est sans exemple.

« Au nom de Dieu, voyez M. le maréchal de Gramont, qui a fort pratiqué du pays. Examinez avec lui et mes autres amis ce que je devrai faire : car assurément je serai en danger à Bouillon. Cependant j'oserois prier que le Roi écrivît une lettre à l'électeur de Cologne en ma faveur, le remerciant de l'offre et des civilités qu'il m'a faites. Et peut-être seroit-il bon aussi d'en écrire une au gouverneur de Bouillon, mais je me remets en tout à ce qu'on jugera de delà pour le mieux, et demeure avec la plus forte passion, monsieur, votre très-affectionné serviteur,

« Le cardinal MAZARIN.

« A Clermont, le 10 mars 1651. »

Madame de Longueville, justifiée et triomphante, ne pensoit plus qu'au moyen de revenir à Paris et de satisfaire les Espagnols, avec lesquels elle avoit fait un traité.

Ils l'avoient fait prier, voyant l'état des affaires de la cour de France, de se souvenir qu'elle étoit engagée à ne se point séparer d'eux que la paix générale ne fût faite. Mais elle leur manda qu'elle désiroit venir à Paris pour y travailler; et si, après qu'elle auroit fait ses efforts pour y parvenir, ils n'étoient pas contens, qu'elle leur promettoit de revenir à Stenay, afin de satisfaire entièrement à ses engagemens. Elle envoya Sarrazin [1] à Bruxelles, pour remercier l'archiduc et le comte de Fuensaldagne des assistances qu'elle en avoit reçues; et ce prince, par le conseil du ministre du roi d'Espagne, se contenta de ce qu'elle leur promit. Ils la laissèrent revenir à la cour, dans l'espérance du moins qu'elle y feroit de nouveaux embarras dont ils pourroient profiter, autant que de la paix qu'elle leur offroit et ne pouvoit pas faire. Au bout de quelques jours elle arriva à Paris, aussi contente de la prospérité des princes ses frères qu'elle avoit été affligée de leur infortune.

A son retour, elle fit paroître quelque dessein de faire ce qu'elle avoit promis aux étrangers. On envoya Croissi à Stenay au maréchal de Turenne. Il se fit quelques négociations, et l'on vit à Paris des Espagnols qui faisoient mine d'être occupés à de grandes affaires; mais je n'en sais point le détail. Et comme la Reine n'y avoit nulle part, je n'en puis rien dire, sinon que toutes ces propositions servirent seulement à tirer honnêtement le maréchal de Turenne de l'engagement qu'il avoit pris avec les étrangers.

En l'état où se trouvoient alors le prince de Condé et madame de Longueville, on peut juger que s'ils eussent su porter leur bonheur jusqu'où il pouvoit aller, cette famille se seroit élevée jusqu'au dernier degré de

[1] Le poëte, qui était secrétaire du prince de Conti. F. R.

la plus excessive puissance où des princes du sang puissent arriver. Mais Dieu, qui vouloit protéger la France contre leur ambition, permit que M. le prince fît une heureuse faute qui lui ôta ses nouveaux amis, et qui les obligea de le haïr plus que jamais. Il se contenta d'arrêter entre le duc d'Orléans et lui le mariage projeté entre le duc d'Enghien son fils et mademoiselle d'Alençon, fille du duc d'Orléans, sans en presser la conclusion. Et il suivit les sentimens de madame de Longueville sur celui du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, qu'elle lui conseilla de rompre sitôt qu'elle fut revenue.

Elle ne trouva pas à propos de mettre une personne dans sa famille qui, étant femme de son frère, l'auroit précédée partout, et qui, plus jeune et aussi belle, l'auroit pu effacer, ou du moins partager avec elle le plaisir de plaire et d'être louée. Elle ne voulut pas non plus qu'elle lui pût ôter le crédit qu'elle vouloit avoir sur l'esprit du prince de Conti son jeune frère, par où jusques alors elle s'étoit rendue considérable à sa famille.

Pour persuader M. le prince, elle trouva le moyen de lui faire sentir que le prince de Conti, venant à se marier, lui ôteroit le partage qu'il devoit faire en ce cas avec lui des biens de leur maison. Par cet intérêt, elle le fit résoudre de manquer de parole à madame de Chevreuse; et ce changement fut un grand obstacle à sa grandeur. Car cette princesse avoit trop d'habileté et de crédit pour recevoir cet outrage sans trouver les moyens de s'en venger. Le duc de La Rochefoucauld avoit fortifié madame de Longueville dans ce mauvais dessein. Il haïssoit les frondeurs, et prétendoit que madame de Chevreuse n'avoit pas reconnu les grands services qu'il lui avoit rendus autrefois, pendant les disgrâces qu'elle eut à souffrir dans la faveur du cardinal

de Richelieu. Si bien qu'il contribua beaucoup à cette rupture.

La princesse palatine, de son côté, voyant qu'elle étoit quitte de la promesse qu'elle avoit faite à madame de Longueville, ne songea plus qu'à bien servir la Reine. Elle l'alla voir en secret, prit des mesures avec elle, et tâcha de s'opposer au dessein que le prince de Condé avoit de pousser les choses à l'extrémité. Il vouloit suivre les conseils de ses créatures, qui, par de mauvaises voies, désiroient sa grandeur.

On proposa tout de nouveau, dans les premiers jours de son retour, d'enlever le Roi et de le mettre entre les mains du duc d'Orléans. La princesse palatine, à ce qu'elle m'a conté, dit là-dessus à M. le prince qu'il ne falloit pas aller si vite, ni donner tant de puissance au duc d'Orléans : en quoi elle servoit utilement la Reine, et ne trompoit pas M. le prince. Elle avoit le dessein de les raccommoder ensemble ; et dans cette intention elle conseilla à la Reine de lui donner le gouvernement de Guienne, afin d'arrêter par cet engagement les autres propositions qui se faisoient contre le repos de la Reine.

M. le prince eût pu aller plus loin, par le chemin qu'on lui vouloit faire prendre ; car, le duc d'Orléans n'ayant que des filles, et une d'elles devant être mariée au duc d'Enghien, il est indubitable que cette même grandeur seroit retombée sur lui ; et, s'ils se fussent saisis du Roi, leur domination, du moins jusqu'à la majorité, n'auroit été bornée que par leurs désirs. Mais Dieu donna des forces à la Reine pour se défendre heureusement des mauvais desseins qui se pensèrent former contre elle et qui manquèrent en partie d'être exécutés, parce que dans le fond du cœur du duc d'Orléans il y avoit de la bonté, et que dans l'ame de M. le

prince on a dû y remarquer une naturelle aversion au mal. C'est ce qui les rendoit si faciles l'un et l'autre à recevoir des conseils conformes à l'équité et à la douceur.

Il est à croire aussi que M. le prince n'avoit pas oublié que le coadjuteur, madame de Chevreuse et Laigues l'avoient mis en prison, et que ce souvenir affoiblissoit dans son ame celui de son retour et de sa liberté. Il est vrai que madame de Chevreuse ne méritoit pas qu'il lui manquât de parole : elle en avoit usé fort honnêtement avec lui dans la première visite qu'elle avoit reçue de lui. Elle lui redonna sa parole et son écrit, et lui dit généreusement qu'elle vouloit tenir l'honneur de son alliance de sa propre volonté. Ce procédé devoit obliger M. le prince à la rechercher avec de grands soins, mais il étoit à propos qu'il se trompât. De si grandes cabales liées à lui auroient accablé la Reine, qui apparemment auroit beaucoup plus souffert s'il avoit été plus ponctuel à tenir ce qu'il avoit promis.

La Reine, qui comprit aisément combien le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse lui étoit à craindre, vit avec grand plaisir les obstacles que madame de Longueville y apporta ; et le service qu'elle lui rendit, sans en avoir l'intention, diminua la douleur qu'elle eut de la voir travailler publiquement à la paix avec les Espagnols, sans qu'elle lui fît la grâce de la compter pour quelque chose, et recevoir avec un souris dédaigneux qui lui étoit ordinaire, non-seulement le peuple de Paris, mais les plus grands seigneurs qui venoient à l'adoration chez elle.

Servien et de Lyonne, qui avoient pris quelque liaison avec M. le prince [1], lui laissoient espérer de grands

[1] Ils le voyoient secrètement chez la princesse palatine. Ce fut là que ces deux diplomates entrèrent en négociation avec Condé pour obtenir de lui son consentement au retour du cardinal, retour qui étoit le but

avantages du Roi et de la Reine. Et ce qu'ils faisoient pour le servir, et peut-être en même temps pour se maintenir dans le poste où ils étoient, entretenoit une négociation qui étoit encore utile à le séparer de la cabale des frondeurs et le rapprocher de cette princesse. M. le prince, ayant donc déterminé de rompre le mariage du prince de Conti, fit entendre à la Reine, par de Lyonne, qu'il souhaitoit qu'elle employât l'autorité du Roi pour en empêcher la conclusion, et lui fit dire qu'il lui en seroit obligé.

Le prince de Conti ne haïssoit pas mademoiselle de Chevreuse : il avoit intelligence avec elle par Laigues, confident de madame de Chevreuse ; mais le prince de Condé, pour l'en dégoûter, lui fit dire qu'elle avoit des amans qui ne lui déplaisoient pas, et par cette voie lui fit naître dans l'ame quelque petite jalousie, qui fit l'effet qu'il désiroit. Ainsi la Reine, après beaucoup de négociations, du consentement de toute la famille de Condé, fit savoir à madame de Chevreuse qu'elle ne désiroit pas que ce mariage se fît, parce qu'il avoit été concerté pour des fins contraires au service du Roi. Ce commandement fut cause que toutes ces propositions s'évanouirent et qu'on n'en parla plus.

M. le prince fit cet outrage à madame de Chevreuse

de la politique d'Anne d'Autriche dans cette grande querelle avec le duc d'Orléans et avec les princes. « Car, dit Monglat, le cardinal gouvernoit absent comme présent, et la Reine ne faisoit rien que par ses avis ; en sorte que si quelqu'un vouloit avoir quelque grâce, il falloit qu'il envoyât en Allemagne pour l'obtenir. » (Mém., dix-septième campagne.)

Or, un des moyens d'arriver à ce résultat était de brouiller Condé avec les frondeurs ; et madame de Chevreuse avait toujours été dans le camp de la Fronde. De plus, Châteauneuf, ami aussi des frondeurs, avait jadis présidé le tribunal qui avait condamné à mort le duc de Montmorency, l'oncle de Condé. Il n'était pas difficile d'exciter ce prince contre le nouveau garde des sceaux, comme on le fit un peu plus tard. F. R.

sans même lui en faire aucune excuse, ni travailler à guérir le dépit qu'elle en devoit avoir par aucun adoucissement : ce qui lui fit perdre l'amitié de cette princesse, qui, étant convertie en haine contre lui, telle qu'il la méritoit, fut cause que cette princesse, pour se venger de lui, se tourna du côté de la Reine, qu'elle servit si utilement qu'elle contribua beaucoup au retour du cardinal Mazarin. M. le prince perdit aussi le coadjuteur, tant à cause qu'il s'intéressoit en toutes les choses qui regardoient madame et mademoiselle de Chevreuse, que par l'impuissance où il se trouva de lui pouvoir faire donner le chapeau, qui étoit la seule fin de ses intrigues, et (on le peut dire) de ses crimes et de ses vertus : si bien qu'ayant changé de sentiment pour ce prince aussitôt qu'il n'espéra rien de lui, il fit ensuite parler à la Reine par tous ses amis et ses amies pour tâcher de se raccommoder avec elle ; et sans doute qu'il n'oublia pas d'envoyer traiter avec le cardinal.

Dans ces temps si brouillés, il se passa une si grande confusion de négociations, qu'il faut nécessairement que j'en aie ignoré une grande partie. J'avois une continuelle assiduité auprès de la Reine, qui me faisoit cet honneur de prendre quelque confiance en moi ; mais elle ne savoit pas elle-même les particularités des intrigues qui l'environnoient, et la fidélité que j'avois pour elle me rendit suspecte à ceux qui n'avoient pas ces mêmes sentimens. Je sais seulement, par les choses qui venoient à elle et par celles qui m'ont été dites en confidence par les propres acteurs, les événemens les plus considérables, dont il y a sans doute un détail secret qu'il m'a été impossible de pénétrer entièrement à l'égard du coadjuteur.

La Reine, dans ce temps-là, me dit un jour, parlant de lui, qu'il lui faisoit parler par tout le monde ; que

madame la duchesse d'Aiguillon la pressoit de lui pardonner et de se servir de lui pour se retirer de l'état où elle étoit. Elle ajouta ces mêmes mots : Qu'elle voyoit bien qu'elle avoit raison ; que la politique le vouloit ainsi ; mais qu'elle avoit une telle horreur de cet homme, qu'il lui étoit impossible de s'y résoudre. Je la pressai de feindre en cette occasion, et de ne point écouter son ressentiment, quoique raisonnable, afin qu'elle pût être bientôt en état d'agir librement sur l'amitié et sur la haine.

Quelque temps après, elle fut presque forcée d'avoir commerce avec lui, pour voir si elle pourroit, par le déréglement de ses passions, trouver quelque remède à ses propres maux. De Lyonne le vit par son ordre : je pense que ce fut chez Montrésor. Les propositions furent cruelles du côté du coadjuteur contre la vie de M. le prince. Elles furent telles, que la Reine, qui étoit bonne et généreuse, ne les put approuver ; et l'aversion qu'elle en témoigna ralentit ces sortes de conférences.

On a cru que le même de Lyonne, ne voulant pas perdre M. le prince, en avertit le maréchal de Gramont, qui aussitôt le dit à Chavigny, et Chavigny le découvrit à ce prince : ce qui produisit ensuite de grands événemens par les précautions nécessaires qu'il crut se devoir à lui-même.

La Reine ne voulut donc point de repos, en se défaisant d'un ennemi par des voies iniques. Une princesse chrétienne, qui avoit de la modération et de la vertu, n'étoit pas capable de sympathiser en rien avec des sentimens aussi emportés que l'étoient ceux du coadjuteur. La piété que son caractère lui devoit inspirer, et les vertus morales dont il faisoit profession, ne s'accordoient guère avec l'ambition, qui ne lui permettoit de sentir

que ce qui pouvoit contribuer à la satisfaire. Son grand désintéressement et ses autres qualités, qui lui donnoient tant d'amis, leur pouvoient faire croire que s'il désiroit du bien, ce n'étoit que pour leur en faire part; et que si la Reine se vouloit servir de ses conseils, l'élévation de son esprit, qui n'étoit plein que de grands desseins, son activité, sa hardiesse et sa fermeté viendroient à bout de toutes les difficultés que la foiblesse du cardinal Mazarin ne pouvoit surmonter. Mais les expédiens qu'il proposoit étoient si forcés, qu'ils ne pouvoient pas aisément s'attribuer à magnanimité.

Le prince de Condé perdit encore le premier président Molé, à cause qu'il avoit dit qu'il ne seroit jamais content qu'il n'eût fait chasser Le Tellier du conseil et du service du Roi, afin de pouvoir faire mettre à sa place le président Viole, qu'il préféra à Champlâtreux, fils du premier président, qui avoit espéré de pouvoir devenir secrétaire d'État[1]. Les hommes les plus sages cessent de l'être quand il s'agit de leurs intérêts. Voilà la source de toutes les fautes de ce sage magistrat. Sa fermeté, sa probité, le zèle qu'il avoit pour le bien de l'État et le service du Roi, qui avoit paru au travers de sa foiblesse, toutes ses vertus perdirent leur éclat, parce qu'il ne fit pas tout ce qu'il devoit faire. Et par là seulement il se priva de l'avantage qu'il auroit pu avoir d'être estimé un des premiers hommes de son siècle. Sa prétention l'avoit rendu trop partial du prince de Condé, et l'avoit souvent fait manquer à son devoir; mais les dégoûts qu'il eut de ce prince, qui se multipliè-

[1] Monglat dit que ce fut parce que le prince de Condé laissa évincer du conseil le président Molé afin d'y conserver Chavigny. Ce qui arriva, en effet; le duc d'Orléans, s'étant montré satisfait du départ de Mathieu Molé, n'insista pas sur la révocation de Chavigny, et le souffrit au conseil. — Voir le chapitre suivant, p. 357. F. R.

rent beaucoup, le rendirent plus fidèle. Il est à souhaiter qu'il puisse servir de leçon à ceux qui le suivront.

M. le prince perdit aussi dans la suite des temps le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne, pour avoir, à ce qu'ils disoient, soutenu foiblement leurs intérêts en quelques occasions. La princesse palatine, qui ne fut pas non plus satisfaite de sa reconnoissance, parut en quelque façon moins attachée à lui. Elle voulut qu'il ôtât les finances au président de Maisons, pour les donner au marquis de La Vieuville. Le chevalier de La Vieuville, son fils, étoit de ses intimes. Elle vouloit qu'il lui eût cette obligation, ou plutôt elle prétendoit devenir riche par leur moyen ; et, comme elle se vit privée de cet espoir et du plaisir qu'elle croyoit trouver à favoriser ceux qu'elle considéroit, elle suivit son inclination, qui la pressoit de se donner entièrement à la Reine, et fit voir par sa conduite qu'elle étoit dans ses intérêts. Elle fit tout ce qu'elle put pour obliger M. le prince à se mettre tout-à-fait bien avec la Reine, et madame de Longueville fut quelque temps à douter si la chose se pouvoit faire ; mais ce prince ne put entrer dans cette proposition à cause des obligations qu'il avoit nouvellement au duc d'Orléans, dont il ne crut pas se devoir séparer.

Il est à croire aussi que l'engagement où il étoit de haïr le cardinal Mazarin, plus par honneur que par sentiment, l'embarrassoit, et qu'il ne vouloit suivre en rien l'exemple des frondeurs, qui feignoient incessamment tous les contraires ensemble. Ce sont là, selon toutes les apparences, les véritables raisons qui l'empêchèrent de se lier avec la Reine ; et cet état douteux arrêtoit les projets légitimes qu'il auroit pu former à l'avantage de sa grandeur. Il est difficile à l'homme de vouloir satisfaire à toutes ses obligations, à ses intérêts

et à ses sentimens. Toutes ces choses portent en elles des difficultés qui le font égarer au milieu de cette multiplicité de pensées et de désirs qu'il se produit à lui-même, et le forcent souvent à suivre ce qu'il ne voudroit pas faire.

Le prince de Condé demeura donc indécis à la vue de tout ce qui se présentoit à lui ; et, pour avoir un trop grand bonheur, il se trouva enfin qu'il n'eut pas tout celui qu'il pouvoit avoir. Il eut seulement intelligence avec la Reine pour faire quelque changement au conseil, et pour obtenir le gouvernement de Guienne, que Servien et de Lyonne, en suite des conseils de la princesse palatine, lui firent espérer. Ce fut sous l'apparence du bien public qu'ils y travaillèrent ; mais ce fut plus véritablement encore par l'espérance qu'ils eurent que ce prince feroit chasser Le Tellier, qu'ils n'aimoient pas, et dont peut-être ils vouloient la charge. Il le fut en effet quelque temps après, dont il ressentit beaucoup de peine ; mais sa disgrâce ne lui fit rien perdre : il eut le bonheur et la fidélité tout ensemble. C'est ce qui arrive rarement.

CHAPITRE XLIV

(1651). — La confusion partout. — Les princes demandent les États. — La reine désire les ajourner à la majorité du roi. — Le duc d'Orléans les veut plus tôt. — Refus de la reine. — Madame de Navailles s'entremet pour la correspondance d'Anne d'Autriche avec Mazarin. — Position humiliante de Châteauneuf. — La reine recouvre sa liberté entière. — Rappel de Chavigny. — Plaintes du duc d'Orléans. — Énergique réponse d'Anne d'Autriche. — Le parlement interdit le ministère aux cardinaux. — Destitution et fureur de Châteauneuf. — Mathieu Molé le remplace. — Le coadjuteur et Beaufort poussent le duc d'Orléans à un coup d'Etat. — Condé calme cette tempête. — Rentrée de Séguier au conseil. — Son caractère. — Chavigny se raccommode avec le duc d'Orléans. — Noblesse de Mathieu Molé rendant les sceaux. — Séguier les reprend. — Condé obtient la Guienne. — Efforts désespérés de Châteauneuf pour ressaisir le pouvoir. — Il propose à la reine de remettre Condé en prison. — Négociations secrètes des ambitieux avec Mazarin. — Condé les apprend et s'enfuit avec sa famille. — La reine le fait rassurer par Gramont. — Réponse hautaine et injurieuse de Condé.

Pendant que toutes ces brouilleries se démêlent, beaucoup d'autres événemens remplissoient le théâtre. La noblesse voyoit de toutes parts de la confusion ; le parlement agissoit comme s'il eût été le maître du royaume, et le clergé s'assembloit pour ses intérêts. Quand les princes, les seigneurs et gentilshommes eurent remarqué que tous les corps, excepté eux, avoient part à la chose publique, ils résolurent aussi de prendre celle qui leur appartenoit, et demandèrent les États. La Reine, qui ne savoit plus ce qui lui étoit bon ou mauvais, et qui, selon le dire du marquis de Senecterre, se laissoit conseiller par la nécessité, n'en fut point d'abord trop fâchée, parce qu'elle vit que cela déplai-

soit au parlement. Avant la sortie des princes, plusieurs députations avoient été faites entre le clergé et la noblesse, toutes en leur faveur, et afin de supplier la Reine unanimement de les mettre en liberté. La noblesse, les voyant alors sortis de prison, députa vers le duc d'Orléans le marquis de Sourdis pour l'en remercier, et lui aller donner des marques de leur joie commune. Il s'en acquitta dignement : il avoit beaucoup d'esprit et de savoir.

Le duc d'Orléans avoit consenti à cette assemblée de la noblesse [1], et M. le prince aussi. Quand ils virent qu'elle demandoit la convocation des États, ils voulurent se servir d'elle pour de plus grands desseins, et crurent qu'ayant à eux le parlement, avec beaucoup de ceux qui composoient le corps de la noblesse et du clergé, ils en seroient les maîtres. Leur dessein étoit de les faire tenir à Paris, dont le peuple étoit à eux, et avant la majorité qui approchoit, afin peut-être de faire revivre les anciennes lois du royaume, qui, à ce qu'ils disoient, défendent que les rois soient majeurs si jeunes. Ils crurent vainement qu'ils pourroient ôter la régence à la Reine pour se faire les maîtres de l'État. Mais elle, qui fut informée de leur dessein, bien conseillée et bien instruite, s'y opposa fortement, appuyée du premier président et même de tout le corps du parlement, qui en ce cas était pour elle. Cette compagnie est toujours opposée aux États, à cause qu'ils offusquent son pouvoir, et que le mot de *tiers-état* ne lui plaît pas.

[1] Cette assemblée de la noblesse, convoquée de toutes les parties de la France pour obtenir la liberté des princes et l'exil de Mazarin, n'avait pas discontinué, au milieu de tous les débats et de toutes les intrigues de la cour, de siéger aux Cordeliers. Avant de se séparer, sur la demande expresse de la Reine et du duc d'Orléans, elle vota en faveur de la convocation des États généraux. (Voy. Monglat.) F. R.

Le garde des sceaux de Châteauneuf favorisoit ceux qui demandoient les États. L'autorité de la Reine lui étoit suspecte, et il savoit d'ailleurs que le premier président ne l'aimoit pas. Ce fut donc à son extrême regret qu'il vit que la Reine, en tenant bon, reprendroit des forces, et qu'étant appuyée de ce corps elle réussiroit dans son dessein, qui étoit de les empêcher tout-à-fait. C'est pourquoi il conseilla les princes de consentir qu'ils fussent convoqués à Tours le premier d'octobre[1], aussitôt après la majorité. La Reine, ne pouvant reculer, y consentit, au grand regret de ceux du parlement. Mais ils se consolèrent en ce qu'ils crurent que son intérêt l'obligeroit toujours de les éviter, et qu'alors elle auroit sans doute plus de puissance pour faire obéir le Roi. Cette princesse, dans le dessein de feindre de n'y consentir jamais, envoya enfin le maréchal de l'Hôpital pour séparer l'assemblée de la noblesse, et leur promettre de convoquer les États au premier octobre ; mais les partisans des princes n'en parurent pas tout-à-fait satisfaits.

Le 19, le duc d'Orléans envoya chercher le père Paulin, jésuite et confesseur du Roi, pour lui dire qu'il le prioit d'avertir la Reine que cette convocation des États, après la majorité, ne plaisoit à personne; que la noblesse ne vouloit point se désunir; qu'il craignoit qu'il n'arrivât de grands désordres dans Paris ; et qu'elle

[1] Le roi avait sa majorité le 5 septembre. Convoquer les états généraux *avant* l'époque de la majorité du Roi, c'était, de la part de la Reine, s'exposer à ce que le duc d'Orléans, conseillé par le coadjuteur et la partie la plus exaltée de la Fronde, par les ennemis les plus acharnés de Mazarin, obtînt des États la prolongation de la régence, se la fît même attribuer à lui-même, et dans tous les cas conservât son pouvoir ; ce qui n'était plus possible une fois le Roi déclaré majeur. Voilà pourquoi la Reine, qui craignait en outre d'être reléguée dans un couvent, résistait si fort à la convocation des États *avant la majorité*. F. R.

devoit savoir que, peut-être avant qu'il fût trois jours, tout seroit à feu et à sang dans la ville. Le père Paulin revint trouver la Reine, et lui rendit compte de la harangue du duc d'Orléans ; il accompagna sa narration d'une affreuse peinture de tous les maux qui pouvoient arriver de cette affaire.

La Reine l'écouta sans s'étonner ; elle connut d'où venoit ce discours, et qu'il étoit fait à dessein de lui faire peur, et de l'obliger par cette frayeur à convoquer les États avant la majorité. Elle vit clairement que ses intérêts ne pouvoient compatir avec ceux des princes, et que, sous le nom du Mazarin, ils auroient eu pouvoir de la persécuter tout de nouveau.

Le soir de ce même jour, le duc d'Orléans et M. le prince vinrent la voir. Elle dit au duc d'Orléans que s'il avoit voulu lui faire peur en lui mandant ce que le père Paulin lui avoit dit de sa part, il n'avoit pas réussi dans son dessein. Le duc d'Orléans et M. le prince la pressèrent instamment de consentir que les États se tinssent avant la majorité, afin, à ce qu'ils disoient, de contenter la noblesse, qui ne vouloit pas se séparer sans obtenir cette grâce ; mais la Reine, qui se sentoit appuyée, tint ferme contre eux, et ne se relâcha jamais. Elle parla même au prince de Condé avec un peu de fierté, ne montrant nullement de les craindre ni l'un ni l'autre ; et ils la quittèrent fort mal satisfaits de sa fermeté.

Le garde des sceaux alla le lendemain au Luxembourg pour accommoder ce différend. Il rapporta à la Reine que le duc d'Orléans souhaitoit au moins qu'ils fussent commencés cinq ou six jours avant la majorité. Mais la Rene ne se rendit point à cette dernière attaque. Elle eut peur que ce peu de jours ne lui fussent funestes, et leur empressement fortifia sa résistance, et

lui en fit connoître visiblement le danger. Le duc d'Orléans se fondoit à insister là-dessus, sur ce qu'il disoit y avoir des exemples que les États avoient souvent été tenus sous les minorités. Il alla même au parlement disputer sa prétention ; et, comme les intérêts changent les sentimens des hommes, il y trouva son crédit diminué, et qu'il n'en avoit pas autant pour faire tenir les États qu'il en avoit eu en faveur des princes et contre le Mazarin.

La noblesse députa à l'hôtel-de-ville pour lui demander jonction. Mais les bourgeois, qui n'avoient plus cet objet du Mazarin qui avoit produit leur entêtement, étoient revenus à leur devoir, et n'étoient plus capables d'y manquer, sans de grands soins à les tromper par d'autres inventions. Ils refusèrent leur requête. Puis enfin toutes ces contestations se ralentirent, et de plus grandes aventures les étouffèrent.

Cette dispute néanmoins fut soutenue des princes jusqu'à la veille de la majorité. Apparemment elle étoit fondée sur quelque dessein nuisible au Roi, à la Reine et à l'État. Et, comme le Mazarin leur avoit servi de prétexte à tous pour satisfaire leurs passions, un des jours que le duc d'Orléans fut au parlement pour cette affaire, il se plaignit hautement de la Reine, et dit qu'elle n'agissait que par les conseils du ministre de Brulh [1] ; qu'elle étoit environnée de Mazarins ; qu'il ne pouvoit pas répondre du repos de l'État, que Le Tellier, Servien et madame de Navailles ne fussent chassés de la cour ; et que toutes ces personnes étant créatures du cardinal, la Reine n'agissoit jamais que par les avis qu'ils lui donnoient de sa part.

Navailles étoit un gentilhomme de bonne maison,

[1] C'est-à-dire du cardinal, qui y faisait sa résidence.

bien fait et fort honnête homme. Quand le ministre partit de France, il lui fit donner le brevet de duc [1], et pria la Reine de lui faire épouser mademoiselle de Neuillant, qu'il estimoit. Pour lui, il la souhaitoit pour son mérite, sa sagesse, sa naissance et ses richesses. Ce mariage, comme je l'ai déjà dit, ayant été fait au Palais-Royal en secret, et du consentement de la Reine, Navailles travailloit incessamment à payer le cardinal des obligations qu'il lui avoit ; et madame de Navailles, après avoir déclaré son mariage, étoit demeurée auprès de la Reine pour être celle qui, par son mari, lui faisoit tenir toutes les lettres du cardinal. Il lui écrivoit à elle, et lui commettoit le soin d'une grande partie de ses intérêts. J'en ai vu tous les originaux ; car madame de Navailles, quelques années après devenue mon amie, me les a depuis montrés. Voilà la raison qui obligeoit le duc d'Orléans de parler d'elle au parlement, dont on s'étonna ; car notre sexe doit avoir certains priviléges qui le peuvent exempter d'aller dans les lieux publics.

Le duc d'Orléans voulut aussi chasser Le Tellier, comme attaché aux intérêts du cardinal. Ce prince étoit sur cet article de concert avec M. le prince, qui se plaignoit hautement de lui de ce que, l'ayant toujours cru de ses amis, il l'avoit abandonné, et ne l'avoit pas averti quand il fut arrêté. Il le blâmoit d'une chose dont il paroissoit louable. Il ne faut jamais trahir le secret de son ami, à plus forte raison celui de son maître et celui de l'État. On a cru qu'il le poussa aussi par l'engagement qu'il avoit pris avec de Lyonne, qui avoit paru agir avec le dessein de faire chasser ce ministre ; et que Servien, étant oncle de de Lyonne, n'avoit été

[1] Ce brevet fut donné à son père, pour lui donner l'avantage d'être fils d'un duc. (*Anciennes éditions.*)

nommé en cette occasion que pour mieux couvrir le désir que les princes avoient de perdre entièrement Le Tellier.

Je crois devoir dire néanmoins que je n'ai point de connoissance par moi-même que de Lyonne ait voulu travailler à la ruine d'un ministre qui servoit le Roi fidèlement; mais je sais que la Reine l'en a soupçonné, et que Le Tellier en a été fortement persuadé. Ce sont de ces choses qu'on ne peut démêler que difficilement, et dont par équité on doit toujours douter. Il y a dans le cœur de l'homme un grand mélange de bons et de mauvais sentimens, et Dieu seul en peut être le juge.

Le garde des sceaux, voyant qu'il avoit contribué à chasser le cardinal pour être auprès de la Reine un ministre en figure, étoit rempli d'amertume et de douleur. Il savoit qu'elle se confioit à d'autres qu'à lui, et qu'elle le regardoit comme son ennemi. Il tâchoit par toutes voies d'acquérir sa confiance; il lui protesta souvent qu'il vouloit être attaché à ses intérêts; il lui offrit de se séparer du duc d'Orléans et de toutes les personnes qui lui donnoient de l'ombrage; il offrit de la raccommoder avec les princes, et n'oublia rien pour lui dire qu'elle trouveroit en lui un ministre plus utile à son service que celui qu'elle avoit perdu. Sa confiance étoit donnée à un autre. La Reine reçut ses offres avec une bonne volonté apparente; mais, en effet, elle ne se laissa point toucher à ses promesses. La Reine, croyant faire son devoir, n'étoit pas capable de changer foiblement d'avis; si bien qu'elle n'écoutoit toutes ces paroles que pour amuser le garde des sceaux. Il devoit connoître l'impossibilité de son dessein par les intrigues qu'il ramassoit en sa personne, que la Reine devoit craindre; et s'il eût été sage, il auroit vu que tous ces princes n'auroient pour récompense que le repentir.

La Reine, pour contenter les princes, qui demandoient toujours l'éloignement de ses ministres et des amis du cardinal, leur offrit, du consentement de Le Tellier, qu'il ne serviroit point, et qu'elle feroit faire sa charge par un autre : bien résolue néanmoins de la lui conserver et de lui faire là-dessus toute la justice qu'il méritoit. Cette proposition fit croire qu'elle vouloit chasser tous ceux que le duc d'Orléans avoit nommés au parlement ; et la Reine, craignant que ce bruit ne lui fît tort, déclara publiquement que si les princes ne vouloient venir au conseil, elle le tiendroit toute seule et n'en chasseroit personne.

Les princes, sachant que la Reine avoit parlé de cette sorte, lui mandèrent qu'ils ne vouloient point venir au conseil, et qu'elle fît ce qu'il lui plairoit. Le garde des sceaux fut d'avis de le retarder, afin de voir s'il n'y avoit point quelque voie d'accommodement ; mais la Reine le voulut tenir et lui répondit fortement que sa volonté seule devoit régler cette affaire, et qu'elle le vouloit ainsi. Le soir même, les princes, un peu étonnés de sa fermeté, vinrent la voir ; et, parce que les portes de Paris étoient encore gardées, le duc d'Orléans pressa d'en faire ôter les gardes, comme une chose qui devoit déplaire à la Reine, et il la supplia de commander qu'elles fussent levées. Elle y consentit : et de cette sorte la Reine se trouva libre et en pouvoir de sortir de Paris quand il lui plairoit. Mais ses affaires n'étant pas qu'elle dût le désirer, elle y demeura tout le temps qu'elle le jugea nécessaire.

La Reine, ne pouvant plus souffrir le garde des sceaux, voulut donner les sceaux au premier président, qui l'avoit bien servie depuis la sortie des princes et depuis que, détaché du prince de Condé, il s'étoit tout-à-fait appliqué à ses intérêts ; car alors il prétendoit re-

cevoir par elles les grâces qu'il avoit espérées des autres. Le maréchal de Gramont, ami de Chavigny ; Longueil, qui étoit devenu chancelier de la Reine, et quelques autres, gagnèrent Servien et de Lyonne pour favoriser auprès de la Reine et du cardinal le retour de leur ami à la cour. Ils firent tous entendre à cette princesse que, pour faire les changemens qu'elle désiroit et pour acquérir quelque créance dans le parlement, il falloit qu'elle feignît de ne vouloir plus de Mazarin, et qu'elle fît revenir Chavigny, le plus grand ennemi qu'il eût.

Servien et de Lyonne entrèrent dans cette pensée, pour avoir en lui un ami auprès du prince de Condé, qu'ils paroissoient regarder comme leur protecteur. On en écrivit à Brulh, et on fit comprendre au cardinal que le retour de ce ministre étoit nécessaire pour éblouir le peuple ; et, de plus, qu'il étoit meilleur d'avoir celui-là dans le conseil que le garde des sceaux de Châteauneuf, parce qu'il sembloit que la cabale de ce dernier étoit la plus dominante, et que par conséquent Chavigny étoit moins à craindre. Quoi qu'il en soit, le cardinal y consentit, parce qu'alors sa plus grande passion, ainsi qu'il avoit mandé à ses amis, étoit de changer le conseil, et d'en ôter le garde des sceaux. C'est une de ces choses que j'ai depuis vues dans les lettres qu'il écrivoit en ce temps-là à madame de Navailles.

Seneterre ne sut rien du retour de Chavigny : on lui cacha ce dessein avec soin. Il ne l'aimoit pas, et il avoit paru avoir plus de liaison avec Châteauneuf; mais, comme il n'avoit pas approuvé sa conduite et qu'il s'étoit attaché à la Reine, il se consola aisément de la résolution qu'elle avoit prise de le chasser. A l'égard de Chavigny, il se résolut de s'opposer à lui en tout ce

qu'il pourroit, et crut que le ministre de Brulh [1] lui en seroit obligé, puisqu'il souffroit son retour par la seule raison qu'il étoit son ennemi déclaré. Ce ne fut pas sans étonnement que l'on vit alors la haine avoir les mêmes effets que l'amitié. Il ne falloit pas s'en étonner; l'intérêt peut lui seul joindre tant de contrariétés ensemble. Il est le maître des cœurs, c'est lui qui gouverne le monde, qui fait souvent agir les hommes en bien et en mal, qui fait naître la haine et qui produit les apparences de l'amitié que les gens de la cour semblent avoir les uns pour les autres. Ce changement étant concerté de cette sorte, Chavigny arriva le 2 avril, et le soir même il vit la Reine dans son oratoire. Il y fut par un escalier dérobé qui alloit dans ce lieu secret, où elle faisoit venir ceux qu'elle vouloit cacher à ses espions.

Le lendemain, le duc d'Orléans, qui sembloit n'avoir eu nulle part au retour de Chavigny, et à qui la Reine n'en avoit rien dit, parut le sentir vivement. Il vint au Palais-Royal, plein de colère contre elle, et suivi du prince de Condé, qui avoit été de ce secret et en étoit bien content; mais, selon les maximes de la cour, il dissimuloit ses sentimens, de peur de choquer le duc d'Orléans, qui en étoit outré de dépit. Ce prince, en présence de plus d'une douzaine de personnes, dit à la Reine qu'il s'étonnoit infiniment que, tenant le rang qu'il tenoit dans le royaume, et selon la part qu'il devoit avoir dans les conseils du Roi, elle eût voulu faire revenir un ministre sans lui en parler, et qu'elle lui avoit en cela donné beaucoup de marques de mépris et de défiance.

La Reine lui répondit tout haut que depuis quelque temps il avoit fait tant de choses sans elle et sans sa

[1] Le cardinal.

participation, qu'il ne devoit pas trouver étrange si de son côté elle en faisoit de même; et si, par sa manière d'agir avec elle, elle croyoit être dispensée d'en user avec lui de la façon qu'elle avoit accoutumé de faire; que quand il vivoit avec elle comme son ami et son frère, alors il savoit bien qu'elle n'avoit jamais rien fait, même dans les bagatelles, que premièrement elle n'eût pris son avis ; mais qu'enfin son procédé avoit fait changer le sien, et qu'elle étoit fâchée de ce qu'il l'avoit contrainte à cela. Il lui répondit qu'il n'avoit fait que se défendre ; qu'elle avoit commencé à mépriser son amitié, envoyant M. le prince au Havre malgré lui, et que le cardinal avoit été aussi le premier à l'offenser; qu'ensuite il n'avoit pu faire autre chose que ce qu'il étoit obligé de faire pour sa conservation et l'intérêt de son honneur.

Pendant cette grande dispute, je remarquai que M. le prince les écouta sans dire une seule parole; et je suis persuadée que, dans son ame, il n'étoit pas fâché de la colère de tous les deux, car il fit quelque souris qui me le fit juger ainsi. Le duc d'Orléans avait néanmoins eu part au retour de Chavigny par ceux qui l'avoient traité avec le cardinal. Mais ce prince voulut faire voir à la Reine combien il avoit senti ce secret qu'elle lui en avoit fait.

Le parlement vint au palais-Royal : ce qui obligea la Reine de cesser sa dispute avec le duc d'Orléans, pour aller entendre les remontrances que le premier président lui vint faire sur cette déclaration qu'il demandoit contre les cardinaux. J'ai déjà dit ailleurs que cette compagnie avoit proposé de les exclure tous du ministère. Le premier président, alors de concert avec la Reine, lui parla de ce style dont il avoit accoutumé de se servir en de semblables occasions; mais, après avoir

harangué contre le Mazarin, il n'épargna pas le coadjuteur, disant de lui que c'étoit un esprit plein d'ambition et de desseins factieux, qui troubloit la paix de la maison royale, et qu'il étoit juste de l'éloigner de l'espoir du ministère. Le duc d'Orléans en rougit deux fois. Il sentit que ces paroles s'adressoient à lui, et elles lui firent connoître que la Reine n'étoit pas abandonnée, que le parlement revenoit à elle, et que c'est une grande folie à l'homme que de se confier aux hommes.

La Reine, au lieu de répondre à son ordinaire et dire qu'elle demanderoit avis à M. le duc d'Orléans et à M. le prince de ce qu'elle avoit à faire, un peu en colère contre le duc d'Orléans, répondit au premier président, sans parler aux princes, qu'elle accordoit la déclaration telle que le parlement la désiroit, et ajouta très-judicieusement qu'elle croyoit le pouvoir faire, puisque Monsieur et M. le prince étoient présens quand elle fut proposée au parlement. Elle se tourna ensuite vers le garde des sceaux et lui commanda à l'instant même de la sceller. Il reçut cet ordre comme un homme qui n'avoit plus guère de momens à posséder cette autorité dont il se servoit malgré la Reine.

A ces mots décisifs de la Reine, madame de Chevreuse rougit à son tour, et je connus à son visage qu'elle voyoit avec beaucoup de peine le coadjuteur, et même le garde des sceaux de Châteauneuf, exclus de pouvoir joindre le ministère à la calotte rouge. Mais comme beaucoup de diligences avoient déjà été faites pour empêcher que cet avantage ne fût ôté aux cardinaux français, tant d'intrigues se firent encore alors qu'enfin la chose fut éludée et demeura, comme je l'ai déjà dit, tout-à-fait assoupie.

Cette cérémonie achevée, les princes s'en allèrent. Le duc d'Orléans avoit de la douleur et de la tristesse dans

le cœur, et le prince de Condé étoit content. Ce qui fâchoit le duc d'Orléans à l'égard du coadjuteur lui donnoit de la joie, et de plus il étoit satisfait du retour de Chavigny. La Reine, sortant de sa galerie, où elle avoit tenu conseil, se retira dans son cabinet. Elle y reçut publiquement Chavigny, qu'elle traita comme un homme destiné à lui plaire. Ceux qui contribuèrent à son retour virent les apparences de sa faveur avec plaisir; mais le cardinal, qui l'avoit approuvé malgré lui, ne put pas s'empêcher d'en ressentir de la douleur et de tenir pour ennemis ceux qui avoient su trouver l'invention de le rappeler.

Pendant que toutes ces choses se passèrent dans le cabinet, le garde des sceaux, qui les avoit ignorées, qui haïssoit Chavigny et qui sentoit les apparences de sa disgrâce, fut toujours appuyé contre le coin de la table, rêveur, chagrin et fort embarrassé. Cette place, qu'il avoit tant désirée, lui donnoit plus de honte que de gloire. Il voyoit que les grandes affaires se faisoient sans lui et contre lui : et dans ces momens il connut sans doute qu'il alloit perdre les sceaux, car il devoit croire que la Reine n'avoit pas changé le conseil malgré le duc d'Orléans pour en demeurer là et ne pas satisfaire son ressentiment.

Deux heures après, comme il fut retourné chez lui, elle lui envoya commander de les rendre. Il le fit, et en même temps le premier président les eut, à condition qu'il ne quitteroit point sa charge de premier président. La Reine ensuite dépêcha vers le chancelier Seguier pour le faire revenir à la cour, afin d'y tenir le conseil des parties et assister à tous les conseils du Roi comme chancelier de France. M. le prince qui savoit l'élection du premier président et par Chavigny et de Lyonne, eut pour ces changemens quelques intelligences

avec la Reine, qui les fit d'autant plus hardiment qu'elle croyoit qu'ils pouvoient le tenter de revenir à elle.

Ce que souffrit Châteauneuf quand il se vit sans les sceaux ne se peut assez fortement représenter, et celui seul dont l'ambition est extrême peut s'en former quelque idée. Il eut la pensée de se sauver au Luxembourg, d'y porter les sceaux, et de demander la protection du duc d'Orléans pour tenir bon contre la Reine. Après les avoir rendus, il se repentit de n'avoir pas exécuté ce dessein; mais la Reine le surprit : elle envoya si promptement chez lui aussitôt après qu'il l'eut quittée, qu'elle ne lui laissa pas le temps de délibérer ce qu'il avoit à faire. Dieu le permit pour la conservation de la France, à qui cette action auroit sans doute coûté beaucoup de sang. Je veux croire aussi que sa volonté eut quelque part à sa retenue, et qu'aimant l'État, il ne voulut pas peut-être pour ses intérêts hasarder de le perdre entièrement.

Cet homme avoit de grandes qualités. Il avoit l'ame ferme, l'esprit hardi, et le cœur rempli de gloire; il étoit habile dans l'intrigue, il avoit une grande expérience dans les affaires. Il étoit tellement respecté de ses amis et de ses ennemis, qu'il refusoit aux uns et aux autres également ce qu'il ne croyoit pas juste de leur donner, sans qu'ils osassent s'en plaindre. Il avoit aussi beaucoup de quoi s'humilier devant Dieu et les hommes, ayant autrefois, sous le règne du cardinal de Richelieu, condamné à mort l'innocent maréchal de Marillac. L'opinion universelle étoit que son ambition l'avoit alors fait lâchement trahir sa conscience et son honneur.

Il avoit encore un défaut qui le rendoit ridicule : il aimoit trop les dames; leur conversation et leurs flatteries lui plaisoient; et les dames, pour leurs intérêts, le recherchoient avec trop d'avidité. Sa foiblesse étoit

cause de celles qu'elles avoient pour lui. Elles ont, par leurs intrigues, beaucoup contribué à sa grandeur et à sa fortune, de même qu'à la rendre méprisable. Outre ces honteuses taches, on peut dire encore que les désirs que la faveur excitoit en son ame, étant excessifs et déréglés, le rendoient indigne de vivre, puisque, pour vivre dans l'élévation, il faisoit des bassesses qui ne convenoient pas à un homme tel qu'il avoit l'intention de le paroître.

La nouvelle de la disgrâce de cet homme étant venue au Luxembourg, le duc d'Orléans en fut troublé d'une manière toute terrible, et sa colère pensa causer d'étranges effets. Il fulmina contre la Reine, et jura qu'elle se ressentiroit de cet affront. Le coadjuteur, ou Montrésor par son ordre, ou tous deux ensemble, dirent à ce prince que, puisque la Reine avoit osé faire des coups de régente, il devoit en faire de lieutenant général du royaume. Ils proposèrent de faire prendre les armes aux bourgeois. Le duc de Beaufort offrit son crédit pour ce dessein. Ils dirent qu'il falloit animer la canaille, qu'il falloit aller au Palais-Royal enlever le Roi, aller chez le premier président lui ôter les sceaux de force, et, s'il faisoit quelque résistance, le tuer et le jeter par les fenêtres. Enfin tout ce qui se peut imaginer de plus cruel, de plus violent, même contre la personne de la Reine, fut proposé en cette occasion. Selon les apparences, l'exécution en fut ardemment désirée par le coadjuteur. Et sans doute que Châteauneuf aussi, comme je le viens de dire, eut des momens fort criminels, ces deux hommes étant remplis l'un et l'autre des plus violentes passions qui puissent occuper le cœur humain.

Madame de Chevreuse, qui étoit assez bien disposée à se bien remettre avec la Reine, eut sa part de la douleur du duc d'Orléans. Elle fut sans doute au désespoir

du changement du garde des sceaux, et eut de la peine à le souffrir. Mais je ne l'entendis point nommer parmi les coupables. On m'assura que Mademoiselle avoit paru passionnée pour la réparation de la gloire du duc d'Orléans, et que, n'étant pas satisfaite de la Reine, elle voulut alors en tout complaire à ce prince.

Le prince de Condé, qui fut présent à toutes ces furieuses propositions, après avoir protesté au duc d'Orléans qu'il n'avoit nulle part au retour de Chavigny, et l'avoir assuré qu'il vouloit demeurer inviolablement attaché à ses intérêts, déclara qu'il ne pouvoit approuver des conseils si violens, dont l'exécution seroit difficile et blâmable. Il dit au duc d'Orléans qu'il étoit prêt de se mettre à la tête de ses troupes et de répandre pour son service jusqu'à la dernière goutte de son sang, mais qu'il ne pouvoit prendre de part à des choses qui sans doute seroient désapprouvées des gens de bien.

Ce sage discours fit taire les plus mutins, parce que la raison et l'autorité ensemble ont de grandes forces. Ces obligations récentes que M. le prince avoit au premier président, l'amitié qu'il avoit pour Chavigny, la confidence qu'on lui avoit faite de son retour, et quelques humanités naturelles qui n'abandonnent guère les ames héroïques, lui firent tenir ce langage. Il désiroit alors, comme je l'ai écrit, d'obtenir de la Reine le gouvernement de Guienne, dont il n'étoit pas encore tout-à-fait assuré ; et son intérêt le forçoit à chercher à lui plaire. Il le fit avantageusement pour elle, en détournant cet orage, dont les seules apparences étoient horribles.

C'est donc à M. le prince seul à qui on doit donner la gloire d'avoir empêché ce furieux projet, qui auroit été sans doute une seconde Saint-Barthélemy, sous le nom des mazarins. Madame de Longueville m'a dit depuis que ce jour-là elle crut que Paris seroit détruit

par le feu et par le sang; que le trouble fut grand dans toute la maison royale, et qu'elle passa la nuit sans se coucher, dans l'inquiétude des malheurs qui pouvoient arriver; que, sur le matin, voyant que l'exécution n'avoit point suivi les desseins du coadjuteur, elle se jeta sur le lit de M. le prince son frère tout habillée, pour seulement dormir quelques heures ; mais qu'elle fut long-temps que son esprit étoit rempli d'une idée funeste de toutes les choses que ce conseil auroit pu produire, et que son âme en fut long-temps abattue de tristesse et pleine d'étonnement. Pour la Reine, elle n'eut aucune part de cette inquiétude, et ne sut point le péril où elle avait été qu'après qu'il fut passé.

Le chancelier Seguier arriva le lendemain, et fut reçu de la Reine avec beaucoup de démonstration de bonne volonté. S'il avoit eu cet empressement qui est louable quand légitimement on peut prétendre aux grandeurs de la fortune, il auroit peut-être rempli cette place tout entière. Il étoit savant, éloquent et habile dans les affaires du conseil. La Reine avoit besoin d'un ministre, et d'un ministre homme de bien, qui, avec de droites intentions, entreprît de la bien servir. Il avoit une partie de ces bonnes qualités ; mais il n'avoit pas l'ame assez remplie du désir de la gloire, que la seule vertu peut donner. Il ne pouvoit presque résister à la faveur, et il ne se faisoit pas estimer autant peut-être qu'il méritoit de l'être. Ses amis vouloient qu'il occupât alors cette première place qui faisoit naître des désirs à tant d'autres, et qui n'en excitoit pas assez en lui. Beaucoup de gens de bien auroient trouvé ce remède propre à dissiper toutes les cabales qui travailloient pour et contre le cardinal Mazarin. Et, n'étant pas trop passionné de cette primauté, il auroit pu gouverner et attendre paisiblement ou le retour ou la perte

du ministre. Mais enfin il avoit trop peu de cette manie qui donnoit tant de peine à Châteauneuf; et, n'ayant pas la force de se soutenir, il fut aussitôt après accablé par ses ennemis.

Nous le vîmes bien vite retourner dans le néant et en sortir de même, sans pourtant avoir jamais eu ce qu'on appelle de la faveur et de la considération. Il fut si mauvais courtisan, qu'il demanda à la Reine ce qu'il avoit à faire, et la Reine lui ayant dit qu'il se reposât et qu'il ne se donnât pas la peine sans besoin de venir au Palais-Royal, il accepta ce parti, et y alla si peu, que bientôt après il n'y alla point du tout. Il se piquoit d'une certaine humilité de ne se soucier point de l'autorité et d'aimer à obéir continuellement à quelque supérieur. Cette soumission est cause qu'il a joui d'une fortune plus douce et de plus longue durée, mais aussi moins éclatante.

Le duc d'Orléans étoit tout-à-fait en colère : il ne venoit plus chez la Reine ni au conseil. Il disoit hautement qu'il vouloit qu'on ôtat les sceaux au premier président et qu'on chassât du conseil Chavigny, déclarant qu'il ne reverroit jamais la Reine si elle ne le satisfaisoit. On travailla de part et d'autre pour adoucir son chagrin ; le duc d'Orléans ne parut point s'affoiblir dans sa résolution, et la Reine assura qu'elle ne vouloit chasser personne.

Pendant que cette négociation occupoit les esprits, Chavigny trouva le moyen de se raccommoder avec le duc d'Orléans. Ses amis lui rendirent ce bon office ; et, l'ayant été saluer, il en fut bien reçu. Par cette voie, la moitié de la colère de ce prince se dissipa ; mais il demeura inflexible contre le premier président. Il demanda à M. le prince de l'abandonner en sa considération. Ce prince y consentit, et en fut blâmé. Ceux qui

se mêlent de juger les autres disoient que, lui ayant de si fortes obligations, il pouvoit, sans choquer ce qu'il devoit au duc d'Orléans, travailler à diminuer sa colère. Il sacrifia donc son ami[1] pour rendre au plus puissant ce qu'il croyoit lui devoir; et, entre deux obligations, il paya celle qui coûta le moins à sa générosité. Il en souffrit, et la gêne où il se vit en plusieurs occasions de cette nature, où il fallut satisfaire ceux qui l'avoient servi, lui fit dire qu'il estimoit le duc de Beaufort heureux de ne devoir sa liberté qu'à lui-même et à ses domestiques.

Ce fut dans cette conjoncture que le premier président, déjà mal satisfait et séparé de ce prince, non-seulement se détacha entièrement de lui, mais de plus se sentit vivement offensé de se voir la victime de ses intérêts, lui qui les avoit portés même aux dépens de sa gloire. Sa modestie ne le put empêcher de faire connoître au public son ressentiment et la douleur qu'il en avoit eue.

Quand le coadjuteur vit que ses terribles conseils n'avoient point été suivis, il voulut se retirer de la cour, et dit au duc d'Orléans que, n'étant point utile à son service, il valoit mieux qu'il se séparât de lui, et que la Reine, qui le haïssoit, se rendroit peut-être plus traitable quand il n'y seroit plus. Les serviteurs de M. le prince me dirent alors qu'une des raisons qui le forcèrent le plus d'abandonner le premier président fut la feinte retraite du coadjuteur; car voyant qu'en effet le duc d'Orléans avoit sujet de se plaindre, et demeurant seul dans sa confiance, il ne put éviter d'entrer tout-à-fait dans ses intérêts. Mais la séparation du

[1] D'après Monglat, cet abandon devint la cause véritable de la rupture entre Mathieu Molé et le prince de Condé. (Voir plus haut, p. 336.) F. R.

coadjuteur ne fut qu'une dissimulation. Il prit congé du duc d'Orléans la semaine sainte. Il fut quelque temps qu'il ne le voyoit plus qu'en secret, et bientôt après il le revit publiquement. Je n'ai pu savoir au vrai la raison de cette feinte.

Le duc d'Orléans cependant continuoit à se plaindre de la Reine, et la Reine se défendoit. Cette brouillerie menaçoit la France d'une grande guerre, et donnoit de l'inquiétude à ceux qui sont assez sages pour souhaiter le bien de l'État. Mais il fallut enfin que la fermeté de la Reine fût vaincue et qu'elle cédât à sa raison et à la colère du duc d'Orléans. Les ministres, pour plaire à ce prince, travaillèrent tous à faire changer la Reine; et les amis du premier président furent les premiers à conseiller cette princesse de l'abandonner, lui disant qu'il valoit mieux lui ôter les sceaux que d'engager le duc d'Orléans à une guerre civile. La Reine, étant persuadée par de si fortes raisons, consentit à satisfaire le duc d'Orléans. Le nouveau garde des sceaux, n'ayant été qu'une fois ou deux au conseil, fut contraint de retourner en son premier état. Ce fut malgré lui, et il le fit néanmoins de fort bonne grâce.

La Reine envoya chercher le premier président, et, toute honteuse de ce qu'elle faisoit, le pria de souffrir avec patience ce sacrifice au repos de l'État. Elle lui dit que, pour satisfaire Monsieur, elle étoit contrainte de lui redemander ce qu'elle lui avoit donné; qu'elle en étoit au désespoir; mais qu'elle l'assuroit qu'aussitôt qu'elle pourroit, il reverroit les sceaux entre ses mains. Le premier président, sans s'étonner, avec un visage riant, lui dit qu'il étoit trop heureux de connoître par là l'estime qu'elle faisoit de sa fidélité, et trop heureux encore de pouvoir contribuer à son repos; et tirant de son col la clef des sceaux qu'il y tenoit pendue, la lui

donna, attendant qu'elle les envoyât chercher chez lui. La Reine en demeura très-satisfaite ; ils furent rapportés, et on les donna au chancelier Seguier, qui ne fut pas fâché de les ravoir en sa puissance : il y avoit eu déjà dispute entre ces deux hommes.

Le duc d'Orléans ayant été satisfait par cette voie, les personnes qu'il avoit entrepris de chasser du conseil demeurèrent en apparence en repos, et la Reine crut pouvoir alors espérer quelque trêve à ses peines. Pour en être plus assurée, elle résolut de donner au prince de Condé le gouvernement de Guienne. Ayant apaisé le duc d'Orléans, elle voulut aussi acquérir ce prince, essayant véritablement de gagner son amitié, soit en l'obligeant, soit en lui faisant parler par ses créatures, et particulièrement par la princesse palatine; mais toutes ces choses lui furent très-inutiles. Si du côté de la politique il a mal fait en se tenant si ferme contre la Reine, je le laisse à juger à ceux qui voudront raisonner là-dessus, et n'en puis pas dire davantage que ce que j'ai déjà dit ; mais, si j'osois, je trouverois à redire à la dissimulation dont il usa envers la Reine pour avoir le gouvernement. Car alors il lui faisoit tout espérer ; et, quand je pris la liberté de lui en parler, elle me fit l'honneur de me dire qu'elle croyoit par ce bienfait qu'il deviendroit entièrement de ses amis, et qu'il en avoit parlé de cette manière.

Sur le bruit qui se fit que la Reine lui devoit donner le gouvernement de Guienne, plusieurs personnes lui représentèrent qu'elle se perdoit et qu'elle ne suivoit pas les maximes de la prudence, ni celles de l'État. La Reine, touchée des raisons de ses serviteurs, s'arrêta, et fut quelque temps en doute si elle devoit passer à l'exécution de ce traité. Le prince de Condé, étant averti de ce refroidissement, en présence de Chavigny

proposa à la Reine de s'en désister, lui protestant qu'il ne vouloit rien qui lui pût donner de l'inquiétude. Chavigny, pour plaire à la Reine, dit à M. le prince devant elle : « Monsieur, est-ce tout de bon que vous remet« tez à la Reine la parole qu'elle vous a donnée sur « cette affaire ? »

Ce prince ayant répondu qu'oui, la Reine le remercia et ne s'expliqua pas davantage : si bien que les choses demeurèrent quelque temps incertaines. Mais M. le prince, d'humeur à bien vouloir ce qu'il avoit une fois désiré, et qui trouvoit en cela un grand avantage, fit agir en sa faveur les créatures du cardinal, Servien et de Lyonne, qui en cette rencontre lui furent plus fidèles que Chavigny son ancien ami. En cet endroit il fut louable, et eux fort dignes de blâme, s'il est vrai que leur intérêt les convioit à ce relâchement. Je sais que la Reine les en a soupçonnés.

Enfin cette princesse se résolut par leur conseil, et voici leurs raisons. Ils disoient qu'il étoit avantageux de donner la Guienne à M. le prince, afin de le détacher en quelque manière du duc d'Orléans et l'engager de se réunir à la Reine; qu'il avoit déjà l'affection de ceux de cette province ; et que, les ayant tous à lui, on ne lui donnoit rien de nouveau. Le duc d'Épernon, par cette voie, cessa d'être le prétexte des plaintes des Bordelais, et le gouvernement de Bourgogne qu'avoit M. le prince lui fut donné au lieu de celui qu'on lui ôtoit.

Dans les conditions de cet échange il fut conclu aussi que, moyennant quelque autre accommodement, le duc de Candale donneroit l'Auvergne au duc de Mercœur. La Reine le souhaitoit, à cause qu'il devoit bientôt épouser mademoiselle de Mancini[1], et que, pour le con-

[1] L'aînée des nièces du cardinal.

firmer dans ce dessein, elle vouloit lui faire des grâces qui pussent l'engager encore davantage. Cette volonté en la Reine, ne lui pouvant être inspirée que par son premier ministre, fait voir que les négociateurs n'agissoient que selon les ordres qu'ils recevoient de sa part. C'est ce qui les peut justifier à l'égard de la Guienne.

Le duc de Longueville s'étoit retiré un peu à quartier; et, après avoir fait tenter la Reine par plusieurs voies, et enfin s'être adressé à de Lyonne, il prit par son moyen quelque liaison avec elle: et sans doute que ce fut, comme de toutes les autres choses, de concert avec le cardinal Mazarin.

Madame de Longueville, qui étoit mal avec son mari, qui avoit ses intrigues particulières et ses intérêts de fantaisie à ménager à la cour, ne voulant pas avoir la Reine tout-à-fait contre elle, envoya la princesse palatine, son amie, promettre à la Reine tout ce qu'elle pouvoit désirer. Après beaucoup de grandes consultations, la palatine dépêcha Bartet au cardinal, pour l'assurer de l'affection de madame de Longueville; et, par le même moyen, elle lui fit espérer qu'elles travailleroient ensemble à gagner en sa faveur le prince de Condé. Mais toutes ces belles apparences n'eurent aucun effet, et M. le prince, par aucune de ces choses, ne se voulut réunir à la Reine.

Plusieurs personnes avoient commerce avec le cardinal : car la fermeté de la Reine étonnoit toute la cour, et on jugea bien vite que ce ministre pourroit revenir. Par cette raison, chacun de ses amis et ennemis voulut traiter avec lui; et tous, excepté M. le duc d'Orléans et M. le prince, envoyèrent le visiter, et lui demandèrent sa protection sur différentes matières. Ces voyages firent naître de grandes négociations, mais rien n'égala les deux passionnés amans de la Fortune (j'appelle ainsi

le vieillard de Châteauneuf et le coadjuteur). Le premier, à l'extrémité de sa vie, après avoir renversé l'État pour chasser le cardinal, et après en avoir été puni par sa disgrâce, vouloit rentrer tout de nouveau dans le cabinet. Il forma une intrigue en faveur de celui qu'il venoit de perdre ; et, sans avoir honte de ses variétés continuelles, il pria le marquis de Seneterre et le maréchal d'Estrées de proposer à la Reine que si elle vouloit le remettre en sa place de garde des sceaux, il promettoit d'être serviteur et ami du cardinal Mazarin ; et assura la Reine qu'il les remettroit, elle et le duc d'Orléans, dans une parfaite union.

La Reine d'abord n'écouta point cette proposition, tant parce qu'elle ne la croyoit pas sincère que parce qu'elle avoit un grand mépris pour Châteauneuf ; mais lui, sans se rebuter, envoya madame de Vaucelas, sa sœur, conjurer le marquis de Seneterre de le voir. Seneterre, sachant le dégoût de la Reine sur tout ce qui venoit du côté de cet homme, n'y voulut point aller. Il lui envoya le maréchal d'Estrées, qui, l'ayant vu, pria Seneterre de sa part de consentir que Brachet, homme qui étoit à lui et qu'il avoit donné au cardinal, allât le trouver pour l'assurer de son affection et lui promettre une entière fidélité, pourvu qu'il voulût le raccommoder avec la Reine et le remettre dans sa place de garde des sceaux. Il promit humblement la vouloir tenir de lui et se confesser à jamais son obligé.

Il faut remarquer ici cette grande circonstance que Châteauneuf, faisant porter parole au marquis de Seneterre de ce nouvel engagement, fit entendre, par le maréchal d'Estrées, qu'après cette liaison faite avec le cardinal Mazarin il conviendroit qu'ils s'accordassent tous une seconde fois pour remettre M. le prince en prison. Mais Seneterre, à ce qu'il me dit alors, n'ap-

prouva pas cette proposition, et vit bien que la passion et le désir de se venger l'avoient inspirée à celui qui la faisoit, et que d'ailleurs elle lui venoit encore du coadjuteur, et peut-être de madame de Chevreuse. Elle fut donc éludée de son côté, et Brachet partit pour aller faire les complimens de ce pauvre forcené.

Voilà comme il faut appeler ceux qui ont de ces désirs déréglés dont les courtisans sont remplis. La folie qui les fait toujours courir après les honneurs, aux dépens de leur repos et de leur salut, est un aveuglement horrible qui les empêche de voir que ces dignités, dont ils sont si amateurs, ne sont que des biens imaginaires qu'il faut quitter tout au plus au bout de quatre-vingts ans. Seneterre n'étoit pas un homme détrompé de la vanité ni de l'ambition : son âme n'étoit que trop attachée à la terre ; mais comme il étoit sage et raisonnable, en me faisant part de ses secrets il ne cessoit de s'étonner de l'excessive avidité que ces deux hommes avoient pour la faveur, de ce qu'ils souffroient pour elle, et de la facilité qu'ils avoient à tout entreprendre pourvu qu'ils pussent arriver à leurs fins.

Le cardinal n'ayant point d'autres ressources, et voyant que la Guienne n'avoit pu obliger M. le prince à bien vivre avec la Reine, écouta les propositions de Châteauneuf, où le coadjuteur avoit part, qui malgré le passé en écrivit à la Reine, parce que, ne pouvant être cardinal par d'autres voies, il le vouloit être par elle. Je n'ai point su toutes les particularités de la suite de cette négociation, car elle changea d'acteurs. Servien et de Lyonne y furent mêlés, et Montrésor aussi. Mais il m'a paru qu'on continua de proposer l'union du duc d'Orléans avec la Reine, pourvu qu'elle fît mettre une seconde fois M. le prince en prison, selon les propositions qu'on a dit en avoir été faites, et en ce cas

remettre Châteauneuf dans les affaires jusqu'au retour du cardinal Mazarin. Le coadjuteur promettoit d'y travailler ; mais dans toute sa conduite il me sembloit, vu ce que la Reine me faisoit l'honneur de m'en dire, qu'il alloit plus droit à perdre M. le prince qu'à favoriser le cardinal.

Toutes ces propositions ne plaisoient pas à la Reine, qui les écouta toutes, détestant les mauvaises et doutant sur les autres. Elle demanda conseil à quelques personnes sur celles qui se pouvoient faire en conscience. Seneterre, à qui elle en parla, et dont elle estimoit la capacité, lui dit franchement (quoiqu'il ne fût pas serviteur particulier du prince de Condé) qu'il ne lui conseilloit point de hasarder de le remettre en prison, parce que ceux qui commençoient à le haïr et à se plaindre de lui, le voyant dans le malheur, recommenceroient à le servir, et qu'elle donneroit matière aux brouillons de brouiller tout de nouveau : que, de plus, elle rétabliroit par là le duc d'Orléans et toute sa cabale ; qu'elle étoit grande et composée de ses ennemis, du coadjuteur, de Châteauneuf, de madame de Chevreuse, du duc de Beaufort, et de toute la Fronde ; qu'elle deviendroit leur esclave, et que le cardinal, qu'elle considéroit et dont elle souhaitoit trouver les avantages, n'y rencontreroit qu'une ruine toute manifeste, étant certain que, s'ils étoient les maîtres, ils ne voudroient jamais le laisser venir.

Il lui dit enfin, à ce qu'il me conta, qu'il la conseilloit de bonne foi, et qu'il osoit l'assurer que sa pensée étoit la meilleure. La Reine, trouvant ses raisons fortes et judicieuses, montra aux frondeurs plus de froideur qu'ils n'avoient espéré ; car ils avoient cru que cette proposition devoit être reçue avec plus de chaleur.

Il me fut dit encore par la même personne, en grand

secret, que la Reine ayant parlé en confiance à un docteur, religieux d'un ordre célèbre, des plus fortes propositions faites contre M. le prince par ses ennemis, il lui avoit dit qu'elle le pouvoit traiter comme un criminel et ennemi de l'État. Mais la Reine, ayant horreur de ces maximes, laissa le casuiste pour suivre l'avis du politique. Celui-ci avoit de la religion et d'honnêtes sentimens sur toutes choses, mais il n'étoit pas soupçonné d'être rempli de bonté; et il se trouva néanmoins plus conforme aux lois de l'Évangile et aux inclinations de cette princesse que le religieux, dont la décision sur les choses les plus cruelles fut étonnante, puisque les plus douces avoient été rejetées par sa sagesse humaine. La Reine demeura quelque temps sans rendre réponse sur ce qui regardoit le rétablissement de Châteauneuf, parce qu'elle voulut avoir l'avis du cardinal Mazarin.

Après donc que beaucoup de courriers eurent été bien employés, l'abbé Ondedei et plusieurs autres ayant travaillé à cette négociation, il arriva enfin que le cardinal, suivant sa coutume, qui étoit de tout écouter et de se servir de tout, se raccommoda avec Châteauneuf, le coadjuteur, madame de Chevreuse; et ils conclurent entre eux qu'à la majorité du Roi, qui approchoit, Châteauneuf seroit remis auprès de la Reine en qualité de premier ministre. Le premier président eut promesse de ravoir les sceaux qu'on venoit de lui ôter. Et, par les intrigues de la princesse palatine, La Vieuville fut assuré des finances, attendu que le président de Maisons en avoit mal usé avec le cardinal. Il n'avoit osé lui envoyer de l'argent, et il étoit soupçonné d'être partial pour Chavigny.

Longueil, par les mêmes sentimens des autres, c'est-à-dire pour plaire à la Reine et conserver son frère

dans les finances, fit dessein de servir le cardinal, et le promit à la Reine. Mais le cardinal ne lui avoit rien répondu, non plus qu'à la plupart de ceux qui l'étoient allés trouver, sinon qu'il n'avoit nul désir de revenir en France comme ministre, qu'il souhaitoit seulement de pouvoir être justifié au parlement de toutes les calomnies qu'on lui avoit imposées; et qu'ayant servi la France fidèlement, il souhaitoit au moins que son honneur fût rétabli et son innocence reconnue.

Longueil, ayant beaucoup d'amis dans cette compagnie, l'engagea de s'intéresser fortement en sa justification, et sentoit beaucoup de joie de ce qu'il ne vouloit plus que de l'honneur. Mais le ministre n'estimoit pas ses offres; il le croyoit trop ami de Chavigny. C'est ce qui l'obligea de se moquer de lui en lui faisant cette réponse. Il différa cependant l'exécution de ses dernières résolutions autant qu'il lui fut possible, et ne se hâtoit sur rien. Il est difficile de se confier à des ennemis, éprouvés ennemis par des rechutes si nombreuses; et il auroit souhaité sans doute que de plus favorables événemens l'eussent pu sauver de cette fâcheuse et dure nécessité.

Comme il n'y a point de secret qui puisse être caché, M. le prince fut pleinement informé [1] de toutes ces négociations. Il avoit déjà su les propositions qui avoient été faites contre sa vie et sa liberté [2]; et depuis les avis

[1] Voici comment : « Lyonne, ayant vu le coadjuteur chez Montrésor, sur le dessein de prendre le prince, soit par imprudence, soit à dessein de se sauver de l'exil, en dit quelque chose au maréchal de Gramont, qui le communiqua à Chavigny, son bon ami, lequel le redit au prince, qui en fut fort surpris, et de ce pas sortit de Paris et se retira à Saint-Maur. Cet avis ne sauva pas Lyonne, car il fallut qu'il sortît de la cour. » (Monglat, Mém., dix-septième campagne.) F. R.

[2] Le coadjuteur, dont l'ambition ne connaissait pas de mesure, était l'âme de toutes ces négociations, de tous ces projets contre Condé. Il

qu'il en avoit reçus, il avoit vécu avec de grandes précautions. Dans cet état, un soir qu'il étoit au lit causant avec ses familiers, Vineuil l'avertit qu'il y avoit un dessein contre sa personne, et qu'il y avoit des compagnies des Gardes qui étoient commandées pour aller vers l'hôtel de Condé. Ces choses s'étant confirmées par le récit des personnes qui les avoient sues, elles firent peur à ce prince. Il se leva aussitôt, monta à cheval, et s'en alla en hâte à Saint-Maur, suivi de toute sa famille, du prince de Conti, de madame de Longueville, de madame la princesse, du duc de La Rochefoucauld, du duc de Richelieu, du maréchal de La Motte, et de plusieurs autres.

La Reine, dès cinq heures du matin, fut éveillée par Comminges, qui vint lui apprendre cette nouvelle. Elle envoya aussitôt au duc d'Orléans le maréchal de Villeroy. Ce prince la vint voir, et l'assura que ce n'étoit point de sa connoissance que le prince de Condé s'en étoit allé, et en usa assez bien avec elle. Depuis quelques jours il la visitoit civilement, et sa docilité marquoit le bon succès de la négociation de Brulh.

On entendit dire alors que ce qui avoit fait peur à M. le prince étoit qu'un capitaine du régiment des Gardes, pour faire passer certaine provision de vins sans impôt [1], avoit mis de son chef une troupe de sol-

avait de secrètes conférences avec Lyonne, et on peut présumer que, dans ces conférences, l'ardent prélat ne brillait pas par la modération.

Du reste, il n'était pas le seul. Monglat affirme (Mém., dix-septième campagne) que *le comte d'Harcourt et le maréchal d'Hocquincourt s'offrirent pour tuer* le prince de Condé. « Mais, ajoute l'historien, la Reine eut horreur de cette proposition, et ne voulut pas s'en servir : tellement qu'on chercha d'autres voies pour s'assurer de sa personne. » (Monglat.)

On comprend qu'informé de toutes ces menées, et connaissant la moralité peu scrupuleuse de tous ses ennemis, Condé soit monté à cheval et ait pris la fuite. F R.

[1] La Rochefoucauld rapporte les mêmes particularités dans ses Mé-

dats à la porte Saint-Germain. Ces hommes armés ayant été remarqués par les serviteurs de M. le prince, ils l'en avertirent. Il y envoya et trouva qu'ils disoient vrai : si bien qu'il ne douta point qu'il n'y eût quelque entreprise formée contre sa liberté et sa vie ; et joignant ces circonstances avec les avis précédens, il résolut de s'en aller. Mais ce qui l'y obligeoit le plus étoit la manière dont il vivoit avec la Reine ; car il devoit connoître qu'elle ne pouvoit pas être fort satisfaite de lui. Elle venoit de lui faire toutes les grâces qu'il lui avoit demandées; et cependant il ne la voyoit point [1], et par toutes ces actions il marquoit avoir de l'aversion pour elle. Si, par la conduite de M. le prince, cette princesse eut alors des pensées contraires aux conseils que le marquis de Seneterre lui avoit donnés et qu'elle avoit paru approuver, je l'ignore et n'en ai jamais rien aperçu par aucune voie.

M. le prince étant parti, le conseil se tint au Palais-Royal, pour aviser au remède de ce mal [2]. Le duc de La Rochefoucauld, de Saint-Maur alla trouver le duc d'Orléans, pour l'assurer des respects et de l'amitié du prince, et lui protester tout de nouveau de sa reconnoissance entière de toutes les obligations qu'il lui

moires. D après lui, Condé monta aussitôt à cheval, et attendit pour savoir ce qui en était. « Il entendit un assez grand nombre de chevaux qui marchoient au trot vers lui ; et, croyant que c'étoit un escadron qui le cherchoit, il se retira vers Fleury, près de Meudon. Mais il se trouva que ce n'étoit que des coquetiers qui marchoient toute la nuit pour arriver à Paris. » (Mém. de La Rochefoucauld, année 1651.) F. R.

[1] Monglat dit que c'était parce qu'il n'y croyait plus sa personne en sûreté. Cet historien raconte lui-même quelques particularités qui montrent que cette crainte de Condé n'était pas entièrement vaine. — Voir un peu plus loin, dans le chapitre suivant, la rencontre de Condé avec le carrosse du Roi au cours. F. R.

[2] La Rochefoucauld (Mém., année 1651) rapporte les impressions et les projets divers que fit éclore la retraite de Condé à Saint-Maur, retraite qui précéda de si peu la guerre civile. F. R.

avoit. Il lui rendit compte des sujets qui l'avoient forcé de craindre et de fuir. Il vint ensuite au Palais-Royal, où il conféra avec le maréchal de Villeroy, et dit à la Reine que M. le prince étoit parti de la cour, ne croyant pas y pouvoir demeurer en sûreté. Il lui dit aussi qu'elle étoit composée de deux cabales dont il avoit à se garder, des mazarins et des frondeurs ; et de plus il se plaignoit de ce qu'elle n'avoit pas fait pour lui de certaines choses dont il l'avoit suppliée, qui dans le vrai n'étoient que des bagatelles. La Reine avoua tout haut qu'elle n'avoit pas voulu les exécuter, quoiqu'elle les lui eût promises depuis qu'il avoit cessé de la voir. Elle résolut d'y envoyer le maréchal de Gramont de sa part et de celle de M. le duc d'Orléans, pour l'assurer de leurs bonnes intentions. Cette princesse lui fit dire qu'il n'avoit rien à craindre de ceux de qui il disoit devoir tout appréhender, et que, s'il vouloit revenir, on lui donnoit parole d'une entière sûreté pour sa personne.

Le prince de Condé répondit au maréchal de Gramont avec fierté [1] et rudesse. Il lui parla fort respectueusement du duc d'Orléans, et fort mal de la Reine ;

[1] « Le prince le reçut en public, lui parla devant tout le monde, et ne voulut jamais conférer avec lui en particulier, de sorte qu'il revint à Paris sans rien conclure. » (Monglat.) Ces paroles de Monglat n'infirment en rien ce que dit madame de Motteville. Il est évident que le prince de Condé recevant *en public* l'envoyé de la Reine ne dut pas, après sa fuite, et encore sous l'impression des craintes qu'il avait éprouvées, le traiter avec douceur ni même avec calme.

La Rochefoucauld dit la même chose que Monglat, et ajoute que « le maréchal de Gramont fut surpris et piqué » de la réception de Condé. Selon La Rochefoucauld, Condé avait raison de ne pas se fier aux paroles qu'on venait lui porter pour sa sûreté, puisque de Lyonne lui avait confié la résolution prise chez Montrésor de l'arrêter une seconde fois. (Voyez Mém. de La Rochefoucauld, année 1651.)

Le maréchal de Gramont était entièrement des amis de Mazarin ; et Guy-Joly rapporte qu'aux sûretés qu'il offrait, Condé répondit « qu'il n'entreroit jamais pendant que la Reine auroit auprès d'elle le valet du cardinal Mazarin. » Ce maréchal n'en dit rien dans ses Mémoires. F. R.

disant qu'il lui étoit impossible de s'assurer en sa parole; qu'elle l'avoit déjà trompé, qu'elle étoit habile à ce métier, et qu'il ne vouloit plus se mettre dans le hasard de l'être encore une fois; qu'il ne pouvoit souffrir la cabale des mazarins; que tant qu'il verroit les valets du cardinal avoir du crédit, il ne reviendroit jamais à la cour; et que, pour l'obliger d'y retourner, il demandoit à la Reine qu'elle chassât d'auprès d'elle Lyonne, Servien et Le Tellier. Le maréchal de Gramont, comme bon serviteur du Roi et de la Reine, n'approuva nullement la réponse que lui fit M. le prince; elle le dégoûta de la négociation et fut cause qu'il partit bientôt pour s'en aller en Béarn dans son gouvernement.

La Reine, le soir de ce jour, manda les gens du Roi pour venir savoir ses volontés avant que le parlement écoutât et reçût le prince de Conti, qui devoit y aller le lendemain. Ce que M. le prince avoit dit contre de Lyonne lui fut utile à l'égard de la Reine, à cause des chagrins qu'elle avoit eus contre lui, et servit beaucoup aussi à sa réputation.

CHAPITRE XLV

(1651). — Le prince de Conti explique, au parlement, le départ de son frère. — Condé écrit lui-même à cette compagnie. — Le duc d'Orléans parle en sa faveur. — Habileté de la Reine. — Fermeté conciliante du premier président. — Double déclaration de la Régente contre Mazarin et en faveur de Condé. — Renvoi de Le Tellier, de Servien et de Lyonne. — Disgrâce de Chavigny. — Retour de Condé à Paris. — Entrevues secrètes de la Reine avec Châteauneuf. — Haine ouverte de Condé contre le coadjuteur. — Visite de Monsieur à la reine d'Angleterre. — Condé s'abstient de voir le Roi et la Reine. — Il se livre aux mécontents. — Il est reçu froidement au Palais-Royal. — Le duc de Mercœur accusé au parlement pour son mariage avec une nièce du cardinal. — Accord d'Anne d'Autriche avec les frondeurs. — Condé se prépare à la révolte. — Le duc de Longueville l'abandonne. — Mademoiselle de Longueville. — Manifeste de la Reine contre Condé. — Il est lu au parlement. — Ce prince le déclare calomnieux. — Embarras du duc d'Orléans. — Condé obtient de lui un écrit qui le justifie devant les magistrats. — Manifeste qu'il publie en réponse à celui de la Reine.

Ce jour 7 juillet, les chambres ayant été assemblées pour délibérer sur l'exécution de certain arrêt donné contre le désordre des gens de guerre, le duc d'Orléans y alla prendre sa place, accompagné du prince de Conti, des ducs de Joyeuse et de Brissac, des maréchaux de Gramont et de L'Hôpital. Le duc d'Orléans parla à la compagnie sur cet arrêt qu'elle avoit donné contre les gens de guerre, qu'il n'avoit pas approuvé, et qui avoit un peu étonné les officiers de l'armée.

Le prince de Conti prit la parole, et dit ensuite qu'il croyoit que la compagnie seroit bien aise d'apprendre par sa bouche le sujet que M. le prince avoit eu de se retirer dans sa maison de Saint-Maur; que le soir auparavant il avoit eu avis que quelques soldats des Gar-

des avoient dit qu'ils avoient eu ordre de se trouver à deux heures au drapeau ; que cet avis ayant été précédé de beaucoup d'autres qui lui donnoient de justes défiances, il avoit envoyé de ses gentilshommes pour savoir si ce qu'on lui avoit dit étoit véritable ; que trois ou quatre cents soldats commandés, ou du moins assemblés, marchoient en corps ; ce qui l'avoit obligé de monter à cheval ; que, passant derrière le Luxembourg, il avoit trouvé quarante chevaux en corps comme gens de guerre, et non pas des gens qui se fussent trouvés ensemble par rencontre ; que cela l'avoit obligé de couper à travers champs du côté de Fleury, d'où il s'étoit rendu ensuite à sa maison de Saint-Maur ; qu'aussitôt qu'il fut sorti, il avoit prié le duc de La Rochefoucauld d'en aller avertir M. le duc d'Orléans[1], et lui dire que toutes ces circonstances étant accompagnées de tant d'autres sujets de défiance, il avoit cru nécessaire de penser à sa sûreté ; qu'il savoit les négociations qui se faisoient continuellement avec le cardinal Mazarin, le commerce des courriers, et le voyage du duc de Mercœur à Brulh, qui étoit allé y épouser sa nièce ; qu'ainsi il croyoit qu'il ne pouvoit plus être en sûreté à la cour.

Il dit que toutes ces choses avoient fait croire à monsieur son frère que ses soupçons étoient bien fondés, et qu'il avoit sujet d'appréhender d'être emprisonné une seconde fois par les menées du cardinal, puisque tout le monde voyoit bien qu'il gouvernoit plus absolument de Brulh qu'il n'avoit jamais fait étant à Paris ; que Servien, Le Tellier et de Lyonne n'agissoient que par ses ordres et par sa conduite ; que cela étant, il venoit faire une déclaration de sa part qu'il n'avoit jamais eu

[1] Tout ceci est confirmé dans les Mémoires de La Rochefoucauld année 1651. F. B.

que des intentions tout-à-fait droites pour le service du Roi et pour le bien de l'État ; qu'il ne s'étoit point retiré par aucun mécontentement particulier ; et qu'il déclaroit qu'il n'avoit ni pour lui, ni pour ses amis, aucune prétention ni intérêt.

Il dit qu'il étoit bien aise de faire cette déclaration à la compagnie de la part de M. le prince, pour le faire connoître à toute la France ; qu'au reste il étoit prêt de venir rendre ses respects à Leurs Majestés, de les assister de ses conseils et de ses soins comme il avoit accoutumé, pourvu que le cardinal fût sans espérance d'aucun retour, et que l'éloignement de ses créatures, qui venoient d'être nommées, pût lui faire trouver sa sûreté, puisque sans elle il ne pouvoit revenir. Il présenta une lettre du prince de Condé qui s'adressoit à la compagnie, et dit que la lettre qu'il écrivoit au parlement expliqueroit encore mieux ses véritables sentimens qu'il n'avoit fait par ce qu'il venoit de dire.

Le prince de Conti ayant fini, le premier président dit que l'on fît entrer le gentilhomme qui apportoit la lettre de M. le prince. Cette lettre étant présentée par lui, un conseiller nommé Menardeau en fit la lecture.

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ AU PARLEMENT.

« Messieurs,

« L'estime que j'ai toujours faite de votre compagnie, de sa justice et de son zèle pour le bien de l'État, et les preuves obligeantes que j'en ai reçues par la protection que vous avez donnée à mon innocence durant ma prison, m'obligent à vous informer des sujets qui m'ont porté à me retirer de Paris dans ma maison de Saint-Maur, pour empêcher que les calomnies et les artifices de mes ennemis ne fissent quelque impression

sur vos esprits. Je vous dirai donc, messieurs, qu'après le grand nombre d'avis qui m'ont été donnés des mauvais desseins que l'on avoit contre moi, des faux bruits que l'on semoit dans le public pour rendre ma conduite suspecte au Roi et odieuse à tout le monde, j'ai été contraint de m'abstenir de rendre mes respects à Leurs Majestés, et d'assister en leurs conseils aussi souvent que j'aurois souhaité. J'ai attendu, comme chacun sait, la meilleure sûreté de M. le duc d'Orléans, espérant que Son Altesse Royale dissiperoit les défiances que mes ennemis auroient pu donner de moi à la Reine, et rétabliroit enfin la confiance et la réunion dans la maison royale, tant désirée et si nécessaire à l'État, et que Son Altesse Royale et moi avons toujours recherchée depuis ma liberté, comme il étoit de notre devoir. Mais, voyant que les soins de Son Altesse Royale n'ont pu produire l'effet que j'espérois d'une entremise aussi considérable, entre plusieurs avis d'entreprise contre ma personne, les divers voyages faits à Cologne, et particulièrement celui de M. de Mercœur dans le temps que vous renouvelez vos défenses ; les mauvais effets de ce commerce, les négociations de Sedan, ce qui s'est passé à Brisach [1], et enfin toutes les choses suspendues à la cour jusqu'à ce qu'on ait reçu les dernières résolutions du cardinal Mazarin; le crédit extraordinaire de ses créatures engagées à ma perte, qui ont déjà été nommées dans la compagnie ; j'ai cru devoir, non-seulement pour la sûreté de ma personne, mais aussi pour celle de l'État, me mettre à couvert des accidens que j'ai déjà éprouvés, dont les suites ne pourroient être que funestes à la France, qui ne souffriroit non plus que l'année passée qu'un prince qui a

[1] Le cardinal Mazarin avait voulu se rendre maître de l'une et l'autre ville.

eu l'honneur de rendre des services aussi avantageux au Roi et à l'État, et qui n'a pas eu la moindre pensée, comme il proteste de n'en avoir jamais contre le service du Roi et le bien public, fût encore une fois opprimé pour les intérêts et par les conseils du cardinal Mazarin, parce qu'il n'a jamais voulu consentir à son retour. Je n'ajouterai rien, sinon la protestation que je vous fais, et qui est la même que j'ai donné charge de faire à la Reine, que je n'ai aucune prétention ni pour moi ni pour mes amis; et que lorsqu'on pourra s'assurer que le cardinal Mazarin sera hors d'espérance de retour, et que l'éloignement de ses créatures me donnera ma sûreté, je ne manquerai pas de me rendre auprès de Leurs Majestés, pour continuer mes soins au service du Roi et de l'État.

« Je suis, messieurs, votre affectionné serviteur,

« Louis de Bourbon.

« De Saint-Maur, le 7 juillet 1651. »

Après la lecture de cette lettre, le premier président dit que la compagnie ayant travaillé avec tant de soin pour procurer la liberté de M. le prince, elle avoit eu sujet d'espérer que sa présence, secondant les soins de M. le duc d'Orléans, remettroit le calme dans l'État et feroit cesser tant de désordres qui l'avoient affligé depuis long-temps; mais qu'elle voyoit avec regret sa retraite hors de Paris; qu'elle pouvoit venir d'un dessein prémédité, ou de crainte : que si c'étoit un dessein, cela étoit fâcheux; que si c'étoit peur, il falloit qu'il revînt. Le prince de Conti, l'ayant interrompu, lui dit que personne ne croyoit que ce fût par dessein, puisque ceux de M. le prince avoient toujours tendu au service du Roi et au bien de l'État, et qu'il n'y avoit

point de meilleur garant des bonnes intentions de monsieur son frère que M. le duc d'Orléans, auquel il avoit un attachement tout entier; que, pour la crainte, elle étoit bien fondée.

Le duc d'Orléans, prenant la parole, dit qu'il étoit vrai que son cousin le prince de Condé avoit toujours eu de bonnes intentions; que les grands services qu'il avoit rendus à la France ne permettoient pas que l'on en pût douter, et qu'il étoit témoin que depuis sa liberté il avoit toujours désiré le bien de l'État; que la Reine lui avoit dit qu'elle n'avoit jamais songé à faire entreprendre sur sa personne; qu'il étoit obligé de croire ce qu'elle lui avoit dit; qu'il avoit travaillé à ôter ces soupçons de l'esprit de M. le prince, et qu'il croyoit bien que, s'il fût venu chez lui, il auroit été en sûreté; mais qu'il n'étoit pas étrange qu'un homme qui avoit été une fois prisonnier eût de la défiance, et qu'il étoit vrai que l'esprit du cardinal régnoit toujours dans le conseil.

Le premier président, reprenant la parole, dit qu'il ne doutoit pas des bonnes intentions de M. le prince, mais qu'il falloit qu'il revînt. Sur quoi le prince de Conti lui dit que M. le premier président en étoit meilleur témoin que personne, connoissant M. le prince comme il faisoit; et demanda qu'on délibérât sur la lettre de monsieur son frère. Le premier président dit que la Reine, le soir précédent, ayant su que lui, M. le prince de Conti, devoit venir au parlement et qu'on y devoit apporter une lettre de M. le prince, lui avoit envoyé ordonner, à cinq heures du matin, qu'elle ne désiroit pas qu'on prît aucune délibération sur cette affaire, qu'elle n'eût fait savoir sa volonté [1].

[1] Omer Talon donne très en détail cette séance du parlement, et confirme le récit de madame de Motteville. F. R.

Le président Le Coigneux, prenant la parole, dit qu'il sembloit que l'affaire étoit en bon chemin, puisque M. le prince témoignoit être dans les intérêts de M. le duc d'Orléans, lequel assuroit la compagnie des bonnes intentions de la Reine, et que c'étoit un garant qui n'étoit pas suspect à M. le prince. Le prince de Conti répondit que la seule sûreté de monsieur son frère étoit l'éloignement des créatures du cardinal Mazarin. Le président Le Coigneux répondit que c'étoit une condition un peu dure à la Reine : et le premier président ajouta que M. le duc d'Orléans, recevant la parole de la Reine, pouvoit en être un bon garant à M. le prince de Condé ; que la Reine, donnant aussi sa parole au parlement, il n'y auroit rien à craindre pour M. le prince ; et quant à l'empêchement qu'on disoit qu'apportoient certaines personnes du conseil à l'ordre que M. le duc d'Orléans et M. le prince pourroient mettre dans les affaires quand M. le prince seroit venu, et qu'il seroit avec M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conti dans le conseil, étant ensemble assistés, s'il étoit besoin, de l'autorité que le parlement avoit dans le royaume, ils ne pouvoient douter qu'ils n'eussent la satisfaction qu'ils pouvoient désirer, et ne fissent réussir toutes les affaires qu'ils jugeroient nécessaires pour le bien de l'État. Le premier président dit ensuite aux gens du Roi qu'ils allassent savoir la volonté de la Reine, pour la faire savoir le lendemain à la compagnie.

Le lendemain, le duc d'Orléans, le prince de Conti et les autres étant allés au parlement prendre leurs places, les gens du Roi rendirent leur réponse [1] et dirent qu'ayant été trouver la Reine, et lui ayant rendu compte de ce qui s'étoit passé le jour précédent, selon l'ordre

[1] Réponse des gens du Roi de la part de la Reine dans les mêmes termes qu'elle fut rapportée au parlement. (*Note de l'auteur.*)

qu'ils en avoient reçu de la compagnie, ils avoient communiqué à Sa Majesté la lettre de M. le prince écrite au parlement; qu'après l'avoir lue et conféré avec ses ministres, Sa Majesté leur avoit répondu qu'elle ne croyoit pas que M. le prince dût conserver les soupçons qu'il avoit pris pour se retirer de la cour, vu que Sa Majesté lui avoit donné des assurances véritables qu'elle n'avoit jamais eu de pensées qui lui en pussent donner aucun sujet; que M. le duc d'Orléans avoit connu la sincérité de ses intentions, et lui-même avoit confirmé à M. le prince la vérité des paroles que Sa Majesté lui avoit données, et qu'elle n'avoit pas eu la moindre pensée d'entreprendre sur la liberté de sa personne; que M. le maréchal de Gramont avoit porté parole de sûreté à M. le prince, et qu'il pourroit donner part à la compagnie de ce qui s'étoit passé.

Ils dirent de plus que Sa Majesté ayant donné pouvoir à M. le duc d'Orléans de travailler à l'accommodement de cette affaire, elle avoit fort agréable la prière que le parlement lui avoit faite de s'en entremettre; que si M. le prince avoit d'autres sujets de douter de la sûreté de sa personne sur la créance qu'il prend du retour du cardinal Mazarin, Sa Majesté déclare qu'elle continue dans les mêmes pensées qu'elle a toujours eues de ne le pas faire revenir; qu'elle a donné sa parole au parlement, et qu'elle la veut religieusement observer.

Quant au voyage du duc de Mercœur, Sa Majesté n'en a jamais eu aucune connoissance; et sur ce qu'on accuse par cette lettre ceux qui ont eu l'honneur de servir le Roi dans ses conseils, et un officier domestique de la Reine [1], Sa Majesté répond qu'elle peut choisir ainsi qu'il lui plaira; que, quant aux premiers, ils avoient

[1] Lyonne, secrétaire de ses commandements.

servi le Roi défunt en des charges assez considérables avec tant de fidélité, que M. le prince n'avoit point de sujet d'avoir aucune défiance de leur conduite ; que Sa Majesté pouvoit assurer avec toute vérité qu'ils n'auroient jamais des sentimens contraires au service du Roi, et qu'aucun d'eux ne s'étoit employé en aucune négociation pour le retour du cardinal Mazarin ; que ci-devant on avoit fait les mêmes propositions de les éloigner de la cour ; et que M. le duc d'Orléans et M. le prince, après avoir été bien informés de la sincérité de leurs intentions, en avoient paru satisfaits, et conclurent par dire de la part de la Reine que si, après les assurances que Sa Majesté donneroit à M. le prince, il continuoit de s'éloigner du Roi, on auroit tout sujet de croire qu'il y auroit d'autres considérations qui l'empêchoient de se rendre près de sa personne pour le servir avec l'obéissance et le respect qu'il lui devoit ; et que la Reine en auroit un extrême regret, puisqu'elle ne désiroit rien tant que de voir une union parfaite dans la maison royale, si nécessaire au bien de l'État.

Après cette réponse, il s'éleva un grand bruit dans la compagnie, et tous dirent qu'il falloit donner satisfaction à M. le prince et exterminer les restes du Mazarin, qui ne devoient entrer en aucune considération avec les princes du sang. Ce tumulte dura si long-temps, que le premier président en fut surpris, et jugea par ce bruit qu'il falloit changer le dessein qu'il avoit eu de mettre l'affaire en délibération. Il s'adressa au duc d'Orléans pour l'engager de faire cet accommodement du prince de Condé, et l'exhorta d'y travailler. Le président Le Coigneux, ayant voulu, pour fortifier le premier président, témoigner qu'en effet cela étoit digne des soins de Son Altesse Royale, dit que c'étoit

un moyen pour sauver les formes. Sur ce discours il s'éleva encore un si grand murmure, qu'il ne put achever d'opiner. Toutes les enquêtes grondèrent, disant que c'étoit prévenir les esprits afin d'empêcher la liberté de la délibération ; dont il fallut qu'il se défendît, témoignant que dans les occasions qui s'étoient présentées il avoit servi M. le prince, et qu'il avoit encore une disposition tout entière à continuer de le faire, avouant que ses défiances méritoient d'être considérées.

Le premier président, voulant calmer le bruit des enquêtes et apaiser les esprits, dit que cette affaire étoit des plus importantes qui se fussent jamais vues ; et que la compagnie se devoit conduire de telle sorte que si par malheur la retraite de M. le prince de Condé causoit une guerre civile, l'on ne pût lui en rien imputer. Le prince de Conti, l'ayant interrompu, lui dit avec beaucoup de ressentiment que toutes les actions de M. le prince avoient été telles, que personne ne pouvoit avoir la moindre pensée qu'il voulût faire la guerre ; que cela n'avoit point dû être avancé dans la compagnie, et qu'il ne le pouvoit souffrir.

Le premier président s'écria que personne ne lui pouvoit ôter la parole, ayant l'honneur de présider la compagnie et d'y tenir la place du Roi ; que M. le prince de Conti n'y avoit que sa voix. Et, voyant que les autres présidens étoient dans ce même sentiment et faisoient des plaintes de cette interruption comme si on eût voulu ôter la liberté à la compagnie, il insista plus fortement ; et le prince de Conti, répliquant, dit que monsieur son frère témoignoit assez par sa conduite qu'il n'avoit point de mauvais dessein, puisqu'il s'étoit adressé au parlement et l'avoit informé des raisons qui l'avoient obligé de se retirer.

Le duc d'Orléans, prenant la parole, rendit des té-

moignages très-favorables au prince de Condé, et dit qu'il avoit des sujets de craindre les créatures du cardinal Mazarin ; que tous ses amis avoient conservé leur crédit à la cour, et qu'il y en avoit même auprès du Roi qui lui parloient de lui.

Ce différend prit sa conclusion par un compliment que le prince de Conti fit à la compagnie, disant qu'il savoit la considération qu'il en devoit faire, les obligations que lui et monsieur son frère lui avoient; mais qu'il étoit bien dur d'entendre que l'on pût présumer que la conduite de monsieur son frère l'engageât à une guerre civile, et qu'il n'avoit pu s'empêcher de relever cette parole, afin de soutenir sa réputation.

Le premier président protesta en son particulier, et au nom de toute la compagnie, qu'elle étoit persuadée des bonnes intentions de M. le prince, et dit qu'elle étoit prête, comme elle l'avoit toujours été, à prendre soin de ses intérêts ; et, adressant la parole à M. le duc d'Orléans, le convia encore de travailler à cet accommodement. Il s'excusa même de délibérer sur ce qu'il étoit dix heures et sur ce que l'affaire ne se pouvoit pas terminer dans la matinée ; et promit de continuer l'assemblée le lundi suivant et les autres jours.

Châteauneuf, qui avoit fait son traité avec le cardinal, et qui espéroit par cette voie rentrer aux bonnes grâces de la Reine, étoit bien aise de faire éloigner les créatures du cardinal par M. le prince, afin que, les chassant, il eût toute la confiance de la Reine. D'autres aussi, qui étoient envieux de la grandeur et de la faveur de ces deux ou trois hommes, aidèrent à les pousser par leur intérêt, comme M. le prince par le sien.

Sans s'amuser à particulariser ce qui se passa dans les délibérations du parlement dans l'affaire du prince, il suffit de dire que la conclusion fut que la Reine seroit

très-humblement suppliée de donner une nouvelle déclaration à part contre le cardinal Mazarin, qui pût rassurer les esprits et donner à M. le prince toutes les sûretés nécessaires pour sa personne. L'on n'y parla point néanmoins de ceux qui avoient été nommés.

Cet arrêté plut à la Reine, à cause que l'apparence de l'autorité royale y étoit gardée, que l'on sauva ceux que le prince de Condé avoit demandé qu'on chassât, et qu'elle demeuroit en apparence dans le pouvoir d'en user à sa volonté.

Le parlement vint en corps trouver la Reine, et le premier président fit des remontrances sur leur arrêté, de la part de la compagnie, douces et respectueuses. La Reine lui répondit que, pour la déclaration contre le cardinal Mazarin qu'il demandoit, elle désiroit qu'ils la dressassent eux-mêmes, et qu'elle la leur enverroit telle qu'ils la demandoient; que, pour le reste, elle y aviseroit avec son conseil.

Les sûretés que M. le prince demandoit alors alloient à faire bannir de la cour ceux que, par respect, le parlement n'avoit point nommés. La Reine balançoit entre le oui et le non : elle ne savoit s'il falloit chasser ses créatures ou les maintenir. Son sentiment alla d'abord à ne les pas éloigner. Mais, comme on lui représenta que c'étoit une chose qui s'étoit pratiquée autrefois à la demande des princes du sang, on lui dit aussi qu'il falloit qu'elle ôtât à M. le prince le prétexte de pouvoir faire la guerre civile, et qu'elle étoit obligée par ces grandes raisons d'empêcher ce malheur tant qu'elle pourroit. Suivant ce conseil, elle se résolut de les éloigner et de donner cette marque à toute la France de l'amour qu'elle avoit pour la paix et pour le repos de l'État : joint à cela que les petits dégoûts qu'elle avoit eus contre de Lyonne et Servien lui en ôtèrent la douleur.

Le Tellier s'en alla avec une espérance certaine de retour. La Reine avoit beaucoup de bonne volonté pour lui. Il étoit brouillé avec M. *le* prince, mais bien aimé du cardinal. Si bien qu'il n'avoit rien à craindre que l'absence, qui peut toujours être dangereuse à ceux qui ont des envieux, et par conséquent des ennemis. Mais il emportoit avec lui la satisfaction d'avoir eu une conduite sans reproche et uniforme dans le bien, et d'être le seul des trois dont la probité ne fût point soupçonnée. Ils partirent, après avoir pris congé de la Reine, l'avoir entretenue chacun en particulier. Ils emmenèrent avec eux leurs femmes et leurs enfans, et s'en allèrent dans leurs maisons.

Servien et de Lyonne, se voyant chassés par M. *le* prince, à qui ils n'avoient que trop adhéré, et mal avec les deux partis, connurent certainement que Chavigny, par envie contre eux et pour se mettre à leur place, avoit quelque part à la haine que M. le prince leur avoit témoignée. Si bien qu'ils firent ce qu'ils purent en partant pour persuader à la Reine qu'il étoit l'auteur de leur ruine et des intrigues qui se faisoient contre l'autorité royale. Il ne fut pas difficile de lui nuire, parce que la Reine ne l'avoit fait revenir que pour cacher les desseins qu'elle conservoit à l'avantage du cardinal Mazarin, de qui Chavigny, comme je l'ai dit, s'étoit déclaré ennemi mortel. Il s'étoit toujours maintenu dans cette résolution, malgré son retour et les recherches que le cardinal lui avoit fait faire, et qu'il avoit méprisées. Il crut qu'avec le prince de Condé et les ennemis du cardinal, qui étoient en grand nombre, et dont la cour étoit composée, il pourroit venir à bout de son dessein, qui étoit de s'emparer de la faveur; et il s'imagina que son crédit et sa réputation en seroient mieux établis si par lui-même il pouvoit parvenir à ce bonheur.

La Reine, qui suivoit ses sentimens et qui se souvenoit toujours qu'on lui avoit ôté un ministre par force, ne se laissoit pas gagner par la qualité d'ennemi du cardinal; et, comme elle étoit difficile à persuader quand elle ne le vouloit pas être, il fut aisé à ces exilés, selon qu'ils s'en vantèrent deux jours auparavant, de lui faire de mauvais offices, et, au lieu de le laisser à leur place, le mettre plus loin qu'eux de la confiance.

Chavigny, ayant senti l'état où il étoit à la cour, et le mécontentement de ceux qui étoient partis, avec ce qu'ils avoient dit de lui, voulut se raccommoder avec la Reine par un éclaircissement; mais il arriva que cette princesse, au lieu de s'adoucir sur ses plaintes, lui dit librement qu'il étoit vrai qu'elle étoit mal satisfaite de son procédé. Et Chavigny lui disant qu'il n'osoit et ne vouloit point venir au conseil tant qu'elle ne seroit pas persuadée de sa fidélité et de son affection à son service, elle ne lui répondit là-dessus ni oui ni non. Ensuite de ce silence significatif, il demeura comme exclu du conseil, sans savoir en quel état il étoit, c'est-à-dire embrouillé dans une disgrâce sans éclat, mais plus mal en effet dans l'esprit de la Reine qu'il ne le croyoit lui-même. Il fut si dupe sur ce qui se passoit à ses yeux, qu'il crut toujours que la Reine ne songeoit plus au cardinal Mazarin, et qu'il ne reviendroit jamais. Il lui arriva de lui en parler sur ce même ton : ce qui donna de mauvaises impressions de lui à la Reine, et la persuada, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, qu'il avoit ou moins de lumières ou plus de malice que n'en devoit avoir un ministre qui avoit eu l'honneur d'être dans la confiance du feu Roi, et qu'elle avoit souffert auprès d'elle.

Le parlement ayant été mandé, le chancelier leur parla de la part de la Reine, pour leur dire que l'affec-

tion que Sa Majesté avoit pour l'État, et le désir de conserver l'union de la maison royale, l'avoient obligée, pour donner une entière sûreté à M. le prince, d'éloigner des conseils du Roi ceux qui lui étoient suspects. Il exhorta la compagnie à contribuer à la paix qui se devoit souhaiter entre la Reine et les princes du sang, et à travailler au repos de l'État avec le zèle et l'affection qu'ils devoient avoir au service du Roi.

M. le prince fut peut-être fâché de n'avoir plus de prétexte de se plaindre, et témoigna de l'étonnement de ce que la Reine avoit fait. Il revint à Paris, et alla au parlement. Il demanda que ceux qui étoient partis fussent compris dans la déclaration qui se devoit faire contre le cardinal, afin qu'ils fussent sans espérance de retour. Mais le premier président lui dit que M. le prince de Conti n'avoit point parlé de cela ; qu'il avoit assez suffisamment déclaré sa volonté et ce qu'il demandoit pour sa sûreté ; qu'il avoit dit de sa part n'avoir rien à désirer et n'avoir nulle autre prétention que celle de l'éloignement des créatures du cardinal ; qu'ainsi ce qu'il demandoit étant chose nouvelle, il ne pouvoit être reçu en sa demande, et que ce seroit toujours à recommencer. Toute la compagnie s'accorda, et ils opinèrent tous du bonnet. Ainsi M. le prince demeura exclu de sa prétention, dont il témoigna du chagrin.

Ceux qui étoient du parti contraire à Châteauneuf voulurent empêcher son retour. Pour y réussir, ils tâchèrent de se servir du prince de Condé, lui conseillant de revenir à la cour pour prendre sa place, et s'opposèrent au changement qui se préméditoit ; mais ses défiances n'étant pas finies pour l'éloignement de ces trois hommes, il ne vint point voir la Reine ; et cette conduite ne manqua pas d'avoir son effet et de faire avan-

cer les affaires de Châteauneuf : car le cardinal, voyant le prince de Condé entièrement aliéné de la Reine et de lui, se confirma dans la nécessité de se fier avec ceux qui avoient intérêt de le pousser. Ce prince se reposoit sur ce que le duc d'Orléans lui avoit promis qu'il ne feroit point revenir Châteauneuf sans sa participation et son consentement, et il ne vit pas qu'ils pouvoient être trompés tous deux : et ils le furent en effet ; car Châteauneuf et le coadjuteur, qui donnoient à la faveur toute la fidélité, ne considéroient le duc d'Orléans qu'autant qu'il leur pouvoit être commode pour l'acquérir.

Les choses étant en cet état, le coadjuteur eut commerce avec la Reine, et Châteauneuf la vit deux fois en particulier, sans que les princes en fussent participans ; mais, comme les secrets de la cour ne sont secrets que pour quelque temps seulement, M. le prince, le sachant, fit de grandes plaintes au duc d'Orléans de ce qu'il lui avoit manqué de parole. Ce prince lui protesta n'avoir point su que la Reine dût voir ces deux hommes, l'assurant que lui-même en étoit mal content. Et, comme il vit par leurs secrètes visites qu'ils s'attachoient à la Reine et au cardinal Mazarin, il commença aussitôt de les haïr ou de les aimer, selon qu'il s'accommodoit de leur conduite, qu'il croyoit toujours appuyée sur de bonnes intentions à son égard. Et de toutes ces contrariétés, ce qui parut de plus vrai fut qu'il en fit des railleries publiques ; mais elles ne firent rien voir que l'incertitude de ses pensées sur les dégoûts qu'il devoit avoir alors de leurs nouvelles intrigues. M. le prince enfin se déclara à M. le duc d'Orléans de ne pouvoir plus souffrir le coadjuteur, et cette déclaration ne le brouilla pas avec lui.

Ces mêmes jours, M. le duc d'Orléans vint voir la

reine d'Angleterre à Chaillot. Elle avoit fait de cette maison un couvent de religieuses de Sainte-Marie. J'y avois contribué par mes conseils et mes soins. Ma sœur y étoit venue novice, avec la fondation sortie de Saint-Antoine. Elle en avoit été la première professe, et j'y entrois en qualité de bienfaitrice. Ce prince dit à la Reine sa sœur, en riant, que M. le prince et le coadjuteur étoient fort mal ensemble, et qu'il alloit avoir bien du plaisir de leur chamaillerie. Voilà ses propres mots : ils marquent la foiblesse de ses sentimens, tant sur la haine que sur l'amitié. Mais celle à qui le discours s'adressa en fut surprise : elle le trouva aussi incompréhensible qu'il l'étoit en effet ; et, après qu'elle m'eut permis d'en examiner les conséquences avec elle, elle conclut, selon la raison et la vérité, que les choses de cette importance se devoient regarder plus sérieusement et se sentir avec plus de vivacité.

M. le prince, étant à Paris, rencontra un jour le Roi au Cours [3] ; dont il fut blâmé de tout le monde. Il ne

[1] Depuis que de Lyonne avait confié au maréchal de Gramont, lequel l'avait dit à Chavigny, et celui-ci au prince de Condé, le projet de faire ce prince prisonnier, projet concerté chez Montrésor entre de Lyonne et le coadjuteur, Condé, dit La Rochefoucauld, « ne changea rien à sa conduite que de n'aller plus au Louvre. » (Mém. de La Rochefoucauld, année 1651.)

Or voici, d'après un témoin oculaire, le récit de cette rencontre au Cours, qui fit tant de scandale : « Le roi, revenant de se baigner de Surênes, en approchant du Cours commanda que ses gendarmes, ses chevau-légers et gardes du corps n'entrassent point dans l'allée, de peur de faire de la poussière aux dames, et les fit aller par-dessus le pavé sur le bord de la rivière ; et Sa Majesté entra dans le Cours, accompagnée seulement des officiers et exempts de ses gardes. Le premier carrosse qu'il rencontra fut celui de Montmége, lequel dit en passant au marquis de Monglat, qui étoit dans celui de Sa Majesté, que le Roi alloit trouver bonne compagnie. Monglat le dit au maréchal de Villeroy, qui répondit qu'il falloit que ce fût le prince de Condé. Le Roi aussitôt repartit qu'il étoit marri d'avoir envoyé ses gardes par dehors, parce que le prince auroit eu grand'peur. Le carrosse du prince approchant, s'arrêta devant

voyoit ni le Roi ni la Reine, et il sembloit par cette bravade ne plus compter à rien le respect qu'il devoit à leur personne et à la couronne. La Reine avoit intérêt de ne pas pousser le prince de Condé, de peur d'augmenter par ses malheurs les siens propres; mais les frondeurs, pour être les maîtres, avoient bien envie d'en faire un criminel déclaré de l'État.

Il semble que ce prince, moins habile en cet endroit que ses adversaires, ne prit point assez de soin d'éviter comme il le pouvoit les occasions de fâcher la Reine. Il écouta les brouillons qui étoient auprès de lui, qui ne demandoient que la guerre, et s'y laissa conduire sans que peut-être sa volonté y eût aucune part. S'il n'eût point quitté la cour, il eût sans doute bien embarrassé ceux qui vouloient l'en chasser, et les gens de bien en eussent été fort contens. Il ne lui auroit pas été difficile d'y trouver sa sûreté, tant par les voies publiques du duc d'Orléans et du parlement que par les particulières, qui étoient les meilleures. Il l'auroit rencontrée tout entière dans le cœur de la Reine, si tout de bon il eût voulu oublier le passé et vivre avec elle selon qu'il eût été à propos pour cette princesse, pour l'État et pour lui : quand même il lui en eût dû coûter l'envoi de quelque courrier au ministre éloigné ; puisque les petites choses doivent toujours céder aux grandes, quand les petites ni les grandes ne choquent point l'é-

celui du Roi, et le prince et le duc de Nemours, qui étoient à la portière, firent une profonde inclination devant Sa Majesté, qui leur ôta son chapeau. Dès que le Roi fut passé, le prince retourna chez lui, où il fut ravi de se voir en sûreté, et dit qu'il avoit échappé le plus grand risque qu'il eût couru de sa vie. Beaucoup blâmèrent le maréchal de Villeroy de ne l'avoir pas fait arrêter; mais il fut surpris : il n'avoit pas les gardes avec lui. » (Monglat, Mém., dix-septième campagne). — Cette anecdote montre dans quels termes Condé se trouvait avec la cour. On comprend mieux après cela la retraite de ce prince à Saint-Maur. F. R.

quité. En l'état où elles étoient, les frondeurs, s'étant détachés du duc d'Orléans, méritoient d'en être abandonnés, et plus encore du prince de Condé, qu'ils avoient voulu perdre ; et par conséquent tous deux devoient se réunir à la Reine et se moquer de la folie publique, qui, sans un juste sujet, avoit gâté les esprits de tous par la chimérique haine du nom de Mazarin.

M. le prince ayant donc renoncé à la paix, et voulant s'opposer à Châteauneuf, il prit la voie du parlement, où il alla le 2 août. Il se servit du remède qui étoit à la mode, c'est-à-dire de ce fantôme dont je viens de parler, qui fut la raison qu'il allégua pour pouvoir battre en ruine ses ennemis. Il fit entendre, sans les nommer, qu'ils avoient envoyé traiter à Cologne avec le cardinal [1]. Il cria contre Brachet son courrier, contre Bartet, confident et courrier de la palatine, et contre tous ceux qui avoient commerce avec le Mazarin. Il fut arrêté qu'on informeroit contre eux et qu'ils seroient ouïs.

On m'assura qu'il avoit eu intention de nommer Châteauneuf, et on le lui avoit conseillé : mais il ne le fit pas ; je n'en sais pas la cause. Il fut dit aussi qu'on enverroit dire au duc de Mercœur de venir prendre sa place pour rendre compte à la compagnie de son mariage hors du royaume sans permission du Roi : car ce prince étoit revenu de Brulh, où il avoit épousé publiquement mademoiselle de Mancini, nièce du cardinal. On ordonna de plus que la déclaration que la Reine avoit promise contre ce ministre seroit dressée la plus ample et la plus forte qu'elle se pourroit faire.

Le prince de Condé se justifia au parlement d'avoir rencontré le Roi au Cours. Il dit que s'il avoit cru y

[1] Mazarin s'y trouvait alors.

trouver Sa Majesté, il n'y seroit pas allé, qu'il savoit le respect qu'il lui devoit : protestant de nouveau de vouloir demeurer fidèle dans son service. Le premier président l'exhorta fortement à rendre ses devoirs au Roi et à la Reine ; et quelques jours après, ayant honte de n'y point satisfaire et n'avoir nul sujet apparent d'en user ainsi, il fut conseillé par ses amis et serviteurs d'aller au Palais-Royal. Le duc d'Orléans l'amena saluer le Roi et la Reine. Leur entrevue fut froide ; la conversation se passa publiquement en discours de bagatelles, et la visite fut courte. Puis tout d'un coup, pressé par sa peur, il n'y revint plus du tout.

Les Brachet et Bartet furent ouïs. Ils se défendirent si bien, qu'ils ne donnèrent point de prise sur eux : mais M. le prince et ceux de sa cabale continuèrent à faire demander au parlement que le duc de Mercœur fût ouï. Il fut interrogé au parlement le 12 ou 13 août, et fort pressé par le premier président de répondre précisément sur l'interrogation qu'on lui faisoit, savoir, s'il étoit marié, il dit d'abord qu'il ne croyoit pas être obligé de répondre ; mais il assura la compagnie qu'en cas qu'il le fût, il l'étoit sans crime. Le premier président lui dit : « Cela veut dire que vous l'avez épousée « avant que le cardinal son oncle fût déclaré criminel. » Il répondit que oui, qu'il étoit marié avant le départ du cardinal. Les gens du Roi donnèrent sur cette déclaration leurs conclusions, et dirent qu'ils étoient d'avis que le duc de Mercœur justifiât son dire.

Beaucoup de ceux du parlement vouloient passer plus outre, disant qu'il n'avoit pu se marier sans permission du Roi ; qu'on savoit qu'il avoit épousé la nièce du cardinal à son voyage qu'il venoit de faire à Brulh, et que ce qu'il disoit étoit faux et ne le pouvoit prouver. Il s'éleva un murmure dans le parlement, qui fit

dire à plusieurs que cela étoit tout-à-fait contre la Reine. L'affaire n'étoit pas sans embarras, parce qu'en effet la cérémonie du mariage s'étoit faite publiquement au lieu où étoit le cardinal, et le duc de Mercœur n'eût pu prouver le contraire : si bien que les serviteurs de la Reine en eurent de l'inquiétude, à cause que les princes pouvoient s'en servir pour la chicaner. Mais, cette famille étant appuyée, l'affaire demeura assoupie par les soins de leurs amis.

M. le prince tenant tête au Roi dans Paris, et la Reine ayant alors tant de sujets de se plaindre de lui, songea tout de bon à se garantir. Elle prit enfin ses mesures avec les frondeurs, qui, par leur raccommodement avec le cardinal, s'étoient remis assez bien avec elle et avoient par force quelque part dans sa confiance. D'autre côté, M. le prince, s'éloignant tous les jours davantage de l'accommodement, pensoit à la guerre et à se préparer à tout ce qui pouvoit lui arriver. Il envoya en Espagne, et fit tout ce que la prudence, vu le mauvais état où il étoit, l'obligeoit de faire.

Madame de Longueville désiroit la guerre pour ne point retourner avec son mari, qui la vouloit voir et avec qui elle étoit brouillée. Le duc de La Rochefoucauld, à ce qu'il m'a conté depuis, souhaitoit la paix, parce qu'il avoit senti les malheurs de la guerre civile, et que sa maison rasée lui faisoit haïr ce qu'il avoit éprouvé lui avoir été si dommageable [1]. Mais ne pouvant manquer de suivre les sentimens de madame de Longueville, comme il vit les apparences d'une visible rupture qui devoit bientôt engager M. le prince à s'éloigner de la cour, il fut d'avis qu'elle s'en allât à Montrond attendre les événemens de toutes les in-

[1] Les Mémoires de La Rochefoucauld confirment tous ces détails. F. R.

trigues qu'elle-même avoit faites. M. le prince ayant approuvé ce conseil, elle partit de Saint-Maur avec madame la princesse et le petit duc d'Enghien, et fut attendre en ce lieu ce que deviendroit ce prince, qui, sans avoir un véritable dessein de faire la guerre, ainsi que je viens de le remarquer, se trouva nécessité par sa conduite de la faire malgré lui ; et, grâces à Dieu, ce fut toujours à son désavantage.

Le duc de Longueville parut alors se séparer entièrement du prince de Condé. Mademoiselle de Longueville sa fille y contribua beaucoup : car, quoiqu'elle eût passé pour frondeuse dans les temps où ce prince s'étoit trop légèrement abandonné aux vaines entreprises de madame de Longueville et du prince de Conti, cette princesse n'y étoit entrée que par ses obligations, qui l'avoient engagée par raison dans un parti dont le duc de Longueville son père étoit un des premiers chefs, et par l'état où la prison l'avoit réduit : car par elle-même, étant fille d'une princesse du sang de la troisième branche royale, par conséquent nièce du dernier comte de Soissons que sa pitoyable destinée fit périr à la bataille de Sedan; elle ne pouvoit guère aimer les princes de Condé, et particulièrement madame de Longueville sa belle-mère, dont elle ne croyoit pas être assez considérée C'est ce qui lui fit souhaiter ardemment tout ce qui lui parut avantageux au duc de Longueville et aux princes ses frères, enfans de madame de Longueville ; et, par cette conduite, elle fit voir la bonté de son esprit et la droiture de ses intentions, qui la portèrent à vouloir que ceux en qui elle prenoit intérêt s'attachassent à leur véritable devoir.

Le duc d'Yorck avoit désiré d'épouser cette sage princesse; la reine d'Angleterre m'avoit commandé d'en parler à la Reine. Je le fis. Elle me répondit que

ce prince, étant fils de roi, étoit trop grand pour le pouvoir laisser marier en France; et, par cette raison politique, l'affaire ne put réussir. Ce prince en fût fâché: il estimoit cette princesse; sa vertu et sa personne lui plaisoient; et ses richesses, étant héritière du feu comte de Soissons, lui auroient été aussi fort agréables : car alors il n'en avoit pas beaucoup En tout temps, ce mariage étoit convenable à lui et à elle.

La Reine, voyant donc qu'elle ne pouvoit plus espérer de paix avec le prince de Condé, et ne voulant point user des remèdes violens qu'on lui avoit conseillés, prit, pour se défendre contre lui, les plus doux et les moins hasardeux, assistée du conseil de Seneterre, dont la sagesse et la fine modération étoient d'un grand secours pour opposer aux extrêmes sentimens de ceux qu'elle n'estimoit pas. Ce vieux seigneur la voyoit alors sans crainte de déplaire au duc d'Orléans, pour qui il avoit toujours eu quelque attachement; mais, malgré les circonspections qu'il avoit observées auprès de cette princesse, il lui avoit donné de salutaires conseils. Il avoit été fidèle des deux côtés; et pour lors il espéroit, vu la nouvelle liaison des frondeurs avec le cardinal Mazarin, de voir bientôt une entière réunion entre la Reine et le duc d'Orléans. Dans cet espoir, ils y travaillèrent tous; puis enfin il fut conclu entre elle et Châteauneuf, le maréchal de Villeroy et le coadjuteur, que le Roi et la Reine feroient une déclaration contre M. le prince, qui seroit portée au parlement et à toutes les cours souveraines, où la Reine feroit connoître au public les justes sujets de ses plaintes.

Cette déclaration fut aussi communiquée au premier président, qui alors étoit raccommodé avec Châteauneuf et le coadjuteur, par les dégoûts qu'il avoit eus du prince de Condé. Cet homme désiroit de ravoir

les sceaux. Châteauneuf et le coadjuteur étant raccommodés avec la Reine, ils espéroient de rentrer tout-à-fait dans sa confiance et se mettre à la place du ministre. Sur ce fondement, et par les conjectures entièrement favorables au premier président, ils furent forcés de lui faire dire qu'ils avoient dessein, cela arrivant, de chasser le chancelier, et lui promirent de contribuer de tout leur possible à les lui faire redonner, pourvu qu'il voulût être de leurs amis.

Châteauneuf s'accommodoit en cet article à la volonté de la Reine, qu'il voyoit être tournée de ce côté-là. Lui-même, qui les avoit depuis perdus malgré lui, les souhaitoit aussi; mais il se servit alors de cette prudente modération pour plaire à cette princesse, et se contenta de ce qu'il alloit, du moins en apparence, posséder la première place. Cette intelligence étant donc bien établie, le premier président eut connoissance de cette déclaration faite par la Reine contre M. le prince. Il l'approuva et y corrigea même quelque chose qu'il ne jugea pas être selon l'ordre.

Pour bien exécuter cette résolution, il falloit gagner le duc d'Orléans, qui paroissoit de jour en jour plus détaché des frondeurs. Mais, pour se raccommoder avec ce prince, ils ne manquèrent pas de lui dire que le cardinal étoit un homme qu'ils vouloient perdre, et que s'ils avoient fait quelques pas vers lui, c'étoit qu'ils vouloient par là rentrer dans le cœur de la Reine, afin de le pousser tout de nouveau, et faire que la Reine l'abandonnât tout-à-fait. Le duc d'Orléans quelquefois disoit lui-même qu'il étoit assuré que les frondeurs haïssoient le cardinal Mazarin et vouloient l'accabler davantage, et que leur intention étoit telle; mais cette intelligence ne laissoit pas de faire quelque impression sur son esprit.

D'autre côté, M. le prince, leur ennemi déclaré, tiroit à lui le duc d'Orléans, qui ne vouloit pas non plus se séparer de lui, pour ne lui pas laisser l'avantage de l'applaudissement des peuples et des mal contens. Il craignoit que la Reine qu'il avoit offensée, s'il se séparoit du prince de Condé, ne le laissât du moins sans autorité, ou ne prît peut-être de pires résolutions contre lui : ce qui, dans l'état des choses, n'étoit pas tout-à-fait impossible.

Ces raisons ayant en quelque manière séparé le duc d'Orléans d'avec les frondeurs, et l'ayant lié davantage au prince de Condé, les frondeurs se trouvèrent embarrassés. Ils s'étoient vantés à la Reine de lui redonner l'amitié du duc d'Orléans, et ils ne purent effectuer leur promesse. Elle ne laissa pas de les recevoir, parce que c'étoit déjà une chose résolue qu'on se serviroit d'eux pour les opposer à M. le prince.

La déclaration fut donc dressée telle qu'il convenoit qu'elle fût. Il étoit nécessaire ensuite de la montrer au duc d'Orléans. La Reine le fit. Elle le pria de la lire dans son oratoire, le soir auparavant qu'elle fut envoyée au parlement. Ce prince en fut surpris, et tâcha de détourner la Reine de ce dessein ; mais elle lui témoigna vouloir absolument la faire passer. Le duc d'Orléans, après avoir fait ce qui lui fut possible pour l'empêcher de le faire, parut y consentir. Il y corrigea lui-même deux articles qui ne se pouvoient prouver contre lui, et s'en alla se coucher plein d'inquiétude et de chagrin, sans se déterminer entre ces deux partis.

Pour rendre cette déclaration plus agréable au public, on y mit en tête une protestation contre le cardinal Mazarin, qui, devant être lue et publiée en présence de Leurs Majestés, devoit avoir la force de persuader le public que la Reine ne pensoit plus du tout au cardinal.

On manda le parlement; et le comte de Brienne, secrétaire d'État, lut cette déclaration en la même forme que la voici. Ce qui fut remarquable en cette occasion fut que le prince de Conti, qui rarement alloit chez la Reine, se trouva par hasard présent à cette lecture, et dit tout haut que M. le prince se justifieroit aisément de toutes ces calomnies.

DISCOURS QUE LE ROI ET LA REINE RÉGENTE, ASSISTÉS DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, DES PRINCES, DUCS ET PAIRS, OFFICIERS DE LA COURONNE ET GRANDS DU ROYAUME, ONT FAIT LIRE EN LEUR PRÉSENCE AUX DÉPUTÉS DU PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES ET CORPS DE VILLE DE PARIS, AU SUJET DE LA RÉSOLUTION QU'ILS ONT PRISE DE L'ÉLOIGNEMENT POUR TOUJOURS DU CARDINAL MAZARIN HORS DU RYOAUME, ET SUR LA CONDUITE PRÉSENTE DE M. LE PRINCE DE CONDÉ, LE 17 D'AOUT 1651.

« C'est avec un extrême déplaisir qu'après toutes les déclarations que nous avons ci-devant faites avec tant de solennité contre le retour du cardinal Mazarin, nous voyons que les ennemis du repos de l'État se servent encore de ce prétexte pour y fomenter les divisions qu'ils y ont allumées. C'est ce qui nous oblige à vous envoyer querir pour vous déclarer de nouveau que nous voulons et entendons exclure pour jamais ledit cardinal, non-seulement de nos conseils, mais de notre royaume, pays et places de notre obéissance et protection, faisant défense à tous nos sujets d'avoir aucune correspondance avec lui : enjoignant très-expressément que toutes personnes qui contreviendront à cette volonté encourent les peines portées par les anciennes ordonnances des rois nos prédécesseurs, et par les derniers arrêts de nos

cours souveraines ; voulant que toutes déclarations nécessaires pour cela soient expédiées.

« Après avoir donné ces assurances à tous nos sujets, nous ne pouvons plus dissimuler, sans blesser notre autorité, ce qui se passe de la part de notre cousin le prince de Condé. Or, chacun sait les grâces que la maison de Condé, et lui en particulier, ont reçues du feu Roi de glorieuse mémoire, mon très-honoré seigneur et père, et de la Reine, ma très-honorée dame et mère régente. Après avoir accordé sa liberté aux instantes prières de mon très-cher et très-aimé oncle le duc d'Orléans, et aux très-humbles supplications de mon parlement de Paris ; après lui avoir rendu le rang qu'il avoit dans mes conseils, restitué le gouvernement des provinces et places que lui et les siens tiennent dans mon royaume en si grand nombre, qu'il est aisé de juger que celui qui les a désirées vouloit prendre le chemin de se faire craindre plutôt que de se faire aimer ; après avoir rétabli les troupes levées sous son nom, capables de composer une armée ; après lui avoir accordé l'échange du gouvernement de Bourgogne avec celui de Guienne, lui ayant permis de retenir les places qu'il avoit dans la province qu'il laissoit : ce qui ne s'étoit jamais pratiqué ; après lui avoir fait payer les sommes immenses qu'il disoit lui être dues d'arrérages, de pensions, d'appointemens, de désintéressemens de montres de ses troupes et garnisons, qui sont telles que pour le contenter on a été contraint de divertir les fonds destinés à l'entretien de ma maison et subsistance de mes armées : bref, n'ayant rien omis de ce qui lui pouvoit apporter une entière satisfaction, et le disposer à employer les bonnes qualités que Dieu lui a données, et qu'il a fait paroître autrefois à l'avantage de notre service, nous avions conçu cette espérance, lorsqu'à

notre très-grand regret elle a été détrompée par des actions bien contraires aux protestations qu'il nous avoit faites solennellement dans l'assemblée de notre parlement.

« Nous ne dirons rien de ce qu'aussitôt après sa liberté l'ardeur de ses poursuites nous porta à faire les changemens que vous avez vus dans le conseil. Cette entreprise lui ayant réussi, il eut la hardiesse d'accuser et de se plaindre de trois de nos officiers, ou de la Reine notre très-honorée dame et mère, laquelle leur commanda de se retirer non-seulement de notre cour, mais de notre bonne ville de Paris, pour ôter à notredit cousin tout prétexte de plainte, et pour étouffer les tumultes qu'il excitoit.

« Nous espérions que toutes ces grâces le disposeroient à nous complaire en quelque chose, ou pour le moins l'empêcheroit de continuer ses mauvais desseins, lorsqu'avec un extrême regret nous avons vu des effets contraires à ceux que nos bontés avoient tâché de provoquer. Nous avons remarqué qu'après que notre très-cher et aimé oncle le duc d'Orléans lui a donné de notre part et a porté à notre parlement nos paroles royales, qui lui offroient toutes les sûretés qu'il pouvoit désirer et qu'il avoit requises, il demeura quelques jours sans se pouvoir résoudre à nous voir, quoiqu'il se fût une fois rencontré à notre passage [1]. Enfin, pressé par notre très-cher et très-aimé oncle le duc d'Orléans, et par notre parlement, de nous rendre ses devoirs, il prit résolution de nous voir une seule fois, où il fut reçu par nous et par la Reine, notre très-honorée dame, mère et régente, avec toutes les démonstrations d'une parfaite bienveillance qui eût été capable de le guérir

[1] Quand M. le prince rencontra le Roi au Cours. (*Note de l'auteur.*)

de toutes ses appréhensions, si elles ne venoient plutôt de sa propre conscience que des mauvais offices qu'il veut croire lui être rendus.

« Nous sommes obligé de vous dire ce qui est venu à notre connoissance touchant ses menées, tant au dedans comme au dehors de notre royaume. Pour commencer par les choses qui sont publiques, chacun a vu que notredit cousin s'est absenté depuis deux mois de nos conseils, qu'il les a décriés dans nos parlemens et partout ailleurs : disant qu'il ne se pouvoit fier en nous, ni en ceux qui nous approchoient ; ayant écrit à tous nos parlemens et à quelques-unes de nos bonnes villes, pour leur donner de mauvaises impressions de nos intentions ; engageant en même temps dans toutes nos provinces plusieurs gentilshommes et soldats à prendre les armes aussitôt qu'ils en seroient requis de sa part. Il a aussi, dans notre bonne ville de Paris, qui donne le mouvement à toutes les autres, fait semer de mauvais bruits de nos intentions. Nous avons appris aussi qu'il renforçoit les garnisons des places que nous lui avons confiées, les munissoit de toutes choses nécessaires, et faisoit sans nos ordres travailler en diligence aux fortifications, employant à cela nos sujets, et les contraignant d'abandonner leurs récoltes. Il a fait retirer nos cousines, sa femme et sa sœur, dans le fort château de Montrond. Il a ramassé de toutes parts des sommes notables de deniers. Enfin il pratique publiquement tout ce qui nous peut donner sujet de croire ses intentions mauvaises.

« Nous avons été confirmé en notre créance par des avis certains que nous avons reçus de divers endroits des intelligences qu'il formoit avec les ennemis, tant à Bruxelles, avec l'archiduc, que dans le camp, avec le comte de Fuensaldagne, faisant escorter les courriers

jusque dans les portes de Cambray par quelque cavalerie tirée des troupes qui n'obéissent qu'à lui seul. Ces pratiques étant faites à notre insu, sans nos passe-ports et contre notre volonté, qui peut douter de son intelligence avec ceux contre lesquels nous sommes en guerre ouverte ? Il n'a voulu non plus faire sortir les Espagnols de la ville de Stenay, ainsi qu'il s'étoit obligé de le faire : cette seule condition ayant été exigée de lui lorsqu'il fut retiré de prison.

Sa conduite est cause que don Estevan de Gamarre s'est approché de la Meuse avec son armée ; qu'il a ravitaillé Mouson, et s'est conservé le passage de Dun, qui met en contribution une partie de la Champagne, pour donner aussi plus de moyen à nos ennemis d'entreprendre contre nous, et arrêter les progrès que notre armée, plus puissante que la leur, pourroit faire dans le Pays-Bas. Par une entreprise qui n'a jamais été vue dans notre royaume, quelques ordres exprès qui aient été donnés, ceux qui commandoient ces troupes n'ont jamais voulu obéir aux commandemens que nous leur avons faits de joindre les siennes au corps d'armée où ils avoient été destinés par nous et par notre oncle le duc d'Orléans. Ce qui a renversé jusqu'à présent tous nos desseins, tant à cause de la juste défiance que nous avons eue de ceux de notre cousin, comme aussi parce qu'il a donné loisir aux ennemis de se reconnoître et de se mettre en état de s'opposer à nos forces : outre que leur résolution s'est augmentée par les espérances, ou pour mieux dire par les assurances qu'on leur a données de quelques mouvemens dans notre royaume.

« Nous ne pouvons nous empêcher de dire toutes les désolations que les gens de guerre commandés par notre cousin ont faites, et qu'ils continuent de faire, en se maintenant en Picardie et en Champagne, qu'ils achè-

vent de ruiner, au lieu d'être dans les pays ennemis à leur faire la guerre. La liberté que prennent ses troupes de piller nos sujets fait aussi que plusieurs de nos soldats abandonnent notre camp pour aller dans le sien.

« Nous avons bien voulu vous donner part de toutes choses, encore que la plus grande partie fût déjà connue. Nous croyons que vous jugerez, par ces déportemens publics de notredit cousin, que ses menées secrètes ne sont pas moins dangereuses. La connaissance que nous en avons ne nous permet pas de le pouvoir dissimuler plus long-temps, sans abandonner le gouvernail de cet État que Dieu nous a remis en main, et que nous sommes résolus de tenir avec fermeté. Nous savons que si nous n'apportons un prompt remède au désordre qu'on veut jeter dans notre État, nous ne pouvons obliger nos ennemis d'entendre à la paix que nous désirons de conclure, ni réformer les abus qui se sont glissés dans notre royaume ainsi agité par tant de pernicieux desseins et entreprises, si nous ne les prévenions et en arrêtions le cours, comme nous sommes résolu de faire par les moyens que Dieu nous a mis en main, dans l'assurance que nous avons et que vous nous avez toujours témoignée de votre fidélité et affection à maintenir notre autorité, entretenir nos sujets dans l'obéissance qu'ils nous doivent, et que nous nous assurons que vous continuerez à apporter tout ce qui dépendra de vos soins pour faire valoir nos bonnes intentions pour le bien et le repos de notre royaume.

« Fait à Paris, le 17 août 1651.

« *Signé* Louis.

« *Et plus bas*, de Guénégaud. »

Le lendemain, le prince de Condé alla au parlement, et dit à la compagnie qu'il avoit été entièrement surpris

d'apprendre les calomnies que ses ennemis lui imposoient, et qu'ils se servissent pour cela de l'autorité du Roi; que ses services et sa naissance parloient assez pour lui; qu'il croyoit que Son Altesse Royale savoit le détail de toute sa conduite et la fausseté des choses qu'on lui imputoit, et en informeroit la compagnie; et que, pour le reste, il lui seroit aisé de s'en justifier. Il parla assez fièrement, et se tournant du côté du coadjuteur quand il parla de ses ennemis; car il n'ignoroit pas les propositions qu'il avoit faites contre lui, et ses conférences avec les ministres de la Reine.

Cette affaire étant de grande conséquence, on députa deux conseillers vers le duc d'Orléans pour le prier de venir au parlement. L'embarras où étoit ce prince de ne savoir que faire entre la Reine et M. le prince le rendoit incertain. Il dit à ceux qui l'allèrent trouver qu'il étoit malade, qu'il alloit être saigné, et qu'il n'y pourroit pas aller. Ils le pressèrent de leur donner jour, et il leur dit que, sur les six heures du soir, il leur feroit savoir quand il pourroit y aller.

Le lendemain 19 août, le prince de Condé vint au parlement avec un écrit en main du duc d'Orléans, par lequel ce prince, malgré ce qui s'étoit passé entre la Reine et lui, et le consentement qu'il avoit en quelque façon donné à la déclaration faite contre le prince de Condé, le justifioit sur les principaux chefs dont la Reine l'accusoit. Cette contrariété d'action, qui, à l'égard du duc d'Orléans, n'étoit pas sans excuse, donna sujet à la Reine de se plaindre de lui; mais il disoit pour ses raisons qu'il avoit voulu balancer les choses, afin de porter la Reine et M. le prince à l'accommodement, et empêcher la guerre civile; qu'enfin se voulant lier avec le prince de Condé, comme ayant tous deux offensé la Reine et tous deux ayant sujet de la

craindre, il l'avoit abandonnée en cette occasion, en donnant des forces à M. le prince pour lui résister. Cet écrit étoit tel.

DÉCLARATION DE M. LE DUC D'ORLÉANS, ENVOYÉE AU PARLEMENT POUR LA JUSTIFICATION DE LA CONDUITE DE M. L PRINCE.

« Nous, Gaston, fils de France, oncle du Roi, déclarons que nous n'avons su que mercredi dernier, à sept heures du soir, par M. de Brienne, la résolution que la Reine avoit prise de mander les compagnies souveraines et la ville, pour leur déclarer qu'elle n'avoit aucune pensée pour le retour du cardinal Mazarin, et qu'elle feroit expédier toutes déclarations nécessaires pour cet effet, et qu'elle pourroit aussi parler de ce que M. le prince n'avoit été au Palais-Royal depuis que nous le lui aurions mené.

« Le lendemain, qui étoit le jeudi, y étant allé sur les onze heures, la Reine nous auroit fait lire l'écrit sans que nous en eussions eu communication auparavant, auquel nous aurions trouvé beaucoup de choses à redire, et particulèirement en ce qui regarde l'intelligence avec l'Espagne, et aurions jugé à propos de n'en point faire la lecture ; mais la Reine le voulut absolument, disant que cela étoit nécessaire pour sa décharge, le Roi devant être majeur dans vingt-deux jours.

« Nous déclarons aussi que M. le prince a proposé à la Reine en notre présence, et depuis au conseil, après le retour du marquis de Sillery de Bruxelles, où il avoit été envoyé par Sa Majesté, qu'il y avoit deux moyens de faire sortir les Espagnols de Stenay : l'un, par la négociation, les Espagnols ayant offert audit marquis de Sillery de sortir de ladite ville de Stenay moyennant

une suspension d'armes entre Stenay et les places de Luxembourg pour le reste de la campagne : ce que la Reine ayant refusé absolument, M. le prince nous fit entendre qu'avec deux cents hommes qui étoient dans la citadelle, il ne pouvoit en chasser cinq cents qui étoient dans la ville, et qui pouvoient être rafraîchis à toute heure par l'armée des ennemis ; et que si la Reine vouloit lui donner deux mille hommes, il les contraindroit d'en sortir.

« Nous témoignons aussi que toutes les troupes qui sont sous le nom de M. le prince, et qui ont été destinées par nous pour l'armée de Picardie, y sont présentement, à la réserve du régiment de cavalerie et la compagnie de chevau-légers d'Enghien ; et que, pour les autres qui étoient destinées pour l'armée de Champagne et ledit régiment d'Enghien, M. le prince n'ayant pas jugé à propos qu'elles fussent sous le commandement du maréchal de La Ferté, parce qu'il est attaché au cardinal Mazarin, qu'il l'avoit escorté pendant ses voyages et même reçu dans ses places depuis les arrêts du parlement, il nous auroit prié d'envoyer une personne qui fût à nous pour les commander, avec assurance qu'elles lui obéiroient aveuglément. Nous nommâmes à Sa Majesté le sieur de Vallan pour cet emploi, lequel, étant près de partir, reçut un ordre contraire de Sa Majesté qui a obligé lesdites troupes de demeurer, en attendant ledit sieur de Vallan, qui les devoit commander.

« Nous déclarons encore que les soupçons et défiances de M. le prince ne sont pas sans fondement, ainsi que nous l'avons dit dans le parlement, ayant su qu'il y avoit eu quelques négociations faites à son préjudice, et depuis que nous le menâmes au Palais-Royal, où il ne fut pas trop bien reçu, nous ne l'aurions pas invité d'y retourner.

« Nous assurons aussi que nous ne croyons point que M. le prince ait été capable d'avoir eu jamais de mauvais desseins contre le service du Roi et le bien de l'État.

« Fait à Paris, le dix-huitième jour d'août 1651.

« *Signé* GASTON.

« *Et plus bas*, DE FRÉMONT. »

M. le prince, outre cette justification, apporta une réponse à la déclaration de la Reine, qui fut lue en présence de tous, par laquelle il rendoit raison de sa conduite sur tous les chefs qui le condamnoient. Le coadjuteur, qui, en cette occasion, s'entendit nommer, voulut se défendre. Le prince de Condé et lui se reprochèrent beaucoup de choses; et le coadjuteur dit à M. le prince qu'il avoit manqué à sa parole. Je ne sais pas bien le détail de cette conversation ; mais voici l'écrit :

« Messieurs,

« C'est avec un extrême déplaisir qu'après avoir tant de fois déclaré à votre compagnie et au public la sincérité de mes intentions, justifiée par une conduite reconnue de toute la France, et qui ne reproche rien à ma conscience, je me trouve encore obligé de vous donner un éclaircissement sur le sujet d'un écrit que je respecte parce qu'il porte le nom du Roi, mais lequel contient une diffamation de ma personne et de mes déportemens. On ne peut trouver étrange qu'avec tout le respect que je dois à Sa Majesté, surprise par l'artifice de mes ennemis, je satisfasse à ma réputation, et d'autant plus que ce discours n'a aucune des marques par lesquelles les rois ont accoutumé de faire savoir à leurs peuples leurs volontés contre des princes de ma naissance et de mon rang.

« Il semble qu'on me veuille imputer que je me serve

du nom du cardinal Mazarin comme d'un prétexte pour fomenter les divisions que l'on dit être dans l'État. Toute la France sait que je n'ai eu aucune part à ce qui s'est dit et fait contre lui auparavant ma prison ; qu'il a été proscrit avant ma liberté ; et que si depuis je me suis uni de sentiment avec tous les parlemens du royaume et aux vœux de tous les peuples, ce n'a été que pour maintenir le repos et la tranquillité de l'État, que son retour pouvoit altérer; et si le conseil du Roi avoit pris autant de soin qu'il devoit de lever sur ce sujet les ombrages et les défiances auxquelles tant de voyages faits à Cologne ont donné lieu, le parlement n'auroit pas été en peine, pour dissiper les craintes que l'on avoit de son rétablissement, de demander une déclaration confirmative de ses arrêts, laquelle il semble qu'on ait voulu éluder sur ce papier, qui étant sans forme ne doit être d'aucune considération.

« Cela suffiroit pour dire que je n'ai pas besoin d'y répondre, si ce n'étoit qu'ayant été lu en présence de votre compagnie et de toutes les autres, même du corps de ville, et ayant été ensuite imprimé, il est juste que je désabuse le public de toutes les calomnies qui y sont répandues contre moi.

« L'on me reproche les grâces du feu Roi faites à ma maison, comme si feu monsieur mon père n'en avoit mérité aucune par ses services ; car pour les places de Stenay et Clermont, qui m'ont été données depuis la régence pour récompense de l'amirauté qu'avoit feu M. le duc de Brezé mon beau-frère, et que je perdis par sa mort, je n'estime pas qu'on les doive envier à ce que j'ai fait pour l'État, non plus que les charges et les gouvernemens que je possède, qu'on ne me pouvoit ôter sans quelque injustice, puisque feu monsieur mon père les avoit.

« J'ai reconnu publiquement être obligé de ma délivrance à la bonté de Leurs Majestés, aux instances que M. le duc d'Orléans en a faites avec tous les témoignages d'affection que je pouvois désirer d'un prince de sa générosité, et aux supplications du parlement, que j'en ai remercié. Mais je ne croirai point manquer à la gratitude que je dois, si je fais entrer la justice en part de cette obligation ; et la déclaration d'innocence qu'il a plu à Sa Majesté m'accorder étant une preuve de l'oppression qui m'a été faite, il est extraordinaire qu'après une prison de treize mois sans cause et sans fondement, on veuille faire passer ma liberté pour un bienfait.

« L'on dit que l'on m'a rendu le rang que j'avois dans le conseil du Roi, lequel ayant été à feu monsieur mon père, auquel j'ai succédé par le testament du feu Roi de glorieuse mémoire, et depuis par votre arrêt lors de la régence, et m'appartenant par ma naissance, je ne crois pas qu'on puisse traiter de faveur un droit que j'ai comme ayant l'honneur d'être prince du sang, et duquel on ne pouvoit pas par conséquent me priver, non plus que de mes gouvernemens et de mes places, sans injure ; étant au surplus ridicule que les nouveaux confidens du cardinal Mazarin, qui ont vraisemblablement dicté cet écrit, publient que par ce grand nombre de places qu'ils disent que je possède, quoique je n'aie que Stenay et Clermont, outre celles qui étoient dans ma maison, j'ai plus affecté de me faire craindre que de me faire aimer, puisqu'on n'a jamais fait aucune plainte d'aucune violence de la part de ceux qui y commandent ; et je ne serois point en peine de me défendre de la haine que l'on me reproche, si je n'avois en quelque façon sacrifié mes intérêts et ma propre gloire à l'obéissance que je croyois devoir au

Roi, et de laquelle néanmoins l'on se prévaut à présent pour me décrier, laissant à juger au parlement si ces affidés au cardinal Mazarin peuvent me reprocher le nombre de mes gouvernemens; puisque le cardinal, sous le nom de ses domestiques, possède Pignerol en Italie; Salses, Perpignan et Roses en Roussillon; Brest, Dunkerque, Mardic, Bergues, Dourlens, Bapaume, La Bassée, Ypres, Courtray, Porto-Longone et Piombino, qu'il avoit et qu'il a laissé perdre, sans compter une infinité d'autres dont les gouverneurs sont dans sa dépendance ; ce qui fait assez connoître s'il ne faut point autre chose que des paroles pour assurer l'éloignement hors du royaume d'un homme qui a tant de portes pour y entrer, et dont on sait, par une expérience trop fatale à la France, que sa politique a toujours été de se rendre redoutable.

« L'on fait dire au Roi qu'il a rétabli les troupes qui étoient et qui sont encore sous mon nom capables de composer une armée. Comme si elles n'avoient pas assez bien et utilement servi pour mériter cette justice, étant connu à toute la France que les avantages que Sa Majesté a remportés sur les ennemis ont été en partie les fruits de leurs fatigues et de leurs travaux; et comme si Sa Majesté pouvoit avoir trop de régimens qui ont porté partout la gloire de ses armes avec des succès qui auroient donné la paix à toute l'Europe, si le cardinal Mazarin ne les eût rendus inutiles par sa mauvaise et pernicieuse conduite. Il devoit se souvenir qu'ayant eu deux régimens d'infanterie italienne, deux autres régimens d'Allemands et Polonais, quatre régimens de cavalerie de même nation, ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers, et ses gardes qu'il a eus jusque dans le Palais-Royal, qui est une insolence sans exemple, sans faire mention de vingt autres régimens qui

étoient pour la garde de ses places ou sous le nom de ses domestiques ou affidés, il ne me devoit pas faire reprocher que j'avois assez de régimens pour faire une armée, puisque je ne les ai jamais employés que pour le service du Roi et le bien du royaume, et qu'au contraire on a tout sujet d'appréhender qu'il n'abuse des siens pour troubler par ses armes, comme il a fait par ses intrigues, notre repos et notre tranquillité.

« J'avoue que j'ai accepté le gouvernement de Guienne pour celui de Bourgogne que le Roi a donné à M. d'Épernon, sur les instances qui m'en furent faites de la part de la Reine, plus pour donner la paix à cette province et satisfaire M. d'Épernon par cet accommodement, que par aucune considération. Et même j'ai supplié Sa Majesté de n'y point penser : et, un des ministres présens [1] m'ayant demandé si je le disois de bon cœur, et après avoir répondu que oui, la Reine dit qu'elle le vouloit absolument, comme une chose nécessaire pour la tranquillité de la Guienne et pour la satisfaction dudit sieur duc d'Épernon, qui n'y pouvoit retourner avec succès pour le service du Roi et sûreté de sa personne ; étant étrange que, dans la condescendance que je rendis en cette occasion, on s'en soit servi pour me calomnier dans le public.

« Que si j'ai conservé les places où je commande pour le Roi en Bourgogne, c'est parce qu'on ne m'en donnoit aucune en Guienne, et que, les ayant achetées, il n'étoit pas juste de me les ôter sans m'en donner d'autres en échange, ou m'en payer la récompense que feu monsieur mon père en avoit donnée à feu M. de Bellegarde.

« Pour les sommes immenses qu'on dit m'avoir été

[1] Chavigny.

payées pour arrérages de mes pensions, appointemens, désintéressemens et montres de troupes qui sont sous mon nom et garnisons, celui qui a dressé cet écrit n'a pas eu de bons mémoires, étant certain que je n'ai eu que des assignations payables seulement en 1652 et 1653, comme étant sur l'imposition de 1651 et 1652, et qui par conséquent n'ont pu donner lieu au renversement des tables du Roi, pour lequel on sait le démêlé que j'ai eu avec le conseil, et au manque de fonds pour la subsistance des troupes, qui est une dépense présente, et qui ne souffre point de retardement : pouvant protester à la compagnie, avec vérité, que de toutes ces assignations je n'en ai pas reçu cinquante mille livres, et que le surplus de ce qui me reste à payer étoit échu devant ma prison pour la plus grande partie, et m'auroit été payé dès ce temps-là, si on ne l'avoit diverti par l'ordre et pour le compte du cardinal Mazarin et des siens pour la plus grande partie, suivant les mémoires que je puis donner à la compagnie.

« Il est étrange qu'on me veuille imputer que je sois à charge à l'État, parce qu'on m'a payé en papier ce que je devrois recevoir en argent, si je ne donnois davantage à la nécessité de l'État qu'à mes intérêts, et particulièrement me montrant engagé envers mes créanciers de plus de deux millions, pour dépense que j'ai faite pour le service de Sa Majesté ; et qu'ainsi l'on veut rejeter sur moi le désordre des finances, comme s'il ne provenoit pas de la profusion qu'en a fait faire le cardinal, et de ce nombre innombrable de comptant que le parlement se peut faire rapporter pour connoître qui en a profité, étant certain que rien n'est venu à mon avantage de ce qui m'est dû; que la Reine m'est redevable encore de deux cent cinquante mille livres que feu madame ma mère et moi lui avons prêtées

dans ses plus grandes nécessités, et dont j'ai encore ses promesses en main.

« L'injuste prison dans laquelle on m'a mis et détenu pendant treize mois m'a empêché, avec beaucoup de regret, de faire valoir les bonnes qualités que me donne cet écrit ; et si les intentions de ceux qui l'ont fait étoient aussi sincères pour le bien de l'État que les miennes, on verroit bientôt cesser toutes les défiances qui m'empêchent d'en user pour le service du Roi comme je le voudrois.

« Je n'ai point poursuivi le changement qui a été fait dans le conseil ; et pour peu que l'on eût considéré la manière avec laquelle M. le premier président et moi avons été depuis, et tout ce qui se passe en cette occasion, on se persuadera difficilement que j'aie témoigné aucune ardeur ni empressement pour demander cet établissement, et que j'aie eu d'autre part à cette mutation que l'obstacle que j'apportai, aussi bien que Son Altesse Royale, à la proposition qui fut faite par M. de Montrésor, et appuyée de M. le coadjuteur, de faire prendre les armes à Paris, d'ôter de force les sceaux à M. le premier président, et d'aller droit au Palais-Royal[1] ; et cela en présence de M. de Beaufort et de quantité de personnes de condition qui peuvent en dire la vérité.

« La poursuite que j'ai faite pour l'éloignement des sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne n'est point une continuation d'entreprise sur l'autorité royale, puisque le parlement a justifié ma conduite par ses remontrances, et le public par ses applaudissemens à une demande non-seulement juste, mais nécessaire pour éta-

[1] J'ai parlé de cela sur le récit des témoins, et particulièrement sur celui de madame de Longueville, qui pour lors m'en conta les particularités. (*Note de l'auteur.*)

blir la sûreté de tous les gens de bien, et la mienne particulière.

« Si cet éloignement avoit été exécuté, comme le bien du royaume le requéroit, la France auroit eu l'accomplissement de ses vœux par mon attachement aux volontés de la Reine. Mais ayant vu qu'au même temps que l'on me donnoit cette satisfaction apparente, l'on renouveloit en effet mes défiances par un commerce continuel avec le cardinal Mazarin et avec mes plus grands ennemis, j'ai cru être obligé de pourvoir à ma sûreté, sans néanmoins manquer au respect que je dois au Roi, dont je ne me départirai jamais, quelque effort que fassent ceux qui veulent troubler l'État pour m'engager à une conduite contraire. Et si je n'ai eu l'honneur de voir Leurs Majestés qu'une fois, je proteste à votre compagnie que j'en ai tout le déplaisir qu'on se peut imaginer d'un prince de ma naissance, qui se ressent très-obligé des bontés que le Roi m'a toujours fait paroître et dont j'eusse tâché de mériter la continuation par mes soumissions, si, pour me ravir cet avantage, l'on ne se fût étudié de me donner de nouveaux soupçons par les courriers qu'on envoyoit au cardinal, et les nouveaux établissemens qu'on veut faire dans le conseil sans ma participation et mon consentement, et de personnes nouvellement engagées d'affection et d'intérêt avec le cardinal, puisque c'est par lui qu'ils y entrent. Ce qui m'a obligé de ne pas hasarder davantage ma liberté entre les mains de gens dont l'ambition règle toute la conduite, et qui m'ont par conséquent donné juste sujet d'appréhender tout de leurs conseils; et c'est ce qui m'oblige de vous déclarer que toutes les fois qu'ils entreront dans le conseil contre mon consentement, je n'y pourrai jamais prendre aucune confiance, et n'y pourrai avoir aucune sûreté.

« Je reconnois que, ces défiances continuant, je me suis abstenu d'assister aux conseils, pour lesquels néanmoins je n'ai eu jamais que les mêmes sentimens que Son Altesse Royale a témoignés dans cette compagnie, lesquels n'auroient point été exposés à la censure publique, si l'on eût autant affecté de les rendre utiles et glorieux à l'État que soumis à la volonté du cardinal, dont on sait que l'on a toujours attendu jusqu'ici les avis pour former les résolutions que l'on avoit à prendre, soit pour les grâces ou pour les ordres généraux du royaume, ainsi que Son Altesse Royale a témoigné plusieurs fois. Si j'ai écrit aux parlemens du royaume et à quelques villes, ce n'a été que pour rendre compte de ma conduite et de mes actions, et pour dissiper les bruits que l'on faisoit courir que je voulois faire une guerre civile, et en conséquence des lettres que l'on en fit écrire par le Roi dans toutes les provinces depuis ma retraite dans ma maison de Saint-Maur. Et je m'étonne que ce procédé ayant été trouvé juste et légitime par votre compagnie, qui a justifié toute ma conduite en cette rencontre, puisqu'elle a reçu favorablement mes lettres, on s'efforce d'y trouver à redire, et de le rendre criminel par cet écrit, étant chose très-contraire à la vérité que j'aie écrit pour faire aucune levée extraordinaire de soldats, aussi bien que ce qu'on débite que j'ai renforcé les garnisons des places dont je suis gouverneur, que je les fortifie de nouveau, et que j'oblige les habitans des lieux circonvoisins aux corvées, quoique les garnisons n'excèdent pas le nombre porté par les états du Roi, et que j'aie ordre et argent de Sa Majesté pour lesdites fortifications, et qu'il seroit à souhaiter que tous les gouverneurs des places frontières en usassent de même.

« La retraite de ma femme et de ma sœur en mon

château de Montrond étant un effet de l'obligation que j'ai eue de travailler à la conservation de ma maison, que je n'ai pas cru, après tant de défiances légitimes, devoir exposer toutes en un même lieu, il n'y a que ceux qui en veulent la ruine qui y puissent trouver à redire, lesquels, s'ils étoient mieux avertis ou moins artificieux, sachant que ma sœur est dans les Carmélites à Bourges, et ma femme dans une de mes maisons, qui lui avoit été même donnée pour retraite pendant ma prison, ne prendroient point occasion de donner ombrage au public d'une action non-seulement permise, mais tout-à-fait indifférente, ni d'interpréter malicieusement la recette que je fais de mes revenus pour le paiement de mes dettes et l'entretien de ma maison.

« Lors de ma sortie du Havre, l'on n'a exigé aucune condition de moi pour Stenay, à laquelle on jugera bien que je n'ai pu m'obliger, puisqu'elle n'étoit pas en mon pouvoir, M. le duc d'Orléans faisant assez connoître par la déclaration que je n'ai point manqué à ce que je dois au Roi et à ma naissance. Car, comme il témoigna s'offrir, après le retour du marquis de Sillery, qui étoit allé à Bruxelles par ordre du Roi, d'en faire sortir les Espagnols par voie de négociation, pourvu que l'on promît de ne point faire de courses entre la ville de Stenay et le Luxembourg, ou bien que, me laissant deux mille hommes, je les contraindrois de s'en retirer; ce que la Reine n'ayant pas voulu, on ne peut à présent m'imputer que la garnison de la citadelle de Stenay, qui n'est que de deux cents hommes, ne chasse pas cinq cents Espagnols qui sont dans la ville, et qui peuvent être rafraîchis par les troupes de l'archiduc autant de fois qu'il le voudra.

« Pour ce qui est du passage de Dun, il est si peu considérable que trois cents hommes en peuvent chas-

ser les ennemis, lesquels ne seroient pas en état de le conserver, non plus que Mouzon et les autres places qu'ils conquirent l'année passée pendant ma prison, si l'on avoit occupé l'armée comme on le pouvoit dès le commencement de la campagne, et que l'on ne la conservât pas pour des desseins que le temps fera connoître être bien contraires à ce que l'on publie par cet écrit.

« Quant aux troupes qui sont sous mon nom, et au séjour qu'elles font sur la frontière, ma conduite ne peut être mieux justifiée que par M. le duc d'Orléans, qui déclare que je n'ai rien fait que par ses ordres et pour empêcher la dissipation des troupes qui peuvent être très-utiles au Roi, et dont la ruine eût été la suite infaillible de leur jonction à des corps commandés par des généraux et officiers étant entièrement dans la dépendance du cardinal Mazarin. Et il paroît assez que le bruit que l'on fait contre le séjour de ces troupes en France n'est qu'un artifice pour me décrier, puisqu'on ne dit rien de celles de MM. de Turenne et de Vendôme, et des régimens de Chack et de Mettencourt qui sont logés auprès, et qu'on ne fait point marcher pour l'armée.

« Les désolations que l'on impute auxdites troupes est un mal général et non point un particulier, auquel le parlement ayant pourvu par ses arrêts, j'ai déclaré, comme je déclare encore, que je tiendrai toujours la main à ce que ceux d'entre elles qui auront failli soient punis selon la rigueur des ordonnances.

« Si je ne m'étois point si ouvertement déclaré contre le cardinal Mazarin par ce que j'ai témoigné dans cette compagnie et en public, et par l'opposition que j'ai faite au commerce de ces courriers de Cologne, je n'aurois pas besoin de me justifier de ces pratiques que l'on dit que j'entretiens et dedans et dehors du royaume.

Et si l'on fait réflexion que Cambray est le passage des courriers que l'on envoie au cardinal, ainsi qu'il paroît par la lettre de M. le maréchal d'Hocquincourt, dont Métayer étoit porteur, il sera difficile de concevoir que j'aie fait prendre la même route pour communiquer avec l'archiduc, et que j'aie exposé trente hommes pour l'escorte de ceux que j'envoyois, qui eussent été autant de témoins contre moi : ce qui est si ridicule qu'il ne mérite point de réponse.

« Je conclurai enfin cette réponse par ce qui est de plus important dans ce discours, dans lequel on m'accuse d'avoir intelligence avec les Espagnols, et qui est faussement controuvé par mes ennemis ; c'est pourquoi j'en demande réparation comme du plus grand outrage qui puisse être fait à mon rang et à ma dignité de prince du sang, et supplie la compagnie d'interposer son autorité pour me la faire obtenir, et de prier le Roi et la Reine de nommer les auteurs de cette calomnie, et de vouloir incessamment envoyer ces Mémoires et ces avis, qu'on dit être certains, tant de ladite intelligence que de l'engagement de soldats extraordinaires dans le royaume pour mon service particulier : me soumettant à votre jugement, en cas que j'aie rien fait contre le devoir de ma naissance. »

CHAPITRE XLVI

(1651). — Haine déclarée de Condé et du coadjuteur. — Délibération au parlement (21 août) sur la justification de ce prince. — La Reine envoie sa garde protéger le coadjuteur. — Celui-ci faillit à être tué par La Rochefoucauld. — Le parlement prie la Reine d'accorder la paix à Condé. — Inaction de l'armée. — Monsieur conseille également la douceur. — L'approche de la majorité du Roi rassure Anne d'Autriche. — *Articles accordés entre MM. le cardinal Mazarin, le garde des sceaux de Châteauneuf, le coadjuteur de Paris, et madame la duchesse de Chevreuse.* — *La célèbre cavalcade faite pour la majorité du Roi.* Cérémonie qui a lieu au parlement. — Action charitable de la Reine. — Elle se prépare à la lutte contre Condé. — Rentrée de Châteauneuf au ministère, de La Vieuville aux finances, Mathieu Molé aux sceaux. — Hésitations de Condé devant la guerre civile. — Madame de Longueville l'y détermine. — Il est reçu à Bordeaux avec enthousiasme — Il traite avec l'Espagne. — Turenne lui refuse son concours. — Pourparlers du coadjuteur avec le cardinal. — Mazarin lui promet le chapeau. — Départ du Roi et de la Reine pour le Berri et la Guienne, afin de combattre le prince de Condé (24 septembre 1651).

M. le prince et M. le coadjuteur étant ennemis déclarés, chacun, pour se tenir sur la défensive, menoit au Palais quantité de suite. Le prince de Condé, par sa naissance et par son autorité, avoit beaucoup d'amis et de serviteurs, et le coadjuteur, par la force de sa cabale, en avoit aussi un fort grand nombre; et l'on avoit raison de croire que cette querelle ne se termineroit pas sans y avoir du sang de répandu.

Le 21 août on s'assembla pour délibérer sur les justifications du prince de Condé que le duc d'Orléans, par son écrit, avoit rendues plus aisées qu'elles ne l'avoient paru à ses ennemis. L'animosité étoit telle que chacun vouloit être en état d'attaquer et de se défendre.

Le coadjuteur, ce jour-là, que tout le monde soupçonnoit devoir être terrible, craignant que ses amis ne fussent pas en assez grand nombre pour égaler la suite et la puissance du prince de Condé, supplia la Reine qu'on lui prêtât quelques gens de la garde. Laigues, qui avoit été capitaine au régiment des Gardes, lui mena quantité de soldats [1] ; et le Palais se trouva plein d'hommes armés, prêts à donner bataille au premier signal.

Quand tous les chefs de part et d'autre eurent pris leurs places, on vint avertir messieurs de la grand'-chambre que la grand'salle étoit pleine de gens armés et qu'il étoit impossible d'opiner en sûreté. M. le prince pria le duc de La Rochefoucauld d'aller faire sortir ses gens. Le coadjuteur dit aussi qu'il alloit prier ses amis de se retirer, et partit brusquement pour cela. Il s'avança hors de la porte, avant le duc de La Rochefoucauld. Aussitôt qu'il parut dans la grand'salle du Palais, et que ceux du parti du prince le virent, ils mirent tous l'épée à la main. Ceux du coadjuteur en firent de même : et dans cet instant il s'en fallut peu qu'ils ne se tuassent tous les uns les autres, sans nul ordre particulier de faire ce qu'ils faisoient.

Le coadjuteur voyant cet embarras, et craignant de se trouver engagé parmi tant d'épées tirées contre lui, voulut rentrer dans le petit parquet des huissiers, d'où il étoit déjà sorti : mais il rencontra le duc de La Rochefoucauld à la porte, qui la lui ferma au nez. Le coadjuteur pousse et heurte. Le duc continue à la lui tenir

[1] La Rochefoucauld dit que depuis quelque temps le coadjuteur n'allait plus au palais sans être suivi de ses amis et d'un grand nombre de gens armés. Il prétend en outre qu'en donnant des gardes au coadjuteur, la Reine était bien aise de ce « nouveau sujet de division entre deux personnes que dans son cœur elle haïssoit presque également, » et qu'elle espérait être « vengée de l'un par l'autre ou les voir périr tous deux. » (Mém., année 1651). F. R.

fermée, et l'entr'ouvroit seulement pour voir qui accompagnoit le coadjuteur. Le coadjuteur voyant cette porte entr'ouverte, la poussa fortement pour entrer; mais il ne put passer tout-à-fait, et demeura comme à demi écrasé entre cette porte demi-ouverte, ne pouvant entrer ni sortir. Le duc de La Rochefoucauld le laissa long-temps dans cet état, et arrêta la porte par un crochet de fer qui étoit derrière, qu'il y rencontra, le tenant là pour empêcher qu'elle ne s'ouvrît davantage. Beaucoup des amis du coadjuteur et des gens de M. le prince qui se trouvèrent dans le parquet dirent qu'il falloit ouvrir au coadjuteur, et Montrésor, qui étoit son ami, se tourmentoit pour le faire entrer; mais le duc de La Rochefoucauld l'empêcha toujours.

Cependant le coadjuteur n'étoit pas à son aise; car, outre que la posture étoit fort désagréable, il devoit craindre que quelque poignard ne vînt lui ôter la vie, par le reste de son corps qui étoit demeuré derrière. Pendant ces fâcheux momens, il entendoit proche de lui ces deux troupes se menacer terriblement, et il eut besoin de toute sa fermeté pour n'avoir pas horreur de l'état où il étoit. On cria vers la grand'chambre : et, aux cris de quelques-uns, Champlâtreux, fils du premier président, sortit, qui de son autorité fit ouvrir la porte, malgré le duc de La Rochefoucauld.

Le coadjuteur, rentré et assis à sa place, se plaignit de ce duc et de sa violence : il lui reprocha qu'il l'avoit voulu assassiner. Le duc de La Rochefoucauld, qui se trouva assis auprès de lui, répondit brusquement que ce n'auroit pas été grand dommage ; et qu'en effet, ne sachant pourquoi tant d'épées étoient tirées, il avoit seulement songé à la conservation de M. le prince. Le duc de Brissac, qui se trouva de l'autre côté du duc de La Rochefoucauld, et qui était parent du coadjuteur,

lui répondit en le menaçant. Le duc de La Rochefoucauld, étant au milieu des deux, leur dit que s'il étoit hors de ce lieu, il les étrangleroit tous deux; et le coadjuteur, se servant d'un certain nom de guerre qu'ils lui avoient donné autrefois dans la guerre de Paris étant de même parti, lui dit : « Mon ami La Franchise, « ne faites pas le méchant; vous êtes poltron, et moi « je suis prêtre : c'est pourquoi nous ne nous ferons pas « grand mal. » Cette rude conversation se conclut par un rendez-vous que se donnèrent le duc de Brissac et le duc de La Rochefoucauld pour se battre; mais l'affaire fut accommodée aussitôt après [1].

Ce matin fut seulement employé à calmer ce désordre et à faire sortir toutes ces troupes si animées au combat, afin qu'on pût sortir de la grand'chambre en sûreté ; et dix heures sonnèrent avant que toutes choses pussent être apaisées. Ce fut une merveille que cette journée se passa sans malheur et sans carnage, et que quelque emporté n'avoit tué le coadjuteur à cette porte. Ce qui le sauva fut quelques-uns de ses gentilshommes qui demeurèrent toujours derrière lui. Il ne parut en rien que l'on en eût eu le dessein : le hasard seul eut part à cet événement, excepté l'action du duc de La Rochefoucauld, qui fut un peu dure, mais excusable en des temps comme ceux-là, à l'égard d'un ennemi aussi dangereux qu'étoit le coadjuteur.

Le 22, on opina sur la justification du prince de Condé. Plusieurs furent à le justifier; mais enfin le

[1] Cette incroyable aventure est racontée presque dans les mêmes termes par La Rochefoucauld. Il dit seulement que ce fut par générosité qu'il s'abstint de tuer le coadjuteur. (Voy. Mém. de La Rochefoucauld, 1651).

Retz dit au contraire qu'au moment où il avait le cou serré entre les deux portes, La Rochefoucauld cria à MM. de Coligny et de Ricousse de le tuer. (Voy. Mém. de Retz, année 1651.) F. R.

premier président fit revenir beaucoup de gens à son avis, et il fut arrêté qu'on porteroit à la Reine tous les écrits, et qu'elle seroit suppliée de faire considération sur l'importance de la chose, et très-humblement suppliée aussi de réunir la maison royale, et que le duc d'Orléans seroit prié de s'en mêler.

Le 26, le parlement vint trouver la Reine, et le premier président lui fit sa harangue en faveur de M. le prince, selon leur dernier arrêté. Il pressa la Reine de lui donner la paix; il lui exagéra l'innocence du prince, et combien il étoit nécessaire qu'il parût innocent, afin d'éviter les maux qui en pourroient arriver à la France; dont il fut loué, car il le fit malgré sa haine [1].

Une personne dit au premier président qu'on avoit trouvé étrange et voulu faire trouver mauvais à la Reine qu'il l'eût tant pressée pour le prince de Condé. Il répondit qu'au Palais-Royal et en présence de la Reine il croyoit être obligé, pour le bien et le repos de l'État, de parler de l'innocence de M. le prince; mais que, dans le Palais, il falloit y faire connoître ses fautes.

Le parlement, les princes, le cardinal Mazarin, et ceux qui en le haïssant couroient à lui, occupoient entièrement les esprits, et toutes les nouvelles du temps se terminoient à parler de ces choses. Il sembloit que Paris seul fût toute la France, et que hors de l'enclos de ses murailles il n'y eût rien au monde qui pût toucher les hommes d'aucune curiosité. Nous avions toutefois une belle armée que l'on n'occupoit à rien, parce que les brouilleries de Paris la tenoient en léthargie. La Reine, craignant d'en avoir affaire pour remédier à

[1] On se rappelle que le prince de Condé avait sacrifié complétement Molé à Chavigny lorsque, quelques mois auparavant, le duc d'Orléans avait exigé le renvoi du conseil de Mathieu Molé. De là le ressentiment du premier président. F. R.

quelque mal extrême où le Roi et elle se pouvoient trouver, n'osoit l'employer contre les ennemis, parce que les Français, ses ennemis domestiques, lui faisoient plus de peine que les étrangers.

Le même jour 26 août, le duc d'Orléans vint voir la Reine. Il lui demanda une audience particulière : ce fut pour lui faire encore de nouvelles instances pour l'obliger de faire tenir les États avant la majorité : ce qui marquoit assez les desseins que les princes avoient de faire prolonger la régence, et peut-être aussi qu'il y avoit des particuliers qui, par leurs intérêts, les portoient à cette poursuite; mais la Reine y résista comme elle avoit déjà fait plusieurs fois.

En suite de cette conversation, le duc d'Orléans, un peu en mauvaise humeur de ce dernier refus, s'en alla chez lui à Limours, où la Reine l'envoya visiter par le comte de Brienne, pour lui demander avis de ce qu'elle avoit à répondre au parlement sur la justification de M. le prince. Le duc d'Orléans fut radouci par cette civilité de la Reine. Il lui manda qu'il lui conseilloit de témoigner au parlement qu'elle croyoit le prince de Condé moins coupable qu'elle ne le faisoit avant la réponse qu'il avoit faite à la délaration du Roi; que, pourvu qu'il envoyât ses troupes à l'armée du Roi, qu'il fît sortir les Espagnols de Stenay, et qu'il témoignât désirer les bonnes grâces du Roi et d'elle, très-volontiers elle le recevroit en leur amitié.

Elle le fit ainsi : et pour faire voir combien de contrariétés se trouvent en la vie des hommes, lorsque le duc d'Orléans fut de retour de Limours, il présenta lui-même le coadjuteur à la Reine, qu'elle reçut comme un mauvais présent qu'elle faisoit semblant d'estimer. Ce prince, qui faisoit profession d'une si grande liaison avec le prince de Condé, avoit de longues conversations

avec le coadjuteur, qui depuis peu de jours s'étoit remis bien avec lui : ce qui fit dire aux amis du prince de Condé, de même qu'à beaucoup d'autres, que le duc d'Orléans étoit incompréhensible. Le parlement cependant travailloit à la justification de M. le prince; et leur arrêté fut de supplier la Reine de leur envoyer une déclaration en sa faveur telle qu'il la pourroit souhaiter, et une autre contre le cardinal, si ample et si forte, qu'il fût impossible de mettre son retour en doute.

Pendant qu'on s'amusoit à ces divisions publiques, la majorité approchoit, et la Reine ne pouvoit pas douter qu'elle ne dût être le souverain remède de ses maux. Elle espéroit y trouver de la puissance, et par elle se dégager de la servitude où elle se trouvoit réduite, ayant à rendre compte de ses actions au duc d'Orléans et au prince de Condé. Elle espéroit y trouver un fils, roi majeur et revêtu de la souveraine puissance qui lui appartenoit à lui seul. Elle étoit assurée de la bonté de son cœur pour elle ; et, par les bonnes qualités qu'elle voyoit en lui, elle avoit lieu de croire, vu sa gravité et sa sagesse, qu'il rétabliroit en sa personne la légitime autorité, en détruisant dans les autres celle qui lui avoit été injustement usurpée par l'état de son enfance.

Les articles accordés entre le cardinal et les frondeurs ayant été secrètement divulgués, ils furent alors imprimés, et coururent par Paris par l'ordre des princes. Comme ils peuvent servir d'instruction pour savoir les changemens qui furent faits par la Reine aussitôt après la majorité, je les ai mis ici, avec le récit de cette cérémonie. Elle fut accompagnée d'une déclaration d'innocence en faveur du prince de Condé, qui pendant ces jours-là alla faire une petite course à la campagne,

n'étant pas assez bien avec la Reine pour pouvoir y occuper la place que sa naissance lui donnoit.

ARTICLES ACCORDÉS ENTRE MESSIEURS LE CARDINAL MAZARIN, LE GARDE DES SCEAUX DE CHATEAUNEUF, LE COADJUTEUR DE PARIS, ET MADAME LA DUCHESSE DE CHEVREUSE [1].

« Que le coadjuteur, pour se bien maintenir dans la créance des peuples, se réserve de pouvoir parler au parlement et ailleurs contre le cardinal Mazarin, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un temps favorable de se déclarer pour lui sans rien hasarder; et que cependant M. de Châteauneuf et madame de Chevreuse feront semblant d'être mal avec lui, pour pouvoir traiter séparément avec ledit sieur cardinal et posséder l'esprit de la Reine, et se conserver en même temps dans le public par le moyen dudit sieur cardinal.

« Que madame de Chevreuse et lesdits sieurs de Châteauneuf et coadjuteur feront tous leurs efforts pour détacher M. le duc d'Orléans des intérêts de M. le prince, sans pourtant l'obliger de rompre absolument avec lui, sachant bien qu'ils n'en ont pas le pouvoir, et qu'ils perdroient par là leur crédit avec Son Altesse Royale, à laquelle ils n'oseroient rien proposer qui fût directement en faveur dudit sieur cardinal : connoissant l'affection que Son Altesse Royale a pour le public, et l'aversion qu'il a pour ledit sieur cardinal, et qu'il ne peut se fier en lui après les choses qui se sont passées. Il suffira, pour satisfaire à leur parole, qu'ils fassent tout ce qui dépendra d'eux pour empêcher que

[1] Lesdits articles furent trouvés sur le chemin de Cologne, dans un paquet porté par un courrier appartenant au marquis de Noirmoutiers, gouverneur de Charleville. (*Note de l'auteur.*)

Son Altesse Royale ne pousse tout-à-fait ledit sieur cardinal.

« Que M. de Châteauneuf sera premier ministre; qu'il suffira qu'on rende les sceaux pour quelque temps à M. le premier président, lequel aussi lui cédera le premier rang.

« Que M. le marquis de La Vieuville sera surintendant des finances, moyennant quatre cent mille livres qu'il donnera audit sieur cardinal, et cinquante tant de mille livres au sieur Bartet qui a négocié pour lui à Cologne; et ce, pour l'aider à payer la charge de secrétaire du cabinet qu'il a eu permission d'acheter; que ledit sieur cardinal fera donner audit sieur de Châteauneuf toutes les assurances nécessaires de la charge de chancelier, si elle vaque durant que les sceaux seroient en d'autres mains que les siennes.

« Que ledit sieur cardinal fera donner toutes les paroles et expéditions nécessaires pour la nomination du Roi au cardinalat, et pour la charge de ministre d'État audit sieur coadjuteur, pour en jouir incontinent après la tenue des États-généraux, n'étant pas à propos que cela se fasse auparavant; lequel pourra servir très-utilement ledit sieur cardinal dans l'assemblée des États, pourvu qu'il ne soit pas connu être son ami. Et que si ladite assemblée des États se porte, comme ledit sieur coadjuteur l'espère, à demander au Roi qu'il soit appelé dans son conseil, ledit sieur cardinal promet de le faire établir ministre à la prière desdits États, afin que, paroissant obligé au public plutôt qu'audit sieur cardinal, il le puisse servir plus utilement en cette place.

« Comme aussi ledit sieur coadjuteur promet d'employer son crédit pour faire casser par l'assemblée des États la déclaration que le parlement a fait donner

contre son avis pour exclure les cardinaux français.

« Que ledit sieur cardinal fera jouir dès à présent le marquis de Noirmoutiers des honneurs et avantages accordés aux ducs, en conséquence des lettres qu'il lui en a fait accorder par la Reine.

« Que ledit sieur cardinal fera donner la somme de cent mille livres au sieur de Laigues, sur la finance que paiera le sieur de Nouveau pour une charge de secrétaire d'État, laquelle ledit sieur cardinal lui a fait promettre en reconnoissance des bons offices qu'il lui a rendus, en fournissant des courriers confidens pour la négociation d'entre ledit sieur cardinal, madame de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf.

« Que ledit sieur cardinal donnera au sieur Mancini le duché de Nevers ou celui de Rethelois, avec le gouvernement de Provence, et lui fera épouser mademoiselle de Chevreuse aussitôt qu'il sera en possession desdits duché et gouvernement, et d'une charge dans la maison du Roi, auprès duquel lesdits sieur et dame favoriseront son retour et son établissement.

« Que ledit sieur cardinal empêchera que M. de Beaufort ne puisse avoir aucune part dans la confiance de la Reine ni du Roi, et ne fera aucun accommodement avec lui, mais le considérera comme son ennemi, aussi bien que lesdits sieurs et dame, en ce que les abandonnant il s'est attaché à M. le prince, nonobstant qu'il ait eu la charge de l'amirauté par les soins desdits sieurs et dame, et par l'autorité dudit sieur cardinal.

« Que ledit sieur cardinal autorisera auprès de la Reine messieurs de Châteauneuf et le coadjuteur, et dame de Chevreuse, et aura une entière confiance en eux sur les paroles que ledit sieur de Châteauneuf lui donne par lui et par messieurs de Villeroy, d'Estrées, de Seneterre et de Jars, qui se rendent ses cautions,

d'être tout-à-fait attaché aux intérêts dudit sieur cardinal, et de vouloir servir à son retour toutes fois et quantes qu'il se pourra. Comme aussi madame de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf s'obligent à la même chose envers ledit sieur cardinal pour ledit sieur coadjuteur, lequel n'entre point dans le présent traité pour les raisons susdites, et demeure libre pour désavouer ce qui pourroit être dit de lui sur ce sujet, au cas que ledit sieur cardinal voulût dire ou faire entendre qu'il lui eût rien promis ; le tout à condition qu'il ne se parlera plus des choses passées avant, durant ou depuis la guerre de Paris, et aussi depuis l'accommodement desdits sieurs et dame avec ledit sieur cardinal, et depuis l'emprisonnement de messieurs les princes, contre lesquels se fait principalement la présente union : l'intérêt commun desdits sieurs cardinal Mazarin, garde des sceaux de Châteauneuf, coadjuteur, et madame de Chevreuse étant fondé sur la ruine de M. le prince, ou du moins sur son éloignement de la cour ; et promet ledit sieur cardinal auxdits sieurs et dame d'empêcher que M. le duc d'Orléans n'ait connoissance au présent traité, ni des conférences ou négociations que ladite dame de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf ont eues ou auront ci-après avec ledit sieur cardinal. »

LA CÉLÈBRE CAVALCADE FAITE POUR LA MAJORITÉ DU ROI, PRISE SUR L'IMPRIMÉ QUI EN PARUT ALORS.

« Le sieur de Saintot, maître des cérémonies, ayant reçu du sieur de Rhodes, grand-maître d'icelles, les ordres que Leurs Majestés lui avoient donnés quelques jours auparavant celui de cette majorité, afin de faire préparer tout ce qui seroit nécessaire à l'accomplissement d'une action si auguste, furent, le 5 de ce mois,

avertir le parlement que le Roi devoit y aller le 7, et y tenir son lit de justice pour la déclaration de sadite majorité.

« Le 6, sur le soir, le marquis de Gesvres, capitaine des gardes du corps, lesdits grand-maître et maître des cérémonies, le sieer de Reau, lieutenant des gardes du corps, avec des exempts des mêmes gardes, furent, après avoir vu le premier président, visiter tout le Palais et les prisons, où ce marquis laissa un exempt et quatre gardes, qu'il chargea de leurs clefs; et les sieurs de Reau et de Saintot restèrent, pour vaquer aux soins des préparatifs du parlement, jusqu'au lendemain huit heures que le sieur de Rhodes s'alla saisir du poste dudit parlement, et y donner toutes les séances.

« Cependant les sieurs de Reau et de Saintot allèrent au palais Cardinal pour les cérémonies qu'il falloit observer auprès de Leurs Majestés, et donner tous les ordres de leur marche de ce lieu audit parlement.

« Le 7, sur les huit heures du matin, la cour s'étant rendue audit palais Cardinal, le maître des cérémonies alla dire au Roi, lors dans sa chambre, que la Reine le venoit voir, accompagnée de Monsieur, son frère unique, de Son Altesse Royale, de la princesse de Carignan, des ducs de Vendôme, de Mercœur, de Chevreuse, d'Elbœuf, de Beaufort, du prince d'Harcourt, du chevalier de Guise, du duc de Lillebonne, des ducs d'Uzès, de Roannez, d'Épernon, de Candale et d'Amville, des maréchaux de France, des officiers de la couronne, et des autres grands du royaume lors en cour.

« Aussitôt Sa Majesté envoya le duc de Joyeuse, son grand chambellan, et le marquis de Souvré, gentilhomme de sa chambre, la recevoir à la porte, et ledit maître des cérémonies conduisant toute sa compagnie à la ruelle du lit du Roi. Sa Majesté s'avança à l'entrée de

la balustrade, et reçut la Reine, qui le salua ; puis, l'ayant tendrement embrassé, lui fit un bref discours, à la fin duquel Monsieur lui donna pareillement un salut très-respectueux comme par hommage, ainsi que firent après ce prince Son Altesse Royale et tous les princes[1], ducs et officiers de la couronne, et grands du royaume. En suite de quoi le Roi commanda au maître des cérémonies de faire monter chacun à cheval, et à son ordre : ce qu'il exécuta, faisant partir du palais ces seigneurs et grands du royaume, qui étoient dans les cours et jardins de ce même palais dans l'état suivant, en présence de la Reine, de Monsieur, de Son Altesse Royale, qui étoient sur un des balcons de la première cour en dessous de la montre : chacun de ces seigneurs les saluant en se mettant dans son rang.

« Deux trompettes marchoient devant, suivis du sieur de Ternan, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, et capitaine général des guides de Sa Majesté, de ses camps et armées, marchant avec le sieur de La Chapelle son confrère, fort bien vêtus et montés à la tête de cinquante guides couverts de leurs casaques des livrées de Sa Majesté ; conduisant la tête où étoit toute la noblesse suivant la cour, avec celles des princes, ducs, pairs et grands du royaume, sans préséances, deux à deux, tous très-lestement équipés et montés, et faisant sept à huit cents gentilshommes en trois troupes.

[1] « Le prince de Condé ne se trouva pas à cette cérémonie, et il ne bougea de Saint-Maur : mais il y envoya le prince de Conti, qui donna de sa part une lettre au Roi, par laquelle il lui faisoit ses excuses de ce qu'il ne l'accompagnoit pas dans une action si célèbre, comme il eût bien souhaité ; mais qu'il étoit si malheureux, que ses ennemis l'avoient rendu odieux à Sa Majesté sans sujet, et qu'il espéroit, en répandant son sang pour son service, de lui ôter les mauvaises impressions qu'on lui avoit données de lui ; et qu'il se rendroit près de sa personne dès qu'il y trouveroit sa sûreté. » (Monglat, dix-septième campagne). F. R.

« Sur les pas de ce gros de noblesse marchoit en très-bel ordre la compagnie des chevau-légers de la Reine, composée de plus de cent maîtres, conduite par le chevalier de Saint-Mesgrin, lieutenant d'icelle, vêtu d'un habit couvert de broderie d'or et d'argent, et monté sur un cheval blanc très-beau, caparaçonné, dont les crins étoient garnis de grand nombre de rubans, et la housse enrichie aussi de broderie pareille à celle de son habit ; ayant devant lui quatre trompettes habillés de velours noir chamarré de passement d'argent, et leurs casaques croisées de toile semblablement d'argent.

« Après venoit la compagnie de chevau-légers du Roi, de deux cents maîtres, en habits de passemens d'or et d'argent, et montés sur de grands chevaux fort beaux, étant précédés de quatre trompettes vêtus de velours bleu chamarré d'or et d'argent, commandée par le comte d'Olonne, cornette d'icelle compagnie, couvert d'un vêtement de broderie d'or et d'argent, avec un baudrier garni de belles perles et des plumes blanches, feuille morte et couleur de feu, avec un cordon d'or, sur un cheval blanc très-bien ajusté, dont la housse d'écarlate étoit garnie de même que son habit.

« Ensuite alloit la compagnie du grand prévôt à pied, et lui avec un habit fort superbe, seul, sur un beau cheval paré d'une housse de broderie d'or. Cette compagnie étoit jointe immédiatement par celle des cent Suisses vêtus de neuf avec les toques de velours noir, le cordon d'or et des plumes de livrée du Roi, allant à pied, avec l'enseigne portant le drapeau, et son survivant à côté de lui, conduits par le sieur de Sainte-Marie, lieutenant français des mieux ornés d'un habit tout chargé de broderie d'or, en housse de pareille

étoffe sur un beau cheval bai-brun, et par le sieur Diespach, autre lieutenant de la même compagnie, des plus illustres maisons de la Suisse, et des plus attachées depuis longues années au service de nos rois, vêtu à l'ancienne suisse d'un habit de satin couleur de feu, avec le manteau couvert d'une large dentelle d'or et d'argent, doublé d'une brocatelle de même que le pourpoint, et le haut-de-chausse découpé par bandes aussi de satin, couvert d'or et d'argent, desquelles bouffoit une autre brocatelle. Il étoit en souliers et bas de soie, de semblable couleur de feu, avec les jarretières et les roses d'or et d'argent, et une chaîne d'or au col, faisant plusieurs tours, d'où pendoit aussi une grande médaille d'or, la toque de velours noir en tête, garnie d'une aigrette de héron et de quantité de belles plumes agrafées d'une attache de diamans avec un cordon de même, étant monté avantageusement sur un barbe qui avoit aussi un panache d'aigrette des plus beaux, les crins ornés et tout garnis de diverses grandes houpes et glands d'or et d'argent, la housse de velours de couleur de feu, couverte d'une haute dentelle et broderie d'or et d'argent, et l'or moulu appliqué et bruni avec tant d'art sur le mors, les boucles et les étriers, qu'ils sembloient d'or massif. Autour de ce lieutenant étoient douze petits Suisses, portant leurs hallebardes de fort bonne grâce, aussi avec les toques de velours ondoyés de plumes, et au reste très-bien ajustées ; de sorte qu'il n'est point de mémoire qu'aucun autre de cette nation ait paru plus lestement, et ait eu plus d'applaudissemens et d'approbateurs du peuple et de toute la cour.

« L'aide des cérémonies suivant à cheval, puis les seigneurs de la cour, gouverneurs des places, lieutenans généraux des provinces, tous très-magnifiquement

vêtus et superbement montés en housses de broderie d'or sur diverses couleurs.

« Entre autres le comte de Clère, fils du marquis de Fontaine-Martel, vêtu d'un pourpoint de toile d'or enrichi de clinquant et dentelle de même ; le haut-de-chausse de camelot de Hollande rouge cramoisi, pareillement étoffé avec une fort belle garniture que le plus grossier vulgaire appelle une petite oie, les plumes blanches et rouges, et son baudrier en broderie d'or, monté sur un cheval gris-pommelé, dont les crins étoient si bien frisés et liés de rubans jusqu'au bout de sa queue pendante à terre, que l'on disoit par galanterie que ce ne pouvoit être que l'ouvrage d'un coiffeur de dames ; sa housse étoit aussi de toile d'or de même chamarrure que l'habit, et le mors, les étriers et les boucles des mieux dorés. Avec le comte alloit le marquis d'Arcy son frère, vêtu de même sur un cheval bai clair, dont la garniture étoit argentée, et la housse de velours cramoisi, clinquante d'or et d'argent.

« Le chevalier Paul, fameux en nos combats de mer, bien qu'il n'eût jamais monté à cheval, pour faire voir son zèle au service du Roi, voulut paroître en cette cérémonie, étant vêtu en broderie d'or et d'argent et de pierreries, avec sa croix de chevalier estimée dix mille écus, et un baudrier couvert de figures de relief en broderie d'or et d'argent du prix de huit cents livres, monté sur un cheval bai clair, difficile à gouverner, dont la housse étoit de velours semé de perles ; ayant en suite de la cavalcade splendidement traité à dîner plusieurs seigneurs de la cour, où l'assurance avec laquelle ce chevalier avoit en la présence du Roi manié son cheval, n'en ayant jamais monté, fit diminuer celle du roi Abatalippa, que les Espagnols exaltent tant pour ne s'en être point fui à la première

rencontre d'un cheval, dans la bataille qu'ils lui donnèrent au Nouveau Monde, n'en ayant aussi jamais vu.

« Deux autres trompettes étoient à la tête des gouverneurs des provinces, du sieur Du Plessis-Bellière, des chevaliers de l'ordre, de la garde-robe, premiers gentilshommes de la chambre et grands officiers de la maison du Roi, tous aussi en riche équipage et sur des chevaux les plus beaux, harnachés avec des housses en broderie d'or.

« Six trompettes du Roi habillés de velours bleu suivoient, précédant six hérauts à cheval, revêtus de leurs cottes d'armes de velours cramoisi, semées de fleurs de lis d'or, leurs caducées en main, et les toques de velours en tête.

« Derrière eux paroissoit le sieur de Saintot, maître des cérémonies, allant et venant pour mettre chacun en rang; puis le marquis de La Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, comme officier de la couronne; lesmaréchaux de France, d'Estrées, de La Motte-Houdancourt, de l'Hôpital, Du Plessis-Praslin, d'Étampes et d'Hocquincourt, marchant deux à deux, tous richement vêtus et montés sur de grands chevaux, dont les housses étoient chargées d'or et d'argent.

« A leurs dos marchoit seul le comte d'Harcourt, grand écuyer de France, portant en écharpe l'épée du Roi attachée à son baudrier, et dans son fourreau de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, qu'il relevoit sur son bras. Il étoit vêtu d'un pourpoint de toile d'or et d'argent, et d'un haut-de-chausse plein de broderie semblable, monté sur un cheval de bataille gris pommelé, en housse de velours cramoisi, garni de passement d'or à points d'Espagne et chiffres de même, ayant au lieu de rênes deux écharpes de taffetas noir.

« Les pages et valets de pied en grand nombre, vêtus

de neuf, avec force plumes blanches, bleues et rouges, et la tête nue, suivoient ce comte devant les gardes du corps à pied, comme aussi le porte-manteau et les huissiers et massiers.

« Alors paroissoit le Roi, que son auguste contenance et sa douce gravité véritablement royales, avec sa civilité naturelle, faisoient remarquer à tous pour les délices du genre humain, et redoubler aux grands et aux petits les vœux qu'ils font ordinairement pour sa santé et prospérité.

« Sa Majesté, vêtue d'un habit tellement couvert de broderie d'or qu'on n'en pouvoit discerner l'étoffe ni la couleur, paroissoit de si haute stature, qu'on avoit peine à croire qu'elle n'eût pas encore passé sa quatorzième année : ce qui, joint à l'impatience de plusieurs, fit que, voyant un des jeunes seigneurs qui marchoit devant elle, ils s'emportèrent aux cris de *vive le Roi!* avant qu'il eût paru. Mais ils furent détrompés aussitôt qu'ils eurent aperçu sa grâce et son adresse à manier son barbe de poil isabelle, couvert d'une housse toute parsemée de croix du Saint-Esprit et de fleurs de lis en broderie d'or, lequel par sa gaieté, qui le fit soulever et aller plusieurs fois à courbettes, vérifie le dire de Plutarque : que les chevaux ne flattent point les rois ; ce qui a donné sujet au nôtre de se rendre un des meilleurs écuyers de son royaume.

« Auprès du roi de l'éperon en avant marchoient à pied ses écuyers, savoir les sieurs de Vantelet, de Roque, de Bournonville et Du Daufin, écuyers de la grande écurie, à sa main gauche ; et les sieurs Tenilly, de Varnante, de Sainte-Croix et de La Chenaye, écuyers de la petite écurie, à sa doite aussi à pied, vêtus d'habits couverts d'or et d'argent.

« Les exempts des gardes et six gardes écossais

étoient autour et proche de Sa Majesté, faisant deux files, ayant à leur tête le sieur Feron, lieutenant desdits gardes, pareillement à pied, suivi d'exempts, et le sieur de Carnavalet, lieutenant près du Roi, encore à pied.

« A côté de la droite de Sadite Majesté étoit le duc de Joyeuse, grand chambellan; et derrière elle le maréchal de Villeroy, son gouverneur, les marquis de Gesvres et de Villequier, capitaines de ses gardes, et le sieur de Beringhen, son premier écuyer, lestement vêtus et montés.

« Les princes suivoient en grand nombre, et les ducs et pairs aussi, sans rang et en confusion, fermoient la marche de cette cavalcade, ensuite de laquelle alloient les Suisses de la garde de la Reine, ses pages et valets de pied, quelques gardes, le duc d'Uzès, son chevalier d'honneur, et le comte d'Orval, son premier écuyer à cheval.

« Le carrosse du corps de la Reine venoit après, dans lequel étoit Monsieur, frère unique du Roi, Son Altesse Royale, la princesse de Carignan et la princesse Louise, la duchesse d'Aiguillon, la marquise de Senecé, dame d'honneur de la Reine, et la marquise de Souvré.

« Les exempts et les gardes marchoient autour : le sieur de Comminges, capitaine de ses gardes, derrière; le lieutenant plus bas, puis l'enseigne, l'écuyer ordinaire, celui de quartier, le sous-gouverneur de Monsieur, la compagnie des gendarmes du Roi, de plus de cent cinquante maîtres avantageusement montés, le comte de Miossens, à leur tête et des mieux équipés; quatre trompettes au devant. Celle de la Reine faisant plus de six-vingts maîtres avantageusement montés, et conduits par le comte de Mouchard leur lieutenant; les

trompettes devant les carrosses des filles d'honneur, ceux des princesses de la cour, et suite de Leurs Majestés.

« Toute cette pompeuse cavalcade marcha le long des rues de Saint-Honoré, de la Féronnerie, de Saint-Denis, devant le Châtelet, par la rue du Crucifix-Saint-Jacques, le pont Notre-Dame, le Marché-Neuf, et entra par la rue et porte Sainte-Anne en la cour du Palais. Tous ces chemins fourmilloient de monde, étant bordés d'amphithéâtres jusqu'au second étage, où une partie du plus beau monde de la ville étoit placée.

« Le reste des spectateurs étoit aux fenêtres, qui avoient été accrues par l'ouverture des murailles de toutes les chambres, où la même ardeur avoit ramassé tous ceux qui se trouvoient lors en cette ville, dont les toits mêmes étoient couverts, et d'où, comme de tous les autres endroits, les cris de *vive le Roi!* qui n'étoient interrompus que par des larmes de joie, s'élevant jusqu'au ciel, épanouissoient les cœurs de toute l'assistance, et conduisoient Sa Majesté jusqu'au pied de l'escalier de la Sainte-Chapelle, où les principaux officiers se trouvèrent plantés sur son premier palier, depuis lequel le régiment des Gardes faisoit une double haie. Sa Majesté étant descendue, ils l'accompagnèrent jusque sur le second palier; puis elle fut reçue en la même chapelle par l'évêque de Bayeux, trésorier d'icelle, revêtu d'habits pontificaux, et accompagné de son clergé; laquelle ayant doctement haranguée, il la conduisit au chœur, où elle entendit une messe basse célébrée par un chapelain de la chapelle du Roi, durant laquelle ce prélat, comme trésorier de cette Sainte-Chapelle, demeura le plus près de Sa Majesté, entre les évêques et les aumôniers.

« La messe dite, quatre présidens et six conseillers

de la cour étant venus au-devant du Roi pour le recevoir, comme fit le sieur de Rhodes, après avoir donné les séances dans le parlement, et laissé en sa place le sieur de Saintot, qui l'alla relever, Sa Majesté partit de cette église, et marcha avec l'ordre accoutumé, devancée des cent Suisses tambour battant, des tambours et trompettes de sa chambre, de six hérauts d'armes, de deux huissiers massiers, environnée de tous ceux qui l'avoient accompagnée, et la Reine proche de sa personne, suivie de Son Altesse Royale. Ledit sieur de Rhodes étoit retourné au parlement, où le Roi, arrivant dans la grand'chambre, monta en son lit de justice. La Reine se mit sur la gauche en entrant, qui étoit la main droite du Roi, et ensuite étoient assis Monsieur, Son Altesse Royale, le prince de Conti, les ducs de Mercœur, d'Uzès, de Beaufort, de Brissac, de Candale, de La Rochefoucauld, les maréchaux de France ci-devant nommés, et le grand-maître de l'artillerie. Sur le coin du retour du banc, à l'autre bout du côté droit en entrant, qui étoit la main gauche de Sa Majesté, étoient assis l'archevêque de Reims, duc et pair; les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, comtes et pairs ; le grand chambellan au pied du Roi, sur la première marche ; et à la seconde, un peu en retour, le comte d'Harcourt. Aux pieds de la Reine, à l'autre côté, sur la même marche, étoient assis le comte de Trêmes, le marquis de Gesvres, le comte de Charost, le sieur Chapes, et Villequier, capitaines des gardes.

« Le chancelier de France, qui, étant arrivé une heure avant le Roi, précédé des huissiers et massiers du conseil, avait été reçu par deux conseillers qui lui furent envoyés exprès dans le parquet, et avoit pris sa place au-dessus de tous les présidens jusqu'à l'arrivée du Roi, se plaça lors en une chaise au-dessous de Sa

Majesté, dans l'angle à l'ordinaire, et le prévôt de Paris sur la première marche.

« Après que chacun des susdits eut ainsi pris sa séance au dedans dudit parquet, comme aussi les princesses de Carignan et Louise, avec la marquise de Senecé, la duchesse d'Aiguillon, la marquise de Souvré et les filles de la Reine sur un banc, les gentilshommes de la chambre, les maîtres de garde-robe, le grand maréchal des logis, le grand prévôt, les chevaliers et les lieutenans généraux des provinces sur trois autres; les conseillers d'État, les maîtres des requêtes venus avec le chancelier sur deux, les secrétaires d'État sur un, le grand-maître des cérémonies sur un siége, le maître d'icelles à l'entrée du parquet, et le bailli du Palais entre les secrétaires d'État, avec le greffier du parlement, Mademoiselle dans l'une des deux lanternes où étoient la Reine d'Angleterre, les duchesses et autres personnes de remarque, en l'autre les ambassadeurs, et, sur un banc au dehors du barreau, les résidens, le silence fut fait, et le Roi parla en cette sorte :

« Messieurs,

« Je suis venu en mon parlement pour vous dire que, « suivant la loi de mon État, j'en veux prendre moi-« même le gouvernement; et j'espère de la bonté de « Dieu que ce sera avec piété et justice. Mon chancelier « vous dira plus particulièrement mes intentions. »

« Suivant lequel commandement de Sa Majesté, le chancelier, qui l'avoit reçu debout, s'étant remis en son siége, fit une harangue en laquelle il s'étendit à son ordinaire fort éloquemment sur ce qu'avoit dit le Roi, y ajoutant des réflexions très-judicieuses sur le passé et sur le présent. Après quoi la Reine, s'inclinant un peu de son siége, fit ce discours au Roi :

« Monsieur,

« Voici la neuvième année que, par la volonté der-
« nière du défunt Roi, mon très-honoré seigneur, j'ai
« pris le soin de votre éducation et du gouvernement
« de votre État : Dieu ayant, par sa bonté, donné bé-
« nédiction à mon travail, et conservé votre personne,
« qui m'est si chère et précieuse et à tous vos sujets. A
« présent que la loi du royaume vous appelle au gou-
« vernement de cette monarchie, je vous remets avec
« grande satisfaction la puissance qui m'avoit été don-
« née pour la gouverner, et j'espère que Dieu vous fera
« la grâce de vous assister de son esprit de force et de
« prudence pour rendre votre règne heureux. »

« Sa Majesté lui répondit :

« Madame,

« Je vous remercie du soin qu'il vous a plu prendre
de mon éducation et de l'administration de mon
« royaume. Je vous prie de continuer à me donner vos
« bons avis, et je désire qu'après moi vous soyez le chef
« de mon conseil. »

« La Reine se leva ensuite de sa place, et s'approcha
du Roi pour le saluer ; mais Sa Majesté, descendant de
son lit de justice, vint à elle, et, l'embrassant, la baisa ;
puis chacun d'eux s'en retourna à sa séance.

« Monsieur, frère unique de Sa Majesté, fut ensuite
fléchir un des genoux en terre à ses pieds, et, baisant
la main de Sa Majesté, lui protesta de sa fidélité. Son
Altesse Royale en fit autant, comme aussi le prince de
Conti, mais avec une plus profonde humilité ; et tous
les autres princes, le chancelier, les ducs et pairs, les
ecclésiastiques, les maréchaux de France, les officiers
de la couronne, et tous ceux qui étoient en séance, se

levèrent et rendirent en même temps, de leur place, hommage au Roi.

« Alors le premier président, debout et tête nue, de même que tous les autres présidens au mortier, prit la parole [1]; et après une profonde révérence, tous ayant le genou sur le banc, il fit un très-grave discours sur la sage conduite de la Reine pendant sa régence, sur ses royales vertus, dont elle avoit composé un auguste modèle à Sa Majesté, enfin sur toute la bonne éducation qu'elle lui avoit donnée.

« Puis le chancelier dit qu'on ouvrît les portes et qu'on fît entrer le peuple ; et le sieur Guiet, greffier de ce parlement, fit lecture des édits apportés par le Roi contre les blasphèmes et les duels, et de la déclaration d'innocence du prince de Condé : celle-ci portant, suivant les conclusions des gens du Roi, que tous les avis qui avoient été donnés que ce prince tramoit contre le service du Roi des intelligences, tant dedans que dehors du royaume, avec les ennemis, n'étoient pas crus par Sa Majesté, laquelle, au contraire, les condamnoit comme faux et artificieusement supposés. Veut et lui plaît que tous les écrits qui ont été donnés sur ce sujet à la cour de parlement de Paris, et qui ont été envoyés à ses autres cours et à sa bonne ville de Paris, demeurent supprimés; et, en tant que besoin seroit, les a cassés et révoqués et annulés comme faux et supposés, sans qu'à l'avenir il en puisse être rien imputé à sondit cousin le prince de Condé. Sur le sujet desquels édits et déclaration le sieur Talon, avocat général, après un savant discours pour le procureur général, conclut à leur en-

[1] Dans le compte rendu de cette séance que renferment les Mémoires d'Omer Talon, il n'est fait mention que du discours de cet avocat général, discours fort curieux d'ailleurs. Voy. Mém. d'Omer Talon, 1651. F. R.

registrement, conformément aux ordonnances : ce qui fut fait.

« Le chancelier, ayant pris les avis de Leurs Majestés, des princes et de toute la compagnie, prononça, suivant les mêmes conclusions des mêmes gens du Roi, que, sur le repli des lettres en forme d'édit, seroit mis : *lues, publiées et enregistrées ;* et lors, chacun se levant, le grand-maître des cérémonies fit marcher tout au même ordre que le Roi étoit venu, jusqu'au bas de l'escalier de la Sainte-Chapelle, excepté que Sa Majesté monta en carrosse; et le maître des cérémonies ayant fait mettre tout le monde en ordre, Leurs Majestés, la noblesse, les seigneurs et grands du royaume passèrent, pour retourner au palais Cardinal, par dessus le Pont-Neuf et par la Croix-du-Trahoir, dont le sieur François, intendant général des fontaines et aqueducs de France, pour faire voir son allégresse particulière de cette journée, et contribuer même à la publique, avoit arrêté le cours de ses eaux pour laisser la liberté à celui du vin, qui en coula depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

« Leurs Majestés arrivant au palais Cardinal parmi les acclamations redoublées de *vive le Roi!* par lesquelles le peuple continuoit d'exprimer le plaisir qu'il ressentoit d'avoir un prince si accompli, et dont il concevoit de si hautes espérances, l'artillerie du petit fort que le roi a fait construire dans le jardin de ce même palais les salua ; à laquelle il fut répondu par les canons de la Bastille et de la ville.

« Et comme la joie qui procède de ces grands sujets ne peut se restreindre dans les limites des allégresses ordinaires, cet agréable tintamarre redoubla sur le soir, et continua presque toute la nuit avec les mêmes cris de *vive le Roi!* accompagnés de fréquentes santés de Sa

Majesté, et des feux qui furent allumés, tant dans le palais Cardinal, dont on vous a parlé, que par toutes les rues : en telle sorte que la clarté de ces feux, avec celle des lanternes aussi posées sur toutes les fenêtres, fit recevoir le jour au milieu des ténèbres; la terre même ajoutant un nombre infini d'étoiles artificielles à celles du ciel, comme pour lui contester la gloire d'éclaircir seul une si heureuse nuit, dont la joie s'étendoit par toutes les villes de la France, qui, sachant le temps de cette solennité, donnoient toutes les marques possibles de leur contentement au même temps que Paris. »

Madame de Brienne, que la Reine estimoit pour son mérite et sa piété, étant un jour dans sa chambre, me dit qu'une certaine coureuse nommée dame Anne, qui dans Paris gagnoit de l'argent en chantant par les rues des chansons infâmes contre le respect qui étoit dû à cette princesse, étoit alors en prison et dans un pitoyable état. Je le dis à la Reine, à la prière de madame de Brienne, qui ne voulut pas lui en parler, par quelque motif que je ne pus savoir. Cette princesse ne me répondit rien, et je ne lui en parlai plus. Quelques jours après, la même madame de Brienne me dit qu'elle avoit été voir cette dame Anne, et qu'elle ne l'avoit plus trouvée dans sa prison ; qu'elle étoit alors dans une chambre voisine, bien servie, bien couchée et bien nourrie, et qu'on ne savoit pas d'où pouvoit procéder cette merveille. Nous sûmes alors que la Reine seule avoit fait cette belle action; et, quand nous lui en parlâmes, elle ne voulut pas nous écouter : et l'histoire finit ainsi.

La Reine vit la fin de sa régence avec une véritable joie; et si elle étoit mêlée de quelque chagrin, c'étoit de ne pas remettre entre les mains du Roi son fils

l'autorité souveraine aussi absolue qu'elle l'auroit souhaité. Elle avoit tant de tendresse pour lui, qu'elle auroit été capable d'en dire, comme cette ambitieuse Romaine de celui dont elle consultoit la destinée : *Que je meure, pourvu qu'il soit empereur;* si ce n'est qu'elle étoit trop bonne chrétienne pour souhaiter la mort par un motif de vanité, et pour dire autre chose que ce que je lui ai entendu dire en plusieurs occasions : *Qu'il soit le maître, et que je ne sois plus rien.* Mais la jeunesse de ce prince, et l'état où étoit la France, l'empêchoient d'espérer de le voir sitôt tout-à-fait affermi sur son trône ; et les nouveaux mouvemens dont il étoit ébranlé lui rendoient encore ses conseils trop nécessaires, pour lui permettre de satisfaire l'envie qu'elle avoit depuis long-temps de se retirer dans le Val-de-Grâce.

La majorité du Roi n'apporta donc pas à la Reine le repos auquel elle s'attendoit; mais elle lui donna des forces pour se défendre contre ceux qui lui préparoient une seconde guerre, plus dangereuse que la première par la considération du chef qui l'avoit entreprise, et l'intrigue qui fortifioit depuis long-temps son parti.

Châteauneuf étant rétabli dans le ministère, et le marquis de La Vieuville dans la surintendance des finances qu'il avoit eue autrefois [1], le premier président eut les sceaux. Aussitôt après ces grands changemens, la Reine envoya le maréchal d'Aumont avec des troupes attaquer celles du prince de Condé, qui se re-

[1] Monglat attribue la nomination de La Vieuville à la princesse Palatine, qui avait quitté le parti des princes pour celui de la Reine. « Elle se mêla si avant dans les intrigues du temps, qu'elle ménagea les finances pour La Vieuville qui les avoit eues vingt-sept ans devant. Elle portoit ses intérêts à cause du chevalier de La Vieuville, son fils, qui possédoit alors ses bonnes grâces, et avoit tout pouvoir sur elle. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R.

tirèrent à Stenay et dans ses autres places. Il étoit encore indécis sur ce qu'il avoit à faire, ayant assez d'envie de s'accommoder. Il alla à Angerville [1], maison du président Pérault, où il attendit un jour tout entier la réponse du duc d'Orléans sur un accommodement que ce prince avoit proposé ; mais celui qui le devoit aller trouver ayant, par quelque accident, manqué d'arriver au jour qu'il avoit marqué, M. le prince en partit le lendemain pour aller à Bourges, qui s'étoit déclaré pour lui. Croissy l'y vint trouver, pour lui dire de la part de la Reine et de l'avis de son nouveau ministre Châteauneuf, que s'il vouloit se tenir paisiblement dans l'une de ses places jusqu'à la convocation des États, on lui donneroit de bons quartiers pour ses troupes ; et lui promit de la part du duc d'Orléans que s'il pouvoit, il obtiendroit de la Reine de tenir lesdits États à Saint-Denis, ou en un lieu qui ne lui pût être suspect.

M. le prince avoit encore alors assez d'inclination à la paix ; et même on a cru qu'il y eut des momens où il n'auroit pas été implacable sur le retour du cardinal, parce qu'il haïssoit naturellement Châteauneuf, s'il avoit osé se désunir d'avec le duc d'Orléans, qui par ses sentimens particuliers paroissoit s'y opposer, quoique foiblement, et d'une manière pleine d'incertitude et de contrariété. Chavigny, et tous ceux qui approchoient de M. le prince, étoient dans le même esprit. Le duc de Nemours n'étoit ennemi du cardinal que par intervalles, et se laissoit conduire par ses fantai-

[1] A Angerville-la-Rivière en Gâtinais. D'après Monglat, « il y séjourna quelques jours. M. le duc d'Orléans s'entremit de son accommodement et l'envoya trouver en ce lieu pour l'obliger de revenir à Paris ; mais on ne put jamais rassurer son esprit, ni lui ôter la défiance qu'il avoit de la Reine et du cardinal : si bien qu'il partit d'Angerville et s'en alla droit à Bordeaux, capitale de son gouvernement. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R.

sies[1] plutôt que par des desseins bien formés. Le duc de La Rochefoucauld, qui paraissoit être et qui étoit en effet le premier mobile de tous ces grands mouvemens, à ce qu'il m'a dit lui-même, avoit de l'aversion à la guerre[2] ; mais il la vouloit, parce que madame de Longueville la souhaitoit passionnément. M. le prince les ayant consultés sur ces dernières propositions, ils conclurent tous à la guerre : disant qu'à la tête d'une armée, soit que le ministre voulût revenir ou non, il seroit forcé de compter toujours avec lui, et que sans doute le cardinal lui accorderoit les plus grandes choses qu'il voudroit lui demander.

Ce prince, malgré leurs conseils, ne voulut point encore se déterminer : il voulut aller à Montrond où étoit madame de Longueville, pour prendre sa dernière résolution avec elle. Ce fut là qu'il fut comme forcé de se déclarer contre le Roi. Et pour dire comme les choses se passèrent, ce fut une femme qui dans ce conseil opina pour la guerre, et l'emporta contre le plus grand capitaine que nous ayons eu de nos jours. Il s'y résolut donc, et leur dit à tous que puisqu'ils la vouloient, il la falloit faire ; mais qu'ils se souvinssent qu'il tireroit l'épée malgré lui, et qu'il seroit peut-être

[1] Il subissait l'influence de la belle duchesse de Châtillon. F. R.

[2] En rapportant la retraite de Condé à Saint-Maur, La Rochefoucauld dit : « M. le prince craignoit les suites d'une si grande affaire, et ne pouvoit se résoudre d'embrasser un dessein si vaste. Il *se défioit de ceux qui le poussoient à la guerre;* il en craignoit la légèreté, e il jugeoit bien qu'ils ne lui aideroient pas long-temps à en soutenir le poids. » (Mém. de La Rochefoucauld, année 1651.)

Il ajoute un peu plus loin : « M. le prince balançoit encore sur le parti qu'il devoit prendre, et ne pouvoit se déterminer ni à la paix ni à la guerre. Le duc de La Rochefoucauld, voyant tant d'incertitude, crut se devoir servir de cette conjoncture pour porter M. le prince à écouter avec plus de facilité des propositions d'accommodement dont il sembloit que madame de Longueville essayoit de le détourner. » (*Ibid.*) F. R.

le dernier à la remettre dans le fourreau : voulant leur faire entendre qu'ils l'engageoient en une mauvaise affaire, dans laquelle ils ne le suivroient pas peut-être jusqu'au bout.

Le prince de Conti, madame de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, et le président Viole, le voyant dans cet engagement malgré lui, et craignant qu'il ne se ravisât, firent un traité particulier, par lequel ils se promettoient les uns aux autres de demeurer unis pour leurs intérêts communs, afin de tenir ferme contre lui, s'il étoit capable, en s'accommodant, de manquer à leur faire obtenir les grâces qu'ils prétendoient de la cour.

M. le prince, renvoyant Croissy, ne laissa pas de garder une porte de derrière, pour rentrer en négociation, afin de n'être pas sans en avoir quelqu'une. Cependant il disposa toutes choses à la guerre. Il laissa madame la princesse et le duc d'Enghien, son fils, à Montrond, envoya le prince de Conti et madame de Longueville à Bourges [1], et partant de Montrond le 16 de septembre, avec les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, pour aller en Guienne, il passa par Verteuil, maison du duc de La Rochefoucauld, qui, l'année précédente, avoit été à moitié rasée, pour avoir été engagé dans son parti.

Il fut reçu dans Bordeaux avec beaucoup de démonstrations d'allégresse et d'affection [2]. Il en chassa

[1] La ville de Bourges était divisée. Le lieutenant général du présidial avait monté une cabale contre le prince de Conti dans l'intérêt de la cour. « Ce prince, dit Monglat, l'ayant rencontré dans la rue, l'avoit pris au collet et l'avoit traîné dans la tour, en criant que c'étoit un mazarin qui vouloit faire revenir le cardinal ; et aussitôt le peuple, qui se tourne à tout vent sans savoir pourquoi, l'avoit suivi en l'appelant mazarin et lui jetant de la boue. » (Mém., dix-septième campagne.) F. R.

[2] Outre les magistrats de Bordeaux, les notables de cette ville avaient

le premier président comme serviteur du Roi, et dépêcha en Espagne Lenet [1], homme d'esprit, qui y fit

écrit à Condé pour hâter son arrivée. Dans leur verve enthousiaste ils lui disaient entre autres choses : « Notre esmotion est trop forte pour ne pas tesmoigner, chacun en particulier, de même qu'on a fait en général, ce que peuvent sur nos ames des passions si raisonnables, puisque Votre Altesse a acquis chez nous la qualité de père du peuple avec tant de justice. Hâtez-vous donc, Monsieur, de veoir ce digne ouvrage de vos mains assuré de votre illustre personne, Votre Altesse, et nos esprits, puisque l'air que nous respirons n'est pas plus nécessaire à notre conservation que nos benings respects, et que cette Garonne a la propriété de rendre les grands Achilles invulnérables.... » etc. (Mém. de P. Lenet, troisième partie, année 1651.)

[1] D'après les Mémoires de P. Lenet, ce fut à Angerville même que le prince de Condé lui proposa pour la première fois d'aller en Espagne. A Montrond, il lui maintint sa commission à l'exclusion de tout autre candidat. Lenet partit pour l'Espagne le 2 octobre 1651 : il y fut reçu avec de grands honneurs, et rapporta, avec des pistoles, un traité que Condé s'empressa de ratifier.

Les affaires du prince étaient loin d'être brillantes à ce moment ; l'argent manquait au point que Lenet lui prêta quinze cents pistoles. C'était tout ce qui restait de l'argent que les Espagnols lui avaient donné. Les troupes étaient en mauvais état, et l'ardeur des populations paraissait se refroidir. Dans cette conjoncture, Condé expédia en Espagne un sieur Saint-Agoulin pour y porter sa ratification. Saint-Agoulin devait insister sur certaines clauses du traité, et notamment sur l'article des subsides fournis par l'Espagne. Voici quelques extraits des instructions secrètes que Condé remit à ce nouvel ambassadeur :

« Par le troisième article du traité, Sa Majesté catholique doit fournir à Son Altesse cinq cent mille patagons, à Bourdeaux ou aux environs, en trois termes, dont le premier sera de trois cent mille patagons, le jour même de la ratification...

« Sur quoi le sieur de Saint-Agoulin observera deux choses : la première, que Sa Majesté catholique doit payer à Son Altesse, en patagons de cinquante-huit francs, en espèce monnoyée de France, et que, de conséquent, elle ne peut donner les pistoles que pour ce qu'elles vallent en France, et non pour quatre patagons pièce, comme elles vallent en Espagne.

La seconde est que le traicté ayant été ratifié le 26 novembre, ledit payement est deub depuis ledit jour, etc., etc.

« ..... Et pour le surplus des mesades, qui se montent, tant pour la subsistance des troupes, places, que pour les généraux, principaux officiers, *despenses secrettes*, courriers, pour la subsistance des princes et grands seigneurs, et *pour les frais extraordinaires de Son Altesse*,

un traité aussi avantageux qu'il le falloit pour obliger M. le prince à s'engager tout-à-fait à la guerre, et pour lui donner de grandes idées des bons succès qu'il s'en devoit promettre. Il distribua beaucoup de commissions [1], et il trouva assez de gens qui en prirent ; ce qui accrédita d'abord son parti, dans lequel il fit ce qu'il put pour faire entrer M. de Turenne et débaucher son armée [2] ; mais il n'y réussit pas.

Comme tout le monde avoit intérêt à la paix, il n'y avoit personne qui, par soi-même ou par ses amis, ne travaillât cependant à la négocier. Gourville, homme d'esprit et d'expédiens, qui de confident du duc de La Rochefoucauld l'étoit devenu de M. le prince [3], étoit

à la somme de soixante-neuf mille huit cent cinq patagons par mois, qui seront fournis de mois en mois à Bourdeaux ou aux environs, suivant qu'il est porté par le traicté... »

On voit que Condé savait compter et n'oubliait rien. Un autre point sur lequel Saint-Agoulin avait ordre d'insister, c'était la promotion au cardinalat du coadjuteur. Le roi d'Espagne devait s'y opposer *par toute voie en cour de Rome*, et *s'employer fortement à porter le pape à nommer M. le prince de Conty de son propre mouvement*. Il devait aussi *tenir prêts* les cinquante mille patagons promis au prince de Conti pour son voyage en Provence au 1er mars, « toutes les intrigues et factions pour cela se continuant, et ne s'exécutant pas faute d'argent. » Enfin Condé demandait « de l'argent en poste, pour remplacer sa vaisselle, celle de Madame et celle de M. le duc de Longueville). » (Voy. Mém. de P. Lenet, troisième partie, année 1651.) F. R.

[1] Ce fut Lenet qui rédigea et dressa les commissions qu'expédiait le prince. Condé donna aussi des ordres pour lever des contributions, prenant entre autres titres, même dans sa révolte, celui de généralissime des armées de Sa Majesté. (Mém. de Lenet, troisième partie.) F. R.

[2] Turenne et le duc de Bouillon reprochaient au prince de Condé, après les services qu'ils lui avoient rendus, de ne leur avoir fait aucune part de ses secrets, et de s'être confié à des gens qui n'étaient pas en état de soutenir son parti comme eux. Turenne se plaignait plus encore que son frère. (Voyez Monglat, Mém., dix-septième campagne ; La Rochefoucauld, Mém., année 1651 ; et Gourville, Mém., année 1651.) F. R.

[3] Lorsque La Rochefoucauld alla au-devant des princes, à leur sortie de la prison du Havre, il emmena Gourville avec lui. Ce fut à

demeuré à Paris pour découvrir tout ce qui s'y passoit et lui en rapporter des nouvelles, et ne désespéroit pas que les choses pussent encore s'accommoder. Il devoit même aller à Poitiers descendre chez mon frère, qui avoit suivi le Roi à cause de sa charge de lecteur de la chambre, afin qu'il le fît parler à la Reine sans qu'il fût aperçu de personne. Mais la princesse palatine en ces temps-là y voulut aller elle-même, quoiqu'il fût encore trop tôt pour rompre les liaisons que tant de gens avoient prises dans la chaleur de leurs premiers mouvemens, et les grandes espérances qu'ils avoient conçues.

Le coadjuteur, qui voyoit que toutes les négociations qui se faisoient à la cour et à Paris auprès du duc d'Orléans par plusieurs personnes, et entre autres par madame Du Plessis-Guénégaud mon amie, sœur de la maréchale d'Étampes, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, alloient toutes directement à convier M. le prince de se remettre bien avec la Reine, et craignant que cela n'arrivât, il dépêcha Bartet au cardinal Mazarin, pour lui offrir de faire consentir le duc d'Orléans à son retour en France, en se remettant bien avec lui, pourvu qu'en récompense de ce service il lui fît donner la nomination du Roi au chapeau pour la première promotion.

Madame de Chevreuse et le marquis de Noirmoutiers, amis du coadjuteur, fortifièrent ces offres par les assurances qu'ils donnèrent de sa fidélité et de sa re-

ce moment que le prince de Condé le vit et lui commanda de se mettre à sa table. « Ce que je fis, dit Gourville, et qui me fit grand honneur, et regarder avec un peu plus de distinction qu'on ne faisoit auparavant. Enfin, étant entré de plus en plus dans sa confidence, il me parloit de toutes ses affaires secrètes, et de ce qui se négocioit à Bordeaux et à Madrid, étant dans la résolution de faire la guerre. » (Mém. de Gourville, année 1651.) F. R.

connoissance. Bartet, grand débiteur de paroles fabuleuses, dit au cardinal que le coadjuteur avoit l'ame belle et généreuse, et qu'il seroit son ami : si bien qu'enfin ce ministre absent, pressé de tant de côtés, flatté de tant de belles apparences, lui fit donner par le Roi cette nomination qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur, et qu'il fit mettre entre les mains du duc d'Orléans, dans la crainte qu'il témoigna qu'une recommandation qui paroîtroit venir du cardinal Mazarin, qui n'étoit pas aimé du Pape, ne gâtât son affaire à Rome.

Le ministre fut mal payé de son bienfait. Le coadjuteur, au lieu de reconnoître la sincérité de son procédé par une conduite pareille, quand il eut ce qu'il demandoit et qu'il vit M. le prince s'engager à la guerre, se moqua du cardinal, et parut son ennemi avec la même hauteur qu'il avoit eue par le passé. La Reine, pour remédier par son courage à toutes ses trahisons et à la guerre qui se fomentoit dans la Guienne et dans le Berri, résolut d'y aller pour s'opposer à leurs pernicieux desseins. Le Roi et elle partirent pour ce grand voyage le 24 de septembre, suivis de Monsieur, frère du Roi, de ses ministres et de toute la cour.

CHAPITRE XLVII

(1651). — Succès des ennemis dans le Nord. — La cour à Bourges. — La Reine ordonne à Mazarin de revenir. — Il lève des troupes. — Fuite du prince de Conti et de madame de Longueville à Bordeaux. — Condé accueille avec hauteur des propositions de paix. — La Reine à Poitiers. — Progrès de Condé en Gascogne. — Châteauneuf zélé pour le Roi. — Succès de d'Harcourt contre Condé. — Mauvais esprit de la magistrature. — Courage de Mathieu Molé. — Arrêt du parlement qui met à prix la tête du cardinal. — (1652). Retour de Mazarin avec une armée. — Le conseil du Roi casse l'arrêt du parlement. — Rohan-Chabot soulève Angers. — Il est contraint de traiter. — Mort de Châteauneuf. — Turenne rentre à la cour. — Fin de l'exil de Le Tellier. — La cour va à Tours, puis à Blois. — Rentrée en grâce de Servien et de Lyonne. — Beaufort battu par Turenne. — Mademoiselle à Orléans. — Elle négocie pour épouser le Roi. — Refus d'Anne d'Autriche. — Dissensions dans le parti de Condé. — Le coadjuteur est fait cardinal. — Vues ambitieuses de Chavigny. — Condé rejoint son armée de Paris. — Ardeur belliqueuse de madame de Longueville. — Jalousie et ressentiment de La Rochefoucauld. — Condé culbute l'armée royale. — Turenne arrête sa victoire. — Mazarin empêche le Roi de se mettre à la tête des troupes. — Condé reçu à Paris comme en triomphe.

Les ennemis, qui voulurent profiter de la guerre civile, prirent Furnes, Bergues et Saint-Vinox, proche de Dunkerque ; ils prirent aussi Linck, Hannuie et Bourbourg [1]. Le Roi et la Reine, étant à Fontainebleau, furent conseillés par Châteauneuf d'aller droit à Bourges, où lui-même, par ses correspondances, avoit disposé les habitans principaux à recevoir Leurs Majestés. Le Roi et la Reine se résolurent à cette entreprise ; et, malgré la présence du prince de Conti et de madame

[1] Voir le détail de ces différentes opérations de guerre dans les Mém. de Monglat, dix-septième campagne. F. R.

de Longueville, elle leur réussit heureusement. Le garde des sceaux s'en retourna à Paris pour soutenir les intérêts du Roi, sous l'autorité du duc d'Orléans, avec La Vieuville, surintendant, et Guénégaud, secrétaire d'État.

Le Roi, avant que de partir de Fontainebleau, le 2 octobre, donna le commandement de l'armée de Guienne au comte d'Harcourt ; et la Reine envoya Ondedei à Brulh porter au cardinal Mazarin l'ordre de revenir à la cour. Il étoit toujours le maître, et Châteauneuf se plaignoit qu'on n'avoit pas assez de confiance en lui. Il prit aussitôt des passe-ports d'Espagne ; et, étant venu à Dinan, où Navailles, Broglie et plusieurs autres de ses amis à qui il avoit fait donner des gouvernemens l'étoient venus trouver, il résolut de lever des troupes pour le service du Roi, et de rentrer en France à la tête d'une armée [1].

Madame de Chevreuse et le coadjuteur, qui ne pensoient qu'à se défaire de M. le prince et du cardinal Mazarin, travailloient auprès du duc d'Orléans à le faire entrer dans ces mêmes sentimens. Chavigny s'y opposoit tant qu'il lui étoit possible, tant pour les intérêts de M. le prince, qui avoit plus de confiance en lui qu'en personne, que pour son intérêt particulier, qui étoit d'entretenir une parfaite union entre ces deux princes, et de pousser le cardinal, qui l'avoit chassé du ministère, quoiqu'il lui fût, à ce qu'il prétendoit, redevable de sa fortune, l'ayant mis bien auprès du feu Roi et du cardinal de Richelieu.

Le prince de Conti et madame de Longueville, à la vue du Roi, prirent la fuite, quittèrent Bourges, et allèrent à Montrond, et de là à Bordeaux.

[1] Voyez sur ce point les Mémoires de Lenet, troisième partie. F. B.

Marsin, se croyant obligé au prince de Condé, et sachant la résolution de la guerre, abandonna sa fortune pour suivre la sienne. S'il fût demeuré encore quelques jours, il eût reçu des patentes de vice-roi de Catalogne, qui lui furent envoyées de la cour pour l'obliger de demeurer dans le service du Roi. Le comte Du Dognon, gouverneur de Brouage, de La Rochelle, d'Oleron et de l'île de Ré, fit la même chose. L'inquiétude qu'eut la Reine de voir tant de gens se déclarer pour M. le prince l'obligea de convier M. le duc d'Orléans, d'un côté, de faire quelque proposition de paix à M. le prince, pendant que le cardinal, qui avoit peur que la guerre civile avec l'étrangère n'accablât le Roi, fit la même tentative par le duc de Bouillon et M. de Turenne. Ils envoyèrent Gourville lui offrir tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter [1]. M. le prince leur répondit fièrement que, s'ils vouloient s'engager avec lui, et que M. de Turenne voulût commander son armée, il feroit alors ce qu'ils lui conseilleroient. Il refusa d'aller à Richelieu pour s'aboucher avec eux.

M. le prince, trouvant dans tous ses desseins le coadjuteur pour obstacle, se résolut de le faire enlever et de le mener à une de ses places. Gourville, à ce qu'il m'a dit depuis, se chargea de cette expédition. Il y travailla [2]; et, quoiqu'il ne manquât ni d'esprit ni de har-

[1] Gourville avait été chargé par le prince de Condé de voir le duc de Bouillon et de l'engager, ainsi que le maréchal de Turenne, dans ses intérêts. Voilà pourquoi il servait d'intermédiaire pour porter des paroles de paix au prince dont il possédait, ainsi que Chavigny, toute la confiance. (Voy. les Mem. de Gourville, année 1651.) F. R.

[2] Il s'agissait de l'enlever et de le conduire *en lieu de sûreté*, à Damvilliers, où se trouvait de la cavalerie appartenant au prince de Condé. Ce prince tenait tellement à s'emparer du coadjuteur, qu'il avait jeté les yeux sur diverses personnes avant de songer à Gourville, qui lui parut le plus propre à ce coup de main. Après avoir ra-

diesse, il n'y put réussir. Le hasard peut-être fut favorable au coadjuteur, pour se sauver des piéges qu'il lui tendit : il est à croire qu'il se précautionnoit non-seulement contre lui, mais encore contre tous les

conté comment il se procura de l'argent pour exécuter son entreprise, et revint de Bordeaux à Paris, Gourville continue :

« Ayant vu à Paris des personnes à qui je ne pouvois me confier, j'appris que M. le coadjuteur alloit tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, d'où il ne sortoit point avant minuit. L'ayant fait observer, on me rapporta qu'il s'en retournoit toujours par le guichet et le long du quai. A mesure que mes gens arrivoient d'Angoumois, je les logeois par petites troupes dans des cabarets... Le soir de l'entreprise étant venu, j'en fis poster quinze ou seize (pour n'être pas découvert par les passans) dans un endroit où l'on descend sur le bord de la rivière. Ceux-là étoient destinés, deux pour se saisir des laquais qui portoient les flambeaux et les éteindre ; deux pour monter sur le siége du cocher pour le tenir, et les autres pour empêcher les laquais de descendre de derrière le carrosse, de peur qu'ils n'avertissent de ce qui se passeroit : moi je devois me présenter à la portière avec un bâton d'exempt, deux hommes à mes côtés, deux à l'autre portière avec des armes, et j'aurois dit que j'arrêtois M. le coadjuteur de la part du Roi. Je l'aurois monté derrière un cavalier, ayant là un cheval tout prêt que mon valet m'y tenoit... Le tout étant disposé à onze heures, et ayant été averti, par l'un des deux hommes que j'avois mis à la suite du coadjuteur, qu'il étoit entré dans l'hôtel de Chevreuse, je comptois déjà mon coadjuteur à Damvilliers. Environ à minuit je pris le parti d'aller heurter à la porte de cet hôtel : quelque temps après, le suisse, à moitié déshabillé, m'ouvrit ; et lui ayant demandé si M. le coadjuteur n'étoit pas encore là, il me dit qu'il étoit sorti dans le carrosse de madame de Rhodes : ce qui me surprit et me fâcha beaucoup. Je jugeai que ce qui avoit fait que mes gens ne l'avoient pas remarqué, c'est qu'il n'étoit pas dans son carrosse, et qu'on n'avoit point allumé de flambeaux devant. »

Le lendemain le coadjuteur passa la soirée chez la présidente de Pommereuil. Et peu après l'affaire s'éventa et devint inexécutable. Condé, malgré cette déconvenue, fut satisfait de son agent ; « il me donna, dit fièrement Gourville, beaucoup de louanges sur l'ordre de bataille que j'avois formé sur l'exécution. »

Gourville ajoute au récit de ce guet-apens manqué la réflexion suivante : « Je conçois aisément que si quelqu'un voyoit ces Mémoires, il ne pourroit jamais les croire véritables : les vieux qui ont vu l'état où les choses étoient dans le royaume ne sont plus, et les jeunes n'en ayant eu connoissance que dans le temps que le roi a rétabli son autorité, prendroient ceci pour des rêveries. » (Mém. de Gourville, année 1651.) F. R.

accidens qu'un homme qui avoit tant d'ennemis pouvoit raisonnablement craindre.

Le baron de Batteville, Franc-Comtois, et par conséquent sujet du roi d'Espagne, fut envoyé avec treize vaisseaux, de l'argent et des troupes, au secours de M. le prince. La Reine, pour s'opposer aux commencemens d'un parti si formidable, partit de Bourges pour aller à Poitiers, d'où le Roi écrivit au cardinal pour le presser de faire des levées et de le venir trouver, et envoya en même temps l'ordre au maréchal d'Hocquincourt de se joindre à lui et de lui obéir.

M. le prince s'assure d'Agen en Gascogne; et, voyant Saint-Luc se fortifier dans Montauban et Cahors, il se saisit de Saintes, que l'évêque, fils bâtard du feu maréchal de Bassompierre, homme de bien et bon serviteur du Roi, lui abandonna malgré lui, et de Taillebourg. Il prétendoit en même temps se rendre maître d'Angoulême : mais, n'osant l'attaquer à cause que le marquis de Montausier, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge, y avoit assemblé beaucoup de gentilshommes de ses amis, il alla droit à Cognac. Avec cette place, il s'étoit rendu maître de tout le pays qui est delà la Charente jusqu'à la Garonne et Dordogne. Il y laissa le duc de La Rochefoucauld et le prince de Tarente [1] pour s'en retourner à Bordeaux, où il avoit à traiter avec les ministres d'Espagne. Il fit presser le comte Du Dognon de lui laisser mettre des troupes dans La Rochelle, pour la fortifier autant qu'il lui seroit possible; mais, quoiqu'il eût été le trouver à Bordeaux pour traiter avec lui, il ne voulut point le rendre plus maître de son gouvernement que lui-même.

Le Roi étoit à Poitiers, et Châteauneuf le servoit avec

[1] Henri-Charles de La Trémouille.

une grande affection, non-seulement pour gagner du crédit auprès de la Reine, mais encore par le plaisir qu'il avoit de travailler à la ruine de M. le prince, son ancien ennemi. Il conseilla le Roi et la Reine de penser promptement à tirer La Rochelle des mains de leurs ennemis : il en fit donner le gouvernement à Estissac, frère du feu duc de La Rochefoucauld, qui y entra avec quelques troupes; et, malgré l'engagement de son neveu dans un parti contraire à son devoir, comme il avoit beaucoup d'amis dans cette province, et que le comte Du Dognon y étoit haï à cause de ses violences, demeurant fidèle au Roi, il la sut maintenir dans son service.

Le comte d'Harcourt cependant n'étoit pas oisif; il avoit assemblé des troupes et tâchoit de se mettre en état de faire voir à M. le prince qu'une bonne cause, entre les mains d'un général qui avoit été quasi toujours heureux, lui devoit faire peur. Il connut l'importance de secourir Cognac; il s'y appliqua entièrement, et il y réussit. Non-seulement il fit lever le siége au prince de Tarente et au duc de La Rochefoucauld, mais à la vue de M. le prince, qui y accourut de l'autre côté de la Charente, il tailla en pièces une bonne partie des troupes qu'il avoit laissées retranchées dans les faubourgs : ses gens furent tous tués ou faits prisonniers en sa présence sans les pouvoir secourir : dont il reçut un déplaisir extrême; et, comme il voulut se retirer, le comte d'Harcourt lui prit une partie de son bagage. Il fut ensuite toujours battu par ce prince : ce qui commença à diminuer sa réputation, ses espérances et les forces de son parti.

Le comte d'Harcourt voulut achever de mettre Estissac en possession de La Rochelle. Les tours tenoient encore en faveur du comte Du Dognon, parce qu'il y

avoit mis des troupes ; mais il fit dessein d'aller lui-même en personne les attaquer. Ceux qui étoient dans les tours tremblèrent à la vue de l'armée du Roi: et ce général leur ayant commandé de jeter par les fenêtres celui qui les commandoit, ils le firent, et le poignardèrent eux-mêmes. Ce fut une action cruelle, mais pardonnable, puisque ceux qui sont rebelles à leur roi méritent la mort selon les lois.

Le Roi envoya au parlement de Paris une déclaration contre M. le prince ; mais l'esprit de la révolte régnoit si fortement dans cette grande ville, qu'on ne pouvoit pas y punir le crime de lèse-majesté, et, par une terrible révolution, la rébellion y tenoit lieu de fidélité. Le premier président, qui étoit bon serviteur du Roi, voulut faire enregistrer cette déclaration ; mais elle ne le put être qu'avec de certaines modifications, et on murmura contre lui de ce qu'il obéissoit aux volontés de son souverain.

Un jour étant chez lui, où se tenoit le conseil du Roi, le marquis de La Vieuville, le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, et Du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État, plusieurs coquins s'assemblèrent et vinrent crier contre lui, disant qu'il le falloit tuer. Au lieu de faire fermer ses portes, il les fit ouvrir et alla leur parler lui-même : sa fermeté étonna cette canaille, et enfin la rumeur s'apaisa à son égard.

Le marquis de La Vieuville, en voulant sortir de chez le premier président, pour lors garde des sceaux, ces filous l'attaquèrent, lui chantèrent mille injures, le voulurent tirer de son carrosse, et lui firent du moins une grande peur. Le maréchal de L'Hôpital eut la lâcheté de quitter le premier président et de s'en aller chez lui sans lui envoyer aucun secours. Du Plessis-Guénégaud, bon serviteur du Roi, demeura toujours

avec ce vénérable magistrat ; et, pour avoir mieux fait que les autres, il n'en eut pas tant de mal.

Le cardinal, selon les ordres du Roi, pensoit alors à revenir en France : il se mit en état d'exécuter ce dessein ; mais les Espagnols lui ayant refusé des passeports, il partit de Diman par des chemins remplis de troupes espagnoles et de celles de M. le prince, pour se rendre enfin à Bouillon.

Cette nouvelle donna de furieuses alarmes à ses ennemis. Le parlement redoubla ses arrêts ; et les mutins de cette compagnie en firent donner un par lequel ils mettoient sa tête à prix, et promettoient cinquante mille écus à celui qui le tueroit. Cette somme devoit être prise sur le prix de ses meubles et de sa bibliothèque, qu'ils ordonnèrent de vendre entièrement.

Toute l'Europe regarda avec étonnement cet arrêt[1], dont la plus saine mais la moindre partie de ce corps, qui a donné en tant d'occasions des marques de sa fidélité envers nos rois, fut scandalisée.

La Reine m'a dit depuis que cet arrêt, bien loin de la refroidir pour le retour du cardinal, lui en donna un plus véritable désir : elle connut par là combien il étoit nécessaire de faire voir aux sujets du Roi qu'il ne leur appartient pas d'ordonner malgré lui de ce qu'il doit faire. Châteauneuf, sans donner des arrêts, étoit quasi de même sentiment que le parlement de Paris. Sur les avis que ses amis qu'il avoit à la cour eurent que le cardinal se préparoit à revenir, ils disoient que les affaires

[1] Le compte rendu détaillé des délibérations du parlement à cette époque se trouve dans les Mémoires d'Omer Talon. Malgré sa fidélité à l'esprit de corps, ce magistrat dit : « Cet arrêt ne fut pas dans l'approbation publique, étant chose contraire aux ordres ordinaires de toute justice, soit militaire ou autre, de mettre à prix la tête des coupables, cela ne s'exerçant pas même par les pirates. » (Mém. année 1651.) Cet arrêt est du 29 décembre 1651. F. R.

du Roi alloient bien, que le prince de Condé étoit demi-vaincu, et que si le cardinal Mazarin revenoit sitôt, le prétexte de la guerre qui commençoit à s'anéantir augmenteroit beaucoup.

Le garde des sceaux, qui étoit venu trouver le Roi à Poitiers, et quelques autres, étoient d'avis contraire; et les vrais amis du cardinal, Seneterre, le maréchal Du Plessis et Le Tellier, vouloient son retour. La Reine le vouloit aussi : mais elle vouloit le bien de l'État préférablement à toutes choses ; et la crainte qu'elle avoit que ce retour ne redonnât des forces à M. le prince la faisoit balancer sur le temps. La duchesse de Navailles m'a depuis conté qu'étant un jour avec elle, et la pressant de faire revenir le cardinal, cette princesse lui dit ces mêmes paroles : « Je connois la fidélité de M. le « cardinal, et combien le Roi et moi avons besoin d'un « ministre qui soit tout à nous, afin de faire cesser les « intrigues de la cour et de ceux qui se veulent mettre « à sa place. Je sais que l'insolence du parlement de « Paris doit être punie, et qu'elle ne le sauroit mieux « être que par son retour ; mais il faut avouer, lui dit-« elle, que je crains le malheur de M. le cardinal, et « que son retour trop précipité n'empire nos affaires : « c'est pourquoi j'ai de la peine à me déterminer là-« dessus. »

Cette dame, qui étoit intéressée au retour du cardinal par l'attachement que le duc son mari avoit à ce ministre, m'a dit que ce discours de la Reine lui fit une si grande frayeur, qu'au lieu de le prendre comme un effet de sa sagesse, elle crut que c'étoit une marque de son changement : elle écrivit promptement au cardinal qu'il vînt, et qu'il étoit perdu s'il ne se hâtoit de reprendre sa place. Cet avis fit l'effet qu'il devoit faire. Ce ministre n'oublia rien pour se mettre en état de sui-

vre le conseil qu'on lui avait donné ; et peut-être qu'une si grande prudence en la Reine dans la conjoncture de ces temps-là lui ayant déplu, le souvenir qu'il en conserva diminua sa reconnoissance envers elle.

Châteauneuf, pour empêcher ce retour, écrivit aux amis qu'il avoit auprès du duc d'Orléans pour le persuader de venir à Poitiers, croyant que lui seul étoit capable de s'y opposer ; mais le coadjuteur craignant que si la Reine l'en prioit elle-même, il ne fît ce qu'elle demanderoit de lui, l'en détourna ; de sorte qu'il se contenta d'envoyer Verdronne à la Reine pour proposer l'entremise de Chavigny, qui ne lui fut point agréable.

[1652.] Pendant que M. d'Amville fit quelques voyages de Poitiers à Paris, Vineuil y passa de la part de M. le prince, aussi bien que Gourville, qui ne s'y arrêta pas, sachant bien qu'il n'y avoit rien à faire ; au lieu que Vineuil y fut arrêté pour n'avoir pas bien pris ses mesures. En effet, il n'étoit plus question de traiter ; car le ministre, qui se pressoit de revenir suivant le conseil de ses amis, prévint les desseins de tous ses ennemis, et rentra dans le royaume en si bonne compagnie, que le maréchal d'Hocquincourt, Navailles, Broglie, Manicamp, Beaujeu, de Bar, et enfin tous les gouverneurs de cette frontière l'ayant joint le 2 janvier, il se vit à la tête d'une petite armée, mais composée de tant de braves gens, et commandée par de si bons officiers, qui voulurent en cette occasion montrer au cardinal leur affection et leur reconnoissance des grâces qu'ils en avoient reçues et qu'ils en espéroient encore, qu'il lui fut aisé de préserver sa tête des menaces du parlement, et de vaincre les obstacles que le duc d'Orléans voulut mettre à son passage. Ce prince envoya quelques gens de guerre contre lui, qui n'osèrent paroître. Deux con-

seillers du parlement allèrent faire rompre les ponts qui se devoient trouver sur son passage. L'un d'eux, nommé Bitaut, fut pris prisonnier, et l'autre, qui s'appeloit Coudrai-Geniez, prit la fuite : si bien que le cardinal arriva heureusement à Poitiers le 28 de janvier.

Le Roi alla au-devant avec tout ce qu'il y avoit à la cour ; et la Reine, comme celle qui l'avoit toujours protégé et soutenu, s'il faut ainsi dire, contre toute la France, ne put le revoir qu'avec beaucoup de joie. Le conseil du Roi avoit cassé l'arrêt du parlement donné contre le cardinal Mazarin, et fait défenses de vendre ses biens ; mais ce n'étoit pas assez pour rétablir l'autorité du Roi, qui étoit en quelque façon attachée à la sienne. C'est pourquoi cette tête, attaquée de tous côtés et mise à prix par des arrêts, au lieu de l'inquiétude des intrigues de la cour qui l'auroit bien plus embarrassée que les menaces du parlement, fut dans le même temps remplie du soin de toutes les affaires du royaume, qui étoient assez grandes pour occuper toute sa capacité.

M. le prince avoit envoyé le duc de Nemours en Flandre [1], pour se mettre à la tête des troupes que le Roi d'Espagne lui envoyoit; et, ne pouvant plus résister au comte d'Harcourt, qui le poursuivoit avec l'autorité légitime, il mit ses troupes dans des quartiers d'hiver, et s'appliqua entièrement à fomenter la révolte de Bordeaux.

Le duc de Rohan-Chabot, qui avoit toujours été dans les intérêts de M. le prince, quoique avec plus de retenue que les autres à l'égard du ministre, étant gouverneur d'Anjou, voulut faire soulever Angers : ce qui

[1] Voir à ce sujet les Mémoires de La Rochefoucauld et de mademoiselle de Montpensier. F. R.

obligea le cardinal Mazarin, qui commençoit à former les desseins de réduire la ville de Bordeaux, qui étoit le siége de l'empire de M. le prince, à changer de résolution pour aller promptement à Saumur remédier au mal que le duc de Rohan vouloit faire. La cour, pour cet effet, partit de Poitiers le 6 de février. Le maréchal d'Hocquincourt, Broglie et Navailles qui commandoient sous lui, attaquèrent le duc de Rohan, et le pressèrent de si près, qu'il fut contraint de demander une suspension d'armes, dans le temps de laquelle il fut arrêté qu'il se retireroit à Paris et abandonneroit son gouvernement pour un temps ; et que le Roi mettroit dans la ville et château d'Angers tel de ses serviteurs qu'il lui plairoit pour y commander. Le Pont de Cé, attaqué par le même maréchal, suivit l'exemple de la ville capitale de cette province.

Avant que la cour partît de Saumur, Châteauneuf, dégoûté de se voir inutile, prit congé du Roi et de la Reine, et se retira à Tours, d'où quelque temps après le ministre lui envoya ordre de s'en retourner en sa maison de Montrouge, où il mourut enfin chargé d'années et d'intrigues qui sont des œuvres bien vides devant Dieu. Le commandeur de Jars son ami se retira aussi ; mais il se raccommoda après quelque temps de pénitence. Le vicomte de Turenne, entièrement détaché de M. le prince, et remis aux bonnes grâces du Roi et de la Reine, vint à la cour, où il fut reçu de Leurs Majestés avec beaucoup de marques de leur bienveillance, aussi bien que Le Tellier, qui fut le premier de tous ceux qui en avoient été exilés pour l'amour de lui qui fut rétabli.

Les victorieux ne sont pas toujours invincibles. Saint-Luc fut un peu battu par M. le prince ; mais aussi le marquis de Montausier et Du Plessis-Bellière reprirent

Saintes. D'autre côté, le duc de Nemours entrant en France avec les troupes qu'il amenoit de Flandre, un secours si considérable et la réputation de M. le prince relevant son parti qui commençoit à chanceler, fit croire aux mauvais Français que le Roi étoit perdu. La noblesse du Vexin voulut s'opposer au passage des troupes étrangères. Mais le duc d'Orléans considérant cette armée comme si c'étoit la sienne, elle passa la Seine à Mantes, et se mit entre Chartres et Paris, où le duc de Nemours, Tavannes [1], Clinchamp et les officiers d'Espagne [2] s'en allèrent recevoir les bénédictions que les bourgeois leur donnèrent comme aux restaurateurs de leur liberté.

Mais, pendant que les plaisirs les y amusoient et que leurs troupes prenoient du repos, le ministre acheva l'entreprise d'Angers, du Pont de Cé, de Saintes, et mit La Rochelle en sûreté. Après cela il jugea qu'il étoit nécessaire de s'approcher de Paris avec l'armée du Roi, pour empêcher les progrès de celle que commandoit le duc de Nemours. La cour fut à Tours, où le Roi et la Reine reçurent une célèbre députation du clergé de France, pour faire des remontrances au Roi sur le tort que le parlement avoit fait à leur corps, ne respectant point la personne d'un cardinal. L'archevêque de Rouen, qui portoit la parole, avoit pris si bien son temps pour faire sa harangue, que la louange qu'il fit de ce ministre parut être une approbation authentique, par le premier et le plus considérable des trois États du royaume, de la résolution que Leurs Majestés avoient prise de le rappeler.

[1] Jacques de Saulx.

[2] « Clinchamp, dit Mademoiselle, étoit un honnête homme, de beaucoup d'esprit et de mérite... Quoiqu'il servît le roi d'Espagne, il étoit François de la frontière de Lorraine ; il avoit été dans sa jeunesse nourri dans cette cour, et M. de Lorraine l'avoit engagé au service des Espagnols. » (Mém. de Mademoiselle de Montpensier, année 1652). F. R.

De Tours, la cour vint à Blois, où Servien eut ordre de revenir. Il en avoit été exilé avec Le Tellier, à cause que les princes le demandoient; mais quelques-uns croyoient que le cardinal n'en étoit pas content, non plus que de Lyonne son neveu, qui fut quelque temps dans une manière de disgrâce. Servien, qui avoit vu autrefois le cardinal lui faire la cour pendant qu'il étoit secrétaire d'État, étoit soupçonné, aussi bien que de Lyonne, d'avoir voulu s'établir l'un et l'autre auprès de la Reine, par leur grande capacité pour les affaires d'État, pendant l'absence de son premier ministre, pour l'accoutumer à se passer de lui; mais cette disgrâce ne dura pas longtemps, et leur prompt retour fit voir que les soupçons qu'on avoit eus de leur fidélité avoient été fort mal fondés.

La crainte du crédit que Monsieur avoit dans Orléans qui étoit son apanage, et le peu de confiance qu'on avoit au gouverneur, qui étoit le marquis de Sourdis, firent résoudre la cour à quitter le grand chemin, qui étoit d'y passer pour aller à Gergeau, où Vaubecourt et Palluau se devoient joindre pour attendre le maréchal de Turenne, qu'on y envoyoit, avec deux mille cinq cents hommes, pour les commander. Le duc de Nemours fit prendre la même route à l'armée des ennemis pour se saisir de Gien ou de Gergeau, où le duc de Beaufort se devoit rendre avec celle du duc d'Orléans : mais le maréchal de Turenne les ayant prévenus, le duc de Beaufort, qui vouloit l'en chasser, y perdit bien du monde et fut obligé de se retirer. L'on dit alors que l'habileté de notre nouveau général avoit sauvé le Roi, la Reine et toute la maison royale, qui sans cela seroit demeurée en proie aux ennemis, dont toute l'armée se vint camper autour d'Orléans.

Le duc d'Orléans avoit été conseillé d'y aller lui-

même pour empêcher le Roi d'y entrer ; mais il trouva plus à propos de ne pas quitter Paris et d'y envoyer Mademoiselle[1]. Elle y alla avec beaucoup de joie et de résolution, suivie des comtesses de Fiesque et de Frontenac, et de plusieurs autres dames habillées en amazones, accompagnées du duc de Rohan, de quelques conseillers du parlement, et de plusieurs jeunes gens de Paris.

J'ai quelque connoissance des sentimens de cette princesse, qui, de quelque manière qu'on les tournât, étoient criminels; mais on peut dire en sa faveur que sa passion étant légitime, il y avoit quelque chose de grand et d'excusable dans son action. La bonne mine du Roi, la majesté qu'il portoit dans ses yeux, sa taille, et toutes ses grandes et belles qualités, n'avoient point de charmes pour elle ; la couronne fermée[2] étoit le seul objet de son ambition. Et si Alexandre, pour une pareille passion, a reçu tant de louanges de ses injustes conquêtes, n'est-elle pas en quelque façon excusable, si, étant du sang de nos rois, elle avoit souhaité de voir sa tête couverte de la même couronne ?

[1] Mademoiselle raconte très au long dans ses Mémoires son arrivée à Orléans et le rôle brillant qu'elle y joua. Son récit, beaucoup plus développé que celui de madame de Motteville, le confirme sur tous les points Selon elle, « l'armée de M. d'Hocquincourt avoit tellement ruiné toutes les terres de Son Altesse Royale (le duc d'Orléans), et généralement tout le pays Blaisois, que ceux d'Orléans craignoient un pareil traitement, et avoient assez de raisons de craindre d'en être pillés. Tous les blés de la province, et tous les meubles de tout le pays, de la noblesse et des autres, étoient entrés dans leur ville. (Mém. de mademoiselle de Montpensier, année 1652.) F. R.

[2] La couronne fermée est le signe de la souveraineté. Mademoiselle ne dissimule nullement dans ses Mémoires le désir qu'elle avoit d'épouser le Roi. Mais, racontant les intrigues de la princesse Palatine dans ce but, elle dit : « Je faisois plus de fondement sur la manière avec laquelle le Roi en agissoit avec moi et le plaisir qu'il prenoit en ma compagnie ; et cette voie d'être reine m'étoit plus agréable que l'autre. » (Mém., année 1651.) F. R.

Aussi j'ai ouï dire à la Reine qu'elle ne l'avoit point blâmée d'avoir été de ce parti dont le duc d'Orléans son père étoit le chef, d'avoir fait la guerre, ni d'avoir eu des désirs aussi nobles que les siens; mais qu'elle la blâmoit de son emportement et des rudesses qu'elle avoit eues à son égard. Mademoiselle a toujours gâté toutes ses affaires par l'activité de son tempérament[1], qui l'a fait aller trop vite et trop loin en tout ce qu'elle entreprenoit; au lieu que si elle eût eu une conduite plus modérée, toutes choses lui auroient peut-être mieux réussi.

Mademoiselle se présenta à une des portes d'Orléans[2], et le garde des sceaux dans le même temps étoit à une autre porte, qui demandoit à y entrer de la part du Roi. Car il y avoit été envoyé pour arrêter ce peuple sous son obéissance et pour pressentir, par la manière dont on le recevroit, ce que la cour en devoit espérer. Mais les principaux de la ville étoient assemblés, et étoient fort empêchés de ce qu'ils avoient à faire. Ce qui fait voir qu'ils eussent reçu le Roi s'il y étoit allé d'abord sans hésiter, car les habitans n'ouvroient la porte ni à Mademoiselle ni au garde des sceaux.

Dans cet intervalle, Mademoiselle, qui se promenoit volontiers, s'avança de dessus le fossé jusque sur le bord de l'eau. Les bateliers la voyant la vinrent tous saluer, avec de grands cris d'allégresse. Le comte de Fiesque, qui étoit dans la ville, lui avoit gagné le peuple par de l'argent qu'il avoit donné. Soit donc par le peuple qui étoit dehors, ou par celui qui étoit dedans,

[1] Elle dit elle-même parlant d'une résolution brusque qu elle prit un jour : *C'est mon humeur.* (Voy. ses Mém., année 1651.) F. R.

[2] Mademoiselle dit dans ses Mémoires qu'elle partit pour Orléans le jour de la Notre-Dame de mars 1652. Elle arriva le troisième jour, qui était le mercredi saint, 27 mars. » F. R.

la vérité est qu'elle passa par une petite porte ronde qui donne sur la rivière, qui étoit alors murée, et que l'on abattit pour la faire entrer.

Aussitôt qu'elle fut dans la ville, elle fut suivie de tout le peuple avec admiration et applaudissement [1]. Elle alla à l'hôtel-de-ville : elle se rendit la maîtresse des plus puissans, et empêcha que le garde des sceaux n'y pût entrer. Le marquis de Sourdis, quoique serviteur du duc d'Orléans, ne fut pas content de la venue de Mademoiselle. Il borna sa puissance autant qu'il lui fut possible : sa fermeté, et le droit que lui donnoit la qualité de gouverneur, l'empêchèrent de se soumettre entièrement à l'obéissance que cette princesse désiroit de lui.

Le lendemain, Mademoiselle, le duc de Nemours et le duc de Beaufort se trouvèrent au faubourg d'Orléans pour aviser ensemble à ce qu'ils avoient à faire et pour tenir conseil ; mais, au lieu d'établir un ordre dans leur conduite, il arriva un grand désordre qui fut avantageux au service du Roi. Les ducs de Beaufort et de Nemours se querellèrent : le duc de Beaufort lui donna à demi un soufflet. On les accommoda aussitôt ; et le duc de Beaufort, qui avoit de l'amitié pour madame de Nemours, sa sœur, dit, les larmes aux yeux, au duc de Nemours, son beau-frère, tout ce que l'alliance et la bonté lui pouvoient faire dire : mais ce fut inutilement. Le duc de Nemours, depuis cette fâcheuse aventure, eut une haine implacable contre ce prince, et cette

[1] « Deux hommes me prirent, dit-elle, et me mirent sur une chaise de bois. Je ne sais si j'étois assise dedans ou sur les bras, tant la joie où j'étois m'avoit mise hors de moi-même : tout le monde me baisoit les mains, et je me pâmois de rire de me voir en un si plaisant état. Après avoir passé quelques rues, portée en triomphe, je leur dis que je savois marcher et que je les priois de me mettre à terre, » etc. (Mém. de Mademoiselle, année 1652). F. R.

haine eut enfin une suite funeste contre lui-même.

Quelque temps avant l'entrée de Mademoiselle dans Orléans, elle avoit écrit une lettre à madame de Navailles pour la faire voir à la Reine, par où cette princesse marquoit beaucoup de désirs de la servir, et montroit d'entrer par complaisance seulement dans tout ce qui se passoit à Paris ; mais elle faisoit entendre fortement qu'elle désiroit qu'on la regardât comme une personne qui pouvoit prétendre à la couronne fermée. Cette lettre, que j'ai vue, fut mal reçue par la Reine, qui étoit trop accoutumée à n'avoir pas grande considération pour elle.

Mademoiselle fut sensiblement touchée de ce que ses bonnes volontés n'avoient pas été assez bien reçues. Elle en écrivit une autre à la même personne, par laquelle on voyoit qu'elle étoit persuadée d'être maîtresse du parti. Elle lui mandoit avoir toujours haï le ministre, comme n'en ayant jamais été bien traitée; déclaroit de vouloir épouser le Roi, et se vantoit qu'elle seule avoit empêché les troupes royales d'entrer dans Orléans. Elle lui marquoit qu'on ne la devoit pas mépriser, et qu'elle pouvoit être utile pourvu qu'elle fût satisfaite; mais qu'elle ne la pouvoit être sans être reine. Enfin elle témoignoit qu'elle pouvoit mettre les choses en état qu'on la demanderoit à genoux, et ajoutoit ces mêmes mots que j'ai pris dans l'original : que quoique ce chapitre lui soit fort agréable, elle est toutefois trop importunée d'en entendre parler, parce que tous ceux de son parti, croyant lui plaire, ne lui parloient d'autre chose.

Il y avoit beaucoup d'esprit dans cette lettre, comme il y en a dans toutes celles qu'elle écrit. Mais la Reine ne vouloit pas cette princesse pour sa belle fille, et la guerre qui se faisoit contre elle et le Roi n'étoit pas une

bonne voie pour y parvenir. Ce que lui fit alors Mademoiselle, sur une bagatelle que la Reine, à son retour, me fit l'honneur de me conter, lui déplut. On venoit acheter à Orléans ce qu'il falloit pour la cour; et comme on lui apporta certaines provisions pour la cuisine du Roi, de la Reine et des autres, après les avoir regardées elle y trouva des mousserons qu'elle prit, et les jeta, disant : « Cela est trop délicat, je ne veux pas que le « cardinal en mange ».

Les ordres du duc de Nemours, qui venoient du prince de Condé à son armée, étoient de passer la rivière de Loire pour secourir Montrond et marcher vers la Guienne ; et ceux du duc de Beaufort, qui venoient à la même armée de la part du duc d'Orléans qui étoit à Paris, étoient opposés à ceux-là, parce qu'il vouloit avoir des forces pour se pouvoir défendre contre le Roi au cas qu'il en fût attaqué, soutenir sa réputation dans le parlement et parmi le peuple, et les empêcher de quitter son parti : ce qui auroit pu arriver s'il étoit demeuré sans d'autres forces que celles de l'intrigue.

Le coadjuteur, qui avoit alors toute la confiance du duc d'Orléans, appuyoit ce dessein et augmentoit sa crainte, afin de rendre cette armée inutile à M. le prince, qu'il haïssoit. Il vouloit encore être considéré à la cour, en faisant voir que la puissance étoit tout-à-fait de son côté. Cette politique lui servit à obtenir promptement le chapeau, qu'il reçut en ce temps-là, selon l'engagement que le cardinal Mazarin avoit pris avec lui [1], et dont j'ai déjà parlé.

[1] La cour, à ce moment, tenait encore beaucoup à ménager le du d'Orléans, sur l'esprit duquel le coadjuteur conservait un grand crédit; de plus c'était un moyen de maintenir le calme dans Paris, où l'influence du remuant prélat était toute-puissante. Voilà pourquoi il obtint enfin sa nomination au cardinalat. C'était cependant ce que

Chavigny prétendoit gouverner les deux princes. Il étoit considéré par lui-même et par les emplois que la confiance du prince de Condé lui donnoit. Il avoit part à celle du duc d'Orléans ; il avoit aussi ses intelligences avec le cardinal par Fabert [1] pour les choses qui lui convenoient. Il vouloit faire la paix de la cour quand les temps se rencontreroient propres à y trouver ses avantages, et il aspiroit à la gloire d'être employé à la paix générale. Il crut que, pour contenter ceux qui demandoient l'éloignement du cardinal, on pourroit l'envoyer la traiter hors du royaume avec les Espagnols ; et lui, qui alloit à tout, croyoit, étant nommé à cet emploi avec le ministre, se faire valoir par M. le prince avec les étrangers, et en dérober toute la gloire au cardinal. Toutes ces raisons le persuadèrent qu'il avoit besoin de la présence de ce prince à Paris, et l'obligèrent de lui conseiller de venir à l'armée et de quitter la Guienne. Ce conseil fut reçu volontiers de celui à qui il fut donné, à cause qu'en tous lieux M. le prince se trouvoit battu par le comte d'Harcourt : Dieu le permettant ainsi pour lui faire voir sans doute, par le malheur de ses armes, celui où il étoit tombé en se séparant des intérêts du Roi.

Le prince de Condé se résolut donc de quitter la Guienne, et de venir à son armée. Il choisit le duc de La Rochefoucauld pour l'accompagner, et laissa Marsin

Mazarin redoutait le plus. Si l'on en croit Monglat, le ministre n'y avait consenti que *par la nécessité de ses affaires, dans la pensée d'en empêcher l'exécution à Rome*. Mais Retz était aussi habile, aussi fin, aussi défiant que Mazarin. Le crédit personnel du ministre était au moins médiocre auprès du Pape ; et il n'est pas étonnant que le coadjuteur ait enfin conquis le chapeau qu'il souhaitait avec une si ardente et si persévérante passion. F. R.

[1] Abraham Fabert, fils d'un imprimeur de Retz, avait été fait maréchal de France en 1646.

auprès du prince de Conti et madame de Longueville, tant pour les maintenir unis que pour avoir soin de conserver Bordeaux dans ses intérêts. Les factions y étoient grandes, et l'intelligence mal établie dans sa famille.

Madame de Longueville étoit mal à la cour : on y craignoit son esprit; et, quoiqu'elle eût travaillé, par la princesse palatine, à se rétablir dans les bonnes grâces de la Reine, elle ne les avoit pu obtenir. Les dames qui ont le cœur rempli de passions, et qui en veulent donner à ceux mêmes qu'elles n'aiment pas, sont à craindre en tous partis, et on peut difficilement y prendre confiance. Par cette raison, le prince de Condé ne trouvoit pas en cette princesse, quoiqu'elle fût sa sœur, une sûreté tout entière; et le prince de Conti, peut-être pour l'aimer trop, la haïssoit quelquefois; car, voulant qu'elle le préférât à tout le monde, il avoit de la peine à voir qu'il n'avoit pas assez de part dans ses secrets.

Ces différens sentimens, à ce que m'ont dit ceux qui pour lors en étoient les confidens, faisoient naître entre eux de grandes divisions, et les intrigues des particuliers faisoient beaucoup de désordre dans leur petite cour. Le prince de Conti, gagné par le ministre sans qu'il le crût être, vouloit la paix; et madame de Longueville, ne la pouvant avoir avec la cour ni avec elle-même, vouloit se faire craindre et de la cour et de ses frères. Elle fomentoit la guerre tant qu'il lui étoit possible; et le prince de Conti et elle, par des motifs différens, tâchoient de se rendre les maîtres tant du parlement que du peuple de Bordeaux. Ils appuyoient particulièrement le peuple, dont les assemblées se faisoient en un lieu nommé *l'Ormée*, qui donna le nom à la faction de cette ville tant que la guerre dura.

Le duc de La Rochefoucaud quitta volontiers Bor-

deaux pour suivre le prince de Condé ; car les charmes de madame de Longueville, qui avoient fait toute sa joie, faisoient alors son désespoir. Sa passion avoit changé de nature ; et, au lieu d'elle, la jalousie occupoit entièrement son cœur. Il la soupçonnoit d'avoir voulu plaire au duc de Nemours, et ce soupçon lui causoit de grandes angoisses. Il ne se peut pas faire qu'ayant eu tant de part aux bonnes grâces d'une si grande princesse, il n'en ressentît la perte avec beaucoup d'amertume; mais, outre la préférence d'inclination qu'il croyoit qu'elle n'avoit plus pour lui, il crut qu'elle ne prenoit plus de part à ses intérêts, et qu'elle avoit abandonné le soin de sa fortune, qu'il considéroit autant que celle qu'il aimoit.

Il avoit surpris de ses lettres, à ce qu'il m'a dit depuis lui-même, par lesquelles il lui sembloit qu'elle le vouloit perdre auprès du prince de Condé son frère, et qu'elle avoit oublié ses services et ses maisons rasées. Il ne faut donc pas s'étonner s'il fut sensible à tant de grandes choses, et si l'inconstance lui parut un crime le plus énorme que l'on puisse commettre ; car plus il lui étoit glorieux d'avoir eu quelque part dans un cœur que tant d'honnêtes gens désiroient posséder, plus aussi lui devoit-il être dur de s'en voir chassé par un autre. Il le sentit aussi avec trop d'excès, et fut blâmé avec justice d'avoir suivi trop aveuglément son dépit, et de l'avoir porté trop loin ; car ce dépit le fit devenir d'amant ennemi, et d'ennemi ingrat, par les cruelles offenses qu'il fit alors à cette princesse, qui allèrent au-delà de ce qu'un chrétien doit à Dieu, et de ce qu'un homme d'honneur doit à une dame de cette qualité : le souvenir de l'amitié passée devant, ce me semble, laisser dans l'ame une impression de reconnoissance et de douceur capable d'empêcher que la

vengeance n'éclate au dehors, lors même qu'intérieurement l'ame est remplie de rage et de désespoir.

Leur changement commun, quelque temps après, en fit un autre bien plus grand en madame de Longueville : il lui fit connaître que les créatures étoient indignes de son estime et de son affection. Elle en a fait depuis un meilleur usage, se donnant elle-même entièrement, et d'une manière tout-à-fait admirable, à celui qui, étant son créateur, méritoit seul qu'elle fût uniquement à lui. Sa vertu a été si grande et sa conversion si parfaite, que par elle on a eu sujet d'admirer en notre siècle les effets de la grâce et les merveilles que Dieu opère dans nos ames quand il lui plaît de les éclairer de sa lumière, et que d'un grand pécheur il veut faire un saint Paul et un saint Augustin.

M. le prince, ayant donné les ordres nécessaires pour obvier à tous les maux que pouvoient produire les divisions de sa famille, se sépara du prince de Conti à Agen, où il eut à soutenir l'effort de ce peuple qui, voulant faire son devoir, se révolta contre lui. Le prince de Condé, quittant le prince de Conti, son frère, lui recommanda de se confier à Marsin et à Lenet de tous ses intérêts ; puis il partit pour l'armée, suivi du duc de La Rochefoucauld, du prince de Marsillac son fils, de Guitaut, Chavagnac et Gourville, d'un valet de chambre, et de quelques autres. Ils suivirent tous le marquis de Levi, qui avoit un passe-port du comte d'Harcourt pour se retirer lui et son train en sa maison en Auvergne. M. le prince, faisant cette course, traversa toute la France avec de grands périls [1] ; mais l'adresse et l'habileté de Gourville l'en sauvèrent.

En arrivant dans la forêt d'Orléans, il fut reconnu

[1] Voyez la relation de ce voyage dans les Mémoires de Gourville.

par quelques cavaliers de l'avant-garde de son armée [1] : ce qui leur donna une joie incroyable à cause du besoin qu'elle avoit de lui. La division des chefs qui la commandoient, et l'arrivée du Roi avec son armée, les mettoient en état qu'ils ne pouvoient espérer de ressource qu'en la venue de M. le prince, qui, par sa valeur et sa conduite, pouvoit faire des miracles que ceux de son parti n'osoient espérer que de lui seul.

Aussitôt après que le prince de Condé fut arrivé, il fit marcher son armée à Montargis, qu'il prit, et le laissa rempli de blé et de vin pour s'en servir en un besoin : de là elle alla à Château-Regnard. Gourville y arriva en même temps, qui revenoit de Paris, où le prince de Condé l'avoit envoyé de La Charité vers le duc d'Orléans et vers ses amis du parlement, pour savoir leurs sentimens sur ce qu'il avoit à faire. Les avis qu'il reçut par lui furent différens. Gourville m'a dit qu'une partie lui conseilloit de se tenir à l'armée, étant certain que, pendant qu'il y seroit, toute la puissance résideroit en sa personne, et qu'il seroit le maître du parti du parlement et de la cour. Tous néanmoins s'accordoient en cela qu'il falloit attaquer l'armée du Roi, et faire quelque action d'éclat qui leur redonnât du crédit et des forces. Chavigny étoit d'avis qu'il revînt à Paris quand il le pourroit faire, attendu que le crédit du coadjuteur, alors devenu cardinal de Retz, augmentoit trop, aussi bien que les cabales de la cour dans le parlement. Il vouloit aussi, par la présence du

[1] « En arrivant, l'on s'arrêta à la garde; il trouvoit mauvais que l'on ne le laissât pas passer, et ne vouloit pas dire qui il étoit. Un colonel allemand, nommé d'Estouan, qui étoit de garde comme il arriva, se douta que c'étoit M. le prince, mit pied à terre et lui embrassa les genoux. A l'instant toute l'armée le sut, et ce fut la plus grande joie du monde. » (Mémoire de Mademoiselle de Montpensier année 1652). F. R.

prince, diminuer la faveur de son rival et augmenter la sienne.

Dans ce même temps le prince de Condé reçut avis que la brigade du maréchal d'Hocquincourt étoit encore dans des quartiers séparés assez proche de Château-Regnard, et que le lendemain elle se devoit joindre à celle du vicomte de Turenne : ce qui le fit résoudre à l'heure même avec toute son armée d'aller droit attaquer le maréchal d'Hocquincourt, avant qu'il eût le temps de la rassembler et de se retirer vers le maréchal de Turenne. Il le fit, et enleva d'abord cinq quartiers. Il mit en déroute les troupes du Roi, et prit leur bagage. Trois mille chevaux furent pris, tout fut renversé [1], une partie se sauva, et le reste fut poussé près de quatre heures vers Auxerre.

Cette défaite eût été encore plus grande, si M. le prince n'eût reçu avis que le vicomte de Turenne paroissoit, lequel, par sa sage conduite, sa prudence et sa fermeté, arrêta la victoire de M. le prince, et sauva ce jour-là le Roi et la France, qui se virent dans cet instant en un grand péril par les heureux succès de M. le prince. Les ducs de Nemours et de Beaufort montrèrent en ce jour que, s'ils n'avoient de la modération, ils avoient du moins beaucoup de valeur. Le premier eut un coup de pistolet au travers du corps, qui fut grand, mais favorable. Le duc de La Rochefoucauld et le prince de Marsillac, son fils, y firent des actions qui auroient été dignes de louanges, s'il étoit possible d'en donner à des Français qui, au lieu de servir le Roi, travailloient à le perdre.

On vint à Gien donner au Roi et à la Reine la nou-

[1] Voir, dans les Mémoires de Mademoiselle, une lettre que le prince de Condé lui adresse, en date du 8 avril 1652, et où il raconte cette bataille. F. R.

velle de la déroute des troupes du maréchal d'Hocquincourt, avec amplification; et l'alarme y fut grande. Le Roi à ce que m'écrivit alors mon frère, qui l'avoit suivi en tout ce voyage, monta à cheval avec ce qu'il y avoit auprès de lui de gens de qualité, et sortit de la ville; mais le ministre, l'ayant arrêté au commencement de la plaine, l'empêcha de suivre ses généreux sentimens, qui dans sa plus grande jeunesse lui eussent fait aimer la gloire. Pendant qu'on chargeoit le bagage et qu'on faisoit tenir les carrosses tout prêts à passer le pont, qu'on songeoit même à rompre en cas de besoin après que la cour y auroit passé, tous les volontaires furent avec le duc de Bouillon à l'armée, où ils trouvèrent une grande allégresse parmi les soldats, parce que le bruit avoit couru que le Roi y venoit. Tous crièrent : *Vive le Roi* et *Bataille !* Mais la nouvelle arriva, peu de temps après, que la perte n'avoit pas été fort grande, et que M. le prince s'étoit retiré dans ses quartiers, et le vicomte de Turenne dans les siens.

L'armée du Roi étant retirée, M. le prince fit prendre à la sienne [illegible] le chemin de Châtillon. Il y tarda deux jours, puis de là il s'en [illegible] alla à Paris, et laissa le commandement de son armée à Clinch[illegible]amp et au comte de Tavannes. Il amena avec lui les ducs de Nemours, de Beaufort et de La Rochefoucauld, et alla jouir des applaudissemens qui l'attendoient après un voyage si périlleux, et ensuite une victoire accompagnée de tant d'éclat et de gloire. Ils furent en effet assez grands pour le pouvoir pleinement satisfaire.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME

CHAPITRE XXXV

CHAPITRE XXXVI

CHAPITRE LIII

CHAPITRE LIV

CHAPITRE LV

CHAPITRE LVI

CHAPITRE XLI

CHAPITRE XLII

CHAPITRE XLIII

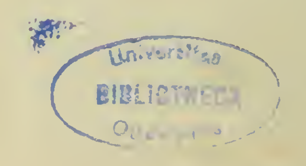
CHAPITRE XLIV

CHAPITRE XLV

CHAPITRE XLVI

CHAPITRE XLVII

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.



CHATEAUROUX — TYPOGRAPHIE A. MAJESTÉ.



